



**HAL**  
open science

# Le discours de l'enrôlement dans la poésie militante des guerres de religion. Pierre de Ronsard et Agrippa d'Aubigné.

Sangoul Ndong

► **To cite this version:**

Sangoul Ndong. Le discours de l'enrôlement dans la poésie militante des guerres de religion. Pierre de Ronsard et Agrippa d'Aubigné.. Littératures. Sorbonne Université, 2019. Français. NNT: . tel-04492174

**HAL Id: tel-04492174**

**<https://hal.science/tel-04492174v1>**

Submitted on 6 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain



**SORBONNE UNIVERSITÉ**

**ÉCOLE DOCTORALE III**

**LITTÉRATURES FRANÇAISES ET COMPARÉE**

**Centre d'Étude de la Langue et des Littératures Françaises, 16 - 18**

**T H È S E**

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ**

Littérature et civilisation françaises du XVI<sup>e</sup> siècle

Présentée et soutenue par :

**Sangoul NDONG**

le 21 mai 2019

**Le discours de l'enrôlement  
dans la poésie militante des guerres de religion.  
Pierre de Ronsard et Agrippa d'Aubigné.**

**Sous la direction de :**

M. Olivier MILLET – Professeur, Université Sorbonne Université

**Membres du jury :**

Mme Véronique FERRER – Professeur, Université Paris Nanterre

M. Jean-Charles MONFERRAN – Professeur, Université Sorbonne Université

M. Bruno PETEY-GIRARD – Professeur, Université Paris-Est Créteil



**Pour Diodio et Aïssatou.**



## DÉDICACE

À Dié, mon épouse exceptionnelle.

À Ta Diodio, sans te rendre rien de ce que tu m'as donné.

À Bathie, Moussa, Omar, Maître Basse, Madou, Pape, Soumoune.

À Sangoul Junior, Malick, Ousmane, Mohamet.

À Elhadj, Saly, Assya, Adnan, pour les accueils chaleureux que vous m'avez réservés à Paris.



## REMERCIEMENTS

D'abord, nous tenons à remercier tout spécialement Olivier MILLET, pour la disponibilité, l'attention, l'attachement et la rigueur avec lesquels il a dirigé ce travail de thèse. Sa consciencieuse et généreuse supervision a favorisé l'orientation de nos recherches. Puis, il nous a frayé un chemin vaste dans les études seiziémistes. Puisse-t-il donc trouver, ici, l'expression de notre très sincère reconnaissance, car il nous a montré un chemin, puis nous a donné envie de l'emprunter.

Nous adressons également notre gratitude à :

- Un autre maître, Alioune-Badara DIANÉ, qui nous a transmis l'amour de la Littérature Française du XVI<sup>e</sup> siècle et, surtout, le goût de l'excellence en guidant avec méthode et dévouement nos premiers pas dans ce champ de la recherche. Professeur, nous nous permettons cette phrase de Paul Éluard à votre endroit : « si c'était à recommencer, je te rencontrerais sans te chercher ».

- Nos collègues de l'U.F.R. Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université Assane Seck de Ziguinchor, qui ont toujours su nous encourager et créer un climat de franche convivialité très favorable à la réalisation de ce travail. On nous permettra d'excepter de l'anonymat les complices que sont Soumoune, Oury, Alpha, Ndiémé, Mamour, Daouda, Eugène, Youssouph et Colette.

- L'Université Assane Seck de Ziguinchor elle-même qui, à travers son Vice-Rectorat chargé de la Recherche, de la Coopération et des Relations avec le Monde Professionnel, a bien voulu nous accorder des subventions supplémentaires, tout comme l'a fait la direction de son U.F.R. Lettres, Arts et Sciences Humaines, pour faciliter nos séjours à Paris.

- Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Sénégal, dont la bourse nous a permis d'effectuer, en 2017, un séjour de huit semaines de recherches à Paris.

- L'Institut d'Histoire de la Réformation de l'Université de Genève, dont la bourse « Regard » nous a donné l'opportunité de faire pendant le mois de novembre 2018 des lectures particulièrement enrichissantes dans sa bibliothèque spécialisée sur la Réforme.



## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	15
PREMIÈRE PARTIE : APPRÊTS DISCURSIFS .....	45
Chapitre I : fracture poétique .....	49
Chapitre II : autodéfinition de l'enrôlement .....	81
DEUXIÈME PARTIE : REGISTRES ORATOIRES .....	145
Chapitre I : <i>narratio</i> satiriste .....	149
Chapitre II : polémique en action .....	189
Chapitre III : amplification pamphlétaire .....	230
TROISIÈME PARTIE : STUPEUR ET ÉMULATION .....	254
Chapitre I : outils de la désapprobation .....	258
Chapitre II : durcissement des postures idéologiques .....	304
Chapitre III : emportement des adhésions .....	332
CONCLUSION .....	348
<i>INDEX RERUM</i> .....	360
<i>INDEX NOMINUM</i> .....	362
BIBLIOGRAPHIE .....	364



## AVERTISSEMENT

Nous citons les *Discours* de Pierre de Ronsard dans la numérotation des vers de l'édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, IV, Paris, Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, 214 pages. Il s'agit de la réédition du deuxième tirage revu et augmenté de 1973, réimprimé en 2009 avec textes et notes inchangés dans *Œuvres complètes*, XI, introduction et commentaire par le même éditeur à Paris, Société des Textes Français Modernes. En plus de l'introduction, cette édition contient dans l'ordre :

- *Institution pour l'adolescence du Roy Treschrestien Charles Neufviesme de ce nom* [1562], pp. 19-29.
- *Élégie de Pierre de Ronsard Vandomois sur les troubles d'Amboise* [1560]. À Guillaume des Autels gentilhomme Charrolois, pp. 30-32. La suite de cette section se trouve au tome X, page 351 et suivant.
- *Discours des misères de ce temps. À la Royne mere du Roy. Par Pierre de Ronsard Vandomois* [1562], pp. 33-48.
- *Continuation du discours des misères de ce temps. À la Royne par Pierre de Ronsard Vandomois* [1562], pp. 49-76.
- *Remonstrance au peuple de France* [1563], pp. 77-122.
- *Responce de Pierre de Ronsard gentilhomme Vandomois aux injures et calomnies, de je ne sçay quels predicans, et ministres de Geneve. Sur son Discours et Continuation des misères de ce temps* [1563], pp. 123-195.

Nous ajoutons à ces discours les écrits suivants qui forment avec eux un ensemble cohérent réuni par Yvonne Bellenger dans son édition des pièces militantes du Vendômois sur les guerres de religion (*Discours. Derniers vers*, avec chronologie, introduction et bibliographie, Paris, Garnier Flammarion, 1979), mais sont reproduits dans les tomes V et VI de l'édition des *Œuvres complètes* à laquelle nous nous référons :

- *L'hydre deffaict ou la louange de Monseigneur le Duc d'Anjou, frère du Roy* [1569], V, pp. 612-622.
- *Epistre au lecteur* [1564], V, pp. 673-682.
- *Prière à Dieu pour la victoire* [1578], VI, pp. 426-433.
- *Les éléments ennemis de l'hydre* [1578], VI, pp. 433-436.
- *Pronostiques sur les misères de nostre temps* [1584], VI, pp. 691-695.

L'ordre de classement de ces pièces peut tromper sur leurs dates de composition. La *Prière à Dieu* est écrite quelque temps avant la bataille de Moncontour (3 octobre 1569), au moment où la Reine Catherine de Médicis et Charles IX attendent l'issue des affrontements au Plessis-Lès-Tours. *L'hydre deffaict*, écrit après cette bataille et la retraite des huguenots à la Rochelle, parut dès la fin de l'année 1569 dans les *Paenanes in triplicem victoriam* de Jean Dorat. Mais Ronsard n'a pas recueilli ces deux pièces dans ses *Œuvres*, non plus que *Les éléments ennemis de l'hydre*, écrits en novembre, avant l'édition de 1578.

Voir Paul Laumonier, *Ronsard, poète lyrique. Étude historique et littéraire*, 3<sup>e</sup> édition, revue et corrigée, avec trois portraits hors texte, Genève, Slatkine reprints, 1997, p. 234.

Les titres de la première série sont abrégés dans le corps du texte comme suit : *Inst.*, *Él.*, *Disc.*, *Cont.*, *Rem.*, *Resp.* Suivent ensuite les numéros des vers.

Pour *Les Tragiques* [1616] d'Agrippa d'Aubigné, nous utilisons l'édition critique établie et annotée par Jean-Raymond Fanlo, Paris, Champion classiques, 2006. Chacun des sept livres de ce discours poétique de 9032 alexandrins hormis la préface - 414 octosyllabes - est indiqué par son numéro en chiffres romains suivi des numéros des vers :

I = *Misères* ; II = *Princes* ; III = *La chambre dorée* ; IV = *Les feux* ; V = *Les fers* ; VI = *Vengeances* ; VII = *Jugement*.

L'*Avis au lecteur* et la *Préface* sont abrégés : *Lect.* et *Préf.*



La parole [...] est la seule magie,  
L'ame par la parole est conduite et regie,  
Elle esmeut le couraige, esmeut les passions,  
Esmeut les volontez et les affections :  
Par elle l'amoureux peult fleschir sa maistresse,  
Par elle l'usurier addoucit sa rudesse,  
Prestant sans interest, et le courroux des Dieux  
S'appaise par l'effort d'un parler gratieux<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pierre de Ronsard, *La promesse par Pierre de Ronsard Vandosmois, à la Royne* [1564], *Œuvres complètes*, XIII, édition critique avec introduction par Paul Laumonier, Paris, Librairie Marcel Didier, 1948, vers 171-178, édition réimprimée avec texte et notes inchangés dans *Œuvres complètes*, IV, texte établi et présenté par Paul Laumonier, Paris, Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 538-571.



## **INTRODUCTION**



À la suite de l'échec du colloque de Poissy en 1561, Pierre de Ronsard écrit à la Reine Catherine de Médicis :

La France à jointes mains vous en prie et re prie,  
Las ! qui sera bien tost et proye et moquerie  
Des princes estrangers, s'il ne vous plaist en bref  
Par votre autorité appaiser ce meschef. *Disc.*, 51-54.

Au lendemain du massacre de la Saint-Barthélemy en 1572, Agrippa d'Aubigné semble lui répliquer : « Ne veuille Dieu tenir pour plus long temps assis / Sur noz lis tant foulez le joug de Médicis » (I, 799-800). Avec les allures d'un véritable conflit discursif, la poésie française des guerres entre catholiques et protestants de 1562 à 1598 est militante et vacille entre ces positions antagonistes des deux auteurs. Prise de parti face à ces guerres civiles, cette poésie défend ou accuse les détenteurs du pouvoir royal des misères de la France. Sa fonction consiste à défendre le parti de l'énonciateur. Elle vise aussi à détruire les positions doctrinales du parti adverse et à conquérir la *doxa* incarnée par le lecteur<sup>2</sup>. C'est cette part partisane de la littérature du XVI<sup>e</sup> siècle qui, en refusant d'être spéculative devant les guerres de religion<sup>3</sup>, fait de Ronsard et d'Aubigné les auxiliaires des propagandes de leurs camps respectifs.

L'objectif de Ronsard est justement de disqualifier la Réforme dans les différentes pièces qui composent les *Discours*. Le *Discours des misères de ce temps* est, dans cette perspective, un discours d'alerte et d'exhortation envers son destinataire principal : Catherine de Médicis, la Reine mère du jeune Roi Charles IX. Ronsard, qui croit en cette figure politique de premier plan en 1562, réclame son intervention rapide pour épargner à la France la guerre civile qui menace de la ravager au sortir de l'échec du colloque de Poissy<sup>4</sup>. Il lui adresse des supplications (*Disc.*, 25-86 ; 197-212) qui ont pour fonction de la pousser à prendre la crise politico-religieuse de 1562 en main selon les conseils du chancelier Michel de L'hôpital<sup>5</sup>. Il déconseille la violence

---

<sup>2</sup> Militante par nature, la poésie des guerres de religion met ainsi en jeu, comme Marc Fumaroli l'écrit, « trois types de partenaires : l'orateur qui veut persuader, l'interlocuteur qu'il doit persuader, et son contradicteur qu'il veut réfuter », *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et res literaria de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 2002, XI.

<sup>3</sup> Charles Lenient, « Préface de la première édition », *La satire en France ou la littérature militante au XVI<sup>e</sup> siècle*, I, 3<sup>e</sup> édition revue et corrigée, Paris, Librairie Hachette et c<sup>ie</sup>, 1886, IX.

<sup>4</sup> Paul Laumonier souligne que, devant cette situation, Ronsard pensait comme les Guise qu'il était urgent, non seulement de cesser toute complaisance à l'égard des huguenots, mais de répondre à la menace par la force ; toutefois il espérait encore, avec Michel de L'hôpital, qu'une conciliation était possible ; ce qui explique la double inspiration du *Discours des misères*. Quand Ronsard écrivit ce texte poétique, la Reine Catherine n'avait pas encore agi publiquement pour apaiser le conflit. Retirée à Monceaux, à Fontainebleau, à Melun, elle s'était contentée de négocier par messages. Mais, de retour à Vincennes, elle obtient le 30 mai 1562 du prince de Condé une conférence à Toury en Beauce, où elle se rend le 3 juin. Le rappel de ces faits permet, ajoute Laumonier, de faire remonter jusqu'au mois de mai 1562 la composition du *Discours des misères*. « Introduction », Pierre de Ronsard, *Œuvres complètes*, IV, *op. cit.*, p. XIV.

<sup>5</sup> Dans son discours prononcé le 13 décembre 1560 à l'ouverture de la session des États-généraux assemblés à Orléans, le chancelier pense en effet que, malgré la conjuration d'Amboise, la guerre n'est pas nécessaire contre les protestants. Il recommande alors à l'époque à la Reine Catherine et au jeune Roi François II : « il nous faut

réclamée par François de Guise, puis exprime l'espoir d'un retour immédiat de la paix du fait que les esprits ne sont pas encore trop échauffés :

[...] la France court en armes divisée,  
Depuis que la raison n'est plus autorisée.  
Mais vous, Royne tressage, en voyant ce discord  
Pouvez, en comandant, les mettre tous d'accord. *Disc.*, 195-198.

Mais cet espoir s'amenuisant au regard des prises d'armes qui suivent le massacre de Wassy, le chef de file de la Pléiade prend ouvertement parti pour le Louvre et le catholicisme. Mesurant la gravité de la levée des troupes huguenotes par Louis de Condé demandant en avril 1562 aux églises réformées de France de lui envoyer à Orléans le plus d'hommes et d'argent possible, Ronsard n'appelle plus à la seule intervention de la Reine. Il entre en conflit ouvert avec les réformés en composant la *Continuation* après, selon Paul Laumonier<sup>6</sup>, juillet 1562 et certainement avant le 15 octobre. Avec un usage abondant des ressources rhétoriques de la dévalorisation et de la controverse, Ronsard fait de plusieurs passages de cette suite donnée au *Discours des misères de ce temps* des moments de protestation fondés sur la condamnation systématique de la sédition des réformés ainsi que de leurs thèses doctrinales. Cette section des *Discours* relève de la contestation farouche. Discours de réfutation, la polémique y est prise de parti idéologique puis répond à une visée de positionnement.

Raphaël Micheli écrit que lorsqu'on argumente, on vise certes à justifier un point de vue, mais cette visée justificatoire s'accompagne d'une volonté de positionnement du discours par rapport à un autre<sup>7</sup>. Cet autre discours correspond chez Ronsard aux textes de propagande politique, aux confessions de foi ainsi qu'aux prédications des réformés envers lesquels il défend, sans être théologien, des opinions différentes sur les questions religieuses de la France exposé à la ruine en 1562. La contre-argumentation correspond dans les *Discours* aux « vives raisons » (*Él.*, 16) qui permettent au poète d'obliger les réformés à déposer les armes et à se reconvertir, de rallier aussi l'opinion publique à ses positions. Désigné sous l'appellation « tourbe mutine » (*Él.*, 14), le groupe réformé fait d'ailleurs l'objet d'un triple enjeu dans les

---

dorénavant garnir de vertus et bonnes mœurs, et puis les assaillir avec les armes de charité, prières, persuasions, paroles de Dieu, qui sont propres à tel combat. La bonne vie, comme dit le proverbe, persuade plus que l'oraison ; le couteau vaut peu contre l'esprit, si ce n'est à perdre l'âme ensemble avec le corps. [...] Regardez comment et avec quelles armes vos prédécesseurs anciens pères ont vaincu les hérétiques de leur temps ; nous devons par tous moyens essayer de retirer ceux qui sont en erreur [...]. Prions Dieu incessamment pour eux et faisons tout ce que possible sera, tant qu'il y ait espérance de les réduire et convertir ; la douceur profitera plus que la rigueur. Ôtons ces mots diaboliques, noms de parts, factions et séditions, luthériens, huguenots, papistes ne changeons le nom de chrétien », *Gouverner la haine. Discours politiques et militaires pendant les guerres de religion. 1560-1568*, Clermond-Ferrand, éditions Paleo, 2001, pp. 40, 41 et 42.

<sup>6</sup> « Introduction », Pierre de Ronsard, *Œuvres complètes*, IV, *op. cit.*, p. XIV.

<sup>7</sup> « Les visées de l'argumentation et leurs corrélats langagiers : une approche discursive », *Argumentation et analyse du discours* [en ligne] 9 | 2012, mis en ligne le 15 octobre 2012, consulté le 23 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1406> ; DOI : 10.4000/aad.1406

*Discours*. Le convaincre de ses erreurs pour l'arracher à la sédition puis le faire revenir à la soumission au Roi et à la religion traditionnelle de la France, c'est consolider aussi la fidélité des Français non-réformés au catholicisme, conquérir également les faveurs de l'opinion.

Il y a dans la *Continuation* une équivalence entre la contestation, le durcissement des postures idéologiques et la conquête des adhésions. La contestation ne se forme et ne se manifeste dans ce discours en vers que par rapport aux positions politiques et religieuses des réformés vis-à-vis desquelles Ronsard tente de produire un impact marquant. Il s'y agit d'une vocation essentielle : défendre la France en péril, en accusant la Réforme d'être la cause de la guerre civile qui va éclater. C'est à la Reine Catherine, à Charles IX, aux triumvirs<sup>8</sup>, à leurs collaborateurs, aux Français catholiques, mais aussi à Théodore de Bèze, à ses collègues prédicants et à leurs disciples que Ronsard parle à la fois dans ce discours poétique.

Le Ronsard qui a écrit le *Discours des misères* est un poète patriote inquiet du sort de la France et qui croit en la conciliation recommandée par Michel de L'hôpital à la Reine. Celui qui a composé la *Continuation* est un français en colère contre les exactions iconoclastes des protestants et la levée des troupes huguenotes par Condé conseillé par Bèze. Pour ce patriote et catholique intransigeant, il y a lieu de neutraliser la Réforme avec « une plume de fer » (*Cont.*, 6) comme avec les épées (*Cont.*, 429-440). Tout dans la *Continuation* est blâme de la sédition contre Bèze et réfutation des opinions des protestants sur la doctrine et la vie chrétiennes. Sans être théologien, Ronsard vise à délégitimer les positions doctrinales des réformés et à influencer contre leur cause. Sa polémique antiprotestante tient lieu de parole de vérité pour contester d'une part les déclarations politiques de 1562 par lesquelles les réformés se défendent du blâme de la sédition dont ils sont accusés ; de l'autre l'essentiel des principes contenus dans les textes de confession avec lesquels les réformateurs ont défini et construit la foi du réformé.

Mais parce que ni Guillaume Farel, ni Pierre Viret, ni Jean Calvin et encore moins Théodore de Bèze, qui avait parlé au nom des réformés contre le Cardinal Charles de Lorraine au colloque de Poissy, ne portent la réplique à la *Continuation*, Ronsard quitte le terrain de la haute querelle quand Antoine de la Roche-Chandieu, François de la Baronie, Bernard de Montméja et Zamariel<sup>9</sup> s'en prennent à sa personne. Au lieu de se prononcer, comme lui, sur le sujet brûlant des guerres de religion, ces réformés envisagent par des attaques personnelles

---

<sup>8</sup> Il s'agit de François de Guise, Anne de Montmorency et Jacques d'Albon de Saint-André. Voir Gilbert Schrenck, « Ligue », *Dictionnaire de Pierre de Ronsard*, François Rouget, directeur, Paris, Honoré Champion, 2015, p. 387.

<sup>9</sup> Les libelles que ces prédicants ont produits contre le Vendômois sont recueillis par Jacques Pineaux dans *La polémique protestante contre Ronsard*, 2 volumes, Paris, Société des Textes Français Modernes, Didier, 1973.

contre l'homme et le poète de le condamner au silence.

De la sorte, la joute verbale entre Bèze et Lorraine à Poissy échappe à son cadre initial. Cette joute devait se poursuivre sous forme de débats strictement réservés aux théologiens. Elle devient entre Ronsard et quelques réformés une querelle de bas étages faite de parodies et de médisances. Entre 1562 et 1563, cette guerre des plumes se distingue du débat patriotique et spirituel véritable. Alors que Ronsard consacre la *Continuation* à répondre aux ministres de Genève « par les mesmes bastons dont ils [...] veulent battre » le catholicisme (*Él.*, 18), il fait l'objet d'attaques percutantes<sup>10</sup>. Cependant, lui qui occupe le premier rang catholique dans le conflit poétique contre les réformés ne se tait pas si vite que La Roche-Chandieu, La Baronie, Montméja et Zamariel l'escomptent. Au contraire, convaincu de la solidité de ses positions et de ses griefs, il charge à nouveau contre la Réforme dans la *Remonstrance au peuple de France*<sup>11</sup> où il blâme également l'essentiel des représentants de l'ordre social dans le royaume. Il récuse ensuite, dans la première quinzaine d'avril 1563<sup>12</sup>, les médisances sur sa personne dans la *Responce aux injures et calomnies*. Sans que cela ait été leur but, les prédicants et ministres de Genève qui s'en prennent à sa personne lui offrent avec ces discours poétiques l'occasion de préciser que sa satire est, dans le *Discours des misères* comme dans la *Continuation*, celle d'un patriote catholique qui exècre la médisance et qui n'a écrit contre la Réforme que pour condamner les actes iconoclastes de ses membres :

Je n'eu desir ny volonté d'offencer personne [...] mon principal but, et vraie intention, a toujours esté de taxer et de blasmer ceux, qui sous ombre de l'Evangile [...] ont commis des actes tels, que les Scythes n'oseroient ny ne voudroient tant seulement avoir pensé<sup>13</sup>.

La calomnie dont Ronsard fait l'objet lui fournit précisément la possibilité de reprendre la parole au nom de l'autodéfense<sup>14</sup>. Son danger dans le contexte des guerres de religion est, précise Pascal Debailly<sup>15</sup>, que l'enjeu de la vérité au niveau duquel le Vendômois a voulu situer le *Discours des misères* et la *Continuation* perd tout lien avec la justice, la médisance étant un

---

<sup>10</sup> Selon Pierre Villey, le *Discours des misères* et la *Continuation* provoquèrent de la part des protestants des répliques indignées. *Pierre de Ronsard. Textes choisis et commentés*, Paris, Librairie Plon, 1914, p. 205. Dans son « Introduction » à son édition des *Discours. Derniers vers*, Paris, Garnier Flammarion, 1979, p. 23, Yvonne Bellenger renchérit en disant qu'en effet, les huguenots se déchaînent de 1562 à 1564 dans une série de libelles.

<sup>11</sup> Cette pièce des *Discours* est postérieure de deux mois à la *Continuation*. Elle parut sans le nom de l'auteur (ni au titre, ni dans l'extrait du privilège). Bien qu'elle porte le millésime 1563, elle fut écrite pendant l'investissement de Paris, aux environs du 1<sup>er</sup> décembre 1562. Paul Laumonier, « Introduction », Pierre de Ronsard, *Œuvres complètes*, IV, *op. cit.*, p. XVI

<sup>12</sup> *Idem*, p. XVII

<sup>13</sup> « Epistre au lecteur », *Responce de Pierre de Ronsard gentilhomme Vandomois aux injures et calomnies, de je ne sçay quels predicans, et ministres de Geneve. Sur son Discours et Continuation des misères de ce temps* [1563], *Œuvres complètes*, *ibidem*, p. 112.

<sup>14</sup> Tatiana Baranova, « Le libelle entre la condamnation et la nécessité », *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion. 1562-1598*, préface de Denis Cruzet, Genève, Droz, 2012, pp. 56-57.

<sup>15</sup> Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours des misères de ce temps* », *La muse indignée. La satire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, I, Paris, Classiques Garnier, 2012, pp. 444 et 445.

énoncé agressif où il ne s'agit plus de parler juste ou de rechercher la vérité, mais de noircir le portrait social d'autrui pour provoquer à son égard le quiproquo avec le public. Il est impossible à la poésie des guerres de religion de sortir la France de sa crise politico-religieuse quand elle se cantonne à nuire à des individualités. La calomnie ne fait qu'attiser la tension sociale et rompre davantage les liens entre les Français. Ainsi, tant qu'ils enferment leurs réponses au *Discours des misères* et à la *Continuation* dans des attaques *ad hominem* contre Ronsard, Bernard de Montméja et ses acolytes compromettent l'efficacité de leurs écrits.

À leur opposé, le Vendômois, ingénieux dans la défense du legs politique et religieux de la France, tire profit de sa connaissance de ce que Tatania Baranova<sup>16</sup> appelle le code de la légitimité et de la légitimation de la parole accusatrice. La calomnie n'est pas, d'après ce qu'il dit au vers 68 de la *Responce*, son domaine : « d'estre injurieux ce n'est pas ma nature ». Il la concède à ses adversaires pour signifier que la poésie censée ramener les Français des années 1560 à la raison vient d'être infiltrée par les mauvaises langues. Sa *Responce* dévoile ainsi l'incompétence de ses détracteurs à argumenter sur le sujet brûlant des guerres de religion. Pour écrire utilement sur ce drame, ces prédicants et ministres de Genève auraient mieux fait de prendre leur distance par rapport au *male dicere*, de n'ignorer rien des lois de la satire, de l'histoire de France et de la vie de Ronsard aussi, car, écrit Bernard Lamy<sup>17</sup>, enfin, un homme n'est capable de raisonner (et de convaincre) que lorsqu'il connaît à fond le sujet sur lequel il parle, et qu'il a l'esprit plein de vérités constantes, de maximes indubitables.

Pour Ronsard, la poésie écrite sur les guerres de religion est un moyen rhétorique de « pacifier le royaume et réunir les sujets autour du projet de purification de la société, chacun devant prendre conscience de ses propres [...] vices et se charger de sa propre correction<sup>18</sup> ». Le mot « engagement » n'est pas usité à son époque. Néanmoins, son écriture d'intervention et de prise de parti face aux guerres de religion tient dans cette constante affirmation des considérations éthiques qui légitiment le *Discours des misères de ce temps*, la *Continuation* et la *Remonstrance*, puis les inscrivent dans la poésie engagée.

Ces discours misent sur la capacité de la poésie satiriste à contribuer à « l'édification du monde nouveau<sup>19</sup> ». Du moment où les poètes réformés des années 1562-1563 les lisent comme des textes médisants contre Jean Calvin et Théodore de Bèze, ils font alors montre d'une terrible

---

<sup>16</sup> Tatania Baranova, « Le libelle entre la condamnation et la nécessité », *À coups de libelles*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>17</sup> « L'invention », *La rhétorique ou l'art de parler*, édition critique par Benoît Timmermans, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 442.

<sup>18</sup> Tatania Baranova, *idem*, p. 62.

<sup>19</sup> Benoît Denis, « L'inscription historique de la littérature engagée », *Littérature et engagement de Pascal à Sartre*, Paris, Seuil, 2000, pp. 17-18.

erreur manifestant leur incompetence à cerner la portée sociale d'écrits de circonstance qui se veulent, comme disent Emmanuel Buron et Julien Gœury<sup>20</sup>, au-dessus de la politique entendue comme affrontement passionné des opinions partisans. Il a manqué aux détracteurs du Vendômois de connaître les codes culturels de la parole publique, les lois de la satire aussi. Ronsard leur reproche, à travers Montméja dans la *Responce*, d'avoir médité d'un homme que le refus de « tout développement qui ne sert pas la cause de la vérité<sup>21</sup> » consacre dans son rôle de poète sentinelle de l'ordre dans la France en crise. Pour Ronsard, c'est même faire trop d'honneur à ces ennemis que de jouter contre eux par œuvres interposées :

Tu as beau repliquer [dit-il à Montméja] pour répondre à mes vers,  
Je deviendray muet, car ce n'est pas moy qui sers  
De bateleur au peuple, et de farce au vulgaire. *Resp.*, 1157-1159.

Ronsard est convaincu que sa plume n'est pas celle de Montméja ni celle d'aucun des autres prédicants et ministres de Genève qui l'attaquent. Or Théodore de Bèze, le seul réformé qui possède à ses yeux les compétences rhétoriques permettant de quereller contre lui, ne prend pas part à la guerre des plumes déclenchée par le *Discours des misères*. Le second de Calvin ne s'est pas mêlé à cette polémique. En pleine effervescence de la Réforme dont il est l'un des grands ministres, il n'a pas non plus répondu aux calomnies dont il a fait l'objet de la part de François Bauduin, de Claude de Saintes et de Stanislas Hosius, ces « bons défenseurs de la foi cacolyque ou apostatique<sup>22</sup> » comme il les appelle à côté de Ronsard.

Le catalogue des textes polémiques des guerres de religion s'en trouve tronqué. De fait, comme Ronsard envers les prédicants, il n'est pas habituel de voir un homme public faire l'objet de tant de critiques *ad hominem* sans riposter. Ainsi qu'Alain Dufour<sup>23</sup> l'écrit, la règle tacite voulait que Bèze ne laisse pas les attaques contre sa personne sans contre-attaque. Il lui fallait répondre aux admonestations et au défi que Ronsard lui adresse dans la *Continuation* d'abord (95-150), dans la *Responce* ensuite (25-36). Cela est d'autant plus vrai que les deux hommes sont à Paris à la même période. Plus, ils fréquentent tous les deux le Louvre. Et le prince des poètes ne songe plus à rien d'autre qu'à en découdre, rhétoriquement parlant, avec le second de

---

<sup>20</sup> « Introduction. Les *Discours* de Ronsard et leurs contextes », *Lectures de Ronsard*, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 40.

<sup>21</sup> Jacques Pineaux, éd., « Introduction », *La polémique protestante*, *op. cit.*, p. XXVI.

<sup>22</sup> « Préface », *Poëmata*, Genève, Henri Estienne, 1569. Cette préface est une lettre adressée le 14 mai 1569 à André Dudith, ancien évêque de Knin et de Pécs qui passa à la Réforme en 1567, après avoir été délégué de l'Église hongroise au Concile de Trente en 1562 et 1563. Cette lettre est rééditée dans le tome X de la *Correspondance de Théodore de Bèze*, édition par Alain Dufour, Claire Chimelli et Béatrice Nicollier, Genève, Droz, 1980, n°673, pp. 88-100. La traduction de la version latine en français est disponible sur l'URL suivant : [http://www.unige.ch/lettres/framo/calliope\\_chrestienne/data/beze.poemata.pref.pdf](http://www.unige.ch/lettres/framo/calliope_chrestienne/data/beze.poemata.pref.pdf)

<sup>23</sup> « Genève 1558-1561 », *Théodore de Bèze, poète et théologien*, Genève, Droz, Cahiers d'Humanisme et Renaissance, vol. 78, 2006, p. 69.

Jean Calvin. D'après Alain Dufour<sup>24</sup>, tout le monde parlait de cet homme depuis sa harangue du 9 septembre à Poissy. Et Ronsard lui-même reconnaît ses talents d'excellent poète et de brillant orateur. Bèze, qui a nécessairement lu les apostrophes et le défi que Ronsard lui a adressés, refuse cependant d'entamer la dispute publique avec lui.

Ce mutisme peut-il être expliqué par le rôle de premier plan que le vézelien joue dans la Réforme dans les années 1560-1563 ? Ne serait-il pas trop simpliste de réduire ce silence aux activités pastorales qui absorbent Bèze au temps des *Discours* ? Ce silence n'est-il pas stratégique, ou tributaire des exigences de patience confessionnelle enseignées, selon Denis Crouzet<sup>25</sup>, par Calvin dans la même époque et contenues également dans la *Confession de foy*<sup>26</sup> que les réformés tenaient à présenter au Roi François II à Amboise en 1560 et dont Bèze est probablement l'un des auteurs ?

Un autre silence, non moins important dans notre étude sur la poésie militante des guerres de religion, est celui de Ronsard lui-même sur la Saint-Barthélemy. Dix ans avant ce massacre sur ordre de Charles IX d'un grand nombre de protestants la nuit du 23 au 24 août 1572 à Paris, puis à travers la France dans les semaines qui suivirent, Ronsard a appelé, avec persistance dans le *Discours des misères* (115-120) puis dans la *Continuation* (1-8), à la satire des violences entre Français. Il a lui-même dénoncé ces violences (*Disc.* 55-64 ; 121-122 ; 159-166 ; 179-196). Mais, de façon étonnante, le Vendômois ne produit pas de texte sur la Saint-Barthélemy. Il ne condamne nulle part ce carnage. Il n'en constitue pas non plus une apologie à la manière de ses coreligionnaires Guy de Pibrac ou François de Chantelouve. Pourtant, même Jean Dorat, plus âgé que lui, son maître au collège de Coqueret et ami en plus, a écrit un « chant jubilatoire<sup>27</sup> » à l'occasion de ce massacre inouï. Lui, Ronsard, bien qu'il ait inauguré un thème de la poésie de l'époque qui fait des violences civiles des guerres de religion la matière première des *Discours*<sup>28</sup>, bien qu'il ait proclamé avoir écrit sur ces guerres, qui ne sont pas terminées en 1572, par « amour du pays, et de ses loix aussi, / Et de la verité » (*Rem.*, 709-710), bien qu'il ait aussi souhaité la perte des protestants avec *La prière à Dieu pour la victoire* et exulté devant

---

<sup>24</sup> « Genève 1558-1561 », *Théodore de Bèze, poète et théologien, op. cit.*, p. 85.

<sup>25</sup> Denis Crouzet, « La patience voulue par Dieu », *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 - vers 1610*, préface de Pierre Chaunu, avant-propos de Denis Richet, Seyssel, Champ Vallon, 1990, p. 714.

<sup>26</sup> Nous donnons ces exigences plus loin, à la page 92 de ce travail.

<sup>27</sup> Max Engammare, « Que fais-tu là Dorat ... en bas d'une haute fenestre ? La religion de Jean Dorat. D'une piété convenue à une spiritualité engagée », *Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance*, actes du colloque de Limoges, 6-8 juin 2001, réunis par Christine de Buzon et Jean-Eudes Girot, Genève, Droz, 2007, p. 65.

<sup>28</sup> Jacques Bailbé, « La Saint-Barthélemy dans la littérature française », communication présentée à la table ronde organisée par la Société d'histoire littéraire de la France le 20 avril 1972, au Collège de France, sur « La Saint-Barthélemy dans la littérature française », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°5, Paris, Armand Colin, 1973, p. 772.

leur déroute à Moncontour et à Jarnac à travers *L'hydre deffaict*, il se tait, comme Michel de Montaigne, sur la Saint-Barthélemy.

Les raisons de ce silence sont-elles symétriques à la volonté d'amnésie collective que l'*Édit de Nantes*<sup>29</sup> va consacrer à partir de 1598, ou sont-elles à trouver ailleurs ? Ronsard a-t-il pu, entre 1562 et 1572, réaliser l'impuissance de ses discours poétiques à infléchir le cours de la crise politico-religieuse, et se garder, en conséquence, de se prononcer à nouveau sur les violences de cette crise, devenues trop cruelles cette fois ? A-t-il pu, entre temps, verser dans le stoïcisme de l'auteur des *Essais* ?

Quoi qu'il en soit, ce silence sur la Saint-Barthélemy n'est pas acceptable pour Aubigné, pour les raisons avancées par Jean Crespin<sup>30</sup> dans la préface de la première édition du *Martyrologe*, mais tout d'abord pour un devoir de mémoire envers la communauté réformée, envers aussi les siècles futurs. Il fallait à ce poète huguenot faire savoir au monde l'extrême cruauté du « Roy, / Qui pour tuer les siens tua sa propre foy » (II, 147-148), montrer à quel degré de barbarie étaient descendus la Reine Catherine, Charles IX, Henri III et leur Conseil.

À défaut de Bèze considéré par Ronsard comme étant « un si fort ennemy » (*Resp.*, 29) en dispute rhétorique, Aubigné aurait certainement été un adversaire de taille pour ce poète des *Discours*. Déjà, même s'il n'applique pas les règles de la satire antique à la lettre, ce poète huguenot semble partager avec Ronsard le principe de ce genre fondé sur l'exigence d'« éviter l'attaque nominale<sup>31</sup> ». La préface des *Tragiques* l'atteste :

[...] qui veut garder la justice,  
Il faut haïr distinctement,  
Non la personne mais le vice,  
Servir, non chercher l'argument. *Préf.*, 381-384.

Né en 1552, Aubigné est cependant trop jeune au moment de la parution du *Discours des misères* et de la *Continuation* pour posséder les compétences poétiques nécessaires à tout duel verbal contre leur auteur ; pour aussi cerner les enjeux politico-religieux des guerres de religion. À vingt-cinq ans, ce capitaine huguenot est par ailleurs trop admiratif de la poésie de Ronsard pour lui adresser une pique à caractère personnel. Quand il ébauche *Les Tragiques*, il divorce

---

<sup>29</sup> Concernant les guerres de religion, Henri de Navarre devenu Henri IV, Roi de France, décrète : « défendons à tous nos sujets, de quelque état et qualité qu'ils soient, d'en renouveler la mémoire, s'attaquer, ressentir, injurier, ni provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé, pour quelque cause et prétexte que ce soit, en disputer, contester, quereller ni s'outrager ou s'offenser de fait ou de parole, mais se contenir et vivre paisiblement ensemble comme frères, amis et concitoyens, sur peine aux contrevenants d'être punis comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public », *Édit de Nantes en faveur de ceux de la religion prétendue réformée*, avril 1598, article 2. URL : [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html).

<sup>30</sup> Nous donnons ces raisons à la page 97.

<sup>31</sup> Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, op. cit., p. 443.

néanmoins avec les positions de celui-ci sur les affaires politiques et religieuses de la France. Il devient, avec ce discours, le poète que les réformés attendaient pour avoir dans leur camp un porte-voix à même de plaider leur cause dans le « corps à corps textuel<sup>32</sup> » qui les a opposés antérieurement au Vendômois.

Modèle d'écrivain engagé au sens sartrien<sup>33</sup> du terme, Aubigné, avec *Les Tragiques*, pousse la guerre des livres du XVI<sup>e</sup> siècle aux limites extrêmes de l'éloquence indignée et prophétique. Par ce discours poétique de 9032 alexandrins répartis entre sept chants précédés d'un *Avis aux lecteurs* et d'une préface de 414 octosyllabes, le poète huguenot se montre plus hardi, plus éloquent et plus inspiré que les ennemis déclarés de Ronsard. De façon opposée au *Discours des misères* et sa suite, il lie politique et religion pour livrer à sa manière une guerre sans merci contre le Louvre et Rome. Il ramène à la surface le débat de fond sur les guerres de religion, s'occupe à accabler les Valois et à forcer à haïr Catherine de Médicis, l'instigatrice selon lui de la Saint-Barthélemy. Il s'agit chez lui d'une intertextualité radicalement opposée aux positions anciennes des *Discours* contre la Réforme, et où l'effet recherché envers les allocutaires catholiques n'est pas le même que celui envers le lectorat réformé.

En effet, Aubigné adresse premièrement *Les Tragiques* aux derniers Valois pour les pousser à revoir leurs agissements. Cette vocation constitue le socle de son discours poétique qui suppose dénonciations, prises de position virulentes, apostrophes *ad hominem*, invectives et menaces iconoclastes contre la Reine Catherine, Charles IX et Henri III. Or Ronsard a brossé, quinze ans avant l'ébauche des *Tragiques*, une image séduisante de ces tenants du pouvoir royal en les présentant comme les figures principales capables de sauver la France de la discorde du XVI<sup>e</sup> siècle (*Inst.*, 51-56 ; *Disc.*, 41-53 ; 197-208 ; *Cont.*, 413-420 ; *Resp.*, 339-348). Aubigné réhabilite également les protestants dont la réputation est mise à mal par les accusations de vandalisme iconoclaste, de sédition et d'hérésie du même poète (*Él.*, 19-20 ; *Disc.*, 155-166 ; *Cont.*, 23-44, 95-126, 373-388 ; *Rem.*, 191-210, etc.). Il s'occupe aussi à resserrer les rangs des réformés, adressant des consolations et des encouragements aux «eschappez de mort » (V, 119) dont le parti menace de se disloquer du fait de la Saint-Barthélemy puis, plus de vingt ans plus tard, de l'abjuration<sup>34</sup> ultime d'Henri de Navarre.

---

<sup>32</sup> Véronique Ferrer, « Le poète en situation », Véronique Ferrer, Frank Lestringant, Alexandre Tarrête, *Sur les Discours des misères de ce temps de Ronsard. "D'une plume de fer sur un papier d'acier"*, Orléans, Éditions Paradigme, 2009, p. 33.

<sup>33</sup> « Qu'est-ce qu'écrire ? », *Qu'est-ce que la littérature ?*, Paris, Gallimard, 1948, pp. 12-13.

<sup>34</sup> Renier publiquement par un acte solennel une religion. Henri IV changea six fois de religion. Né catholique en 1553, il devint protestant en 1560 à la suite de la conversion de sa mère, Jeanne d'Albert, puis redevient catholique en 1562 lors de sa présence à la cour de France avec son père, Antoine de Bourbon. Il redevint protestant après la mort de son père. Lors de la Saint-Barthélemy, il se convertit à nouveau au catholicisme, et revient à la religion protestante, après sa fuite en 1576. Enfin, Henri de Navarre abjura définitivement la religion

Aubigné exige de ce chef militaire des réformés, le second après Louis de Condé, une posture inflexible contre la Ligue. Déjà tant qu'Henri de Navarre est à la tête des troupes huguenotes, ses partisans militaires et civiles gardent serrés les rangs. Quand il se convertit au catholicisme le 25 juillet 1593 à Saint-Denis, une foule de protestants quitte, à sa suite, le calvinisme. Du fait que cette abjuration a pour effet immédiat un nombre important de défections au sein de la Réforme, Aubigné, autant qu'il le peut, joue sur les mécanismes de régulation morale qui opposent dignité et indignité<sup>35</sup> afin de ne laisser nul autre choix à ses coreligionnaires que la fermeté contre les auteurs de leurs misères, y compris le chef militaire dont le mariage avec Marguerite de Valois à Paris avait été, vingt ans plus tôt, l'occasion du grand massacre des leurs. Avec son abjuration, Henri de Navarre ne rend pas hommage à ses coreligionnaires noyés, brûlés, égorgés ou étouffés au nom de la foi réformée en 1572. Encore sa décision de faire oublier, avec l'*Édit de Nantes*, la Saint-Barthélemy ainsi que les autres violences des guerres de religion est un coup dur à la Réforme. Avec son interpellation (I, 594-600 ; V, 1025-1030 ; V, 1369-1370), l'admonestation devient dans *Les Tragiques* une puissante stratégie rhétorique pour rappeler le devoir de solidarité envers les victimes, mais surtout de fidélité envers le parti protestant ainsi qu'à Dieu.

Le discours poétique d'Aubigné sur les guerres de religion donne ainsi à lire un art de faire forte impression sur les coreligionnaires. Les rappels bibliques y comportent un puissant effet d'encouragement contre la démoralisation. C'est leur capacité à faire espérer aussi la colère de Dieu contre les Valois qui permet à Aubigné de disposer les protestants affligés par les violences subies à garder intacte leur foi calviniste. La connaissance des passions, comme la maîtrise des voies par lesquelles l'orateur les manipule, sont de première importance<sup>36</sup> dans ce discours poétique qui vient défendre la cause calviniste que les *Discours* ont entreprise de discréditer. Cet antagonisme indique la production d'effets perlocutoires divergents sur les allocutaires-cibles et sur les coreligionnaires.

Dans les deux œuvres, Ronsard et Aubigné visent également chacun à rallier l'opinion publique à ses positions. Les lecteurs modérés, neutres ou sans parti pendant les guerres de religion apparaissent, de même que les générations suivantes et les habitants des royaumes

---

protestante le 25 juillet 1593 à Saint-Denis. « Repères pédagogiques », *Catalogue de l'exposition Hommage à Henri IV, prince de paix*, 1610 et 2010, textes et iconographie réunis par Bernard Berdou d'AaS, avec des contributions de Janine Garrisson, Monique Cuillieron, Jean-Pierre Babelon, Bernard Barbiche, Bernard Berdou d'AaS et Garry Champeau, préface de Frédéric Mitterrand, Biarritz, Atlantica, 2010, p. 134.

<sup>35</sup> Pascal Debailly, « L'éthos du poète satirique », *La muse indignée, op. cit.*, p. 73.

<sup>36</sup> Georges Molinié, « Passions », *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Librairie générale, 1972, p. 251.

voisins de la France, eux aussi des « enjeux de persuasion<sup>37</sup> », c'est-à-dire des instances judiciaires qu'il importe pour chacun d'entre eux de dresser contre le camp des cibles. Ce sont ces différents effets à produire sur les destinataires du discours sur les guerres de religion que nous appelons poétique de l'enrôlement.

Ce mot existe au XVI<sup>e</sup> siècle chez Jean Calvin<sup>38</sup>, Claude Amyot<sup>39</sup>, Michel de Montaigne<sup>40</sup> et Aubigné lui-même l'emploie dans ce passage des *Tragiques* :

Passeray-je la mer de tant de longs propos  
Pour *enrouler* icy ceux-là qui en repos  
Sont morts sur les tourments des gehennes desbrizantes,  
Par la faim sans pitié, par les prisons puantes ? IV, 319-322.

Le mot « enrôlement » a chez chacun de ces auteurs le sens d'adoption ou d'inscription. Selon les dictionnaires *Littré* et *Larousse*, il traduit l'action d'enrôler ou de s'enrôler. Ce verbe est composé du préfixe « en » et du radical « rôle ». Étymologiquement, l'enrôlement, l'action d'enrôler, signifie mettre quelqu'un au rôle de ou s'inscrire soi-même à un rôle. Sur le plan militaire, il s'agit d'incorporer une personne dans l'armée, ou d'y faire soi-même son entrée. Sur le plan politique, il est question d'adhérer ou de faire adhérer quelqu'un à un parti, entrer ou faire entrer dans un groupe idéologique. Sur le plan religieux, enrôler correspond à l'action de faire adopter une croyance à quelqu'un puis de l'endoctriner.

Sur la base de ces précisions, l'enrôlement traduit, au sens moderne, en littérature, avant tout l'implication personnelle de l'écrivain dans la vie sociale de son temps. C'est une prise de parti explicite, un engagement au service de la cause que l'écrivain juge la plus légitime. S'inscrivant dans le rôle de héraut de la justice face aux agissements qui compromettent, à ses yeux, la sécurité du plus grand nombre, l'écrivain engagé, militant ou enrôlé dans un groupe idéologique entreprend à son tour de faire adhérer ou de subordonner ses allocutaires à ses

---

<sup>37</sup> Martin Martial, « La polémique ronsardienne ou les paradoxes d'un dialogue de sourds », *Poésie et guerre civile. Pierre de Ronsard, Discours des misères de ce temps, Revue Cahiers textuels*, n°33, textes réunis par Pascal Debailly et Jean Vignes, Université Paris Diderot - Paris 7, 2009, p. 138.

<sup>38</sup> Jean Calvin l'emploie dans cette phrase : « l'*enroulement* duquel il est ici parlé s'entend de la vocation par laquelle Dieu declare quels sont ceux qu'il a elus », *Œuvres françaises de Jean Calvin* recueillies pour la première fois, précédées de sa vie par Théodore de Bèze et d'une notice bibliographique par P. L. Jacob, Paris, Librairie de Charles Gosselin, 1842, p. 291. Dans ce passage exégétique sur le psaume 87, il s'agit de l'adoption de tous les êtres humains à la vocation théologique. Comme le peuple hébreu, tous les peuples seront adoptés ou inscrits comme « citoyens de Sion ».

<sup>39</sup> « Il le feit *enrouler* selon la coustume des Romains, le filz de Julius Caesar et de Cleopatra au nombre des jeunes hommes », *Les vies des hommes illustres de Plutarque*, VIII, traduites du grec par Claude Amyot, grand aumônier de France, avec des notes et des observations par MM. Brotier, Vauvilliers et Clavier, nouvelle édition revue et corrigée, Paris, chez Janet et Cotelie, 1818, p. 389.

<sup>40</sup> « Pensons-nous qu'à chasque arquebusade qui nous touche, et à chasque hazard que nous courons, il y ait soudain un greffier qui *enrolle* ? », *Les essais*, dernière édition enrichie d'annotations en marge, avec une table très ample des matières, plus la vie de l'auteur, extraicte de ses propres escrits, Paris, Michel Blageart, 1649, p. 599.

pensées et à ses positions, de les enrôler donc. Il met à contribution, pour cela, son éthos et le pouvoir des mots à produire des effets concrets sur les destinataires.

Pour l'efficacité de leurs discours poétiques, Ronsard et Aubigné mettent en avant leurs imaginaires éthiques ainsi que leur réputation. Ceux-ci leur permettent de bien disposer les esprits des différents allocutaires à leur égard. Dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques*, l'éthos correspond aux traits qui présentent chaque poète comme étant un homme public digne d'estime. C'est, comme dit Gilles Declercq<sup>41</sup>, la postule illocutoire qui permet à chaque poète de construire par l'énonciation une représentation oratoire efficace de sa personne. L'éthos est ce qui donne une certaine crédibilité à Ronsard comme à Aubigné aux yeux du public. L'objectif pragmatique consiste, dans ces conditions, à produire la confiance en vue d'exercer des impacts forts sur les destinataires de l'œuvre qui est produite dans ce sens.

Il faut que cette œuvre agisse sur les pensées et sur les sens de ses destinataires. Il n'est pas question, pour Ronsard comme pour Aubigné, de laisser leurs allocutaires dans l'état où les *Discours* et *Les Tragiques* les trouvent en 1562 et en 1616. Pour chacun des deux poètes, l'impossibilité du détachement face aux violences entre catholiques et protestants fait du discours poétique sur les guerres de religion un acte d'engagement en faveur de la France ou du groupe idéologique, mais surtout un moyen rhétorique d'inscrire dans des rôles précis les acteurs de ces guerres, qu'ils soient partisans ou adversaires, ou les autres narrataires.

Nous nous intéressons naturellement à la question de savoir qui lit les discours sur les guerres de religion au XVI<sup>e</sup> siècle. Ces lecteurs sont composés par les membres de la société plus ou moins lettrée. On y retrouve les écrivains du siècle, les moines et les religieux, les gens des collèges, des milieux du droit, des parlements et de la cour. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les discours sur les guerres de religion ne sont pas confinés dans les seuls cercles de ces individus qui savent lire en ce temps. À cette époque, du fait de l'enjeu capital du contrôle de l'information concernant la guerre civile, les imprimés circulent avec une envolée extraordinaire, écrit Denis Crouzet<sup>42</sup>. Il n'est pas besoin que plusieurs exemplaires parviennent dans une ville. Il suffit d'une unique impression pour qu'un écrit soit aussitôt l'objet d'une prise de connaissance collective, qu'il soit lu publiquement et discuté.

---

<sup>41</sup> *L'art d'argumenter, structures rhétoriques et littéraires*, Paris, Éditions universitaires, 1995, p. 48. L'éthos représente les qualités liées à la personne de l'orateur, sa vertu, son autorité, son prestige, sa compétence, le témoignage de sa propre vie, précise Pascal Debailly, « Satire et rhétorique », *La muse indignée, op. cit.*, p. 93.

<sup>42</sup> « L'information : un enjeu de la lutte », *Les guerriers de Dieu, op. cit.*, p. 187.

Les écrits de ce temps sont destinés à mettre en place un écran entre le public et les rumeurs qui peuvent circuler ou se créer spontanément. En même temps qu'ils sont adressés aux coreligionnaires et sont diffusés contre ceux qui tiennent les premiers rôles dans le camp adverse, ces imprimés s'adressent à la société française en général, à ceux qui savent lire comme à ceux qui ne savent pas lire, à ceux qui se sont enrôlés dans l'un ou l'autre des partis en conflit comme à ceux qui sont dans la neutralité. Ces imprimés devraient persuader de la culpabilité des adversaires pour se concilier la faveur du plus grand nombre de Français. Et c'est bien une guerre des mots qu'ils mettent en marche contre la propagande des adversaires idéologiques. À côté du public des Français qui, dans les années 1560 et le lendemain de la Saint-Barthélemy, lisent ou discutent ces écrits, la diaspora réformée et les royaumes voisins sont leurs cibles. Ces écrits visent dans le même temps à vaincre les doutes de ces destinataires ou à consolider leurs certitudes, à les convaincre surtout des torts des adversaires<sup>43</sup>.

Pour réaliser ces buts, Ronsard et Aubigné tantôt exploitent les ressources du blâme pour confondre et exorciser les allocutaires-cibles ; tantôt parlent aux passions des gens de leurs partis pour raffermir leurs postures doctrinales ; tantôt développent d'autres stratégies rhétoriques qui leur permettent d'emporter l'adhésion de l'opinion publique.

Née d'un décalage devenu insupportable entre l'idéal de paix et l'excès des troubles civiles en 1562 comme en 1572, la satire se range, dans le discours de chaque poète, dans le registre épideictique de la rhétorique. En effet, qu'elle relève de la diffamation ou qu'elle se fonde sur des faits avérés, la satire présente une partie des acteurs des guerres de religion comme étant des fauteurs de troubles contre lesquels les coreligionnaires de l'énonciateur et l'opinion publique doivent se dresser. L'écriture-miroir pose, dans cette mesure, le problème du procès des figures qui, selon ce que Ronsard et Aubigné en disent, sont responsables des violences dénoncées. C'est le rôle même des tableaux du *mundus inversus* de démontrer la conscience immonde de ces individus et de les expulser symboliquement du corps sacré de la société<sup>44</sup>. Ces tableaux contiennent les manquements aux bonnes mœurs susceptibles d'exciter la colère du lecteur et des coreligionnaires de l'énonciateur contre ces individus. Dans la *narratio*, trois motifs provoquent cette colère sous forme d'écart par rapport aux valeurs de patriotisme, de vertu et de vie chrétienne.

---

<sup>43</sup> Denis Crouzet, « De la capitulation du lecteur à la capitulation de la violence », *Les guerriers de Dieu, op. cit.*, p. 208.

<sup>44</sup> Tatiana Baranova, « Taxer modestement les vices », *À coups de libelles, op. cit.*, p. 73.

De fait, que l'on soit en 1562 ou en 1572, lever des troupes armées à travers la France ou donner l'ordre de massacrer une partie des Français, c'est ne pas se soucier de la gloire du royaume. Parce que Bèze et Condé sont à la tête de la prise d'armes de 1562, Ronsard les exclut du code de bonne conduite du sujet envers la France et fait de chacun d'entre eux l'incarnation de la négation de tout patriotisme. Parce que la Reine Catherine a orchestré, à ses yeux, le massacre de la Saint-Barthélemy puis n'a donné à la France que de faux rois (I, 192), Aubigné, lui, la juge indigne de la fonction de régente. Lui opposant, à Charles IX et à Henri III aussi, le modèle du roi aux conduites conformes à la *fides* du droit féodal (II, 501-512), il l'expose au mépris public, à l'inverse de Ronsard qui a des mots élogieux à son égard.

Sur un autre plan, le représentant de l'ordre qui, au temps des guerres de religion, ne fait rien pour empêcher la propagation de la violence est indigne d'estime, car le silence devant les violences civiles est une attitude lâche que l'on peut assimiler à la *mollitia*<sup>45</sup>. Opposé de ce trait, la *parrêsia*<sup>46</sup> est la parole de remontrance totalement affranchie de la crainte de la sanction des tenants du pouvoir royal. Il n'y a pas de raison d'estimer ceux qui sont incapables d'indignation ou de solidarité avec les Français qui souffrent de la discorde religieuse. Concrètement, l'actualité des troubles civils impose à chacun des porteurs de parole du siècle (écrivains, religieux, justiciers, parlementaires) un devoir de vérité calqué sur la vertu. Celle-ci est, au sens aristotélicien<sup>47</sup>, un idéal comportemental ancré dans l'observance des bonnes mœurs. Il s'agit de devenir moraliste austère, c'est-à-dire orateur intransigeant qui, au nom de la grandeur morale, reste fidèle à l'honneur et à la dignité. Pour ce type de personnes, il n'est pas question de garder le silence devant les violences sociales, encore moins de se taire face aux écarts de conduite par rapport à la *disciplina*<sup>48</sup>.

---

<sup>45</sup> La *mollitia*, c'est la mollesse, les mœurs efféminées, l'abandon sans frein aux plaisirs du corps. Ainsi que Pascal Debailly l'indique, ce trait ne permet pas au représentant de l'ordre en général, au poète en particulier, de s'installer dans l'aplomb d'une violence énonciative qui reprend les caractéristiques de l'éthos oratoire : virilité, respect des lois, affirmation de la vérité, sens de la hauteur et du sublime, « L'éthos du poète satirique », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'Humanisme, la Réforme et la Renaissance*, n°57, 2003, pp. 73 et 74.

<sup>46</sup> Michel Foucault, *L'herméneutique du sujet. Cours du collège de France. 1981-1982*, Paris, Seuil, 2001, p. 132. Cette notion, selon Pascal Debailly, correspond au franc-parler, y compris devant les puissants et le tyran. Elle s'oppose à la rhétorique, laquelle au sens strict est une *techné* disposant les éléments du discours de manière à persuader du vrai comme du faux. La *parrêsia* illustre ainsi une osmose entre l'ardeur des sentiments et l'engagement personnel de celui qui écrit. C'est l'éthique du dire-vrai car dans ce type de discours, ajoute Debailly citant cette fois Michel Foucault (*Le gouvernement de soi et des autres. Cours au collège de France, 1982-1983*, Paris, Gallimard, Seuil, 2008, pp. 61 et 64), le sujet engage ce qu'il pense dans ce qu'il dit, il atteste la vérité de ce qu'il pense dans l'énonciation de ce qu'il dit. « La satire politique dans les *Discours des misères de ce temps* », *La muse indignée, op. cit.*, p. 429.

<sup>47</sup> Aristote, *Éthique à Nicomaque*, traduction par J. Tricot [1959], Paris, Les échos du Maquis, 2014, 10 (1099b - 1100a), p. 33.

<sup>48</sup> D'après la définition qu'en propose Jean Leclercq, ce mot dérivé de *discipulus* désigne la règle que le maître impose à ses élèves dans le domaine de la vérité spéculative (opinions, théories) comme dans celui de la vie pratique. Ce mot implique les obligations morales attendues de chacun, en particulier l'obéissance aux valeurs qui assurent la bonne conduite ainsi que la fidélité à chacune des lois du *Sermon sur la montagne*. « *Disciplina* »,

Ce qui domine dans la *narratio* satiriste des *Discours* et des *Tragiques*, c'est donc l'idée que les figures qui sont en rupture avec les valeurs de patriotisme, de vertu et de discipline chrétienne sont exposées à la haine des contemporains et des générations futures. Celles qui, selon Ronsard et Aubigné, se conforment à ces principes sont, au contraire, célébrées. Chaque poète adjoint aussi à ses dénonciations des protestations qui transforment la satire des guerres de religion en dispute sur leurs causes. Surgissent ainsi, entre les *Discours* et *Les Tragiques*, des clivages politiques et religieux au travers desquels Ronsard et Aubigné mettent en évidence les motifs qui ont provoqué, selon chacun d'entre eux, le passage de la France de l'accord au discord<sup>49</sup>. Dans ces accusations, les deux poètes développent également des réfutations contre les thèses adverses. Ne s'effaçant pas dans leurs vers, ils émettent leurs points de vue différents sur les questions politiques et doctrinales des guerres de religion. La désapprobation, parce qu'elle est parole de réfutation qui privilégie la polémique pour pousser l'allocataire-cible à renier ses convictions, appartient au registre judiciaire. Un de ses traits dans les *Discours* et dans *Les Tragiques* c'est que le sujet énonciateur suspend plusieurs fois la *narratio* pour dialoguer avec ses ennemis et les contredire. La réfutation, bien que relevant du judiciaire, comporte dans ce sens les traits du blâme qui caractérise le genre épideictique.

Théorisé par Cicéron<sup>50</sup> comme étant le discours consacré à démontrer les vices d'une personne et par Chaïm Perelman<sup>51</sup> comme le discours qui se rapporte au laid, ce registre est le domaine de la disqualification morale. Avec un usage abondant des ressources rhétoriques de la dénonciation, il fait de plusieurs passages des *Discours* et des *Tragiques* des moments de controverse dont l'enjeu consiste, chez Aubigné, à réfuter les accusations de sédition et d'hérésie véhiculées sur le compte des huguenots. Ces accusations sont nombreuses dans les *Discours*, où Ronsard travaille également à disculper les Valois de toute responsabilité dans les guerres de religion, mais aussi à se défendre contre les allégations des réformés sur sa personne et sa vie. Avec la protestation, les lecteurs neutres se retrouvent donc en demeure de choisir entre deux partis antagonistes.

Ronsard, qui partage avec Aubigné l'espace des opinions publiques de la France ainsi que de l'international, remplit la *Continuation*, la *Remontrance* et la *Responce* de griefs qui manifestent l'intransigeance du patriote et catholique désireux de disqualifier les réformés. Il impute les guerres de religion aux réformés tandis que, réfractaires à ce topos, *Les Tragiques*

---

*Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique* [1957], III, Marcel Villet et alii (dir.), 20 vol., Paris, Beauchesne, 1932-1995, c. 1291-1302.

<sup>49</sup> Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, op. cit., p. 432.

<sup>50</sup> *Rhétorique à Herennius*, traduction nouvelle par M. Delcasso, Paris, C.L.F. Panckoucke, 1835, p. 11.

<sup>51</sup> « L'argumentation, l'orateur et son auditoire », *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin, 2012, p. 37.

récusent ces accusations au moyen d'assertions catégoriques, mais surtout avec le martyrologe des *Feux* et des *Fers*.

Parce que la parole hostile ne fuse pas sans signifier, en contrepartie, à l'interlocuteur des manières nouvelles de conduire sa vie, les réformés doivent en outre être embarrassés par les apostrophes et les implorations qui portent à parler de tournures délibératives dans les *Discours*. Ces plaintes posent, dans les guerres de religion, le problème de l'ordre juste voulu par la tradition monarchique et par Dieu (*Cont.*, 123). Il s'agit d'appels solennels où le recourt à un langage rempli d'impératifs et de sommations dans la *Continuation* puis dans la *Remontrance* vise à confronter Bèze, Condé et leurs partisans à des tête-à-tête pathétiques avec leurs consciences. Le même procédé délibératif revient dans *Les Tragiques*. Avec les récurrences de l'impératif, temps par excellence de l'injonction, Aubigné, autant qu'il le peut, tente d'inciter les Valois à la vertu et à la vie chrétienne. L'apostrophe remplit à cet effet une fonction transitive. Car prenant souvent la forme prédicatrice du sermon, elle déploie, comme chez Ronsard, les implorations qui exhortent les allocutaires à l'austérité morale.

Tout, dans les *Discours* et dans *Les Tragiques*, est disposé pour pousser les adversaires idéologiques à revoir leurs agissements, persuader les coreligionnaires à durcir leurs postures et conquérir la faveur de la *doxa* incarnée par le lecteur-juge. Il ne suffit pas à Ronsard et Aubigné de dresser un tableau inquiétant des violences entre catholiques et protestants en 1562 ou jusqu'en 1572. Chacun de ces poètes défend de surcroît ses convictions doctrinales et exhorte au patriotisme, à la vertu et au respect des enseignements du Christ. Chez l'un comme chez l'autre, la protestation se mêle avec l'interpellation sommative. Ces accents différents<sup>52</sup> du discours à vocation d'enrôlement mettent en action la *narratio* satiriste, la polémique et l'amplification pamphlétaire.

Les deux poètes adaptent un style particulier à chaque catégorie d'allocutaires. Pour la France comme pour leurs groupes religieux respectifs, ils se sont engagés, aux deux bouts extrêmes des guerres de religion qui constituent leur matière première commune<sup>53</sup>, à rallier leurs allocutaires à leurs convictions. Pour modifier ou conforter les opinions et positions des acteurs des guerres de religion, pour agir sur les pensées et sur les sens des autres allocutaires, ils développent des stratégies énonciatives au menu desquelles figurent la mise en place du noyau satiriste, les indications sur les mobiles qui rendent légitime la prise de parole, mais surtout ils vacillent entre représentation du tumulte social, prises de position contestataires et

---

<sup>52</sup> Pierre Villey, *Pierre de Ronsard, op. cit.*, p. 13.

<sup>53</sup> C'est ce que Michael Riffaterre dénomme le « noyau sémantique », *La production du texte*, Paris, Seuil, 1979, p. 76.

rudes gémissiments éthiques. Ils imposent chacun du conflit entre catholiques et protestants une représentation qui en fait porter la responsabilité au camp adverse seul. Tout cela rend compte d'une création discursive fondée sur « l'engagement dans les débats du siècle<sup>54</sup> », mais au sens pragmatique. Pour ce motif, le discours de l'enrôlement ne peut se lire chez aucun d'entre eux en termes de contenus seulement. En plus des effets que le *dictum* (contenu sémantique) produit sur les allocutaires, cette question appelle une analyse à la fois rhétorique et pragmatique de la portée du *modus*<sup>55</sup> (manière de dire le dit).

Sur ce dernier aspect, la critique a apporté des éclairages particulièrement intéressants sur l'inspiration<sup>56</sup> et sur les styles<sup>57</sup> des *Discours* comme des *Tragiques*. Concernant le rapport entre ces deux discours poétiques, elle a aussi montré ce que le second doit au premier. Frank Lestringant<sup>58</sup> en particulier signale que le *Discours des misères* constitue « l'ébauche papiste » du discours poétique d'Aubigné sur les guerres de religion. La poésie militante du XVI<sup>e</sup> siècle étant expression de postures idéologiques articulées entre accusations de sédition ou d'hérésie et défense des réformés, l'antagonisme entre les *Discours* et *Les Tragiques* reste cependant à analyser. Nous déplaçons quelque peu le terrain sur lequel la critique s'est développée sur Ronsard et sur Aubigné, ou entre leurs deux œuvres.

Par la voie pragmatique, notre étude prend appui sur les visées de la rhétorique – plaie, enseigner, émouvoir – et sur la théorie des actes de langage. Elle va au-delà des contenus de la querelle de Ronsard avec l'un ou l'autre des auteurs protestants réunis par Jacques Pineaux dans *La polémique protestante contre Ronsard*. Nous ne revenons pas sur cette querelle. Ses enjeux

---

<sup>54</sup> Samuel Junod, « Comment sortir du cauchemar ? Le discours de l'histoire dans les tragédies des guerres de religion », *L'annuaire théâtral. Revue québécoise d'études théâtrales*, n°39, 2006, p. 64.

<sup>55</sup> John Langshaw Austin, *Quand dire, c'est faire. How to do things with words* [1962], introduction, traduction et commentaire par Gilles Lane, Paris, Seuil, 1970, deuxième conférence, p. 47 ; Georges-Elia Sarfati, « De l'énonciation à l'énoncé », *Éléments d'analyse du discours*, Paris, Nathan/Vuef, 2001, p. 18.

<sup>56</sup> Pour des raisons d'espace, nous donnons ici quelques titres expressifs. La suite des références est dans la bibliographie. Sur Ronsard : Frank Lestringant, « Les raisons d'un engagement », *Sur les Discours des misères, op. cit.*, pp. 5-29 ; Véronique Ferrer, « La querelle des Muses », *Sur les Discours des misères, op. cit.*, pp. 145-162. Sur Aubigné : James Dauphiné, « Le sang dans *Les Tragiques* », *Europe, Revue littéraire mensuelle*, 54<sup>e</sup> année, n°563, mars 1976, pp. 55-67.

<sup>57</sup> Sur Ronsard : André Gendre, *L'esthétique de Ronsard*, Paris, Sedes, 1997 ; Pascal Debailly, « Ronsard et la satire dans les *Discours des misères de ce temps* », *Poésie et guerre civile, op. cit.*, pp. 153-177. Sur Aubigné : Olivier Millet, « Entre documentation et apocalypse. *Babylone et Borbonias* de Des Masures, *Les Tragiques* d'Aubigné et le modèle scaligérien de l'épopée historique », *Entre Cléo et Melpomène. Les fictions de l'histoire chez Agrippa d'Aubigné*, Études réunies par Pot Olivier, Paris, Classiques Garnier, 2010, pp. 389-417 ; Jean-Raymond Fanlo, *Tracés, ruptures. La composition instable des Tragiques*, Paris, Honoré Champion, 1990 ; Frank Lestringant, *L'architecture des Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2013.

<sup>58</sup> « Le pré-texte. Les sources », *Lire Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, avec la collaboration de Jean-Charles Monferran, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 23.

sont en effet analysés en profondeur par Jacques Pineaux et Daniel Ménager<sup>59</sup>, fait valoir François Rouget<sup>60</sup>.

Du fait des éléments proprement ronsardiens<sup>61</sup> que Frank Lestringant a recensés dans le détail des *Tragiques*, l'intertexte se lit dans ce discours poétique d'Aubigné. Porte-drapeau du protestantisme, ce poète développe, à l'opposé de l'auteur des *Discours*, une argumentation divergente sur les guerres de religion puis fait des caricatures contraires des acteurs de ces guerres. Le lecteur, lui, est placé dans le rôle de juge devant ces portraits qui lui révèlent des qualités et des travers. Pour parler comme Aristote, il est, en marge des coreligionnaires et des adversaires directs, l'allocutaire majeur qu'il s'agit pour Ronsard comme pour Aubigné de persuader<sup>62</sup> au début ou à la fin des guerres de religion. Selon le camp où se situe chacun des deux poètes, les traits des figures historiques sont porteurs à ses yeux ou d'honneur ou de honte. Partant des considérations morales de son parti, chaque poète esquisse un portrait élogieux des représentants de sa cause que l'autre, à l'inverse, s'attache à démolir. Il s'agit de caricatures articulées entre séduction et séduction à rebours. Sous cet angle, le « schéma de dissociation<sup>63</sup> » dont Claude-Gilbert Dubois fait état chez Aubigné revêt toute son importance pour déterminer en quoi les caractères distinctifs des acteurs des guerres de religion sont susceptibles de gagner les sympathies ou de provoquer le ressentiment. Vers les thèses de quel poète risque ensuite de se pencher le lecteur-juge du procès des guerres de religion ? Il est question d'une dispute des adhésions où chaque programme poétique envisage l'enrôlement.

Partant de l'idée qu'analyser un discours littéraire c'est voir les procédés rhétoriques par lesquels le sujet énonciateur réussit, avec un matériel verbal, à provoquer quelques effets sur l'allocutaire, nous ouvrons nos réflexions sur Ronsard et sur Aubigné aux relations entretenues par le sujet parlant, son discours et le contexte d'écriture. Nous nous appuyons sur les principes d'une rhétorique de l'argumentation, de l'analyse du discours donc, pour scruter non pas seulement ce que les deux poètes disent sur les guerres de religion, mais surtout les mécanismes discursifs au moyen desquels ils s'efforcent, aux deux bouts de ces guerres, d'imposer des positions précises. Nous analysons les rôles dans lesquels Ronsard et Aubigné envisagent

---

<sup>59</sup> Ronsard. *Le Roi, le poète et les hommes*, Genève, Droz, 1979.

<sup>60</sup> « Ronsard et ses adversaires protestants : une relation parodique », *Revue seizième siècle*, n°2, 2006, p. 80.

<sup>61</sup> Il s'agit du débat de Fortune et de Vertu (II, 1175-1486), de l'affabulation de la justice fuyante (III, 33-40), de la prosopopée du vieillard Océan (V, 1515 sqq), « L'exemple de Ronsard », *Agrippa d'Aubigné, Les Tragiques. Études littéraires*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986, p. 36.

<sup>62</sup> « Des traits communs à tous les discours », *Rhétorique* [-329 et 323], traduction de C.-E. Ruelle revue par P. Vanhemelryck, commentaires de B. Timmermans, Paris, Livre de Poche, 1991, II, 18, p. 244.

<sup>63</sup> « Les images de parenté dans *Les Tragiques* », *Europe, op. cit.*, p. 53. Ce schéma rend compte des considérations morales suivant lesquelles, à propos du roman, Francis Berthelot indique que « le personnage qui est beau attire la sympathie ; celui qui est laid ne l'attire pas », *Le corps du héros. Pour une sémiologie de l'incarnation romanesque*, Paris, Nathan, 1997, p. 90.

d'inscrire leurs allocutaires, c'est-à-dire les actions qu'ils veulent les pousser à entreprendre, les actes illocutoires (effets résultants de la manière de dire) et perlocutoires<sup>64</sup> (effets résultant du dit) qu'ils visent à produire sur les récepteurs par les *Discours* et *Les Tragiques*.

Nous ne limitons pas notre analyse à ces deux œuvres. Nous l'élargissons, quand cela nous semble utile, entre autres, à la *Remonstrance au peuple françoys* de Guillaume des Autels (1559) ; au *Tigre, pamphlet anti-guisard* de François Hotman (1560) ; aux confessions de foi des réformés ainsi qu'à leurs déclarations dans les contextes de la conjuration d'Amboise et de la prise d'armes d'avril 1562 ; à la *Lettre à Elvidius* (1573) de Guy de Pibrac ; au *Réveil-matin des françois et de leurs voisins* d'Eusèbe Philadelphie (1574) ; à *La tragédie de feu Gaspar de Colligni, jadis amiral de France* (1575) de François de Chantelouve.

Ces autres écrits sur les guerres de religion permettent de voir les procédés discursifs au moyen desquels, en temps de crise, les porteurs de parole entreprennent d'influencer les opinions et de les rallier à leurs convictions. En faisant le lien entre énonciation et pragmatique sur les éléments de notre corpus ainsi que sur ces autres discours, nous montrons comment, selon le contexte de l'écriture à vocation d'enrôlement, les données socioculturelles informent les comportements langagiers des instances d'interlocution et participent à l'efficacité verbale.

Les *Discours* et *Les Tragiques*, choisis du fait que leurs auteurs sont deux écrivains qui ont puissance comme Des Autels de plaider leurs causes antagonistes en France au temps des guerres de religion (*Él.*, 5-6), servent de supports exemplaires pour aborder toute entreprise de persuasion et de mobilisation. Tout au long de ces discours poétiques, Ronsard et Aubigné présentent chacun un modèle de discours efficient. L'un comme l'autre exploite les modalités énonciatives par lesquelles l'argumentation à vocation engageante permet à l'homme public d'agir sur les pensées et sur les comportements. En interrogeant les impacts de leurs discours poétiques sur les consciences aux temps respectifs de leurs publications, notre étude vise à montrer comment, à l'épreuve d'une crise, l'homme de parole moule l'éthos et le pathos (les passions des allocutaires, le jugement de chacun d'entre eux sur ses mœurs individuelles, ce qui lui permet de s'estimer soi-même) dans des énoncés ayant eux-mêmes des orientations pragmatiques. L'analyse des stratégies discursives mises en œuvre dans notre corpus doit insister sur le pouvoir du *logos* contre les forces du mal. Il s'agit de voir la capacité des mots à

---

<sup>64</sup> John Langshaw Austin, *Quand dire, c'est faire, op. cit.*, neuvième conférence, p. 119. Reprenant Austin, Dominique Maingueneau indique à propos de l'acte illocutoire qu'il correspond à un énoncé auquel est attaché conventionnellement, à travers le dire même, une certaine « force ». À propos de l'acte perlocutoire, il affirme qu'il s'agit des effets provoqués dans la situation d'énonciation au moyen de la parole. Le domaine du perlocutoire sort du cadre proprement langagier. Voir « Les actes de langage », *Pragmatique pour le discours littéraire*, édition mise à jour, Paris, Nathan, 2001, p. 5.

replacer les fauteurs de trouble de tout ordre sur le droit chemin de la paix et de la vertu, à durcir aussi les postures idéologiques des partisans comme également à mobiliser les épris de paix de tous bords de l'opinion publique contre la violence et les violents.

« L'ennemy par livres a seduict / Le peuple devoyé qui fausement le suit », lit-on aux vers 19 et 20 de l'*Élégie sur les troubles d'Amboise* de Ronsard. Si, dans les années 1560, les textes de propagande des réformés mettent à mal les Guise avec l'opinion ; si leur prédication et leurs confessions ont la puissance de reconstruire la foi des Français et de faire des adeptes de plus en plus nombreux ; si par ailleurs les protestants sont inquiétés par les « vives raisons » (*Él.*, 16) du *Discours des misères* et de la *Continuation* au point de se déchaîner contre Ronsard ; il faut convenir de l'importance des mots dans toute lutte idéologique. De même que le discours religieux peut provoquer l'endoctrinement avec sa matière argumentative et ses outils rhétoriques propres, celui politique fonde lui aussi ses assises dans les débats publics sur l'expression de pensées sociales qui lui permettent de s'attacher le maximum d'adhésions. Après Socrate pour qui la rhétorique est l'art de conduire les esprits par la parole<sup>65</sup>, Ronsard rend compte de la capacité de persuasion et de mobilisation du discours. Celui-ci permet à l'orateur habile de manipuler l'opinion d'une personne ou d'une foule à sa guise :

La parole [...] est la seule magie,  
L'ame par la parole est conduite et regie,  
Elle esmeut le courage, esmeut les passions,  
Esmeut les volonteiz et les affections :  
Par elle l'amoureux peult fleschir sa maistresse,  
Par elle l'usurier addoucit sa rudesse,  
Prestant sans interest, et le courroux des Dieux  
S'appaise par l'effort d'un parler gratieux.<sup>66</sup>

Sur le plan de l'énonciation rhétorique, nous appréhendons le discours de l'enrôlement comme une réponse aux convulsions qui brisent les élans heureux d'une communauté. Ce type de discours soumet l'intervention de l'homme de parole dans les périodes d'impasse à la nécessité de neutraliser les façons de voir et d'agir de l'adversaire vu comme l'*alazon*, figure du vicieux qu'il convient de condamner au silence pour empêcher toute propagation de son idéologie. Quand cette puissance de persuasion est possédée par un orateur habile à plaider sa cause et à nourrir dans le même temps la haine contre ses cibles, l'enrôlement se rapproche de l'endoctrinement. Le discours qui le véhicule porte l'allocutaire à se figurer que les pensées et les positions de l'énonciateur sont justes puis à y adhérer. Se pencher sur cette question dans

---

<sup>65</sup> *Phèdre* [vers -370], *Œuvres de Platon*, traduites par Victor Cousin, VI, Paris, P. J. Rey, 1849, p. 83.

<sup>66</sup> *La promesse par P. de Ronsard Vandosmois, à la Royne* [1564], *Œuvres complètes, op. cit.*, IV, 171-178.

les *Discours* et *Les Tragiques*, c'est voir Ronsard puis Aubigné devenir des exemples d'écrivains habiles à influencer les pensées et les comportements.

Par définition, le motif du monde à l'envers que les deux poètes montrent souligne l'écart entre la norme et les réalités sociales de 1562 ou de celles de 1572. Ces mondes sens-dessus-dessous représentent la perte des repères, l'effondrement de la stabilité et des valeurs du royaume. Il s'agit, en mettant à nu les impostures des ennemis, de les présenter tels des monstres. Notamment, Ronsard consacre ses vers à montrer la prédication réformée comme relevant d'une pure imprudence sur l'interprétation de l'Écriture. Si dans les années 1560 la France est exposée à la catastrophe, c'est, croit-il, que les réformés y ont installé leur fausse compréhension des Écritures.

Bien que la religion est présente partout dans la vie quotidienne des Français du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>, le Vendômois ne peut pas comprendre que les protestants, qui discutent des questions jusque-là laissées aux prêtres, fassent du commentaire de l'Écriture le fait de tous<sup>68</sup> : « Les enfans sans raison disputent de la foy » (*Disc.*, 165) ; « Les barbiers, les maçons en un jour y sont clerks » (*Rem.*, 193). Il ne peut pas non plus comprendre que les protestants considèrent les statuts, les croix et les images peintes dans les églises tels des signes païens puis les détruisent (*Cont.*, 379-382). Ronsard reste convaincu que c'est principalement l'opinion qui est à l'origine des guerres civiles entre Français :

La seule opinion fait les hommes armer,  
Et frere contre frere au combat animer,  
Perd la religion, renverse les grands villes,  
Les couronnes des Roys, les polices civiles,  
Et apres que le peuple est sous elle abbatu,  
Lors le vice et l'erreur surmontent la vertu. *Rem.*, 249-254.

Avant de se retrouver ici dans la *Remonstrance*, cette conviction de « l'Opinion, peste du genre humain » (*Disc.*, 134) figure dans l'*Institution* : « tout le mal qui vient à l'homme prend naissance / Quand par sus la Raison le Cuidier a puissance » (73-74). Elle occupe donc une place

---

<sup>67</sup> Arlette Jouanna rappelle : les actes principaux de l'existence sont sacralisés par les baptêmes, les mariages et les extrêmes onctions. Les fidèles doivent communier au moins une fois par an, à Pâques. Le temps est rythmé par le calendrier chrétien. L'Avant (les quatre semaines avant Noël) et le Carême (les quatre jours avant Pâques) sont des moments de pénitence et de continence. Les grandes fêtes chrétiennes sont des temps forts de l'existence : Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint. Le son des cloches des églises ponctue la journée, appelant aux prières et aux offices et donnant une coloration particulière au temps. Les jours sont distingués par des noms de saints. Il était ainsi impossible, au XVI<sup>e</sup> siècle, de n'être pas chrétien. Les fidèles rencontrent encore l'Église s'ils veulent être soignés ou enseignés. L'Église conserve en effet un droit de regard sur l'assistance et sur l'éducation. Les hôpitaux et les écoles relèvent de sa responsabilité, « Présence de la religion dans la vie quotidienne », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle. 1483-1598*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 50 et 51.

<sup>68</sup> Frank Lestringant, « Les raisons d'un engagement », art. cit., p. 13.

centrale dans l'argumentation polémiste de Ronsard, qui développe largement les ravages de l'interprétation de l'Écriture dans le *Discours des misères* (127-196).

Terme issu du latin *opinari*, l'opinion n'est pas une connaissance solide du vrai. Elle est un jugement qui peut vaciller. Or pour Ronsard, elle est le moteur de la croyance des réformés, et la France est victime des désaccords qui résultent de l'interprétation de la Bible. Associée aux forces du mal, l'opinion est l'hydre contre lequel Ronsard adresse une imploration à Dieu (*Disc.*, 213-fin) ; contre lequel il galvanise, lors des prises d'armes de 1562, les triumvirs qu'il appelle à s'allier au tour de Charles IX (*Cont.*, 429-440 ; *Rem.*, 777-784) en les exhortant à prendre les armes (*Rem.*, 759-774) ; contre lequel également il admoneste le prince de Condé (*Rem.*, 611-758). C'est le monstre qui répand la terreur sur la France et que Ronsard indexe : « ce monstre que j'ay dit met la France en campagne » (*Disc.*, 155) ; « ce monstre arme le fils contre son propre pere » (*Disc.*, 159) ; « de ces tetins ce monstre un Vuiclef aletta » (*Rem.*, 265) ; « en depit du ciel un Jehan Hus enfanta » (*Rem.*, 266) ; « puis elle se logea sur le haut de la porte / De Luther son enfant » (*Rem.*, 267-268) ; « de là sont procedez les maux que nous avons, / De là vient le discord soubs lequel nous vivons, / De là vient que le fils fait la guerre à son père » (*Rem.*, 337-339).

Ainsi que l'écrit Emmanuel Buron<sup>69</sup>, Ronsard, qui ne prétend pas détenir la vérité biblique plus que les protestants, situe les convictions de ses adversaires dans des prétentions fondées uniquement sur la présomption, des convictions nécessairement fragiles donc, car souligne-t-il, « l'entendement humain, tant soit il admirable, / Du moindre fait de Dieu, sans grace, n'est capable » (*Rem.*, 159-160). L'opinion devient ainsi dans les *Discours* une force de division et de dissidence. Révélatrice de l'orgueil des réformés, elle fragmente l'unité du corps social de la France. Rapportant la foi protestante à l'opinion, Ronsard condamne la manière trop passionnée dont Bèze, ses collègues prédicants et leurs disciples assument leur sentiment d'avoir raison sur les questions de la Cène, des sacrements et de la grâce. Les divergences entre luthériens et calviniens étant à ses yeux la preuve que les thèses doctrinales des réformateurs manquent de solidité ou sont peut-être fausses, Ronsard leur donne un conseil de modération : « Vous devriez pour le moins avant que nous troubler, / Estre ensemble d'accord sans vous desassembler » (*Cont.*, 253-254). Sans entrer dans les détails de l'érudition théologique, il souligne que les seules déclarations des réformés sur les cultes ecclésiastiques détruisent le ciment social du royaume. Il appuie cette idée avec les contrastes frappants qui présentent les

---

<sup>69</sup> « L'opinion dans les *Discours* », *Lectures de Ronsard, op. cit.*, pp. 115-136.

prédicants et les ministres de Genève comme étant des « Rhetoriciens / (qui) preschent autrement qu'ils n'ont dedans les cœurs » (*Cont.*, 181-182).

Bref, en plaçant le thème de l'opinion au centre des *Discours*, Ronsard entreprend de fédérer l'opinion publique française des années 1560 derrière le Roi Charles IX et prévenir son basculement vers la Réforme, parti qu'il désigne comme responsable des troubles civils de l'époque et dont il veut réduire les membres au silence « par vives raisons » (*Él.*, 12-18). Dans cette dynamique, il met en garde contre les limites de la raison humaine (« Comment pourrions nous bien avecq' nos petits yeux / Cognoistre clèrement les misteres des cieux ? », *Rem.*, 161-162), multiplie les reproches envers les protestants et affirme :

[...] je n'en ay point veu qui soient d'audacieux  
Plus humbles devenus, plus doux, ny gracieux,  
De paillards continens, de menteurs veritables,  
D'efrontés vergongneux, de cruels charitables,  
De larrons aumoniers, et pas un n'a changé  
Le vice dont il fut au paravant chargé. *Cont.*, 265-270.

Mais Aubigné récuse cette étiquette de faux chrétiens collée aux siens en soulignant :

Des triomphans martyrs la façon n'est pas telle,  
Le premier champion de la haute querelle  
Prioit pour ses meurtriers, et voyoit en priant  
Sa place au ciel ouvert, son Christ l'y conviant. I, 1189-1192.

L'enjeu de cette précision est la réhabilitation identitaire du réformé. Il s'agit d'une volonté de démolition des accusations d'hérésie véhiculées sur le compte des huguenots. Cette volonté fait des livres IV (*Les feux*) et V (*Les fers*) des *Tragiques* les lieux privilégiés d'une expérience culturelle conduisant de la méconnaissance des convictions doctrinales du calviniste à l'éblouissante découverte de leur solidité. En effet, dans ces livres, la constance des huguenots morts pour leur foi côtoie en permanence celle du Christ sur la croix pour exhiber, exalter et revivifier le substrat culturel protestant. En faisant de ces victimes des inquisitions ou de la Saint-Barthélemy les vaisseaux de la victoire de Dieu contre Satan (V, 181), Aubigné met en avant une sérénité jubilatoire qui peut être lue tel un rire malicieux contre les suppôts de l'Antéchrist. Dans chacun des livres du martyrologe, les valeurs bibliques que le réformé condamné à la mort défend au prix de sa vie sont si pénétrantes que les commanditaires de son supplice sont « tourmentez, en voulant tourmenter » (IV, 176). En écumant de colère devant les violences que les chefs de France font aux huguenots depuis *Misères*, le lecteur sympathisant de la Réforme ne peut pas manquer de s'arrêter devant la patience invincible d'Anne du Bourg (IV, 543-602), de Montalchine (IV, 619-710), de Gaspard de Coligny (V, 831-836) et des autres

martyrs. Son esprit et son cœur sont frappés, puis son admiration s'intensifie avec le constat que les suppliciés ne laissent tomber aucune larme, qu'aussi ils ne prononcent jamais aucune demande de clémence envers leurs juges, leurs inquisiteurs ou leurs meurtriers. Chacun de ces huguenots met en avant un hymne à la foi qui fait du protestant un individu certes différent de la conception que l'Église de Rome a du chrétien, mais un individu qui, en plus de pratiquer une religion conviant à la connaissance de la Bible avant la croyance en Dieu et en son fils Jésus Christ<sup>70</sup>, détient des vertus sûres.

Ces traits remettent en cause les reproches que Ronsard a faits, un demi-siècle avant, à la Réforme et à ses membres. Et c'est sans compter avec les sermons testamentaires de ces captifs convaincus qui revendiquent le respect et la reconnaissance du protestant sur un ton en marge de la véhémence verbale. Surgissent ainsi entre les *Discours* et *Les Tragiques* des clivages religieux fondamentaux. Aubigné, lui, pousse en même temps l'accusation politique des Valois aux confins de la satire religieuse puis argumente, par moments, sur l'eschatologie.

La création de ces œuvres aura été pour les deux poètes le moyen de rendre, chacun à sa manière, à son parti un service énorme, mais aussi à la poésie sa dignité. Les fonctions de ce genre littéraire ayant fait l'objet de divergences suivant les époques et les auteurs, Ronsard et Aubigné font l'apologie de la poésie comme outil de dénonciation et de révolte contre l'inacceptable. Aucun d'entre eux ne se préoccupe d'esthétique ni au début, ni au cours, ni à la fin des guerres de religion. Chacun d'entre eux s'arroge le rôle de sentinelle du patriotisme, de la vertu et de la vie chrétienne qu'il confond avec la cause doctrinale pour laquelle il milite. Pour mettre en évidence leurs convictions personnelles et toucher les différents allocutaires, la poésie leur permet, à la place du théâtre ou de l'écriture en prose, une expression des idées plus imagée et plus éloquente avec des techniques stylistiques qui ont autant de valeur que les idées exprimées elles-mêmes.

Avec les *Discours* et *Les Tragiques*, écrire devient donc pour Ronsard et Aubigné créer le poème sur le modèle d'un conflit rhétorique dont l'objet consiste à secouer les âmes des allocutaires. Rompre le mur des indifférences et rallier à leurs convictions, voilà leur nouvelle raison d'écrire. Contraints par l'indignation de redéfinir chacun sa ligne poétique initiale, l'un comme l'autre développe une rhétorique de l'impact contre les vices et les violences de son contexte d'écriture. Agir sur les pensées et sur les sens des allocutaires en vue de favoriser en

---

<sup>70</sup> Bèze a insisté sur ce point dans la préface de sa confession de foi. Montrant les inconvénients de la méconnaissance du contenu de la Bible par les fidèles, il écrit : « le royaume de Dieu n'est point un royaume d'ignorance, mais de foy, et par cōsequent de cognoissance : veu que nul ne peut croire ce qu'il ne sait », *Confession de la foy chrestienne, contenant la confirmation d'icelle, et la refutation des superstitions contraires, quatrieme edition, reveuë sur la latine, et augmentée, avec un abregé d'icelle*, 1561, p. III.

eux certaines dispositions est leur souhait avec les *Discours* et *Les Tragiques*. Plus qu'à l'esthétique, c'est aux effets pragmatiques du discours poétique que pensent les deux hommes.

La question de la réception occupe dans cette mesure une place centrale dans les *Discours* et *Les Tragiques*. Elle pose le problème du public qui reçoit le discours poétique. La création poétique n'est pas ici « réjouissance solitaire<sup>71</sup> ». Autrement dit, il y a un dialogue imaginaire entre chaque poète qui construit son discours poétique sur les guerres de religion et le public de la France et de l'international qui reçoit et interprète ce discours. Il s'agit de ce phénomène littéraire de dialectique entre le texte et le lecteur dont parle Michael Riffaterre<sup>72</sup>. Les lecteurs devenant des récepteurs actifs, c'est la capacité de l'écriture à inspirer des points de vue puis à provoquer des prises de position sociale qui fait que l'œuvre poétique est, dans le contexte des guerres de religion, inconcevable, comme dit Hans Robert Jauss<sup>73</sup>, sans la participation ou la réception active de ceux auxquels elle est destinée.

Notre étude propose une lecture de la perspective pragmatique dans les *Discours* et dans *Les Tragiques*, c'est-à-dire les relations qu'entretiennent les signes avec leurs utilisateurs<sup>74</sup> dans chacun de ces discours poétiques.

Dans *La production du texte*, Michael Riffaterre<sup>75</sup> affirme à propos de l'explication des faits littéraires que le texte étant toujours unique en son genre, c'est cette unicité qui constitue la définition la plus simple de la littérarité. L'analyse textuelle cherche à partir de ce moment à expliquer l'unique. C'est ici que l'analyse formelle démontre son utilité. Elle permet de décrire les composantes énonciatives par lesquelles le texte littéraire bouleverse les pensées et les perceptions du lecteur. Plus concrètement, le phénomène littéraire n'est pas seulement le texte, mais aussi son lecteur et l'ensemble des réactions possibles du lecteur au texte. Si par exemple la représentation de l'auteur dans le texte prend la forme d'un énoncé d'intention, expliquer

---

<sup>71</sup> Albert Camus, *Discours de Suède*, discours de réception du prix Nobel de littérature prononcé à Oslo, le 10 décembre 1957.

<sup>72</sup> « Signifiante du poème », *Sémiotique de la poésie* [1978], traduit de l'anglais par Jean-Jacques Thomas, Paris, Seuil, 1983, p. 12.

<sup>73</sup> Jauss précise en effet que dans la triade formée par l'auteur, l'œuvre et le public, celui-ci n'est pas un simple élément passif qui ne ferait que réagir en chaîne ; il développe à son tour une énergie qui contribue à faire l'histoire. La vie de l'œuvre littéraire dans l'histoire est, dans ces conditions, inconcevable sans la participation active des lecteurs. C'est leur intervention (sous forme d'activité de lecture interprétative) qui fait entrer l'œuvre dans la continuité mouvante de l'expérience littéraire, où s'opère en permanence le passage de la réception passive à la réception active, de la simple lecture à la compréhension critique. « L'histoire de la littérature : un défi à la théorie littéraire », *Pour une esthétique de la réception*, traduit de l'allemand par Claude Maillard, préface de Jean Starobinski, Paris, Gallimard, 1978, p. 49.

<sup>74</sup> D. Maingueneau, « Sémantique et pragmatique », *Pragmatique pour le discours littéraire*, op. cit., p. 3.

<sup>75</sup> « L'explication des faits littéraires », *La production du texte*, op. cit., pp. 8 à 10.

consistera à montrer l'effet de l'énoncé d'intention. Celui-ci oriente le lecteur vers certaines interprétations, lui fournit une clef pour décoder le texte.

Lus sous le double angle de l'énonciation et de la pragmatique, les *Discours* comme *Les Tragiques* mettent en exergue certaines structures rhétoriques qui leurs permettent d'être efficaces en France et au-delà, au temps des guerres de religion et après. Il s'agit, pour nous, de concentrer notre propos sur l'horizon d'attente<sup>76</sup> de chacun de ces discours poétiques militants où Ronsard et Aubigné escomptent des réactions de la part de leurs allocutaires.

Pour ce qui est du plan de travail, le point à partir duquel nous commençons notre étude concerne les qualités sous lesquelles Ronsard et Aubigné parlent pour obtenir quelques dispositions sur leurs allocutaires. Dans une deuxième et troisième phase, nous examinons les modalités énonciatives que les deux poètes mettent en marche pour favoriser ces dispositions. Bref, trois questions essentielles constituent les piliers de cette étude sur la poésie militante des guerres de religion : qui parlent dans les *Discours* et dans *Les Tragiques* ? À quels allocutaires ? Avec quels registres et procédés discursifs ?

Dans un premier temps, en plus d'identifier les figures des différents destinataires des *Discours* et des *Tragiques*, nous analysons les exordes de ces discours poétiques à travers les indices de « l'impossible dégagement<sup>77</sup> » que Ronsard et Aubigné mettent en exergue dans le but de favoriser l'écoute et l'adhésion à leurs positions. De part et d'autre, l'instance auctoriale présente au préalable une image éloquente de sa personne dans et par son discours poétique. Il s'agit des apprêts discursifs. Le but consiste, dans les seuils de l'argumentation satiriste, à légitimer la prise de parole face aux guerres de religion, à capter les attentions et à créer l'audience discursive.

Dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques*, l'engagement poétique commande une *inventio* particulière mise en évidence non seulement à travers une écriture du vu, mais des affabulations aussi. L'allégorie est d'ailleurs privilégiée par Ronsard et Aubigné pour mieux

---

<sup>76</sup> Ainsi que Jauss la définit, cette notion désigne le système de références objectivement formulables qui, pour chaque œuvre au moment de l'histoire où elle apparaît, résulte de trois facteurs principaux : l'expérience préalable que le public a du genre dont elle relève, la forme et la thématique d'œuvres antérieures dont elle présuppose la connaissance, et l'opposition entre langage poétique et langage pratique, monde imaginaire et réalité quotidienne. Même au moment où elle paraît, une œuvre littéraire ne se présente pas comme une nouveauté absolue surgissant dans un désert d'information ; par tout un jeu d'annonces, de signaux – manifestes ou latents –, de références implicites, de caractéristiques déjà familières, son public est prédisposé à un certain mode de réception. Elle évoque des choses déjà lues, met le lecteur dans telle ou telle disposition émotionnelle, et dès son début crée une certaine attente de la « suite », du « milieu » et de la « fin », attente qui peut, à mesure que la lecture avance, être entretenue, modulée, réorientée, rompue par l'ironie, selon les règles de jeu consacrées par la poétique explicite ou implicite des genres et des styles. « L'histoire de la littérature : un défi à la théorie littéraire », *Pour une esthétique de la réception*, op.cit., pp. 54 et 55.

<sup>77</sup> Benoît Denis, « Le sens de l'engagement », *Littérature et engagement*, op. cit., p. 37.

souligner la crise du temps et indiquer des voies de sa résolution. Cependant, les poètes délibèrent encore sur les violences et travers qu'ils exposent. Plusieurs fois, ils expriment des protestations, des admonestations, des adjurations et des invectives, s'ils ne laissent pas la parole à des orateurs tiers. Ces arrêts narratifs attestent que, ni dans les *Discours* ni dans *Les Tragiques*, il ne s'agit de *dispositio* régulière. Le réquisitoire s'y entrelace avec la contestation et la vocifération pour porter la satire partisane à son *climax*.

Dans un second temps, nous abordons ainsi la variation des registres du discours de l'enrôlement. La *narratio*, révoltante déjà par le récit de l'horrible, se disloque très souvent dans les *Discours* et dans *Les Tragiques*. Comment se marquent formellement ces transitions discursives et pour quels motifs ?

Ces effacements progressifs de la *narratio* satiriste sont tributaires de l'altérité des sujets énonciateurs tantôt poètes historiens, tantôt partisans passionnés. En effet, avec « l'aspect urgent de la parole engagée<sup>78</sup> », les *Discours* et *Les Tragiques* expriment la colère d'hommes ayant la droiture assez ferme pour entreprendre de dénoncer les vices et les violences dont ils sont témoins. L'indignation contraint Ronsard et Aubigné à écrire sur les guerres de religion. Cette notion, indique Pascal Debailly<sup>79</sup>, relève de la Némésis. Socialement, elle correspond à un sentiment d'injustice ; psychologiquement, elle traduit le sentiment d'avoir perdu son unité intérieure. L'indignation est l'expérience de ce qui creuse, chez l'individu, un fossé entre l'aspiration à l'idéal et une réalité scandaleuse ou décevante. Il faut donc entendre la satire dans les *Discours* et dans *Les Tragiques* au sens de registre discursif lié à la peine que Ronsard et Aubigné éprouvent chacun devant ce qui lui semble indigne par rapport à ses idéaux de droiture, de patriotisme, de vertu et de vie chrétienne. Incapables de silence face aux guerres de religion, l'un comme l'autre dépeint et dénonce les misères civiles dans le royaume. La satire des violences s'efface cependant dans plusieurs endroits de leurs discours poétiques. C'est que la *narratio* ne suffit pas au poète intransigeant trop en proie à l'indignation.

Impuissants à contenir leurs colères, Ronsard et Aubigné mettent la controverse en action. Ils basculent dans la polémique. Ce registre est affirmation d'inflexibles prises de position partisans. Il n'existe pas hors de l'apostrophe des allocutaires-cibles<sup>80</sup>. Avec le sens que Marc Angenot lui donne<sup>81</sup>, la polémique suppose dans les *Discours* et *Les Tragiques* une présence

---

<sup>78</sup> Benoît Denis, « Le sens de l'engagement », *Littérature et engagement*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>79</sup> *La muse indignée*, *op. cit.*, pp. 8 et 9.

<sup>80</sup> Yvonne Bellenger, « Le pamphlet avant le pamphlet : le mot et la chose », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n°36, 1984, pp. 94-95.

<sup>81</sup> « Le polémiste établit sa position, réfute l'adversaire, marque les divergences en cherchant un terrain commun d'où il puisse déployer ses thèses ». *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982, p. 21.

explicite de l'énonciateur dans l'énoncé. Son ton est celui de la controverse pour les besoins de la réhabilitation identitaire ou, à l'inverse, la démolition des thèses de l'ennemi qu'« il s'agit de réduire au silence<sup>82</sup> ».

Chez Ronsard comme chez Aubigné, les rancunes personnelles se mêlent trop souvent encore à la passion pour le patriotisme, la vertu et la vie de chrétienne. Haussant le ton de la polémique par moments, les deux poètes font ainsi entrer en action l'amplification pamphlétaire. Comme la polémique, ce registre oratoire n'existe pas hors de l'apostrophe de la cible, à la différence que les proférations qui l'expriment parlent à la psychologie pour agacer l'adversaire et le sommer à vivre autrement. Le pamphlet traduit une position extrême de divergence idéologique<sup>83</sup> avec les cibles. Il leur applique la remontrance<sup>84</sup>.

Dans un dernier temps, nous analysons l'appropriation progressive du propos poétique dans le contexte des guerres de religion comme art de l'accablement et de l'émulation. Pour tel ou tel allocutaire, le discours de l'enrôlement impose des points de vue et étale des appels à l'ordre. Ces éléments montrent que, avec le refus du simple réquisitoire, chaque poète met son lecteur en demeure de se positionner face aux figures qu'il met en cause, s'il ne confond pas celles-ci avec leur propre conscience. Ronsard et Aubigné intègrent le discours poétique à vocation d'enrôlement dans une écriture de propagande articulée, comme écrivait Aristote<sup>85</sup>, entre accusations et défenses, entre blâmes et éloges, entre dissuasions et exhortations.

---

<sup>82</sup> Marc Angenot, *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, op. cit., p. 35.

<sup>83</sup> Marc Angenot, « La parole pamphlétaire », *Études littéraires*, vol. 11, n°2, 1978, p. 261.

<sup>84</sup> Comprendre ce mot au sens de « parler réprobateur proféré par une voix qui revendique une supériorité politique ou morale ». Alexandre Tarrête, « Ronsard et le genre de la remontrance », *Poésie et guerre civile*, op. cit., p. 108.

<sup>85</sup> « Des trois genres de la rhétorique : le délibératif, le judiciaire, le démonstratif », *Rhétorique*, op. cit., I, 3, pp. 93-94.

**PREMIÈRE PARTIE :**  
**APPRÊTS DISCURSIFS**



C'est toujours dans l'espace d'opinions et de croyances farouchement antithétiques que la littérature militante tente d'imposer ou de conforter une vision du monde. La contestation constitue habituellement le fond de son argumentation idéologique. Pour se positionner dans les querelles sur les affaires sociales, cet élan doit réfuter des positions et trouver les moyens de rallier à la cause qu'il défend. Quand Ronsard s'engage dans la controverse des guerres de religion, il se fixe alors avant tout pour but de légitimer sa voix dans le réseau déjà serré des autres écrits militants du temps. Il s'agit pour lui de venir en renfort aux voix catholiques, parmi lesquelles celle de Guillaume des Autels, dans le combat contre les libelles de diffusion de la foi réformée<sup>86</sup>. Conscient de ces voix divergentes qui vont traverser aussi ses *Tragiques* au moment où, en 1577, il entre à son tour dans l'arène du « corps à corps textuel<sup>87</sup> » du XVI<sup>e</sup> siècle, Aubigné, pour faire le procès du régime des derniers Valois dont il voit les boucliers communicationnels déployer « harangue sur harangue » (II, 441), entoure sa prise de parole de toutes les garanties susceptibles « de faire tomber dans son sentiment<sup>88</sup> ».

C'est qu'il est impératif, conseille Aristote<sup>89</sup>, avant toute argumentation de se montrer soi-même aux allocutaires sous un certain jour, de les mettre dans certaines dispositions. Ronsard et Aubigné ajustent, comme l'orateur public, leurs postures illocutoires. C'est tout ce qui connote le bon sens et la vertu qu'ils exhibent chacun pour disposer favorablement les esprits dans le système épistémologique de l'information et de la rumeur publiques de l'ère des guerres de religion. Sous forme d'énoncés métadiscursifs épars dans les seuils ainsi que dans des moments dialogiques essentiels des *Discours* et des *Tragiques*, cette représentation de soi est le moment où chaque poète « se donne à voir dans son discours<sup>90</sup> ». Le but consiste à garantir l'efficacité pragmatique du propos satiriste. Ronsard et Aubigné mettent notamment en évidence leurs éthos. Ils posent leurs voix, commentent en même temps leurs discours. Marque de réflexion sur l'usage du langage poétique face aux guerres de religion, le métadiscours leur sert d'escorte à la prise de parole. Il en expose les objets, définit les styles, puis trace un canal de lecture qui repousse, à l'avance, les possibles objections des cibles.

Le métadiscours correspond aux discours que les *Discours* et *Les Tragiques* tiennent sur eux-mêmes, à ces apprêts oratoires, ou indications sur le sujet énonciateur et sur les motifs de l'énonciation. Ces indications liminaires garantissent à chacun de ces discours poétiques son

---

<sup>86</sup> Nicolas Lombart et alii, *Ronsard. Discours des misères de ce temps*, Paris, Éditions Atlande, 2009, p. 22.

<sup>87</sup> Véronique Ferrer, « Le poète en situation », art. cit., p. 33.

<sup>88</sup> Bernard Lamy, « Quel doit être le style de l'orateur ? », *La rhétorique ou l'art de parler*, op. cit., p. 439.

<sup>89</sup> « Comment on agit sur l'esprit des juges », *Rhétorique*, op. cit., II, 1, pp. 181-182.

<sup>90</sup> Ruth Amosy, « L'éthos ou la personne de l'auteur », *L'argumentation dans le discours*, deuxième édition, Paris, Armand Colin, 2006, p. 71.

efficacité pragmatique sur les allocutaires. Après Aristote<sup>91</sup> et Cicéron<sup>92</sup>, Perelman souligne leur rôle essentiel dans la réception :

Comme le but d'une argumentation n'est pas de déduire les conséquences de certaines prémisses, mais de provoquer ou d'accroître l'adhésion d'un auditoire aux thèses qu'on présente à son assentiment, elle ne se déroule jamais dans le vide. Elle présuppose, en effet, un contact des esprits entre l'orateur et son auditoire : il faut qu'un discours soit écouté, qu'un livre soit lu, car, sans cela, leur action serait nulle<sup>93</sup>.

La posture d'énonciation prend appui sur un socle de moralités qui permettent d'inspirer confiance et capter l'attention dès l'entrée en matière du discours d'engagement. Pour ces raisons, Pascal Debailly indique : « le *je* dans la satire est un argument : dépositaire de la tradition et du *mos majorum*, il constitue un aplomb axiologique à partir duquel est mesurée et condamnée la perversion réelle<sup>94</sup> ». Bref, appuis de l'audience illocutoire, les indications sur la personne du sujet énonciateur et ses motivations fixent les assises des discours que Ronsard et Aubigné tiennent sur les guerres de religion. Elles précisent aussi les divergences idéologiques des poètes devant leur sujet commun.

---

<sup>91</sup> Pour cet auteur, comme la rhétorique a pour but un jugement, il importe beaucoup, pour amener la conviction, de savoir sous quel jour apparaît l'orateur et dans quelles dispositions les auditeurs supposent qu'il est à leur égard. L'idée que l'on se fait de l'orateur est surtout utile dans les délibérations, « Comment on agit sur l'esprit des juges », *Rhétorique, op. cit.*, II, 1, pp. 181-182. Voir sur le même sujet Ruth Amossy, « L'éthos ou la personne de l'auteur », *L'argumentation dans le discours, op. cit.*, p. 71.

<sup>92</sup> « L'orateur adressé par Cicéron à M. Brutus », *L'orateur, Œuvres complètes de Cicéron*, traduction nouvelle par M. Alphonse Agnant, XXXII, Paris, C.L.F., Panckoucke, 1840, p. 89.

<sup>93</sup> « L'argumentation, l'orateur et son auditoire », *L'empire rhétorique, op. cit.*, p. 28.

<sup>94</sup> « Ronsard et la satire dans les *Discours des misères de ce temps* », art. cit., p. 155.

## Chapitre I : fracture poétique

Dans le sillage des *Discours*, *Les Tragiques* signalent des changements des liens avec le monde du XVI<sup>e</sup> siècle. Au regard de l'excès des violences entre catholiques et protestants, il devient en effet impératif pour Aubigné d'exprimer sa révolte contre les guerres de religion. Embrassant la satire, le poète du *Printemps* (1572) partage ainsi avec celui des *Odes* (1550), des *Amours* (1552) et des *Hymnes* (1555) la conversion à la poésie de dénonciation des vices et des violences de son temps.

Isolément de cette fracture poétique qu'ils révèlent chez Aubigné, *Les Tragiques* sont pourtant une protestation contre le procès que Ronsard a fait aux protestants une quinzaine d'années avant leur ébauche. Les deux discours reposent donc sur un schéma directeur de rénovation générale du langage poétique, et ils expriment en même temps des prises de position hostiles envers les guerres de religion et envers leurs acteurs.

### 1. Genèse d'une poésie de l'impact

Comme Juvénal en son temps, Ronsard et Aubigné s'écartent d'une création poétique isolée des misères de leur époque. Les guerres civiles entre catholiques et protestants les contraignent à une écriture engagée dans les affaires politico-religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle.

#### 1.1. Impossible dégageement

Comment ne pas écrire des satires ?  
Quelle résignation à cette Rome injuste,  
Quel cœur de bronze faut-il pour se contenir  
Quand l'avocat Mathon étrenne sa litière  
Toute pleine de lui, avec sur ses talons  
Celui qui vend ses plus nobles amis,  
Et se jette, glouton, sur les restes des grands ?<sup>95</sup>

Ainsi s'interroge Juvénal dès l'exorde de ses *Satires*. Le poète latin justifie ses vers satiriques par l'indignation. La gangrène morale de son siècle lui impose les dénonciations motivées, chez lui, par les vices vus. Les *Satires* émanent clairement d'une réaction contre les laideurs morales du temps. À défaut de génie, c'est l'indignation qui nous dicte les vers<sup>96</sup>, précise d'ailleurs Juvénal. Le poète accomplit de la sorte une mission noble. Il se met au service de la vertu, de la justice et de l'ordre. Le même principe régit la création des *Discours* et des *Tragiques*.

---

<sup>95</sup> *Satires*, I, traduction nouvelle et présentation de Claude-André Tabart, Paris, Gallimard, 1996, 33-52.

<sup>96</sup> *Idem*, 91-92.

Il s'agit dans chacune de ces œuvres d'une obligation éthique interdisant tout décalage entre poésie et actualité des guerres de religion. Les violences civiles qu'Aubigné a vues de près lui imposent en vérité de produire « du siecle un vray pourtraict, du malheur un miroir » (V, 1143). Dans *Misères, Les feux et Les fers*, cet impératif inscrit la narration dans la série des nombreux autres textes contemporains qui s'assignent, depuis les exécutions d'Amboise jusqu'à l'horreur extrême de la Saint-Barthélemy, le devoir de mémoire et de dénonciation. Du fait du lien étroit entre *Les Tragiques* et la réalité funèbre qu'ils recueillent, il existe un vaste panorama de recoupements entre ce discours de témoignage sur les guerres de religion et *La vraye et entière histoire des troubles de La Popelinière* (1573), *l'Histoire mémorable du siège de Sancerre* de Jean de Léry (1574), les *Commentaires* de Blaise de Monluc (1576), les *Mémoires de l'Estat de la France sous Charles IX* de Simon Goulart (1576), les *Discours politiques et militaires* de François de la Noue (1587), *l'Histoire des martyrs* de Jean Crespin (1614), mais avant tout avec le *Discours des misères* de Ronsard.

Cet opuscule adressé à la Reine Catherine se rattache à ce postulat :

[...] je serois ou du plomb ou du bois,  
Si moy, que la nature a fait naistre François,  
Aux siecles advenir je ne contoys la peine,  
Et l'extreme malheur dont nostre France est pleine. *Cont.*, 1-4.

Ronsard est littéralement poussé par « la vocation énonciative<sup>97</sup> », qui est ce sentiment d'indignation par lequel un sujet se sent appelé à écrire sur le présent. Cette nécessité de montrer les maux de son temps traduit une écriture de la participation<sup>98</sup> à l'histoire en train de se faire. Elle est acception du devoir urgent de faire part des inquiétudes suscitées, en 1562, à la fois par la conjuration d'Amboise, l'échec du colloque de Poissy, les prises d'armes des deux camps et l'iconoclasme huguenot. De l'avis de Marcel Raymond<sup>99</sup>, plusieurs raisons éthiques obligent Ronsard à souscrire sans hésiter au discours qui rend compte des misères de 1562 et à protester contre elles. Né de l'indignation devant l'écart devenu intolérable entre le passé de la France et le triomphe des inquiétudes depuis le tumulte d'Amboise, le *Discours des misères* traduit l'impossible indifférence de Ronsard envers le contexte social de l'époque.

Il est impératif pour ce Vendômois de ne pas garder le silence devant la menace de la guerre civile qui risque de ravager la France. Le royaume ayant comme besoin d'un grand réveil rationnel, Ronsard n'a pas le droit d'être, au lendemain des discussions non réussies de Poissy,

---

<sup>97</sup> Dominique Maingueneau, « Autorité et vocation énonciative », *Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993, p. 78.

<sup>98</sup> Benoît Denis, « Le sens de l'engagement », *Littérature et engagement, op. cit.*, p. 37.

<sup>99</sup> *L'influence de Ronsard sur la poésie française. 1550-1585*, I, Genève, Slatkine, 1993, p. 361.

un simple spectateur devant le sort de la France en danger. Un détachement envers les menaces de la guerre civile l'exclurait des dignes fils du royaume. Il lui faut donc écrire, au regard de la popularité singulière que son génie poétique lui vaut. Il lui faut contribuer à la résolution rapide de la discorde entre catholiques et protestants. Le *Discours des misères* met notamment en avant la figure magnanime du poète sensible aux préoccupations du moment. Avec les exhortations qu'il y adresse à la Reine Catherine (41-53 ; 197-212) pour l'inciter à calmer les esprits échauffés et empêcher que la discorde religieuse ne dégénère en guerre civile, ce discours présente Ronsard en poète investi de la mission de rappeler chacun à ses obligations envers la France, envers les aïeux (*Disc.*, 55-64) et envers les fils (*Disc.*, 121-122).

C'est pour une vocation similaire qu'Aubigné est lui aussi impuissant, au lendemain de la Saint-Barthélemy, à faillir au devoir moral de peindre la situation du royaume dans *Les Tragiques*. Plusieurs conduites des grands de France ont, selon Armand Garnier<sup>100</sup>, contrarié le poète jusqu'à l'obliger à faire éclater ses rages à leur égard :

C'est trop retenu mon devoir :  
Ce qu'ils n'ont pas horreur de faire  
J'ai horreur de leur faire voir. *Préf.*, 400-402.

Après le combat de Casteljaloux en juin 1577, Aubigné est mécontent à la fois d'Henri de Navarre qui a signé la paix de Longjumeau ; d'Henri III acharné contre les huguenots et qui rafraîchit en eux la mémoire détestable de la Saint-Barthélemy ; de François d'Alençon qui a trahi ses anciens alliés ; mais il est exaspéré surtout contre la Reine Catherine qui a orchestré à ses yeux le carnage de la nuit du 23 au 24 août 1572. Hanté, comme le précise Marguerite Yourcenar<sup>101</sup>, par la chimère d'une honnêteté sans compromis et d'une loyauté sans faille, Aubigné est forcé par ces mécontentements à composer une plainte déchirante contre les guerres de religion. Parce que la série des violences civiles a été trop longue, le poète se sent obligé de ne pas rester en repos jusqu'à ce que l'ordre soit restauré en France :

Le temps a creu le mal : je viens en cette sorte  
Croissant avec le temps de style, de fureur,  
D'âge, de volonté, d'entreprise, et de cœur :  
Et d'autant que le monde est roide en sa malice,  
Je deviens roide aussy pour guerroyer le vice. II, 50-54.

---

<sup>100</sup> Agrippa d'Aubigné et le parti protestant. *Contribution à l'histoire de la Réforme en France*, I, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à l'Université de Paris, Paris, Fischbacher, 1928, p. 225.

<sup>101</sup> « *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », *Sous bénéfice d'inventaire. Essais et mémoires*, Paris, Gallimard, 1991, p. 22.

Le monde raide en question n'est pas le temps de la France inquiète de la conjuration d'Amboise, de l'échec du colloque de Poissy, du massacre de Wassy, ou de la prise d'armes de 1562. Il correspond à l'ère qui couvre les huit guerres de religion, celle qui s'étend des persécutions sous le Roi Henri II à 1598, l'année de l'*Édit de Nantes* qui met un terme à ces violences. C'est cette période remplie d'exécutions de réformés et de tueries entre Français qui oblige Aubigné à écrire *Les Tragiques*. Malgré le déshonneur dont il sait, d'avance, que sa satire des violences civiles couvrira la France, le poète précise que sa droiture et sa douleur sincère le contraignent à dénoncer le spectacle d'un désastre devenu trop insoutenable :

Ne pense pas [...], mon lecteur, que je conte  
À ma gloire ce point, je l'écris à ma honte.  
Ouy j'ay senti le ver reveillant et picqueur  
Qui contre tout mon reste avoit armé le cœur :  
Cœur qui à ses despens prononçoit la sentence,  
En faveur de l'enfer contre ma conscience. I, 1073-1078.

Pour le poète huguenot, outre la valeur didactique, le récit des violences du siècle a une dimension cathartique. Il lui permet de s'épargner le remord<sup>102</sup>: « je ne veux autre recompense / Que dormir satisfait de moi » (*Préf.*, 101-102). Dans le seuil des *Feux*, livre qui ouvre le récit des inquisitions à travers la France et l'Europe, le défi consiste notamment à faire la paix avec sa conscience à propos de laquelle Aubigné rapporte :

J'eus un songe au matin, parmy lequel je vi  
Ma conscience en face, ou au moins son image,  
Qui au visage avoit les traicts de mon visage. IV, 24-26.

Le mot « conscience » revient ici. Cette récurrence signifie la place cruciale de cette faculté de jugement dans la création des *Tragiques*. Mais qu'est-ce que la conscience ? C'est le « miroüer de mon esprit », dit Aubigné au vers 38 des *Feux*. C'est le truchement de Dieu<sup>103</sup> en chacun d'entre nous, dit l'épouse de l'Amiral Gaspard de Coligny quand celui-ci hésite à prendre les armes contre les Guise au lendemain du massacre de Wassy. C'est, dit aussi Louis

---

<sup>102</sup> Le remord expose l'individu qui a manqué à une obligation morale aux reproches de « ces invisibles bourreaux des âmes criminelles » dont Jean de Rotrou parle dans *Antigone* [1638], publication par Gwénola, Ernest et Paul Fièvre, Paris, Théâtre classique, 2015, V, 5. Caractérisé en permanence par le désagrément, le remord gronde la conscience du coupable et ronge l'âme. Les supplices intérieurs auxquels il confronte sont les peines qu'Aubigné redoute, et qui l'infléchissent à ne pas se dérober au devoir de décrier les guerres de religion. Tout tient chez le poète huguenot au sens de la responsabilité sociale.

<sup>103</sup> « Délibérations et résolutions des princes reformez pour la prise des armes », *Histoire universelle du sieur d'Aubigné*, comprise en trois tomes. Tome premier, qui s'estend de la paix entre tous les Princes chrestiens, jusques à celle des troisiemes guerres en l'an 1570. Et l'œuvre entier rend conte de la fin du siecle, et de l'entree au suivant, finissant avec la vie de Henri le Grand. Seconde édition, augmentée de notables histoires entieres et de plusieurs additions et corrections faites par le mesme auteur, dédiée à la postérité, Amsterdam, pour les héritiers de hier, Comelin, 1626, livre 3, chapitre 2, p. 184.

Choisy<sup>104</sup>, dans l'ordre moral le sentiment de la présence active et vivante de Dieu en nous, sentiment divin par son objet, son fond, son origine. Qui dit conscience, dit un double rapport avec Dieu. D'une part un rapport proprement religieux qui doit nous porter à la communion avec Dieu, nous faire aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toute notre pensée. D'autre part un rapport avec la loi morale qui préside au perfectionnement spirituel de l'homme, rapport se rattachant sans cesse à des impressions religieuses et dépendant de celles-ci. La conscience, c'est donc Dieu en nous, Dieu nous pressant d'accomplir sa volonté, nous poussant dans la voie du perfectionnement moral et de la ressemblance avec lui en sainteté et en charité, et nous laissant entrevoir, comme récompense de notre fidélité, la parfaite union avec lui dans l'infinie béatitude.

C'est cette aspiration qui engage Aubigné à se détourner, comme Ronsard, du silence coupable devant les misères de son temps. Sa conscience de poète intransigeant ne saurait être complice des maux des Français. Tout ce qui la blesse, il le dénonce hautement. Il y va de la paix de l'âme. La conscience lui fait protester contre les violences faites aux gens faibles envers lesquels l'humanité appelle en permanence pitié et charité : enfants, femmes, vieillards et démunis, bref le peuple. Aubigné s'anime de parenté vengeresse en faveur des victimes de la Saint-Barthélemy, non pas seulement parce qu'elles sont ses coreligionnaires, mais parce qu'elles sont, avant tout, des humains. Auparavant, les violences qu'il a vues à Amboise ainsi que dans les campagnes de France au cours des huit guerres atroces entre catholiques et protestants heurtent son éthos. Les règles élémentaires de pitié étant piétinées dans ces guerres (I, 450-453) puis les éléments cosmiques y étant détournés de leurs fonctions naturelles parce qu'utilisés par les reîtres comme outils d'assassinats collectifs (IV, 523-526), Aubigné se trouve forcé de fulminer contre son siècle. Le spectacle affreux d'une mère affamée mangeant la chair de son enfant à Montmoreau provoque d'ailleurs une de ces indignations suprêmes qui lui font pousser ce cri :

Qui pourra voir le plat, où la beste farouche,  
Prend les petits doigts cuits, les jouets de sa bouche ?  
Les yeux esteints ausquels il y a peu de jours  
Que de regards mignons s'embrasent ses amours ?  
Le sein douillet ? les bras qui son col plus n'accolent ? I, 549-553.

Sans avoir vu ce spectacle, le lecteur de *Misères* tressaillit. Sa conscience est blessée. Au fond de son âme, la voix universelle du genre humain demande, comme dit Louis Choisy<sup>105</sup>, qu'on livrât à la vindicte populaire la mère cannibale, mais avant tout les commanditaires de

---

<sup>104</sup> « L'autorité de la conscience », *La conscience*, conférences prêchées à Genève, publiées sous les auspices de la société genevoise des publications religieuses, Genève, F. Richard, 1872, pp. 8-10.

<sup>105</sup> *Idem*, p. 20.

l'extermination de Montmoreau. Sous prétexte que les huguenots étaient déterminés à venger Coligny, quelles cruautés le Conseil de Charles IX leur a infligées la nuit du 23 au 24 août 1572 et dans les semaines qui suivirent ! Dans l'intérêt de la France, le pouvoir royal a allégué le salut du royaume et poussé la populace à les tuer. « Aus extrêmes dangers [...] les remedes extremes », déclarait François de Chantelouve<sup>106</sup>, reprenant et soutenant la déclaration officielle approuvée par le Parlement de Paris et par laquelle Charles IX justifiait la Saint-Barthélemy. Il s'agissait de ces résolutions que les disciples de Machiavel appellent « des nécessités douloureuses, la nécessité de faire tomber des têtes d'enfants et de femmes<sup>107</sup> » pour sauver une nation. Le Conseil de Charles IX a dû penser que, pour abolir la guerre civile entre Français et inaugurer le règne nouveau de la concorde, il fallut qu'un dernier et effroyable assaut fût donné aux membres de la religion prétendue réformée. La conscience d'Aubigné n'admet pas cette résolution machiavélique. Ce poète n'admet pas que le mal soit nécessaire à ce point pour qu'enfin arrive le bien. Il croit à la bienveillance et à Dieu. Au cataclysme de la Saint-Barthélemy et de toutes les autres violences des guerres civiles entre catholiques et protestants, il oppose ainsi les cris de réprobation sincères de patriote intransigeant. Sa conscience a horreur des violences qui déshonorent la France. Elle dénonce et condamne les maux des guerres de religion dans tous leurs états.

Évoquant pour sa part le songe où la France tristement s'est montrée à lui, Ronsard clôt la *Continuation* par ces injonctions :

[...] pren la plume, et d'un stile endurci  
 Contre le trait des ans, engrave tout ceci,  
 A fin que nos nepveux puissent un jour cognoistre  
 Que l'homme est malheureux qui se prend à son maistre.  
 Ainsi, par vision la France à moi parla. *Cont.*, 441-445.

Alors que la France, qui accuse Genève d'être la cause de son déchirement (*Cont.*, 337-392), charge Ronsard d'être le rempart de l'autorité du Roi et de la paix dont sa poésie dépend<sup>108</sup>, Aubigné, lui, situe encore sa satire dans la mission de défense de l'Alliance :

[...] dessous les autels des idoles j'advise  
 Le visage meurtry de la captive Eglise,  
 Qui à sa delivrance (aux despens des hazards)  
 M'appelle m'animant de ses trenchans regards. I, 13-16.

---

<sup>106</sup> *La tragédie de feu Gaspar de Colligni, jadis amiral de France : contenant ce qui advint à Paris le 24 aoust 1572, avec le nom des personnages* [1575], acte V, gallica.bnf.fr.

<sup>107</sup> Louis Choisy, « L'autorité de la conscience », *La conscience*, op. cit., pp. 35 et 36.

<sup>108</sup> Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, op. cit., p. 457.

Volontiers en scène dans le rôle de prophète biblique, l'énonciateur des *Tragiques* est également une conscience élue et chargée par l'Église d'être le David de son époque : « Entre tous les mortels, de Dieu la prevoiance / M'a du haut du ciel choisy, donné sa lieutenance » (I, 1221-1222). Il lui faut en conséquence éclairer les Français sur les causes religieuses et le sens profond des guerres qu'ils se livrent, prononcer également les jugements ultimes de Dieu sur ces guerres. Avec cette vocation, Aubigné devient l'équivalent de ce « rêveur sacré » que Victor Hugo<sup>109</sup> appelle les hommes à écouter, parce que lui seul a le front éclairé sur les affaires présentes et futures. Aubigné devient messager du divin.

Ce statut fait des *Tragiques* un discours insufflé par Dieu pour ramener les Français sur le chemin de l'Alliance. Sujet élu capable de déchiffrer le sens des guerres de religion, Aubigné peut alors s'arroger le droit de sermonner les Français, de faire des remontrances aux tenants du pouvoir royal, de jouer même les rôles de Calvin, Bèze et des autres prédicants auprès de la communauté protestante. Il ne se regarde plus comme un poète ordinaire<sup>110</sup>. Dieu lui intimant l'ordre d'assumer sa lieutenance et de dire ses jugements contre l'inacceptable (VI, 137-140), il devient, par contraste aux flatteurs en pleine période de crise (II, 121-128), « si grand amy de la verité<sup>111</sup> ». En marge de la contrainte morale dictée par la figure de la France affligée (I, 97), le poète huguenot situe ainsi sa vocation énonciative dans la mission supérieure insufflée. Il adresse alors à son livre-discours sur les guerres de religion :

Tu es né legitiment,  
Dieu mesme a donné l'argument :  
Je ne te donne qu'à l'Eglise :  
Tu as pour support l'equité,  
La verité pour entreprise,  
Pour loyer l'immortalité. *Préf.*, 409-414.

Au demeurant, l'indignation subie devant « la France affolée » (I, 978) et l'ordre reçu de « la captive Eglise » (I, 14) installent le poète huguenot dans une nécessité essentiellement morale. Ils donnent une image favorable de son éthos discursif, entendu au sens d'« une manière de dire qui renvoie à une manière d'être, à l'imaginaire d'un vécu<sup>112</sup> », au sens donc du caractère social que le poète s'attribue et qui l'infléchit à faire la satire des guerres de religion. Ses prises de position soulignent, dans la *Préface* ainsi que dans les exordes de *Misères* et de *Princes*, la fermeté d'un poète belluaire poussé à écrire avec un matériau nouveau et avec un ton tout autre

<sup>109</sup> « Fonction du poète », 31-34, *Les rayons et les ombres* [1840], Paris, Hachette Bnf, 2013.

<sup>110</sup> Jean-Pierre Dupouy, « *Les Tragiques* ou la parole légitime. Remarques sur quelques figures du livre », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 52, n°1, 1990, p. 54.

<sup>111</sup> Eusèbe Philadelphe, « Dialogue I », *Réveille-matin des françois et de leurs voisins*, Edimbourg, Jaques James, 1574, p. 4.

<sup>112</sup> Dominique Maingueneau, « *Ethos et habitus* », *Le contexte de l'œuvre littéraire*, op. cit., p. 146.

contre son temps<sup>113</sup>. Notamment les ricanements contre les différents représentants de l'ordre (écrivains, financiers, justiciers, parlementaires) au seuil de *Princes* témoignent de l'intransigeance indéfectible d'un héraut de la justice demeuré, envers les Valois et contre la Ligue, l'incorruptible et utile serviteur de Dieu<sup>114</sup>.

Ce même trait dicte à Ronsard la *Remonstrance*. Avec ce discours, le Vendômois signale le rapport étroit entre la discorde qui a abouti aux guerres civiles et les démissions morales de son époque. Les manquements aux diverses responsabilités ayant contribué, à ses yeux, au chaos général, Ronsard se charge d'admonester chacune des composantes sociales de la France, les tenants du pouvoir comme les représentants de l'ordre, les chefs réformés comme le peuple aussi. Ses griefs à l'endroit des prélats (*Rem.*, 425-432) et des chargés de la justice des cités (*Rem.*, 451-460) se lisent avec la même acuité que dans *Les Tragiques* où Aubigné regrette : « Sur la langue d'aucun à present n'est porté / Cet espineux fardeau qu'on nomme verité » (II, 155-156).

Comme la *Remonstrance*, *Princes* et *La chambre dorée* reprochent au personnel du Louvre d'être composé d'anti-modèles désacralisant l'honneur, le droit et la foi. Avant et pendant que les Français se massacrent, une toute petite dose d'indignation aurait pu pousser ces prétendus représentants de l'ordre à se dresser contre les viols du droit et de la vertu. Mais ni la dépravation générale (I, 233-236 ; 1141-1144), ni l'injustice « des faux et jeunes roys » (I, 192) ne pèsent sur leurs consciences. Ils sont incapables de se ranger dans le cercle de ces moralistes austères qui, depuis toujours, répriment la dégradation des mœurs. Du fait des démissions morales de ces collaborateurs des Valois, Ronsard et Aubigné se positionnent tous deux en sentinelles de la vertu contraints d'écrire au nom du rétablissement de l'ordre.

Pour capter les attentions, inspirer confiance puis forcer la lecture, les deux poètes développent ainsi, dans les exordes des *Discours* et des *Tragiques*, un art subtil de l'entrée en contact avec les esprits<sup>115</sup> des destinataires du discours d'engagement. Du fait que la Réforme remet, à ses yeux, gravement en cause le pouvoir de Charles IX, Ronsard arme Apollon et les Muses pour rétablir cette autorité du jeune Roi (*Rem.*, 532). Il accepte et accomplit, jusque dans la *Prière à Dieu pour la victoire* (1569), la charge de sentinelle du royaume envers ceux qui veulent sa ruine. Les *Discours* sont de la sorte dictés à la fois par l'indignation contre les ravages

---

<sup>113</sup> Marguerite Yourcenar, « *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », art. cit., p. 36.

<sup>114</sup> Gilbert Schrenck, « Agrippa d'Aubigné, sa vie à ses enfants. Approches et mise en perspective », *Rencontres Agrippa d'Aubigné*, Colloque organisé par les séminaires d'histoire et de littérature de la Renaissance et de la Réforme de l'Université Paul Valéry à Montpellier les 23 et 24 février 1979, Bulletin de l'association d'étude sur l'Humanisme, la Réforme et la Renaissance, n°10, 5<sup>e</sup> année, décembre 1979, p. 9.

<sup>115</sup> Chaïm Perelman, « L'argumentation, l'orateur et son auditoire », *L'empire rhétorique*, op. cit., p. 28.

de la Réforme et par la vision à travers laquelle la France charge le Vendômois d'être son porte-voix. Cette œuvre qui dissipe tout désengagement envers les guerres entre Français est clairement antiprotestante. Ronsard s'y résout à consacrer tout son génie oratoire à en découdre avec les prédicants qui prennent la plume pour le calvinisme :

[...] moy je suis prest, et ne perdray courage,  
Ferme comme un rocher, le rampart d'un rivage,  
Qui se mocque des vens, et plus est agité  
Plus repousse les flots, et jamais n'est donté. *Rem.*, 599-602.

Alors qu'Aubigné s'est initialement engagé, comme lui, à montrer et déplorer les maux de la France (I, 97-98), l'avenir de plus en plus sombre des huguenots le contraint à donner, lui aussi, une orientation toute partisane à sa satire. À travers les indications sur sa personne, Aubigné façonne une image auguste de lui-même. Il déclare écrire au nom de la nécessité de se dresser contre le sort terrible de la France, contre aussi celui de l'Église, mais également de l'impérieuse nécessité de rivaliser d'éloquence pour imposer *Les Tragiques* à la place des discours réalisés avant lui par d'autres écrivains sur les guerres de religion. Tandis que Ronsard devenu poète engagé proclame : « l'amour du pays, et de ses loix aussi, / Et de la verité, me fait parler » (*Rem.*, 709-710), lui, le capitaine huguenot, déclare, conscient de porter atteinte à l'honneur de son royaume :

L'amour de l'Église qui a besoing de fomentations, l'honneur de celuy que j'offence auquel je veux oster la negligence de ses enfans, et à ces larrons leur proye, et puis l'obligation que je veux gagner sur les meilleurs de ce siecle, sont les trois excuses que je mets avant pour mon peché. *Lect.*, p. 223.

Les deux poètes déplacent donc les enjeux primaires de leur énonciation sur les guerres de religion. Poussé d'abord par l'indignation à peindre les misères des guerres de religion, conforté ensuite dans cette vocation satirique par les apparitions de la France et de l'Église, l'un comme l'autre s'enrôle et prend parti face aux guerres de religion. Chacun d'entre eux s'implique dans cette crise politico-religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle. Tous les deux s'engagent dans cette crise dans le rôle de héraut de la paix et de la justice. Pour l'un comme pour l'autre, l'impossibilité du détachement face aux guerres de religion fait du discours de dénonciation un acte de solidarité historique<sup>116</sup> envers la France, mais encore un moyen d'action sur les comportements et sur les pensées des différents allocutaires. En même temps qu'ils traduisent la naissance de l'engagement chez l'un et chez l'autre, les schèmes correspondants à cette vocation traduisent une réflexion sur l'orientation nouvelle à donner à l'écriture poétique. Les

---

<sup>116</sup> Roland Barthes, *Le degré zéro de l'écriture*, suivi de *Nouveaux essais critiques*, Paris, Seuil, 1972, p. 18.

violences du XVI<sup>e</sup> siècle ont pour conséquence une reconsidération de la ligne poétique initiale de chacun des deux poètes.

### 1.2. *Renovatio* poétique : « par un chemin tout neuf »

Les *Discours* comme *Les Tragiques* étant destinés à produire des effets particuliers sur leurs allocutaires, comment réaliser ces effets ? Que devient la poésie face au déchirement de la France en deux camps que, le colloque de Poissy mis à part, aucun autre synode n'a pu réussir à concilier ? Comment rendre compte des ravages des guerres de religion ? À quels narrataires rendre compte de ces violences ? Comment rendre efficaces les discours poétiques sur ces misères qui brisent l'élan de l'Humanisme ?

Ces interrogations cruciales se posent avec la même acuité à Ronsard autant qu'à Aubigné. Ainsi que l'écrivent Pascal Debailly et Jean Vignes<sup>117</sup>, le chef de file de la Pléiade doit-il préserver son idéal esthétique ou bien le mettre au service de l'éthique et du combat politique ? Le monde sublimé de l'art est-il, pour lui, une utopie qui l'aide à supporter les contrariétés et les horreurs du vrai monde, ou peut-il lui servir aussi à l'amender et le faire progresser ? L'art poétique est-il pour lui une fin en soi, qui ne doit traiter que de lui-même, être sa propre fin ? Ou, doté d'une fonction démiurgique, voire prophétique, le Vendômois doit-il contribuer à l'harmonie sociale de son royaume ?

Au moment où il décide à son tour d'écrire contre les guerres de religion, en accusant les Valois d'en être les responsables, Aubigné se demande dans la même dynamique :

Mais, où se trouvera qui à langue desclose,  
Qui à fer esmoulu, à front decouvert ose  
Venir aux mains, toucher, faire sentir aux grands,  
Combien ils sont petits, et foibles, et sanglants ? II, 85-88.

Dès le début de *Princes*, il existe un questionnement sur la manière de venir à bout des cibles. Aubigné est confronté à une difficulté portant sur le statut de sa parole satirique destinée en même temps à prendre en charge la splendeur divine<sup>118</sup>. Contraint d'écrire *Les Tragiques* pour porter comme au sénat romain « la mal-plaisante vérité » (*Préf.*, 19-24), le poète huguenot se retrouve au pied du mur pour ce qui est du style à adopter contre ce qu'il appelle le « joug de Médicis » (I, 800) ainsi que contre la dépravation et l'injustice « des faux et jeunes roys, / Impuissants sur leurs cœurs, cruels en leur puissance » (I, 192-193).

---

<sup>117</sup> « Actualité des *Discours* de Ronsard », *Poésie et guerre civile*, op. cit., p. 12.

<sup>118</sup> Alioune Diané, « Orthodoxie calviniste et ruses du discours », *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines*, n°43/B, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 2013, p. 227.

Aubigné est une nouvelle fois dans la situation de Juvénal. Pour dénoncer les vices de son temps, le satiriste latin se demande : « Comment exprimer la colère qui brûle mon foie desséché ? <sup>119</sup> » Emboîtant le pas à ce prédécesseur, le poète huguenot suit son conseil<sup>120</sup>. Il révoque la traditionnelle instance énonciatrice : l'impersonnel « il ». Il innove en travestissant cette troisième personne du singulier dans son principe. Il la remplace par le pronom personnel « je », en surgissant plusieurs fois dans son livre-discours. Il ne se cache pas dans ses vers. Il indique sa forte présence, prend ses adversaires au collet, interpelle aussi ses lecteurs.

Cette pratique recrée la situation de communication directe qui existe entre l'orateur et son auditoire. Comme Ronsard dans l'énonciation farouche des *Discours*, Aubigné éprouve le besoin d'apostropher les allocutaires, de communiquer aussi avec les narrataires pour en faire des témoins face aux réalités triviales qu'il leur donne à voir. Ces énoncés comportent les marques de la rhétorique judiciaire. Sous forme de délibérations intransigeantes, ils mettent en exergue la censure morale, politique et religieuse, puis manifestent la volonté d'entraîner la sensibilité du lecteur-narrataire.

Aubigné souligne par ailleurs qu'il a sur ses contemporains le mérite de s'être soulevé contre les Valois à une époque cruelle « où le bon ne peut sans mort, sans repentance, / Ni penser ce qu'il voit ni dire ce qu'il voit » (II, 847-848). Il s'agit donc dans *Les Tragiques* d'une intransigeance farouche. L'obligation de franchise envers les misères de son époque affranchit le poète huguenot des pratiques poétiques existantes avant son discours engagé. Aubigné s'inscrit dans la dynamique d'une satire vigoureuse. En dehors de toute crainte de la censure, le but consiste pour lui à se servir d'une « langue declose » (II, 85) qui est comme le « fer esmoulu » (II, 86) devant infliger des coups terribles aux Valois. Cette option stylistique implique toutes les formes d'agressions verbales. Fort de sa « juste colere » (I, 109), porteur aussi d'un mandat divin du fait de la double injonction de l'Église (I, 13-16) et de Dieu (V, 1417-1428), Aubigné peut brandir la « harpe divine » (III, 1055). Ce glaive de la parole inspirée tirant son souffle et son rythme de la Bible lui permet de prophétiser, avec les attributs de « David esmeu » (III, 1009), les malheurs qui frapperont les princes cruels sur la terre et après leur mort.

L'altérité énonciative conjugue de ce fait dénonciation, violences oratoires et harangues. Le satiriste ne se sépare pas du harangueur investi d'une mission de prophète justicier. Tous les

---

<sup>119</sup> *Satires*, I, *op. cit.*, 33.

<sup>120</sup> Il te faut t'effacer devant ceux qui recueillent  
Des testaments sur l'oreiller, ceux qu'élèvent jusqu'au pinacle  
La route la plus sûre à l'époque où nous sommes :  
Le vagin d'une vieille riche. *Idem*, 49-52.

trois statuts illocutoires impriment aux *Tragiques* leur caractère polyphonique. Il s'agit du rejet systématique de la poésie de cour, de la poésie d'amour aussi. Au lieu de louer les grands, le poète envisage de les crever et de louer Dieu. Il repousse le lyrisme savant et pétrarquisant de la Pléiade, ainsi que l'esthétique de Malherbe et de ses disciples<sup>121</sup>.

La série des déclarations d'intentions discursives qui traversent *Les Tragiques* affiche ces positions stylistiques chargées de la guerre rhétorique contre « la puante Ninive » (VI, 136). Entre autres choix discursifs, Aubigné clame les impératifs énonciatifs suivants : « esmouvoir, en un siecle où tout zele chrestien est pery » (*Lect.*, p. 219) ; « esgalé la liberté de ses escripts à celles des vies de son temps » (*Lect.*, p. 226) ; « on ne peut reprendre / Toutes ces fureurs sans fureur » (*Préf.*, 359-360).

Le poète décline également son programme discursif : « Je veux peindre la France [...] affligée » (I, 97) ; « Je veux, à coups de traits de la vive lumiere / Crever l'enflé Python » (II, 1-2) ; « Je veux [...] ouvrir les fonds hideux, les horribles charongnes / Des sepulchres blanchis » (II, 3-7) ; « il faut que les tyrans de tout point on depeigne » (II, 10956) ; « Oyez David esmeu sur des juges plus doux, / Ce qu'il dit à ceux-là nous l'adressons à vous (juges injustes) » (III, 1009-1010) ; « Qu'entre tant de martyrs, champions de la foy, [...] Je puisse consacrer un tableau pour exemple » (IV, 20-22) ; « Moy qui rallie ainsy les eschappez de mort [...] Qui chante à l'advenir leurs frayeurs et leurs peines, / Et puis leurs libertez, me tairay-je des miennes ? » (V, 1191-1194) ; « Tu m'as donné la voix, je te loueray, mon Dieu, / Je chanteray ton los, et ta force » (V, 1435-1436) ; « Que je ne sois qu'organe à la celeste voix » (VI, 59) ; « David m'est un exemple » (VI, 121).

En proclamant ainsi la nature, l'objet et les styles de son sujet poétique, Aubigné se prépare à une satire à la fois politique et religieuse contre la régence de Catherine de Médicis. Cette satire prend appui sur la référence symbolique à Hannibal pour aller à contre-courant de la poésie de cour. Aux contemporains et à tous les lecteurs qui auront accès à son discours poétique engagé, Aubigné veut, au moyen du récit-témoignage qui prétend adopter le ton du constat neutre, montrer les violences qui provoquent l'indignation. Il formule cette vocation nouvelle sur le mode du mimétisme aristotélicien : « Je veux peindre la France une mere affligée / Qui est entre ses bras de deux enfans chargée » (I, 97-98). Il s'agit d'une révocation de l'inspiration mythologique :

---

<sup>121</sup> Pascal Debailly, « Esthétique satyrique », *L'esthétique de la satire chez Mathurin Régnier*, I, thèse de doctorat, Littérature française, Paris X, 1993, pp. 188-194.

Ces ruisselets d'argent, que les Grecs nous feignoient,  
 Où leurs poètes vains beuvoient et se baignoient,  
 Ne courent plus icy : mais les ondes si claires  
 Qui eurent les saphyrs et les perles contraires,  
 Sont rouges de noz morts : le doux bruit de leurs flots  
 Leur murmure plaisant hurte contre des os.  
 Telle est en escrivant ma non commune image. I, 59-64.

Avant Aubigné, Ronsard troque l'ode, l'hymne et le sonnet pétrarquiste contre une « ancre non menteuse » (*Disc.*, 115), « une plume de fer sur un papier d'acier » (*Cont.*, 6) et « un stile endurci » (*Cont.*, 441). Autant Aubigné renie l'imitation antique, autant Ronsard s'éloigne de la mythologie, de l'éloge et des solennelles déclarations amoureuses. Ce qui frappe dans les exordes de la *Continuation*, de *Misères* et de *Princes*, c'est ainsi le postulat d'un franc-parler aux antipodes des « discours sucrés et lénifiants du flatteur<sup>122</sup> ». Il s'agit dans chacun de ces livres d'un devoir de dénonciation des violences des guerres de religion ainsi que des silences complices qui les laissent faire. Ainsi que le clame son titre, le *Discours des misères de ce temps* abolit, lui aussi, l'imitation d'Homère. Ce discours poétique se nourrit des violences de l'époque dans laquelle son auteur est imbriqué. Ronsard ne se préoccupe plus, contrairement à l'avis de François Rigolot<sup>123</sup>, d'esthétique. Il ne songe plus ni réussite littéraire ni célébrité par un quelconque « patient travail de l'art<sup>124</sup> ». Il met, au contraire, en évidence une figure nouvelle de « poète national<sup>125</sup> » étouffant au fond de son être la voix de l'inspiration païenne. Comme l'écrit Véronique Ferrer, les devoirs éthiques du patriote viennent battre contre les lois internes de l'exercice poétique<sup>126</sup>.

Si sous un autre angle de vue Ronsard se soustrait à la poésie qui loue les grands comme à celle qui sublime la passion amoureuse et renonce concrètement à sa conception élitiste de la poésie, c'est qu'il n'écrit plus pour le cercle restreint de la république des lettres. Il ne parle plus seulement à ceux qui ont qualité, comme lui, de juger une œuvre<sup>127</sup>. C'est à la France entière qu'il parle désormais dans les *Discours*<sup>128</sup>. La nouvelle estime qu'il convoite est celle des épris de paix et de justice de tous bords de l'opinion publique. Cette estime s'acquiert par

<sup>122</sup> Pascal Debailly, « L'éthos du poète satirique », art. cit., p. 82.

<sup>123</sup> « Poétique et politique : Ronsard et Montaigne devant les troubles de leur temps », *Ronsard et Montaigne : écrivains engagés ?*, études réunies par Michel Dassonville, French Forum, Publishers, Lexington, Kentucky, 1989, p. 57.

<sup>124</sup> André Gendre, « Le binôme fureur - art », *L'esthétique de Ronsard*, op. cit., p. 70.

<sup>125</sup> Marcel Raymond, *L'influence de Ronsard sur la poésie française*, op. cit., I, p. 380.

<sup>126</sup> Véronique Ferrer, « Le poète en situation », art. cit., p. 41.

<sup>127</sup> Gilbert Gadoffre, « Le transfert de la gloire », *Ronsard* [1960], Paris, Seuil, édition augmentée et mise à jour, 1994, p. 21.

<sup>128</sup> Michel Simonin, « Rois. 1550-1564 », *Pierre de Ronsard*, Paris, Fayard, 1990, p. 203.

la défense des valeurs qui font survivre aux siècles et permettent à la masse de comprendre le sens éternel d'un livre.

Pour le poète que la France engage à décrier son agonie, il y a ainsi lieu d'écarter à la fois la fable et la langue illustre<sup>129</sup>, de parler avec franchise et fermeté des malheurs de 1562. La France, en chargeant Ronsard de peindre ses malheurs (*Cont.*, 441-445), redéfinit sa vocation poétique. Elle lui fait réduire, autant que possible, l'écart entre les vers des *Discours* et le tumulte social qui les dicte. L'originalité thématique de cette œuvre réside dans la narration qu'elle veut faire des guerres de religion. Il n'est pas question pour Ronsard de passer sous silence cette phase cruelle de l'histoire de France.

Tandis que le Vendômois quitte les genres de l'éloge et de l'épopée<sup>130</sup> puis recommande une « ancre non menteuse » (*Disc.*, 115) aux écrivains de son temps (*Disc.*, 115-120), Aubigné le confirme dans cette exigence en proclamant plus tard : « mieux vaut à descouvert monstrier l'infection / Avec sa puanteur, et sa punition » (I, 1093-1094). Dans *Misères*, « la contrainte du vrai<sup>131</sup> » fait alors de la représentation scripturale sinon la copie fidèle, du moins la suggestion de l'époque sans repère des guerres de religion sur laquelle Aubigné dispose de plus de matière funèbre que Ronsard. Dans ce livre, la *narratio* définit le canal oculaire comme source d'écriture et de lecture des maux de la France : « ici le sang n'est feint, le meurtre n'i deffaut, / La mort jouë elle-mesme en ce triste eschaffaut » (I, 75-76). La réplique aux flatteurs est dans ce sens l'occasion de la célébration de la puissance didactique du vrai :

[...] le vice n'a point pour mere la science,  
Et la vertu n'est pas fille de l'ignorance ;  
Elle est le chaud fumier sous qui les ords pechez  
S'engraissent en croissant, s'ils ne sont arrachez :  
Et l'acier des vertus mesme intellectuelles  
Tranche et détruit l'erreur, et l'histoire par elles. II, 1087-1092.

Il est question, dans ces vers, de la même conviction qui se retrouve chez Simon Goulart persuadé que « dire la vérité ce n'est point diffamer » :

---

<sup>129</sup> Emmanuel Buron et Julien Gaury, « Introduction. Les *Discours* de Ronsard et leurs contextes », *Lectures de Ronsard*, op. cit., p. 38.

<sup>130</sup> Pascal Debailly et Jean Vignes, « Actualité des *Discours* de Ronsard », art. cit., p. 14. Dans la même lancée, Jacques Bailbé écrit : « nous assistons donc à une transformation de l'attitude du poète, humaniste d'abord profondément ami de la paix et de la vérité, puis honnête homme révolté, qui veut convaincre et convertir [...] Il ne s'agit plus de plaire et d'instruire, mais de mettre l'art au service d'une cause juste ». « La satire dans *Les Tragiques* », *Agrippa d'Aubigné, poète des Tragiques*, op. cit., p. 312.

<sup>131</sup> Frank Lestringant, « La contrainte du vrai », *Agrippa d'Aubigné, Les Tragiques*, op. cit., p. 59.

Et si les choses dignes de memoire ne doyvent estre desrobees à la posterité ceux-là seroyent louables en beaucoup de sortes qui à l'heure mesmes que cecy ou cela avient le publieroyent partout. [...] puisque le silence des uns fait croistre la fureur des autres souventesfois, [...] qui osera dire qu'il ne soit meilleur, en quelque temps, de parler que de se taire ?<sup>132</sup>

Au même titre que Ronsard et Goulart avant lui, Aubigné reste convaincu que la poésie, dans les guerres de religion, doit dire la vérité cruelle de ce temps, cette vérité qui blesse la conscience<sup>133</sup> et qui suppose chez le poète satiriste le courage de commencer par surmonter sa propre inertie<sup>134</sup> pour pouvoir étaler, devant le monde, les violences qui déshonorent son royaume. La fonction de cette poésie historique consiste, comme dit André Tournon<sup>135</sup>, à protester contre l'oubli des violences civiles, à refuser donc l'amnésie ordonnée par l'*Édit de Nantes*. Pour Aubigné, il s'agit après la Saint-Barthélemy d'une affirmation qu'en dépit de l'ordre royal d'Henri de Navarre, il faut écrire l'histoire douloureuse des guerres de religion et la partager avec les contemporains de ces guerres et les générations suivantes<sup>136</sup>. La satire, chez lui, prend sa source dans l'indifférence impossible envers les violences qui font ressentir une injonction irrésistible de défendre autant la patrie, la vertu que la discipline chrétienne.

Cette triple obligation fait dire à Henri Weber qu'avec Aubigné le principe de vérité n'est pas seulement une exigence de sincérité personnelle, c'est aussi le désir et le devoir de proclamer la vérité historique<sup>137</sup>. C'est l'impossibilité de la parole épique<sup>138</sup> ou pétrarquiste à laquelle fait écho ce propos d'Alioune Diané soulignant que, pour l'auteur des *Tragiques*, l'histoire est si poignante qu'écrire sans histoire est presque une trahison de la conscience<sup>139</sup>. Contrairement à la poésie écrite à partir des choses lues, Aubigné compose *Les Tragiques* avec les images des atrocités vues par lui-même. Le poète huguenot rompt avec les clichés référentiels de la Pléiade. Le catalogue des violences exhibées dans *Misères*, *Les feux* puis *Les*

---

<sup>132</sup> « Préface », *Memoires de l'Etat de France*, [1578], I, non paginée.

<sup>133</sup> Pascal Debailly, *La muse indignée*, op. cit., p. 10. Insuffler cette vérité dans les esprits est la mission que Jean-Paul Sartre confie à la littérature quand il écrit : « l'écrivain a choisi de dévoiler le monde et singulièrement l'homme aux autres hommes pour que ceux-ci prennent en face de l'objet ainsi mis à nu leur entière responsabilité. [...] la fonction de l'écrivain est de faire en sorte que nul ne puisse ignorer le monde et que nul ne s'en puisse dire innocent », « Qu'est-ce qu'écrire ? », *Qu'est-ce que la littérature ?*, op. cit., pp. 29-30.

<sup>134</sup> Pascal Debailly, *idem*, p. 10.

<sup>135</sup> « La mémoire de l'enfer », *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, *Cahiers textuels*, n°9, actes de la journée d'étude Agrippa d'Aubigné, 9 novembre 1990, réunis et présentés par Charpentier Françoise, p. 67.

<sup>136</sup> Agnès Megel Conacher, *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné : pour une poétique du témoignage*, thèse présentée à la Faculté des études supérieures, Université de Montréal, Février 2000, p. 1.

<sup>137</sup> « Vérité historique et vérité poétique. Le vrai et le vraisemblable », *La création poétique au XVI<sup>e</sup> siècle en France. De Maurice Scève à Agrippa d'Aubigné*, Paris, Nizet, 1956, p. 129.

<sup>138</sup> Pascal Debailly, « L'éthos du poète satirique », art. cit., p. 72. « Les *Discours* s'édifient sur les fondations d'une épopée impossible, mais dont le texte énonce en permanence la promesse ou la nostalgie », précise l'auteur dans « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, *ibidem*, p. 454.

<sup>139</sup> « Réalité historique et délire poétique dans *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », *Langues et littérature*, n°3, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal, mars 1999, p. 20.

*fers*<sup>140</sup> manifeste une altération des canons de l'inspiration de ce groupe poétique. Du fait des substantifs qui composent leurs titres, ces livres procèdent du palimpseste historiographique. Faire la satire de la France meurtrie, c'est ainsi pour Aubigné faire du sang sa nouvelle matière poétique et s'affranchir du Ronsard de la Pléiade<sup>141</sup>.

Comme dans le *Discours des misères*, une tendance nouvelle se dessine donc dans *Les Tragiques*. Au nom du rétablissement de l'ordre social, Aubigné rejoint Ronsard dans la perspective d'une poésie transformée en discours ancré sur l'actualité macabre. La narration des tueries réveillera peut-être des haines entre Français ou suscitera le mépris des étrangers. Chaque poète reste cependant convaincu que rendre compte de ces violences permet de faire naître dans l'esprit des narrataires le refus de tout oubli, mais d'abord de faire office de reproche envers catholiques et protestants, de servir aussi d'alerte à l'endroit des générations postérieures. La narration des violences civiles vaut appel à la raison et mise en garde didactique. Par ailleurs, jamais le lecteur ne penchera en faveur de l'un ou de l'autre poète s'il ne voit dans ses vers les marques de chantre de la dignité. Dénoncer les guerres de religion est une marque de sens élevé de la justice. Ce trait force le respect et l'écoute.

Au reste, l'affirmation de la *renovatio* poétique est plus appuyée chez Aubigné. En marge de l'écart de la mythologie, le poète évoque le travestissement de la poésie de cour dès l'exorde de *Misères* :

Mon courage de feu, mon humeur aigre et forte  
Au travers de sept monts faict breche au lieu de porte.  
Je brise les rochers, et le respect d'erreur. I, 5-7.

Cette entrée en matière inhabituelle<sup>142</sup> dans la création poétique du XVI<sup>e</sup> siècle montre qu'Aubigné enjambe le Rubicon des conventions du Classicisme naissant. Le poète brise effectivement la louange des grands par l'annonce des visages démultipliés d'une instance auctoriale tournée vers la satire historique, vers l'éloquence indignée et vers les visions bibliques<sup>143</sup>. Avec ces statuts oratoires divers, l'engagement qu'exprime « faict breche au lieu de porte » récuse l'éloge ainsi que le *læcus amenus*. L'ostentation poétique, c'est-à-dire le

---

<sup>140</sup> Ces titres et les supplices qu'ils rapportent font « indice à un plus gros ouvrage » selon l'adresse du poète au lecteur au vers 609 des *Fers* qui annonce l'*Histoire universelle*.

<sup>141</sup> James Dauphiné, « Le sang dans *Les Tragiques* », art. cit., pp. 55-66.

<sup>142</sup> Elliott Forsyth, « L'exorde de *Misères* », *La justice de Dieu. Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné et la Réforme protestante en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 164. Agrippa d'Aubigné refuse le confort des traditionnelles entrées en matière, parce qu'au « je chante » attendu est substitué le « je brise » d'un véritable coup de force, et surtout parce qu'aucune identité antérieure au poème ne s'y inscrit pour l'autoriser ou le garantir, souligne Jean-Raymond Fanlo, « Dans le vif du sujet. La triple crise du début de *Misères* », *Tracés, ruptures. La composition instable des Tragiques*, op. cit., p. 33.

<sup>143</sup> Olivier Millet, « Entre documentation et apocalypse », art. cit., pp. 416 et 417.

silence devant les violences sociales, est une parole d'exil face au tumulte social. Mais du fait de son indignation, Aubigné rejette la tradition classiciste initiée par Malherbe à travers le *Commentaire sur Desportes* qui date de 1606.

Cette tradition esthétique, en prolongeant la poésie de cour, n'applique que superlatifs et comparaisons légendaires aux grands. Elle exclut le sang de la poésie et manifeste une volonté de retrait de la poésie française face aux atrocités des guerres de religion. Malherbe se prononce précisément en faveur d'un langage poétique purifié dont il restreint le champ d'inspiration et le réseau lexical. Les propos prêtés aux flatteurs dans *Princes* renvoient à la modération des opinions qu'il préconise conformément aux exigences d'Henri de Navarre, Roi de France, dans sa loi d'avril 1598 qui met un terme aux guerres de religion :

[...] il faut couler execrables choses  
Dans le puits de l'oubly et au sepulcre encloses,  
(Car) par les escrits le mal resuscité  
Infectera les mœurs de la posterité. II, 1083-1086.

Avec ce style dépouillé de toute intention satirique, le Louvre et son personnel n'ont rien à craindre de la poésie. Pendant qu'Aubigné compose ses *Tragiques* entre 1577 et 1616, Malherbe réduit précisément « la Muse aux règles du devoir<sup>144</sup> ».

Aubigné se démarque de cette façon d'écrire tempérée. Le culte du « murmure plaisant » (I, 64) n'est pas son propos. Incapable d'habiller sa poésie sur les guerres de religion de ces bonnes manières<sup>145</sup> esthétique, il incarne l'écrivain non honnête-homme. La bienséance n'est pas une qualité de son discours des *Tragiques*. Contraire de messéance, ce mot signifie depuis Cicéron<sup>146</sup> une attention à conformer les paroles au contexte et aux personnes. Il correspond à l'harmonie interne du texte poétique, aussi à l'harmonie entre l'œuvre et le public, la haute société en particulier, que Malherbe interdit de choquer. La bienséance traduit clairement le bon-goût thématique et lexical. Aubigné, qui se pique de toute exaction, s'affranchit de ce bon-goût<sup>147</sup>. Il précise cet aspect dans la préface de l'*Histoire universelle* :

---

<sup>144</sup> Nicolas Boileau, « Chant I », 134, *L'art poétique* [1674], *Épîtres, Odes, Poésies diverses et Épigrammes*, chronologie et préface par Sylvain Menant, Paris, Garnier Flammarion, 1969.

<sup>145</sup> Jean Rousselot, *Un tableau synoptique de la vie et des œuvres d'Agrippa d'Aubigné*, Paris, Seghers, 1966, p. 45.

<sup>146</sup> « L'orateur adressé par Cicéron à M. Brutus », *L'orateur*, op. cit., p. 57.

<sup>147</sup> Pour les rapports d'Aubigné avec ce concept, lire Pierre-Georges Castex et Paul Surer, *Manuel des études littéraires françaises. XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie Hachette, 1946, p. 36 ; Jean Rousselot, « Agrippa d'Aubigné ou de la chronique à l'épopée », *Écrivains d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Seghers, 1966, p. 33. Sur l'insolite, voir Jean Plattard, *Une figure de premier plan dans nos lettres de la Renaissance : Agrippa d'Aubigné*, Paris, Boivin et C<sup>ie</sup>, 1931, p. 63.

Si quelqu'un reproche à mon (œuvre) qu'elle n'a pas de langage assez courtisan, elle répondra ce que fit la Sostrate de Plaute, à laquelle son mari alleguant pour vice, qu'elle n'estoit pas assez complaisante et cageoleuse ; je suis, dit-elle, Matrone et femme de bien ; ce que vous demandez est le propre des filles de joye. Laissans donc ces fleurs aux poësies amoureuses, rendons venerable nostre genre d'escrire puisqu'il a de communs avec le théologien d'instruire l'homme à bien faire et non à bien causer<sup>148</sup>.

Le poète annonce ainsi un défaut d'ordonnance régulière dans son texte poétique (« peu d'artifice en la disposition » (*Lect.*, p. 228) ; « liberté des entrées [...] abruptes » (*Lect.*, p. 229) que vont grossir les réactions vindicatives (« me tairay-je des miennes (frayeurs et peines) ? » (V, 1194)) et les glissements au lyrisme biblique (« je te loueray, mon Dieu, / Je chanteray ton los, et ta force » (V, 1435-1436)). Dans le seuil de *Princes*, le livre consacré aux seigneurs mêmes de France, Aubigné refuse au préalable le confort des classiques entrées en matière. Au « je chante » habituel de la poésie des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, il substitue le « je veux [...] crever » (II, 1) d'un véritable coup de force. Mais il annonce surtout un étalage des violences de son temps : « Ouvrir les fonds hideux, les horribles charongnes » (II, 6).

Les *Tragiques* sont en conséquence anti-classicistes. Ce discours poétique n'envisage « que feux, / Que charongnes, que morts ou visages affreux » (II, 379-380). Il se remplira ensuite de vociférations contre le personnel du Louvre, non de « vocables choisis à peindre les delices » (II, 66). Ce texte poétique s'engage à donner place à tous les thèmes et mots jugés triviaux par François de Malherbe. La démolition du respect d'erreur s'y accorde avec le refus de l'ajustement social, la fidélité inflexible à ses intransigeances car avertit Aubigné :

Je n'excuse pas mes escrits  
Pour ceux-là qui y sont repris :  
Mon plaisir est de leur desplaire. *Préf.*, 367-369.

Avec cette vocation d'outrager les Valois et leurs agents, le poète huguenot annonce, de façon plus manifeste que Ronsard, une éloquence indignée très haute. Il postule : « j'appelle Melpomène en sa vive fureur / Au lieu de l'Hypocrene » (I, 79-80). Aubigné a l'amertume de Juvénal qui ne se voulait poète que par les morsures verbales que lui dictait l'indignation face à Rome dépravée. La franchise discursive et le lyrisme belliqueux sont les outils majeurs de sa *renovatio* poétique. Devant composer *Les Tragiques* avec son indignation sincère et avec ses rancunes contre les auteurs des injustices subies par les protestants, il récuse l'impersonnel puis fait entrer les insanités oratoires dans le discours poétique. Ces remises en cause de la langue préclassique sont tributaires de son statut nouveau<sup>149</sup>. L'abolition du pétrarquisme pour sa part

---

<sup>148</sup> *Histoire universelle*, op. cit., p. 3.

<sup>149</sup> « Les modifications langagières sont des modifications du statut du sujet - de son rapport au corps, aux autres, aux objets », affirme Julia Kristeva, *La révolution du langage poétique*, Paris, Seuil, 1974, p. 13.

induit une élévation spirituelle qui s'exprime comme purification : « Je n'ecris plus les feux d'un amour inconnu, [...] Autre fureur qu'amour reluit en mon visage » (I, 55-66).

Cri de révolte et souffle inspirée à la fois, la poésie participe désormais d'un élan autre chez Aubigné. Historiquement située dans l'agonie de Talcy, l'illumination qui désavoue la poésie du *Printemps* laisse émerger la volonté de rendre l'Alliance à son énergie originelle. Elle est le produit d'une histoire déchirée qui impose au poète de faire le procès de son temps.

Au même titre que Ronsard contraint par les troubles civiles de 1562 à n'admettre plus de langage surchargé de solennelles déclarations amoureuses, d'affabulations mythologiques ou de louanges aux grands, Aubigné redéfinit donc sa ligne poétique. Ce repentir est, chez les deux poètes, tributaire de la crise politico-religieuse qui rend impossible l'oblitération des misères sociales. Chaque poète revoit ses manières d'écrire. L'obligation de satire les engage à se constituer satiristes recueillant et réprimant les atrocités dont ils sont témoins. En somme, écrits par des poètes convertis en moralistes austères et encore en prophète biblique pour le cas d'Aubigné, les *Discours* et *Les Tragiques* assignent une mission nouvelle à l'art des vers.

Pour Aubigné, il s'agit d'écrire autrement que le Ronsard de la Pléiade et Malherbe, de gauchir parfois aussi la langue de Canaan<sup>150</sup>. Lui qui a rêvé dans sa jeunesse d'écrire à la manière du Vendômois, en chantant ses amours, envisage d'exercer la poésie désormais « par un chemin tout neuf » (*Préf.*, 19). La conversion de son cœur a entraîné la conversion de son style, souligne alors Jean-Pierre Chauveau<sup>151</sup>. Des écarts remarquables se notent dans cette mesure entre le *Printemps* et *Les Tragiques*. Car l'indignation mise à part, « le doigt du Tresfort » (II, 41) isole définitivement le poète du profane.

Cette conception nouvelle du sacerdoce poétique est inséparable de l'efflorescence de la doctrine calviniste. Cependant non point aède à qui ses visions insufflent le discours poétique sous forme de dictée directe et neutre du message biblique, Aubigné s'isole de la sobriété habituelle de la *furia* calviniste. Il assume le caractère véhément du prophète dont le modèle est incarné par Jérémie. Goûtant peu les mesures, il omet de ne produire que le cantique. En lieu et place d'un discours ritualiste, il efface constamment son caractère divin avec les invectives qui terminent ses passages satiristes. Il prétend que Dieu l'a choisi et lui a donné sa lieutenance (I,

---

<sup>150</sup> C'est ainsi qu'on appelle au XVI<sup>e</sup> siècle la langue des réformés, tout émaillée de tours et de citations bibliques. Voir Frank Lestringant dans son édition des *Tragiques*, édition revue, Paris, Gallimard, 2003, note sur le vers 442 de *Princes*, p. 419.

<sup>151</sup> *Lire le baroque*, Paris, Dunod, 1997, p. 122.

1222). Il ne manque pas cependant de donner libre cours aux coups de gueule du Bouc du désert des assemblées huguenotes.

En montrant le bien-fondé de leurs discours sur les guerres de religion et esquissant les styles oratoires, Ronsard et Aubigné les entourent de toutes les garanties qui leurs permettent d'inspirer confiance, de capter les attentions des allocutaires pour en fin de compte être lus jusqu'au bout et persuader. Les postures discursives donnent toutes leurs valeurs aux exordes de leurs deux discours sur les guerres de religion. Qui parlent dans les *Discours* d'une part ; dans *Les Tragiques* de l'autre part ? Pourquoi les deux poètes, qui appartiennent à deux camps religieux en guerre, écrivent-ils sur ces guerres civiles ? Comment vont-ils, l'un tout au début, l'autre vers la fin, parler de ces guerres et de/à leurs acteurs ?

Ces interrogations ont pour conséquence un repentir<sup>152</sup> général dans la ligne poétique de chaque poète. Les schèmes correspondants à cette exigence de *renovatio* poétique traduisent l'émergence du discours d'engagement. En termes barthiens<sup>153</sup>, la poésie devient chez les deux poètes un acte de solidarité historique, le langage littéraire transformé par sa destination sociale, sa forme saisie dans son intention humaine et liée à la nécessité d'agir sur la crise de l'histoire en cours. Du fait de leur dissymétrie idéologique, les deux poètes portent cependant des regards antagonistes sur la crise politico-religieuse qui constitue la matière nouvelle de leur poésie. À chacun sa position vis-à-vis des guerres de religion. Dans la satire de cette crise, se voit sans mal ce qui fait la convenance de chaque cliché pour chacun d'entre eux. Il s'agit, pour le cas d'Aubigné, d'intertextualité conflictuelle concernant les matériaux du discours d'engagement. La satire n'est, dans les *Discours* et dans *Les Tragiques*, qu'affaire de sensibilité militante.

## 2. Noyau satiriste et postes de combat

L'objet de la rhétorique étant d'agir sur le rationnel ainsi que sur l'émotionnel, Ronsard et Aubigné se montrent sous le visage de patriotes intransigeants. Ce trait sied fort bien, en débutant les *Discours* ou *Les Tragiques*, pour bien disposer les allocutaires sur leurs comptes et inciter à se faire lire jusqu'au bout. En plus de donner des marques sensibles qu'ils ne parlent que par un amour du bien public<sup>154</sup>, en incarnant un subtil mélange de bon sens, de vertu et de bienveillance<sup>155</sup>, les deux poètes sont cependant animés par la passion partisane qui les fait écrire encore chacun au nom de son groupe idéologique.

---

<sup>152</sup> Entendre ce mot au sens de revirement radical, et non de « corrections que l'auteur apporte à son texte » qu'Henri Morier lui donne dans son *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, PUF, 1961, p. 897.

<sup>153</sup> Roland Barthes, « Qu'est-ce que l'écriture ? », *Le degré zéro de l'écriture*, op. cit., p. 18.

<sup>154</sup> Bernard Lamy, « L'exorde dans la disposition », *La rhétorique ou l'art de parler*, op. cit., p. 501.

<sup>155</sup> Aristote, « Comment on agit sur l'esprit des juges », *Rhétorique*, op. cit., II, 1, p. 182.

## 2.1. Les misères du royaume

Ainsi que Chaïm Perelman<sup>156</sup> l'écrit, c'est une qualité non négligeable pour l'orateur que de se montrer, dans et par son discours, comme une personne à l'opinion de laquelle on peut attacher quelque valeur. Pour Ronsard, il est important de rendre le lecteur attentif par l'évocation de la communion parfaite avec la France meurtrie. Tout autant que l'exorde de *Misères*, celui de la *Continuation* est dans ce sens un moment particulièrement saisissant. Avec l'évocation de la nécessité de rendre compte, par sa poésie, de l'extrême malheur de la France (*Cont.*, 7-8), Ronsard se constitue le porte-parole de son royaume. Il éveille alors l'intérêt du lecteur. Il suscite en lui une forte impression<sup>157</sup> concernant sa personne.

La soudaine conjonction de coordination « mais » (197) qui introduit, dans le *Discours des misères*, les supplications chargées de hâter l'intervention de la Reine Catherine en vue d'une issue diligente à la crise de 1562 s'inscrit dans cette voie. Cette conjonction fait retentir la volonté d'épargner au royaume le gâchis de son legs ancestral. Les gémissements oratoires qu'elle met en évidence proclament l'obligation morale de pacifier la France pour perpétuer son honneur et sa grandeur. Ils inclinent également à la pitié envers le peuple.

Ainsi, la création des *Discours* accorde une large place au tumulte de « la France à jointes mains » (*Disc.*, 51). Ronsard, qui a compris qu'il a son mot à dire contre les menaces de la guerre imminente, proteste à chaud. Ce n'est pas le courage de dire ses vérités à chacun des acteurs de la discorde religieuse qui lui fait défaut. Contraint comme la Reine Catherine d'intervenir contre cette divergence qui a vite pris une tournure politique, il emboîte le pas à Guillaume des Autels<sup>158</sup> puis formule sa vocation sur le mode d'une ferveur patriotique. Son intervention est celle d'un sujet assez attaché à la terre glorieuse de ses aïeux pour admonester chacun des individus qui tiennent les premiers rôles dans les troubles civils, les Valois y compris (*Rem.*, 375-396), au même titre que les premiers prélats (*Rem.*, 425-450), les chargés de justice des cités (*Rem.*, 451-464), les nobles (*Rem.*, 469-496), les princes de sang, Condé en l'occurrence (*Rem.*, 611-758), Dieu lui-même n'étant pas épargné dès l'exorde de la *Remontrance* (34-36). Du fait de son patriotisme farouche, Ronsard s'engage donc à ne pas être muet face à son époque :

---

<sup>156</sup> « L'argumentation, l'orateur et son auditoire », *L'empire rhétorique*, op. cit., p. 28.

<sup>157</sup> Gisèle Mathieu-Castellani, « Introduction. L'empire rhétorique », *La rhétorique des passions*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 22.

<sup>158</sup> Mais puisque maintenant pour ton seul bien je veille :  
Et que ton seul devoir, France, je te conseille :  
Je te pry, mon pays, de ne me debouter,  
Mais, ô mon cher pays, je te pry m'escouter.

*Remontrance au peuple françoys de son devoir en ce temps envers la majesté du Roy ; à laquelle sont adjoustez troys éloges de la paix, de la trefve et de la guerre*, Paris, André Wechel, 1559, p. 2.

[...] je serois ou du plomb ou du bois,  
Si moy, que la nature a fait naistre François,  
Aux siecles advenir je ne contoys la peine,  
Et l'extreme malheur dont nostre France est pleine. *Cont.*, 1-4.

Pour Aubigné aussi, il est important, au nom de l'intérêt commun des Français, de ne pas manquer au devoir moral de satire des violences du XVI<sup>e</sup> siècle :

Je n'escry plus les feux d'un amour inconnu,  
Mais par l'affiction plus sage devenu,  
J'entreprens bien plus haut, car j'apprens à ma plume  
Un autre feu auquel la France se consume. I, 55-58.

Avant de chercher à démêler le parti qui a raison dans la controverse entre catholiques et protestants, le lecteur voit sa passion être excitée par le sujet grave (« feu auquel la France se consume ») qui va être traité et dont l'exorde de *Misères* lui donne connaissance, sujet qu'il retrouve aussi plus loin dans le récit de la Saint-Barthélemy :

Ha que noz cruautez fussent ensevelies  
Dans le centre du monde : ha que noz ordes vies  
N'eussent empuanty le nez de l'estranger :  
Parmy les estrangers nous irions sans danger,  
L'œil gay, la face haut, d'une brave assurance,  
Nous porterions au front l'honneur ancien de France. V, 1533-1538.

Le lecteur est frappé par l'indignation qui pousse Aubigné à renier « les errements et les péchés de sa jeunesse<sup>159</sup> ». Avec l'arrachement au pétrarquisme du *Printemps* en plein temps de crise, le poète huguenot fait montre d'une intransigeance indéfectible. Les colères qu'il exprime contre les flatteurs, les financiers et les justiciers au seuil de *Princes* s'inscrivent dans cette voie. En dénonçant le sort de « la France affolée » (I, 978), le poète écrit au nom des valeurs pour lesquelles ses aïeux ont versé leur sang. Cette précision dans le préambule discursif met en évidence la figure du poète héraut de la paix collective. Elle permet à Aubigné d'être lu avec attention, par ses contemporains comme par la postérité. Il est question dans l'ouverture de *Misères* et de *Princes* d'« exorde pathétique<sup>160</sup> ». Les déclarations d'intention y manifestent la compassion infaillible du poète envers la France meurtrie. Tout y évoque comme dit Charles Lenient<sup>161</sup>, le devoir de satire d'un homme qui a compris, au milieu des misères générales, la nécessité de l'écriture franche qu'impose le patriotisme.

---

<sup>159</sup> Madeleine Lazard, « Le brouillon et le ferme », *Agrippa d'Aubigné*, Paris, Fayard, 1998, p. 361.

<sup>160</sup> Henri Morier, « Les exordes qui frappent », *Dictionnaire de poésie et de rhétorique*, op. cit., p. 450.

<sup>161</sup> « Aubigné », *La poésie patriotique en France dans les temps modernes. XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, I, Paris, Librairie Hachette et c<sup>ie</sup>, 1894, p. 211.

Tel qu'indiqué plus haut à propos de l'impossible dégagement face aux guerres de religion (I, 1073-1076), le poète huguenot est impuissant à faillir aux devoirs de mémoire et de satire envers son époque. Il sait d'avance que son œuvre ne fera pas honneur à la France. La droiture, la douleur sincère (II, 79-84) tout comme le besoin d'être tranquille avec sa conscience (*Préf.*, 100-102) le contraignent cependant à porter à la connaissance du monde la série des désastres devenus trop insoutenables à ses yeux : « tant d'actes passez / Me font frapper des mains, et dire c'est assez » (II, 83-84).

Dans l'imaginaire collectif, le mal est la transgression d'un interdit moral ou religieux. Quand il est constaté par l'écrivain<sup>162</sup>, il appelle en littérature la satire. Le poète consciencieux le condamne particulièrement au travers d'un réquisitoire piquant qui charrie les dérives ayant provoqué sa colère. Constantes dans *Les Tragiques*, ces dérives traduisent la douleur d'Aubigné face aux malheurs de la France. Ce poète n'a pas résisté à dévoiler les origines sociologiques de cette dégradation généralisée des mœurs. Il n'hésite pas à accuser les représentants de l'ordre qui renoncent à la droiture parce qu'étant obnubilés par le profit. Il incrimine aussi Charles IX et Henri III, les « faux et jeunes roys » (I, 192), mais surtout il voit la Reine Catherine et le Cardinal de Lorraine comme étant les deux principaux responsables des guerres entre Français :

Voicy les deux flambeaux, et les deux instruments  
Des plaies de la France, et de tous ces tourments :  
Une fatale femme, un cardinal qui d'elle,  
Parangon de malheur, suivoit l'ame cruelle. I, 723-726.

Cette fulmination ouvre *Les Tragiques* à la satire politique. Avec le récit des maux collectifs (*Misères*), des vices des tenants du pouvoir (*Princes* et *La chambre dorée*) ainsi que des inquisitions et des massacres machiavéliques (*Les feux* et *Les fers*), ce discours poétique devient une critique de la situation sociale de la France dans la dernière moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Il fait découvrir un pouvoir tyrannique sans préoccupation aucune du sort de ses sujets. Censés faire respecter l'ordre dans le royaume, les chargés de justice bafouent, comme dans la *Remonstrance* de Ronsard, le droit au profit des riches. Mais la terreur qui interdit, à l'occasion de la Saint-Barthélemy, la sépulture aux nombreux morts est l'atteinte la plus traumatisante au droit. Cette interdiction laisse une place obsédante à la restriction sévère des droits dont les Français sont victimes sous la régence de la Reine Catherine.

L'idée d'obscurantisme se confirme dans la proscription qui suffit à tenir en respect tout un peuple devant la seule volonté de la Reine. Plus que les juges injustes, la Reine Catherine

---

<sup>162</sup> Au sens sartrien, il s'agit de « l'homme qui nomme ce qui n'a pas encore été nommé ou ce qui n'ose dire son nom », « Qu'est-ce qu'écrire ? », *Qu'est-ce que la littérature ?*, *op. cit.*, p. 29.

fait terriblement peur. Elle seule décide de tout. Tout est soumis à sa volonté. Aubigné l'isole de l'image de protectrice du royaume. Car loin de se préoccuper du bien-être des Français, la Reine mère obstrue les lois élémentaires de l'humanité. Ses ordres difficilement concevables soulèvent les colères du poète qui lui applique un long réquisitoire dans *Misères* (727-987). À proprement parler, c'est une extrême indignité pour les Français que de laisser l'essentiel des pouvoirs à la mère de leur jeune Roi Charles IX. Ne songeant pas à leur droit à la liberté, ils érigent la subordination en règle de survie et semblent attendre leur salut d'un *deus ex machina*:

Pour vivre il faut fuir de son proche la veüe,  
Fuir l'œil inconneu, et l'oreill' inconneüe :  
Que di-je, pour parler on regarde trois fois,  
Les arbres sans oreill', et les pierres sans voix :  
Si bien que de noz maux la complainte abolie  
Eust d'un siecle estouffé caché la tyrannie,  
Qui eust peu la memoire avec la voix lier,  
À taire nous forçant, nous forcer d'oublier. II, 855-862.

Le royaume entier ferme les yeux sur le viol des droits au bien-être, à la paix comme à la liberté. Pendant que la majorité de la France se tait devant les exactions de la Saint-Barthélemy, Aubigné fait écho alors aux accents d'Étienne de La Boétie proclamant :

Ô bon Dieu ! que peut être cela ? comment dirons-nous que cela s'appelle ? quel malheur est celui-là ? quel vice, ou plutôt quel malheureux vice ? Voir un nombre infini de personnes non pas obéir, mais servir ; non pas être gouvernés, mais tyrannisés ; n'ayant ni biens ni parents, ni femmes ni enfants, ni leur vie même qui soit à eux ! souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautés, non pas d'une armée, non pas d'un camp barbare contre lequel il faudrait défendre son sang et sa vie devant, mais d'un seul<sup>163</sup>.

Au même titre que La Boétie, les positions d'Aubigné envers la tyrannie incarnée, à ses yeux, par la Reine Catherine et Charles IX constituent l'armature de son intransigeance contre l'accommodement de la poésie de cour. Dans *Les devoirs des Rois et des subjects*, le poète affirme nettement que le roi légitime devient un tyran lorsqu'il met ses sujets en péril de guerre pour des causes futiles. Il s'écrie notamment : nous devons tout au roi et rien au tyran<sup>164</sup>. Pleins d'invectives et de cris de colère contre la Reine Catherine, *Les Tragiques* manifestent ainsi la volonté ferme de conjurer toute tyrannie. Ils dénoncent le commandement des derniers rois Valois comme usurpation et dénaturation de l'exercice du pouvoir royal. Aubigné cherche à promouvoir une meilleure prise de conscience des devoirs mutuels qui permettrait aux Français d'édifier, ensemble, une société parfaitement équilibrée. Sa décision ultime de rendre compte fidèlement (V, 51) des maux liés aux guerres de religion fournit en ce sens un exemple

---

<sup>163</sup> *Discours de la servitude volontaire* suivi du *Mémoire touchant l'Édit de janvier 1562* et d'une *Lettre de M. le Conseiller de Montaigne*, introduction et notes de Paul Bonnefon, Paris, Éditions Bossard, 1922, p. 52.

<sup>164</sup> *Les devoirs des Rois et des subjects*, II, p. 45 et *Lettres à Marie de Médicis*, *La revue du XVII<sup>e</sup> siècle*, 1923, p. 85, cité par Jean Plattard, *Une figure de premier plan dans nos lettres de la Renaissance*, op. cit., p. 73.

de grandeur humaine. Elle montre, jusqu'au bout des *Tragiques*, une instance auctoriale qui fascine en écrivant au nom du pur amour de la paix. Expression d'un sens élevé de l'ordre public, les protestations répondent à cette ambition. Brûlé d'amour pour la France, Aubigné affronte la Reine Catherine, le Cardinal de Lorraine, Charles IX, Henri III, les justiciers, les financiers, tous les tenants du pouvoir royal donc, qui sont à ses yeux les responsables des misères collectives des Français. Ce sont la vertu et la piété qu'il prêche quand il proclame son intransigeance envers les Valois qu'il voit comme usurpateurs de la fonction de roi :

En vain vous desploiez harangue sur harangue  
Si vous ne prononcez de Canaan la langue :  
En vain vous commandez, et restez esbahis  
Que, desobeissans, vous n'estes obeis,  
Car Dieu vous faict sentir soubz vous par plusieurs testes,  
En leur rebellion que rebelles vous estes ;  
Vous secoüez le joug du puissant roy des rois !  
Vous mesprisez sa loy ! on mesprise voz loix. II, 441-448.

À la suite de Ronsard, Aubigné met en marche une poésie morale totalement solidaire avec la France. Il n'est pas effrayé par une censure quelconque. La disgrâce royale, si c'est ce que les flatteurs redoutent, est peu de chose à ses yeux. Avec les mots de Cicéron, on peut soutenir que, pour la paix du royaume et entre compatriotes, il apparaît beau au poète huguenot de marcher volontairement à la mort<sup>165</sup>, persuadé qu'« heureux qui pour justice a l'honneur de souffrir » (IV, 84). La fermeté avec laquelle Aubigné énonce ses exigences de paix fait dire à Jacques Bailbé<sup>166</sup> que, malgré l'excès de passion qui l'empêche souvent de voir juste, malgré l'impétuosité et la violence, se retrouve souvent chez lui une pitié sincère pour les misères du royaume, et il n'est pas insensible aux émotions qui peuvent ébranler une âme.

Très proche du devoir de franchise évoqué par Henri Weber<sup>167</sup>, la révolte interdite<sup>168</sup> commande ainsi le style acéré par lequel *Les Tragiques* manifestent la défense de la France. La satire des guerres de religion est précédée de l'hésitation envers sa propre conscience dans l'ouverture des *Feux* (24-52), mais principalement devant le spectre du pays semblable à la Rome déchirée (I, 1-3). Elle imprime un trait éloquent au poète huguenot. Au lieu de se dérober au devoir de dénonciation des maux du temps, Aubigné lie poésie et histoire, décrit le décalage entre le passé fastueux et la déchéance de la France méconnaissable :

---

<sup>165</sup> *Rhétorique à Herennius*, *op. cit.*, livre III, p. 165.

<sup>166</sup> Jacques Bailbé, « Les *Discours* de Ronsard », *Agrippa d'Aubigné*, *op. cit.*, p. 311.

<sup>167</sup> « Vérité historique et vérité poétique. Le vrai et le vraisemblable », *op. cit.*, pp. 129 et 130.

<sup>168</sup> André Tournon, « Le choix de mort ou la révolte interdite d'Agrippa d'Aubigné », *Mélanges Jean Larmat*, annales de la faculté des lettres et sciences humaines de Nice, n°39, Centre d'études médiévales, 1983, pp. 415-424.

Ce grand geant changé en une horrible beste  
A sur ce vaste corps une petite teste,  
Deux bras foibles pendans, des-ja secs, des-ja morts,  
Impuissants de nourrir et defendre le corps :  
Les jambes sans pouvoir porter leur masse lourde,  
Et à gauche et à droict font porter une borde. I, 157-162.

Telle est la physionomie de la France dont le livre des *Misères* rend compte. Témoin du sujet de ses vers (I, 371), Aubigné fait le tour de l'étendue géographique du royaume. Il traverse les champs de supplices (*Misères, Les feux et Les fers*), pénètre au fond de la cour des Valois (*Princes*) et du parlement de Paris (*La chambre dorée*). Il rend compte des ravages dans les campagnes de la France, sans manquer de dénoncer les inquisitions et de révéler que les Valois et leurs personnels sont des gouvernants en qui « il n'y a point d'ame » (II, 224). Ce sont les vices de ces tenants du pouvoir royal et leurs conséquences cruelles qui le forcent à montrer au monde le visage affreux de la France et condamner sa crise.

Dans *Les Tragiques* il s'agit donc, pour une large part, de l'état général de la France. Aubigné y parle du sort collectif des Français. Ce trait est déjà à l'honneur dans le *Discours des misères* où Ronsard décrie lui aussi, dès 1562, les dérives contemporaines :

Ha que diront là bas soubz les tombes poudreuses  
De tant de vaillans Roys les ames genereuses !  
Que dira Pharamond ! Clodion, et Clovis !  
Nos Pepins ! nos Martels ! nos Charles, nos Loys !  
Qui de leur propre sang versé parmy la guerre,  
Ont aquis à nos Roys une si belle terre ? *Disc.*, 55-60.

Au regard de la discorde religieuse qui expose la France à la ruine mais aussi des violences qui la ravagent, Ronsard et Aubigné s'interdisent, chacun, de rater l'occasion d'être du côté engagé de l'histoire. Leur honneur est d'avoir compris que la France se trouve, en 1562 pour l'un et en 1572 pour l'autre, dans l'attente urgente de poètes assez intransigeants pour réveiller les ardeurs patriotiques et insuffler le « non à l'excès » de la violence à chacun des Français. Avec la conscience que la France « n'est pas une terre Gottique » (*Cont.*, 107), tous les deux écrivent les *Discours* et *Les Tragiques* pour faire comprendre à chaque compatriote combien il est plaisant d'être une France unie et harmonieuse. Chacun d'entre eux exprime une indignation qu'il veut transmettre à ses allocutaires. Chacun d'entre eux bannit toute sujétion du discours poétique nouveau au pouvoir temporel des Valois. La satire chez eux implique un engagement citoyen pour défendre les fondements du royaume menacés de décadence<sup>169</sup>. À l'image de Juvénal, Ronsard et Aubigné se placent tous deux au-dessus des partis pour dire à

---

<sup>169</sup> Pascal Debailly, « Ronsard et la satire », art. cit., p. 155.

chacun des Français ses torts. Ils exhortent les contemporains au sens de la paix, mais aussi à l'intransigeance face aux vices qui compromettent leur intérêt collectif. Par contrainte morale, chacun d'entre eux met en route un art d'être sincère et ferme envers son époque.

Ce principe est, dans *Les Tragiques*, le support de la réplique d'Aubigné contre les charges prêtées à l'école malherbienne. Il est aussi à l'origine de la *renovatio* ronsardienne à propos de laquelle Gilbert Gadoffre renseigne :

Ce n'est plus le joyeux compagnon du *Folâtrissime voyage d'Arcueil* (qui écrit dans les *Discours*), mais un patriote anxieux qui a dans les oreilles le tic-tac de la machine infernale qui va faire sauter la maison des Valois, et avec elle la civilisation de la Renaissance<sup>170</sup>.

Si attachés à l'honneur et la paix de la France, Ronsard et Aubigné brandissent donc, chacun, la droiture qui soutient l'efficace des arguments d'autorité puis garantit la portée civique du discours poétique<sup>171</sup>. Avec ce statut, ils peuvent prodiguer des conseils aux princes Valois comme à leur entourage, au plus grand nombre de personnes aussi. Cependant chacun d'entre eux se met plus à l'écoute de son parti que de la patrie, chacun étant convaincu que les bénéfiques de son groupe idéologique se confondent avec ceux de la France.

## 2.2. Les misères du parti

Si Ronsard compose les *Discours*, c'est également parce que la Réforme menace de faire des adeptes de plus en plus nombreux à travers la France. Le Vendômois voit la poésie du psautier<sup>172</sup>, les prédications des réformés ainsi que leurs confessions de foi connaître un succès phénoménal. La Réforme remet en cause, écrit Pascal Debailly<sup>173</sup>, les fondements théologico-monarchiques dont il a besoin pour que se développe sa haute poésie. Le glorificateur de Dieu, du Roi et des Princes n'a plus sa raison d'être si ces autorités perdent leur légitimité et si la France s'effondre dans la discorde. Face au désastre auquel les réformés exposent, selon lui, l'unité du royaume dont sa poésie a besoin, Ronsard se voit alors forcé d'entrer en conflit direct avec leur doctrine<sup>174</sup>.

Dans cette lancée, il s'agit dans le *Discours des misères* et ses suites d'une autre vocation: enrayer et neutraliser la Réforme. Selon les mots de Nicole Cazauran<sup>175</sup>, il s'agit dans une large

---

<sup>170</sup> Gilbert Gadoffre, « La résistance de l'histoire », *Ronsard, op. cit.*, p. 69.

<sup>171</sup> Pascal Debailly, « Satire et rhétorique », *La muse indignée, op. cit.*, p. 102.

<sup>172</sup> Cette poésie de Clément Marot que Bèze vient de compléter bénéficie d'une vogue mondaine et atteint jusqu'à la Cour. Véronique Duché, « Introduction », *Ronsard, poète militant. Discours des misères de ce temps*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 14.

<sup>173</sup> « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée, idem*, p. 457.

<sup>174</sup> *Ibidem*, p. 449.

<sup>175</sup> « Polémique et comique dans trois harangues de la *Satyre Ménippée* », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n°36, 1984, p. 112.

mesure de ces textes écrits dans l'instant et pour l'instant, de ces textes polémiques du XVI<sup>e</sup> siècle qui se mêlent aux divergences doctrinales sur le christianisme et qui portent un parti pris clairement affirmé sur l'actualité de ces divergences qui aboutissent à des luttes armées.

Le devoir de réplique à des thèses contraires se trouve, selon Baranova<sup>176</sup>, au cœur de toute justification de prise de parole publique. Il révèle, pour le cas de Ronsard, sa nature belliqueuse de poète touché dans sa dignité et ses aspirations. La fermeté du ton étant le trait de la riposte à la propagande réformée, les *Discours* apportent un contrepoids aux publications protestantes d'avant et pendant 1562. Ronsard redoute les effets de ces libelles sur le public français. C'est ainsi qu'il aspire à constituer avec Des Autels un peloton de poètes armant Apollon pour assurer la défense du catholicisme contre le succès du calvinisme :

Ainsi que l'ennemy par livres a seduict  
Le peuple devoyé qui faucement le suit,  
Il faut en disputant par livres le confondre,  
Par armes l'assaillir, par armes luy respondre,  
Sans montrer au besoin nos courages faillis,  
Mais plus fort resister plus seront assaillis. *Él.*, 19-24.

Ronsard s'engage à pousser les porteurs de voix réformés au silence. Il projette de les convaincre de la fausseté de leurs opinions religieuses comme de leurs positions politiques et, en conséquence, de les forcer à déposer les armes. Cette vocation constitue le second socle des *Discours* dont une large part se veut contestation et règlement de comptes avec les réformés. Il est question d'une écriture sous le sceau de la « riposte offensive<sup>177</sup> », car Ronsard se fait poète militant en charge de défendre un ordre politique menacé, voire de sauver l'autorité du jeune Roi Charles IX en danger<sup>178</sup>, de prendre aussi sa propre défense contre les attaques dont il fait l'objet. Il est bien dans un face à face discursif envers le camp protestant quand il avance :

Il faut desormais [...] par vives raisons  
Et courageusement nos ennemis abbatre  
Par les mesmes bastons dont ils nous veulent battre. *Él.*, 15-18.

Ce duel oratoire annoncé laisse le lecteur dans l'attente d'une argumentation poétique articulée entre accusations et contre-accusations, entre défense du catholicisme et réfutations

---

<sup>176</sup> « Le libelle entre la condamnation et la nécessité », *À coups de libelles*, op. cit., p. 48.

<sup>177</sup> Charles Maurras, « La politique de Ronsard », art. cit., p. 3.

<sup>178</sup> Véronique Ferrer, « Le poète en situation », art. cit., p. 31. Pascal Debailly appuie cet avis : « le *je* lyrique des *Amours* et des *Odes* laisse la place au je de l'auteur engagé. La fureur amoureuse ou encomiastique se convertit en fureur politique et religieuse. Dans ce combat, Ronsard met tout le poids de sa réputation et de son autorité. Jamais *éthos* satirique ne sera mieux armé pour se porter garant, dans l'acte même d'énonciation, de la vérité qu'il défend. Il constitue même l'argument décisif pour donner de la gravité à la stigmatisation du réel », « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, op. cit., p. 429.

des thèses réformées, entre appels et contre-appels. C'est donc un catholique fervent qui parle encore dans les *Discours*, et surtout un patriote royaliste<sup>179</sup>.

C'est tout le contraire des *Tragiques* qui représentent, sur les plans politique et religieux, la contrepartie de cette œuvre de circonstance farouchement antiprotestante. Solidaire des protestants dont Ronsard remet en cause les convictions théologiques et politiques, admoneste les chefs spirituels et militaires puis ruine la réputation, Aubigné incrimine les catholiques pour ce qui est des responsabilités des guerres de religion. Contrairement aux accusations d'hérésie et de sédition de Ronsard, ce poète huguenot précise que ses coreligionnaires ne prétendent pas s'emparer du pouvoir politique de la France, mais résister et se défendre contre le « joug de Médicis » (I, 800). Listant les maux dont les protestants sont victimes depuis la conjuration d'Amboise jusqu'à la Saint-Barthélemy, Aubigné prend leur défense à travers un chapelet de contre-accusations qui doivent convaincre les catholiques de leur culpabilité, qui doivent aussi déclencher davantage des résistances contre eux. Conjointement à la sommation de l'Église véritable (I, 13-16), il ajoute être investi de la mission de décrier sans ostentation l'injustice faite à ces humbles :

Le doigt de Dieu me leve, et l'ame encore vive  
M'anime à guerroyer la puante Ninive,  
Ninive qui n'aura sac, ne gemissement  
Pour changer le grand Dieu qui n'a changement. VI, 137-140.

Devenu clairvoyant, Aubigné accepte de guider ses frères huguenots dans l'atmosphère troublée de la guerre civile pour motif de divergences religieuses. Ce faisant, l'injonction qui lui intime de se constituer sentinelle de l'Église au sortir de l'agonie de Talcy en échange de la vie préservée (V, 1417-1426) lui fait ignorer les risques pris face aux rois Valois qu'il va courroucer : « le fardeau, l'entreprise est rude pour m'abattre ; / Mais le doigt du Tres-fort me pousse à le combattre » (II, 41-42). Comme Olivier Millet<sup>180</sup> le dit, c'est de cet ordre divin qu'Aubigné s'autorise comme gage ultime de la voie à suivre contre la Reine Catherine et Charles IX. En plus du devoir de montrer aux figures qu'il pense être les criminels de son temps les peines qui leur sont réservées après leurs morts, le poète a mission de redynamiser la foi de ses coreligionnaires, d'enrôler également dans la cause calviniste les épris de justice et de vertu. Le serment fait à son père devant les têtes coupées d'Amboise s'inscrit dans cette voie.

Entre les *Discours* et *Les Tragiques*, il s'agit par conséquent de regards antagonistes sur les guerres de religion et leurs acteurs. Il est question, pour le cas d'Aubigné, d'intertextualité

---

<sup>179</sup> Pierre Champion, *Ronsard et son temps*, Paris, Honoré Champion, 1967, p. 159.

<sup>180</sup> « Les réécritures poétiques de l'histoire de Jonas au XVI<sup>e</sup> siècle et la poétique réformée », *Revue de l'histoire des religions*, 1|2009, p. 98, consulté le 14 janvier 2013. URL : <http://rhr.revues.org/7173>.

conflictuelle sur ce matériau discursif commun. La satire albinéenne, qui puise ses matériaux dans la recension thématique des vices et des violences du XVI<sup>e</sup> siècle, répartit les figures mises en scène dans *Les Tragiques* entre bons et méchants, entre bourreaux et victimes, bref entre des héros et des anti-héros<sup>181</sup>. Elle montre les camps en conflit dans les guerres de religion. Et tandis que Ronsard fait lire ce tableau :

[...] le frere (ô malheur !) arme contre son frere,  
La sœur contre la sœur, et les cousins germains  
Au sang de leurs cousins veullent tremper leurs mains,  
L'oncle fuit son nepveu, le serviteur son maistre,  
La femme ne veut plus son mary recognoistre.  
Les enfans sans raison disputent de la foy,  
Et tout à l'abandon va sans ordre et sans loy. *Disc.*, 160-166.

Aubigné écrit sur le même registre du monde à l'envers :

L'homme est en proye à l'homme : un loup à son pareil :  
Le pere estranglé au licé le filz, et le cercueil  
Preparé par le filz sollicite le père,  
Le frere avant le temps herite de son frere :  
On trouve des moyens, des crimes tous nouveaux,  
Des poisons inconnus, ou les sanglants couteaux  
Travaillent au midy, et le furieux vice,  
Et le meurtre public, ont le nom de justice. I, 211-118.

Le poète huguenot affecte à ses clichés un sens accusateur opposé à celui attribué par le *Discours des misères*. « Père » fait allusion, chez lui, au pouvoir royal des Valois. Cette notion insiste sur la nature des liens avec le peuple pris dans le sens de fils. Elle renvoie à l'autorité royale légitime. Celle-ci a pour rôle de veiller à la sécurité et au bien-être des sujets Français, le pouvoir étant assimilé à un berger dont la tâche consiste à assurer la bonne garde du « troupeau domesticq » (I, 198).

Dans les vers suivants, se note cependant l'effet de contraste piquant produit par les groupes nominaux à valeur caractérisante : « Les Roys qui sont du peuple et les roys et les peres, / Du troupeau domesticq sont les loups sanguinaires » (I, 197-198). La caricature des chefs de France est construite ici à l'aide de déterminants-attributs précédés tous de l'auxiliaire « sont ». Avec « loups sanguinaires », les Valois deviennent des rois cruels. Aubigné évoque le contraste entre la fonction de rois et leurs attitudes criminelles effectives. Le sens allégorique de « loups sanguinaires » se retrouve chaque fois que le réquisitoire des *Tragiques* introduit un

---

<sup>181</sup> Marie-Madeleine Fragonard, « Les acteurs des *Misères* », *Poésie et guerre civile, op. cit.*, p. 29.

décalage entre les exactions des bras de ces princes – les reistres – et la mission de protection des civils qui leur est assignée.

Aubigné s'inscrit dans une logique d'intertextualité conflictuelle vis-à-vis de Ronsard. Il opère un divorce idéologique effectif avec ses exigences politiques et religieuses. Conséquence de la vocation contestataire à l'égard de Catherine de Médicis présentée par le *Discours des misères* comme la figure politique de premier plan capable de sauver la France de 1562 de la ruine, cette intertextualité s'inscrit à la fois dans une logique de réhabilitation des protestants. Elle montre les entrecroisements subversifs que *Les Tragiques* entretiennent avec les *Discours*. Les éléments ronsardiens<sup>182</sup> des *Tragiques* mis à part, l'intertexte se lit dans les argumentations divergentes de Ronsard et d'Aubigné, dans les caricatures contraires que les deux poètes font aussi des acteurs de la tragédie des guerres de religion.

Partant des considérations morales et doctrinales de son parti, chaque poète esquisse un portrait élogieux des représentants de sa cause que l'autre, à l'inverse, s'attache à démolir. Il s'agit de part et d'autre de caricatures articulées entre séduction et séduction à rebours. Les programmes poétiques envisagent chacun l'emportement des adhésions, en confortant les postures des masses partisans et ruinant en même temps, à leurs yeux, celles des cibles.

---

<sup>182</sup> Il s'agit du débat de Fortune et de Vert (II, 1175-1486), l'affabulation de la justice fuitive (III, 33-40), la prosopopée du vieillard Océan (V, 1515 sqq), F. Lestringant, *Agrippa d'Aubigné, Les Tragiques, op. cit.*, p. 36.



## Chapitre II : autodéfinition de l'enrôlement

Prendre la plume pour indiquer l'indignation et la charge supérieure qui commandent d'écrire contre les guerres de religion, préciser en même temps les modalités de cette satire, ce sont là autant d'actes énonciatifs dont l'articulation confère aux *Discours* et aux *Tragiques* les outils rhétoriques nécessaires à une véritable poésie de l'impact.

L'exorde est dans chacune de ces œuvres un moment d'appropriation du discours poétique comme parole engagée à visée pragmatique. Il est également lieu de positionnement auctorial. La vocation d'actions effectives sur les destinataires détermine cette situation d'énonciation qui mise sur les raisons du discours d'engagement et ses modes d'expression. En effet, il faut que les *Discours* et *Les Tragiques* agissent sur les pensées et sur les comportements de leurs destinataires. De part et d'autre, il est question d'inscrire dans des rôles précis. Au préalable, les impératifs qui commandent à Ronsard et Aubigné cette vocation précisent leurs statuts de sujets énonciateurs. Au fur et à mesure que la satire se développe, les deux poètes interpellent ensuite leurs allocutaires qu'il leur faut engager dans la voie soit du retour au patriotisme, soit à la vertu comme à la vie chrétienne. Quel Ronsard et quel Aubigné parlent donc dans les *Discours* et dans *Les Tragiques* ? À quels destinataires s'adressent ces poètes ?

### 1. Instances énonciatrices : parallèles et divergences auctoriales

Pour emprunter les mots de Thomas Berriet<sup>183</sup>, le vœu de performativité s'appuie chez le Vendômois et le poète huguenot sur un ensemble de dispositions éthiques qui garantissent la légitimité du discours à vocation d'enrôlement, et qui relèvent autant du texte poétique sur les guerres de religion que d'éléments qui lui échappent : la réputation, l'honneur, le modèle de vie. Ces traits constituent les preuves que le sujet énonciateur est, dans les *Discours* ou dans *Les Tragiques*, le porte-parole d'une cause juste. Ces indications morales sont de première importance dans l'autorité du discours au service de l'enrôlement ainsi que la qualité de réception<sup>184</sup>. En effet, affirme Aristote<sup>185</sup>, il importe, pour la conviction, principalement dans le genre judiciaire, de savoir sous quel jour apparaît l'orateur et dans quelles dispositions les auditeurs supposent qu'il est à l'égard de la *doxa*.

Pour l'efficacité de leurs discours, Ronsard et Aubigné mettent alors à contribution leurs éthos. L'esquisse des imaginaires éthiques comme des réputations leur permet de disposer les esprits des allocutaires à l'attention. Ils suivent dans ce sens le conseil de Cicéron<sup>186</sup> soulignant

---

<sup>183</sup> « L'éthique et le blâme dans les *Discours* de Ronsard : une indignation sans passion ? », *Poésie et guerres civiles*, op. cit., p. 125.

<sup>184</sup> Georges Molinié, « Mœurs », *Dictionnaire de rhétorique*, op. cit., p. 220.

<sup>185</sup> « Comment on agit sur l'esprit des juges », *Rhétorique*, op. cit., II, 1, pp. 181-182.

<sup>186</sup> « L'orateur adressé par Cicéron à M. Brutus », op. cit., p. 21 ; *Rhétorique à Herennius*, I, op. cit., p. 13.

que quand on veut plaire, on étudie les dispositions de ceux qui écoutent, on s'y conforme, on se plie à leur jugement, à leur fantaisie. Ronsard lui-même convoque tout le poids de sa réputation quand il proclame contre ses détracteurs : « Je ne suis incogneu » (*Resp.*, 293).

Ainsi que Pascal Debailly<sup>187</sup> l'écrit, jamais éthos satirique ne sera mieux armé pour se porter garant, dans l'acte d'énonciation, de la vérité que le Vendômois défend. Dans les *Discours*, l'éthos constitue l'argument primaire pour donner de la gravité à la stigmatisation de la Réforme. Il donne une image positive de Ronsard et a autant d'importance que les matériaux du programme discursif. C'est le cas dans *Les Tragiques*, où l'éthos correspond aux traits qui présentent Aubigné comme étant, lui aussi, énonciateur digne d'estime.

L'éthos est la postule illocutoire qui permet à Ronsard et Aubigné de produire la confiance, de construire par l'énonciation une représentation oratoire efficace<sup>188</sup> de leurs personnes. Ce qui compte ici, c'est d'empêcher que les thèses de l'ennemi gagnent l'adhésion des lecteurs autres que les coreligionnaires. L'obsession de la droiture installe chaque instance auctoriale dans une intransigeance qui décrie les violences et cingle leurs auteurs. Le style étant une nécessité qui noue l'humeur de l'écrivain à son langage<sup>189</sup>, l'ardeur avec laquelle Ronsard et Aubigné expriment leurs vœux de paix donne alors de chacun d'entre eux une image favorable. Au sens éthique, l'énonciation est, chez chacun d'entre eux, « une manière de dire qui renvoie à une manière d'être<sup>190</sup> ». La façon dont chacun de ces poètes exerce son activité oratoire révèle son caractère. Le débit, l'intonation, chaleureuse ou sévère, le choix des mots comme des arguments<sup>191</sup> confèrent à chacun d'entre eux une identité éloquente. Ces traits de chaque discours satirique soulignent la fermeté de poètes farouches écrivant pour crier chacun sa rage contre ceux qui, à ses yeux, ont commis ou n'ont rien fait pour empêcher les ravages des guerres de religion. Il s'agit de faire bonne impression dans les esprits, de les marquer<sup>192</sup>, en adaptant ses postures discursives aux traits éthiques généraux de l'humanité.

---

<sup>187</sup> « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, *op. cit.*, p. 429.

<sup>188</sup> Gilles Declercq, *L'art d'argumenter*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>189</sup> Roland Barthes, « Qu'est-ce que l'écriture ? », *Le degré zéro*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>190</sup> Dominique Maingueneau, « *Ethos et habitus* », *Le contexte de l'œuvre littéraire*, *op. cit.*, p. 146.

<sup>191</sup> Wørther Frédérique, « Aux origines de la notion rhétorique d'éthos », *Revue des études grecques*, 118, 2005, p. 80.

<sup>192</sup> Antónia Szabi, « La plume de fer : vers une esthétique de l'impact chez Ronsard », Véronique Duché, *Ronsard, poète militant*, *op. cit.*, p. 92.

## 1.1. Des intransigeants en colère

L'histoire n'est pas partout à l'œuvre et à l'honneur<sup>193</sup> dans *Les Tragiques*. Il existe dans ce discours poétique une vocation moralisatrice farouche. En effet, volontiers en scène dans le rôle de juge intrépide, Aubigné furieux brave ses cibles. De nombreuses fois, il les apostrophe et leur adresse des sommations d'une rare virulence. Marguerite Yourcenar le présente ainsi tel un écrivain réfractaire hanté par la chimère d'une honnêteté sans compromis et d'une loyauté sans faille, ayant partie liée avec une cause persécutée ou perdue<sup>194</sup>. Poussant la plainte au paroxysme de l'adjuration, Aubigné justifie ses virulences verbales par l'indignation subie :

Si quelqu'un me reprend que mes vers eschauffez  
Ne sont rien que de meurtre et de sang estoffez,  
Qu'on n'y lit que fureur, que massacre, que rage,  
Qu'horreur, mal-heur, poison, trahison et carnage :  
Je luy responds, ami, ces mots que tu reprends,  
Sont les vocables d'art de ce que j'entreprends. II, 59-64.

Au demeurant, l'agressivité du sujet énonciateur du discours poétique des *Tragiques* souligne l'intransigeance d'un héraut de la justice impuissant à retenir ses colères. Le style judiciaire fait d'Aubigné le chantre de la dignité. Jamais le lecteur ne concevrait d'estime pour ce poète huguenot s'il n'apercevait dans ses vers les marques de la droiture absolue. Avec les mots de Bernard Lamy<sup>195</sup>, on dira que la seule idée de sa colère contre les violences de son temps remue le sang, donne quelque mouvement de colère aux lecteurs. Sa fermeté lui sert de laissez-passer. Car dans son époque cruelle « où le bon ne peut, sans mort, sans repentance, / Ni penser ce qu'il void, ni dire ce qu'il pense » (II, 847-848), s'emporter, vociférer, gronder ou plus exactement en « venir aux mains, toucher, faire sentir aux grands, / Combien ils sont petits, et foibles, et sanglans » (II, 87-88) sont choses éloquentes qui forcent le respect et l'admiration. Le patronage d'Hannibal dans le seuil de *Misères* y suffit. Mais Aubigné montre encore une image admirable de son austérité en faisant le serment de ne pas rester en repos jusqu'à ce que la paix soit restaurée :

---

<sup>193</sup> Olivier Pot dit le contraire, « En guise de préambule : les mises en scène de l'histoire », *Entre Clio et Melpomène*, op. cit., 2010, p. 10. Contrairement à l'avis de J. T. Nothnagle aussi, *Les Tragiques* ne sont pas fidèles à cette qualité de la Renaissance qui s'est plu à saisir les choses telles qu'elles sont, et non telles qu'elles doivent ou peuvent être selon une conception préétablie de l'univers, « Histoire et poésie dans *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », *Le réel dans la littérature et dans la langue*, actes du X<sup>e</sup> congrès de la fédération internationale des langues et littératures modernes (Strasbourg, 1966), Paris, Klincksieck, 1967, p. 162.

<sup>194</sup> « *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », art. cit., p. 22. Jacques Bailbé dit sur le même registre : « Aubigné est par excellence le poète qui n'écoute que sa fureur, qui se livre à la poésie avec le feu et la passion, préférant la force à la grâce, la chaleur à la politesse », *Agrippa d'Aubigné, poète des Tragiques*, op. cit., XXIII.

<sup>195</sup> « Utilité des tropes », *La rhétorique ou l'art de parler*, op. cit., p. 187.

Le temps a creu le mal : je viens en cette sorte  
Croissant avec le temps de style, de fureur,  
D'age, de volonté, d'entreprise, et de cœur :  
Et d'autant que le monde est roide en sa malice,  
Je deviens roide aussy pour guerroyer le vice. II, 50-54.

L'éloquence indignée éclate dans les passages où Aubigné se trouve nettement emporté par ses rancunes. Elle indique l'urgence d'actions pragmatiques pour exorciser le règne de la Reine Catherine. Il s'agit dans ces cas de fureur où fuse l'amertume du patriote intransigeant. Le propos consiste à gronder les inculpés. Plus que la satire infamante des vices, l'apostrophe *ad hominem* s'en prend ouvertement aux Français dérégés (I, 191-196 ; I, 483-494 ; I, 609-678 ; I, 683-698 ; IV, 1093-1096), à Henri IV (I, 592-600 ; II, 983-996), à la Reine Catherine et à ses alliés (I, 747-992 ; III, 1001-1022 ; V, 345-362 ; V, 423-438 ; V, 449-454 ; V, 1025-1030 ; V, 1555-1564), aux princes de sang (II, 399-466 ; II, 459-466 ; IV, 331-338) ainsi qu'aux mignons du Louvre (I, 163-179 ; II, 102-110 ; II, 219-236 ; III, 591-594 ; III, 1011-1014).

Ces apostrophes sont des adjurations féroces. Les mots du mépris y sont utilisés avec une tonalité oratoire frondeuse et provocatrice. Leur efficacité relève des deux parties de l'être social que sont l'éthos, les dispositions morales acquises par l'appartenance sociale, et le pathos, les passions ou les aspirations individuelles. Pour rappel, l'éthos est ce qui donne crédibilité aux yeux des autres, tandis que le pathos est ce qui permet de s'estimer soi-même. Dans les deux cas, il s'agit d'un jugement sur les mœurs individuelles à un double niveau : devant autrui et devant soi-même. Avec l'apostrophe indignée, Aubigné entreprend d'amener chacune de ses cibles à se juger, à se mépriser, à la confondre donc. C'est ce qui lui permet d'être redoutable. Il agace les consciences de ceux qu'il empoigne, les anime du dépit envers eux-mêmes afin de redresser leurs perversités.

Selon Jean-Raymond Fanlo, *Les Tragiques* rêvent dans cette mesure d'un combat où l'agir serait solidaire du dire<sup>196</sup>. Les harangues du poète huguenot correspondent bien à des actions effectives indissociables du contenu sémantique des prises de collet oratoires. C'est là une réminiscence du pouvoir ontologique de la parole qui pose l'énonciation albinéenne tel un acte discursif effectif. La violence des interpellations détermine cette situation où la valeur locutoire (ce qui est dit) et la force illocutoire (ce qui est fait, en disant) de l'apostrophe *ad hominem* agissent sur la psychologie morale. Aubigné, qui s'attache à agir par les mots durs, se situe dans une logique de sommation à vocation lapidaire envers ses cibles. Ses énoncés enflammés où se lisent les marques de l'urgence oratoire supposent une volonté dynamique de

---

<sup>196</sup> « Les signes sur les bûchers », *Tracés, ruptures, op. cit.*, p. 357.

jouer sur les âmes des inculpés. Ces énoncés répondent, autant que possible, aux impératifs de l'intransigeance éthique.

En dehors de la lutte armée, une autre manière de manifester son opposition à la tyrannie de la Reine Catherine consiste ainsi, pour le poète huguenot, à défier celle-ci par les accents saisissants de l'interpellation. Là où Ronsard en appelait à l'intervention de cette Reine pour éviter à la France la catastrophe (*Disc.*, 51-54), lui, Aubigné, adopte un ton tout autre.

Le poète huguenot somme la Reine Catherine de laisser les Français vivre en paix (I, 747-992). Sur le mode d'une passion pour la justice pleine d'éloquence, on le voit adopter une franchise admirable contre le régime des derniers rois Valois. Selon André Tournon<sup>197</sup>, deux obligations opposées fondent cette franchise : l'une, le respect des valeurs aristocratiques de la France, interdit la révolte contre le pouvoir royal ; tandis que l'autre, le régime Valois qui perd de plus en plus sa légitimité avec la Saint-Barthélemy, l'exige. Au nom de cette dernière prétention, Aubigné s'acharne à attaquer la Reine Catherine, Charles IX, Henri III et leurs alliés (II, 441-448). Ses *Tragiques* sont un discours hostile autant qu'un appel à la résistance contre ces figures politiques de premier plan. Avec la série des atrocités et des vices qu'il met sur le compte de ces acteurs des guerres de religion, il devient même impossible de s'étonner de la véhémence de ses indignations à leur égard. Les réactions colériques soulignent la nécessité de la justice, puis confèrent à Aubigné un sens élevé de la dignité. Avec sa douleur sincère de patriote ferme, le poète huguenot paraît attaché à la France affolée, bienveillant, juste et droit. Il ne manque jamais d'ailleurs de manifester sa compassion pour les faibles et les victimes (I, 207-210 ; I, 355-358 ; I, 429-436). Pour cette raison, ses colères correspondent pour la plupart aux réactions morales auxquelles le lecteur s'attend contre les auteurs des guerres de religion.

À côté de ses apostrophes personnelles, le poète délègue très souvent ses adjurations à des énonciateurs appariés. Dans *La chambre dorée*, les figures allégoriques de la vertu se révoltent, elles aussi, contre les misères de la France et servent de porte-voix à Aubigné contre les Valois. Leurs déplorations inclinent à la pitié, mais elles constituent surtout des appels à la justice de Dieu. Mises à part les plaintes de Melpomène (I, 89-96) et de la France affligée (I, 126-130), les lamentations de la Justice pantelante (III, 41-54), de la Piété (III, 63-78) et de la Paix (III, 69-78), contraintes de s'exiler au Ciel où elles pleurent leur colère envers les violences entre Français, constituent, avec les charges des anges (III, 85-108), les requêtes ultimes d'Aubigné pour dépêcher la foudre de Dieu contre les méchants. Il s'agit dans ces énonciations

---

<sup>197</sup> « Le choix de mort ou la révolte interdite d'Agrippa d'Aubigné », art. cit., p. 415.

de rhétorique des passions. Le but consiste à exaspérer et terrifier les rebuts moraux empoignés dans les interpellations prononcées par le poète.

Dans *Jugement*, on compte encore plusieurs formes impératives qui font entrevoir une volonté féroce de punir ces criminels. Lors du jour du jugement, le feu (VII, 770-772), l'océan (VII, 777-778), les monts (VII, 780), les arbres (VII, 781-782) et la terre (VII, 791-882) se dressent en vérité pour appeler les malédictions contre ceux qui les ont détournés de leurs fonctions. Au même titre que les figures allégoriques de la vertu, ces éléments cosmiques sont encore des incarnations implicites de la voix d'Aubigné. Leurs propos sont empreints de vœux solennels de justice. S'y ajoutent les charges des anges répondant aux appels de vengeance d'Aubigné (IV, 1267-1430 ; VI, 243-250), celles de Justice (VII, 775-777) et du juge suprême (VII, 887-892) décrivant, toutes, les peines souhaitées contre les persécuteurs.

Par le vecteur de l'attaque biaisée, l'altérité énonciative ouvre ainsi *Les Tragiques* à l'exaspération. Celle-ci porte la volonté d'horripilation aux excès. Et cela au même titre que les réactions personnelles qui permettent à Aubigné de scandaliser ses cibles. Dieu même se vexe puis s'adresse directement à son tour aux criminels :

Vous qui persecutez par fer mon heritage,  
Vos flancs ressentiront le prix de vostre ouvrage :  
Car je vous frapperai d'espais aveuglements,  
Des playes de l'Ægypte, et de forcenements.  
Princes qui commettez contre moy felonnie,  
Je vous arracherai le sceptre avant la vie :  
Vos filles se vendront, à voz yeux impuissants  
On les violera, leurs effroys languissants  
De voz bras enferrez n'auront point d'assistance :  
Voz valets vous vendront à la brute puissance  
De l'avare achepteur, pour tirer en sueurs  
De voz corps goutte à goutte autant ou plus de pleurs  
Que voz commandements n'en ont versé par terre. VII, 223-235.

Ces truchements discursifs qui empreignent *Les Tragiques* d'une ampleur rhétorique exceptionnelle ne sont pas privilégiés dans les *Discours*. Malgré la formule « par vision la France à moi parla » (*Cont.*, 445) ainsi que les indications montrant dans *Les éléments ennemis de l'hydre* la terre niant « son vin, ses pommes et son blé » (12) et le ciel enfiévré comme « signes que Dieu se faschoit » (28) contre le mal causé par les réformés, Ronsard reste plus polémiste direct. Le Vendômois épingle et interpelle lui-même Bèze et les siens, s'il n'accuse pas les catholiques de premier rang qui fragilisent, à ses yeux, l'autorité du jeune Charles IX.

Excepté le tableau général sur le tumulte de la France (*Disc.*, 155-196), les *Discours* ne sont par ailleurs fécondés ni par la matière tragique du trouble d'Amboise, ni par aucun

témoignage sur les autres lieux de supplice, encore moins par les violences inouïes de la Saint-Barthélemy. Manque de connaissance véritable de la réalité des violences ? Ou choix délibéré de ne pas accorder trop de place aux effusions de sang en dépit de l'intention formulée dans ce sens ? Ainsi que le souligne Véronique Ferrer<sup>198</sup>, loin de chercher à consigner des faits, le poète des *Discours* accorde une place prépondérante au sarcasme. Il fait de la *Responce* le sommet auctorial des *Discours*. Ripostant à ses ennemis réformés sur des questions personnelles<sup>199</sup>, Ronsard ne cesse, dans cette défense de sa personne, de proclamer son honnêteté et sa grandeur. Nulle crainte ne le détourne ainsi de s'en prendre aux réformés des mains desquels il échappa, dit-il, grâce au secours divin :

Je sçay qu'ils sont cruels et tirans inhumains :  
N'agueres le bon Dieu me sauva de leurs mains,  
Après m'avoir tiré cinq coups de arquebuse :  
Encor' il n'a voulu perdre ma pauvre muse. *Rem.*, 545-548.

Pour la France et pour la paix, Ronsard reste prêt, tel Aubigné après lui, à braver tous les périls. La *Remonstrance* le présente comme étant un poète hardi désireux de venir à bout des réformés armé de son intransigeance seule. Au péril de sa vie, il reste digne et vrai français, se proclame noble d'esprit par sa fermeté à prêcher la paix en dépit des inquiétudes de ses amis :

Quand à mourir, Paschal, je suis tout resolu,  
Et mourray par leurs mains si le ciel l'a voulu,  
Si ne veux je pourtant me retenir d'escrire,  
D'aymer la verité, la prescher et la dire. *Rem.*, 541-544.

Ces précisions exhibent l'éthos rigide qui amène Ronsard à réprimander jusqu'à Louis Condé, prince de sang mais chef militaire des réformés (*Rem.*, 611-758), épinglant au passage Dieu (*Rem.*, 34-36), les Rois de la France (*Rem.*, 375-396), ses prélats (*Rem.*, 425-450), ses justiciers (*Rem.*, 451-464) ainsi que sa noblesse (*Rem.*, 469-496). Ces interpellations sont tributaires d'une visée fondamentale : acquérir, *a posteriori* du *Discours des misères* qui sera alors réuni avec toutes les autres pièces de circonstance dans le même volume, la stature morale qui permet de rallier les épris de paix et de justice de tous bords de l'opinion publique. Chaque admonestation signale une âme assez brave pour blâmer chacun des représentants de l'ordre que Ronsard croit avoir contribué à l'éclatement des guerres de religion. Pour le Vendômois, ce serait par ailleurs faire trop d'honneur à ses détracteurs, en particulier au prédicant de Genève qui se cache derrière le pseudonyme de Bernard de Montméja, que de jouter contre eux par œuvres interposées :

<sup>198</sup> « Le poète en situation », art. cit., p. 42.

<sup>199</sup> « Introduction », Pierre de Ronsard, *Discours des misères de ce temps*, op. cit., XVII.

Tu es foible pour moy, si je veux escrimer  
 Du baston qui me fait par l'Europe estimer.  
 Mais si ce grand guerrier et grand soldat de Baize  
 Se presente au combat, mon cueur saultera d'aise,  
 D'un si fort ennemy je seray glorieux,  
 Et Dieu scait qui des deux sera victorieux :  
 Hardy je planteray mes pas dessus l'arene,  
 Je roydiray les bras soufflant à grosse halene,  
 Et pressant, et tournant, suant, et haletant,  
 Du matin jusque au soir je l'yray combatant,  
 Sans deslier des mains ny cestes ny courayes  
 Que tous deux ne soyons enyvrez de nos playes. *Resp.*, 25-36.

Vu que dans la querelles entre catholiques et protestants l'argumentation est destinée au public le plus large pour modifier ses convictions ou les consolider, prendre la parole dans ces circonstances particulières de l'histoire de France exige, selon Ronsard, une maîtrise des enjeux de la crise, mais surtout de l'art de l'argumentation satirique. Faute des compétences poétiques nécessaires à toute intervention efficiente pour résoudre le tumulte de son temps, le Vendômois disqualifie les voix protestantes qui, au lieu d'argumenter avec éloquence sur le sujet crucial des guerres de religion abordé par les *Discours des misères* et la *Continuation*, s'en prennent à sa personne. Il s'agit dans la *Responce* de ce que Dominique Maingueneau appelle l'autorité énonciative<sup>200</sup>. Pour déterminer qui peut prendre la parole dans le contexte inquiétant de 1562, Ronsard restreint le droit à l'énonciation publique aux seuls individus qui sont connus, comme lui, de la France par leur érudition humaniste mais surtout par « le feu du talent<sup>201</sup> ». Le génie reconnu est, pour lui, la qualification essentielle requise pour intervenir dans la joute oratoire déclenchée par l'actualité des guerres de religion. Il est important, à ses yeux, de savoir écrire avec la matière et avec la manière avant de s'auto-désigner porte-parole du groupe catholique ou de celui réformé.

Si fort ennemi en dispute rhétorique selon les mots de Ronsard (*Resp.*, 29), Théodore de Bèze possède ces qualités. Mais il ne se mêle pas entre 1562 et 1563 à la polémique entre le Vendômois et Antoine de la Roche-Chandieu, François de la Baronie, Bernard de Montméja ou Zamariel. Bèze ne répond pas non plus aux calomnies dont il fait l'objet de la part de François Bauduin, de Claude de Saintes et de Stanislas Hosius, ces bons défenseurs de la foi cacolyque<sup>202</sup> comme il les appelle à côté de l'auteur des *Discours*. Le catalogue des textes polémiques des guerres de religion s'en trouve tronqué. De fait, il n'est pas habituel de voir un homme public faire l'objet de tant d'attaques *ad hominem* sans riposter. La règle tacite voulait

<sup>200</sup> « Autorité et vocation énonciative », *Le contexte de l'œuvre littéraire, op. cit.*, 1993, p. 77.

<sup>201</sup> Marc Fumaroli, « Préface », *L'âge de l'éloquence, op. cit.*, p. XI.

<sup>202</sup> « Préface », *Poëmata, op. cit.*, pp. 88-100.

que Bèze ne laissât pas ces attaques et, encore moins le défi de Ronsard, sans contre-attaque. Entre autres, il lui fallait répondre à l'auteur de la *Continuation*, donner tous les arguments sur ses agissements<sup>203</sup> pour se défendre des accusations de sédition et d'hérésie. Cela est d'autant plus vrai que les deux hommes sont à Paris à la même période et fréquentent le Louvre.

Le colloque de Poissy était bien terminé depuis le 14 octobre 1561. Bèze, sur la demande de la Reine Catherine et avec l'accord des Messieurs de Genève, a cependant dû prolonger son séjour à Paris<sup>204</sup>. En janvier 1562, une lettre de son père, se résignant à ne pas le voir parce que le receveur des tailles et Jean de Bèze (frère aîné de Théodore de Bèze) auront besoin de son aide à la cour, atteste qu'il reste à la capitale pendant plus d'une année : « Mon filz, mon amy, veus ce que m'avés escript et les nouvelles qui courent, je ne voy pas le moyen que puissies partir de la court<sup>205</sup> ». Bèze reviendra plusieurs fois à Paris, soit pour répondre aux appels de la Reine Catherine, soit pour y représenter encore les protestants dans les différents pourparlers.

Où se trouve Ronsard pendant cette période ? À Paris, renseigne Michel Simonin<sup>206</sup>. À la vérité, de son côté, le Vendômois ne quitte guère l'entourage de Charles IX. Les deux hommes fréquentent donc le même milieu à la même époque, le prince des poètes ne songeant plus à rien d'autre qu'à en découdre, rhétoriquement parlant, avec le second de Calvin. Mais Bèze, qui a dû lire le *Discours des misères*, la *Continuation*, la *Remonstrance* et la *Responce*, refuse d'entamer la dispute publique avec Ronsard.

Ce mutisme face aux apostrophes contenues dans la *Continuation* (95-150) comme au défi exprimé dans la *Responce* (25-36) peut être expliqué par le rôle de premier plan que le vézélien joue dans la Réforme dans les années 1560-1563. Ce rôle devait absorber Bèze<sup>207</sup>. En effet, après la conjuration d'Amboise, les événements se précipitent et requièrent ses constantes interventions à la cour. La lettre de son père citée ci-dessus en est une preuve. La lettre qu'il adresse à Calvin, vers le milieu de mai 1562, en est une autre. Avant cette lettre, la dernière correspondance de Bèze avec Calvin remonte au 5 avril. Ce long silence est dû à la situation en France qui empêche le réformateur d'écrire, ou tout au moins lui impose la brièveté. L'armée royale se renforce et entrera bientôt en campagne contre les huguenots. Les moyens financiers manquent à la Réforme, dont les fidèles se livrent, dans le même temps, avec acharnement à la destruction des images du culte catholique. Bèze doit les calmer, et il effectue une mission

---

<sup>203</sup> Nous empruntons ces mots à Alain Dufour, « Genève 1558-1561 », *Théodore de Bèze, op. cit.*, p. 69.

<sup>204</sup> *Idem*, p. 85.

<sup>205</sup> « Pierre de Bèze à son fils Théodore », Vézelay, le 2 janvier 1562, *Correspondance de Théodore de Bèze* [1562-1563], IV, recueillie par Hippolyte Aubert, publiée par Henri Meylan, Alain Dufour et Arnaud Tripet, Genève, Droz, 1965, p. 15.

<sup>206</sup> « Rois. 1550-1564 », *Pierre de Ronsard, op. cit.*, p. 236.

<sup>207</sup> *Correspondance de Théodore de Bèze* [1562-1563], *idem*, p. 89.

infructueuse à Angers. Encore, François II et la Reine Catherine étant, selon les protestants, prisonniers des triumvirs après le massacre de Wassy, il faut les délivrer avec les armes. Bèze, aidé de Spifame, travaille avec zèle à ce projet<sup>208</sup>. Il leur faut convaincre les Églises réformées de France ainsi que tous les gentilshommes attachés à ces Églises à se hâter de recueillir de l'argent et d'envoyer des troupes à Condé établi à Orléans. L'urgence est de lutter pour la bonne cause, pour le Roi et pour la patrie<sup>209</sup>.

La raison du silence de Bèze envers les *Discours* peut donc être recherchée dans ces occupations qui l'absorbent au sein de la Réforme. Alain Dufour, auteur de *Théodore de Bèze, poète et théologien*, donne de précieuses informations sur les autres occupations théologiques qui, apparemment, ne lui laissent pas le temps de riposter aux critiques contre sa personne.

Depuis 1555 en effet, le gouvernement de Genève était acquis à Calvin. Le Consistoire fonctionnait, les fornicateurs étaient punis et suspendus de la Cène jusqu'à ce qu'ils donnent des signes manifestes de repentance. Les réformés qui fuyaient la France, où sévissait la persécution d'Henri II, affluaient, s'installaient et demandaient à devenir citoyens de Genève. La ville devenait à ce rythme une vraie ville-église où le temps se partageait entre le travail et le sermon. Or Calvin n'était pas satisfait. Il lui restait à perfectionner la formation des pasteurs que réclamaient les jeunes Églises réformées de France, qui étaient comme sorties de terre malgré la persécution. Certes, à l'aide de cours semi-privés qu'il donnait lui-même, aidé de quelques autres, Calvin transformait tant bien que mal des réfugiés en pasteurs. Mais ces nouveaux ministres de la Parole et ceux formés à l'académie de Lausanne étaient loin de suffire. Il fallait donc créer une académie à Genève aussi.

Le projet prenait corps, et Bèze, excellent poète converti au protestantisme et arrivé à Genève depuis 1548, est présenté le 15 novembre 1558 au Conseil de l'Académie de Genève par Calvin. Bèze devient le recteur. Dans l'immédiat, on se limite à enseigner la théologie, en raison des demandes de pasteurs considérables en provenance de la France. Le refrain des lettres envoyées à Genève est : la moisson est grande, nous n'avons pas d'ouvriers ! Envoyez-nous quelqu'un, au plus vite ! Les Messieurs de Genève répondaient le plus souvent que les Églises locales voulaient bien entretenir un jeune homme, et qu'ils lui assureraient la formation nécessaire. Très nombreux furent ainsi les gens qui arrivèrent. Ce fut une grande construction qui s'élaborait peu à peu : celle du protestantisme français. Il fallait préparer des pasteurs pour

---

<sup>208</sup> « Bèze à Calvin », Orléans, vers le milieu de mai 1562, *Correspondance de Théodore de Bèze* [1562-1563], *op. cit.*, p. 88.

<sup>209</sup> Voir la lettre « Spifame et Bèze aux Églises de France », Orléans, 5 avril 1562, *idem*, pp. 259-260.

le service de l'Église, et des magistrats chrétiens, pour le service de l'État<sup>210</sup>. Bèze est encore occupé par ce programme.

Les Guise soupçonnant Genève d'avoir participé ou fomenté la conspiration d'Amboise, les autorités genevoises devaient se justifier. Elles chargent Bèze de la tâche<sup>211</sup>. Le vézélien sera ensuite pris par les polémiques sur la Cène, c'est-à-dire la présence réelle du corps et du sang du Christ dans le pain et dans le vin de l'Eucharistie. C'est le débat du siècle<sup>212</sup>. Sur ces questions théologiques, Bèze mène les polémiques contre les luthériens et les catholiques<sup>213</sup>.

Quand il s'agissait de choisir une dizaine de ministres qui représenteraient la Réforme au colloque de Poissy, le Roi de Navarre le fit venir de Genève<sup>214</sup>. Et Bèze devenait l'homme à la mode avec sa harangue du 9 septembre qui avait frappé tout le monde<sup>215</sup>. Le colloque terminé, il voulut retourner à Genève, mais la Reine le retint à Paris. Après les conférences de Saint-Germain, l'homme dont tout le monde parlait, l'interlocuteur privilégié de la Reine Catherine, était en même temps le conseiller principal des princes de Condé, de Navarre et de Coligny<sup>216</sup>.

Bèze se trouve ainsi, par la force des choses, au centre des informations à recevoir et des directives à donner à toutes les jeunes Églises réformées de France. Il est demandé partout aussi comme prédicateur. Ce sont presque chaque jour des prêches chez Jeanne d'Albert ou chez le prince de Condé, ou devant les foules parisiennes. Le 10 décembre 1561, à Popincourt, il prêche devant six mille personnes ; le lendemain de Noël, c'est le matin à Popincourt, et l'après-midi au Patriarce. Comme ces deux lieux sont à chaque bout de Paris, Andelot lui procure une escorte pour aller d'un endroit à l'autre. C'est là que Ronsard l'a vu prêchant l'épée au côté<sup>217</sup>, puis lui adresse vers octobre 1562<sup>218</sup> l'admonestation que l'on connaît dans la *Continuation* et dans la première quinzaine d'avril 1563<sup>219</sup> le défi contenu dans la *Responce*.

Dans la préface à la seconde édition des *Poëmata*, Bèze, sans le dire, attire l'attention sur ces activités qui l'isolent de la polémique entre Ronsard et ses frères de religion. Il devient spécifiquement un ministre à qui la participation au vaste programme de vulgarisation du

---

<sup>210</sup> « Genève 1558-1561 », *Théodore de Bèze, op. cit.*, pp. 61-65.

<sup>211</sup> *Idem*, p. 67.

<sup>212</sup> *Ibidem*, p. 70.

<sup>213</sup> *Ibidem*, p. 70.

<sup>214</sup> Le Roi ne pouvait pas inviter Calvin, dont le seul nom soulevait trop de passions, *ibidem*, p. 77.

<sup>215</sup> *Ibidem*, p. 83.

<sup>216</sup> *Ibidem*, p. 85.

<sup>217</sup> *Ibidem*, p. 87.

<sup>218</sup> Paul Laumonier, « Introduction », Ronsard, *Œuvres complètes, op. cit.*, p. XV.

<sup>219</sup> *Idem*, p. XVII.

calvinisme ne laisse pas, apparemment, le temps de prendre la plume pour dissiper les critiques contre sa personne.

Dans cette préface, Bèze retrace d'abord son attachement à la poésie depuis son enfance jusqu'à l'éveil spirituel qui le pousse à abandonner tout pour suivre l'appel du Christ. Il y dit son adieu à ses premières poésies. Comme si Dieu l'avait conduit par la main, il est accueilli à Genève par Calvin, participe à la vulgarisation de sa doctrine, entreprend d'écrire sa confession de foi et de compléter la poésie du psautier de Clément Marot, comme il écrira dans la préface d'*Abraham sacrifiant* : « je me suis doncques adonné à telles matières plus saintes, espérant de continuer ci-après ; même la translation des *Psaumes*, que j'ai maintenant en main<sup>220</sup> ». Aucune de ces activités doctrinales ne semble lui laisser le temps pour composer des anti-pamphlets ou pour se mêler à la polémique contre Ronsard. Bèze se livre à des préoccupations plus sérieuses<sup>221</sup> que les basses querelles.

Toutefois, il serait trop simpliste de réduire le silence de Bèze face aux attaques contre sa personne aux seules activités pastorales qui l'absorbent au temps des *Discours* de Ronsard. Ce silence relève primordialement de « la patience voulue par Dieu<sup>222</sup> » et qui est enseignée par Calvin dans les sermons des années 1560-1561. Il s'agit, à proprement parler, de la nécessité de ne pas se polluer des mêmes vices que les suppôts de l'Antéchrist. Cette nécessité fait d'ailleurs concevoir au réformé l'histoire tel un temps d'épreuves et de luttes contre Satan. Ainsi que Denis Crouzet<sup>223</sup> l'affirme, dans ces combats qui sont de Dieu contre Satan, les moyens humains ne doivent pas être utilisés. Car le présent est défini par Calvin tel un miroir-clair de l'obligation pour le troupeau de brebis de demeurer, malgré l'affliction, impassible devant la horde des loups dont le nombre est infini. La *Confession de foi* que les réformés tenaient à présenter à François II à Amboise en 1560 contient, à l'intention de la communauté huguenote, ces enseignements du chef spirituel de la Réforme :

Combien que nous sachions et que desja de long-temps nous ayons eu les oreilles tant et plus batues des blâmes qui nous sont mis sus par nos ennemis, et trotent en leurs bouches pour nous diffamer par tout : toutesfois pource que d'autre costé nous sommes advertis que nostre condition est telle de cheminer par opprobre, et estre calomniez en bien faisant, et que Dieu par ce moyen veut exercer nostre patience, s'il n'estoit question que de nostre honneur et réputation, nous aimerions mieux nous taire et souffrir paisiblement toutes les injures du monde, que d'entrer en nulle défense : attendu mesme qu'il nous est bon et utile d'estre sollicité par la malice et ingratitude des hommes, à regarder en haut, où nostre salaire nous est assuré. Et de fait nous n'ignorons pas que Dieu a imposé ceste loy à son Eglise pour tous temps, c'est que ceux qui espèrent en luy, non seulement soyent molestés, mais

---

<sup>220</sup> « Aux lecteurs, Salut en notre Seigneur », *Abraham sacrifiant, tragédie française* [1550], publié par Gwénola, Ernest et Paul Fièvre, 2016, p. 5.

<sup>221</sup> « Préface », *Poëmata, op. cit.*, p. 1.

<sup>222</sup> Denis Crouzet, « La patience voulue par Dieu », *Les guerriers de Dieu, op. cit.*, p. 714.

<sup>223</sup> *Idem*, p. 717.

aussi condamnez avec ignominie : et ne sommes pas meilleurs que les apostres, qui ont esté tenus comme les superfluitez et ordures du monde<sup>224</sup>.

Pour se conformer à ces indications dont il est probablement l'un des auteurs, Bèze, dans la lignée des apôtres qui ont enduré les injures faites au Christ, ne se laisse pas ébranler par les médisances de ses détracteurs. Il a été contraint par extrême nécessité confessionnelle de mépriser ou de laisser les attaques contre sa personne telles qu'elles. Aucun de ses amis ne parvient à le convaincre de prendre la plume pour dissiper ces médisances. Son ultime riposte à ses détracteurs est due à André Dudith :

Dans les lettres les plus récentes que tu m'as envoyées, écrit-il à cet ami, lettres pleines d'une bonté et d'une grâce singulières, tu m'as encouragé à réfuter les calomnies de mes adversaires avec une telle force de conviction que tu as facilement obtenu cela même qu'aucun de mes amis n'avait encore réussi à m'arracher (à savoir, évidemment, que je réponde à leurs injures)<sup>225</sup>.

Cette riposte intègre la polémique au sens de guerre des points de vue. La polémique émerge, tout au long des guerres de religion, de la nécessité de réagir contre des opinions jugées erronées. Le vézelien réunit l'ensemble des compétences rhétoriques qui permettent, avec ce genre discursif, de réduire l'adversaire au silence. Déjà l'exorde de sa lettre pourrait passer pour un modèle d'éloquence qui captive l'attention du lecteur pour se faire lire jusqu'au bout :

Quelqu'un s'étonnera peut-être (et à juste titre) qu'un homme de mon âge qui se livre à des préoccupations plus sérieuses et à qui, surtout, une première édition de tels versiculets a aussi mal réussi, non seulement reprenne, après tant d'années, ces vieilles sornettes, comme s'il retombait aujourd'hui en enfance, mais qu'il en rajoute encore comme par un nouvel excès de sottise. Donc, pourquoi il en est ainsi, je pense que cela demande une explication plus complète afin de dissiper les critiques injurieuses des uns et peut-être aller au-devant des calomnies futures des autres<sup>226</sup>.

Après le récit de sa naissance à la poésie depuis son enfance jusqu'à la vocation spirituelle qui le pousse au repentir, Bèze ouvre le duel discursif non pas contre Ronsard, mais contre les théologiens catholiques qui ont écrit des pamphlets contre sa personne : « mais voyons sur quels arguments enfin s'appuient de si graves accusateurs<sup>227</sup> ». Il existe dans cette ouverture de la contre-argumentation une intention manifeste de Bèze de mettre à nu le déficit d'arguments de ses accusateurs : « ils citent mes versiculets et, grâce à Dieu, ne pourraient produire autre chose,

---

<sup>224</sup> « Les povres fidèles qui sont injustement diffamez, et affligez par le royaume de France, à cause qu'ils désirent de servir purement à Dieu, sans se poluer aux superstitions de la Papauté, à tous ceux qui leur voudront prester audience », *Mémoires de Condé*, servant d'éclaircissement et de preuves à l'*Histoire* de M. de Thou, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Europe, ouvrage enrichi d'un grand nombre de pièces curieuses, qui n'ont jamais paru, et de notes historiques, orné de portraits, vignettes et plans de batailles. Augmenté d'un supplément qui contient *La légende du Cardinal de Lorraine ; celle de Dom Claude de Guise, et l'Apologie et procès de Jean Chastel, et autres*, avec des notes historiques, critiques, et politiques, I, Paris, Rollin, 1743, p. 412.

<sup>225</sup> « Préface », *Poëmata*, op. cit., p. 10.

<sup>226</sup> *Idem*, p. 1.

<sup>227</sup> *Ibidem*, p. 5.

même en racolant de partout des témoins achetés<sup>228</sup> ». Pour définitivement détruire les critiques sur ses premiers écrits, Bèze précise qu'il a désavoué ceux-ci bien avant ses ennemis :

Je m'étais engagé à montrer publiquement combien je regrettais cette étourderie. Dès cette époque-là, en effet, je presentais ce qui est arrivé depuis, à savoir que ceux-là mêmes qui auparavant avaient fait leurs délices de mes versiculets (aussi longtemps du moins que je fréquentais leurs lieux de débauche) allaient ensuite, par haine de l'Évangile, me reprocher leur publication et qu'ils ne trouveraient évidemment rien à m'imputer si ce n'est des crimes manifestement inventés de toutes pièces<sup>229</sup>.

Tout en ignorant royalement les *Discours* de Ronsard, Bèze ne laisse aucun doute sur les intentions de nuisance de ses adversaires. Ces derniers le traitant comme le plus impur des hommes<sup>230</sup>, il montre avec horreur qu'ils louent paradoxalement chez d'autres poètes, le poète des *Amours* y compris, les thèmes obscènes qu'ils condamnent dans ses *Poëmata* de 1548 :

Quelle est cependant l'impudence de ces gens ? Accuser Bèze si fortement d'un crime qu'ils passent volontiers à tous les leurs ! En effet, quels écrivains interprètent-ils à Paris dans les écoles ? [...] pendant ces vingt années, quels poètes ont-ils imprimés, et quels font leurs délices, et quels portent-ils aux nues ? Quand parurent l'*Olive* et les épigrammes latines d'un auteur qui y décrit entre autres choses l'enlèvement d'une religieuse (auteur dont je ne prétends d'ailleurs rabaisser ni le savoir ni le talent) ; les *Amours* d'un autre, poète assurément meilleur qu'homme privé, qui portaient au-devant le portrait d'une Cassandre imaginaire (j'aime mieux cette supposition), ou bien trop réellement courtisane ou adultère ; et du même d'autres poèmes en nombre presque infini (on les publie maintenant encore tous les jours, et rien ne se colporte plus communément là-bas dans les rues : eux-mêmes ne nieront pas ce fait) ; quand donc l'un d'eux est-il intervenu ? Quand le privilège du Parlement ou même du roi se lit en tête de ces écrits, qui d'entre eux y trouve à redire ? Quels livres, jeunes gens et vieillards, enfants et jeunes filles, hommes et femmes feuillaient-ils à Paris ?

Pareilles interrogations invitent les lecteurs à ouvrir les yeux sur les agissements des auteurs des pamphlets contre Bèze. Sans s'écarter des lieux communs de la polémique, le vézelien dénonce avec une insistante éloquence les paradoxes de ses ennemis catholiques. Aux interrogations avec lesquelles il laisse le lecteur sans voix devant ces derniers, il enchaîne les réfutations qui infirment et invalident les charges sur son compte. Les personnes mises en cause étant des figures catholiques connues de tous, Bèze avance des vérités que nul ne pourra mettre en doute. Comme dit Nicole Cazauran<sup>231</sup> à propos de la *Satyre Ménippée*, peu importe que les historiens débattent de la relation fidèle des scandales qu'il a aussi rapportés et les corrigent, il lui suffit que les cibles ne puissent pas nier ces faits honteux qu'ils savent. Bèze ne révèle rien de neuf à ses adversaires. Il leur met à la face des anecdotes pires que ses poésies immorales. Il n'expose pas seulement ses arguments. Il reprend aussi ceux de ses ennemis, puis il les retourne

---

<sup>228</sup> « Préface », *Poëmata*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>229</sup> *Idem*, p. 4.

<sup>230</sup> *Ibidem*, p. 7.

<sup>231</sup> « Polémique et comique dans trois harangues de la *Satyre Ménippée* », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, 1984, n°36, p. 112.

contre eux. Il alterne les arguments massues avec les interrogations triviales. Ces procédés discursifs figurent une éloquence qui explique pourquoi Ronsard, alors prince des poètes, le qualifie de « si fort ennemi ». Bèze possède des talents d'orateur. Il connaît la rhétorique et la déroule avec subtilité.

On retrouve tout le long de sa lettre à André Dudith le modèle d'une polémique subtile qui démolit, avec des arguments bien agencés, les opinions de l'allocataire. Bèze articule sa riposte sous forme de discours de rétablissement de la vérité. Il met en avant le rôle du polémiste soucieux seulement de la vérité. C'est sur le terrain du corps à corps des idées que Ronsard l'a attendu pour controverser contre lui, mais en vain. La satire polémique doit, pour Bèze, rester attachée au conflit des arguments qui font réfléchir l'adversaire même et l'arrachent à l'erreur. Qu'il s'agisse de disputer sur la vie du chrétien, de la Cène ou des sacrements, de fustiger ou de défendre la Réforme, d'exalter ou d'accuser Calvin, ou de situer les responsabilités des guerres de religion, c'est sur ces sujets que Ronsard, sans être théologien, se dit être prêt à l'affronter. Ronsard le voit comme le seul poète réformé qui, si jamais il prenait part à la polémique déclenchée par son *Discours des misères*, ne s'écarterait pas d'une éloquence capable de favoriser l'écoute de l'adversaire idéologique. Ronsard est sûr de l'emporter sur lui dont les interventions sur les guerres de religion n'ont, durant la polémique protestante contre sa personne, rien des attaques *ad hominem*. C'est sur le terrain de la *disputatio* que Bèze reste d'ailleurs quand, enfin, il répond à ses calomnieux.

Bèze ne se rabaisse jamais donc dans les vilaines écritures. Par là, on peut supposer que s'il a refusé d'entamer la dispute publique avec Ronsard, ce n'est pas seulement parce qu'il a manqué de temps, mais, plus, parce qu'il a estimé que, malgré toutes les garanties avancées par Ronsard pour légitimer le *Discours des misères* et la *Continuation*, ces deux pièces restaient, comme le pensaient déjà bons nombres de réformés, des textes de diffamation contre les chefs de la Réforme, ou encore des textes destinés à plaire à la cour que Ronsard ne quittait pas. Ronsard est lui-même conscient de ces pensées sur sa personne, lui qui les rapporte à travers les dires des deux surveillants de Bèze : « Ou tu es un athée, ou quelque benefice / Te fait ainsi vomir ta rage et ta malice » (*Cont.*, 155-156).

Bèze a encore peut-être pu penser que Ronsard, qui n'est pas théologien, ne maîtrisait pas les questions théologiques sur lesquelles il le conviait à débattre. Ainsi, pendant que ses coreligionnaires s'inquiètent de l'impact négatif que les discours de ce poète considéré comme

le meilleur du siècle pourraient produire contre la Réforme et réagissent, lui, Bèze, oppose une hautaine fin de non-recevoir<sup>232</sup> aux attaques et aux défis qu'il lui a adressés.

Pourtant Ronsard, en rendant compte de la vision par laquelle la France lui parla (*Cont.*, 445) ; en ouvrant la *Remonstrance* par une citation de Saint-Paul : « je vous prie freres, de prendre garde à ceux qui font dissensions et scandales contre la doctrine que vous avez apprinse, et vous retirés d'eux » (*Rem.*, 16) ; en affirmant dans l'*Epistre au lecteur* qui ouvre la *Responce* : « je ne suis pas si mal accompagné de jugement et raison » (p. 114) ; sans donc mettre en avant son génie poétique, se considère comme faisant partie des rares individus qui ont le droit à la parole publique pendant les guerres de religion. La théologie mise à part, il prétend posséder, comme Bèze, les qualités rhétoriques de l'orateur qui a pour seul but de débattre sur des questions essentielles. Pour lui, aucun réformé autre que Bèze ne peut alors disputer avec lui sur le sujet grave des guerres de religion. À son avis, dans son camp, Bèze seul possède ces compétences qui déterminent, au XVI<sup>e</sup> siècle, la crédibilité d'un auteur et celle du discours que celui-ci produit<sup>233</sup>.

La réponse que Ronsard fait à Montméja, et le défi qu'il adresse à Bèze à l'occasion, conduit ainsi à la conclusion : la polémique consiste à mettre en exergue les arguments qui se disent avec éloquence pour indiquer les recettes morales dont l'homme a besoin en société.

Pour Daniel Ménager<sup>234</sup>, Ronsard engage un pari et relève un défi. Le pari concerne la capacité politique du discours. Il suppose que les réformés dans leur majorité seront sensibles aux raisons contenues dans les *Discours* et renonceront à toute entreprise qui met la France en danger. Quant au défi, il est lancé aux écrivains protestants. Pour Ronsard, aucun des protestants qui s'en prennent à sa personne entre 1562 et 1563 ne possède le génie poétique nécessaire pour être au même niveau d'éloquence que lui. Avec son talent que toute la France lui reconnaît depuis plus de dix ans au sein de la Pléiade, il a une culture considérable puis a prouvé qu'il était capable d'exceller dans quantité de genres : l'ode sur des modèles antiques, le sonnet amoureux, la poésie licencieuse avec les folâtreries ainsi que l'hymne<sup>235</sup>. En cette période où le futur auteur des *Tragiques* est adolescent, le prince des poètes souhaite jouter contre Bèze puis, écrit Véronique Duché<sup>236</sup>, donne l'exemple aux poètes catholiques.

---

<sup>232</sup> Michel Simonin, « Rois. 1550-1564 », *Pierre de Ronsard, op. cit.*, p. 259.

<sup>233</sup> Tatiana Baranova, « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion », art. cit., p. 252.

<sup>234</sup> Daniel Ménager, « Le combat des *Discours* », *Ronsard. Le Roi, le poète et les hommes, op. cit.*, p. 190.

<sup>235</sup> Alain Lanavère, « Ronsard et la polémique protestante », *Journées d'études Ronsard*, actes du colloque international organisé par le Centre de Recherches Hannah Arendt les 29 et 30 avril 2008, Paris, Éditions Cujas, 2009, p. 120.

<sup>236</sup> *Ronsard, poète militant, op. cit.*, p. 12.

Ce qui est ainsi notoire dans les *Discours*, c'est que Ronsard y enchaîne les appels constants à la droiture qui le proposent lui-même en modèle de patriote dévoué à la France. C'est l'apologie du sens élevé de l'honneur et de la paix, l'hymne à la bienveillance. Ces valeurs se traduisent par le courage à dénoncer les maux des guerres de religion sans omettre de donner des noms, en l'occurrence Calvin, Bèze et Condé, et d'accuser ces figures d'en être les responsables. Aubigné affiche le même trait. Mais pour apporter davantage le contrepoids aux arguments rassemblés contre ses coreligionnaires par Ronsard, ce poète clame être aussi mandaté par Dieu. Ce qui n'est pas le cas pour l'auteur des *Discours*, dont le catholicisme exclut toute vision prophétique.

## 1.2. Apollon armé vs David ému

Au-delà de l'indignation, Aubigné doit à tout prix éviter de commettre le péché interdit par Crespin à ses coreligionnaires écrivains. Ce péché, depuis l'exécution d'Anne du Bourg jusqu'à la Saint-Barthélemy, en passant par les massacres d'Amboise et de Wassy, est ceci :

Il y avoit assez de matiere pour exercer les esprits de ceux qui avoyent la grace de rediger par forme d'histoire ce qui est advenu depuis quelques ans ou siecles en l'Eglise de Dieu ; neantmoins, comme si cela n'eust de rien appartenu à la gloire de Dieu et la fortification de ses povres fideles, on a laissé quasi ensevelir la memoire de tant de morts precieuses qui devoient estre à l'Eglise pour enseignement de sa bonté et vertu admirable. Qui a esté une nonchalance par trop grande, ou plustost une ingratitude par trop vilaine<sup>237</sup>.

Pour Jean Crespin<sup>238</sup>, il n'y a pas eu plus grande confusion au monde que celle des guerres de religion. Ces guerres, pourtant, laissaient miroiter la bonté de Dieu. À travers ce grand désordre, Dieu entretenait les siens de sa vérité, les avait entourés d'une armée de témoins. Si les protestants regardaient de près les malheurs qui leur avaient été faits et qui continuaient de s'abattre sur eux, ils auraient vu que ces malheurs contenaient assez de matière sainte pour faire écrire l'histoire mémorable de ce temps et chanter la gloire de Dieu. Cette matière sainte, c'étaient les martyrs réformés dont il ne convenait pas d'ensevelir la mémoire, parce qu'ils étaient des exemples de constance et de patience invincibles à enseigner au reste des fidèles de l'Église. Il n'était pas question alors, selon Crespin, pour les écrivains réformés de ne pas mettre par écrit les faits et œuvres admirables des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangile, afin que la gloire de Dieu reluisit partout, et que tous les fidèles aient eu d'autant plus ample matière de se réjouir et confier en sa vertu et en sa bonté.

---

<sup>237</sup> « Préface de la première édition du *Martyrologe* [1554]. Jean Crespin à tous fideles qui desirent l'avancement du regne de nostre Seigneur Jesus Christ », *Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la verité de l'Évangile, depuis le temps des apostres jusques à present* [1619], édition nouvelle précédée d'une introduction par Daniel Benoît et accompagnée de notes, I, Toulouse, Société des livres religieux, 1885, p. XXXIV.

<sup>238</sup> *Idem*, p. XXXIV.

Pour ne pas manquer à ce devoir de mémoire nullement excusable pour Jean Crespin, Aubigné ne se tait pas sur les persécutions suivies d'exécutions qui ont lieu sous Henri II, sous François II puis sous Charles IX. Avec *Les feux* et *Les fers*, il inscrit notamment *Les Tragiques* sur le registre des livres d'histoire sur les témoins de la foi réformée parmi lesquels figure l'*Histoire des martyrs* de Crespin lui-même. Dans *Les feux* et *Les fers*, le poète recueille et expose les cas de constance et de patience envers les persécutions qu'il a pu lire chez ses prédécesseurs, également ceux qu'il a pu entendre ainsi que ceux dont il a été contemporain. Les matériaux et l'objectif de ces récits des « morts heureuses et précieuses de(s) enfans (de Dieu) » sont clairs :

Recueillir, non point de leurs os, ou de leurs cendres, à la façon de ce basilic forgeur d'idoles et monstres nouveaux ; mais leur confiance, leurs dictes et escrits, leurs responses, la confession de leur foy, leurs parolles et adhorations dernieres ; pour rapporter le tout au giron de l'Eglise, afin que le fruit en revienne à la posterité<sup>239</sup>.

Bref, ces conseils de Crespin ont pu encore pousser Aubigné à écrire *Les Tragiques*, à recueillir dans *Les feux* et *Les fers* les merveilleuses mémoires des protestants mis à mort pour leur foi. Dans le sillage de l'*Histoire des martyrs*, on trouve dans ces deux livres des martyrs huguenots de tous états, sexes, âges et nations. On y voit comment Anne du Bourg (IV, 543-602), Montalchine (IV, 619-710), l'Amiral Gaspard de Coligny (V, 831-836) et tant d'autres réformés accusés d'hérésie sont traités par les chefs catholiques. On y voit la tranquille assurance avec laquelle Du Bourg reçoit sa sentence de mort ; de quelle finesse Montalchine use pour tourner ses persécuteurs en dérision ; on y voit aussi la cruauté avec laquelle la demoiselle Serpon, jeune huguenote de neuf ans, est tuée et comment soudainement Coligny est assassiné. Bref, il y a tous les cas de persécution dans *Les feux* et *Les Fers*. Et Aubigné espère que ces exemples de constance et de patience serviront à démolir les accusations d'hérésie dont les siens sont victimes de toutes parts au XVI<sup>e</sup> siècle ; à les consoler aussi dans les heures d'angoisse collective ; mais surtout à les confirmer dans leurs convictions. Le poète recueille ces exemples parce qu'il a, en outre, reçu le souffle supérieur de Dieu qu'il exhibe, dès *Misères*, comme la caution et la justification<sup>240</sup> de sa vocation énonciatrice : « Autre fureur qu'amour reluit en mon visage » (I, 66).

---

<sup>239</sup> « Préface de la première édition du *Martyrologe* [1554]. Jean Crespin à tous fideles qui desirent l'avancement du regne de nostre Seigneur Jesus Christ », *Histoire des martyrs persecutez*, op. cit., p. XXXV.

<sup>240</sup> Alioune Diané, « Calvinisme et histoire. Les guerres civiles dans *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », *Revue sénégalaise d'histoire*, nouvelle série, n°1, 1995, p. 65.

À la suite de Bèze<sup>241</sup>, Aubigné se dit littéralement arraché à la poésie d'amour par la *furia*. Du fait de l'influence de Dieu qu'il implore jusqu'au seuil de *Vengeances* de le purifier davantage<sup>242</sup>, il s'inscrit dans le rôle d'un David chargé de déchiffrer pour les réformés le sens providentialiste des peines que leurs infligent les Valois. Cette reconversion de la Muse<sup>243</sup> qui contraint à renoncer au pétrarquisme au profit d'une écriture au service de la satire religieuse se conforme au devoir de défense de l'Église en péril. La découverte de la Vérité que le poète recherchait, avec tristesse, aux âpres lieux du désert d'Angrongne précise cet impératif :

C'est toy, dis-je, qui sçeus ravir  
 Mon ferme cœur à te servir :  
 À jamais tu seras servie  
 De luy tant qu'il sera vivant. *Préf.*, 145-148.

Investi d'une mission davidienne, Aubigné se voit alors interdit de parler en son nom ou de mettre en avant son talent. Sa tâche consiste désormais à exprimer ce que Dieu lui dicte. Il s'aligne, en ce sens, sur l'invitation de Bèze précisant que la tâche de l'orateur chrétien consiste à dire adieu aux illusions du monde<sup>244</sup> :

Que pleust à Dieu que tant de bons esprits que je connais en France, en lieu de s'amuser à ces malheureuses inventions ou imitations de fantaisies vaines et déshonnêtes (si on en veut juger à la vérité) regardassent plutôt à magnifier la bonté de ce grand Dieu, duquel ils ont reçu tant de grâces, qu'à flatter leurs idoles, c'est-à-dire leurs seigneurs ou leurs dames, qu'ils entretiennent en leurs vices par leurs fictions et flatteries. À la vérité, il leur serait mieux séant de chanter un cantique à Dieu, que de pétrarquiser un sonnet, et faire l'amoureux transi, digne d'avoir un chaperon à sonnettes, ou de contrefaire ses fureurs poétiques à l'antique, pour distiller la gloire de ce monde, et immortaliser celui-ci ou celle-là : choses qui font confesser au lecteur, que les auteurs d'icelles n'ont pas seulement monté en leur mont Parnasse, mais sont parvenus jusques au cercle de la Lune<sup>245</sup>.

---

<sup>241</sup> « Le Seigneur [...] m'avait forcé, comme sous l'impulsion des vents de son Esprit et bien que cela se fit contre mon gré, à conduire ma barque plus loin. [...] éveillé par Dieu [...] j'abandonnai tout pour suivre l'appel du Christ », « Préface », *Poëmata, op. cit.*, pp. 88-100.

<sup>242</sup> Voici ces implorations :

Le mal bourgeoise en moy, en moy fleurit le vice,  
 Un printemps de pechez espineux de malice :  
 Change-moy, refay-moy, exerce ta pitié,  
 Rend moy mort en ce monde, oste la mauvaistié  
 Qui possède à son gré ma jeunesse premiere,  
 Lors je songeray songe, et verray ta lumiere. VI, 33-38.

[...] fay-moy revivre à toy,  
 Separé des meschants, separe-moy de moy :  
 D'un saint enthousiasme appelle au ciel mon ame,  
 Mets au lieu de ma langue, une langue de flame.  
 Que je ne sois qu'organe à la celeste voix. VI, 55-59.

<sup>243</sup> Véronique Ferrer, « La lyre protestante : Calvin et la réforme poétique en France », *Revue de l'histoire des religions* [en ligne], 1 | 2009, p. 59.

<sup>244</sup> Olivier Millet, « Éloquence chrétienne et vulgarisation doctrinale : les modèles patristiques », *Calvin et la dynamique de la parole. Étude de rhétorique réformée*, Genève, Slatkine, 1992, p. 154.

<sup>245</sup> « Aux lecteurs, Salut en notre Seigneur », *Abraham sacrifiant, op. cit.*, p. 5.

Donnant un écho retentissant au mot d'ordre de Calvin contre le paganisme ostentatoire des premières œuvres de la Pléiade<sup>246</sup>, Bèze réclame une inspiration qui fait du poète le porte-parole transparent du message sublime de Dieu<sup>247</sup>. Comme le précise Olivier Millet<sup>248</sup>, cette poésie nouvelle qu'il appelle à pratiquer prend l'allure d'un protreptique (exhortation à la conversion) et d'une parénèse (exhortation à vivre chrétiennement) adressés aux âmes que le souci de la vie matérielle et sociale détourne des choses célestes révélées dans l'Écriture. Pour participer à ce programme de vulgarisation et d'édification<sup>249</sup> évoqué plus haut chez Crespin, Aubigné quitte, à la suite de Bèze, le monde et ses mensonges (VI, 29). Devenu clairvoyant avec la découverte de la Vérité dans les âpres lieux du vallon d'Angrongne, le poète, tels les martyrs dont il conte les morts émouvantes dans *Les feux* et *Les fers*, a perçu et contemplé le temple du royaume éternel richement décoré :

[...] ô celeste beauté,  
Blanche fille du ciel, flambeau d'éternité.  
Nul bon œil ne la voit qui transy ne se pasme,  
Dans cette pasmoison s'esleve au ciel tout ame. II, 175-178.

En échange de sa vie préservée à Talcy, Aubigné s'autorise ainsi de l'injonction de Dieu au sortir de son agonie (V, 1417-1426) pour parler au nom de l'Église réformée. Il a mission de se constituer sentinelle de la Vérité, la pauvrete que ses mille plaies au corps (II, 168) n'empêchent pas de garder sa grâce. À l'image de David, le poète a vocation à la fois de montrer aux pécheurs les peines qui leur sont réservées, de redynamiser la foi de ceux qui se reconnaissent comme lui en Jacob mais également d'enrôler dans la cause calviniste tous ceux qui voudront à leur tour communier avec l'Absolu.

Cette qualité de poète mandaté par Dieu n'est pas arborée par Ronsard. Les *Discours* ne sont pas émaillés par l'« influence secrète<sup>250</sup> » qui fait parler Aubigné au nom du divin. Bien qu'il laisse ponctuellement la place à des prières ou à des exhortations religieuses, Ronsard ne s'inscrit pas dans le champ du souffle divin<sup>251</sup>. Il proclame simplement : « l'amour du pays, et de ses loix aussi, / Et de la verité, me fait parler » (*Rem.*, 709-710).

Cette assertion, en évoquant un programme discursif strictement dicté par l'indignation, centre les *Discours* sur des vœux solennels articulés au tour des registres suivants : la France

<sup>246</sup> Véronique Ferrer, « La lyre protestante : Calvin et la réforme poétique en France », art. cit., p. 58.

<sup>247</sup> Olivier Millet, « Éloquence chrétienne et vulgarisation doctrinale : les modèles patristiques », art. cit., p. 162.

<sup>248</sup> *Idem*, p. 155.

<sup>249</sup> Véronique Ferrer, *idem*, p. 62.

<sup>250</sup> Nicolas Boileau, « chant I », *L'art poétique*, op. cit., 3.

<sup>251</sup> Nicolas Lombart, « *Les Discours* en leur temps : petite chronologie commentée (1559-1563) », Véronique Duché, *Ronsard, poète militant*, op. cit., p. 46.

risque la catastrophe, il faut la sauver ; l'autorité du jeune Roi Charles IX est remise en cause, il faut la rétablir. Ronsard ne se dit donc pas être poète prophète, ou porte-parole de Dieu. Toutefois, sans être théologien, il reconnaît et fait reconnaître la main céleste dans les guerres de religion. Il y déchiffre la répétition paradigmatique du drame de Babel. Ce récit-symbole lui permet de transfigurer la crise française. Le lecteur du *Discours des misères* est en ce sens non seulement le narrataire des malheurs de 1562, mais l'auditeur aussi des charges d'un poète providentialiste révélant la volonté de l'Éternel pour prêcher les conditions de la cohésion.

Invoquant les prédictions de Nostradamus sur les troubles civils de 1562 (*Disc.*, 95-106), Ronsard persuade de la mainmise de Dieu sur les affaires de la France. Pour lui, toute société qui veut se trouver sur le terrain de la concorde doit, à la différence de Babel, s'adonner à des mœurs vertueuses. Le *Discours des misères*, en montrant *a posteriori* les signes qui auguraient les malheurs du XVI<sup>e</sup> siècle, tire du tumulte de France la conclusion selon laquelle les imprudences des réformés sur la Bible sont la « peste » qui a appelé l'ire de

[...] Jupiter fâché contre la race  
Des hommes, qui vouloient par curieuse audace  
Envoyer leurs raisons jusqu'au Ciel pour sçavoir  
Les haults secrets que l'homme ne doit voir. *Disc.*, 127-130.

À propos d'affabulation, Claude Blum<sup>252</sup> signale que dans la poésie de Ronsard et de la Pléiade, la mythologie permet une reprise sans cesse recommencée, sous mille figures, du récit invariant chrétien. Ce récit précise que, avant les derniers temps, les méchants et les peuples vicieux sont toujours punis. Cet enseignement providentialiste illustre, pour Ronsard, les misères des Français. C'est dans un sens analogue qu'Aubigné, accusant la France d'être responsable de ses propres maux, proclame :

Foudroiez regardons, qui c'est qui se courrouce :  
Faisons paix avec Dieu, pour la faire avec nous,  
Soyons doux à nous-mesm' et le ciel sera doux. I, 1266-1268.

Aux yeux de Ronsard cependant, c'est parce que les protestants ont brouillé les mœurs de la France avec leur fausse interprétation de l'Écriture que la malédiction frappe les Français « pour n'estre pas sages » (*Disc.*, 99). L'allégorie de l'Opinion (*Disc.*, 127-154) qu'il hérite de Virgile remet en cause le fondement de la Réforme, une doctrine selon lui, pour ne pas dire une religion, parce qu'étant sans prophète reconnu, née seulement de la libre interprétation de la Bible par Martin Luther. C'est cette Opinion qui répand, d'après lui, la confusion dans les

---

<sup>252</sup> *La représentation de la mort dans la littérature française de la Renaissance. D'Hélinant de Froidmond à Ronsard*, I, Paris, Champion, 1989, p. 456.

mœurs de la France et la plonge dans le sinistre. Comme dans le mythe de Babel, la présomption est châtiée par Dieu. À travers l'allégorie de l'Opinion, Ronsard dénonce l'illusion de la foi protestante. Pour lui, celle-ci est sans crédibilité.

Soucieux de persuader du bien-fondé de cette foi calviniste et de l'authenticité de la poésie du psautier de ses coreligionnaires, Aubigné signifie, pour sa part, que *Les Tragiques* sont dictés par « le zele tres-sainct » (I, 49) :

Sept heures luy parut le céleste pourpris  
Pour voir les beaux secrets et tableaux que j'écris :  
Soit qu'un songe au matin m'ait donné ces images,  
Soit qu'en la pamoison l'esprit fit ces voyages. V, 1199-1202.

Cette vision de Talcy communique le « saint enthousiasme » (VI, 62) à la base de la satire religieuse des *Tragiques*. Souffle divin qui donne au poète huguenot les attributs de David, elle constitue la source vitale qui permet à Aubigné de déchiffrer l'énigme du conflit opposant catholiques et protestants. C'est le tunnel vers sa perception des causes religieuses des calamités qui s'abattent sur la France, leurs fins aussi. Servant d'interprète des volontés de Dieu, le poète devient le berger qui indique à la France égarée le chemin du salut. Plusieurs passages au style direct attribués à Dieu montrent dans ce sens comment il sévira contre les méchants. Dans *Vengeances* et *Jugement*, les occurrences de la Parole convergent d'ailleurs à atténuer l'implication personnelle du poète huguenot dans la satire. Se faisant au fur et à mesure simple rapporteur des colères de Dieu, Aubigné précise : « Il n'y a rien du mien, ni de l'homme en ce lieu, / Voicy les propres mots des organes de Dieu » (VII, 221-222).

Sous cet angle, une grande part de l'*inventio* des *Tragiques* n'est pas fondée sur des opinions personnelles. Telles les harangues sortant des bouches des martyrs huguenots lors des derniers instants de la persécution, Aubigné persiste que cette œuvre provient d'une vision illuminatrice, qu'il ne parle pas en son nom propre. Sa tâche se borne, dans *Vengeances* et *Jugement*, à exprimer les tableaux que Dieu lui dicte, à transmettre la vérité biblique<sup>253</sup>. Les accusations de présomption formulées par Ronsard à l'endroit des réformés se trouvent par cette voie mises en branle. Le *furor* dont Aubigné se réclame est un zèle transcendantal. Il correspond en la somme des vérités supérieures entrevues au cours du « celeste voyage » (V, 142). Sans rapport aucun avec l'idéal monastique, le poète met l'accent sur l'idée que le protestant accède à la Vérité par la foi qui permet la fusion de l'âme avec le divin :

---

<sup>253</sup> Véronique Ferrer, « La lyre protestante : Calvin et la réforme poétique en France », art. cit., pp. 62-63.

Il faut estre vieillard, caduc, humilié,  
À demi mort au monde, à luy mortifié :  
Que l'ame recommance à retrouver sa vie  
Sentant par tous endroicts sa maison demolie,  
Que ce corps ruiné de bresches en tous lieux  
Laisse voler l'esprit dans le chemin des cieux,  
Quitter jeunesse et jeux, le monde et les mensonges,  
Le vent, la vanité, pour songer ces beaux songes. VI, 23-30.

Souffle inspiré chez Aubigné, l'écriture poétique participe alors d'un autre élan dans *Les Tragiques*. Elle n'est pas non plus une composition artisanale avec les matériaux mythologiques de l'antiquité. En plus de la colère qui la suscite comme dans les *Satires* de Juvénal ou dans les *Discours* de Ronsard, le zèle divin constitue encore son moteur dans ce discours. Pourtant, il semble légitime de se poser la question de savoir si Aubigné a directement reçu de Dieu la kyrielle de passages inspirés qu'il lui attribue. Le poète huguenot est-il réellement « organe de Dieu » (VII, 222) ? On en doute. Car bien qu'il invoque de nombreuses fois le Tout-puissant comme l'origine de son information poétique religieuse, son discours sur les guerres de religion n'est pas ritualiste.

Aubigné ne récite pas la Parole de façon mécanique. L'indication sur son illumination de Talcy n'est pas documentaire. Ainsi que l'écrit Jean-Raymond Fanlo<sup>254</sup>, celle-ci donne au discours des *Tragiques* le poids des *ultima verba*, de la vérité proférée à l'instant de la mort, de l'arrachement à la vanité pour atteindre la vérité. Aubigné n'écrit point inconsciemment sous la dictée du souffle inspiré. Le style saint est chez lui le produit de la satire amplifiée. Il est surtout hérité de la conception calviniste de la prophétie au sens de prédication de la volonté divine. Ce prophétisme naît du besoin rhétorique de terrifier les cibles du discours de prédication, aussi de raffermir la foi des huguenots au moyen des agréments de l'esprit. Quand ce poète brandit le fléau du prophétisme tragique, il ne fait autre chose que jouer sur les ressorts psychologiques de ses cibles et de ses coreligionnaires.

Ainsi, il est question dans *Les Tragiques* d'une rhétorique de l'impact sur les passions des différents allocutaires. Aubigné introduit d'ailleurs dans le parler de Canaan une expression vindicative en principe inadmissible. Ce qui fait dire à Maingueneau<sup>255</sup> que l'énonciateur des *Tragiques* a beau se poser en prophète, il associe les scènes fondatrices chrétiennes à des scènes fondatrices inspirées de l'antiquité païenne. Ainsi le Bouc du désert se voit-il relayé par le topos rhétorique du paysan du Danube, figure emblématique du parler rude et vrai.

---

<sup>254</sup> Jean-Raymond Fanlo, « Introduction », Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, op. cit., p. 32.

<sup>255</sup> « La topographie du désert », *Le discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 198.

Le parler de Canaan ne survient dans le poème des *Tragiques* qu'en fonction des colères d'Aubigné ou des exigences de la propagande huguenote. Il est l'effet du naturel stylistique du poète, l'écueil de ses convictions calvinistes aussi. *Les Tragiques* restent peu détachés des croyances d'Aubigné. Pour emprunter les mots de Bernard Lamy<sup>256</sup> sur le style, ce discours porte le caractère de l'âme et les intransigeances de son auteur. La culture calviniste du poète façonne son énonciation. Avec le *furor* proclamé par le poète, le lecteur se retrouve devant un système d'énonciation poétique qui rejoint, sur plusieurs points, celui des sermons de l'*Ancien testament*.

La question n'est pas cependant de croire ou de ne pas croire en l'authenticité des visions d'Aubigné, mais d'évaluer les effets pragmatiques de la représentation prophétique qu'il s'attribue. Il est question de s'intéresser à la réception, à la portée des prédications solennelles du poète. Aubigné lui-même précise à propos du céleste voyage de Talcy où son esprit aurait reçu la matière religieuse des *Tragiques* : « ne t'enquiers (mon lecteur) comment il vid et fit / Mais donne gloire à Dieu en faisant ton profit » (V, 1203-1204).

Concept central de la poésie de la Renaissance, la *furia* est synonyme d'enthousiasme. Elle s'inscrit dans un réseau sémantique qui lui associe le sens d'illumination. Évoqué par la vision de Talcy, elle est dénaturée par Aubigné. À la différence du prophète David qui ne chantait que de Dieu et dont il se réclame, ce poète huguenot n'est pas « l'instrument docile de la Parole<sup>257</sup> ». Il surgit dans les passages qu'il proclame inspirés. Il avoue même dans *Les fers* où il dresse l'épopée des héros protestants :

Moy qui rallie ainsy les eschapez de mort  
Pour prester voix et mains au Dieu de leur support,  
Qui chante à l'advenir leurs frayeurs et leurs peines,  
Et puis leurs libertez, me tairay-je des miennes ? V, 1191-1194.

Aubigné s'isole carrément de la sobriété habituelle de la *furia* ou du style calviniste. Jacques Bailbé fait ainsi remarquer que le ton biblique est, dans *Les Tragiques*, le produit d'un choix stylistique destiné, aux moments décisifs du poème, à se dégager du ton ordinaire du récit<sup>258</sup>, d'élever donc le ton du discours satirique. Le parler de Canaan réalise le vœu d'une rhétorique dont l'objectif est formulé dès l'*Avis aux lecteurs* :

---

<sup>256</sup> « La diversité des inclinations et du tempérament diversifie le style. Chaque personne, chaque climat a son style qui lui est propre », *La rhétorique ou l'art de parler*, op. cit., p. 370.

<sup>257</sup> Frank Lestringant, « Le pré-texte. Les sources », *Agrippa d'Aubigné, Les Tragiques*, op. cit., p. 21.

<sup>258</sup> « Le style biblique », *Agrippa d'Aubigné, poète des Tragiques*, op. cit., p. 431.

Esmouvoir, en un siecle où tout zeile chrestien est pery, où la difference du vray et du mensonge est comme abolie, où les mains des ennemis de l'Église cachent le sang du quel elles sont tachées sous les presens, et leurs inhumanitez sous la libéralité. *Lect.*, pp. 219-220.

Il s'agit, selon Jean-Raymond Fanlo et Vân Dung le Flanchec<sup>259</sup>, pour Aubigné de s'en prendre à un adversaire pire que les derniers Valois ou que la Ligue : au silence, à l'oubli, à la braderie des valeurs et des fidélités, à tout ce qui ruine le protestantisme de l'intérieur et rend d'autant plus grave l'agression catholique toujours imminente, mais maintenant plus grave, parce que cachée sous le manteau de la paix.

Cette exigence fait du style saint un « artifice du langage<sup>260</sup> ». L'image de Dieu lui-même est renversée. L'Être suprême qui souffle à Aubigné sa matière religieuse est moins le créateur visible à travers ses œuvres, et qui inspire à Guillaume du Bartas sa *Semaine*, que le justicier qui lui délègue ses pouvoirs de censure. Dans *Vengeances* et *Jugement*, la satire amplifie cette justice divine. Elle y produit des châtiments pires que celui de Caïn<sup>261</sup> à travers un cynisme jubilatoire résultant d'une manière personnelle d'Aubigné de terrifier les consciences pécheresses par la mise en pointe de très pénibles images de souffrance. Ainsi, bien que l'emplacement de la genèse des *Tragiques* dans « la celeste voix » (VI, 59) confère pour une large part à ce discours un sens épistémique, le caractère divin du poète récitant des visions s'efface constamment, devenant « voix infiable et incroyable<sup>262</sup> » dans les sentences qui entrecourent les passages narratifs. Son trait principal étant de signifier la vocation de sentinelle biblique et non la source céleste de l'inspiration, le *furor* albinéen ne concerne pas la notion de ravissement comme message d'origine divine. Seule l'imagination du poète atteste de ses capacités prophétiques sur les guerres de religion. Elle actualise des épisodes bibliques dans la crise politico-religieuse de la France du XVI<sup>e</sup> siècle.

Ainsi que le conseille Jean-Raymond Fanlo<sup>263</sup>, il ne faut donc pas croire trop vite les déclarations d'Aubigné, surtout quand celles-ci répondent à des motifs apologétiques et s'inscrivent dans de retorses logiques de persuasion. Tout ce que ce calviniste passionné doit à la Bible reste ses idées, son vocabulaire, sa syntaxe, ses ornements<sup>264</sup>, aussi la conception qu'il se fait de la mission prophétique. Celle-ci a fourni aux *Tragiques* un cadre conceptuel, une

---

<sup>259</sup> *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné. Vengeances et Jugement (livres VI et VII)*, Tournai, Atlande, 2003, p. 34.

<sup>260</sup> Henri Weber, « *Les Tragiques* : conflit social et genèse poétique », *Europe*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>261</sup> André Méhat, « Sur le châtiment de Caïn, de Philon d'Alexandrie aux *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XXXII, 1970, p. 120.

<sup>262</sup> Kirsti Sellevold, « Enthousiasme ou inspiration : sources de savoir dans l'*Apologie de Raimond de Sebond* », actes du colloque *Inspiration et enthousiasme, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, 1997, Université de Poitiers, Publication du 11 février 1999, p. 1.

<sup>263</sup> « Introduction », Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>264</sup> Raymond Lebègue, *La poésie française de 1560 à 1630*, II, S.E.E.S., 1951, p. 59.

langue et un réseau d'images<sup>265</sup>. Reconstituant le travail que le poète a appliqué à ces matériaux empruntés à l'Écriture, Marguerite Soulié indique que les passages dits « inspirés » permettent aux *Tragiques* d'éviter la froideur du merveilleux païen.

Cet avis d'emprunt écarte l'idée qu'Aubigné « est vraiment prophète<sup>266</sup> ». Le poète calviniste s'écarte des prophètes d'Israël chez qui la prédication est voyance anticipatrice où le dire équivaut au prédire et reste intimement lié à l'à-venir historique et eschatologique. Ce qu'Aubigné révèle dans ses vers bibliques, c'est moins l'à-venir que les analogismes entre l'exode des Hébreux et les événements vécus dans l'histoire en train de se faire en France, les signes propres donc à suggérer un sens biblique et à imprimer un cachet religieux au conflit entre catholiques et protestants. Marguerite Soulié<sup>267</sup> ajoute ainsi que si un geste, une scène, une rencontre le frappent au cours de sa vie quotidienne, et si la Bible lui offre le même exemple, ou un exemple dans un contexte des guerres de religion qui en explicite le sens, Aubigné sent et proclame qu'une révélation particulière lui est donnée. La Bible est le livre ouvert qui lui révèle, à chaque épisode de sa vie au cours des guerres de religion, les desseins cachés de Dieu<sup>268</sup>. C'est cela sa prophétie. Son rôle visionnaire consiste dans la fonction d'attestation *a posteriori*<sup>269</sup>. Loin de l'image populaire qui insiste sur la puissance divinatrice qui habite l'individu au moment de la profération et en fait un être d'exception, la prophétie d'Aubigné relève de « l'histoire prédictive<sup>270</sup> ». Elle réside dans la capacité à anticiper l'avenir à partir de la connaissance combinée des lois bibliques et du passé social de la France. Aubigné adopte la posture de figure prophétique, celle de David en particulier, sous forme de statut oratoire qui lui permet de s'adresser à l'imagination dans une époque où, selon Soulié, les croyants ne distinguent pas comme nous l'irrationnel du rationnel<sup>271</sup>.

Sur le plan rhétorique, cette insertion de la volonté prédicatrice dans *Les Tragiques* figure une identité multiple de l'instance discursive. Comme Ronsard, Aubigné conjugue les traits du poète historien et de l'intransigeant en colère. Mais il va plus loin que le Vendômois quand il

---

<sup>265</sup> Frank Lestringant, « *Les Tragiques*, les actes des martyrs et la littérature protestante du temps », *Agrippa d'Aubigné, Les Tragiques*, op. cit., p. 24.

<sup>266</sup> *L'inspiration biblique dans la poésie religieuse d'Agrippa d'Aubigné*, thèse présentée devant l'université de Paris IV le 13 décembre 1975, Université de Lille 3, service de reproduction des thèses, 1980, p. 2.

<sup>267</sup> « L'inspiration biblique dans *Les Tragiques* de d'Aubigné », *Europe*, op. cit., p. 72.

<sup>268</sup> *Idem*, p. 78.

<sup>269</sup> Samuel Junod, « L'histoire exige-t-elle une nouvelle révélation ? Histoire et prophétie chez Agrippa d'Aubigné », *Entre Clio et Melpomène*, op. cit., pp. 367 et 368.

<sup>270</sup> *Idem*, p. 367.

<sup>271</sup> « L'inspiration biblique dans *Les Tragiques* », *idem*, p. 72. Forsyth Elliott précise : « comme les protestants croyaient que la Bible entière était la Parole de Dieu et qu'ils s'identifiaient avec les Israélites anciens en tant que peuple élu de Dieu, les passages des *Psaumes* qui expriment l'espoir, l'angoisse ou la détresse d'un peuple persécuté ne pouvaient manquer, pendant les longues années d'oppression et de guerre civile qui brisaient leur vie, de susciter une profonde émotion », « Le rôle des psaumes dans *Les Tragiques* », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 7, 1996, p. 33.

indique être mandaté par Dieu. Chaque fois qu'il clame être influencé par le divin, il cesse d'être dans la satire politique et donne libre cours au parler de Canaan. De la sorte, il joue plus que Ronsard sur ce que l'allocutaire a de moins rationnel.

Du fait des traits divers de leurs énonciateurs, les *Discours* et *Les Tragiques* mettent en marche, en conséquence, des styles variés et des tonalités multiples. Ce sont des discours hétéroclites. Ronsard et Aubigné y passent de la narration à l'apostrophe. L'écriture militante s'y caractérise par les décroissements et les rebondissements continuels des registres. Elle enchevêtre représentation des vices et des violences des acteurs des guerres de religion et interventions interpellatrices, avec pour but fondamental : réaliser des effets perlocutoires concrets sur les différents allocutaires.

## **2. Figures des destinataires**

Ronsard et Aubigné interpellent, le long des *Discours* et des *Tragiques*, trois catégories d'allocutaires : les tenants des premiers rôles dans les deux groupes religieux en conflit pendant qu'ils écrivent leurs discours poétiques ; les masses partisans ainsi que les lecteurs contemporains ou les générations suivantes. Ces destinataires se répartissent à leur tour entre adversaires, coreligionnaires et lecteurs-juges. Mais tel qu'indiqué plus haut, il s'agit envers ces destinataires d'interpellations avec des fins rhétoriques contraires.

Les deux poètes entreprennent de convaincre et de persuader les destinataires-cibles de leurs manquements aux bonnes mœurs et, en conséquence, de les forcer à revenir sur le droit chemin de la vertu et de l'authentique vie chrétienne selon chacun d'entre eux. Cette vocation constitue le socle du blâme. Il s'agit dans ce sens d'une satire sous le sceau de l'interpellation sommative. Ni Ronsard ni Aubigné ne manque cependant de se tourner par moments vers les membres de leurs groupes idéologiques respectifs. Poètes militants, ils ont en charge, chacun, de raffermir les fidélités à la cause défendue, d'y faire adhérer également les épris de paix de tous bords de la *doxa* placés dans les rôles de juges devant les tableaux de la satire.

Dans la dernière partie de cette thèse, l'accent sera mis sur les enjeux de l'interpellation. Il est cependant judicieux, en précisant ici les effets escomptés, d'indiquer au préalable les identités des allocutaires de Ronsard et Aubigné à travers leurs discours.

## 2.1. Tenants des premiers rôles

Ronsard, au moment où il se penche sur la composition du *Discours des misères* en mai 1562, ignore l'attitude que la Reine Catherine va tenir envers les réformés<sup>272</sup>. Au sortir du colloque de Poissy, la Régente hésite en effet entre la conciliation recommandée par Michel de L'hôpital et la guerre réclamée par François de Guise. À cette époque, au regard du tumulte d'Amboise qui allait faire passer François II entre les mains des réformés, il mesure la gravité des événements. Il adresse en conséquence des supplications solennelles à la Reine mère :

Las ! Madame, en ce temps que le cruel orage  
Menace les François d'un si piteux naufrage,  
[...]  
Prenez le gouvernail de ce pauvre navire,  
Et malgré la tempeste, et le cruel effort  
De la mer, et des vens, conduisez-le à bon port.  
La France à jointes maints vous en prie et reprie,  
Las ! qui sera bien tost et proye et moquerie  
Des princes estrangers, s'il ne vous vous plaist en bref  
Par vostre autorité appaiser ce mechef. *Disc.*, 43-54.

Pour apprécier la teneur de ces requêtes, une mise au point s'impose sur le contexte qui dicte au chef de la Pléiade d'écrire son premier discours poétique sur son temps. Dans quelle situation historique ces requêtes ont lieu ?

D'abord, apprend-t-on avec Arlette Jouanna<sup>273</sup>, la mort du Roi Henri II le 10 juillet 1559 ouvre une crise politique en France. De leur côté, certains catholiques préconisent l'abandon de la persécution et d'accepter une tolérance temporaire des « hérétiques ». Parallèlement, la relative faiblesse de la monarchie, dirigée alors par François II, fils aîné d'Henri II âgé de quinze ans, permet toutes les espérances aux réformés. Les plus modérés d'entre eux croient en effet que la mort d'Henri II est l'occasion, pour eux, d'obtenir pacifiquement et légalement la reconnaissance de leur foi. Or, le Duc François de Guise et son frère le Cardinal Charles de Lorraine, qui sont des fermes catholiques écartés du pouvoir par Henri II à la fin de son règne, profitent de leur situation d'oncles par alliance de François II (qui a épousé leur nièce Marie Stuart) pour s'imposer, avec l'accord du jeune Roi et de la Reine mère, Catherine de Médicis.

---

<sup>272</sup> Paul Laumonier précise à ce sujet : le *Discours des misères de ce temps*, adressé à la Reine, ne fut pas composé au moment de l'investissement de Paris par Louis de Condé en novembre-décembre 1562. Il est très sensiblement antérieur audit siège. Il remonte au moment où Catherine de Médicis hésitait entre les deux voies à suivre, en présence d'une situation devenue très critique depuis le massacre de Wassy. Devait-elle, comme le demandaient les deux Guise (le capitaine et le cardinal), réagir violemment contre le soulèvement général des huguenots, ainsi que le faisaient déjà, de leur propre chef, certains gouverneurs de province ? Ou bien, comme le conseillait le Chancelier L'hôpital, devait-elle, avant de recourir aux armes, user de tous les moyens de conciliation, par une intervention directe entre les deux camps, qui venaient de se former définitivement et de s'affronter jusque dans les rues de Paris ? « Introduction », *Discours des misères de ce temps, Œuvres complètes*, op. cit., IV, pp. XII-XIII.

<sup>273</sup> « La crise d'Amboise et l'avènement politique des moyenniers », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 342.

Le Cardinal prend en main les finances et le Duc l'armée. Les calvinistes n'attendent de la part des Guise que la poursuite des persécutions. L'automne et le début de l'hiver 1559 sont d'ailleurs marqués par une terrible répression de la Réforme, dont la victime la plus illustre est Anne du Bourg, brûlé en place de Grève le 21 décembre 1559<sup>274</sup>. Aubigné donne une idée de cette époque de persécution :

Cette saison fut horrible de supplices, mesmes pour donner plus d'amorces à ces embrasemens, les prestres firent mettre par les carrefours des villes, principalement de Paris, force images bien parees, fournies de cierges allumez tousjours, ils instruisirent aussi les faineans de se tenir aux quantons chantans des *salve regina* : ceux-là contraignoient les passans de s'agenoüiller, payer la chandelle, et si quelqu'un refusoit ou ne ployait pas les genoux avec assez de reverëce, quelquesfois s'il avoit un trop bon manteau il se trouvoit assommé de coups et trainé par les bouës en prison. Ce dur traitemēt appris aux particuliers à desirer le changement et chercher un chef<sup>275</sup>.

Depuis 1549, écrit Eugène Bersier<sup>276</sup>, on avait créé, dans les parlements, pour les crimes d'hérésie, les chambres ardentes. En 1551, l'édit de Chateaubriand déféra ces crimes aux tribunaux séculiers ainsi qu'aux juges ecclésiastiques. Absout par les uns, l'accusé d'hérésie pouvait être condamné par les autres. Les arrêts devaient être exécutés sans appel. La loi sous Henri II offrait, dans ces conditions, à la cupidité le plus odieux des appâts. Le dénonciateur avait droit au tiers des biens des victimes. Si les accusés s'exilaient, le Roi s'emparait de leurs propriétés. La reine Diane de Poitiers devait à ces confiscations une grande partie de sa fortune. À la mort du Roi Henri II, le Cardinal de Lorraine institua à son tour un vaste système d'espionnage destiné à découvrir les assemblées des réformés auxquels on ne pardonnait pas leur austérité ni leur dédain des commandements de l'Église.

Sous le danger des délations, nul réformé n'était sûr du lendemain. On inventa une foule d'artifices pour les perdre. Ce fut alors qu'on plaça, comme le dit Aubigné, au coin des rues, derrière des grillages, des statues de la Vierge et des saints, où les passants devaient déposer leurs offrandes. Quelqu'un refusait-il de payer ou cherchait-il à s'esquiver, on criait à l'hérétique, et on l'arrêtait. Avant la mort presque certaine pour l'accusé d'hérésie, celui-ci était jeté dans les souterrains humides du Châtelet. Il y avait la mise au secret dans un cachot sans lumière. Le sol en était souvent disposé en pente, de sorte que le malheureux prévenu ne pouvait ni se tenir debout ni s'étendre et était obligé de s'arc-bouter sur ses talons pour ne pas rouler au fond dans la fange. Il y avait aussi la prison commune, où tous les captifs étaient entassés,

---

<sup>274</sup> Arlette Jouanna, « La crise d'Amboise et l'avènement politique des moyenners », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 347.

<sup>275</sup> « Persécution : mort d'Anne du Bourg », *Histoire universelle*, op. cit., livre 2, chapitre XVI, p. 123.

<sup>276</sup> « Persécution terrible de l'Église réformée de Paris », *Coligny avant les guerres de religion*, Paris, Fischbacher, 1884, pp. 184-189.

nobles et manants, hommes, femmes et jeunes filles, avec les derniers des escrocs et des misérables, au milieu des immondices et de la vermine, dans une promiscuité qui faisait horreur. On les sortait de là pour les conduire à l'instruction, c'est-à-dire à la torture. C'était un sort de cette nature qu'avait subi Anne du Bourg. Des espions enfermés avec ces prévenus tâchaient de découvrir en quels lieux se tenaient les assemblées.

Les Guise poursuivaient ainsi sans pitié la persécution en vigueur sous Henri II. Ils procédaient à des arrestations suivies d'interrogatoires puis d'exécutions. Pendant plusieurs mois un régime de terreur et de sang pesa ainsi sur la France. Les réformés ne tardèrent pas cependant à réaliser les avantages qu'ils pouvaient tirer de la situation. Sous Henri II, il leur était difficile de contester la légitimité de la répression. Sous les Guise, cela devient possible. Les Guise sont en effet au pouvoir par la volonté de François II. Or, un roi mineur peut-il déléguer une autorité qu'il n'a pas ? Les réformés affirment que non. En outre, les Guise ne sont pas du sang de France, malgré les alliances conclues par leur famille avec la lignée royale (leur mère est Antoine de Bourbon). Ils sont considérés comme des étrangers, bien que leur père Claude ait obtenu des lettres de naturalité en 1506. En somme, les Guise ne sont que des favoris, dont la légitimité provient du vouloir d'un enfant et d'une femme, censés être manipulables. Quel poids peuvent-ils avoir ainsi face au sang royal des Bourbon, qui, eux, s'appuient sur les lois du royaume ? Les réformés les accusent en outre d'exercer un pouvoir arbitraire, de gouverner en rois absolus<sup>277</sup>. Dans le même contexte, ils adressent une remontrance à Antoine de Bourbon, par laquelle ils l'exhortent à s'opposer à l'entreprise de ceux de la maison de Guise :

Sire, et vous Messieurs, encores que par les peuples qui de long-temps se sentent oppressez de la tyrannie et cruauté de la maison de Guise, qui s'est saisie de la personne du Roy, et emparée de la puissance de la France, partie par force, partie par finesse, ne vous ayent jusques à ceste heure publiquement admonesté de vostre office et devoir, ni demandé le secours et délivrance qu'ils attendent de vous, [...] nous avons [...] pensé jusques ici, que par quelque prudence secrette et à nous incongneue, vous eussiez délibéré de conserver vostre dignité et degré, et garantir la France des inconveniens ausquels nous la voyons tombée : et sommes demourez en ceste opinion, jusques à ce que l'esmotion n'a guères survenue à Amboise, nous a donné juste occasion de ce que nous vous exposerons franchement : c'est assavoir, ou que vous n'estiez suffisamment informez des droicts qui vous appartiennent pour le soulagement de ce royaume, ou pour le moins que vous n'avez en telle recommandation que vostre degré et prééminence le requiert, le devoir qui vous oblige aux peuples de France maintenant oppressez par la tyrannie des estrangers, et gémissans après l'aide et secours que vous luy devez, et que vous luy refusez par trop longuement. Car il est vray semblable que tels personnages ayent dressé ceste entreprise, sinon en une extrême nécessité, d'autant que voyans vostre longueur, ils ont résolu comme gens courageux et plus affectionnez à leur patrie qu'à leur propre vie, d'exposer au hazard leurs biens et honneurs, leurs femmes et enfans, et leurs propres personnes, plustost que n'essayer de retirer la personne du Roy et de Messieurs ses freres, et de la Royne Mere,

---

<sup>277</sup> Arlette Jouanna, « La crise d'Amboise et l'avènement politique des moyenniers », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 347-348.

d'entre les mains de ces cruels barbares : et par consequent de vous delivrer vous et tout ce royaume, de l'oppression tyrannique des estrangers<sup>278</sup>.

Aubigné raconte à propos des réflexions politiques qui eurent alors pour conséquence la tentative d'enlèvement de François II au château d'Amboise :

Il est temps de voir les effets de tant de cris et de plaintes, les apprentissages que fit le royaume pour des souffrances venir au tumulte, de là aux guerres, et puis à la destruction. Voila premierement les plumes desployees en tous genres d'escrire, soit pour la Religion, soit pour l'Estat. Le premier point produit infinité de livres, pour le second il en courut un que je remarquerai entre les autres, ayant pour tiltre, *Deffenses contre les tyrans*. [...] La estoit amplement traité jusques où s'estend l'obeissance aux rois, à quelles causes et par quels moyens on peut prendre les armes, à qui il appartient les autoriser, si on peut appeler les estrangers, si eux peuvent donner secours legitimement. [...] Tels escrits persuaderent aisément ceux que la nécessité animoit, et qui deschus d'avoir pour chef le Roi de Navarre, pour les craintes et deportements, eurent bient tost l'œil sur Louys Prince de Condé, né grand, prudent, courageux et pauvre : les suffrages de tous ayans pris ce nom, il fut pourtant advisé de le cacher, et faire tout sous le nom du sieur de la Renaudie de Perigort, dit la Forest, homme vaillant, diligent [...] pour resoudre la these generale<sup>279</sup>.

Les Guise permettent aux réformés d'affirmer qu'ils ne luttent pas contre le Roi François II, mais contre des usurpateurs du pouvoir monarchique, que leur cause est politique et non religieuse, et qu'elle peut par conséquent être partagée par tous les Français, catholiques comme protestants. Le texte qu'ils comptent remettre à François II en même temps que leur confession, intitulé *Les Estats de France opprimez par la tyrannie de ceux de Guise*, le dit :

Sire, nous apercevons assez que ceste nouvelle assemblée a esté trouvée estrange de vostre Majesté, pour n'avoir cognoissance de l'extrême nécessité, qui nous a contraincts d'essayer un extrême remède pour la préservation de vostre personne, de vostre grandeur, et de tout le peuple, que Dieu a soubmis à vostre obéissance. Nous espérons de non seulement effacer le soupçon de sédition et de mutinerie : mais aussi estre recogneus pour [...] vos très humbles et très fidèles subjects et serviteurs. [...] Nous protestons [...] que nous n'avons voulu, et ne voulons attenter aucune chose contre vostre dicte Majesté : ains voulons vivre et mourir en l'hommage, servitude, et très humble obéissance que nous vous devons [...] (et) vostre service : lequel nous a armez pour nous opposer à la tyrannie de ceux de Guise, qui n'ont jamais tasché en toute leur vie, qu'à s'agrandir au prix de vostre ruine<sup>280</sup>.

Les réformés se défendent du blâme de sédition dont ils sont accusés. De leur dire, cette accusation est faite par les Guise qui, par cette ruse, emploient les forces du Roi pour les détruire et démettre du gouvernement du royaume de France tout individu qui ne sert pas leurs intérêts. Plus largement, l'hostilité à Charles de Lorraine et à François de Guise est partagée par tous les gentilshommes lésés par leurs premières mesures :

---

<sup>278</sup> « Suplication et remonstrance adressée au Roy de Navarre et aux autres princes du sang de France, pour la delivrance du Roy et du royaume », *Mémoires de Condé, op. cit.*, I, p. 491.

<sup>279</sup> « Entreprise d'Amboise, et ce qui en suivit », *Histoire universelle, op. cit.*, livre 2, chapitre XVII, p. 124.

<sup>280</sup> « Les Estats de France opprimee par la tyrannie de Guise, au Roy leur Souverain Seigneur », *Mémoires de Condé, idem*, pp. 405-406.

Lesdicts de Guise ayans fait absenter de la Cour tous ceux qui n'estoyent de leur faction, eux seuls possedoyent le Roy paisiblement. Comme doncques les affaires de France estoyent en tel estat, plusieurs gentilshommes ne pouvans plus longuement porter une telle oppression, et outrage fait aux Estats de France, se ralièrent ensemble, sous un certain chef : lequel deument autorisé se peut légitimement au nom des Estats opposer à l'outrage qui estoit fait à tout le peuple, et mesmes au Roy, qui par son jeune aage ne le pouvoit cognoistre, et moins y donner ordre. Leur but estoit de desposseder lesdicts de Guise de l'autorité qu'ils avoient usurpée par cautelle, et audace, et qu'ils retenoyent par force et violence : afin que leurs procès estant fait, il peut estre notoire à tous, que lesdicts de Guise estoyent ennemis du Roy, et que ceux qui leur avoyent résisté estoyent ses fidèles subjects et amateurs du bien public<sup>281</sup>.

Les réformés accusent les Guise de fermer l'accès au Roi François II, c'est-à-dire aux honneurs et aux charges, à leurs ennemis politiques et religieux<sup>282</sup>. D'après Michel de L'hôpital<sup>283</sup>, la pauvreté des finances est la cause de la situation des gentilshommes, laquelle est venue des longues guerres de douze années, durant le règne du feu Roi Henri. Si ces seigneurs se plaignent qu'ils ne sont honorés et récompensés selon leurs mérites, et qu'autres le sont plus qu'eux, qu'ils pensent, leur dit le chancelier, que tout sujet doit le service au roi, et du bien et de la vie, qui est service personnel, comme de sujet naturel ; non comme les Suisses et les Allemands, qui sont mercenaires, qui ne doivent service sinon en payant, et leur service est volontaire, celui des gentilshommes nécessaire.

Durant l'automne et l'hiver 1559, tandis que le chancelier demande aux gentilshommes de prendre patience et d'attendre la commodité du Roi François II, la propagande politique que les réformés mettent au point est habilement faite pour enrôler et rallier à la coalition anti-Guise tous les gentilshommes écartés des affaires du pouvoir à cause de leur confession. Les réformés lancent ainsi un appel à la noblesse du royaume pour libérer le Roi de la tyrannie des étrangers. Pour que les choses se passassent dans l'ordre et la légalité, il fallait qu'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, à qui son statut de premier prince du sang<sup>284</sup> donne une dignité publique, demandât la réunion des États généraux, qui pourraient alors mettre les Guise en accusation.

Calvin fait de cette implication personnelle du Roi de Navarre une condition nécessaire à son approbation. Or Antoine de Bourbon a autre chose en tête. En 1512, les Espagnols ont acquis la plus grande partie de son royaume de Navarre, et il ne songe qu'à la récupérer. Les

---

<sup>281</sup> « L'histoire du tumulte d'Amboise », *Mémoires de Condé*, *op. cit.*, I, p. 323.

<sup>282</sup> Arlette Jouanna, « La crise d'Amboise et l'avènement politique des moyenneurs », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, pp. 348-349.

<sup>283</sup> « Discours prononcé à l'ouverture de la session des États-généraux assemblés à Orléans, le 13 décembre 1560 », *Gouverner la haine*, *op. cit.*, p. 33.

<sup>284</sup> Il s'agit de la loi salique. Cette loi fondamentale du royaume de France fixe la transmission de la couronne de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Rédigée sur ordre de Clovis avant sa mort en 511 (son nom provient des Francs saliens), cette loi exclut les femmes de la succession. Cette règle fondamentale bénéficia à Henri IV en 1589. La loi salique n'existait pas dans le royaume de Navarre, sa mère, Jeanne d'Albert, était reine de Navarre. Voir « Repères pédagogiques », *Catalogue de l'exposition Hommage à Henri IV*, *op. cit.*, p. 137.

Guise s'entendent bien avec l'Espagne et pourraient intervenir en sa faveur. Ce n'est donc pas, pour lui, le moment de se les aliéner. Aussi fait-il la sourde oreille aux offres des réformés, qui lui adressent la *Supplication et remontrance* citée ci-dessus. En revanche, lorsque Antoine de Chandieu demande à Calvin si, à défaut d'Antoine de Bourbon, son frère Louis I<sup>er</sup> de Bourbon, prince de Condé, Duc d'Enghien, ne pourrait pas le remplacer, la réponse est nette : c'est impossible. Condé agirait bien, mais il n'est pas le premier prince du sang. Son initiative serait risquée. Encore, militairement il n'est pas prêt<sup>285</sup>.

Lassés par ce qu'ils appellent l'inaction et la lâcheté des Bourbon, tout comme par les prudences de Calvin, quelques nobles se décident à agir et préparent ce qui est resté dans l'histoire sous le nom de conjuration d'Amboise<sup>286</sup>. L'intention des conjurés est, selon les raisons qu'ils avancent dans *Les Etats de France opprimez par la tyrannie de ceux des Guise, au Roy leur souverain seigneur*, de parvenir jusqu'à François II, qu'ils disent être « prisonnier » des Guise et donc incapable d'écouter ses sujets. Les conjurés souhaitent provoquer une réunion des États généraux, qui pourraient déclarer illégitime le pouvoir des Guise. Mais interprété comme sédition par la cour, leur acte a pour résultat d'accroître la méfiance des catholiques à l'égard de la Réforme et de ses membres<sup>287</sup>.

---

<sup>285</sup> Arlette Jouanna, « La crise d'Amboise et l'avènement politique des moyenners », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 349.

<sup>286</sup> *Idem*, p. 350. C'est à partir de 1560 que le mot « huguenot » devient d'usage courant pour désigner les protestants. Les historiens sont partagés sur l'étymologie de ce mot. Son origine pourrait être « eidgenossen », terme germano-helvétique, signifiant « confédéré » désignant les genevois, à grande majorité protestants, partisans de la confédération suisse opposée au duc de Savoie. Une autre étymologie provenait d'une légende populaire de la région de Tours qui assimilait les réformés se réunissant la nuit à des fantômes, dont le plus connu était le roi Hugon ou Huguet. « Repères pédagogiques », *Catalogue de l'exposition Hommage à Henri IV, op. cit.*, p. 137.

Mais l'interprétation la plus probable du mot « huguenot » reste la déformation de « eidgenossen » prononcé à la genevoise. François Dermange rappelle que le terme est à l'origine une insulte qui suggère le complot, le secret et l'esprit de liberté, mais il est ensuite approprié par les réformés. Un autre mot, qui est à l'origine une insulte donnée par les catholiques aux réformés et qu'ils reprennent pour eux en étant fiers d'être appelés ainsi, est, ajoute Dermange, « parpaillot », qui renvoie aux papillons de nuit attirés par les lampes et qui viennent se brûler les ailes à la lumière, « D'où viennent les noms de protestants, huguenots et parpaillots ? », Questions sur la Réforme, <https://player.rts.ch/p/rts/inline?urn=urn:rts:video:5297409&hideendscreen&autoplay=1>

Les réformés sont aussi appelés « protestants ». Comme « huguenot » et « parpaillot », ce mot a lui aussi un sens péjoratif. Les réformés sont nommés ainsi la première fois en 1529 à la diète de Spire où les princes allemands protestèrent contre Charles V condamnant la réforme luthérienne, « Repères pédagogiques », *idem*, p. 138 ; voir aussi Jacques Pannier, « Introduction », Jean Calvin, *Épître au Roi François I<sup>er</sup>*, préface de la première édition française de l'*Institution de la religion chrétienne* [1541], texte publié pour la première fois, d'après l'exemplaire de la bibliothèque nationale avec introduction et notes par Jacques Pannier, Paris, Fischbacher, 1927, p. VII.

« Protester » étant synonyme de « râler », les réformés seraient des râleurs. Cependant, il ne s'agit pas de cela pour eux, précise François Dermange. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les princes réformés ont refusé à un moment donné de se soumettre à Charles V qui exige d'eux qu'ils redeviennent catholiques. Ils ont alors proclamé devant Dieu et devant les hommes, que parce que la Réforme engage leur salut, ils protestent de leur foi. Le mot « protestant » implique à partir de ce moment quelque chose de l'ordre d'une résistance spirituelle et d'une fermeté dans sa position. Il signifie qu'on atteste avec certitude quelque chose de très important pour soi. « D'où viennent les noms de protestants, huguenots et parpaillots ? », *idem*.

<sup>287</sup> Arlette Jouanna, *ibidem*, p. 253.

Rassemblant de toutes parts des forces pour, disent-ils, le service du jeune Roi, les Guise firent alors fouiller le royaume et parvinrent à surprendre les diverses bandes des conjurés d'Amboise avant qu'elles pussent se diriger vers le lieu du rendez-vous commun. À mesure qu'ils arrêtaient ces conjurés, écrit Eugène Bersier<sup>288</sup>, les Guise les faisaient tuer sur place ou emmener à Amboise pour les juger. Les prisonniers avaient beau alléguer qu'ils n'en voulaient pas au Roi, cela ne servait de rien. Plusieurs d'entre eux s'efforcèrent de faire parvenir à François II des suppliques dans lesquelles ils protestaient de leur attachement pour lui. Les Guise ne laissèrent pas François II en prendre connaissance. Leur tactique consistait à dire à la cour que les conjurés voulaient renverser la royauté et s'organiser d'une façon indépendante comme les Suisses. Le jeune Roi, sous l'influence de ces oncles par alliance, pour justifier l'exécution des conjurés écrivit ainsi à Antoine de Bourbon :

Il me fust permis de faire la démonstration en leur endroit telle et si grande que leur péché et offence le requerroit : toutesfois que beaucoup d'entr'eux avoyent esté trompez et deceuz par leurs prédicans et ministres, j'ay bien voulu avoir d'eux plus de pitié et compassion qu'ils méritoient, pardonnant à la plus part d'entre ceux qui se sont par leurs informations trouvez chargez de s'estre assemblez pour une autre raison que pour le faict de la religion, et qui se sont voulus reconnoistre abjurans et renonçans à leurs mauvaises doctrines et opinions. Mais quant à Castelnau, Reynau, Mazerès, Damynes, et Briquemault, avecques quelques autres ausquels ils avoyent communiqué et délibéré plus secrettement de ce qu'ils avoyent à faire, il s'est avéré par leurs dépositions que le desseing qu'ils faisoient de me venir trouver, tendoit bien à une autre fin, que pour venir me parler du faict de la religion. Et n'estoit autre leur entreprise que de se saisir de ma personne, ensemble de celles des roynes mes mere et femmes, et de mes freres et sœurs, pour puis après avoir fait cela, et tué quelques-uns des seigneurs estans auprès de moy, subvertir tout l'Estat de mon Royaume, et le mettre de tous les costez en perte et division. Chose, mon oncle, que j'eusse bien mal-aisément peu croire, si je ne l'eusse veu à l'œil, et touché au doigt, et que d'eux-mesmes à la mort ne l'eussent tous avoué. Et voilà comme j'ay esté contraint à mon grand regret et desplaisir de commencer par eux de rigueur, leur faisant recevoir beaucoup plus doux chastement que je n'estoye conseillé de faire, et dequoy eux-mesmes confessoient n'estre pas digne : dont l'exemple et la punition qui en ont esté faicts, a servi de beaucoup pour appaiser toutes les esmotions, qu'ils avoyent donné ordre, au mesme temps qu'ils arriveroyent vers moy, s'eslever en plusieurs endroits de mon royaume<sup>289</sup>.

Sous prétexte de conjuration, ajoute Bersier<sup>290</sup>, les Guise firent égorger 1200 huguenots à Amboise. Comme les supplices ordinaires étaient trop lents, ils firent organiser encore des noyades : les prisonniers, pieds et poings liés, étaient jetés dans la Loire. Ces scènes affreuses resteront gravées dans le souvenir des réformés de mars 1560 qui publient par ailleurs des récits de l'évènement d'Amboise. Les réformés dénoncent le caractère atroce des exécutions de Castelnau, de Briquemaud et des autres chefs de la conjuration, Renaudie de Perigort, le sieur sous le nom duquel quelques uns d'entre eux avaient fomenté leur coup sans l'accord de Calvin

---

<sup>288</sup> « Persécution terrible de l'Église réformée de Paris », *Coligny avant les guerres de religion, op. cit.*, pp. 184-189.

<sup>289</sup> « Lettres du Roy François II au Roy de Navarre, écrites après le tumulte d'Amboise », *Mémoires de Condé, op. cit.*, I, pp. 399-400.

<sup>290</sup> « Répression sanglante exercée par les Guise », *Coligny avant les guerres de religion, idem*, pp. 197-200.

et de Bèze, étant tué d'un coup d'escoupette par un soldat lors de la préparation même de l'entrée au château royal. Aubigné évoque dans *Sa vie à ses enfants* la colère de son père devant les têtes coupées et exposées de ses compagnons : « ils ont décapité la France, les bourreaux ! » Une multitude d'autres libelles dénoncent les Guise. Le plus célèbre est le *Tigre de France*, dans lequel François Hotman couvre d'invectives le Cardinal de Lorraine : « Tigre enragé, vipère venimeuse, sépulcre d'abomination, spectacle de malheur : jusqu'à quand sera-ce que tu abuseras de la jeunesse de notre roi ? <sup>291</sup> ».

Une fois passée la peur éprouvée par la cour au moment de la tentative d'enlèvement de François II le 17 mars 1560 et la répression qui s'en suit, le parti de la modération se fait entendre et montre que la persécution soulève des rancœurs dangereuses pour la stabilité du royaume. Les moyennieurs veulent la concorde religieuse, le retour à l'unité catholique au prix de concessions doctrinales consenties aussi bien par les catholiques que par les protestants<sup>292</sup>. Ils sont des théologiens comme Claude d'Espence, des juristes comme François Baudouin. Ils comptent des appuis dans le Conseil du Roi : Jean de Montluc, évêque de Valence ; Paul de Foix, futur archevêque de Toulouse ; Charles de Marillac, archevêque de Vienne ; André de Guillart, membre d'une grande famille de robe ; et surtout Michel de L'hôpital.

Toutes ces personnalités sont persuadées que la Réforme doit être ménagée par la voie pacifique, non par la violence. La Reine Catherine même fera partie de ceux qui, pour obtenir la concorde religieuse, mettent leurs espoirs dans la tenue d'un concile qui réconciliera les Français des deux confessions. Sous l'influence de ces conseillers, parmi lesquels figure le Cardinal de Lorraine, François II annonce le 21 mars 1560 (quatre jours après l'assaut d'Amboise) la réunion d'un concile national<sup>293</sup>.

S'ouvre alors une période à hauts risques pour la monarchie valoise. Il faut absolument éviter de provoquer la colère des calvinistes comme des catholiques intransigeants, pour qui la politique de concorde n'est que compromission. Il faut aussi compter avec l'attitude des souverains étrangers, qui surveillent avec inquiétude l'évolution des événements à la cour de France<sup>294</sup>. Les risques d'incompréhension que suscite la nouvelle politique royale imposent la nécessité d'obtenir un large consensus avant de composer le concile. L'assemblée des notables de Fontainebleau, réunie du 21 au 26 août 1560, répond à ce but. Elle se compose du Conseil du Roi, élargi par l'adjonction des trésoriers de l'Épargne, des secrétaires d'État, des maîtres

---

<sup>291</sup> Eugène Bersier, « Répression sanglante exercée par les Guise », *Coligny avant les guerres de religion*, op. cit., p. 354.

<sup>292</sup> *Idem*, p. 350.

<sup>293</sup> *Ibidem*, pp. 356-357.

<sup>294</sup> *Ibidem*, p. 357.

des Requêtes et des chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel. Deux moyennieurs du Conseil, Jean de Montluc et Charles de Marillac, exposent le remède nécessaire : convoquer un concile national. Sur ce point, ils parlent sur l'ordre de la Reine et du Chancelier. Ils vont plus loin. Ils démontrent que la crise financière et politique exige les États généraux. Les Guise, qui n'en veulent pas, se rallient enfin à l'opinion commune<sup>295</sup>. Mais un incident menace de tout gêner. Aubigné le rapporte :

À cette assemblée (de Fontainebleau) où se trouva le Cōnestable et toute la famille des Mōtmorencis, accompagnés de bien huit cēs chevaux, l'Admiral (Gaspard de Coligny) dès l'entree prit la hardiesse de presenter une requeste de la part de toutes les Eglises reformees de France. Le Chancelier fit une harangue pleine de moderation : l'Evesque de Valēnce Monluc une autre pleine de faveur à la cause des reformés. Celui de Vienne conclut plus hardimēt au Cōcile national. Quād ce fut aux advis, l'Admiral adjousta pour la requeste, qu'il la ferait signer par 50 000 hōmes ; demanda le Cōcile, les Estats libres, et de rendre la Cour seure aux princes du sang et officiers de la Couronne. Le Duc de Guise s'opposa au cōseil de l'Admiral, se rapportant des Estats à la volonté du Roi. Le Cardinal plaida cōtre la religiō reformee, consentāt à la tenue des Estats. Sō advis fut suivi par la troupe des chevaliers de l'ordre<sup>296</sup>.

C'est la première fois que l'Amiral se manifeste publiquement en faveur de la Réforme. Avec bēnignité, François II fait lire ses requêtes par le secrétaire d'État L'Aubespine. L'Amiral critique ensuite ouvertement le Duc de Guise, qui réplique âprement. Il faut toute la diplomatie des notables présents pour apaiser le conflit naissant entre les deux hommes. Le 31 août 1560, un édit du Roi résume le résultat de l'assemblée. Deux mesures sont annoncées : d'une part, la réunion des trois ordres qu'on appelle les États généraux, en décembre 1560 ; de l'autre, celle d'une assemblée des évêques, prélats et autres membres de l'Église, prévue pour janvier 1561. Ainsi, après les violences d'Amboise, le mois d'août 1560 s'achève en France, de façon inattendue, par l'espoir d'une concorde religieuse avec une réconciliation entre catholiques et protestants<sup>297</sup>.

Cet espoir est presque immédiatement menacé par une conjoncture adverse. D'abord les rescapés de la conjuration, furieux de leur échec, lancent dans l'été des mouvements qui font craindre à François II un soulèvement généralisé du royaume et l'amènent à ordonner une sévère répression<sup>298</sup>. Ensuite, malgré la faible part que Condé a eue dans la préparation de l'enlèvement du Roi, il est hors de doute qu'il a su ce qui se préparait et qu'il a souhaité le succès des conjurés. Il est arrivé à Amboise le 15 mars 1560, et les Guise, méfiants, lui

---

<sup>295</sup> Eugène Bersier, « Répression sanglante exercée par les Guise », *Coligny avant les guerres de religion*, op. cit., p. 358.

<sup>296</sup> « Requeste presentee par l'Amiral. Deseins contre les Bourbons », *Histoire universelle*, op. cit., livre 2, chapitre XIX, p. 132.

<sup>297</sup> Arlette Jouanna, « La crise d'Amboise et l'avènement politique des moyennieurs », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 358-358.

<sup>298</sup> *Idem*, p. 361.

demandent de participer à la défense du château pour le mettre à l'épreuve. Aussi, c'est avec la complicité d'un de ses écuyers que l'un des chefs arrêtés, Edme de Maligny, est parvenu à s'échapper. Dès que le fait est connu, de lourds soupçons pèsent sur Condé. Celui-ci se disculpe d'une manière conforme au code de l'honneur nobiliaire : le 2 avril 1560, il donne un démenti public, devant le Roi, à quiconque l'accuserait, et offre de se battre en duel contre celui qui le ferait, renonçant pour cela à ses privilèges de prince du sang. C'est un défi plein de panache que personne, y compris les Guise, ne se hasarde à relever. Condé quitte alors la cour et rejoint Antoine de Navarre à Nérac. Là, les deux frères voient converger vers eux des appels pressants à agir plus énergiquement contre les Guise. On les accuse de faillir au devoir que leur impose leur condition : prendre les armes contre la tyrannie pour défendre le Roi et le royaume. L'abnégation des conjurés, qui n'ont pas hésité à donner leur vie, est opposée à leur inaction. Le 26 août 1560, un des courriers de Condé, Jacques de la Sague, est arrêté avec des lettres qui le compromettent davantage. La cour, affolée, croit à une nouvelle conspiration dont Condé est le chef. Le 31 août, François II envoie une lettre à Antoine de Navarre dans laquelle il le somme de lui amener son frère<sup>299</sup>.

La situation devient alors trop périlleuse. Les réformés, qui mettent à profit l'application indulgente de l'édit de Romorantin, multiplient les prêches dans les provinces où ils sont bien implantés : Normandie, Anjou, Poitou, Saintonge, Limousin, Périgord, Guyenne, Languedoc, Provence. Les conjurés d'Amboise qui ont échappé à la répression renouvellent leurs efforts. De son côté, Calvin, qui désapprouve toujours l'action violente, mais exhorte les Bourbon à désobéir à l'ordre du Roi les convoquant à la cour, annonce le soulèvement de la noblesse en Bretagne, Anjou, Poitou et Guyenne.

François II réagit avec autorité. La dignité royale est menacée par les rebellions à travers le royaume. Il convient de la restaurer. Les compagnies d'ordonnance sont déployées dans tout le royaume. Les forces royales dispersent les assemblées des réformés poursuivis comme séditieux et non comme hérétiques. Les Bourbon finissent par obtempérer à l'ordre royal et se rendent à Orléans, où le Roi a décidé de tenir les États généraux. Sitôt arrivé, le 31 octobre, Condé est arrêté. Et c'est François II, non les Guise, qui prend en main son procès. Condé est vraisemblablement condamné à mort. Mais François II, atteint d'un abcès incurable à l'oreille, meurt le soir du 5 décembre 1560, juste avant l'ouverture des États généraux prévus en janvier 1561. Son petit frère Charles, né le 27 juin 1550, n'a que dix (10) ans. La minorité du Roi est cette fois incontestable. C'est alors l'avènement politique de Catherine de Médicis.

---

<sup>299</sup> Arlette Jouanna, « La crise d'Amboise et l'avènement politique des moyennieurs », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, pp. 362-363.

La manière dont la Reine mère arrive à obtenir la réalité du pouvoir révèle son habileté. Un principe directeur, qui est à la fois son amour de mère et son sens de la dignité royale, va inspirer ses choix selon Arlette Jouanna<sup>300</sup> : transmettre à ses fils, intact, l'héritage royal de leur père, c'est-à-dire un royaume entier et une autorité politique respectée. La réalisation de cet objectif requiert prudence, clairvoyance et ruse. L'échiquier politique est clair. D'une part, le Roi de Navarre, qui veille à ne pas se déclarer trop publiquement, porte l'espoir calviniste. De l'autre, le Duc de Guise s'est nettement marqué du côté catholique au cours de l'assemblée de Fontainebleau et a ainsi adressé un signe tant au roi d'Espagne, qui a besoin d'un allié sûr à la cour, qu'aux catholiques, qui commencent à chercher un chef militaire. Entre les deux, le Connétable de Montmorency, dont le catholicisme est connu, est handicapé aux yeux des partisans de la fermeté et en particulier des Espagnols par les sympathies réformées de ses neveux Châtillon.

Le but de la Reine est de maintenir l'équilibre entre ces trois forces, sans perdre de vue son idéal de concorde religieuse qui est, à ses yeux, seul capable de garantir l'obéissance des sujets. La Reine s'assure le pouvoir en deux temps. D'abord, juste après la mort de François II, elle partage la régence avec Antoine de Navarre, dont il ne serait pas prudent, compte tenu du jeune âge de Charles IX, de contester les droits de premier prince du sang. Condé est libéré dans ce contexte. Puis, après une grave altercation en février 1561 entre Navarre et Guise, qui fait craindre un conflit sanglant, la Reine obtient de Navarre qu'il lui laisse le pouvoir, avec le titre de gouvernante de France, en échange de la charge de lieutenant général. Le seul inconvénient est que les nouveaux honneurs de Navarre le placent au-dessus du Connétable de Montmorency et privent le Duc de Guise de l'autorité militaire qu'il avait sous François II. Le mécontentement des deux frustrés se manifeste très vite<sup>301</sup>. Et c'est dans ce contexte de désarroi et de rancœur que se tient, du 9 septembre au 14 octobre 1561, le colloque de Poissy, ultime chance pour la concorde religieuse dans le royaume de France<sup>302</sup>.

C'est la première fois depuis soixante-seize ans que les États généraux sont ainsi réunis. L'ouverture se fait avec un discours de Michel de L'hôpital devant le jeune Roi Charles IX, la Reine Catherine et les princes du sang. La délégation calviniste<sup>303</sup> est conduite par Bèze, son

---

<sup>300</sup> « La crise d'Amboise et l'avènement politique des moyenneurs », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, pp. 363-364.

<sup>301</sup> *Idem*, pp. 365-366.

<sup>302</sup> *Ibidem*, p. 372.

<sup>303</sup> Cette délégation est composée, selon Aubigné, de Théodore de Bèze, Pierre Martyr, Augustin Marlorat, François de Saint-Paul, Nicolas des Gallars, dit de Saules, Jean Raimond Merlin, Malo, la Tour, Morel, Perrucelli, la Rivière, la Boissière et Jean de l'Espine, « Concession de l'assemblée de Poissy », *Histoire universelle, op. cit.*, livre 2, chapitre XXV, p. 146.

Alain Dufour donne une précision importante sur le sujet de cette délégation : quand il s'agissait de choisir une dizaine de ministres qui représenteraient la Réforme au colloque, le roi de Navarre fit venir de Genève Théodore

porte-parole. Les moyeneurs sont divisés sur la stratégie à adopter. Montluc et Espence veulent se borner à des concessions disciplinaires et liturgiques, comme la communion sous les deux espèces, la simplification des rites du baptême ou la limitation de l'usage des images dans le culte, et prendre pour référence les premiers cinq siècles de l'histoire de l'Église. Or ces concessions ne touchent pas la question de la présence réelle ou non du corps et du sang de Jésus Christ dans les espèces consacrées dans l'eucharistie, qui est au cœur de la discorde entre catholiques et protestants. Les chefs politiques (le Roi de Navarre, la Reine Catherine, le Chancelier de L'hôpital) envisagent alors la possibilité de proposer, sur ce point, aux calvinistes une formulation analogue à celle de la *Confession d'Augsbourg* dans sa formule primitive de 1530 adoptée par Charles Quint lors de la paix d'Augsbourg de 1555. Cette formulation fournit une base de discussion pour le colloque.

Mais les moyeneurs se heurtent encore à la position inflexible de Calvin qui abomine toute idée de compromis religieux. Le chef spirituel des réformés voit le colloque comme la confrontation entre la Vérité et l'erreur, dont la première sortira, selon lui, nécessairement victorieuse en éblouissant l'adversaire. Dès la première séance qui a lieu le 9 septembre 1561, Bèze, son porte-parole, fait cette déclaration en ce sens :

Messieurs, pour l'honneur de Dieu escoutez-nous en patience sans estre scandalisés : et despoillez pour un temps toute l'opinion que vous avez conceuë de nous. [...] Si quelqu'un [...] nous demande si nous rendons Jesus Christ absent de la Cene, nous respondons que non. Mais si regardons à la distance des lieux (cōme il le faut faire quand il est question de la presence corporelle, et de son humanité distinctement considerée) nous disons que son corps est esloigné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est esloigné de la terre. Attendu que, quant à nous, nous sommes en la terre, et les sacremens aussi : et quant à lui, sa chair est au ciel tellement glorifiée que la gloire comme dit saint Augustin ne lui a point osté la nature d'un vray corps, mais l'infirmité d'icelui. Et si quelqu'un veut cōclure de cela, que nous rendons Jesus Christ absent de la sainte Cene : nous respondons que c'est mal conclu. Car nous faisons cest honneur à Dieu, que nous croyons, suyvant sa parole, qu'encores que le corps d'icelui soit maintenant au ciel, et non ailleurs, et nous en la terre, et non ailleurs : ce nonobstant nous sommes faicts participās de son corps et de son sang par une manière spirituelle, et moyennant la foy, aussi veritablement que nous voyons les sacremens à l'œil, les touchons à la main, les mettons en nostre bouche, et vivins de leur substance en ceste vie corporelle. Voilà en somme, Messieurs, quelle est nostre foy en cest endroit<sup>304</sup>.

En exposant cette conviction des réformés sur la Cène, Bèze provoque la colère des prélats. L'intransigeance catholique n'est pas moindre, avec le cardinal de Tournon, envoyé par le Pape, le légat pontifical Hippolyte d'Este et le général de la Compagnie de Jésus, Diego

---

de Bèze – il ne pouvait inviter Jean Calvin, dont le seul nom soulevait trop de passions, « Genève 1558-1561 », *Théodore de Bèze, poète et théologien, op. cit.*, p. 77.

<sup>304</sup> « La harangue faicte par Monsieur Theodore de Besze, ministre la parole de Dieu [...] le mardi neuvieme jour de septembre mil cinq cens soixante et un, en l'abbaye des nonnains de Poissy : fidellement recueillie et redigee par escrit ainsi que ledict de Besze la prononçoit », *Discours des actes de Poissy*, Paris, Guillaume Morel, 1561, pp. 27-32.

Lainez, qui veillent sur l'orthodoxie. Il faut donc beaucoup de ténacité au Cardinal de Lorraine pour proposer, lors de la troisième séance, une confession voisine de celle d'Augsbourg. C'est un fiasco. Désolée, la Reine Catherine confie la question de la présence réelle à une commission restreinte de dix personnes, dont elle choisit les cinq membres catholiques parmi les plus ouverts. L'espoir renaît. Après plusieurs ébauches, une nouvelle formule eucharistique est élaborée par Espence. Retouchée par les ministres, elle est présentée à l'assemblée des prélats. Mais celle-ci la rejette. Le colloque est clos le 14 octobre 1561 sur un échec.

Dans un ultime effort, la Reine Catherine organise à Saint-Germain des conférences entre théologiens, du 28 janvier au 11 février 1562, pour tenter de trouver une voie médiane. Mais en vain. La concorde est décidément un rêve impossible. Il ne reste guère que deux issues : la guerre ou la tolérance civile de la Réforme protestante<sup>305</sup>.

C'est dans ce contexte de discorde et de montée des tensions partisans que Ronsard, qui se sent investi d'une responsabilité envers la France, compose le *Discours des misères*. Tandis que, dans le pays, des troubles divers montrent que bien des intransigeants catholiques et réformés ont opté pour la guerre, le poète Vendômois et non moins chef de file de la Pléiade adresse à la Reine Catherine des requêtes remplies de qualificatifs valorisants qui ont un objectif : la pousser, avant qu'il ne soit trop tard, à prendre la crise politico-religieuse en main tel que conseillé par Michel de L'hôpital, à travailler avec ténacité pour la conciliation :

[...] la France court en armes divisée,  
Depuis que la raison n'est plus autorisée.  
Mais vous, Royne tressage, en voyant ce discord  
Pouvez, en commandant, les mettre tous d'accord :  
Imitant le Pasteur, qui voyant les armées  
De ses mouches à miel fierement animées  
Pour soustenir leurs Roys, au combat se ruer,  
Se percer, se piquer, se navrer, se tuer,  
Et parmy les assaults forçant pesle mesle  
Tomber mortes du Ciel aussi menu que gresle,  
Portant un gentil cueur dedans un petit corps :  
Il verse parmy l'aer un peu de poudre : et lors  
Retenant des deux camps la fureur à son aise,  
Pour un peu de sablon leurs querelles appaise.  
Ainsi presque pour rien la seulle dignité  
De vos enfans, de vous, de vostre autorité  
(Que pour vostre vertu chaque Estat vous acorde)  
Pourra bien appaiser une telle discorde. *Disc.*, 195-212.

---

<sup>305</sup> Arlette Jouanna, « La crise d'Amboise et l'avènement politique des moyenners », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, pp. 372-373.

Les vertus attribuées à la Reine soulignent toute la confiance de Ronsard<sup>306</sup> à son endroit. Le Vendômois croit en cette figure politique de premier plan à partir de 1561. Il le lui signifie dans la *Continuation*, à travers la bouche de la France à qui il fait dire :

Toutesfois en mon mal je n'ay perdu le cueur,  
Pour avoir une Royne à propos rencontrée,  
Qui douce et gracieuse envers moy s'est monstrée :  
Elle par sa vertu, quand le cruel effort  
De ces nouveaux mutins me trainoit à la mort,  
Lamentoit ma fortune, et comme Royne sage  
Reconfortoit mon cueur, et me donnoit courage. *Cont.*, 394-400.

La Reine Catherine est la destinataire principale du *Discours des misères* puis de la *Continuation*. Chaque sous-titre de ces discours la met au centre du propos de Ronsard, avec le groupe nominal *À la Royne mere du Roy par Pierre de Ronsard Vandomois* pour le premier, puis *À la Royne par Pierre de Ronsard Vandomois* pour le second.

Hostile à ce qu'il appelle « le joug de Médicis » (I, 800), Aubigné par contre applique l'anti-éloge à la Régente. Mais c'est d'une autre Catherine de Médicis qu'il s'agit cette fois, celle regardée par les huguenots comme étant l'instigatrice de la Saint-Barthélemy. Il s'agit dans *Misères* d'une longue interpellation sommative (I, 743-992) envers cette Reine. *Les Tragiques* développent contre la destinataire du *Discours des misères* et de la *Continuation* des contre-appels qui sont signes de désaccord sur la politique de la gouvernante de France. L'apostrophe suppose, dans cette œuvre, la contestation idéologique.

Pour Aubigné, c'est aussi parce qu'elle a mal éduqué ses fils que « fatale femme » (I, 725), Catherine de Médicis a couvert la France de malheurs sous leur commandement (II, 761-778). Contestant l'éducation défectueuse que cette Reine mère aurait donnée à Charles IX comme à Henri III, le poète huguenot regrette que ces deux princes Valois n'aient pas été faits très bons chrétiens d'abord, puis aient été entourés d'hommes justes afin de se conformer à la

---

<sup>306</sup> Pourtant Ronsard aurait pu, écrit Laumonier, par dépit envers le Louvre qui a auparavant mal récompensé son zèle poétique au sein de la Pléiade, se dresser contre la politique de la Régente, ou même passer dans le camp des réformés dont la doctrine l'a tenté comme il l'avoue dans la *Remonstrance* (211-214). « Introduction », Pierre de Ronsard, *Discours des misères de ce temps*, op. cit., p. X.

Mais c'est en prenant parti pour la France et pour l'Église que Ronsard s'adresse, avec éloquence, à la Reine Catherine et réclame son intervention rapide pour épargner à la France la guerre civile qui menace de la ravager. Outre que son loyalisme et son patriotisme sont restés intacts (« l'amour du pays, et de ses loix aussi./ Et de la verité me fait parler », *Rem.*, 709-710), le Vendômois proclame sa fidélité sincère au catholicisme :

[...] l'Évangile saint du Sauveur Jesuschrist,  
M'a fermement gravée une foy dans l'esprit,  
Que je ne veux changer pour une autre nouvelle,  
Et deussai-je endurer une mort trescruel. *Rem.*, 85-88.

*fides* royale. À propos de l'exercice du pouvoir royal, il n'y a pas, dans *Misères*, de concurrence entre les notions de « Rois » et de « Père ». « Rois » fait allusion à la place occupée dans la hiérarchie sociale. « Père », dans un sens analogue, insiste sur la nature des liens avec le peuple pris dans le sens de fils. Ce dernier cas fait du Roi une autorité légitime qui a pour fonction de veiller à la sécurité et au bien-être des sujets, le Roi étant assimilé à un berger dont la tâche consiste à assurer la bonne garde du « troupeau domesticq » (I, 198). Or le contraste piquant entre leur fonction sociale et leurs attitudes effectives (I, 197-206) qu'Aubigné voit chez les derniers Valois l'amène à taxer Charles IX et Henri III de « fols et jeunes roys » (I, 728), à leur adresser aussi de vives réprobations : (I, 483-494 ; II, 399-498).

Le livre des *Princes* (111-150 ; 499-524 ; 663-670 ; 709-712) pour sa part rejoint les exhortations de l'*Institution* (1-13 ; 63-70 ; 80-fin) concernant le Roi idéal. Nonobstant, ce livre est hostile à Charles IX devenu majeur au moment de la composition des *Tragiques*. À l'opposé de Ronsard célébrant ce jeune Roi en qui il place toute son espérance de retour rapide de la paix en France (*Inst.*, 101-104 ; *Cont.*, 413-428), Aubigné du vers 945 au vers 954 des *Fers* accuse ce Roi de faire partie des responsables du massacre de la Saint-Barthélemy. Il prend parti contre Charles IX, profère des cris de révolte contre son règne (II, 399-486). Le sens allégorique de « loups sanguinaires » (I, 198) se retrouve par ailleurs chaque fois que le réquisitoire des *Tragiques* introduit un décalage entre les exactions des soldats de ce Roi et la mission de protection des civils qui leur est assignée. *Misères* (197-553) puis *Les fers* (765-1143) montrent l'aveuglement avec lequel enfants, femmes et vieillards sont assassinés pendant les massacres qui ont culminé avec la Saint-Barthélemy où ils sont entassés pêle-mêle et, pire, interdits de sépulture. Le 10 septembre 1572, Bèze témoignait déjà de cette horreur :

Nous sommes dans le deuil et dans les gémissements. Dieu veuille avoir pitié de nous ! Jamais on n'a vu tant de perfidie, tant d'atrocité. [...] Notre ville, où règnent encore la peste et la fièvre, se remplit de gens les plus malheureux de la terre. Ils n'ont échappé que grâce à la cupidité de leurs ennemis. Car autrement rien n'a été épargné, ni le rang, ni l'âge, ni le sexe<sup>307</sup>.

Il ressort de ces violences de la Saint-Barthélemy l'idée que les reistres ont, sous l'ordre des derniers Valois, agi avec la boucherie la plus complète. De même que les bourreaux des martyrs protestants dans *Les feux* et encore *Les fers*, les reistres se montrent vrais prédateurs. Aubigné leur reproche l'impiété, insiste sur leurs écarts envers la justice et la vertu. En plus des violences physiques, le poète accuse les Valois d'avoir, à travers les reistres, ôté aux gens des campagnes les moyens de leur subsistance ainsi que leurs protecteurs naturels : « sous la loi de la guerre, / Les tygres vont bruslans les thresors de la terre » (I, 437-438). Incapables de

---

<sup>307</sup> « Lettre à messire Thomas Tilius, mon honoré frère et collègue, à Heidelberg », Genève, le 10 septembre 1572, *Illustrium et clarorum virorum epistolx selecllores superiore sxculo scriptse*, Leyde, 1617, p. 614.

répondre aux aspirations qui motivaient chez les ancêtres la guerre contre l'envahisseur, la Reine Catherine, Charles IX, Henri III, le Cardinal de Lorraine et leurs soldats deviennent donc de vulgaires assassins.

Une telle abjection amène Aubigné à adresser premièrement *Les Tragiques* à ces figures politiques, à les distinguer des « nourrissons de la France » (I, 564). Décivant la Saint-Barthélemy, Aubigné montre la Régente non pas telle la mère protectrice des sujets envers qui Ronsard a porté une grande confiance dix ans avant cet holocauste, mais comme violant les lois humaines les plus élémentaires. De fait, ne se contentant pas d'accumuler les actes horribles qu'il fait porter à son commandement, Aubigné y ajoute le sacrilège en montrant une « Catherine au cœur dur » (V, 1019) se réjouissant devant les tas des cadavres au moment où « la tendre Elizabeth tombe et s'esvanouït » (V, 1020) et que le remord accable le reste du Louvre. Refusant la sépulture aux morts, la Reine Catherine devient un monstre moral. Loin de perpétuer la grandeur de la France, elle est faite élément de destruction massive, facteur de souffrance et de mort pour les Français. Désignée par l'allégorie « geant morgueur » (II, 39), sa régence s'est transmuée en « crainte des vivans » (I, 200).

Au lieu d'une célébration de la Reine Catherine, s'amenuise donc dans *Les Tragiques* l'image de sa sagesse offerte par les *Discours*. Au-delà de cette contestation de la Régente, Aubigné opère une désacralisation radicale de la figure du Roi Charles IX, esquisse son portrait de roi-tyran qui, dans le vice et dans le sang, tient la France en servitude. Les adjurations à l'endroit des prétendus mauvais rois mettent ainsi en exergue l'idée d'une dégénérescence générale de la monarchie des Valois que Ronsard exhortait, en 1562, à prendre en main le destin de la France. Le ton que l'*Institution*, le *Discours des misères* et la *Continuation* emploient à l'endroit de Charles IX puis de la Reine est valorisant. Très remonté contre les exactions de ces figures royales, Aubigné lâche au contraire à leur intention ses plaintes déchirantes (I, 758-766).

Au même titre que Ronsard, Aubigné fait, dans plusieurs autres endroits de son discours poétique sur les guerres de religion, un recours intermittent à la remontrance. Le but de ce registre discursif consiste à déconseiller toute idée de relâchement aux chefs militaires du groupe idéologique. Les deux poètes multiplient à l'intention de ces allocutaires les mots de la supplication, aussi les appels solennels agrémentés d'accents courtois pour ne leur laisser nul autre choix que la régénération idéologique ou la fermeté en faveur du parti. Ronsard et Aubigné ne parlent pas cependant, cette fois, aux mêmes individus.

Tandis que dans la *Remonstrance* l'interpellation sert à condamner les agissements du prince de Condé que Ronsard juge, en 1562, non conformes au code de solidarité entre nobles, dans *Les Tragiques*, c'est à Henri de Navarre, chef militaire des réformés après Condé, qu'Aubigné applique l'admonestation à la fin des guerres de religion.

Pour définir la place et la fonction de la remonstrance dans les deux discours poétiques, il est impératif de garder à l'esprit son contenu sémantique et les circonstances particulières de son élocution. Cela est d'autant plus judicieux qu'en l'absence d'une définition, la remonstrance risque d'être associée à la satire des mœurs. Or elle est un discours de protestation polie contre les actions de tel ou tel grand personnage interpellé sans détour.

Ainsi que l'indique Valentin Esprit Fléchier<sup>308</sup>, la remonstrance mêle le respect qu'un sujet doit à son souverain avec la confiance que doit avoir un magistrat qui porte la parole de la justice. Elle a le sens de requête lancée à l'endroit des grandes figures sociales pour les amener à s'autocritiquer. Son objectif consiste, pour Ronsard comme pour Aubigné, à convaincre son allocataire à revoir sa position nouvelle, Condé pour le premier, Navarre pour le second.

Les circonstances de cette énonciation sont, dans les *Discours*, celles où menant les troupes réformées après le massacre de Wassy le 1<sup>er</sup> mars 1562, Condé s'empare de lieux stratégiques dont Orléans, la vallée du Rhône, le Dauphiné, le Languedoc, Lyon. Composés par Bèze et Hotman alors conseillers du chef militaire des réformés, la *Déclaration* et la *Protestation* du 8 avril 1562 ainsi que le *Traité d'association* du 11 du même mois justifient la prise de ces lieux par le devoir, pour le seul prince du sang adulte après Antoine de Bourbon, son frère finalement rangé dans le camp catholique, de libérer Charles IX et sa mère de l'emprise des triumvirs<sup>309</sup>. Force est de citer cette déclaration, pour mieux appréhender la prise d'armes des réformés, que Ronsard critiquera sévèrement :

Nous sousignez, n'ayans rien en plus grande recommandation, apres l'honneur de Dieu, que le service de nostre Roy, et la conservation de sa couronne, pendant sa minorité, sous le gouvernement de la Royne sa mere establee et autorisee pas les Estats : voyans l'audace, temerité et ambition d'aucuns des subjects dudict Seigneur, mesprisans sa jeunesse, avoir esté si grande, qu'ils ont bien osé non seulement s'assembler et prendre les armes contre ses edicts, pour avoir icelles mettre à mort un bon nombre de ses povres subjects, en n'espargnant ni aage ni sexe, sans aucune autre occasion, sinon qu'ils estoyent assemblez pour prier et servir Dieu, fuyant la permission des Edicts : mais aussi ne pouvant estre retenus par aucunes loix divines ou humaines, avec lesdictes armes se sont saisis de la

---

<sup>308</sup> « Oraison funèbre de Monsieur le premier président de Lamoignon, prononcée à Paris dans l'Église de Saint-Nicolas du Chardonnet le 18 février 1679 », 2<sup>e</sup> partie, *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, du second ordre et du troisième ordre*, publiée par M. L'abbé Migne, III, contenant les œuvres choisies du P. Damascen et les œuvres oratoires complètes de Fléchier, Paris, Ateliers catholiques du Petit-Montrouge, 1845, p. 1109.

<sup>309</sup> Arlette Jouanna, « La justification de la prise d'armes de Condé », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, 1996, p. 398.

personne du Roy, et de la Royne et mon-seigneur d'Orléans. Et ne pouvans par telle et si temeraire entreprise conjecturer, sinon une certaine delibération de ruiner, sous l'autorité du Roy detenu et captif, avec la vraye religion la plus grand' part de ceux de l'estat de Noblesse et du tiers Estat, et generalement tous ceux qui en font profession, qui sont des plus fideles et obeissans subjects du Roy : qui seroit un vrai moyen de mettre la courõne de France en proie.

Nous à ces causes desirans à nostre pouvoir remettre sa Majesté et sa couronne en seureté, et la Roine en son autorité, et aussi conserver les pouvres fideles de ce royaume en la liberté de conscience, qu'il a pleu au Roy leur permettre par les Edicts, faicts par l'advis des princes du sãg, des Seigneurs du conseil du Roy, et des plus notables de toutes les cours des Parlemens de ce Royaume assemblez, et par delibération de la plus part des Estats, laquelle doit demeurer inviolable, pendant la minorité dudict Seigneur : avons esté comme bons et loyaux subjects forcez et cõtraincts de prendre les armes, qui est le moyen que Dieu nous a mis en main contre violence<sup>310</sup>.

Quand le Duc de Guise, le Maréchal de Saint-André et le Connétable de Montmorency ramènent la famille royale de Fontainebleau puis parlent au nom de Charles IX, Condé reste clairement persuadé qu'il s'agit d'un coup de force destiné à l'isoler du pouvoir. Son objectif est, selon ses déclarations, de faire appliquer les édits promulgués en janvier 1562 à Saint-Germain en faveur des protestants. Ainsi, il ne tarde pas à rassembler ses troupes. Or la Reine Catherine soutient que Charles IX et elle ne sont pas prisonniers.

En cette période de haute tension où il voit le Bourbon et ses hommes menacer d'envahir la capitale malgré les assurances données par la Reine, Ronsard lui réserve une remontrance longue de cent cinquante-huit vers (*Rem.*, 610-759). On voit le Vendômois se passer de la satire générale des mœurs des Français puis assumer le discours sur les guerres de religion comme un appel solennel à la régénération monarchique. La mission qu'il se fixe devient essentiellement de contre-propagande. Au comble de l'inquiétude du fait de ces prises d'armes qui viennent accentuer la crainte des violences provoquées antérieurement par la conjuration d'Amboise, Ronsard adresse, avec son parler ferme, ses requêtes émouvantes à Condé.

Ce compère du Vendôme fut-il cependant si inaccessible que le prince des poètes, pour lui faire part de ses désapprobations sur ses agissements, dût faire recours à l'écrit public qu'est la *Remonstrance* ? À défaut de pouvoir être reçu, pour quelle raison Ronsard n'a-t-il pas fait recours à la possibilité qu'offre la lettre de communiquer à son allocutaire ce qu'on ne peut pas lui dire oralement du fait de barrières impénétrables ?

Condé assigné à demeure au Louvre par François II après la conjuration d'Amboise, Ronsard avait là l'occasion d'une rencontre qui lui eût permis de lui dire en face ses pensées

---

<sup>310</sup> *Traité d'association faicte par Mon-seigneur le Prince de Condé, avec les Princes, Chevaliers de l'ordre, Seigneurs, Capitaines, Gentils-hommes, et autres de tous estats qui sont entrez ou entrerõnt ci-apres en ladicte Associatiõ, pour maintenir l'hõneur de Dieu, le repos de ce Royaume, et l'estat et liberté du Roy, sous le gouvernement de la Royne sa mere.* Fait, arresté et publié à Orléans, l'an de nostre Seigneur, M.D.LXII. l'onzieme jour d'avril, The Newberry Library, 1562. gallica.bnf.fr

personnelles. Seulement c'est avril 1560. Condé n'a pas, à cette époque, levé des troupes avec les gentilshommes réformés, et Ronsard, qui n'a pas encore pris position contre la Réforme, croit dans la même période que la Reine réussira sa politique de concorde. Nonobstant, du fait des charges encore fumantes de la *Continuation* contre Bèze et les protestants, nous voyons mal Ronsard accéder au chef militaire de la Réforme dont l'armée sous ses ordres est dans les environs de Paris du 25 novembre au 19 décembre 1562. C'est durant ce siège qu'il compose la *Remonstrance* où il fait ses reproches au prince du sang devenu chef militaire des Français accusés de sédition. Comme envers Charles IX à travers l'*Institution* puis envers la Reine Catherine dans le *Discours à la Royne* puis la *Continuation*, Ronsard ne veut pas se contenter d'une communication orale ou écrite privée avec Condé. Loin de lui l'idée d'une discussion qui arrêterait les vérités capitales qu'il lui faut faire entendre à son compère du Vendôme entre eux deux seuls. À travers Condé, Ronsard parle également, avec la plus grande fermeté, à tous les gentilshommes qui, avant de devenir réformés, formaient au Louvre une assemblée de gens bien nés et liés par l'honneur à travers un pacte tacite.

Arlette Jouanna<sup>311</sup>, à qui nous faisons plus d'un emprunt, le souligne : le roi et les nobles de son royaume ont intérêt à coopérer. Le roi parce qu'il ne peut pas gouverner son royaume s'il n'a pas l'allégeance des puissants lignages provinciaux ; ces derniers parce que le monarque est le pourvoyeur des emplois et des honneurs dont ils ont besoin. La monarchie ne dispose pas de nombre suffisant d'agents ni d'une force armée assez importante pour faire exécuter ses volontés en l'absence d'une adhésion des nobles du royaume. Possédant de vastes domaines, jouissant d'un prestige considérable, ceux-ci ont un atout qui les rend irremplaçables aux yeux du roi. Cet atout, c'est leur crédit, qui se traduit par le nombre de parents, d'amis, de fidèles et de clients qu'ils sont capables de mobiliser. Le roi a besoin des nobles pour tenir les provinces. Il les attache à son service en leur donnant des charges de gouverneur et de lieutenants généraux, qui font d'eux ses représentants. Sans le crédit des gouverneurs, le recrutement des compagnies d'ordonnance ne peut se faire. Le roi a besoin de leur connaissance des hommes et du pays, ainsi que des dévouements qu'ils savent susciter. Il utilise leur fortune et leur crédit, au sens financier, cette fois, du terme. La difficulté à se procurer des espèces rapidement et à les acheminer dans le lieu voulu est tel que le roi est obligé, au XVI<sup>e</sup> siècle, de demander aux grands qui le servent dans les ambassades ou les expéditions guerrières de lui avancer les fonds nécessaires. Il les rembourse plus tard, soit en pensions, soit en dons d'argent, soit en assignations sur telle ou telle recette royale. D'ailleurs, il rend des services analogues aux nobles lorsqu'ils ont, eux aussi, un besoin urgent d'argent frais (dot d'une fille, équipement

---

<sup>311</sup> « Le pacte tacite entre le Roi et les nobles », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, pp. 223-226.

d'un fils). Si le roi a besoin des nobles et en particulier des plus grands d'entre eux, ceux-ci sont dans la même situation à son égard.

Le roi ne distribue pas seulement des emplois aux gentilshommes, qui en distribuent à leurs clientèles à leur tour. Il est également pourvoyeur d'honneur : honneur issu d'une dignité ou d'une appartenance à l'Ordre royal de Saint-Michel, créé par Louis XI et encore prestigieux dans la première moitié du siècle ; mais aussi honneur conquis à la pointe de l'épée, le seul véritable selon les gentilshommes. Or qui mieux que le roi peut offrir une belle et bonne guerre à sa noblesse ? Les gentilshommes trouvent dans la guerre l'occasion de s'illustrer par des prouesses, et d'être ainsi récompensés par des charges. Nés de grandes familles, ils tendent tous vers un but : se faire remarquer du roi par sa bravoure, faire connaître son nom, conquérir l'honneur, obtenir la charge de lieutenant général et, pour finir, celle de maréchal de France.

Sensible à ces intérêts communs entre Charles IX et les nobles de son royaume, Ronsard travaille à arracher à la Réforme Condé et les gentilshommes convertis à cette foi (*Rem.*, 469-514) afin qu'ils réalisent avec lui leurs besoins communs. Il parle à leurs esprits comme à leurs cœurs, leur donne des conseils de modération, les supplie de déposer les armes.

Aubigné, lui, exige, à l'autre bout des guerres de religion, d'Henri de Navarre une posture inflexible contre la Ligue. Tant que le Navarrais est à la tête des troupes huguenotes, ses partisans militaires et civiles gardent serrés les rangs. Quand il embrasse le catholicisme, une foule de protestants quitte, comme lui, la Réforme. Désapprouvant l'abjuration de ce chef, Aubigné l'interpelle sur le sujet à divers moments des *Tragiques* :

Henry, qui tous les jours vas prodigant ta vie,  
Pour remettre le regne, oster la tyrannie,  
Ennemy des tyrans, ressource des vrais rois,  
Quand le sceptre des lis joindra le Navarrois,  
Souvien toi de quel œil, de quelle vigilance,  
Tu cours remedier aux malheurs de la France.  
Souvien-toy quelque jour, combien sont ignorans  
Ceux qui pour estre rois, veulent estre tyrans. I, 594-600.

Toy prince prisonnier tesmoing de ces merveilles,  
Tu as de tels discours enseigné noz oreilles,  
On a veu à la table en public tes cheveux  
Herisser en contant tels accidents affreux :  
Si un jour oublieux tu en perds la memoire  
Dieu s'en souviendra bien à ta honte, à sa gloire. V, 1025-1030.

Connois par qui tu fus victorieux, Henry :  
Tout ploye soubs ton heur, mais il est predict comme  
Ce qu'on devoit à Dieu fut pour le Dieu de Rome. V, 1369-1370.

Ronsard, lui, a par ailleurs à l'endroit de Guise, Montmorency, Aumalle et Saint-André des mots assez vibrants (*Rem.*, 759-784) pour les pousser, en 1563, à restaurer l'autorité de Charles IX et à protéger le bien commun, tous deux menacés selon lui par Condé et ses troupes. La guerre étant devenue inévitable en 1562, Ronsard montre à ces allocutaires les rôles historiques que la crise politico-religieuse appelle chacun d'entre eux à jouer. Il parle encore aux hommes de ces figures militaires (*Rem.*, 809-812), transformant à leur égard les motifs politiques de la mobilisation militaire en motifs de guerre sainte.

Bref, avec les interpellations de la Reine Catherine, de ses enfants, de Condé, de Navarre comme des autres princes, Ronsard et Aubigné disent chacun ce qu'il a sur le cœur devant des agissements contraires à son imaginaire éthique. La remontrance est, pour chacun d'entre eux, le moyen de faire part de ses doléances aux figures qui jouent les premiers rôles dans les guerres de religion. Tentative de récupération idéologique à l'endroit des chefs militaires réformés, ce style oratoire ne laisse nul autre choix aux figures politiques et militaires que leur mobilisation effective en faveur de la paix ou leur changement de conduite.

En marge de ces allocutaires de premier plan, une autre catégorie d'allocutaires majeurs est présente dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques* : les porteurs de parole ou de vérité. La remontrance s'étend dans les deux œuvres aux hommes d'Église, aux chargés de justice des cités ainsi qu'aux poètes officiels, à tous les collaborateurs des Valois donc. Sa spécificité dans cette mesure est qu'elle exhibe les manquements au devoir de dignité et de vérité.

Avant d'admonester Condé dans la *Remonstrance*, Ronsard a passé en revue les fautes commises, selon lui, par les chefs religieux du royaume. Spécifiquement, muni du mandat qu'il porte la parole de la France et de ses lois, il accuse les prélats (*Rem.*, 425-432) d'être incapables d'apporter la réplique théologique appropriée à Bèze et à Hotman. Il indexe encore les juges peureux (*Rem.*, 451-468).

Aubigné, comme lui, regrette que cet entourage du Louvre se soit détourné de son rôle de garant de l'ordre social de la France. Dès *Misères*, le poète huguenot s'en prend aux chargés des finances et de la justice (163-170). Dans le même ordre que la *Remonstrance*, il reproche ensuite dans *Princes* (155-156) puis dans *La chambre dorée* (197-232 ; 674-685 ; 1011-1022) aux « prestres sans crainte » (II, 710), mais surtout aux membres du parlement de Paris d'être incapables de parler en toute franchise aux Valois, de faillir donc à la *parrésia*.

Les deux poètes dénoncent ainsi avec la même virulence le silence complice, la peur et la résignation des garants de la justice et de la vérité qui laissent faire le mal. Par la même occasion, ils déploient à l'intention des autres écrivains du siècle les appels solennels chargés

de les obliger à dénoncer, comme eux, la situation générale du royaume. Tandis que le Vendômois, après les exhortations de l'*Élégie* (1-8 ; 12-18 ; 19-24), appelle les autres poètes des années 1560 à armer, comme lui, Apollon en faveur du Roi (*Rem.*, 527-532), Aubigné regrette, pour sa part, que les flatteurs aient mis la vérité sous le boisseau :

Des ordures des grands le poète se rend sale,  
Quand il peint en Caesar, un ord Sardanapale,  
Quand un traistre Sinon pour sage est estimé,  
Desguisant Neron en Trajan bien-aymé,  
Quand d'eux une Taïs, une Lucrece est ditte,  
Quand ils nomment Achill' un infame Thersite,  
Quand par un fat sçavoir, ils ont tant combattu  
Que, souldoiez du vice, ils chassent la vertu :  
Ils chassent les esprits trop enrichis des graces  
De l'esprit eternal, qui ont à pleines tasses  
Beu du nectar des cieux. II, 89-99.

Parce qu'il a fait l'objet d'attaques directes d'écrivains protestants, Ronsard ne manque pas aussi d'entrer dans la polémique contre ceux qui s'en prennent à sa poésie ainsi qu'à sa vie privée. Il s'agit précisément dans la *Responce* de la défense de son art et de sa personne contre des prédicants genevois.

Mais Ronsard est surtout ferme contre Bèze. Après la Reine Catherine, ce second de Calvin est son autre allocutaire principal dans la *Continuation*. Dans cette section des *Discours*, l'apostrophe *ad hominem* équivaut à la sommation. Il s'y agit d'un appel à la raison, car Ronsard convie sa cible à revoir ses agissements personnels au nom de la paix entre Français. Les supplications qu'il adresse à Bèze participent d'un art de la persuasion se servant de la flamme patriotique pour le ramener sur le droit chemin de la concorde (*Cont.*, 95-318). Sur les plans moral et patriotique, Ronsard envisage clairement d'amener Bèze à se faire des reproches. Calvin n'est pas épargné (*Cont.*, 201-208), la masse populaire qui suit Bèze aussi. Tandis qu'à ses yeux la Réforme remet gravement en question l'autorité du Roi et du Pape, Ronsard, à travers les longues apostrophes adressées à Bèze (*Cont.*, 95-318) et à Condé (*Rem.*, 610-759), presse les huguenots de déposer les armes. La riposte à la propagande protestante est en sens tentative de neutralisation. Elle fait de la contre-argumentation polémiste un moyen de démolition des thèses doctrinales des ennemis idéologiques qu'il s'agit de convaincre de leurs erreurs, de réduire au silence et de désarmer. Pour Aubigné au contraire, il s'agit de faire entendre « la voix qui console » (IV, 585) aux membres de cette communauté. Ronsard et lui parlent tous deux aux huguenots, mais avec des tonalités et des buts différents.

## 2.2. France et masses partisans

Qu'il s'agisse des *Discours* ou des *Tragiques*, l'interpellation vise encore les partisans. Pour quels motifs Ronsard et Aubigné n'oublient pas ces foules ? Quelle valeur représentent celles-ci à leurs yeux ? Quelle est la nature des apostrophes qu'ils leur adressent ?

Dès le *Discours à la Royne*, l'expression « la France à jointes mains » (50) place les Français au cœur des préoccupations de Ronsard. Elle est dans *Les Tragiques* l'équivalent sémantique de « la France [...] affligée » (I, 97) et de « la France affolée » (I, 978). Plusieurs « nous » employés par Aubigné renvoient encore à la France. On en trouve des exemples dans *Misères* (196, 228, 800, 1048, 1197, 1268), *Princes* (625, 747, 862), *La chambre dorée* (197) et *Les fers* (1533-1538).

Cependant, tandis qu'Aubigné réduit très vite la notion de France à la communauté huguenote et que plusieurs « nous » qu'il emploie désignent ses coreligionnaires (*Préf.*, 252 ; I, 1277-1284 ; IV, 668 ; 747-748 ; V, 477-479), Ronsard pour sa part préserve l'idée de groupe national. À la différence du poète des *Tragiques*, le possessif « notre France » qu'il emploie au vers 4 de la *Continuation* indique précisément la terre de la foule des Français qui sont restés fidèles au catholicisme et au Roi. L'expression « ses propres enfans » (*Cont.*, 7) qui ont pris et devêtu, et jusqu'à la mort vilainement battu cette France renvoie dans le même sens aux réformés que la France elle-même appelle « mes peuples mutins » (*Cont.*, 373) et accuse d'être les auteurs de ses malheurs (*Cont.*, 337-392). Ces mauvais sujets constituent la « tourbe mutine », groupe nominal qui se retrouve dans l'*Élégie* (13) et dans la *Remonstrance* (235). Autrement dit, le public dans lequel le Vendômois se fond et au nom duquel il écrit les *Discours* est la partie de la société française des années 1560 qui est restée fidèle aux différents rois de ce temps et qui a conservé les traditions religieuses du royaume. Cette masse catholique se confond avec la France en général. Ce sont les habitants du royaume dans leur majorité, avec leurs pensées morales et leurs traditions religieuses, les fidèles au Roi et au Pape.

Au moment des prises d'armes de Condé, Ronsard voit cette partie de la France comme un partisan dont le Louvre a besoin pour faire face à la Réforme. C'est dans cette masse que se recrutent les soldats royaux.

Conscients de cet enjeu capital de la représentation démographique sur l'étendue du royaume, les réformés défendent leurs agissements des années 1560 avec une série de déclarations dont l'*Avis aux lecteurs* qui précède la *Confession de foy, faite d'un commun accord par les François, qui désirent vivre selon la pureté de l'Évangile de nostre Seigneur Jesus-Christ, et présentée au Roy François II à Amboise en 1560* rend compte des objectifs :

Pource que durant les troubles de guerre qui sont advenus en France, au grand regret des bons Seigneurs qui ont mesmes esté contrains de prendre les armes, il s'est semé beaucoup de faux blasmes contre eulx, pour rendre la vérité de Dieu odieuse en leurs personnes, ils furent lors contrains de publier quelques déclarations pour maintenir leur intégrité<sup>312</sup>.

Dans le contexte de la crise d'Amboise où l'accusation de sédition permet aux Guise de justifier l'exécution des conjurés, les réformés font notamment circuler un *Advertissement au peuple de France*, qu'ils interpellent en ces termes :

Pauvre peuple, le présent advertissement vous est fait, pour vous exhorter de demeurer constamment en l'obéissance et fidélité de nostre bon Roy très-chrestien, et vous donner à entendre l'entreprise et machination qu'aucuns ennemis de Dieu ont dressee à l'encontre de nostre Roy, la Royne mere, messeigneurs de France, les princes du sang : et en général de tout ce pauvre royaume. Sachez donc que ceux de la maison de Guise prétendent quéreller la couronne de France, sur un droict enfumé qu'ils veulent débattre à raison de Hugues Capet : lequel qu'ils disent avoir occupé ce royaume<sup>313</sup>.

Parallèlement à leur *Confession de foy* et au texte intitulé *Les Estats de France opprimee par la tyrannie de Guise, au Roy leur Souverain Seigneur*, les réformés font aussi suivre cet *Advertissement* de la *Complainte au peuple françois*, qui contient cet appel à la mobilisation collective contre les Guise :

Peuple françois, l'heure est maintenant venue qu'il faut monstrier quelle foy et loyauté nous avons à nostre bon Roy. L'entreprise est découverte, la conspiration est cogneue : les machinations de la maison de Guise sont révélées. Voici les estrangers à nos portes, qu'ils ont fait venir aux despens du Roy, pour estre ministres et instrumens de leurs meschante entreprises<sup>314</sup>.

À la mort de François II, quand ils estiment que Charles IX et la Reine Catherine sont prisonniers des Guise, les réformés publient aussi le 8 avril 1562 une *Déclaration faicte par Monsieur le Prince de Condé, pour monstrier les raisons qui l'ont contraint d'entreprendre la défense de l'autorité du Roy, du gouvernement de la Royne, et du repos du royaume*. Comme par rapport à l'évènement d'Amboise, cette déclaration s'inscrit dans la lutte contre le blâme de sédition dont les réformés sont toujours accusés. L'objectif y est clairement affirmé :

Couper chemin à toutes telles frivolles allégations, et afin que tous fidèles et loyaux subjects, serviteurs, alliez et confédérez de ce royaume, entendent laquelle des deux parties est coupable, [...] assavoir, qu'auparavant la venue dudit Sieur de Guyse, les choses estoient tellement reiglées et composées par l'Édit du mois de janvier, que déjà les troubles survenus pour la religion, estoient

---

<sup>312</sup> *Mémoires de Condé, op. cit.*, I, p. 411.

<sup>313</sup> « *Confession de foy, faite d'un commun accord par les François, qui désirent vivre selon la pureté de l'Évangile de nostre Seigneur Jesus-Christ, et présentée au Roy François II à Amboise en 1560* », *Mémoires de Condé, op. cit.*, I, p. 402.

<sup>314</sup> *Idem*, p. 404.

appaisez pour la pluspart, et quant à ceux qui restoyent, il se trouvera qu'ils n'estoyent tels qu'il en falut esmouvoir une guerre civile<sup>315</sup>.

La *Protestation* donne un écho retentissant à ce rejet de l'accusation de sédition, car Condé, qui a demandé aux églises réformées de lui envoyer à Orléans autant d'argent et d'hommes qu'elles pourraient<sup>316</sup>, y proclame à l'intention de la France :

Que ce n'est nulle passion particulière qui le meine ; ains que la seule considération de ce qu'il doit à Dieu, avec le devoir qu'il a particulièrement à la couronne de France, sous le gouvernement de la Royne, et finalement l'affection qu'il porte à ce royaume, le contraignent à chercher tous moyens licites selon Dieu et les hommes, et selon le rang et degré qu'il tient en ce royaume, pour remettre en pleine liberté la personne du Roy, la Royne et Messieurs ses enfans, et maintenir l'observation des édicts et ordonnances de sa Majesté, et nommément le dernier édict survenu sur le fait de la religion, avec l'avis des princes du sang, seigneurs du Conseil, présidens et conseillers des parlemens de ce royaume<sup>317</sup>.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les discours sur les guerres de religion ne sont pas destinés ainsi au seul cercle de ceux qui savent lire en ce temps. À cette époque, on ne peut être qu'étonné par l'envolée extraordinaire de l'information avec les imprimés qui circulent dans les villes, écrit Denis Crouzet<sup>318</sup>. Il suffit en ce temps d'une unique impression pour qu'un écrit soit aussitôt l'objet d'une prise de connaissance collective, qu'il soit lu publiquement et discuté. Les écrits de ce temps sont destinés à mettre en place un écran entre le public et les rumeurs qui peuvent circuler ou se créer spontanément.

À la différence de Ronsard, les partisans d'Aubigné correspondent aux Français avec des convictions et des pratiques religieuses nouvelles. C'est la population minoritaire des calvinistes. Depuis les 95 thèses de Martin Luther en 1517, ces réformés se recrutent dans la population non-agricole, masculine, jeune et instruite, parmi les nobles, les notables, les artisans et même le clergé. Répartis à travers toute la France, les calvinistes sont en 1560 près de 10% de la population totale<sup>319</sup> estimée à l'époque à 16 200 000 habitants<sup>320</sup>. On peut estimer ces protestants à environ 2 000 000 vers 1560. Ce chiffre est important si l'on y rajoute les sympathisants qui critiquent l'Église catholique et qui veulent sa réforme. Jusqu'au tiers de la

---

<sup>315</sup> « Lettre de Monsieur le Prince de Condé, aux Églises réformées de France, écrite à Orléans le 7 avril 1562 », *ibidem*, III, pp. 229-230.

<sup>316</sup> *Idem*, p. 221.

<sup>317</sup> *Ibidem*, pp. 232-233.

<sup>318</sup> « L'information : un enjeu de la lutte », *Les guerriers de Dieu, op. cit.*, p. 187.

<sup>319</sup> Brustier, « La France peut-elle basculer dans la guerre civile ? ». <http://www.slate.fr/source/86325/gael-brustier>

<sup>320</sup> « Évolution de la population de la France métropolitaine (estimations avant 1950) », compilation de données Insee, Ined et Jacques Dupâquier, *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 1988. URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\\_démographique\\_de\\_la\\_France#Évolution\\_du\\_nombre\\_d'habitants\\_en\\_métropole](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_démographique_de_la_France#Évolution_du_nombre_d'habitants_en_métropole)

population est susceptible de basculer dans le calvinisme. Ronsard lui-même est tenté de devenir réformé, ainsi qu'en témoigne sa *Remonstrance* (211-214).

Avec Arlette Jouanna<sup>321</sup>, on apprend qu'une partie importante de ces protestants de 1560 vient du clergé. Ils sont d'anciens curés ou d'anciens moines, ou encore des évêques. Le plus connu de ces évêques protestants est Odet de Châtillon. La Réforme compte aussi parmi ses membres des individus issus de la noblesse. L'adhésion d'une forte proportion de nobles a été décisive pour son expansion. Elle lui a donné, souligne Arlette Jouanna<sup>322</sup>, un poids social et des hommes de guerre. De 13 à 50% des nobles d'une région deviennent protestants. Or la noblesse représente 1% de la population. Il y a donc beaucoup de nobles réformés. Parmi ces nobles il y a des personnalités exceptionnelles, dont des femmes, comme Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV. Cette adhésion des nobles au protestantisme est d'une importance capitale pour la Réforme car en plus de savoir faire la guerre, ces figures ont de l'influence. Le passage d'un noble à la Réforme entraîne le plus souvent celui de ses proches.

Une troisième catégorie de protestants est composée par les habitants des villes, qui sont les foyers des universités, des foires et des imprimeries. Dans les villes les artisans, les marchands et les officiers sont beaucoup plus touchés. À Toulouse en 1561, tous les capitouls sont réformés. Dans le Midi, des villes telle La Rochelle deviennent protestantes et on y chasse parfois les catholiques. À Lyon, le tiers de la population devient protestant, à Paris 15%. Cette surreprésentation dans le monde urbain constitue une force pour le calvinisme, qui recrute dans des milieux alphabétisés et dynamiques. Poitou et le Cévennes exceptés, la Réforme est cependant faiblement représentée en milieu rural. Le catholicisme l'emporte dans ces zones avec des formes collectives et extériorisées du culte ainsi que l'omniprésence du sacré.

Du point de vue temporel, 1560 est l'année de l'apogée du protestantisme français. Du fait des massacres qui culminent avec la Saint-Barthélemy, cette communauté enregistre cependant de lourdes pertes humaines. Même si les chiffres avancés par les historiens de cet événement ne concordent pas, les tableaux suivants fournis par Janine Garrisson<sup>323</sup> et Arlette Jouanna<sup>324</sup> donnent une idée de l'ampleur de ces pertes de 1572 :

---

<sup>321</sup> « L'écllosion des églises réformées. La répartition des conversions sociales », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 326.

<sup>322</sup> *Idem*, p. 327.

<sup>323</sup> « Des chiffres et des hommes », *La Saint-Barthélemy*, Bruxelles, Complexe, 1987, p. 184.

<sup>324</sup> « Appendices », *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, Paris, Gallimard, 2007, p. 367.

## Le nombre de victimes de la Saint-Barthélemy à Paris

(XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles)

### I. Chiffres avancés par les contemporains de l'évènement :

#### Catholiques engagés

Brantôme	4 000
Capilupi	3 000
Gasso	4 000
Haton	7 000
Tavannes	2 000

#### Protestants engagés

Aubigné (Agrippa d')	3 000
Crespin (et continuateur)	10 000
Goulart (Simon)	10 000
La Popelinière	1 000
Serres (Jean de)	10 000
Sully	2 000
Tocsain (anonyme)	2 000

#### Modérés

Brantôme	4 000
Conon	2 à 3 000
Geiskofer	2 à 3 000
Thou (de)	10 000

### II. Auteurs postérieurs

#### XVII<sup>e</sup> siècle

Bossuet	6 000
Davila	10 000
Mezeray	5 000

#### XVIII<sup>e</sup> siècle

Caveiras	1 000
----------	-------

## Annexe 1

### Distribution professionnelle des massacres de 1572

d'après les listes fournies par les sources protestantes.

Ville	Nobles et « sieurs de »	Hommes de loi, officiers	Marchands	Maîtres d'école, pasteurs	Artisans	Sans qualification, domestiques	Profession inconnue	Total
Bourges	–	7	6	–	8	–	9	23
Meaux	–	5	13	–	15	1	–	29
Troyes	–	1	11	–	22	2	–	36
Orléans	2	15	50	2	47	11	15	142
Rouen	3	9	18	3	119	3	31	186
Lyon	–	6	34	3	88	5	5	141
Paris	36	14	13	5	40	2	11	11

Tableau établi par Zemon Davis (*Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistance au XVI<sup>e</sup> siècle* [1965], tra. M.-N. Bourguet, Paris, Aubier-Montaigne, 1979, p. 279), d'après l'*Histoire des martyrs de Crespin*, complétée, pour Lyon, par la *Première liste des chrétiens mis à mort et égorgés à Lyon par les catholiques romains à l'époque de la Saint-Barthélemy en août 1572*, éd. P. M. Gonon, 1847.

Les protestants passent ensuite à environ 1 250 000 fidèles selon un recensement fait sous Henri IV en 1598<sup>325</sup>, soit 8,75 % de la population de France. Quand Aubigné entame *Les Tragiques* en 1577 ou quand il les publie en 1616, cette communauté est inquiète de son avenir. Elle risque à la longue de disparaître. Sa baisse démographique du fait de la série des massacres subis ainsi que des reconversions qui suivent celles d'Henri de Navarre a des conséquences socio-politiques non négligeables. Avec Benedict Philip<sup>326</sup>, on apprend que c'est en effet un lent rétrécissement que connurent les rangs de cette minorité entre 1600 et les premières dragonnades. Certains hauts lieux de la puissance protestante, tels La Rochelle et Montpellier, voient les huguenots perdre leur statut de majorité au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Les réformés perdent ces deux villes, qui basculent dans le catholicisme avec d'autres pour devenir instrument privilégié de la volonté royale de les affaiblir au maximum.

Dans ces circonstances de pertes élevées qui baissent le moral de ses coreligionnaires, Aubigné recueille depuis 1577 les mots reconfortants dont ils ont besoin pour durcir leurs postures. L'alternative imaginée consiste à parler à leurs agréments. La rhétorique de l'émulation reprend alors l'imaginaire biblique à un tel degré d'éloquence que, avec *Les feux* et *Les fers*, les minutes ultimes des martyrs huguenots apaisent les tourments de la base et l'encouragent à affronter la persécution et le doute avec un courage tranquille.

La communauté huguenote démoralisée représente de ce fait un allocataire capital dans *Les Tragiques*. Les gens de guerre mis à part, elle correspond à la force anonyme du calvinisme. C'est le public social du groupe réformé, les leaders politiques et religieux étant les personnes morales. Situé dans toutes les couches sociales, c'est ce public des coreligionnaires anonymes qui dispose des ressources matérielles nécessaires à l'effort de guerre. Ces partisans sont, à côté des nobles, les acteurs économiques qui génèrent les ressources de tous genres dont le parti protestant, comme celui catholique, a besoin pour se consolider et assurer la prise en charge de ses armées. Ces partisans peuvent par ailleurs être sollicités pour assurer la défense des places fortes. La nuit du 23 au 24 août 1572, ces masses se convertissent d'ailleurs, pour le compte du camp du Roi, en assassins des protestants venus assister, à Paris, au mariage de Navarre.

Les partisans anonymes sont censés constituer, de surcroît, un soutien suffisant à l'égard des actions menées par le camp adverse. Ils sont, dans le cadre des opinions publiques, la force antagoniste dont la désaffection pose des problèmes d'autorité aux ennemis idéologiques. Chaque âme y constitue un représentant de plus dans l'espace de l'opinion publique. Chacun

---

<sup>325</sup> Benedict Philip, « La population réformée française de 1600 à 1685 », *Annales économies, sociétés, civilisations*, 42<sup>e</sup> année, n°6, 1987, p. 1434.

<sup>326</sup> *Idem*, p. 1456.

d'entre eux représente un contrepoids pour faire face, comme disent John Clarke et Laurent Vannini<sup>327</sup>, à la politique de mobilisation du camp adverse. Ils sont ainsi un capital humain dont l'effectif populaire constitue un puissant instrument de propagande. La représentativité démographique est d'ailleurs régulièrement évoquée par les protestants pour revendiquer et obtenir l'érection d'églises dans les villes où ils sont majoritaires. Les villes tel Paris où ils sont minoritaires restent catholiques. D'où la nécessité de ménager avec délicatesse les partisans. L'enjeu est de s'assurer leur soutien indéfectible.

C'est cette importance du taux de représentativité qui pousse Ronsard comme Aubigné à entreprendre chacun de maintenir les coreligionnaires dans leur foi. Aucun des deux poètes ne laisse cette fidélité se réaliser d'elle-même. Chacun d'entre eux place la masse des partisans anonymes au cœur du processus de l'enrôlement. Chacun d'entre eux s'attèle à consolider les fidélités à la cause dont il prend la défense, adressant aux masses partisans des consolations et des exhortations dans les moments de doute.

Ronsard remplit les catholiques d'espérance quand, à côté de la Reine Catherine, il présente le jeune Charles IX comme possédant les dispositions naturelles d'un grand roi en devenir (*Inst.*, 101-104 ; *Cont.*, 413-420). Encore il leur assure, dès l'ouverture du *Discours sur les misères* (1-24) ainsi qu'à la fin de la *Continuation* (429-440), que la discorde religieuse qui menace de faire éclater la guerre civile est une anomalie passagère<sup>328</sup> dont la France se relèvera mieux structurée et plus forte.

Aubigné, à sa suite, pour conforter et consolider les convictions doctrinales des siens, considère lui aussi les guerres de religion telle une malédiction contre les Français du fait de leurs fausses lois qui ont provoqué le courroux de Dieu contre eux (I, 191-196). Quand Dieu semble cautionner les agissements des protestants, Ronsard pour sa part relaie l'angoisse collective des Français dès l'exorde de la *Remonstrance* :

Ne les puniras tu, souverain createur ?  
Tiendras tu leur party ? Veux tu que lon t'appelle  
Le Seigneur des larrons, et le Dieu de la querelle ? *Rem.*, 34-36.

Le doute devient un sentiment tout naturel chez les fidèles catholiques avec les vacarmes des protestants lors de leurs heures de prière et les destructions iconoclastes dans les lieux de culte. Cependant, ces sacrilèges étant à ses yeux une offense à l'Église et au Roi (« Cela

---

<sup>327</sup> « L'enrôlement des gens ordinaires. L'évitement du politique au cœur des nouvelles stratégies gouvernementales », *Participations*, 2013/2, n°6, p. 172.

<sup>328</sup> Frank Lestringant, « Rondeur de Ronsard ou le retour à l'ordre », *Sur les Discours*, *op. cit.*, p. 21.

desplaist à Dieu, cela desplaist au Prince », *Cont.*, 123), Ronsard représente, à l'intention de ses coreligionnaires, un Dieu patient qui ne manque jamais de sévir contre les malfaisants :

[...] à la fin la divine puissance  
Court apres le meurtrier, et en prend la vengeance,  
Et dessus une roüe (apres mille travaux)  
Sert aux hommes d'exemple, et de proye aux corbeaux. *Cont.*, 19-22.

Cette conviction providentialiste se retrouve sous la plume d'Aubigné, mais à des fins de propagande calviniste :

Bien au rebours promet l'Eternel aux faussaires  
De leur rendre sept fois et sept fois leurs salaires,  
Lisez persecuteurs le reste de mes chants,  
Vous y pourrez gouter le breuvage aux meschants. III, 999-1002.

Pour empêcher que les doutes liés à la Saint-Barthélemy, aux déroutes de Jarnac ou de Moncontour par exemple rompent les rangs protestants, Aubigné, dans un sens contraire à Ronsard, assure aux siens qu'eux seuls entreront au Royaume éternel. Avec la constance des martyrs devant les inquisitions, le poète projette de persuader les autres coreligionnaires à rester fermes à leur tour.

Dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques*, la confiance en Dieu sert essentiellement à garder les coreligionnaires dans les rangs du parti. Elle fuse aux heures d'angoisse où les partisans peuvent être de moins en moins nombreux à garder intactes leurs convictions confessionnelles. En marge du silence de Dieu devant les exactions des protestants, les Français eux-mêmes risquent de verser massivement dans la Réforme du fait de la force de séduction des prédications réformées. Sans être théologien, Ronsard se voit astreint, dans ce contexte, à apporter la réplique aux prédicants, dans le but de contribuer au renforcement du poids démographique du catholicisme. Ce même esprit habite Aubigné quand, avec de nombreuses assertions catégoriques, il dispense ses certitudes bibliques à ses coreligionnaires et s'efforce de réguler l'ancrage populaire du calvinisme.

Chacun des deux poètes s'adresse donc à un public anonyme qui ne joue pas forcément les premiers rôles dans les guerres de religion, mais dont ils connaissent la valeur dans les rapports de force. Chacun à sa manière encourage les siens à ne pas céder à une quelconque panique. Les adresses intermittentes aux masses partisans dans les moments essentiels du discours poétique visent à exorciser l'angoisse existentielle provoquée par les guerres de religion. La consolation providentialiste permet de réjouir les coreligionnaires qui composent ce public, de conjurer leurs inquiétudes avec la confiance en un Dieu patient qui finit toujours

par rendre justice. La prédication elle-même agit directement sur les cœurs des masses partisans pour les émouvoir.

Par moments, Ronsard et Aubigné envisagent aussi d'élargir les adhésions à leurs groupes respectifs. De nombreuses fois, l'un comme l'autre convoite les suffrages des lecteurs qui ne sont ni coreligionnaires ni adversaires.

### **2.3. *Doxa* et lecteurs universels**

En décidant de rendre compte de l'histoire honteuse des guerres de religion, Ronsard et Aubigné ont, comme dit Aubigné lui-même dans la préface de *l'Histoire universelle*<sup>329</sup>, pour spectateur l'univers, c'est-à-dire autant de juges que de lecteurs ; desquels les uns cherchent un langage affecté, qu'ils appellent fleuri ; les autres le concis, tout hérissé de pointes ; quelques-uns la cadence des périodes ; les moins judicieux des phrases poétiques et molles parmi les raides discours ; d'autres des harangues ou des combats. Parmi tant de sortes d'esprits, se trouvent aussi des amateurs des panégyriques qui aiment mieux un historien pathétique et faux, qu'un astorge et véritable.

Vu qu'il ne leur est pas possible de plaire à tous ces esprits à la fois, Ronsard et Aubigné se règlent sur la *doxa*. Ils n'attendent pour juges de leurs témoignages sur les guerres de religion que les épris de paix et de justice de tous bords de l'opinion publique française comme internationale, de tout ce public des lecteurs qui voient le mérite d'un livre dans la capacité de son auteur à mettre sa plume avec éloquence et fermeté au service des valeurs universelles qui survivent aux siècles. Autant dans les *Discours* que dans *Les Tragiques*, l'enjeu de la satire consiste ainsi dans l'enrôlement de cet « auditoire universel<sup>330</sup> ».

Pour Ronsard comme pour Aubigné, il y a lieu de s'attacher l'adhésion de ce public qui dépasse l'auditoire immédiat<sup>331</sup> de la France et du XVI<sup>e</sup> siècle. Les deux poètes donnent à leurs discours une validité générale. Ils développent chacun une satire dont la visée consiste de surcroît à pousser le lecteur à prendre parti en faveur de son camp. En réalité, en dehors du cercle restreint des coreligionnaires et des adversaires, le lectorat s'élargit chez chacun d'entre eux à la France neutre, aussi à tous les lecteurs des pays voisins ou du monde entre les mains desquels les *Discours* ou *Les Tragiques* peuvent se retrouver, de quelque époque qu'ils soient. Il s'agit des lecteurs isolés des affaires du catholicisme ou de celles du protestantisme. Ces

---

<sup>329</sup> *Histoire universelle, op. cit.*, p. 3.

<sup>330</sup> Ruth Amosy, « L'auditoire universel », *L'argumentation dans le discours, op. cit.*, p. 64.

<sup>331</sup> *Idem.*

lecteurs détiennent les suffrages que les deux poètes convoitent. Ils sont l'instance judiciaire sur laquelle la concurrence des adhésions centre son propos.

Chaque exorde donne à ces lecteurs un aperçu du sujet à traiter. Chaque ouverture discursive les informe sur l'objet, la nature et le style du sujet poétique. Parce qu'ils voient avec précision dès les entrées en matière de quoi il est question dans les *Discours* ou dans *Les Tragiques*, ces lecteurs se retrouvent en demeure de se positionner, à leur tour, face aux guerres de religion. Les deux textes ont pour enjeu de ruiner l'image de l'adversaire à leurs yeux, d'affronter et de démolir aussi les thèses adverses auprès d'eux.

Livre sur livre après l'*Élégie sur les troubles d'Amboise* (1560) et l'*Institution* (1562), Ronsard leur représente les réformés en fous qu'il est impossible d'estimer. Le désir d'arrêter le progrès du protestantisme a ainsi, dans une large part, donné encore lieu à l'écriture des *Discours*. Voyant que cette doctrine calvinienne continue, au lendemain du colloque de Poissy, à gagner du terrain tant à l'intérieur de la France qu'à l'extérieur, Ronsard a jugé très convenable de dévoiler les erreurs de ses chefs spirituels. C'est auprès des opinions publiques de tous horizons qu'il tente, avec son œuvre militante, d'impacter contre la Réforme et de faire prendre parti contre elle. Cette œuvre suit, à l'égard des protestants auprès de la *doxa*, les règles de ce que Sophie Duval et Marc Martinez appelle une dégradation systématique<sup>332</sup>. Avec son chef d'accusation concernant les iconoclasmes huguenots, elle donne aux contemporains de Ronsard ainsi qu'aux générations suivantes une opinion désavantageuse des réformés.

Les vices et les violences dont *Les Tragiques* charrient s'inscrivent, pour leur part, dans une dynamique inverse. Aubigné s'oppose en effet aux considérations du Vendômois sur les réformés, sur la famille royale aussi. Il fait valoir dans *Misères, Princes* et *La chambre dorée* les défauts qui excluent les derniers princes Valois de la vertu chrétienne ainsi que de la légitimité monarchique ; dans *Les feux* et *Les fers* les actes qui attestent l'osmose entre la conduite de ses coreligionnaires et l'Alliance. Au tribunal de la *doxa* où il doit affronter les jugements sur les protestants, sa satire développe une vision différente des acteurs des guerres de religion qu'elle entreprend d'imposer à la place de celle, antérieure, du Vendômois. Ce conflit des arguments intègre le genre judiciaire. Aubigné voit la folie chez les Valois. Ainsi que l'indique le séjour du gentilhomme campagnard à Paris (II, 1107-1486), l'expérience du Louvre lui a montré des cas de déviations qui sont signes, à ses yeux, de crise morale.

Plusieurs fois, le poète huguenot lâche des adjurations qui supposent que les Valois et leurs agents se détournent de la vertu. La harangue adressée à la Reine Catherine (I, 747-976)

---

<sup>332</sup> *La satire (littératures française et anglaise)*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 194.

relève dans cette mesure de l'accusation de consciente immonde. Dans *Princes* et *La chambre dorée*, Aubigné se déchaîne encore en satiriste furieux contre les transgressions des gardiens officiels de la morale, de la loi et de la foi. La dégénérescence des Valois les y rend indignes d'estime : « Nous ne verrons jamais les estranges provinces / Eslire à leur malheur noz miserables princes » (II, 747-748). Rien que des plaisirs coupables et une absence réelle de morale chez Charles IX, le Roi qui s'abandonne aux plaisirs du sang, et Henri III, l'autre Roi qui a des mœurs efféminées et est accusé de ne pas s'accoupler pas avec le sexe opposé. Autant que la théologie satanique de la Reine Catherine choque au plus haut point, les grossesses abrégées au sein de la cour dans l'indifférence totale (II, 1023-1026) signifient, elles aussi, que le Louvre est une maison royale moralement malade. S'il existe dans cette cour des cimetières d'avortés, c'est que la copulation y est de règle. Les exactions commises sous les ordres de cette cour confirment sa dégénérescence aux yeux d'Aubigné. Dans *Les fers*, Paul, un réformé condamné à l'exécution pour sa confession, regarde d'ailleurs les tenants du pouvoir de France comme des fous pour qui il prie : « Seigneur, pardonne à leurs folies » (V, 1170).

Pris à témoin par Ronsard comme par Aubigné, le lecteur est insensiblement convié à s'animer de fureur ou contre les réformés ou contre les Valois. Il se retrouve en face d'une guerre réelle des points de vue sur la crise politico-religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle ainsi que sur les différentes figures politiques et spirituelles qui jouent les premiers rôles dans cette crise. Ronsard et Aubigné convoitent chacun son suffrage. La volonté de l'emporter sur l'adversaire peut s'analyser ainsi, chez les deux poètes, comme triangle communicationnel mettant en jeu l'énonciateur, l'adversaire et le lecteur.

Ni chez Ronsard ni chez Aubigné, les fonctions de la satire et de la contestation ne sont pas seulement de détruire l'image et les opinions de l'antagoniste pour le confondre avec sa conscience. Elles consistent dans le même temps à conquérir la faveur de la *doxa* incarnée par le lecteur. Celui-ci est, selon Aristote<sup>333</sup>, le juge dont tout discours de prise de position doit gagner le suffrage. La posture d'énonciation est inhérente à la conquête de son adhésion. En effet, c'est tout ce qui connote la vertu et la bienveillance, tout ce qui a trait à la morale et à la foi authentique que Ronsard comme Aubigné, dont les œuvres militantes partagent avec cinquante-quatre ans d'écart l'espace des opinions publiques, mettent en jeu pour disqualifier chacun ses cibles aux yeux du lecteur-juge.

L'auditoire universel est donc, dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques*, l'instance à conquérir et à mobiliser. Il est absent des interpellations directes de Ronsard. Toutefois,

---

<sup>333</sup> Aristote, « Des traits communs à tous les discours », *La rhétorique*, *op. cit.*, II, p. 244.

*l'Epistre au lecteur*, publié en prélude au *Recueil des nouvelles poesies*, révèle combien le Vendômois tient compte de son jugement le long de ses pièces antiprotestantes. Aubigné au contraire s'adresse à lui dès *l'Avis au lecteur* qui ouvre *Les Tragiques*. Il se tourne ensuite vers lui sans détour dans des moments satiriques essentiels de *Misères* (1073) et des *Fers* (1206). Le poète huguenot ne manque aussi de parler aux « étrangers irritez » (V, 1539).

Le propre de la dénonciation satirique étant de dresser la *doxa* contre les fauteurs de trouble, c'est dans l'exhibition des vices qu'il nous faudra retrouver la capacité d'enrôlement des *Discours* et des *Tragiques*. Car, même si les indications sur les sujets énonciateurs présentent les deux discours comme étant légitimes, l'écriture-miroir pose le problème du procès des acteurs des guerres de religion. C'est le rôle même des tableaux d'horreur de scandaliser le lecteur. Les protestations ensuite, dans lesquelles s'incarnent le plus souvent les exigences de paix, travaillent à s'attacher définitivement l'adhésion de celui-ci. La façon de se dresser contre les misères doit elle-même faire forte impression sur l'esprit du lecteur.

Retenons tout de même que la fonction du discours de l'enrôlement n'est pas seulement de disputer la voix du lecteur en qui s'incarne la *doxa*. Ronsard et Aubigné envisagent chacun de modifier ou conforter aussi les opinions et conduites des acteurs des guerres de religion. Chacun d'entre eux voit ces figures historiques comme étant, elles aussi, de réels « enjeux de persuasion<sup>334</sup> ». Les *Discours*, qui tentent de convaincre le Louvre à prendre en main le destin de la France, visent dans le même temps à faire « rentrer la raison en la teste » (*Cont.*, 296) des réformés. *Les Tragiques* s'engagent, pour leur part, à pousser les Valois à avoir horreur de leur horreur (II, 12). Ce discours a encore vocation à bien resserrer les rangs huguenots.

Pour réaliser ces buts divers sur des allocutaires multiples, le discours poétique au service de l'enrôlement tantôt exploite les ressources du blâme pour confondre et exorciser les ennemis idéologiques ; tantôt parle aux passions des coreligionnaires pour raffermir leurs postures doctrinales ; tantôt développe de subtiles stratégies rhétoriques qui leur permettent d'emporter l'adhésion du lecteur. À chaque type d'allocutaires s'adapte un style particulier.

Il faut que les *Discours* et *Les Tragiques* produisent des effets concrets sur les pensées et sur les comportements de leurs destinataires. Les indications sur la genèse des discours visent à créer l'audience auctoriale. Elles exhibent ce que chaque sujet énonciateur hait dans son temps en crise, par conséquent l'homme qu'il est. Ces indications aboutissent à des postures illocutoires qui sont en réalité des prises de position contre l'un ou l'autre des partis en conflit dans les guerres de religion. Ces postures discursives ne s'expriment pas sans déclarations

---

<sup>334</sup> Martial Martin, « La polémique ronsardienne ou les paradoxes d'un dialogue de sourds », art. cit., p. 138.

d'intentions discursives. Elles sont la mise sur pied d'une écriture poétique qui en substituant l'engagement au désengagement, opère un remaniement général des registres thématiques et stylistiques de la production poétique du XVI<sup>e</sup> siècle. Les positionnements des *Discours* et des *Tragiques* à l'intérieur de cette production s'effectuent par le biais de repentirs véritables. Chacun de ces discours se signale par une inspiration et une écriture nouvelles.

Tout autant qu'Aubigné dans *Les Tragiques* puis dans l'*Histoire universelle*, Ronsard n'a jamais tant insisté sur la nécessité de la poésie historique avant le *Discours des misères*. D'imitateur d'Homère et d'Horace, le Vendômois initie la poésie historique qui envisage de peindre les événements tragiques de son temps puis exhorte les autres écrivains du siècle à en faire autant. Il a ouvert la voie à Aubigné obligé, à son tour à partir de la Saint-Barthélemy, de se situer aux antipodes du pétrarquisme et de la poésie de cour. Chacun des deux poètes annonce la satire de la situation générale de la France.

Cette vocation picturale est justifiée prioritairement par la capacité de l'écriture-miroir à pousser chacun des acteurs des guerres de religion à corriger ses agissements. Chacun des deux poètes envisage aussi de se dresser contre ceux qu'il accuse d'être à l'origine des maux de la France. Chemin faisant, la *narratio* satiriste initialement postulée sur les misères publiques laisse souvent la place aux apostrophes *ad hominem*. Ces interpellations remplies de colère portent les marques de l'intransigeance. Elles supposent la remontrance, mais aussi le combat des positions<sup>335</sup>. Les ressources rhétoriques de toutes sortes y ont mises en route en vue d'impacts marquants sur les allocutaires-cibles.

Contrairement au prologue de *Gargantua* où François Rabelais fait part d'une volonté humoristique<sup>336</sup> qui voile son intention satirique réelle, les exordes des *Discours* et des *Tragiques* empruntent ainsi chacun une autre voie. Il est inutile de chercher dans ces exordes une vocation voilée. Ronsard et Aubigné annoncent, sans détour, une satire ouverte où se mêleront dénonciations spectaculaires et prises à parti directes. Avec une totale franchise, chacun déclare ses raisons ainsi que ses manières d'écrire sur les guerres de religion. C'est dans le refus de porter un masque ironique quelconque qu'il faut d'abord retrouver la grandeur de chacun de ces deux poètes.

Même si l'*Avis au lecteur* présente *Les Tragiques* comme étant écrits par un auteur autre qu'Aubigné, Aubigné lui-même revendique ce discours dans la *Préface*, puis dans les seuils de *Misères* et de *Princes*. Au même titre que Ronsard avant lui, Aubigné formule l'intention de

---

<sup>335</sup> Marc Angenot, « Lieux communs sur le genre pamphlétaire », *La parole pamphlétaire, op. cit.*, p. 24.

<sup>336</sup> Floyd Gray, *Rabelais et l'écriture*, Paris, Librairie A.-G., Nizet, 1974, p.13.

s'adresser spécifiquement à la vue et aux affects. Le récit général des violences de la France qu'il annonce définit le canal oculaire comme source d'écriture et de lecture : « mes yeux sont tesmoins du sujet de mes vers », écrit-il au vers 371 de *Misères*. Aubigné ne s'arrête pas là. Ajoutée à son indignation qui le prépare à donner libre cours à ses rages personnelles (« on ne peut reprendre / Toutes ces fureurs sans fureur », *Préf.*, 359-360), son ultime vocation de parler au nom de l'Église le dispose à appliquer le prophétisme tragique à ceux qui, à ses yeux, sont ennemis de Dieu. L'altérité auctoriale prépare dans cette mesure à de remarquables variations stylistiques. Avec son double statut d'écorché vif et de sentinelle biblique, Aubigné réagira contre les vices et les violences qu'il va dénoncer à chaque pan de la représentation picturale des *Tragiques*. Son livre-discours, à l'image du discours oral, s'inscrit dans une volonté dynamique de donner justice aux huguenots et de faire violence à leurs adversaires dans le même temps, à administrer donc « la médecine et le poison » (*Préf.*, 372).

En somme, les assertions métadiscursives constituent dans les *Discours* et dans *Les Tragiques* des moments dialogiques essentiels avec les destinataires de ces discours poétiques. Ce sont des « énonciations contractuelles ou déclaratoires<sup>337</sup> » qui permettent aux allocutaires un contact significatif avec l'orientation des propos de Ronsard et d'Aubigné sur les guerres de religion. Ces assertions fournissent une vision d'ensemble sur la genèse, l'objet et les styles des *Discours* comme des *Tragiques*. Elles présentent aussi l'énonciateur de chacun de ces discours poétiques. Le métadiscours détermine la position de chaque discours face aux guerres de religion ainsi que le rôle de chaque poète par rapport à cette crise par des réponses aux questions : quel Ronsard et quel Aubigné parlent dans les *Discours* et dans *Les Tragiques* ? Pour quels buts pragmatiques ces deux poètes écrivent-ils ces œuvres pleinement engagées dans leur temps ? À quels individus les destinent-ils ?

Bref, en même temps qu'il fixe les assises rhétoriques de l'écriture militante de Ronsard et d'Aubigné, le métadiscours laisse esquisser des réflexions sur les liens entre poésie et mal dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Il affiche le statut de chaque poète face à l'insoutenable, renseigne sur son éthos discursif, puis indique le point extrême de leurs divergences idéologiques. Ronsard, qui ne prétend pas détenir le monopole du bon sens, développe une rhétorique du mépris et en veut aux réformés dont Aubigné, un poète huguenot tardif par rapport à la polémique de 1562-1563, vient prendre la défense en incriminant inversement les catholiques. Ronsard résume cette opposition qui ouvre la voie à la joute rhétorique entre tout poète écrivant contre les catholiques et lui :

---

<sup>337</sup> John Langshaw Austin, *Quand dire, c'est faire*, op. cit., p. 42.

Tu m'estimes meschant et meschant je t'estime,  
Je retourne sur toy le mesme fait du crime,  
Tu penses que c'est moy, je pense que c'est toy !  
Et qui fait ce discord ? nostre diverse foy.  
Tu penses dire vray, je pense aussi le dire,  
Et lequel est trompé ?<sup>338</sup> *Resp.*, 639-644.

Ronsard et Aubigné écrivent chacun son discours poétique sur les guerres de religion au nom de la France, mais surtout de sa communauté religieuse. Il s'agit dans les *Discours* contre les libelles protestants des années 1560, tout comme dans *Les Tragiques* contre les écrits de défense du règne des Valois, d'un défi oratoire ultime qu'expriment encore ces autres mots de Ronsard : « le camp est ouvert, les lices sont dressées, les armes d'encre et de papier sont faciles à trouver<sup>339</sup> ». Malgré la distance temporelle qui les sépare des *Discours*, *Les Tragiques* entrent alors en conflit avec cette œuvre.

Dès sa prise de parole, chaque poète entreprend d'influencer les pensées et les sens de ses différents allocutaires, de pousser les cibles à revoir leurs agissements, de revigorer aussi les coreligionnaires comme de gagner la faveur de l'opinion générale. Pour produire ces influences pragmatiques, chacun se dit en proie à l'indignation. Outre la juste colère, Ronsard proclame être détenteur du mandat de la France. Aubigné, lui, revendique être élu de Dieu. En plus de mettre la personne poétique du Vendômois à l'abri des soupçons d'imposture et d'orgueil, la double légitimité auctoriale, explique Véronique Ferrer<sup>340</sup>, donne toute latitude aux excès d'une expression impétueuse lui permettant de proférer à l'endroit de ses cibles des menaces et des imprécations. La voix d'Aubigné épouse, elle aussi, les mêmes modulations.

---

<sup>338</sup> Ces mots font écho à la déclaration par laquelle Michel de L'hôpital ouvre les États-généraux d'Orléans le 13 décembre 1560 et expose l'extrême divergence entre catholiques et protestants en affirmant : « Tu dis que ta religion est meilleure, je défends la mienne : lequel est plus raisonnable, que je suive ton opinion, ou toi la mienne ? », *Gouverner la haine*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>339</sup> Pierre de Ronsard, « Epistre au lecteur », *Responce de Pierre de Ronsard*, *op. cit.*, p. 114.

<sup>340</sup> Véronique Ferrer, « Le poète en situation », *art. cit.*, p. 36.

**DEUXIÈME PARTIE :**  
**REGISTRES ORATOIRES**



Avant toute attaque discursive, Ronsard et Aubigné s'attribuent chacun « un crédit et un semblant d'immunité que lui retireraient d'emblée les outrances de (leurs) propos s'ils s'exerçaient sans garantie<sup>341</sup> ». Ne retenant ni cris de douleur patriotique<sup>342</sup>, ni convictions confessionnelles, chaque poète farcit alors son écrit militant d'envolées soudaines. Le poème de propagande n'a de loi, chez chacun d'entre eux, que celle où les vers dénoncent les vices et les violences<sup>343</sup> puis se remplissent d'interpellations saisissantes. Signe d'une poétique de la fureur, ce registre oratoire se répartit dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques* sous forme de vacillement énonciatif entre prises de position contestataires et rudes gémissements.

L'interpellation fait entrer en action la controverse et les prises au collet. C'est que la dénonciation des actions cruelles ne suffit pas au poète intransigeant trop en proie à l'indignation. Incapable de contenir ses colères, celui-ci dépasse les cadres classiques de la satire. Tableaux représentatifs des misères sociales, inflexions polémistes et amertumes pamphlétaires s'enchevêtrent ainsi dans les *Discours* et *Les Tragiques*.

Aubigné en particulier promène ses regards à travers toute la France des guerres de religion. Puis, partout où il voit et dévoile les vices et les violences de ce temps, il se déchaîne en poète furieux contre les agissements qu'il juge contraires à la vertu et à la vie chrétienne. Comme Ronsard, le poète huguenot suspend ses dénonciations par moments. La satire dans ses *Tragiques* s'efface plusieurs fois au profit des protestations et des vitupérations. Ces transitions discursives interdisent toute systématisation thématique des *Discours* ou des *Tragiques*. Comment et dans quels buts se marquent-elles ?

---

<sup>341</sup> Véronique Ferrer, « Le poète en situation », art. cit., p. 37.

<sup>342</sup> Charles Lenient, « Aubigné », *La poésie patriotique en France, op. cit.*, p. 214.

<sup>343</sup> Marc Angenot, « Polémique, pamphlet, satire », *La parole pamphlétaire, op. cit.*, p. 36.



## Chapitre I : *narratio* satiriste

La satire, telle que Ronsard et Aubigné l'héritent d'Horace, s'écarte de toute docilité politique. Pour chacun des deux auteurs, en période de crise le poète se préoccupe de paix collective puis reste indépendant du pouvoir du jour. La réponse de Ronsard<sup>344</sup> aux prédicants de Genève l'accusant, à travers Montméja, d'avoir « hanté la Court » montre en ce sens qu'il refuse d'être lu comme un poète de cour au sens péjoratif de cette notion. Inquiet du sort de la France qu'il voit menacée, en 1562, de guerre civile, Ronsard a pris garde de trahir la loi et la foi de ses ancêtres. Il ne s'est pas par ailleurs détourné de dire, dans la *Remonstrance*, ses vérités aux Valois comme aux réformés. Pour cette raison, il reçoit l'hommage de Des Autels :

Veuillent les Dieux, Ronsard, que les Princes, qui lisent  
Maintefois tes beaux vers, et à bon droit ils prisent,  
En lisant, ceux, lesquels nagueres tu as faitz  
Pour leurs cœurs endurciz inciter à la Paix,  
Ayent par tes raisons aussi douces que sages,  
Et si tost, et si bien amolly leurs courages,  
Qu'ayans de leurs subjectz, et d'eux mesmes pitié,  
Ilz changent leur querelle en constante amitié<sup>345</sup>.

La dénonciation courageuse des mauvais rois dans la *Franciade*<sup>346</sup> est aussi saluée dans le *Reveille-matin* où le politique dit à l'égard du Vendômois : « Je n'eusse jamais pensé qu'il eust osé mettre ces choses si clairement en avant du vivant de ce Roy, quoy qu'il les couche sous d'autres noms feincts<sup>347</sup> ». Pour la France, Ronsard a donc, avec les *Discours*, remis à l'honneur, comme dit Tatiana Baranova<sup>348</sup>, le devoir du poète de servir Dieu et la cité.

Cette vocation anime Aubigné qui reste dans *Les Tragiques* sans peur envers les Valois. Du moment que la France subit les violences interminables entre ses sujets, le poète huguenot annonce une écriture farouche sous le sceau de la désobéissance envers ses « faux et jeunes Roys » (I, 192). Mais Aubigné annonce surtout une objectivité scripturale sans parti pris. Il rejoint l'« ancre non menteuse » (*Disc.*, 115) de Ronsard envers son temps quand il proclame :

---

<sup>344</sup> Tu dis que j'ay loué ma Muse pour flater :  
Nul Prince ny Seigneur ne se scauroit vanter  
(Dont je suis bien marry) de m'avoir donné gage,  
Je sers à qui je veux, j'ay libre le courage. *Resp.*, 681-684.

<sup>345</sup> « Éloge de la paix. À Pierre de Ronsard », *Remonstrance au peuple françoys de son devoir en ce temps envers la majesté du Roy ; à laquelle sont adjoustez troys éloges de la paix, de la trefve et de la guerre*, Paris, André Wechel, 1559, p. 19. gallica.bnf.fr

<sup>346</sup> Lire le passage de *La Franciade* de Ronsard rapporté par Alithie (la vérité) quand elle discourt sur les événements récents du 24 août 1572 avec Philalithie, l'historiographe, le politique, l'Église et Daniel (jugement divin). Eusèbe Philadelphie, *Le reveille-matin des François et de leurs voisins*, Edimbourg, Iaqués Iames, 1574, dialogue I, pp. 109-112.

<sup>347</sup> *Idem*, p. 112.

<sup>348</sup> « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion », art. cit., p. 254.

« Je veux peindre la France une mere affligee / Qui est entre ses bras de deux enfans chargee »  
(I, 97-98).

Comme chez les anciens, la satire ainsi annoncée s'interdit encore la diffamation. En soi, elle ne doit avoir rien de l'agression *ad personam*. Destinée à rendre compte des troubles civiles qui l'inspirent, elle doit dépeindre les vices qui ont conduit aux guerres de religion, et pardonner, comme l'a recommandé Joachim Du Bellay, aux noms des personnes vicieuses<sup>349</sup>. Il y va, selon Tatiana Baranova<sup>350</sup>, de l'efficacité de l'action discursive.

De fait, la désignation publique de l'allocataire-cible ne fait que l'aigrir<sup>351</sup>. Pour ne pas compromettre l'efficacité de leurs discours, Ronsard et Aubigné envisagent alors, sans s'en prendre nommément à leurs cibles, de s'en tenir à la représentation sans parti des misères de leurs temps. La calomnie n'est pas leur domaine, d'après ce qu'ils disent<sup>352</sup>. Ils misent chacun sur la capacité des clichés de la *narratio* à démasquer les responsables des guerres de religion ou à ouvrir les yeux de chacun sur « le vice revestu / D'un habit vertueux » (*Inst.*, 80-81).

Au final, le but consiste dans un premier temps à pousser chacun des acteurs des guerres de religion à se corriger dans le secret de sa conscience<sup>353</sup> en vue d'infléchir le cours inquiétant de la crise politico-religieuse. Dans un deuxième temps, il s'agit d'alerter les lecteurs sur les dangers auxquels les vices individuels exposent tout le monde. À travers la satire, Ronsard et Aubigné visent donc à moraliser la France des guerres de religion, aussi à rappeler à chacun sa place dans la vie en société. Ils mobilisent dans cette perspective deux formes de dénonciations.

D'abord une écriture-miroir. Sous forme de représentation mimétique, celle-ci colle de près avec les violences du XVI<sup>e</sup> siècle en vertu d'une relation de contiguïté entre les vers réalistes (signifiant) et les horreurs (signifié) que ces vers font imaginer. La *narratio*, à partir de cette exigence de rendre compte des exactions entre Français, devient un réquisitoire

---

<sup>349</sup> *Défense et illustration de la langue française* [1549], *Les regrets*, Paris, Gallimard, 1975, p. 249.

<sup>350</sup> « Le libelle entre la condamnation et la nécessité », *À coups de libelles*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>351</sup> Tatiana Baranova, « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion », *art. cit.*, p. 263.

<sup>352</sup> Ronsard précise dans l'*Épître au lecteur* qui précède sa *Responce* (*Œuvres complètes*, IV, *op. cit.*, p. 112) que sa satire est, dans le *Discours à la Royne* comme dans la *Continuation*, celle d'un patriote qui exècre la médisance et qui n'a écrit contre la Réforme que pour condamner les actes iconoclastes de ses membres :

Je n'eu desir ny volonté d'offencer personne [...] mon principal but, et vraie intention, a toujours esté de taxer et de blasmer ceux, qui sous ombre de l'Évangile [...] ont commis des actes tels, que les Scythes n'oseroient ny ne voudroient tant seulement avoir pensé.

Aubigné, qui semble partager avec lui l'exigence d'« éviter l'attaque nominale » (Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, *op. cit.*, p. 443), écrit dans la préface des *Tragiques* :

[...] qui veut garder la justice,  
Il faut hair distinctement,  
Non la personne mais le vice,  
Servir, non chercher l'argument. 381-384.

<sup>353</sup> Tatiana Baranova, *idem*, p. 263.

choquant. Les scènes de violence agacent les cibles puis inspirent, à leur rencontre, « le dégoût et la répulsion. La révolte aussi<sup>354</sup> ». L'écriture-miroir sert à ancrer dans les esprits une image attachée à une signification criante, écrit Frank Lestringant<sup>355</sup>. Elle transmet aux narrataires la même indignation qui interdit à Ronsard ainsi qu'à Aubigné tout décalage entre poésie et histoire dans le *Discours des misères* comme dans *Misères*.

Par moments cependant, la satire ronsardienne comme l'albinéenne mettent en route des constructions rhétoriques à double sens : un sens littéral sur lequel les narrataires ne doivent pas s'arrêter ; puis un sens second, qui fait de l'allégorie un « récit de caractère symbolique<sup>356</sup>» venant en renfort à la dénonciation directe pour donner une idée plus nette des malheurs de la France et des coupables. La valeur rhétorique de l'allégorie se lit, chez les deux poètes, dans la capacité de la métaphore continuée à transposer le procès des acteurs des guerres de religion dans un récit de faits imaginés par le poète satirique. Les allégories elles-mêmes occupent dans le *Discours des misères de ce temps*, dans la *Continuation* et dans *Les Tragiques* la place de fictions représentatives des responsabilités des guerres de religion. La *narratio* satirique correspond de la sorte à des dévoilements tantôt directs tantôt métaphoriques.

### 1. Topiques des envers

L'écriture-miroir constitue le lieu de narration-description des exactions qui ont lieu au cours des guerres de religion. La capacité de ses représentations caricaturales et de ses scènes de sang à choquer indique combien la satire indispose la cible, qu'elle couvre d'opprobre, puis met le lecteur en demeure de « se prononcer sur l'équité ou l'injustice<sup>357</sup> » de ses agissements. Ces agissements dépeints comme une offense aux bonnes mœurs<sup>358</sup> signifient inversions des valeurs, manquements aux codes canoniques de la vertu et de la vie chrétienne. Ils constituent les topiques du *mundus inversus*, qui est la somme des dépravations que les *Discours* et *Les Tragiques* recueillent. La représentation du *mundus inversus* fait presque imaginer à chaque vers de la *narratio* les horreurs vues par Aubigné au cours des guerres de religion, mais surtout elle effraie quand la satire montre la France comme un univers diabolique où le vice et la violence pullulent dans un sinistre chaos.

---

<sup>354</sup> Marie-Madeleine Fragonard et alii, « Portraits », *La justice des princes. Commentaires des Tragiques, livres II et III*, Mont-de-Marsan, Éditions interuniversitaires, 1990, p. 72.

<sup>355</sup> « La contrainte du vrai », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 59.

<sup>356</sup> Henri Morier, « Allégorie », *Dictionnaire de poétique et de rhétorique, op. cit.*, p. 65.

<sup>357</sup> Mathieu-Castellani, « Introduction. L'empire rhétorique », *La rhétorique des passions, op. cit.*, pp. 19-20.

<sup>358</sup> Marc Angenot, « Polémique, pamphlet, satire », *La parole pamphlétaire, op. cit.*, p. 36.

## 1.1. Inversion des valeurs

Dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques*, le manquement à la vertu et aux lois de l'Alliance est visible chez les poètes qui fréquentent le Louvre. Le ton qu'Aubigné emploie pour caricaturer ces écrivains du temps est méprisant, vu les termes péjoratifs qui les montrent déguisant les vices des Valois sous de faux discours :

[...] vrais prevaricateurs  
Ils blasment les pechez, desquels ils sont auteurs,  
Coulent le moucheron et ont appris à rendre  
La loüange cachee à l'ombre du reprendre :  
D'une feinte rigueur, d'un courroux simulé  
Donnent pointe d'aigreur au los emmiellé. II, 127-132.

Selon l'édition Garnier et Plattard<sup>359</sup>, le verbe « couler » vient du latin *colare*. Il signifie filtrer un liquide pour en arrêter et évacuer le moucheron, c'est-à-dire les impuretés. Le groupe verbal « coulent le moucheron » désigne dans ce cadre l'exclusion systématique des thèmes jugés hideux par les poètes de cour. Pour ceux-ci, il n'est pas question d'évoquer les violences des guerres de religion dans les poèmes<sup>360</sup>. Ce qui signifie pour eux que la poésie doit prendre ses distances par rapport au mal. Il s'agit d'une esthétique tempérée qui évite d'aggraver la crise politico-religieuse et est soucieuse de garder intacte la réputation de la France :

Deschassons le cothurne et rions, car il faut  
Jetter ce sang tout frais hors de nostre eschaffaut,  
En prodiguant dessus mille fleurs espanchees,  
Pour cacher nostre meurtre à l'ombre des jonchees. II, 211-214.

L'objectif consiste, au nom de la paix civile, à faire oublier les violences orchestrées par les guerres de religion, à ne pas en parler dans les écrits publics. Faisant effraction à cette

---

<sup>359</sup> Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, édition critique avec introduction et commentaire par Armand Garnier et Jean Plattard, 2<sup>e</sup> tirage, Paris, Librairie Marcel Didier, 1962.

<sup>360</sup> Surnommé le « tyran des mots et des syllabes » en raison de ses exigences esthétiques, Malherbe, qui consacre leur poésie au début du XVII<sup>e</sup> siècle, interdit la représentation du choquant. Ce père du Classicisme ne tolère pas qu'un poète écrive librement. En plus de récuser la fougue créatrice, les vulgarités linguistiques, Malherbe interdit les thèmes contraires aux bonnes mœurs. À ses yeux, seuls sont dignes d'être considérés comme bons écrivains les auteurs qui brident leurs émotions et qui se soucient en permanence de la cohésion sociale. Dans *l'Art poétique*, *op. cit.*, « chant I », 139-140, Nicolas Boileau montre alors son rôle de guide fidèle aux auteurs de son temps auxquels il sert, à l'opposé d'Aubigné, de modèle. En même temps qu'elles ont contribué à ôter ce qui rendait la poésie française obscure et déroutante, les exigences esthétiques de Malherbe ont cherché à mettre de l'ordre dans la littérature et, par-delà, dans la société française. Elles rejoignent en cela l'article 2 de l'*Édit de Nantes*, dont le but consiste depuis 1598 à normaliser les conduites de chacun, à façonner un type de poète qui se conforme aux différentes normes sociales. Ce type de poète caractérisé par sa retenue et son adoption des thèmes décents est proche de l'idéal de l'honnête-homme. Sur le plan de la création poétique, celui-ci s'éloigne autant que possible des sujets qui rendent détestables les princes de France. Ce type de poètes n'applique que superlatifs et comparaisons légendaires aux princes. Ces poètes n'accordent de valeur qu'à la bienséance. Avec la place de choix qu'elle occupe au moment de la parution des *Tragiques* et tout le long du XVII<sup>e</sup> siècle, cette notion traduit les attitudes exigées en public, par extension les bonnes manières à adopter en littérature. Elle concerne dans ce domaine aussi bien les faits qui sont évoqués par les auteurs que la langue utilisée. Rien de choquant ne doit paraître dans les œuvres. C'est ce qui explique que les poètes de cour ne montrent ni vice ni violence.

interdiction, Aubigné bannit toute discordance entre histoire et poésie. Ce qui rend les poètes officiels détestables à ses yeux, c'est leur silence volontaire face aux horreurs dont ils sont témoins. Le refus de la plupart de ces écrivains d'être historiens de leur temps signifie, à ses yeux, que l'intégrité est asservie par le pouvoir temporel. Pour lui, les flatteurs ont d'ailleurs contribué à faire croire à la famille royale que tout lui est permis. Ils légitiment les volontés des princes Valois, craignent plus ces « faux et jeunes roys » (I, 192) que Dieu.

Dans son premier discours à la Reine Catherine, Ronsard exhortait ces poètes officiels à la satire des misères publiques. Après la conjuration d'Amboise, l'échec du colloque de Poissy et le massacre de Wassy, il s'indigne qu'un poète français puisse suivre ces événements dramatiques sans s'y prononcer ou les dénoncer. Pour lui, le temps des Français divisés et qui s'entretuent impose à l'écrivain des années 1560 le devoir de vérité. La narration des violences entamera certes la gloire du royaume, mais rendre compte de ces troubles civiles permet de pousser chacun des acteurs de la discorde à se regarder dans le miroir de sa conscience, aussi à sauver ces violences de l'oubli pour servir d'alerte aux posthumes. Il s'agit de la contrainte du vrai dont parlent Frank Lestringant<sup>361</sup> et Alioune Diané<sup>362</sup>. Mieux vaut s'abstenir d'écrire, en pleines guerres civiles entre Français, que d'écrire pour parler de toute autre chose que de l'état misérable du royaume. Telle est l'alternative de Ronsard au seuil de la *Continuation* : ou être du plomb devant l'extrême malheur de la France, ou conter cette peine (1-4).

Les deux poètes condamnent donc le refus de ne pas se positionner en chantres de la paix pendant que les Français s'entretuent. Il s'agit dans *Princes* d'une image contrastée du poète sentinelle de la justice dans la cité en crise. C'est par les flatteurs qu'Aubigné commence, dans ce livre, à déployer sa colère, invitant les princes Valois à ne pas les écouter pour les raisons suivantes : « ils sont subtils questeurs » (II, 112) ; « ce ne sont plus belistres » (II, 122) ; « il(s) nomme(nt) bel exemple une tragicque horreur, / Le massacre justice » (II, 139-140) ; « le diable est faict par un eux un ange » (II, 149) ; bref, « sur la langue d'aucun (d'entre eux) à present n'est porté / Cet espineux fardeau qu'on nomme verité » (II, 155-156).

Sous l'angle de la justice, de même que Ronsard épingle les chargés de la justice dans la *Remonstrance* où il regrette qu'ils n'aient pas joué leur rôle de sentinelles du droit et de l'ordre dans les cités du royaume (*Rem.*, 451-455), Aubigné lui aussi dénonce dans *La chambre dorée* l'inversion des valeurs dans la chambre de justice dont la perfidie se lit dans son décor raffiné :

---

<sup>361</sup> « La contrainte du vrai », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 59.

<sup>362</sup> « Réalité historique et délire poétique dans *Les Tragiques* », art. cit., p. 20.

Encore falut-il voir cette chambre doree  
De justice jadis, d'or maintenant paree  
Par dons, non par raison. III, 233-235.

La vertu étant dans la modération des parements, le luxe trop prononcé des prétendus représentants de l'ordre trahit leur corruptibilité. Tandis que le juge véritable se préoccupe de légalité et reste indépendant d'esprit vis-à-vis des tenants du pouvoir du jour, les justiciers deviennent dans *Les Tragiques* les complices des Valois et des brigands du fait qu'ils reçoivent des faveurs de leur part. La satire albinéenne, pour dresser le Français contre eux, montre alors le droit bafoué par ceux-là qui ont la charge de le faire respecter :

Voilà en quel estat vivoient les justiciers  
Aux meurtriers si benins, des benins les meurtriers,  
Tesmoins du faux tesmoing, les pleiges des faussaires,  
Receleurs des larrons, macquereaux d'adulteres,  
Mercenaires, vendans la langue, la faveur,  
Raison, autorité, ame, science et cœur. III, 227-232.

Dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques*, l'entourage des Valois est ainsi constitué d'anti-modèles désacralisant l'honneur, le droit et la foi. Aubigné après Ronsard le décrit se livrant à des machinations qui apprennent aux gens du royaume à quel point ils sont vendus :

François qui entretiens, et gardes tes voleurs,  
Tu sens bien ces douleurs, mais ton esprit n'excede  
Le sentiment du mal pour trouver le remede :  
Le conseil de ton roy est un bois arrangé  
De familiers brigands, où tu es esgorgé. II, 564-568.

De même que la *Remonstrance* dès 1563 rappelait prélats, justiciers et poètes officiels à l'amour de la France et de ses lois (709), de même *Princes* et *La chambre dorée* admonestent ces collaborateurs du pouvoir royal. Un catalogue de vices et de faux rôles foisonne dans ces livres. La satire y dévoile les démissions morales dans le but de pousser les défenseurs de l'ordre dans le royaume à éprouver le remord puis à s'amender. Le but consiste à obtenir de ces allocutaires une prise de conscience qui aboutit, à la fois, à une prise de responsabilité au moment où, du fait de leur manquement aux obligations liées à leurs divers statuts, tout le système des valeurs de la France craque sous leurs yeux :

Vous qui avez donné ce subject à ma plume,  
Vous-mesmes qui avez porté sur son enclume  
Ce foudre rougissant acéré de fureur,  
Lisez-le, vous aurez horreur de vostre horreur. II, 9-12.

Sous l'angle de la religion, les réformés, tels que Ronsard les présente le long des *Discours*, manquent pour leur part aux obligations que le Christ impose à chacun des membres de la société chrétienne. Cette société, selon l'*Encyclopédie des sciences religieuses*<sup>363</sup>, précise que nul ne doit être forcé à faire partie de l'Église. Elle souligne toutefois que la personne qui entre volontairement dans le christianisme s'engage du coup à reconnaître qu'il existe entre les individus qui composent l'Église une solidarité réelle. La violation de ce principe par l'un des membres de la communauté chrétienne menace et compromet la sécurité du corps social, car rien n'est plus dangereux qu'un fidèle qui n'observe pas le *Sermon sur la montagne*. Rapporté aux chapitres 5, 6 et 7 de l'*Évangile selon Matthieu*, ce discours du Christ édicte les lois suivantes : tu ne tueras point ; tu ne commettras point d'adultère ; tu ne déroberas point ; tu ne diras point de faux témoignage ; honore ton père et ta mère ; et tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Ronsard, qui connaît ces lois reprises par Guillaume Farel dans sa confession de foi<sup>364</sup>, stigmatise, sans être théologien, les scandales que les réformés commettent, d'après lui, et qui les isolent de la *disciplina*.

D'après la définition qu'en propose Jean Leclercq<sup>365</sup>, l'accent est mis, avec cette notion, sur le souci de l'ordre social, principalement sur l'application des commandements bibliques dont les deux Églises, celle catholique comme celle réformée, rappellent l'observation l'une à travers ses prêtres, l'autre à travers ses pasteurs. La discipline signifie le type de vie enseigné par le Christ à ses fidèles. Loin d'avoir une orientation uniquement rituelle, elle ne se réduit pas aux coutumes particulières imposées au chrétien tels le jeûne et l'abstinence. Elle est aussi les bonnes manières à adopter envers son prochain. C'est la bienveillance, la douceur, la tolérance, l'humilité, la prudence, la dignité, un faisceau de règles de vie donc que le chrétien doit s'imposer et appliquer en permanence en considérant le Christ comme un guide moral auquel il faut obéir. La discipline est centrée sur la lutte contre les puissances du mal. Elle s'associe à la vertu, laquelle oriente vers la piété, vers l'obéissance à la loi des premiers saints, vers donc la crainte de Dieu. La discipline désigne, dans le domaine humain, le refus de toute faute qui

---

<sup>363</sup> *Encyclopédie des sciences religieuses*, III, *Déisme - Doeg*, publiée sous la direction de F. Lichtenberger, doyen de la faculté de théologie de Paris, Paris, Librairie Sandoz et Fischbacher, 1878, p. 774.

<sup>364</sup> « Tu ne tueras point. Tu ne paillarderas point. Tu ne déroberas point. Tu ne diras point faux témoignage contre prochain. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain et ne désireras point sa femme, ni son serviteur, ni sa chambrière, ni son bœuf, ni son âne, ni autre chose qui soit à lui<sup>364</sup> », « Loi de Dieu, seule pour toutes », *Confession de la foi, laquelle tous bourgeois et habitants de Geneve et subjectz du pays doivent jurer de garder et tenir, extraicte de l'instruction dont on use en l'eglise de la dicte ville*, [Genève, Wygand Koeln, 1536], "*La vraie piété*" : *divers traités de Jean Calvin et Confession de foi de Guillaume Farel*, édition Irena Dorota Backus, Claire Chimelli, Genève, Labor et Fides 1986, p. 46.

<sup>365</sup> « *Disciplina* », *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique* [1957], *op. cit.*, c. 1291-1302. Voir la définition de ce mot à la page 30 de ce travail.

expose à la haine sociale comme au châtement divin. Elle prépare l'homme à entrer dans l'estime de ses semblables ainsi que dans la grâce de Dieu. C'est son contraire, l'indiscipline, qui dégrade l'homme aux yeux des autres puis l'expose à la disgrâce.

Ces manquements à la loi chrétienne sont les griefs que Ronsard porte à l'égard des réformés pour les saisir d'un trouble tel qu'ils se laisseront disposés à s'amender. Il y a dans la *Continuation* subversion effective de la *disciplina*. En effet, dans une étrange discordance avec la douceur du chrétien véritable, les réformés, tels de « pauvres incensez » (*Cont.*, 33), sont armés et pillent sans retenue les lieux de culte et la France :

[...] eux se vantant seuls les vrais enfans de Dieu,  
En la dextre ont le glaive, et en l'autre le feu,  
Et comme furieux qui frappent et enragent,  
Vollent les temples saints, et les villes sacagent. *Cont.*, 41-44.

Bèze, leur chef spirituel, a beau incarner le prédicateur, son « espée au costé » (*Cont.*, 145) en plein prêche à Paris à l'hiver 1561-1562<sup>366</sup> se rattache à des funestes desseins. Cette épée contraste, aux yeux de Ronsard, avec la prétention de chrétien authentique. Pourtant, elle n'empêche pas que Bèze bénéficie auprès des réformés d'une vénération digne d'un prophète. En atteste la réplique spontanée des deux surveillants à Ronsard se riant de lui :

Quoy parles tu de luy ? lequel est envoyé  
Du Ciel, pour r'enseigner le peuple devoyé ?  
Ou tu es un athée, ou quelque benefice  
Te fait ainsi vomir ta rage et ta malice. *Cont.*, 153-156.

Il y a ici une confiance extrême envers Bèze. Il est clair à ses fidèles et sa prédication met plus de vie en eux que les clairons de l'Église catholique. Ce qui rend efficace cette prédication, c'est son aspect de commentaire biblique. Celle-ci n'est pas fondée, comme c'est le cas au Moyen-âge, sur les *exempla*, c'est-à-dire décontextualisée par rapport à la Bible. La règle de la prédication réformée consiste, indique Christian Gross<sup>367</sup>, à faire de l'Éternel le sujet central du sermon, à citer le texte biblique dès l'entrée en matière et à construire la suite du commentaire dans une lecture quasi philologique du sens de chacun des mots ou points de l'Écriture. C'est la *lectio continua*<sup>368</sup>, la lecture continue. Ce qui veut dire que les sermons que Bèze déroule

---

<sup>366</sup> Ainsi que l'indique Yvonne Bellenger (Ronsard, *Discours. Derniers vers, op. cit.*, p. 223, note 13), les faits évoqués à propos de Bèze (*Cont.*, 144-147) datent probablement de cette époque.

<sup>367</sup> « L'importance des prédications », Histoire vivante, publié par RTSdécouverte le 31/10/2017. URL: <https://player.rts.ch/p/rts/inline?urn=urn:rts:audio:9005125&hideendscreen&autoplay=1>

<sup>368</sup> Plus largement, le principe de ce commentaire biblique dans le cadre des prédications réformées consiste, selon Max Engammare, à commencer l'explication d'un livre biblique au premier verset du premier chapitre et ne l'abandonner qu'au dernier verset de l'ultime chapitre. « Introduction », Jean Calvin, *La famine spirituelle*, sermon inédit sur Esaïe 55, édité et annoté par Max Engammare, traduit en anglais par Francis Higman, Genève, Librairie Droz, 2000, p. 12.

jour après jour suivent, passage après passage, le texte biblique. Il y a alors l'idée que les sermons qu'il tient devant de vastes assemblées de gens pour la plupart illettrés peuvent produire des effets de conversion parce qu'ils se fondent sur les propres mots de Dieu.

Dans la discorde entre catholiques et protestants, ces propres mots de Dieu sont un enjeu rhétorique efficace. Bèze informe ses fidèles des sentiers d'autrefois, leur montre le chemin à suivre pour trouver chacun le repos de son âme. Sa tâche de pasteur consiste à faire revenir à l'ordre ancien du christianisme dont il accuse l'Église catholique de s'être écartée. Il n'est pas en train d'instaurer un ordre nouveau, pensent ses deux fidèles. Tout ce qu'il fait, c'est rétablir le christianisme des origines. Il y a une continuité entre ce christianisme des premiers siècles et ses prédications. Aubigné met en avant cette idée dans ce passage de l'*Histoire universelle* :

Les réformés respondent, que l'ancienneté du christianisme est de Christ, celle de l'Eglise apostolique des apôtres : que ceste ancienneté est du costé de ceux qui maintienēt la doctrine et gardēt les ceremonies de Christ et des apostres, et partant du leur. Au contraire la nouveauté est parmi leurs adversaires, qui ont changé la doctrine en plusieurs poincts, la ceremonie presque en tous. La succession doctrinale n'estant la personnelle que pour les juifs. Ils maintiennent ceste succession rompue, quant à la doctrine, par l'idolatrie, l'abus des sacrements et l'office de la rédemption osté à Jesus Christ. Et encore pour la succession personnelle, ils la tiennent violee par les Papes, artiens, comme liberius et Felix ; payens, comme Marcellin et autres heretiques, et enfin par les femmes qui ont possédé la chaire<sup>369</sup>.

Cependant la qualification élogieuse que les deux disciples de Bèze lui attribuent pose la question de la légitimité du titre de prédicateur. Suffit-il au ministre réformé d'« avoir Saint Paul en bouche » (*Rem.*, 207) pour se faire attribuer cette appellation ? La parole prédicatrice sort habituellement de la bouche d'un homme assez soucieux de l'ordre public puis éclairé par Dieu pour s'en prendre aux vices de son époque, les égarements des chefs en l'occurrence. Orateur né, le prédicateur lui-même a des compétences particulières, celles de la bonne lecture de l'Écriture. Homme de bonne vie, il prend ses responsabilités en temps de crise pour faire partie des acteurs de la diffusion des idées capables de susciter la conversion des foules au bien, de provoquer, à la suite de ses prédications, des prises de responsabilités morales qui permettent à chacun de trouver le repos de l'âme.

Or Bèze qui arbore une épée ne voit pas l'écart entre ses incitations à la violence et les appels à la paix des premiers saints. Ce que Ronsard lui reproche, à ses disciples et à ses collègues aussi, c'est qu'en plus des motifs guerriers de leurs accoutrements, « il ne faut pas avoir beaucoup d'expérience / Pour estre exactement docte en [leur] science » (*Cont.*, 191-192). Calvin, qui garde une bonne distance par rapport aux champs de bataille, est accusé de son côté

---

<sup>369</sup> « Abrégé du dire des réformés », *Histoire universelle*, *op. cit.*, livre 2, chapitre V, p. 75.

de n'avoir pas la foi assez solide pour s'exposer au péril des combats. Au contraire, semblable « à ceux qui font les tragedies » (*Cont.*, 204), Calvin ne paraît pas prêt à témoigner de la profondeur de ses convictions par le sacrifice à la cause qu'il proclame car, lance Ronsard, il est avec ses ministres :

[...] loing de nos premiers docteurs,  
Qui sans craindre la mort ny les persecuteurs,  
Alloient de leur bon gré aux plus cruels suplices,  
Sans envoyer pour eux je ne scay quels novices. *Cont.*, 197-200.

Il y a ainsi chez les pasteurs réformés subversion de la morale chrétienne. Aucun d'entre eux, d'après ce qu'en montrent les *Discours*, ne se soumet à la *disciplina*. Ronsard leur reproche de confesser la chrétienté « de boyche et non de cœur » (*Cont.*, 50) :

Je n'en ay point veu qui soient d'audacieux  
Plus humbles devenus, plus doux, plus gracieux,  
De paillards continens, de menteurs veritables,  
D'efrontés vergongneux, de cruels charitables,  
De larrons aumoniers, et pas un n'a changé  
Le vice dont il fut au paravant chargé. *Cont.*, 265-270.

Parue d'abord en plaquette quelques mois après le *Discours des misères*, la *Continuation* vise par ces griefs à forcer les protestants à revoir leurs conduites, mais surtout à exercer, comme dit Pascal Debailly<sup>370</sup>, contre la Réforme un immense retentissement dans les esprits des catholiques et des opinions publiques. Ronsard table, par cet opuscule, sur la capacité de l'inadmissible discordance entre les actions des réformés et la vertu du chrétien à neutraliser la fascination que la parole des prédicants exerce en France. Convaincu que Bèze et les siens se trompent, il entreprend de freiner la vogue dont les psaumes bénéficient, au XVI<sup>e</sup> siècle, auprès du peuple et dans la haute société. L'effet qu'il attend à travers la dénonciation des écarts face à la *disciplina* est la prise de conscience des Français qu'il estime avoir été abusés par les prédicants. La satire des vices réformés est d'autant plus urgente qu'après avoir supplié la Reine Catherine d'être l'instrument de la cohésion sociale avec le *Discours des misères*, le Vendômois veut faire davantage pression sur elle quand à Paris en novembre 1562 il a vu Bèze prêcher l'Évangile au faubourg Saint-Marcel et au temple de la porte Saint-Jacques, mais armé et avec « le cœur si fol, si superbe, et si fier » (*Disc.*, 29). Ce paradoxe lui donne mandat de convaincre la Reine à non plus agir en pasteur (*Disc.*, 199) pour faire entendre le pur amour de la France aux catholiques et aux protestants après Poissy, mais à choisir maintenant le camp catholique.

---

<sup>370</sup> « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée, op. cit.*, p. 451.

Tolérer la Réforme est pour Ronsard à l'automne 1562 laisser la sédition conduire la France à la ruine. Cette religion à cette époque représente à ses yeux l'imposture à laquelle il faut empêcher de recruter plus de partisans dans le royaume. Au-delà de la Reine Catherine, les Français qui n'ont pas rejoint la Réforme à cette époque sont conviés à rester catholiques. Ronsard les persuade que nul ne peut se réclamer chrétien quand il s'éloigne, comme Calvin, Bèze et leurs disciples, des lois du Christ. Tout dans la *Continuation* est dénoncé comme antéchristique chez les réformés pour amener la France de 1562 ainsi que les générations suivantes à se détourner des enseignements de Calvin. Aucune conciliation, selon Ronsard, entre les appels des ministres de Genève à imiter les premiers pères de l'Église et leurs mises ou leurs agissements.

Aubigné voit, au contraire, les stigmates de la dépravation chez la Reine Catherine, Charles IX, Henri III et leurs agents. À travers sa *narratio* invraisemblable, *Misères* dénoncent les étranges instruments de superstition qui dévoilent la conscience démoniaque de la Reine :

[...] Roïne tu as rempli une boutique  
De drogues du mestier, et mesnage magicque ;  
En vain fais-tu amas dans les tais des deffuncts,  
De poix noire, de canfre à faire tes parfuns :  
Tu y brusles en vain cyprès, et mandragore,  
La ciguë, la ruë et le blanc hellebore,  
La teste d'un chat roux, d'un ceraste la peau.  
D'un chat-huant le fiel, la langue d'un corbeau,  
De la chauve-souris le sang, et de la louve  
Le laict chaudement pris sur le poinct qu'elle trouve  
Sa tanniere volee, et son fruit emporté :  
Le nombril frais couppé à l'enfant avorté,  
Le cœur d'un vieil crapaut, le foye d'un dipsade,  
Les yeux d'un basilic, la dent d'un chien malade. I, 921-934.

Auparavant, la caricature réductrice a recueilli une série de vices qui attribuent à la Reine Catherine les traits de l'affreuse Méduse enivrée<sup>371</sup> :

[...] toy qui au matin de tes cheveux espars  
Fais voile à ton faux chef branslant de toutes parts,  
Et desploiant en l'air ta perruque grisonne,  
Les païs tous esmeus de pestes empoisonne.  
Tes crins esparpilles, par charmes herissez,  
Envoient leurs esprits où ils sont adressez. I, 827-832.

---

<sup>371</sup> Lucain, *La Pharsale*, IX, traduction de Marmontel, revue et complétée avec le plus grand soin par M. H. Durand, précédée d'une étude sur *La Pharsale* par M. Charpentier, Paris, Garnier et frères, 1865, p. 349. gallica.bnf.fr. Frank Lestringant propose ce rapprochement dans son édition des *Tragiques*, *op. cit.*, p. 397.

La Reine Catherine a cela de terrible qu'elle livre les Français à la lutte fratricide sans merci. L'évocation du passé ancestral insiste sur le décalage entre la déification des rois anciens, « vrais pères et vrais rois » (I, 563), et le caractère sanguinaire de sa régence. La crainte qui immobilise la liesse populaire lorsqu'elle accompagne Charles IX effectuer le tour de la France<sup>372</sup> illustre la terreur qu'elle inspire : « la ville qui les voit a visage de morte » (I, 582). Le travestissement de la fonction de régente se lit dans la négligence à bien préparer Charles IX et Henri III à la gestion responsable du pouvoir royal, la Reine mère les réduisant en l'état de créatures immondes insoucieuses, comme elle, des misères des Français :

En autant de mal-heurs qu'un peuple miserable  
Traîne une triste vie en un temps lamentable,  
En autant de plaisirs les roys voluptueux,  
Yvres d'ire et de sang, nagent luxurieux,  
Sur le sein des putains. II, 689-693.

Il n'y a pas ici de différence entre les Valois et les pervers monstrueux. Charles IX n'a pas échappé au poison de sa mère qui, pour lui transmettre sa monstruosité,

Sauvage dans les bois, et pour belle conquête,  
Le faisoit triompher du sang de quelque beste :  
Elle en fit un Esau, de qui le ris, les yeux  
Sentoient bien un tyran, un charretier furieux. II, 763-766.

Pourtant Ronsard dédie l'*Institution* à ce jeune Roi puis, à travers la bouche de la France personnifiée à la fin de la *Continuation*, parle de lui en termes élogieux :

Ce Prince, ou je me trompe, en voyant son meintien,  
Sa nature si douce, et incline à tout bien,  
Et son corps agité d'une ame ingenieuse,  
Et sa façon de faire honeste et gratieuse,  
Ni moqueur, ni jureur, menteur, ni glorieux,  
Je pense qu'icy bas il est venu des cieux  
A fin que la couronne au chef me soit remise,  
Et que par sa vertu reflourisse l'Eglise. *Cont.*, 413-420.

Ce portrait contient tout l'espoir du Vendômois envers Charles IX. Aubigné ruine cette considération. Plus, il fait incarner à Henri III, célébré par Ronsard comme un « demy-dieu<sup>373</sup> », l'insouciance princière et l'inverse de la virilité :

---

<sup>372</sup> Cette tournée, qui débute à Paris le 24 janvier 1564 et se termine par le retour dans la capitale le 1<sup>er</sup> mai 1566, est destinée à restaurer la confiance et l'autorité royale partout compromises en France par le massacre de Wassy (1<sup>er</sup> mars 1562) et les ravages de la première guerre de religion (2 avril 1562 - 19 mars 1563).

<sup>373</sup> *L'hydre deffaict ou la louange de Monseigneur le Duc d'Anjou, frere du Roy* [1569], *Œuvres complètes*, V, *op. cit.*, p. 173, v. 5.

[...] mieux instruits à juger des atours  
Des putains de sa cour, et plus propre aux amours,  
Avoir raz le menton, garder la face pasle,  
Le geste effeminé, l'œil d'un Sardanapale. II, 773-776.

Roi non roi du fait de ses bigarrures et de ses conduites inadmissibles pour son sexe comme pour son rang, Henri III est également redoutable, car étant, dès son enfance, un prince « allaicté de poisons, / De ruzes, de conseils secrets, et trahisons » (II, 797-798). Loin d'être rois honorables, les derniers Valois incarnent donc l'imposture royale. Leur cour n'est pas, dans *Les Tragiques*, le milieu des rois sages. Elle est l'univers des insoucieux, des « ravisseurs de pucelles » (I, 201) et « des violeurs de paix [...] perfides parfaits » (I, 431). Leur mauvaise éducation montre assez que la *fides* royale s'est dégradée au Louvre censé représenter ce que la France a de plus intègre. Elle montre la Régente non pas comme la protectrice des sujets du royaume de ses fils, mais comme « monstre d'Italie » (I, 2) venue embraser la France.

La Reine Catherine ajoute le sacrilège à la mauvaise éducation qu'elle aurait donnée, selon Aubigné, à ses fils quand elle commande la Saint-Barthélemy et se réjouit devant les cadavres qui auraient dû susciter ses remords : « Catherine au cœur dur par feinte s'esjouit » (V, 1019). Pire, elle refuse l'enterrement aux morts car, sous ses ordres, « ce fut crime sur tout de donner sépulture / Aux repoussez des eaux » (V, 1048-1049).

Aubigné fait ainsi de la Reine Catherine l'incarnation de la conscience immonde. Loin de perpétuer la grandeur de la France, cette « diligente au mal, paresseuse à tout bien » (I, 887) est devenue agent de carnage, facteur de souffrance et de mort cruelle pour les sujets du royaume. Avec son influence sur Charles IX, cette Reine fait commander la France avec la pire cruauté et la négation de toute humanité. Son insouciance fait d'elle cette « fatale femme » (I, 725) qui au lieu de se préoccuper du bien-être des sujets de son fils, les fait tuer. Le mariage entre Henri de Navarre et sa fille Marguerite de Valois apparaît le piège qu'elle a tendu aux protestants à Paris pour les décimer. Synonyme de ruse machiavélique<sup>374</sup>, ce mariage censé favoriser la

---

<sup>374</sup> En effet, souligne Aubigné, « dès le soir, le Duc de Guise (principal chef de l'entreprise) appella à soi quelques capitaines françois et suisses, et leur dit : voici l'heure que par la volonté du Roi il se faut vanger de la race ennemie de Dieu : la beste est dans les toiles, il ne faut pas qu'elle se sauve : voici l'honneur et le profit à bon marché, et le moyen de faire plus sans péril, que tant de sang respandu par les nostres n'a pu executer », « De ce qui se fit à Paris le vingt-quatriesme d'aoust, et jours suivans », *Histoire universelle, op. cit.*, II, livre 1, chapitre 4, p. 541.

Sur la base de cette déclaration, on peut affirmer que la Reine Catherine et Charles IX n'ont conclu l'édit de Saint-Germain-en-Laye du 8 août 1570 que dans l'espoir d'accomplir par la ruse ce qu'ils n'avaient pas pu faire par la voie des armes. Leur but était vraisemblablement d'attirer Coligny et les chefs du parti protestant dans un piège. C'est ce qu'écrit d'ailleurs O. R. Taylor dans « Voltaire et la Saint-Barthélemy », communication présentée à la table ronde organisée par la Société d'histoire littéraire de la France le 20 avril 1972, *op. cit.*, p. 832.

La Reine avait une autre raison d'éliminer Coligny et ses hommes. En effet, souligne Yves Giraud, la Reine, qui se défiait de son fils Charles IX trop docile envers Coligny, voulait reprendre son emprise sur lui. Le Roi allait céder à l'Amiral en décidant d'entrer en guerre contre l'Espagne dans les Flandres. Ce parti étant contraire à sa

conciliation entre les Français des deux confessions fait d'elle « la traïstresse Pandore » (I, 987) prête à tout promettre aux huguenots de France pour mieux les détruire.

Quatre jours après ce mariage, la maison d'où est partie l'arquebusade et l'appartenance de Maurevert, de Villemur et de Chailly à leurs réseaux de clientèle, désignaient les Guise comme étant responsables de l'assassinat de Gaspard de Coligny. Le mobile paraissait clair : Henri de Guise et sa famille ont voulu venger le Duc François, dont ils attribuaient l'assassinat en 1563 par Poltrot de Méré aux manigances de Coligny. Cependant, certains des observateurs de l'époque qui ont cru à la préméditation de l'attentat ont pensé, écrit Arlette Jouanna<sup>375</sup>, à la Reine Catherine, dont l'influence demeurait prédominante, comme seule capable d'organiser ce coup. Le mobile de la Régente serait la haine envers les huguenots, qu'elle aurait voulu entraîner dans la perte de Coligny. Cette version contredit cependant tout ce que l'on sait de la part prise par la Reine Catherine elle-même dans l'œuvre de concorde et de paix dont le mariage de sa fille avec le chef de guerre des protestants devenait le couronnement. Attenter à Coligny eût été pour elle renier l'objectif de réconciliation des sujets de Charles IX patiemment poursuivi depuis la paix de Saint-Germain-en-Laye du 8 août 1570. C'eût été anéantir toute la

---

politique, la Reine décida d'agir, en profitant cette fois des noces de sa fille Marguerite et d'Henri de Navarre qui réunissaient à Paris toutes les têtes du parti huguenot, dont Coligny. Catherine de Médicis aurait encore médité le massacre des Guise, pour pouvoir régner seule sur son fils. « Pibrac, Elvide, Machiavel », « La Saint-Barthélemy dans la littérature française », communication présentée à la table ronde organisée par la Société d'histoire littéraire de la France le 20 avril 1972, *op. cit.*, p. 811, note 35.

Le 23 août 1572, le lendemain de l'assassinat de l'Amiral par Maurevel, la Reine mère aurait surtout, avec l'appui du Conseil royal, persuadé Charles IX que les protestants mettraient en exécution leur menace de se faire eux-mêmes justice s'il ne leur livrait pas Henri de Guise accusé d'avoir commandité le meurtre de leur chef. Par peur du désastre public, Charles IX choisit alors de réprimer les huguenots. Le 28 août 1572, l'explication officielle de cette résolution approuvée par le Parlement repose sur la philosophie politique de Machiavel. Pour le florentin en effet, « il n'est pas possible à un prince, et surtout à un prince nouveau, d'observer dans sa conduite tout ce qui fait que les hommes sont réputés gens de bien. [...] Il est souvent obligé, pour maintenir l'État, d'agir contre l'humanité, contre la charité, contre la religion même. Il faut [...] que tant qu'il le peut il ne s'écarte pas de la voie du bien, mais qu'au besoin il sache entrer dans celle du mal ». « Comment les princes doivent tenir leur parole », *Le Prince* [1532], chapitre XVIII, pp. 135-136. URL : [www.ilivri.com](http://www.ilivri.com).

C'est ce précepte que la Reine et le Conseil font observer au Roi de France quand ils le font agir en bête, et non plus en homme, à l'égard d'une partie de ses sujets. L'avenir de la France était en jeu. Il y aurait eu effectivement un complot patent. Tout donnait à penser à la Reine Catherine et au Conseil du Roi que les huguenots se préparaient, après le meurtre de Coligny, à forcer les portes du Louvre pour y tuer tous ceux de ses occupants qui s'opposeraient à leur volonté de punir de mort Henri de Guise. Dicté sa loi au Roi et à ses proches, au risque de les assassiner ! C'était là un crime inouï dans un royaume farouchement attaché à la personne de son souverain. La dignité royale est menacée, il convient de la restaurer. L'enjeu – le maintien de l'autorité royale – explique l'ampleur de la répression de la nuit du 23 au 24 août 1572. La conspiration protestante était d'autant plus abominable aux yeux du Roi et de son Conseil qu'elle était dirigée contre un souverain qui, soutient Pibrac dans sa *Lettre à Elvidius*, bien loin d'avoir nourri en secret une haine tenace contre Coligny, n'avait jamais éprouvé pour celui-ci qu'attachement et affection. Charles IX d'ailleurs se montra ulcéré par l'attentat de Maurevel, voulant même ouvrir une enquête et châtier les coupables. Avec la Saint-Barthélemy, ce Roi se résout certes à une décision pénible, mais justifiée par son Conseil comme une glorieuse et salutaire entreprise utile au bien de son royaume, comme une mesure préventive contre un petit groupe de conspirateurs, Yves Giraud, « Pibrac, Elvide, Machiavel », *idem*, pp. 807 à 811.

<sup>375</sup> « L'introuvable commanditaire de l'attentat », *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, *op. cit.*, p. 110.

politique menée jusqu'alors<sup>376</sup>. Un autre mobile a souvent été évoqué pour expliquer l'implication de la Reine Catherine dans l'attentat : la jalousie supposée envers Coligny qui semblait gouverner l'esprit du Roi.

Quoi qu'il en soit, l'attentat contre Coligny, suivi de son assassinat dans sa chambre la nuit du 23 au 24 août 1572, fut un terrible événement pour les protestants. Le Roi de Navarre et le prince de Condé vinrent demander justice à Charles IX. Téligny, gendre de l'Amiral, pour sa part aurait précisé, en demandant justice à Charles IX le jour même de l'attentat, que s'ils n'obtenaient pas cette justice, les amis de son beau-père se la rendraient eux-mêmes<sup>377</sup>. C'est jusque dans les bras du Roi que les protestants présents à Paris pendant ces journées envisageaient de poursuivre et de tuer Henri de Guise, l'assassin de leur chef selon plusieurs d'entre eux. Or vouloir tuer un ennemi dans le palais royal et, pis, devant le Roi en personne, c'était projeter un acte caractérisé de lèse-majesté.

Un discours de cette nature ne pouvait manquer de raviver les inquiétudes<sup>378</sup> de Charles IX, de la Reine Catherine et de leurs conseillers. La conviction que la monarchie est gravement mise en péril pousse alors le Conseil royal à appliquer la justice extraordinaire du Roi aux meneurs protestants encore présents dans la capitale, c'est-à-dire une exécution sans jugement préalable<sup>379</sup>. Le Conseil de Charles IX pensait que quelques morts suffiraient à éviter la guerre, à pacifier le royaume, peut-être même à rallier les protestants à la couronne, grâce à la mort de leurs chefs militaires. Or, il en faudra bien d'autres morts, selon Janine Garrisson<sup>380</sup>, car la machine infernale échappe aux mains de ses inventeurs. C'est la Saint-Barthélemy.

Les motivations royales à l'origine de l'exécution des meneurs protestants sont à situer dans le prolongement des raisonnements des légistes médiévaux sur la *necessitas*, dit Arlette Jouanna<sup>381</sup>. Charles IX a fait valoir, le 26 août 1572 devant le Parlement, qu'il lui a fallu frapper préventivement les amis de l'Amiral menaçant de forcer les portes du Louvre. Il a assumé le droit de châtier sans jugement préalable. Il s'est bien agi donc, avant la lettre, d'une logique de raison d'État. Aubigné rend compte de ce sentiment d'un danger imminent que Charles IX dit l'avoir obligé d'agir :

---

<sup>376</sup> Arlette Jouanna, « L'introuvable commanditaire de l'attentat », *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, op. cit., p. 111.

<sup>377</sup> Arlette Jouanna, « La majesté royale blessée », *idem*, p. 135.

<sup>378</sup> *Ibidem*, p. 136.

<sup>379</sup> Arlette Jouanna, « Justice extraordinaire », *ibidem*, p. 140.

<sup>380</sup> « La Saint-Barthélemy à Paris : la proscription », *La Saint-Barthélemy*, op. cit., p. 99.

<sup>381</sup> « Justice extraordinaire », *ibidem*, p. 144.

Le Roi fit appeler le Roi de Navarre et le Prince de Condé, ausquels il declara, que tout ce qu'ils voyoient estoit de son commandement, qu'il n'avoit eu d'autres moyens pour couper broche à toutes les guerres et seditions : qu'il ne perdroit jamais la mémoire des maux qu'on lui avoit fait : mesmement qu'eux deux lui avoyent donné occasion de haine mortelle, pour s'estre faits chefs de ses ennemis : mais qu'il donnoit cela à l'alliance et au sang, pourveu qu'ils changeassent de vie, et surtout de religion : n'en voulant plus souffrir en son royaume que la catholique romaine, comme receüe de ses ancestres : qu'ils advisassent donc s'ils lui vouloyent complaire en cela, ou qu'ils preparassent à perdre la vie et estre traitez comme leurs compagnons<sup>382</sup>.

Pour détruire cette justification de la Saint-Barthélemy, Bèze dénonce le double langage du Roi concernant la responsabilité des massacres<sup>383</sup>, mais en insistant surtout sur l'innocence de ses frères et récusant le complot dont ils sont accusés par le Conseil royal :

Le Roi a d'abord tout mis à la charge des Guises ; maintenant il écrit que tout a été fait par ses ordres, et ces hommes, qu'il a fait assassiner à Paris dans leurs lits, ces hommes « dont le monde n'était pas digne » il ose les accuser d'un complot ! À Lyon, tous (excepté un petit nombre de gens sauvés par la cupidité des soldats) se présentèrent d'eux-mêmes et spontanément pour être enfermés dans les prisons ; puis, ils tendirent d'eux mêmes la gorge, nul ne tira une épée, nul ne murmura, nul ne fut interrogé : tous furent tués comme des brebis à l'abattoir, et cependant on prétexte un complot !<sup>384</sup>

Confrontés à l'horreur de l'hécatombe de la Saint-Barthélemy, les protestants qui ont survécu ont éprouvé l'angoisse de la culpabilisation. Nombre d'entre eux sont vite habités par l'imaginaire du châtement divin. Ceux-là se mettent à douter de la justice de leur cause et commencent à croire que Dieu a manifesté son rejet<sup>385</sup> par le massacre d'un grand nombre d'entre eux. Revenant sur leur conduite passée, les protestants s'accusent d'avoir attiré sur eux le malheur par leurs péchés.

Bèze est de ceux-là, lui qui précise au sujet de l'Amiral : « Que de fois je le lui ai prédit ! Que de fois je l'ai averti ! Dieu l'a permis, Dieu justement irrité<sup>386</sup> ». Bèze pense que c'est le rapprochement avec les catholiques qui a fait perdre aux réformés la conscience de leur spécificité et les a poussés à croire que rien d'essentiel ne les différenciait d'avec eux<sup>387</sup>. Il fait

---

<sup>382</sup> « De ce qui se fit à Paris le vingt-quatriesme d'aoust, et jours suivans », *Histoire universelle, op. cit.*, II, livre 1, chapitre 4, p. 547.

<sup>383</sup> Aubigné relève cette contradiction de Charles IX : le soir de la seconde journée, le Roi troublé en son esprit, et malgré les principaux conseillers, fit à son de trompe, défendre la tuerie, sur peine de la corde, mais la défense fut inutile. Encor en cest humeur il fit despatcher lettres patentes par toutes les provinces pour se nettoyer de l'horreur du fait, le rejetant sur la maison de Guise : sur leur querelle avec l'Amiral : et sur la crainte que les reformez se voulussent venger de sa blessure : disant, qu'ils avoyent esmeu les parisiens à tuer ceux qui gardoyent l'Amiral par son commandement. Qu'il n'avoit peu arrester ceste fureur : qu'on prist garde à empescher pareils accidents par toutes les villes du royaume, sur peine de s'en prendre à la vie des gouverneurs : que quand à lui, il estoit r'allier avec le Roi de Navarre et le prince de Condé ses proches : resolu d'encourir mesme fortune qu'eux, et de vanger la mort de l'Amiral son cousin », « De ce qui se fit à Paris le vingt-quatriesme d'aoust, et jours suivans », *Histoire universelle, op. cit.*, II, livre 1, chapitre 4, p. 550.

<sup>384</sup> « Lettre à messire Thomas Tilius », *op. cit.*

<sup>385</sup> Arlette Jouanna, « La justice de Dieu », *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État, op. cit.*, p. 236.

<sup>386</sup> « Lettre à messire Thomas Tilius », *idem*.

<sup>387</sup> Arlette Jouanna, *idem*, p. 236.

partie des protestants qui tiraient de l'assassinat de Coligny et de la Saint-Barthélemy des conclusions amères sur la folie de croire à la possibilité d'une coexistence pacifique avec les catholiques. Aubigné est également de ceux-là.

Ainsi que l'explique Arlette Jouanna<sup>388</sup>, cette leçon n'acculait pas pourtant au désespoir. Pour Bèze, comme pour Aubigné et un grand nombre de leurs coreligionnaires, la persécution avait lavé les pécheurs de leurs fautes et restauré leur intégrité perdue. Il leur a été possible, après coup, de découvrir un sens religieux fondamental au drame que leur parti venait de subir. Les leçons de Calvin les y ont aidés. Le réformateur distingue en effet dans l'*Institution de la religion chrestienne* deux sortes de justice divine. La première est une justice de vengeance, qui frappe les méchants pour les anéantir ; la seconde est une justice de correction, qui châtie les élus pour les redresser.

Forts de cette doctrine, Bèze, Aubigné et d'autres réformés se persuadèrent que loin d'être une preuve de colère ou d'abandon, la Saint-Barthélemy était le signe du soin que Dieu prenait de ses élus pour les retirer du péché. Suivant cette perspective, les protestants se sentaient certes punis pour leur aveuglement et leurs compromissions, mais le châtement qui avait fondu sur eux équivalait aussi à une délivrance.

Du côté des catholiques, quelques-uns croyaient préférable d'oublier et de faire oublier l'horreur. Ils devaient pratiquer, ainsi que l'*Édit de Nantes* va le prescrire en 1598, l'amnésie volontaire. Ronsard semble, à première vue, être de ceux-là, lui qui ne prend pas la plume pour parler de la Saint-Barthélemy.

Pourtant, dix ans avant 1572, le Vendômois a appelé, avec persistance, à la poésie de témoignage sur les troubles civils de la France (*Disc.*, 115-120 ; *Cont.*, 1-8). C'est lui-même qui a inauguré le thème de la poésie de l'époque qui fait des guerres de religion la matière première des *Discours* où il a dénoncé, dans plusieurs vers, les violences civiles (*Disc.* 55-64 ; 121-122 ; 159-166 ; 179-196). Mais, de façon étonnante, il ne produit pas de texte sur la Saint-Barthélemy pour la sauver au moins de l'oubli. Il ne condamne pas ce carnage. Il n'en constitue pas non plus une apologie à la manière de Camille Capilupi<sup>389</sup>, Guy de Pibrac<sup>390</sup> ou François

---

<sup>388</sup> Arlette Jouanna, « La justice de Dieu », *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, op. cit., pp. 237-238.

<sup>389</sup> *Le stratagème de Charles IX, roi de France, contre les Huguenots, rebelles à Dieu et à lui, ou Relation du massacre de la Saint-Barthélemy*, 1572. gallica.bnf.fr

<sup>390</sup> *Lettre à Elvidius, traduction d'une épître latine d'un excellent personnage de ce royaume faite par forme de discours sur aucunes choses depuis peu de temps advenues en France*, Paris, Frederic Morel, 1573. gallica.bnf.fr

de Chantelouve<sup>391</sup>. Pourtant, même Dorat, plus âgé que lui, son maître à Coqueret et ami en plus, a écrit un « chant jubilatoire<sup>392</sup> » à l'occasion de la mort de Coligny. Il est possible qu'il fait allusion au massacre de 1572 dans deux de ses odes : *La nymphe de France parle*<sup>393</sup> et *Les estoilles à Monsieur de Pibrac*<sup>394</sup>. Mais rien d'explicite.

---

<sup>391</sup> Comme ses coreligionnaires, cet écrivain catholique exalte le massacre des huguenots. Il fait de l'acte V de *La tragédie de feu Gaspar de Colligni, jadis amiral de France : contenant ce qui advint à Paris le 24 aoust 1572, avec le nom des personnages* (1575), gallica.bnf.fr, un plaidoyer qui explique comment Charles IX a été contraint de donner l'ordre d'exécuter les protestants à Paris et dans les provinces de France. Avant de faire proclamer à Charles IX que « châtier les méchants feu tousjours grand vertu », Chantelouve, à travers sa bouche et celle de son Conseil, approuve la version officielle de la Saint-Barthélemy selon laquelle les protestants se préparaient à tuer le Roi et ses fidèles :

Qui eust jamais pensé trahison si vilaine : / Sortir de mes subjects ? race saturniere / Qui brides soubz ta loy tout ce grand animal, / Tu me vois innocent du coup de l'Admiral, / Tu sçais, que bien qu'il eust d'une dextre rebelle / Ralumé tant de fois une guerre cruelle: / Et que cent mille fois eut pratiqué ma mort / Pardoné luy avois pourtant tout cest effort: / Au contraire toujours ma douceur et clemance, / J'avoy mise au devant de son outrecuidance: / Tu sçais combien je feus et suis du tout faché, / Et combien de ce fait j'ai l'hauteur recherché: / Aide-moi donc Seigneur, et mon conseil, conseille / Qu'à cette trahison contre moi non pareille: / Il convient faire, ou bien s'il leur faut pardonner, / Ou par leur mort exemple a tous autres donner. / Qu'en dites-vous (amis) voicy l'hauteur qui chante, / Qu'il à veu conspirer l'entreprise meschante / Que l'Admiral a fait (avec tous ses suppots) / Dans demain d'envoyer dessoubz terre mes os, / Et non moy seulement, ni mon sang, mais encore / Tous les bons serviteurs lesquels me restent ore.

Le Conseil ajoute :

Sire, certainement aus extrêmes dangers, / Toujours les cyrurgiens qui sont les plus experts, / Adjoutent promptement les remedes extremes / A ce danger si grand, Sire faites de mesmes, / Pravenes l'ennemy, et rejettés sur luy / Les meaux qu'il s'attend sur vous faire aujourdhuy, / Tout ainsi que le cloud une autre clou repousse, / Ou autrement aussi qu'un onde l'autre pousse, / Ainsi par le trompeur leur tromperie est descu.

<sup>392</sup> Max Engammare, « Que fais-tu là Dorat ... en bas d'une haute fenestre ? », *Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance, op. cit.*, p. 65. Nous reproduisons ici ce poème cité en entier par Engammare dans son texte :

Cil qui estoit jadis chef des voleurs d'Eglises / Gaspar a mis sans chef fin à ses entreprises. / Cil qui profane et saint de ses mains ravissoit, / En luy manchot de mains figure on n'apperçoit, / Cil qui la part honteuse ostoit à la gent sacre, / Est sans partie honteuse un honteux simulachre. / Cil qui bouilloit en l'eau et rotissoit au feu / Les innocens, nocent eau et feu a repeu. / Cil qui du haut en bas tant de chrestiens fit mettre, / Jecté luy mesme en bas d'une haute fenestre, / Tombant a craché l'ame au creux vuide de l'air. / Et de peur qu'au terroir, qu'il osa violer, / En sa partie il gise : ennemy de croix sainte, / En une croix infame il pend aiant enceinte / Travers ses pieds la corde, ainsi qu'un Œdipus. / Et pource que gaussant les images rompus, / Vifs à Dieu et aux saints il monstroït le derriere, / Meurt les pieds contremont il faict au vent baniere. Recueil de 1586, 1<sup>e</sup> partie, *Poëmatia*, p. 292s [=290s] ; vers latins p. 291s [= 291s].

<sup>393</sup> Peut-être, dit Laumonier, qu'il faut voir dans la strophe suivante de cette ode composée pour le gala des tuileries d'août 1573 une allusion implicite à la Saint-Barthélemy : « C'est ceste Royne qui tressage, / Me sauvant au fort de l'orage, / Lorsque plus j'attendois la mort, / Comme un astre m'est apparue, / Et faisant dissiper la nuë, / A conduit ma nef à bon port ». « Pièces justificatives », *Ronsard, poète lyrique. Étude historique et littéraire*, 3<sup>e</sup> édition, revue et corrigée, avec trois portraits hors texte, Genève, Slatkine reprints, 1997, p. 755.

<sup>394</sup> Paul Laumonier évoque brièvement cette ode dans « Genèse et évolution », *Ronsard, poète lyrique, op. cit.*, p. 251. Quelques semaines après la Saint-Barthélemy, au moment des discussions passionnées suscitées par la *Lettre à Elvidius* où Pibrac, poète catholique, fait l'apologie de la Saint-Barthélemy et s'attire, du coup, les foudres des protestants, Ronsard loue celui-ci. Voici en quels termes, dans l'avant dernière strophe de l'ode, il fait sa louange : « Pibrac, de la belle Garonne / Le docte eloquent nourrisson, / Dont au ciel vole la chanson / Quand il nous chante sa Bocconne ».

*Les estoilles à Monsieur de Pibrac, et deux responses à deux elegies envoyées par le feu Roy Charles à Ronsard, outre, une ode à Phæbus, pour la santé dudit Seigneur Roy. Puis un discours au Roy Henry troisieme à son arrivée en France. Par P. de Ronsard gentilhomme vandomois*, Paris, Gabriel Buon, 1575. Gallica.bnf.fr

La raison de ce silence se trouve, à première vue, dans le fait qu'en décidant le massacre d'un grand nombre de ses sujets, Charles IX ne se tient pas aux lois royales fondamentales que l'*Institution* lui prescrit :

[...] les princes Chrestiens n'estiment leur vertu  
Proceder ny de sang ni de glaive pointu. 27-28.

Il faut [...] apprendre à craindre Dieu  
Dont vous estes l'ymage. 59-60.

Aussi pour estre Roy vous ne devés penser  
Vouloir comme un tyran vos subjects offencer. 111-112.

Comme le corps Royal ayés l'ame Royale,  
Tirés le peuple à vous d'une main liberalle. 139-140.

Soyés comme un bon prince amoureux de la gloire,  
Et faites que de vous se remplisse une histoire  
Du temps victorieux, vous faisant immortel,  
Comme Charles le Grand, ou bien Charles Martel. 149-152.

Plaçant le Roi au-dessus des ordres et des classes de la France, Ronsard l'exhorte à être bienveillant envers ses sujets. Il élève Charles IX au rang de « très chrétien ». Ce qualificatif, qui est selon Arlette Jouanna<sup>395</sup> un lieu commun depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, s'applique d'abord à tous les habitants du royaume de France. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, les souverains chrétiens seuls sont désignés par ce qualificatif. Ainsi se répand l'idée d'une sorte de surchristianisation du royaume et de son chef<sup>396</sup>.

Le sacre<sup>397</sup>, dont le rituel est codifié dans les *ordines*, comporte dans ses étapes le serment par lequel le roi s'engage envers son peuple à lui assurer la paix, la justice et la miséricorde. Ce serment se prononce, comme les autres, la main posée sur un manuscrit des Évangiles. Ensuite le roi reçoit les insignes de la chevalerie, puis l'onction. L'archevêque l'enduit avec un mélange de saint chrême (huile mêlée de balsame, consacrée chaque année le jeudi saint, avant Pâques) et d'une parcelle de baume contenu dans la sainte Ampoule, fiole de cristal conservée à l'abbaye Saint-Rémi de Reims et amenée pour l'occasion à la cathédrale par l'abbé. Depuis les Carolingiens, une légende veut que la sainte Ampoule ait été apportée par une colombe lors du baptême de Clovis. Le roi est oint de ce mélange en neuf endroits du corps : la tête, la poitrine, le dos, chaque épaule, chaque saignée du bras et les bras. L'onction fait du roi un quasi-prêtre. Comme le clergé, le roi doit alors se montrer digne de sa charge. Il a l'honneur de Dieu entre

---

<sup>395</sup> « Le roi et le royaume sous le regard de Dieu », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 39.

<sup>396</sup> *Idem*, p. 40.

<sup>397</sup> *Ibidem*, p. 40.

ses mains. Il a non seulement une fonction politique, mais aussi une responsabilité spirituelle qui consiste à assurer à ses sujets les conditions nécessaires pour qu'ils puissent obtenir leur salut. Si le roi devient méchant ou impie, le peuple pourra l'accuser d'attirer la malédiction divine sur le royaume et ne plus lui obéir. Au cas où cela se produirait, il est loisible à chaque prélat ou autre homme religieux bien vivant et ayant bon estime envers le peuple de remonter le roi, et à un simple prêcheur d'arguer publiquement en sa barbe<sup>398</sup>.

Les réformés n'hésitent pas faire usage de ce droit quand, la nuit du 23 au 24 août 1572, Charles IX donne l'ordre de massacrer tous ceux qui appartiennent à leur religion à travers la France. Ronsard pour sa part se tait, en dépit du fait que le Roi altère gravement l'image de « très chrétien » qu'il lui attribue. Il semble voir l'application stricte de la pensée politique de Machiavel à travers l'effroyable intolérance de Charles IX devenant subitement très cruel contre les protestants. En théorisant la raison d'État, cette doctrine politique justifie les actions contraires aux bonnes mœurs contre toute personne qui met en péril la stabilité et la pérennité d'un pays. Pour Charles IX et les membres de son Conseil, il devient spécifiquement nécessaire d'exterminer les huguenots pour éviter à la France le chaos quand ils sont persuadés de leur volonté de forcer les portes du Louvre.

Apparemment, Ronsard n'approuve pas cette résolution. Elle est en contradiction avec sa conception de la fonction de roi. Il ne peut pas en faire l'apologie : tout le long des *Discours* il a été dans la position du farouche avocat de la paix. Il ne peut pas non plus stigmatiser le carnage des protestants. C'eût été prendre leur défense. Or il a auparavant souhaité leur perte, en exhortant les triumvirs (*Rem.*, 759-774) et les troupes royales (*Rem.*, 809-812) à les anéantir par les armes. Quand en 1569 il est persuadé que Dieu enfin court après les réformés et en prend la vengeance (*Cont.*, 20), il a aussi composé *L'hydre deffaict* pour exulter devant leurs déroutes à Jarnac où Condé est tué et à Montcontour où Coligny est grièvement blessé.

Cette perplexité explique peut-être pourquoi Ronsard n'a pas écrit sur le massacre de la Saint-Barthélemy. Bien qu'il ait fait des troubles civils la matière première des *Discours*, le Vendômois ne donnera pas sa lecture de ce carnage. Par ce silence, il aurait voulu pouvoir oublier les atrocités d'août 1572. Avant les mises en garde de l'*Édit de Nantes* sur cette page trop honteuse de l'histoire de France, il ne garde aucune trace de ces violences dans ses écrits publics. Son silence apparaît dans ce sens signe de désapprobation de la résolution de Charles IX<sup>399</sup> qui marque une rupture avec la pensée politique développée dans l'*Institution*. Ronsard a pu changer de position envers le Roi Charles IX entre l'*Institution* et 1572. Et ses adversaires

---

<sup>398</sup> Arlette Jouanna, « Le roi et le royaume sous le regard de Dieu », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 41.

<sup>399</sup> *Idem*, p. 772.

auraient pu critiquer la contradiction entre ses déclarations contenues dans ce discours et une éventuelle approbation du massacre de la Saint-Barthélemy.

Ronsard a peut-être pu se dire aussi que, entre 1562 et 1563, il a déjà énergiquement essayé une première fois avec ses premiers discours de parler des misères de son temps, et ces discours n'ont pas eu l'impact sociologique qu'il attendait, ni sur les catholiques, ni sur les protestants. Réalisant l'impuissance de ses mots à infléchir le cours de la crise politique et religieuse, il a pu se garder, en conséquence, de se prononcer à nouveau sur les violences des guerres de religion, devenues cette fois trop cruelles.

Cette thèse est avancée par Arlette Jouanna<sup>400</sup> sur le cas de Michel de Montaigne, qui a lui aussi choisi de se taire. Nous pensons toutefois que cette interprétation n'est pas applicable au Vendômois. En effet, revenant en 1569 sur la scène des discours sur les guerres de religion avec sa *Prière à Dieu pour la victoire* suivie des *Pronostiques sur les misères de nostre temps*, de *L'hydre deffait ou la louange de Monseigneur le Duc d'Anjou, frere du Roy* puis des *Éléments ennemis de l'hydre*, Ronsard montre qu'il n'a pas perdu sa confiance envers la rhétorique qu'il exprimait dans *La promesse*<sup>401</sup>.

Si Ronsard n'a pas écrit sur la Saint-Barthélemy, c'est pour une toute autre raison que la pensée de l'inefficacité des mots sur les hommes et sur les événements du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette autre raison est, croyons-nous, loin d'être aussi la perplexité dans laquelle l'aurait mis la résolution machiavélique de Charles IX. Cette autre raison, c'est que Ronsard, à 48 ans en 1572, est un « poète plus courtisan que jamais<sup>402</sup> ». Malgré le désastre, il ne paraît pas en effet être fâché contre Charles IX, puisque c'est du lendemain, précisément à partir de l'année 1573 qu'il faut dater leurs plus intimes relations. Avec Paul Laumonier<sup>403</sup>, on apprend que Charles IX, qui ne pût plus guère se passer du Vendômois, le retint à Paris où il le traita d'égal à égal, daignant échanger quelques vers avec lui et lui donnant les témoignages d'amitié les plus flatteurs. Et c'est peut-être alors qu'au lieu de continuer *La Franciade*, comme le Roi lui en avait exprimé le désir, Ronsard produisit avec une certaine abondance jusque vers le milieu de 1574, mais le plus souvent des poésies de commande. Il chanta par ailleurs les *Amours d'Eurymedon et de Callirée*, pseudonymes transparents qui désignaient Charles IX et Mademoiselle d'Atri

---

<sup>400</sup> Montaigne a fait silence sur la Saint-Barthélemy, peut-être parce qu'il estimait le langage impuissant à traduire la cruauté du massacre, lit-on dans « La justice de Dieu », *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, op. cit., p. 234.

<sup>401</sup> *La promesse par Pierre de Ronsard Vandosmois, à la Royne* [1564], op. cit., pp. 538-571.

<sup>402</sup> Paul Laumonier, « Ronsard toujours poète catholique et anacréontique », *Ronsard, poète lyrique*, op. cit., p. 233.

<sup>403</sup> *Idem*, p. 233.

d'Aquaviva ; c'est aussi à cette époque que, sur l'invitation de la Reine Catherine, il écrit une bonne partie des *Sonnets pour Helene*.

Trois années plus tôt, au lendemain de la retentissante bataille de Jarnac (13 mars 1569), Ronsard a composé un chant triomphal sur l'*Insigne victoire qu'il a pleu à Dieu donner à Monseigneur Frere du Roy*. Cette pièce est, écrit Paul Laumonier<sup>404</sup>, un hymne de victoire d'un rythme sautillant, où le poète exulte, mû par des sentiments de patriotisme et de loyalisme, mais cédant aussi au besoin de faire sa cour, comme Baïf et Dorat, et de plus à la joie de la vengeance : car de bon cœur il déteste toujours les huguenots, qui ont si souvent troublé sa quiétude et même menacé sa vie. Il ne leur pardonne pas le mépris de l'autorité royale, ni leur vandalisme, ni leur insolent rigorisme, ni surtout les efforts qu'ils ont faits pour déshonorer sa personne et sa Muse. Ces sentiments restent intacts, malgré l'horreur des exécutions subies par ce parti. Six ans et demi auparavant, le poète avait appelé la colère de Dieu sur la tourbe mutine si elle ne désarmait pas. Celle-ci ne désarme pas en 1572, l'invocation du poète est exaucée.

Quelque temps avant la bataille de Moncontour (3 octobre 1569), au moment où la Reine Catherine et Charles IX attendent avec impatience l'issue du combat militaire au Plessis-Lès-Tours, Ronsard compose encore *La Prière à Dieu pour la victoire*, une autre pièce d'une aussi farouche inspiration que le premier chant triomphal au Duc d'Anjou. Après la bataille qui se termine par la retraite des huguenots à la Rochelle, il écrit *L'hydre deffaict, ou la louange de Monseigneur le Duc d'Anjou*, puis les *Éléments ennemis de l'hydre* avec le même accent sauvage que les premières pièces. Ronsard, de concert avec les plus implacables papistes, conseille dans chacune de ces pièces de ne pas laisser trace de la monstrueuse hérésie et d'en abattre toutes les têtes, y compris les Châtillon, auxquels il avait consacré un temple et juré une éternelle fidélité.

Un tel fanatisme ne permet pas de penser que le Vendômois pouvait, trois ans plus tard, dénoncer la Saint-Barthélemy. Seulement, au lieu de jubiler, tels Dorat, Pibrac et Chantelouve, devant ce coup infligé aux protestants, il « coule le moucheron » (II, 128) comme dit Aubigné, en se consacrant à des écrits d'un autre registre dont *La Franciade*.

Ce silence n'est pas acceptable au poète des *Tragiques*, pour les raisons avancées par Jean Crespin<sup>405</sup> dans la préface de la première édition du *Martyrologe*. Mais tout d'abord, un devoir de mémoire s'imposait au poète réformé envers sa communauté religieuse, envers aussi les

---

<sup>404</sup> Paul Laumonier, « Ronsard toujours poète catholique et anacréontique », *Ronsard, poète lyrique, op. cit.*, p. 233.

<sup>405</sup> « Préface de la première édition du *Martyrologe* », *Histoire des martyrs, op. cit.*, p. XXXIV. Pour rappel, lire ces raisons au chapitre « Apollon armé vs David ému », p. 97.

siècles futurs. Il lui fallait faire savoir aux générations suivantes l'extrême cruauté du « Roy, / Qui pour tuer les siens tua sa propre foy » (II, 147-148), leur montrer à quel degré de traîtrise et de barbarie étaient descendus la Reine Catherine, Charles IX, Henri III et leur Conseil. Impunis de leur vivant, ces gouvernants meurtriers sont de cette manière assignés devant le tribunal de la postérité. L'extrême cruauté machiavélique de la Saint-Barthélemy témoignait de la défaite des apparences et de la confusion ultime des méchants. Elle rendait l'invisible visible aux yeux des croyants, écrit Jouanna<sup>406</sup>. En évoquant la Saint-Barthélemy, Aubigné met en lumière la duplicité du régime des Valois qui rend impossible toute concorde dans les pourparlers entre catholiques et protestants :

La foy par tant de fois, et la paix violee  
Couvroit les faux desseins de la France affolee  
Soubs les traitez d'accord : avant le pourparler  
De la paix, on sçavait le moien de troubler. I, 977-980.

L'édit de Saint-Germain violé deux jours seulement après les noces d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois montre à Aubigné l'incapacité de la Reine Catherine et de Charles IX à tenir leurs engagements. Les Valois paraissent des perfides à ses yeux. Pour lui, leur non-respect des promesses de sécurité<sup>407</sup> faites aux chefs protestants venus à ces noces signifie un art de tromper pour détruire et régner. Gouverner de la sorte signifie que l'intégrité royale s'est effritée sous leur ère :

Noz Rois qui ont appris à machiavelizer,  
Au temps, et à l'estat leur âme desguiser,  
Ployant la pieté au joug de leur service  
Gardent religion pour ame de police. II, 651-654.

---

<sup>406</sup> « La justice de Dieu », *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, op. cit., p. 240.

<sup>407</sup> Afin de mener à bien les négociations engagées depuis la fin de 1570 dans le but d'établir une entente solide entre catholiques et protestants par le mariage de Marguerite de Valois, sa sœur, au jeune Henri de Navarre, prince du sang et chef du parti réformé, Charles IX pensait avoir besoin de l'appui de Coligny. Principal chef militaire des huguenots, l'Amiral se présentait comme un personnage incontournable pour la réussite de la politique royale. Retiré à la Rochelle, il n'avait plus reparu à la cour depuis le mois de mai 1567. Dès le mois de juin 1571, Charles IX, puis Catherine de Médicis, avaient envoyé vers lui dans le but d'obtenir son retour à la cour. Inquiet pour sa sécurité, l'Amiral n'avait pas reçu très favorablement cette invitation. De plus, il n'adhérait pas à la politique esquissée depuis quelques mois par le Roi et la Reine. Il préférait un mariage entre la reine d'Angleterre et Henri de Navarre. L'union de ce dernier avec Marguerite de Valois ne pouvait recueillir son approbation, d'autant plus qu'il craignait, à terme, de perdre la principale figure de proue du parti réformé, que les catholiques ne tarderaient pas à pousser à l'abjuration. En dépit de ses réticences, Coligny avait finalement dû se résoudre à rentrer à la cour. Conscient du danger qu'il allait alors courir, il ne le faisait pas sans garanties : un accord en onze articles, signé du Roi, de la Reine mère et des ducs d'Anjou et d'Alençon, garantissait sa sécurité et celle de ses compagnons. Hugues Daussy, « Le rôle de Coligny », *Les huguenots et le Roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Travaux d'Humanisme et Renaissance, n°CCCLXIV, Genève, Librairie Droz, 2002, p. 61.

Dans les temps anciens, les rois de la France faisaient exécuter les promesses qu'ils avançaient. Toute parole donnée était dans leur imaginaire éthique l'équivalent d'un acte<sup>408</sup>, fiable donc<sup>409</sup>. Aubigné est cependant au regret de constater que Charles IX et sa mère bafouent cette franchise royale, que la *perfidia* - le manquement à la parole donnée<sup>410</sup> - est leur propre. Toute la difficulté des réformés est alors de ne pouvoir pas savoir jusqu'à quel degré ces tenants du pouvoir royal disent vrai dans les différents pourparlers.

Dans la satire de la Saint-Barthélemy, la désignation de ces rois par leur patronyme joue un rôle capital dans le ravalement. Sa portée se modifie selon les lecteurs et les époques. Pour les contemporains d'Aubigné, il s'agit d'actualité politique. Nommer Catherine de Médicis, Charles de Lorraine, Charles IX et Henri III signifie ôter les masques des responsables des misères de France. Pour les générations suivantes, la dénomination fournit une liste d'anti-modèles à ne pas ressembler. La dénonciation de la dépravation royale témoigne ainsi de l'acuité de la conscience satirique d'Aubigné écrivant, au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle, pour des lecteurs atemporels.

Les vices et les violences mis sur le compte des réformés d'une part, des Valois et de leurs conseillers de l'autre, visent un objectif principal : les confondre avec leurs consciences. Pour chacun de ces accusés de mœurs triviales et de cruauté, lire les inconduites mises sur son compte c'est devoir se fâcher contre soi, affronter aussi le mépris de l'opinion publique. La satire mise, contre chacun d'entre eux, sur la capacité des démonstrations de la monstruosité à réaliser quelques effets troublants. Elle érige la dénonciation en mécanisme de sanction<sup>411</sup>. Dévoilant le fossé entre les traits du chrétien véritable et les conduites scandaleuses des réformés, Ronsard produit chez eux l'effet piquant du blâme. Quand Aubigné à son tour fait voir à la Reine Catherine ainsi qu'à ses fils et leurs conseillers leur éloignement par rapport aux bons rôles, il les expose, pour sa part, aux remords.

Ce qui est particulier à la représentation satirique, c'est donc sa capacité à susciter la confusion chez la cible. Aubigné cependant ne s'arrête pas au dévoilement des travers qui pullulent au Louvre. Il décentre aussi la *narratio* dans les lieux de massacre pour montrer avec plus d'acuité les horreurs nées de la dégénérescence des Valois.

---

<sup>408</sup> Gisèle Mathieu-Castellani, « La scène judiciaire dans *Les Tragiques* », *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, actes de la journée d'étude Agrippa d'Aubigné, *op. cit.*, p. 100.

<sup>409</sup> *Idem*, p. 99.

<sup>410</sup> Mario Turchetti, « Agrippa d'Aubigné et la tyrannie », *Entre Cléo et Melpomène*, *op. cit.*, p. 507.

<sup>411</sup> Pascal Debailly, « L'éthos du poète satirique », *art. cit.*, p. 75.

## 1.2. Clichés d'horreur

D'un réalisme criant, *Misères* mettent en route une représentation scripturale fondée sur le vu et garantie par le témoignage d'Aubigné (« Mes yeux sont tesmoins du sujet de mes vers » (I, 371) ainsi que par le « nous » collectif<sup>412</sup> des soldats huguenots : « Cette rage s'est veüe et les mères non-mères / Nous ont de leurs forfaitcs pour témoins oculaires » (I, 497-498). La campagne, terre du peuple éloigné du Louvre, est l'univers décrit par ce livre. Comme le terroir bucolique des Vallons d'Angrongne (*Préf.*, 115-120), cette terre ne doit pas être souillée par le sang de la violence. Ses mœurs sont pures. L'homme qui y habite se met sous la protection de la nature. Le sacrilège atteint cependant le paroxysme quand les soldats royaux surprennent les démunis dans leurs masures puis s'acharnent à piller les substances nourricières que la terre leur offre : « En vain le pauvre en l'air esclatte pour du pain : / On embraze la paille : on faict pourrir le grain » (I, 451-452).

Ce gâchis bouleverse la régénérescence. L'aveuglement et la cruauté avec lesquels les reîtres exterminent les gens des provinces montre une boucherie au-dessus de laquelle reste suspendue cette interrogation : pourquoi de telles atrocités ? Surpris dans sa mesure avec sa famille à Mont-moreau, un père de famille cruellement démembré dit être mis dans cet état par les reîtres pour « faute de viande » (I, 393). Ce motif est difficilement acceptable, comme pour les autres victimes. Les reîtres étant les soldats mercenaires du Louvre, leur cruauté est conséquente des vices de leurs chefs, les tenants du pouvoir royal de France, dénoncés dans *Princes et La chambre dorée*. Cette cruauté force les rares paysans qui ont pu se cacher dans les forêts à se gaver de crudités, de cadavres et de racines douteuses :

[...] pour monstrier comment en la destruction  
L'homme n'est plus un homme, il prend refection  
Des herbes, des charongnes, des viandes non-prestes,  
Ravissant les repas apprestez pour les bestes :  
La racine douteuse est prise sans danger,  
Bonne si on la peut amollir et manger :  
Le conseil de la faim apprend aux dents par force  
À piller des forests et la robbe et l'escorce. I, 311-318.

Agonisante, la femme du demi-vif de Mont-moreau, elle, ne dédaigne pas de réclamer la chair de leur nouveau-né :

La mere ayant long-temps combatu dans son cœur,  
Le feu de la pitié, de la faim la fureur,  
Convoitte dans son sein la creature aimée,  
Et dit à son enfant (moins mere qu'affamée)  
Rends miserable, rends le corps que je t'ay faict :

---

<sup>412</sup> Jean-Raymond Fanlo, « Du tableau politique au cantique », *Tracés, ruptures, op. cit.*, p. 59.

Ton sang retournera, où tu as pris le lait,  
Au sein qui t'allaitoit r'entre contre nature,  
Ce sein qui t'a nourri sera ta sepulture. I, 519-526.

Les crudités, les cadavres et les racines douteuses exceptées, ce désir anthropophagique est le seul moyen de survie dans les campagnes de la France folle où la violence l'emporte sur le reste. Désormais incapable de contrôler ses instincts, la génératrice de vie devient agent de mort. Le contraste entre sa rage et l'innocence de son enfant heurte les sensibilités : « Elle n'appreste plus les levres, mais les dents, / Et des baisers changez en avides morsures » (I, 536-537). En effet, c'est à être chatouillés et à être protégés par leurs mères que sont voués les tout-petits, non à être dévorés. La dénaturation du milieu physique où les troupes royales embrasent tout (I, 451-452) après avoir mis à sac les corps expliquent cette déshumanisation. Le désir anthropophagique est imposé à la mourante par la faim. Le lecteur lui-même se pose la question de savoir si Aubigné, soldat huguenot, ne risque pas à son tour d'être dénaturé moralement, lui qui se déplace à l'intérieur des mesures dévastées de Mont-moreau à la quête d'une nourriture devenue introuvable dans les lieux traversés : « La faim va devant moi, force est que je la suive » (I, 381). Sur le plan métaphorique, la mère cannibale renvoie à la France devenue terre de supplice pour plusieurs de ses sujets contraints, pour survivre, de se laisser remplacer dans les débris de leurs foyers par les bêtes :

Les places de repos sont places estrangeres :  
Les villes du millieu sont les villes frontieres :  
Le village se garde, et noz propres maisons  
Nous sont le plus souvent garnisons et prisons ! I, 225-228.

En marge de ces atrocités dans les campagnes, le lecteur se demande d'où vient cet étrange purgatoire que les Valois bénissent pendant la Saint-Barthélemy :

Tout pendart parle haut, tout equitable craint,  
Exalte ce qu'il hait, qui n'a crime le feint :  
Il n'est garçon, enfant, qui quelque sang n'espance  
Pour n'estre veu honteux s'en aller la main blanche :  
Les prisons, les palais, les chasteaux, les logis,  
Les cabinets sacrez, les chambres, et les lits  
Des princes, leur pouvoir, leur secret, leur sein mesme  
Furent marquez des coups de la tüerie extreme :  
Rien ne fut plus sacré quand on vid par le roy  
Les autels violez, les pleiges de la foy. V, 847-856.

Le projet d'un assassinat collectif commandité se confirme dans l'ardeur de Charles IX à encourager le peuple à décimer les huguenots :

[...] nostre Sardanapale  
 Ridé, hideux, changeant, tantost feu, tantost pasle,  
 Spectateur par ses cris tous enrrouez servoit  
 De trompette aux maraux, le hasardeux avoit  
 Armé son lasche corps : sa valeur estonnee  
 Fut au lieu de conseil, de putains entournee :  
 Ce roy non juste roy, mais juste arquebusier,  
 Giboioit aux passans trop tardifs à noier. V, 945-952.

L'exécution massive sans état d'âme met l'accent sur le travestissement du devoir de la famille royale à protéger ses sujets. L'assassinat de Coligny ainsi que le grand nombre de massacres dans les rues de Paris et sous les fenêtres du Louvre sont difficilement concevables. Pour Aubigné qui a échappé de justesse à ce carnage, tout régime qui donne l'ordre de tuer une partie de ses sujets est une tyrannie. Les chiffres qui rendent compte de la cruauté royale des Valois participent à leur inadmissible manquement au devoir de sûreté :

On void Loire inconneu tant farouche laver  
 Les pieds d'une cité, qui venoit d'achever  
*Seize cent* poignardez, attachez à douzaines :  
 Le palais d'Orleans en vid *les salles pleines*,  
 Dont l'amas fit *une isle, une chaussee, un mont*  
 Lequel fit refouller le fleuve contremont,  
 Et dessus et dessous, et les mains, et les villes  
 Qui n'avoient pas trempé dans les guerres civiles  
 Troublent à cette fois Loire d'un teinct nouveau,  
 Chacun aiant gagné dans ce rang un tableau. V, 1063-1072.

Au même titre que l'accumulation dans *Misères* des ravages des duels sans raison (1121-1184) et dans les provinces, la double évocation de la Saint-Barthélemy (II, 1431-1438 ; V, 765-1148) est, selon Agnès Megel Conacher<sup>413</sup>, protestation contre l'oubli des horreurs commises au cours des guerres de religion. Reprise pédagogique du même propos scriptural<sup>414</sup> de la violence sur des individus surpris dans leurs maisons ou pris au piège à Paris la nuit du 23 au 24 août 1572 et dans les semaines qui suivirent, l'énumération a pour objectif, dans *Misères*, *Les feux* et *Les fers*, d'accumuler les scènes d'atrocités pour signifier que, sous la Reine Catherine et Charles IX, les Français sont parvenus au comble des horreurs entre eux.

Pour Aubigné d'ailleurs, conjointement aux supplices atroces d'Hus, Hierome, Bainam, Fricht, Thorp, Beuverland, Sautree, Krammer, Haux, Norris, Askeuve, Gardinier, Venot, Marie, Anvers, Cambray, Tournay, Jeanne Grey, Montalchine et les autres martyrs de la foi protestante, le procès d'Anne du Bourg (IV, 543-602) et l'exécution de l'Amiral de Coligny

<sup>413</sup> *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, op. cit., p. 1.

<sup>414</sup> Olivier Millet, « L'abondance oratoire : répétition et accumulation », *Calvin et la dynamique de la parole*, op. cit., p. 315.

(V, 831-836) sont des persécutions commanditées par les Valois et que la postérité réformée doit connaître. La *narratio* vaut dans cette perspective avertissement et alerte. La conviction que « la vertu n'est pas fille de l'ignorance » (II, 1088) détermine le poète huguenot à retracer les nombreux cas de supplices des réformés pour leur rendre hommage, aussi pour placer le narrataire huguenot dans un qui-vive permanent. Au demeurant, la profusion des scènes de persécution correspond aux coups durs dénoncés par la narration scripturale pour rendre utile la mort des exécutés. La sérénité de ces figures face aux supplices est, à la foi, protestation calme contre la violence et leçon de vie.

Mais d'abord, en marge des scènes où les mains des Valois sont recouvertes de sang pour montrer que le devoir de protection des Français s'est mué en criminalité sous leur règne, les touches satiristes d'Aubigné s'exercent également, comme chez Ronsard, au moyen des métaphores continuées.

## 2. Dénonciation déguisée

Fiction narrative où l'abstrait représente, selon Henri Morier<sup>415</sup>, la réalité de façon transparente, l'allégorie exclut la comparaison explicite entre un signifiant – la fiction qui sert de comparant – et un signifié – la réalité représentée. Comme l'ironie, elle fait appel au flair du lecteur pour lui faire imaginer « un autre sens que le sens littéral<sup>416</sup> » d'un récit allusif. C'est que l'allégorie n'est pas un ornement gratuit dans l'argumentation satirique. Elle y correspond à une sorte de digression destinée à de véritables démonstrations<sup>417</sup>. Le lien presque organique qu'elle établit entre abstrait et réalité se conforme au principe de la satire interdisant l'outrage public des personnes connues.

C'est acquiesçant à ce principe hérité des anciens que Ronsard et Aubigné créent des récits de caractère allusif<sup>418</sup> qui dénoncent, dans les *Discours* et dans *Les Tragiques*, les vices des chefs réformés ou ceux des Valois sans nommer ces figures. Le procédé favori de ce tour rhétorique consiste, pour les deux poètes, à dissimuler le procès des auteurs des guerres de religion derrière des métaphores suivies, des conversations imaginaires aussi, conformes au souhait de Du Bellay<sup>419</sup> de taxer modestement les vices de son temps, et pardonner aux noms des personnes vicieuses.

---

<sup>415</sup> « Allégorie », *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, op. cit., p. 65.

<sup>416</sup> Olivier Millet, « Analyse rhétorique », *Calvin et la dynamique de la parole*, op. cit., p. 290.

<sup>417</sup> Yvonne Bellenger, « L'allégorie dans les poèmes de style élevé de Ronsard », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n°28, 1976, p. 73.

<sup>418</sup> Henri Morier, « Allégorie », *idem*, p. 65.

<sup>419</sup> *Défense et illustration de la langue française*, op. cit., p. 249.

## 2.1. Entités allégoriques

Tandis que, au début du *Discours des misères*, « le cruel orage » et ses constituantes signifient les guerres civiles qui s'annoncent entre Français, Ronsard, qui croit en la Reine Catherine, confond sa confiance à l'endroit de cette figure politique avec celle du peuple :

Las ! Madame, en ce temps que le cruel orage  
Menace les François d'un si piteux naufrage,  
Que la gresle et la pluye, et la fureur des cieux  
Ont irrité la mer de vens seditieux,  
Et que l'astre jumeau ne daigne plus reluyre,  
Prenez le gouvernail de ce pauvre navire,  
Et maugré la tempeste, et le cruel effort  
De la mer, et des vens, conduisez-le à bon port. *Disc.*, 43-50.

Le Vendômois érige la mère du Roi Charles IX, encore trop jeune en 1562 pour prendre la crise politico-religieuse en main, en leader politique bénéficiant d'une grande cote d'écoute. Tout tient au sens de la responsabilité qui flatte les compétences royales de Catherine de Médicis. Cette Régente a deux possibilités au lendemain des pourparlers du colloque de Poissy qui n'ont pas réussi à concilier catholiques et protestants. Soit elle se fait spectatrice du « pauvre navire » (*Disc.*, 52), qui symbolise la France en péril du fait des divergences religieuses irrésolues, et s'en remet à la pitié divine en espérant un miracle ; soit elle prend à bras le corps les discordes en question qui se transforment très vite en crise politique.

Choisir cette dernière option serait pour la Reine accomplir la mission d'ambassadrice de la paix liée à son statut de Régente. Le royaume ayant comme besoin d'un grand réveil rationnel, le seul parti que Ronsard lui conseille est la France. Il s'agit pour la Reine Catherine de persuader catholiques et protestants qu'aucun des membres des deux groupes ne peut se réclamer chrétien authentique ou français avec les mains recouvertes du sang d'un autre français. Le sort de la France seule importe, d'autant qu'il se confond avec celui de la monarchie ainsi qu'avec celui de l'Église. Son honneur et celui de ses enfants étant aussi en jeu (*Disc.*, 209-212), la Reine est conviée à réaliser que la France, inquiète de son avenir, porte sur elle son espoir de retrouver la concorde. En ce lendemain de Poissy où les Guise, Anne de Montmorency et Jacques de Saint-André s'allient pour constituer un puissant triumvirat contre les protestants dont Louis Condé a pris le parti, Ronsard lui souffle d'être l'instrument de la cohésion sociale, d'être la voix de la paix collective du royaume.

La Reine Catherine n'a pas droit à l'erreur, encore moins de se regarder comme un simple pion dans une affaire qui ne la concerne pas ou qui la dépasse. Une abstention ou un échec de sa part anéantirait la France car, l'indique l'*Institution*, « si un pilote faut, tant soit peu, sur la mer, / Il fera desoubs l'eau la navire abismer » (107-108). L'allégorie du navire en péril qui lui

est adressée remonte avant le massacre de Wassy, dans la période d'impasse où la France réalise que la concorde espérée avec le colloque de Poissy est décidément un rêve impossible et qu'il ne reste guère que deux issues : la guerre ou la tolérance civile de la Réforme protestante<sup>420</sup>. Cette métaphore du gouvernail à tenir avec délicatesse met en avant la figure de guide magnanime distincte du tenant du pouvoir impulsif ou machiavélique. Avec cette figure rhétorique, Ronsard exhorte la Reine Catherine à calmer les esprits échauffés pour empêcher que la prise d'armes de 1562 ne dégénère en tueries. L'assimilation de la France en danger à cette époque à un « pauvre navire » sert à recommander, contrairement à la solution armée préconisée par François de Guise<sup>421</sup>, une résolution pacifique des désaccords religieux, à faire donc adopter la solution de conciliation proposée par Michel de L'hôpital.

Aubigné utilise la même image du navire :

La France donc encor est pareille au vaisseau  
Qui outragé des vents, des rochers et de l'eau,  
Loge deux ennemis, l'un tient avec sa troupe  
La prouë, et l'autre a pris sa retraite à la poupe,  
De canons et de feux chacun met esclats  
La moitié qui s'oppose et font verser en bas,  
L'un et l'autre enyvré des eaux et de l'envie,  
Ensemble le navire, et la charge et la vie. I, 179-186.

Toutefois, le vaisseau outragé ne représente pas ici la France du *Discours des misères*. Cette France en péril est celle frappée depuis le massacre de Wassy jusqu'en 1598 par huit guerres civiles. C'est dans cette période de sang et de feu qu'Aubigné refuse que l'entourage du Louvre reste spectateur des malheurs publics :

Financiers, justiciers, [...]  
Voyez la tragedie, abaissez voz courages :  
Vous n'estes spectateurs, vous estes personages :  
Car encor vous pourriez contempler de bien loing  
Une nef sans pouvoir luy aider au besoing,  
Quand la mer l'engloutit, et pourriez de la rive  
Et tournant vers le ciel la face demi-vive,  
Plaindre sans secourir ce mal oisivement :  
Mais quand dedans la mer, la mer pareillement  
Vous menace de mort, courez à la tempeste  
Car avec le vaisseau, vostre ruine est preste. I, 163-178.

---

<sup>420</sup> Arlette Jouanna, « La crise d'Amboise et l'avènement politique des moyenneurs », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, pp. 372-373.

<sup>421</sup> Ce Duc ne tarde pas, malgré l'édit de Saint-Germain de janvier 1562, à perpétrer un coup de force le 1<sup>er</sup> mars 1562 avec le massacre des réformés à Wassy.

Quand bien même la balance penche en faveur de l'un des ennemis qui dans le navire « tient avec sa troupe / La prouë », le parti catholique probablement, les conseillers du Louvre sont sommés d'intervenir dans la crise nationale. Pour Aubigné, garder le silence serait, à l'image de ce « pasle / Spectateur » (V, 945) de la Saint-Barthélemy qu'est Charles IX, majeur en 1572, faire montre d'un cynisme inadmissible, voire d'une complicité explicite avec les tyrans Valois. L'accusation de complicité ou de commanditaire des massacres est d'ailleurs explicite à l'égard des chargés de l'ordre des cités et des finances du royaume : « vous estes personnages » (I, 163). Faire prendre conscience de leurs responsabilités à ces collaborateurs des rois Valois, leur faire jouer leurs rôles véritables, voilà l'effet que veut produire cette accusation. Les impératifs « voyez la tragedie, abaissez voz courages » (I, 167) se chargent de les forcer à faire des remontrances à la Reine Catherine, à Charles IX ainsi qu'à son Conseil. Mais Aubigné prolonge la métaphore du navire symbole du royaume pour leur signifier que laissant les violences se multiplier entre Français, ils se mettent eux-mêmes en danger.

Comme dans le *Discours des misères*, la métaphore continuée du vaisseau en danger est donc, dans *Misères*, évocation des guerres de religion et négation de tout refus d'y intervenir. Elle est la transposition allégorique de la crise politique et religieuse qui ne doit pas laisser indifférents ni la Reine Catherine ni aucun des conseillers de Charles IX. Le royaume « va sans ordre et sans loy » (*Disc.*, 166), puis devient, aux yeux d'Aubigné, « femme exploree [...] mi-vivante, mi-morte » (I, 117-118) forcée par la violence de maudire ses fils :

[...] vous avez felons ensanglanté  
Le sein qui vous nourrit, et qui vous a porté :  
Or vivez de venin, sanglante geniture,  
Je n'ay plus que du sang pour vostre nourriture. I, 127-130.

Sous un autre angle, l'allégorie du navire illustre encore la persécution des protestants tout le long du XVI<sup>e</sup> siècle. Aubigné y figure ses coreligionnaires à travers le second occupant du vaisseau qui « a pris sa retraite à la poupe » (I, 182). Avec son attitude défensive, cet autre personnage renvoie à Jacob dans l'allégorie de la mère affligée (I, 97-130). Symbolisés par Esau dans ce récit, les catholiques, « à force de coups / D'ongles, de poings, de pieds » (I, 100-101), ont forcé les protestants à la défensive.

Les deux camps auraient pu vivre en paix si les catholiques, à l'instar d'Esau, n'avaient pas, avec les persécutions sous Henri II, les exécutions sommaires d'Amboise et le massacre de Wassy, obligé les protestants à prendre les armes pour assurer leur défense. L'acharnement d'Esau contre son cadet traduit la démesure que François de Guise déchaîne contre les huguenots. Image de la

légitime défense, « la juste colere » (I, 109) de Jacob suivie de sa « juste querelle » (I, 122) disculpent alors les huguenots face aux guerres de religion.

C'est dire que l'allégorie du navire s'inscrit, chez Aubigné, dans le sens de la *Déclaration* et de la *Protestation* du 8 avril 1562 ainsi que du *Traité d'association* du 11 du même mois, trois discours composés par Bèze et Hotman, alors conseillers de Condé, pour justifier la mobilisation militaire des protestants pendant la première guerre de religion. Par-delà l'évocation du tumulte français, la fiction du navire et le conflit des frères bibliques présentent le drame du bon frère, le parti protestant, victime de l'agression continue de son aîné, le parti catholique.

Chez Ronsard, la fin de la *Continuation* fait lire l'inverse. Après la réplique (*Cont.*, 159-318) que l'altercation avec deux huguenots lui permet à l'occasion d'une prédication supposée de Bèze (« Un jour en te voyant aller faire ton presche », *Cont.*, 144), Ronsard, à travers une comparaison explicite, figure la France en princesse éplorée<sup>422</sup> qui se serait montrée à lui dans un songe :

L'autre jour en pensant que cette pauvre terre  
S'en alloit (ô malheur) la proye d'Angleterre,  
Et ses propres fils amenoient l'estranger  
Qui boit les eaux du Rhin, à fin de l'outrager,  
M'apparut tristement l'idole de la France,  
Non telle qu'elle estoit lors que la brave lance  
De Henry la gardoit, mais faible et sans confort  
Comme une pauvre femme atteinte de la mort :  
Son sceptre luy pendoit, et sa robbe semée  
De fleurs de lys estoit en cent lieux entamée,  
Son poil estoit hydeux, son œil have, et profond,  
Et nulle magesté ne lui haussoit le front. *Cont.*, 319-330.

Qu'on y croie ou qu'on n'y croie pas, cette apparition de la France est, elle aussi, sur le plan de la satire, démonstration de l'état misérable du royaume pendant les guerres de religion. L'indication en apparence exacte (« l'autre jour ») qui la situe dans le temps ne s'entoure d'aucune information supplémentaire pour garantir son authenticité. Malgré la formule « par vision la France à moi parla » (*Cont.*, 445), aucun avertissement n'invite non plus le lecteur à ne s'intéresser qu'à son sens imagé<sup>423</sup>. Le contraste frappant entre le temps glorieux des aïeux et celui inquiétant de 1562 y met seulement en évidence la perte du lustre du royaume. Mais

---

<sup>422</sup> Sur les sources probables de cette construction rhétorique, lire A. Micha, « Sur l'allégorie de la France dans la *Continuation du discours des misères de ce temps* », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 20, n°3, 1958, pp. 578-579, publié par Librairie Droz, URL : <http://www.jstor.org/stable/20674054>, consulté le 26-10-2017, 00 : 23.

<sup>423</sup> Ronsard ne procède pas comme Aubigné à propos du « celeste voyage » de Talcy où son esprit aurait reçu la matière religieuse des *Tragiques* : IV, 1199-1204.

Ronsard exprime surtout les accents compatissants (*Cont.*, 331-334) qui redressent la France triste puis l'incitent à lui confier l'origine de sa désolation qu'elle fait porter à Genève :

Une ville est assise és champs Savoysiens,  
Qui par fraude a chassé ses seigneurs anciens,  
Miserable sejour de toute apostasie,  
D'opiniastreté, d'orgueil, et d'heresie,  
Laquelle (en ce pendant que les Roys augmentoient  
Mes bornes, et bien loing pour l'honneur combatoient)  
Apellant les banis en sa secte damnable  
M'a fait comme tu vois chetive et miserable. *Cont.*, 337-344.

Sous François I<sup>er</sup>, la France a vécu dans la concorde avec des sujets persuadés que leurs rois sont élus par Dieu<sup>424</sup> pour les gouverner. C'est l'époque de la monarchie, une ère de paix, de stabilité et de gloire en raison de la soumission de tous les sujets à un seul roi, à une seule loi et à une seule foi, le catholicisme. Une ère terrible s'ouvre cependant quand la Réforme, née en Allemagne avec Martin Luther, retourne, depuis l'affaire des placards de la nuit du 17 octobre 1534, une partie de la France contre l'orthodoxie papale et monacale.

La question de fond concerne la non responsabilité des catholiques dans les guerres de religion. Parce qu'elle est restée fidèle au Roi et aux traditions du royaume, cette communauté religieuse n'est pas fautive de la crise meurtrière qui sévit dans le royaume, estime Ronsard. La faute plutôt à Calvin et Bèze dont les enseignements et les prédications, bien qu'apostasie, convertissent de nombreux Français en machines à troubler l'ordre public, à piller les églises catholiques et les trésors de la terre qui les a vu naître :

[...] mes peuples mutins, arrogants et menteurs,  
M'ont cassé le bras droit chassant mes Senateurs,  
Car de peur que la loy ne corrigeast leur vice  
De mes palais Royaux ont bani la justice :  
Ils ont rompu ma robbe en rompant mes cités,  
Rendant mes citoyens contre moy depités :  
Ont pillé mes cheveux en pillant mes Eglises,  
Mes Eglises hélas ! que par force ils ont prises !  
En poudre foudroyant images et autels :  
Venerable sejour de nos Saints immortels ! *Cont.*, 373-382.

Les métaphores criminelles qui sortent de la bouche de la France personnifiée (« M'ont cassé le *bras droit* » (374) ; « ont rompu ma *robbe* » (377) ; « ont pillé mes *cheveux* » (379) et qui sont aussitôt explicitées (« le bras droit » : « Senateurs », « justice » ; « ma robbe » : « mes

---

<sup>424</sup> Le roi ne tient la couronne de nous, mais de Dieu, et de la loi ancienne du royaume, indique Michel de L'hôpital dans son « Discours prononcé à l'ouverture de la session des États-généraux assemblés à Orléans, le 13 décembre 1560 », *Gouverner la haine, op. cit.*, p. 33.

cités » ; « mes cheveux » : « mes Eglises ») font porter aux réformés la responsabilité des violences dont la France est le théâtre et la victime. Le récit de la naissance de l'Opinion conforte cette accusation dès le *Discours des misères* :

[...] Jupiter fasché contre la race  
Des hommes, qui vouloient par curieuse audace  
Envoyer leurs raisons jusqu'au ciel, pour sçavoir  
Les hauts secrets divins, que l'homme ne peut voir,  
Un jour estant gaillard choisit pour son amie  
Dame Presumption, la voyant endormie  
Au pieds du mont Olympe, et la baisant, soudain  
Conceut l'Opinion peste du genre humain.  
Cuidier en fut nourrice, et fut mise à l'escolle  
D'orgueil, de fantaisie et de jeunesse folle. *Disc.*, 127-136.

Ronsard entend l'Opinion, sujet abstrait synonyme de pensée qui peut varier, étrangère à la vérité donc selon Yvonne Bellenger<sup>425</sup>, comme l'imagination trompeuse<sup>426</sup> des réformés interprétant librement et faussement l'Écriture. Le thème de l'allégorie qu'il développe sur ce sujet est l'orgueil humain ou « la curieuse audace » (*Disc.*, 128) des réformés qui oblige Dieu à frapper la France d'un malheur semblable à celui de Babel (*Genèse*, 11, 1-9). Liée à la Présomption, l'Opinion est associée dans cette allégorie aux forces du mal. C'est la Réforme protestante devenue « peste du genre humain » (*Disc.*, 134), monstre qui à travers la France arme le fils contre son propre père (*Disc.*, 159) et porte Ronsard à s'en remettre plusieurs fois à la Reine Catherine (*Disc.*, 25-54 ; 197-212) ainsi qu'à Dieu (*Disc.*, 213-236 ; *Cont.*, 293-296 ; 383-384 ; *Rem.*, 1-12 ; 34-36 ; 357-362 ; 827-844).

Pour contrer ces accusations, la métaphore du « geant morgueur » (II, 38) évoque, chez Aubigné, le caractère redoutable du régime des Valois transmué en « crainte des vivans » (I, 200). Avec cette métaphore, la ville qui « a visage de morte » (I, 582) lors des entrées royales fait penser que la terreur estompe la liesse populaire lors du tour de France que la Reine Catherine fait entreprendre à Charles IX après la première guerre de religion. Le « geant morgueur » montre que, depuis le massacre de Wassy, les Valois ont manqué au devoir de protection des civils du fait des tueries qu'ils orchestrent à travers la France et des vices qu'ils laissent se répandre dans leur cour. Aucun défaut des occupants de cette cour royale n'est épargné. Sa dépravation est mise à nu à travers l'opposition morale entre Fortune et Vertu, deux sujets allégoriques se disputant la conscience d'un gentilhomme campagnard qui y est nouvellement arrivé (II, 1107-1486).

---

<sup>425</sup> « L'allégorie dans les poèmes de style élevé de Ronsard », art. cit., p. 73.

<sup>426</sup> Voir note 3 de Paul Laumonier, à la page 26 de notre édition de référence sur les *Discours*.

## 2.2. Truchement dialogique : eiron vs alazon

Ainsi que le stipule Eva Kushner<sup>427</sup>, le dialogue constitue dans la littérature du XVI<sup>e</sup> siècle une forme privilégiée de l'échange intellectuel. En effet, dans ce genre de texte en forme de conversation entre deux ou plusieurs personnages, différents points de vue sont représentés sur des aspects moraux ou sociaux de l'existence. Les auteurs satiriques y donnent droit de cité aux opinions de l'Autre, mais ils y exposent surtout leurs idées à travers la bouche d'un des intervenants. Il s'agit chez Ronsard et Aubigné en particulier de duel idéologique.

Dans le différend qui oppose, dans la *Continuation* (144-318), Ronsard avec deux surveillants<sup>428</sup> qui l'entendent se moquer de Bèze, le caractère populaire de ces interlocuteurs du Vendômois ne laisse aucun doute sur l'issue du dialogue. Le propos de Ronsard s'articule sur le modèle de la réfutation qui rétablit la vérité. Il correspond à la parole de vérité avec laquelle, accusé d'athéisme (*Cont.*, 153-156), le poète enchaîne les contestations et les griefs à l'endroit de la Réforme si bien que ses interlocuteurs se retrouvent muets, deviennent de simples auditeurs qu'il laisse « confus au milieu de la presse » (*Cont.*, 316).

Dans *Princes*, le dialogue entre Fortune et Vertu fonctionne autrement, puisqu'il n'est pas articulé autour d'échanges de propos ni entre les deux personnages, ni entre l'un ou l'autre d'entre eux avec le gentilhomme. Ce dernier, qui n'a jamais pris la parole, est montré dans le rôle d'auditeur. Il est l'interlocuteur muet de ses deux conseillères dont la première, Fortune, ne représente pas les convictions d'Aubigné sur l'orientation morale à donner à la vie. Vertu, qui devient tutrice du gentilhomme, démolit les exhortations de Fortune par un discours de réparation construit sur le modèle monologique du conseil d'un bon père à son fils.

Fraîchement venu au palais des Valois, le gentilhomme découvre sa magnificence et pense être arrivé, comme il l'a toujours souhaité, à « la foire aux vertus » (II, 1122). Il n'hésite pas alors à participer aux activités des assemblées qui lui semblent les plus intellectuelles et les plus saines. À sa grande surprise cependant, le jeune étranger, dont « l'esprit sçavoit tout art, le corps tout exercice » (II, 1116), ne trouve dans ces assemblées de gens bien parés qu'« ignorants envieus » (II, 1129). À l'image de Joachim du Bellay désenchanté à la cour romaine, le gentilhomme est ainsi au regret de voir sa visite du Louvre devenir un séjour de découvertes

---

<sup>427</sup> « Le dialogue en France au XVI<sup>e</sup> siècle : quelques critères génologiques », *Revue canadienne de littérature comparée*, Spring, 1978, p. 141.

<sup>428</sup> « Ainsi les huguenots qualifient leurs espions ». Cl. Garnier note également qu'ils employaient le mot *presche*, pour sermon, et le mot de *predicant*, pour prédicateur, voulant avoir un vocabulaire à part, comme ils avaient une « créance » à part, *Continuation, op. cit.*, p. 44, note 3.

aussi décevantes les unes que les autres. La rencontre avec Fortune, type du manipulateur de conscience, l'édifie sur le vrai visage de la cour des Valois.

Dès son entrée matière, cette figure, qui prend un air maternel à l'endroit de son auditeur, accuse le père de celui-ci de l'avoir éconduit (« mal conseillé, pippé, trahy », II, 1201), insulte deux fois la vertu (« la stérille vertu » (II, 1202) ; « cette sotte » (II, 1203)) comme source de ses misères, puis lui propose une recette du bonheur :

Mon fils, [lui dit-elle], qui m'as esté desrobé du berceau,  
Pauvre enfant mal nourry, innocent jouvenceau,  
Tu tiens de moy ta mere un assez haut courage,  
Et j'ay vu aujourd'hui aux feux de ton visage  
Que le dormir n'auroit pris ni cœur ni esprits  
En la nuict qui suivra le jour de ton mespris :  
Embrasse, mon enfant mal nourry par ton pere  
Le col, et les desseins de Fortune ta mere. II, 1193-1200.

Il s'agit, dans ces vers, d'une tentative de détournement en marge de toute considération morale. Fortune ne convainc toutefois pas son auditeur à vivre à la manière des mignons du Roi Charles IX. Son discours ne produit aucun changement d'attitude chez le gentilhomme. L'ouverture de son propos a beau être cajolante et ses exhortations si flatteuses, le bonhomme ne l'écoute qu'avec étonnement. Le tout nouveau venu au Louvre se retrouve tiraillé<sup>429</sup> entre les incitations d'une soi-disante mère et les valeurs auxquelles il croit et qu'il veut enrichir par son séjour à la cour qui est censée être l'univers où évoluent les hommes les plus intègres du royaume. Son père resté à la campagne, où le gentilhomme va-t-il trouver du soutien contre la proposition de vivre avec les vices monstrueux dont son âme a été jusque-là « ignorante et pucelle » (II, 1120) ?

À ce stade du récit de sa vie, le jeune homme se pose les questions : que faire ? Suivre les conseils de Fortune et s'habituer au Louvre à « renier son salut quand il y va du gain » (II, 1274) ? Ou repartir à la campagne pour rester fidèle aux lois éthiques ? Le gentilhomme est dans ce dilemme quand, entrant en scène sous les traits de la dame blanche (II, 1323-1334) qui vint poser un baiser froid sur le front d'Aubigné sur son lit d'agonie à Talcy (« l'Ange consolant mes ameres blessures » (V, 1197)), Vertu vient lui recommander de cultiver la probité. Offensé et troublé par les propositions sataniques de la « mere aux estranges amours » (II,

---

<sup>429</sup> Sur ce tiraillement, voir Jean Céard, « Le jeune homme à la croisée des chemins : D'Aubigné et Silius Italicus », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°4, 1992, pp. 630-644.

1118), le gentilhomme de campagne est bienheureux de trouver secours auprès de cette figure emblématique du parler vrai selon les mots de Dominique Maingueneau<sup>430</sup>.

Vertu incarne ce côté persuasif de la rhétorique comme discours de vérité capable de convaincre du bien et de conduire l'auditeur à mieux aimer la dignité. Il n'y a plus de raison alors pour le gentilhomme d'être perplexe. Ce que sa conseillère ultime lui apprend, c'est que le bonheur, c'est la vertu, et cette dernière est tributaire de la domination exercée par la volonté sur les passions. Concrètement, les injonctions de Vertu prennent les traits d'une confiance en la volonté calquée sur l'aristotélisme avec sa définition du bonheur comme « activité de l'âme conforme à la vertu<sup>431</sup> ».

Tout le discours de Vertu développe l'idée de l'auteur de l'*Éthique à Nicomaque* suivant laquelle le bonheur n'est pas l'œuvre de la fortune, mais le résultat d'une perfection morale<sup>432</sup>. Aucune place n'y est laissée aux plaisirs illusoire. À ce titre, l'intervention de Vertu investit dans le même temps les champs politique et religieux pour exposer les conduites susceptibles d'apporter une existence plus tranquille à chacun des habitués du Louvre et, par-delà, à tous les Français qu'ils y représentent. La sagesse apparaît dans cette intervention comme étant une question de volonté individuelle, une lutte énergique contre la volupté. Elle est un idéal comportemental ancré dans la connaissance et l'observance des bonnes mœurs pour arracher l'homme à la bêtise et à la dépravation. Il s'agit de devenir véritablement grand.

Contrairement au libertin dont Fortune et les courtisans sont des exemples, Vertu invite son auditeur à être l'homme idéal que chacun voudra imiter et devenir, c'est-à-dire l'être social qui se conforme à la grandeur morale, celui-là qui s'impose un code de conduite rigoureux pour rester fidèle à l'honneur et à la dignité en toute épreuve. Cet idéal de vie veut, avant tout, freiner l'anarchie morale des courtisans qui ont laissé les Valois se vautrer dans la dépravation et autoriser les massacres de leurs sujets.

En totale rupture avec Fortune, Vertu apparaît ainsi la porteuse de vérité envoyée au gentilhomme non pas pour le racheter, mais pour l'exhorter à aspirer davantage à se délivrer de la volupté ainsi que de la vanité : « mesprise un tiltre vain, les honneurs superflus : / Retire-toy dans toy, parois moins, et sois plus » (II, 1373-1374). Le gentilhomme s'identifie par ailleurs à Aubigné persuadé de son élection au sortir de ses blessures à Casteljaloux et Talcy. Le surnommant « Psylle bien approuvé » (II, 1427), Vertu cherche à redoubler son sens éthique. Elle lui cite, avant de l'inviter à aller « suivre les labeurs du Princes Navarrois » (II, 1470),

---

<sup>430</sup> « La topographie du désert », *Le discours littéraire, op. cit.*, p. 198.

<sup>431</sup> Aristote, *Éthique à Nicomaque, op. cit.*, p. 33.

<sup>432</sup> *Idem.*

l'exemple de Scipion, mais surtout celui de Coligny qui affiche une admirable sérénité face au supplice fait à son corps pendant la Saint-Barthélemy (II, 1429-1438).

Raisonnant à la fois sur les lois, sur les mœurs et sur la police (II, 1113-1115), se faisant, en fin de compte, bien conseillé par Vertu, que manque-t-il alors au visiteur déçu du Louvre pour éluder tout risque de compromettre son âme ? L'heure est venue pour ce gentilhomme d'abandonner tout aux Valois et à leurs clients. Aubigné s'écrie après son départ de la cour : « Que je vous plains esprits qui au vice contraires / Endurez de ces cours les sejours nécessaires » (II, 1491-1492). Il s'en suit, à la fin du récit de l'aventure du gentilhomme chez les Valois, cet appel ultime à ceux qui se reconnaissent au Louvre à travers lui à quitter sans délai la cité perverse avant la malédiction :

Fuyez Loths de Sodome et Gomorrhe bruslantes,  
N'ensevelissez point voz ames innocentes  
Avec ces reprouvez. II, 1507-1509.

Bref, nouvellement arrivé à la cour des Valois, le gentilhomme s'est retrouvé dans un face-à-face entre l'appel à la volupté et la protestation contre celle-ci. D'un côté la perversité, de l'autre la dignité. Vertu, rhétoriquement, représente l'alazon chargé d'affronter l'imposture de Fortune. Elle incarne le vrai qui prend la place du faux<sup>433</sup>, c'est-à-dire la *parrêsia*. Sa harangue appartient au registre de la réfutation de la prévarication. La contre-recette du bonheur qu'elle propose au gentilhomme tient lieu de parole de blâme contre les mœurs du Louvre. Tout y est réprobation des prescriptions de Fortune pour, en contrepartie, signifier à l'étranger des manières éthiques de conduire sa vie.

La manipulation de Fortune représente, pour sa part, la perfidie des mignons de cour dont Aubigné, pour avoir séjourné au Louvre, est témoin sans indulgence. Le poète huguenot a vu monter jusqu'aux honneurs ces mignons des princes de France dont Fortune parle :

[...] noz mignons vieillis  
À leur dernier mestier vouez et accueillis,  
Pippent les jeunes gens, les gaignent, les courtisent,  
Eux autre-fois produits, à la fin les produisent,  
Faisant, plus advisez, moins glorieux que toy,  
Par le cul d'un coquin, chemin au cœur d'un roy. II, 1313-1318.

Désacralisant la vertu et la vie chrétienne, les courtisans déchaînent leurs ambitions sournoises en affectant une valeur prévaricatrice au langage. Ce contraste entre leur dire et leur être scandalise le gentilhomme peiné que Fortune l'exhorte à oublier le sens de l'honneur. Mais

---

<sup>433</sup> Marc Angenot, « La parole pamphlétaire », art. cit., p. 261.

c'est sans compter avec l'intervention de Vertu. Avec son discours sous forme de leçon de vie, cette figure infirme et invalide les exhortations du suppôt de Satan. Il existe d'ailleurs, dès l'ouverture de son propos, une intention manifeste d'Aubigné de mettre en avant un faisceau d'indications concernant la vraie grandeur :

Mon filz n'attends de moy la pompeuse harangue  
De la fausse Fortune, aussy peu que ma langue  
Fascine ton oreille, et mes presents tes yeux :  
Je n'esclatte d'honneur, ni de dons precieux,  
Je foulle ces beautez desquelles Fortune use  
Pour ravir par les yeux une ame qu'elle abuse :  
Ce lustre de couleurs est l'esmail qui s'espand  
Au ventre, et à la gorge, et au dos du serpent. II, 1335-1340.

Commence ensuite l'exposé des incitations de Vertu à une existence vouée à la probité :

Sois continent, mon filz, et circoncis pour l'estre  
Tout superflu de toy, sois de tes vuloirs maistre,  
Serre-les à l'estroict, reigle au bien tes plaisirs,  
Octroye à la nature, et refuse aux desirs,  
Qu'elle, et non fureur, soit ta loy, soit ta guide,  
Que la concupiscence en reçoive une bride :  
Fuy les mignardes meurs, et cette liberté,  
Qui fausse, va cachant au sein la volonté. II, 1347-1354.

On lit ici le type d'un entretien qui n'est pas, à vrai dire, dialogique, mais monologique. Vertu, seule locutrice, fait entendre à son auditeur la voix de la vraie fortune. Le gentilhomme n'a rien à ajouter à son discours. D'ailleurs la voix de ce personnage ne s'entend nulle part. Aubigné met seulement en œuvre la relation monologique maître-disciple. Cette relation masque celle qui lie le poète à son lecteur, destinataire non moins important de ses *Tragiques*.

La réplique constitue, comme dans le dialogue de Ronsard avec deux disciples de Bèze, un discours de rétablissement de la vérité. Vertu, la seconde énonciatrice, intervient en opposante farouche à qui Aubigné fait affirmer ses convictions sur la morale et sur la foi. L'intention du dialogue rhétorique consiste, pour Ronsard, à réduire les adversaires réformés au silence, à bien disposer aussi l'esprit du lecteur contre la Réforme. Aubigné, qui assume lui aussi le rôle didactique du moraliste, transmet, à travers la voix de Vertu, à son lecteur un art de vivre digne et en paix avec son âme sur le *theatrum mundi* :

Ne mesprise l'aisé, va pour vivre au repas,  
Mais que ta volupté ne t'y appelle pas :  
Ton palais convié par l'appetit demande  
Non les morceaux fardez, mais la simple viande. II, 1361-1364.

Tout ce que Vertu recommande à son auditeur s'adresse, de surcroît, à toutes les âmes que les sirènes de ce monde risquent, tel qu'Olivier Millet<sup>434</sup> l'écrit, de détourner des lois contenues dans l'Écriture, à tous ceux qui se reconnaissent dans la situation du gentilhomme, la communauté huguenote y compris aux heures où tout semble perdu<sup>435</sup> durant les guerres de religion.

En dehors des métaphores continuées, Aubigné exprime donc ses désapprobations envers les mœurs du Louvre sur le mode de la confrontation dialogique. Il s'agit chez lui d'une altérité discursive où il ne prend pas à son compte personnel les propos qu'il fait tenir à une instance satirique tierce. Ce mode de dénonciation obvie fait surgir dans *La chambre dorée*, *Vengeances* et *Jugement* plusieurs autres bouches accusatrices<sup>436</sup> qui servent, comme Vertu, à faire part d'une austérité morale et religieuse hautement prononcée pour amplifier les prises de position contre le Louvre.

En définitive, pour Ronsard et Aubigné, faire la satire des guerres de religion ne consiste pas toujours en des dénonciations ouvertes et des caricatures réductrices. Par moments, les deux poètes mettent en route des fictions à double sens. Loin de se réduire à de simples ornements rhétoriques, ces récits enchâssés dans la topique du monde à l'envers sous forme de digressions sont le support de véritables démonstrations<sup>437</sup> de la dépravation de la cible.

Aucun de ces récits n'est sans enseignement. Les métaphores suivies y viennent en renfort à la satire directe. Elles occupent dans le *Discours des misères*, la *Continuation*, *Misères* et *Princes* la place de fictions représentatives des vices des figures historiques que la satire non déguisée accuse d'être responsables des guerres de religion. À la suite des réformés exigeant de Ronsard de ne pas faire porter à Calvin et Bèze la responsabilité des maux de France, les Valois de leur côté doivent frémir de l'opinion trop désavantageuse que la topique du *mundus inversus* et les allégories donnent de leurs personnes dans *Les Tragiques*.

Cette offense aux bonnes mœurs que la satire force chacun de ces allocutaires à voir indique combien la dénonciation, même voilée, est fâcheuse pour sa cible. De quelque parti qu'elle est sous les guerres de religion, la satire exclut le mis en cause du renom. Elle ôte les masques sur les vices, pique la *dignitas*, mais dans l'intention d'amener les destinataires-cibles à corriger leurs agissements. Le lecteur-juge, lui, est invité indirectement à prendre parti contre

---

<sup>434</sup> « Éloquence chrétienne et vulgarisation doctrinale : les modèles patristiques », *Calvin et la dynamique de la parole*, op. cit., p. 155.

<sup>435</sup> Marguerite Soulié, *L'inspiration biblique*, op. cit., p. 276.

<sup>436</sup> Parmi ces accusatrices, il y a les figures de la vertu (Justice, Paix et Piété) et les éléments cosmiques.

<sup>437</sup> Nadia Cernogora, « L'éclat baroque à l'épreuve de l'entendement logique et poésie spirituelle à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : les figures d'analogie », *Albineana* 20, p. 165.

ces cibles. Dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques*, la dénonciation s'érige donc en tribunal des mœurs des Français sous les guerres de religion. Elle présente aux réformés comme aux Valois un catalogue de dépravations destiné, comme dit Jean-Raymond Fanlo<sup>438</sup>, à les agacer. Néanmoins, la *narratio* s'ouvre souvent dans chacun de ces discours poétiques à la controverse ainsi qu'aux protestations véhémentes.

## Chapitre II : polémique en action

En colère contre les agissements qu'ils enregistrent comme conduites contraires à la foi à la vertu et à la discipline chrétienne, Ronsard et Aubigné basculent, plusieurs fois, de la *narratio* à la *disputatio*, à la *vituperatio* aussi. Comme dans les truchements dialogiques où le point de vue du second intervenant se veut rectificateur, leurs surgissements dans la *narratio* de leurs discours sur les guerres de religion intègrent la polémique.

Ainsi que l'indique Marc Angenot<sup>439</sup>, Emmanuelle Tabet<sup>440</sup> aussi, ce registre oratoire se caractérise par la présence forte et explicite de l'énonciateur, qui s'engage dans son discours pour contredire les thèses de l'adversaire. La réaction contre les façons de voir et de vivre de cet allocataire s'y montre la voix de la raison. Tandis que le lecteur est l'allocataire indirect qu'il faut dissuader d'adhérer aux opinions de cet adversaire, celui-ci est l'interlocuteur direct à faire taire. L'adversaire idéologique est le destinataire-cible de la polémique. Il doit absolument changer d'opinion puis de conduite à la lecture des protestations qui apportent le contrepoids à ses positions doctrinales.

Dans un premier temps, c'est cet interlocuteur qui avance une idée et la soutient. Dans un deuxième temps, le polémiste intervient pour le contredire et réfuter son idée. La polémique comporte, pour cette raison, les traits de la réplique. Elle récusé les thèses de l'allocataire avec force argumentation. Qu'il s'agisse des *Discours* ou des *Tragiques*, elle fuse pour contrer des prises de position préexistantes. La querelle est son moteur.

Si Ronsard donne une suite au *Discours des misères*, puis compose la *Remonstrance* et la *Responce*, c'est qu'il réagit contre l'actualité brûlante, certes, mais il consolide aussi ses griefs de départ contre la Réforme et apporte son droit de réponse aux allégations fâcheuses contre sa personne contenues dans les textes d'Antoine de la Roche-Chandieu, de François de la Baronie, de Bernard de Montméja ou de Zamariel. Aubigné pour sa part se lance dans la composition

---

<sup>438</sup> « La révolte prescrite et impensable », *Tracés, ruptures*, op. cit., p. 292.

<sup>439</sup> « Lieux communs sur le genre pamphlétaire », *La parole pamphlétaire*, op. cit., p. 21.

<sup>440</sup> *Convaincre, persuader, délibérer*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 57.

des *Tragiques* parce qu'il a, lui aussi, le devoir de réagir contre des pratiques et des considérations qu'il est impuissant à souffrir.

Discours argumenté, la polémique est alors chez chacun des deux poètes contestation, comme dit Cicéron, sur les choses comme sur les mots<sup>441</sup>. Elle est guerre des points de vue. Elle s'adresse à la raison et déploie, sur chaque question politique, religieuse ou personnelle, les arguments propres à l'emporter sur l'allocutaire. Il s'agit de controverse dont la visée est justement de réduire l'antagoniste au silence<sup>442</sup>. La contestation s'y rapporte à des *agôns* jouant le même rôle que le *logos*<sup>443</sup>. L'enjeu consiste pour l'énonciateur à démolir les opinions de l'antagoniste, aussi à défendre sa thèse propre, dans l'intention de conquérir le lecteur<sup>444</sup>.

Quand Ronsard répond aux poètes protestants, il légitime la cause catholique aux yeux de tous et combat celle réformée, réhabilite son nom personnel également. Comme chez lui, la polémique est surgissement personnel d'Aubigné dans la *narratio* du discours poétique des *Tragiques*, intervention discursive ou assertion catégorique contre les positions politiques et religieuses des adversaires. Les deux poètes partagent l'espace des opinions et des croyances farouchement antithétiques. Chacun d'entre eux fait déborder son discours sur les guerres de religion de répliques qui montrent un homme en colère désireux de faire taire les adversaires et de les disqualifier aux yeux du lecteur.

Quels sont donc les clivages fondamentaux entre les *Discours* et *Les Tragiques* ? Quels sont les griefs que Ronsard et Aubigné font aux protestants pour le premier, aux catholiques pour le second ? Avant l'analyse des positions qui distinguent *Les Tragiques* des *Discours*, il importe de cerner d'abord les modes d'expression de la controverse dans ces deux œuvres.

### 1. Accents de la controverse

Sur le plan des convictions idéologiques, l'écriture polémique des *Tragiques* fait voler en éclats le système doctrinal des *Discours*. Cet antagonisme indique la querelle distante entre avocat poétique des Valois et stigmatisateur de leurs façons de vivre et de gouverner. La polémique elle-même correspond à ces moments essentiels des *Discours* et des *Tragiques* où, se dressant chacun contre les acteurs des événements tragiques de leur temps, Ronsard et

---

<sup>441</sup> « L'orateur adressé par Cicéron à M. Brutus », *L'orateur*, *op. cit.*, p. 87.

<sup>442</sup> Felman Shoshana, « Le discours polémique », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n°31, 1979, p. 187.

<sup>443</sup> Warner Jaeger, *Paideia. La formation de l'homme grec*, Paris, Gallimard, 1964, cité par Joëlle Gardes-Tamine, *La rhétorique*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 13.

<sup>444</sup> Marc Fumaroli, *L'âge de l'éloquence*, *op. cit.*, p. XI.

Aubigné prennent parti contre des allocutaires qu'ils indexent sans détour : Bèze, Condé et leurs partisans selon les *Discours* ; la Reine Catherine et son camp selon *Les Tragiques*.

La polémique, chez les deux poètes, répond aux opinions des allocutaires-cibles par la controverse. Les motifs de celle-ci ne sauraient se lire en termes de contenus simplement. En effet, s'inscrivant dans une logique de réajustement identitaire, la controverse signale le litige idéologique avec les outils d'une querelle truffée d'accents propagandistes. C'est un processus de monstration des causes des guerres de religion auquel d'inflexibles convictions doctrinales viennent se greffer. Il est question d'intertextualité conflictuelle éloignée. Aubigné étale un réquisitoire contre la Reine Catherine dont Ronsard a brossé, quinze ans avant l'ébauche des *Tragiques*, une image fort séduisante. Dans le même temps, le poète huguenot réhabilite les protestants, dont l'identité est entachée de vandalisme par le même défenseur du catholicisme.

### 1.1. Démolition et réhabilitation identitaires

D'où vient, en 1562, la discorde qui expose la France à la guerre civile ? Comment restaurer l'ordre et garantir la paix dans le royaume ? C'est à résoudre ces questions que Ronsard s'est attelé en écrivant le *Discours des misères* auquel il donne une suite immédiate : la *Continuation*. De façon inattendue, ces discours poétiques de circonstance adressés prioritairement à la Reine Catherine pour la pousser à prendre en main la crise politico-religieuse de 1562 font l'objet de réponses viscérales de la part de quelques prédicants réformés.

L'indignation que ces réponses provoquent en lui astreint Ronsard, alors atteint dans sa fierté parce qu'étant accusé d'être mauvais poète, d'être athée et de vouloir aussi plaire au Louvre avec son deuxième écrit considéré comme diffamatoire contre Bèze, à un corps à corps textuel<sup>445</sup> avec Bernard de Montméja surtout, l'auteur du piquant libelle titré *Responce aux calomnies contenues en la suite du Discours sur les misères de ce temps, fait par Messire Pierre Ronsard, jadis poëte, et maintenant prebste*. La fierté blessée engage concrètement le Vendômois dans la « riposte offensive », selon les mots de Charles Maurras<sup>446</sup>. Elle lui fait dépasser la satire générale de la crise de 1562 et entrer en conflit contre les poètes protestants.

Mais d'abord la *Continuation*, suite immédiate donnée au *Discours des misères*, ne vise plus à pacifier la France. Farouchement antiprotestant, ce discours accuse Bèze, ses collègues et ses disciples d'être responsables du terrible désordre de la France. Ronsard y cherche à

---

<sup>445</sup> Véronique Ferrer, « Le poète en situation », art. cit., p. 33.

<sup>446</sup> « La politique de Ronsard », art. cit., p. 3.

convaincre la France des erreurs théologiques de Bèze, qu'il tente de faire revenir à la raison sans manquer d'entreprendre de clouer le bec à ses coreligionnaires.

Le protestantisme est, aux yeux de Ronsard, « miel empoisonné de [...] doux breuvage » (*Rem.*, 212). Cette belle chimère qui l'a séduit un temps naît du fait que dans la rencontre de Luther avec l'esprit maléfique (*Rem.*, 267-297), une sensation étrange s'empare de son âme qu'il croit être investi d'une révélation prophétique. En même temps qu'elle confère à Luther des opinions sur les sacrements ecclésiastiques, le début d'une croyance nouvelle donc, selon Ronsard, la séduction satanique entraîne cet instigateur de la Réforme dans une déraison existentielle. Elle lui donne l'impression d'avoir vécu dans le leurre jusqu'à ce moment. Or le leurre, souligne Ronsard, ne fait que commencer dans sa vie. Calvin propage ensuite ce leurre en France avec Bèze et ses ministres si endoctrinés qu'« à les oÿr dire, / C'est Dieu qui les conduist » (*Cont.*, 27-28).

Avec la certitude que Bèze partage avec le Christ son élection, ses disciples Français portent leur attention vers lui seul, acceptent de périr pour la doctrine que Calvin lui fait prêcher, vont jusqu'à fomenter le rapt de François II et détruire les objets de culte des Églises catholiques. Ces réformés ont pour Bèze un mélange de vénération et d'obéissance qui étonnent Ronsard. En plein prêche à Paris en 1561, Bèze est en effet regardé par ses disciples comme un « envoyé / Du Ciel, pour r'enseigner le peuple devoyé » (*Cont.*, 153-154). Or ce réformateur a beau agir en prophète, il apparaît charlatan aux yeux de Ronsard qui s'écrie :

Mon dieu, ce di-je lors, quelle sainte bonté !  
Quelle Evangile hélas ! quel charitable zelle !  
Qu'un Prescheur porte au flanc une espée cruelle !<sup>447</sup> *Cont.*, 146-148.

Du moment où il porte une épée en plein prêche, Bèze fait montre d'un terrible contraste avec l'humilité du chrétien véritable. Son erreur porte sur la discordance entre ses mots et ses accoutrements. Ses suivants ne discernent pas, comme Ronsard, l'écart entre les premiers chrétiens et lui. Son armure est incitation à la violence. Or aucune des lois du *Sermon sur la montagne* n'appelle au sang. Même armé, Bèze ne s'expose pas aux périls des combats. Au contraire, il garde comme Calvin une bonne distance vis-à-vis des champs de bataille. Il confesse la chrétienté « de bouche et non de cœur » (*Cont.*, 50). Encore, il n'a pas, selon le Vendômois, le pouvoir de savoir ce que le Christ a su, encore moins de voir au-delà de ses visions. Même influencé par Calvin, Bèze aurait pu garder assez de réserve pour faire remarquer

---

<sup>447</sup> Ronsard adresse ici aux réformés le même reproche que Michel de L'hôpital leur a fait aux États-généraux d'Orléans : « si c'est religion chrétienne, ceux qui la veulent planter avec armes, épées et pistolets, font bien contre leur profession, qui est de souffrir la force, non la faire », « Discours prononcé à l'ouverture de la session des États-généraux assemblés à Orléans, le 13 décembre 1560 », *Gouverner la haine, op. cit.*, p. 37.

à ses coreligionnaires qu'ils sont moulés de la même farine que les autres hommes, qu'il est possible par conséquent qu'ils se trompent dans leur lecture de la Bible. Lui-même a remis en cause ses convictions premières. Il paraît alors, à côté de Luther, Calvin et Condé, un de ces « pauvres incensez » (*Cont.*, 33) sur le Vendômois appelle l'éveil :

Si la saine raison le regaigne une fois,  
Luy qui est si gaillard, si doux, et si courtois,  
Il cognoistra l'estat auquel on le fait vivre :  
Et comme pour de l'or on luy donne du cuyvre,  
Et pour un grand chemin un sentier esgaré,  
Et pour un Diamant un verre bigarré. *Cont.*, 301-306.

L'accusation de fous impuissants à discerner les leurres de Satan met la foi réformée en péril. Les lecteurs protestants doivent être gênés que leurs ministres se trahissent par les motifs guerriers de leur accoutrement ainsi que les marques de leur arrogance. Bèze est accusé de marcher sur les pas de Luther abusé. Très caractéristique de la prise de position radicale de Ronsard contre l'« Evangile armée » (*Cont.*, 119-122) que Bèze prêche à travers la France, la *Continuation* démolit ainsi l'identité du réformé.

Avec ce discours, Ronsard ne se tait pas si vite que voulu par les prédicants qui ont réagi à son *Discours des misères*. Convaincu de la solidité de ses griefs, il travaille, dit Véronique Ferrer<sup>448</sup>, à ramener Bèze sur le droit chemin de la concorde et de la tradition. La *Continuation* est, au même titre que la *Remonstrance*, le discours de la condamnation systématique des thèses réformées. Ronsard fait de plusieurs passages de ces deux opuscules des moments de réfutation qui somment Bèze et ses disciples à renier leurs positions doctrinales.

Aubigné, dont le discours sur les guerres de religion ne répond pas à un adversaire de plume clairement identifié, inscrit néanmoins *Les Tragiques* dans un corps à corps textuel avec la caricature que le Vendômois fait du réformé (*Cont.*, 265-270). Il est question dans *Les feux* et dans *Les fers* d'une intertextualité conflictuelle qui vient réhabiliter l'identité du réformé avili par la *Continuation* et la *Remonstrance*. Dans ces deux chants qui constituent le martyrologe du poème des *Tragiques*, les inquisiteurs et leurs bras armés voient Du Bourg, Montalchine, Coligny et chacun des autres huguenots condamnés à la mort leur abandonner sereinement leurs corps. Ils les écoutent aussi marmonner des fragments bibliques qui sont signes d'une ascèse spirituelle que la violence ne vainc pas. Les martyrs réformés ne craignent pas la violence, ni sous Henri II ni sous François II. Dans une éloquente sérénité face aux persécutions, ils

---

<sup>448</sup> « Le poète en situation », art. cit., p. 38.

démontrent la parfaite fidélité du réformé avec l'Alliance. Ainsi Aubigné leur accorde-t-il des accents hymniques quand, à l'inverse des accusations d'hérésie de Ronsard, il proclame :

Des triomphans martyrs la façon n'est pas telle,  
Le premier champion de la haute querelle  
Prioit pour ses meurtriers. I, 1189-1191.

Cette image élogieuse du martyr récuse l'étiquette de faux chrétiens collée aux réformés. L'enjeu rhétorique est leur rehaussement aux yeux du lecteur placé dans le rôle de juge devant les portraits opposés à ceux de la *Continuation* et de la *Remonstrance*. Au reste, il s'agit entre ces deux sections des *Discours* du Vendômois et *Les Tragiques* de caricatures articulées entre démolition et réhabilitation identitaires.

Le même schéma rhétorique se dessine avec la Reine Catherine, Charles IX et Henri III. Le *Discours des misères* brossait déjà une image de sagesse de la Régente avec une suite de qualificatifs valorisants : « Royne tressage » (197) ; « Royne [...] douce et gracieuse » (394-395). Aubigné amenuise cette image séduisante, lui superposant et opposant les plaintes qui remplissent *Misères*, *Princes* et *Les fers* de protestations farouches contre les derniers Valois.

Sur le plan personnel, au regard des rumeurs infamantes que les prédicants genevois font circuler sur son compte en 1562, Ronsard sort, dans la *Responce*, des positions partisans de la *Continuation* et de la *Remonstrance*. Dans cet écrit, il oppose à Montméja des arguments relevant non du débat théologique, mais de la contre-accusation. Cela, parce que faute peut-être de compétences théologiques, voire du génie poétique nécessaire pour arriver au même niveau d'éloquence que lui, les voix protestantes qui ont répondu à son *Discours des misères* s'en prennent à sa personne et parodient sa poésie afin de l'atteindre dans sa chaire et de le condamner au silence. Piqué dans son amour propre, Ronsard quitte le terrain de la satire en oubliant clairement le débat de fond sur la crise politico-religieuse. Se constituant avocat de lui-même, il se montre polémiste farouche contre l'auteur de la *Responce aux calomnies contenues en la suite du Discours*, centre le propos sur sa personne, puis enchaîne ses démentis.

Discours de circonstance moins militant que la *Continuation* et la *Remonstrance* selon les mots de Véronique Ferrer<sup>449</sup>, la *Responce* exprime de la sorte la riposte du Vendômois à Montméja. Ce discours démonte chacune des accusations du prédicant de Genève. Il suppose contestations sur les questions personnelles<sup>450</sup> et attaques virulentes. Il participe, en ce sens,

---

<sup>449</sup> « Le poète en situation », art. cit., p. 31.

<sup>450</sup> Paul Laumonier, « Introduction », *Discours*, op. cit., XVII.

d'un art de la protestation hardie contre un *male dicere* qui a visé à mettre Ronsard en mal avec les Valois et à ruiner son estime publique.

Ronsard consacre tout son génie à rétablir sa *dignitas*. Il lui faut amener son ennemi, les autres prédicants aussi, à renier ses accusations. C'est dans cette mesure qu'il postule, dès le liminaire de son démenti : « tu mens, [...] je ne suis point / Des vices entaché dont ta rage me point », 21-22. Au « tu dis que je suis Prestre » (71), Ronsard répond doublement : « J'ateste l'Éternel que je voudrais l'estre » (72), « je voudrais l'estre » (93). Au « tu dis que je suis vieil » (281), il réplique : « je ne suis incogneu » (292), « je ne suis ny rocher, ny Tygre, ny serpent » (349). Puis il enchaîne une suite de « tu dis » (463, 621, 681, 741, 959) qu'il récuse par les tournures négatives. Pour appuyer son démenti liminaire, Ronsard scande envers Montméja : « tu mens impudemment » (465), « tu mens mechamment » (509). Puis il avance les formules d'attestation comme garantes de sa bonne foi à n'avoir ni cherché à médire de Calvin ou de Bèze, ni voulu être prêtre, ni désiré les faveurs du Louvre : « je jure du grand Dieu l'immense déité » (66), « j'ateste l'Éternel » (72), « j'invoque l'Éternel », 514.

Le poète des *Discours* s'érige donc en diseur de vérité. La *Responce* se veut l'histoire de sa vie par lui-même. C'est l'exposition publique de sa vie telle qu'elle a été, non telle que décrite par ses accusateurs. Cet opuscule a pour but sa réhabilitation identitaire. Ronsard s'y situe dans une situation d'altercation. Pour parler comme Samuel Junod, il cherche à tout prix à sauver sa stature de poète, sa réputation d'écrivain, à défendre son ethos personnel<sup>451</sup>. Au delà de son image sociale, Ronsard justifie la composition du *Discours des misères* et de la *Continuation*, son droit à la satire aussi. Sans l'avoir cherché ou sans s'y attendre, Montméja et ses coreligionnaires lui offrent l'occasion d'esquisser une âme assez honnête et brave pour adresser ses remontrances à chacun des acteurs des guerres de religion.

C'est que la calomnie, ainsi que Tatiana Baranova<sup>452</sup> le précise, fournit à l'homme qui en a fait l'objet la possibilité de prendre la parole en public pour se défendre. Calomnier son prochain signifie lui ôter l'honneur, dire de lui des choses fausses pour ruiner son estime. Fondée tantôt sur l'interprétation fautive de la vie privée, tantôt sur l'accusation montée de toutes pièces, la calomnie correspond précisément à cet art de noircir le portrait social d'autrui pour provoquer à son égard le quiproquo avec la *doxa* et troubler son esprit.

---

<sup>451</sup> « La poétique de l'enrollement au temps des guerres de religion », *MLN*, vol. 120, n°1, *Italian Issue Supplement : La littérature engagée aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : études en l'honneur de Gérard Defaux (1937-2004)*, publié par Johns Hopkins University Press, 2005, p. S54.

<sup>452</sup> « Le libelle entre la condamnation et la nécessité », *À coups de libelles, op. cit.*, pp. 56-57.

Dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle, le danger de cette pratique, précise Pascal Debailly<sup>453</sup>, est que l'enjeu de la vérité au niveau duquel Ronsard a voulu situer le *Discours des misères* et la *Continuation*, la *Remonstrance* aussi, perd tout lien avec la justice, l'injure et la calomnie étant des énoncés agressifs et destructeurs où la violence verbale se substitue au droit. Il n'est pas question avec la calomnie de parler des vices propres à chacune des catégories sociales de la France déchirée et exposée à la guerre civile, mais de faire descendre la poésie satirique au plus bas niveau de la polémique sans traiter du fond du sujet de l'heure<sup>454</sup>, qui est la crise politique et religieuse. La calomnie s'en prend à la personne et ne fait que l'aigrir. La satire, elle, permet au contraire, grâce à l'anonymat ainsi qu'au caractère général de ses dénonciations, à chacun de se corriger dans le secret de sa conscience<sup>455</sup>. Il est impossible de corriger les mœurs de son temps en s'occupant à nuire à des individualités. Tatiana Baranova<sup>456</sup> souligne cet aspect en disant qu'à l'intérieur de la communauté, seule la critique impersonnelle est permise, en temps de crise en l'occurrence. La désignation de l'ennemi signifie son expulsion symbolique du corps sacré de la société. Lorsque cette rupture est consommée, la diffamation de l'ennemi se transforme en une punition infamante.

Tant qu'ils enferment leur réaction au *Discours des misères* et à la *Continuation* dans une médisance contre Ronsard, Montméja et ses frères s'expriment hors des lois de la prise de parole en public. Ils compromettent l'efficacité de leur action discursive<sup>457</sup>. À leur opposé, Ronsard, qui met à profit les ressources rhétoriques relatives au code de la légitimité et de la légitimation de la parole accusatrice<sup>458</sup>, s'interdit « tout développement qui ne sert pas la cause de la vérité<sup>459</sup> ». D'après ce qu'il dit au vers 67 de la *Responce* (« D'estre injurieux ce n'est pas ma nature »), la médisance n'est pas son domaine. Il la concède alors à ses adversaires réformés, convaincu que les discours satiriques censés contribuer à faire entendre raison aux Français de 1562 viennent d'être infiltrés par les mauvaises langues. Ses propos liminaires dévoilent l'incompétence des prédicants à raisonner sur le sujet des guerres de religion.

Pour écrire utilement sur ce fléau, Montméja et ses frères auraient mieux fait de prendre leur distance par rapport au *male dicere*, puis suivre l'exemple de Bèze, ou de Ronsard lui-même qui combine, dans le *Discours des misères* ainsi que dans la *Continuation*, un ensemble de postures éthiques en vue de l'efficacité pragmatique de ses écrits liminaires sur les guerres de religion. Toute l'efficacité pragmatique de la réponse du Vendômois par rapport aux

---

<sup>453</sup> Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée, op. cit.*, pp. 444 et 445.

<sup>454</sup> Pascal Debailly, « Ronsard et la satire », art. cit., p. 168.

<sup>455</sup> Tatiana Baranova, « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion », art. cit., p. 263.

<sup>456</sup> « Taxer modestement les vices », *À coups de libelles, op. cit.*, 73.

<sup>457</sup> Tatiana Baranova, « Le libelle entre la condamnation et la nécessité », *idem*, p. 42.

<sup>458</sup> *Ibidem*, p. 42.

<sup>459</sup> Jacques Pineaux, éd., « Introduction », *La polémique protestante, op. cit.*, p. XXVI.

pamphlets de ces prédicants tient dans cette constante affirmation des positions éthiques qui légitiment le *Discours des misères* et la *Continuation*. La contestation elle-même s'appuie, dans ces discours, sur l'éthos. Ronsard met en jeu son patriotisme, sa loyauté royale, son sens de la paix que la France lui reconnaît, « tout le poids de sa réputation et de son autorité<sup>460</sup> » donc. Il exècre la prostitution poétique et réproouve la médisance.

Cette précision a pour fonction d'amener Montméja et ses collègues à lui reconnaître son intégrité restée intacte. Ronsard souligne n'avoir pas cherché à plaire aux Valois (*Resp.*, 681-688), ni à offenser Calvin : « tu dis que j'ay blasmé cette teste Calvine, / Je ne la blasme pas, je blasme sa doctrine » (*Resp.*, 711-712). Ses discours sur les guerres de religion, d'après ce qu'il en dit, dressent un réquisitoire qui place chacun des acteurs de ces guerres devant ses responsabilités historiques. Il s'est attaché à défendre la cause collective en adressant, dans un sens large, ses dénonciations à la postérité comme la juridiction qui doit se prononcer sur les agissements des contemporains. Cet arbitrage posthume, redoutable pour ceux qui se soucient de leur réputation, lui sert de moyen de pression sur les consciences pour conduire à des corrections individuelles. Ainsi, autant les réformés doivent éviter de mettre la France en sang et en feu, autant les grands princes sont rappelés à leur devoir de paix. La nécessité de préserver le royaume d'une catastrophe et de veiller à son honneur impose à chaque français de se remettre en cause et de mesurer sa responsabilité dans la crise du temps.

Devenu malgré lui la cible des violents libelles diffamatoires des réformés, Ronsard se voit donc contraint de préciser que son écriture poétique est, dans le *Discours des misères* et dans la *Continuation*, celle d'un moraliste qui montre à tous les Français qu'à l'âge glorieux du royaume s'est substituée l'ère des horreurs inouïes. Ronsard soupçonne ses ennemis de ne savoir pas lire (« interpretant fausement mes escrits », p. 113), puis il les exclut du droit de lui faire des reproches. Du moment où ils lisent le *Discours des misères* et la *Continuation* comme des écrits médisants envers les chefs spirituels de leur cause, Montméja, La Roche-Chandieu, Zamariel ou Florent Chrestien font montre, fait-il penser, d'une terrible erreur manifestant leur incompetence à cerner le sens de discours qui se veulent, comme disent Emmanuel Buron et Julien Gœury, au-dessus de la politique ou de l'affrontement des opinions partisans<sup>461</sup>. Synonyme d'incompétence intellectuelle, cette inaptitude à interpréter convenablement les discours adressés à la Reine Catherine disqualifie ces prédicants genevois de prendre la parole dans la querelle d'arguments ouverte par le prince des poètes. Il a manqué à ces prédicants de

---

<sup>460</sup> Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée, op. cit.*, p. 429.

<sup>461</sup> *Idem*, p. 40.

connaître les codes culturels de la parole publique et les lois de la satire. Malheur donc à eux que Ronsard se voit encore contraint de servir par ailleurs une leçon de poésie :

En l'art de Poésie, un art il ne faut pas  
Tel qu'ont les Predicans, qui suivent pas à pas  
Leur sermon sceu par cueur, ou tel qu'il faut en prose,  
Où toujours l'Orateur suit le fil d'une chose.  
Les Poètes gaillards ont artifice à part,  
Ils ont un art caché qui ne semble pas art  
Aux versificateurs, d'autant qu'il se promeine  
D'une libre contraincte, où la Muse le meine. *Resp.*, 869-876.

Ronsard est convaincu que sa plume n'est pas celle de Montméja ni celle d'aucun des autres prédicants qui ont attaqué sa personne sous de faux noms. On peut d'ailleurs appliquer à sa *Responce* quelques lignes de la belle analyse que Daniel Ménager<sup>462</sup> a faite à propos de la réplique de Bèze à la lettre d'un gentilhomme savoisien. Quand des écrivains réformés lui reprochent de s'en prendre sans raison à leurs chefs spirituels, de convoiter les faveurs du Louvre et de n'avoir rien du chrétien, Ronsard se rend compte qu'ils l'humilient certes, mais ils lui donnent en même temps l'occasion de mieux esquisser les traits de la personne qu'il est. En lui écrivant sous des faux noms, Montméja et ses coreligionnaires lui laissent le choix entre deux possibilités : soit une réponse anonyme, soit un écrit signé de son nom comme dans ses discours précédents.

Ronsard ne balance pas entre ces alternatives. Son anonymat ne tromperait personne. Par contre, sur le plan stylistique ou rhétorique, signer encore de son nom un nouveau discours contre la Réforme a un avantage bien singulier pour lui. Puisque la plupart de ses ennemis ne se nomment pas, Ronsard, sans fuir aucun danger, fait à nouveau acte de gentilhomme en ne parlant jamais en cachette. Ce refus de l'effacement énonciatif accroît son crédit auprès de l'opinion générale et lui permet de rester une icône de l'intransigeance éthique. Il ne manque pas de courage, contrairement à ses ennemis.

Les prédicants manquent par ailleurs de prudence, quand ils s'en prennent à ce poète que « la France renomme » (*Resp.*, 4) et que « l'Europe estime » (*Resp.*, 26). Cela n'est pas étonnant de la part de personnes qui, selon Ronsard, manquent de jugement et de raison parce que n'ayant pas reçu une éducation comme la sienne : « que sort du sac ? cela dont il est plain », dit-il à l'endroit de ses ennemis aux vers 267 et 270 de la *Responce*. Ronsard se trouve accusé d'être

---

<sup>462</sup> « Polémique et satire dans la *Response* à la lettre d'un gentilhomme savoisien », *Théodore de Bèze* [1519-1605], actes du colloque de Genève, septembre 2005, publiés par l'Institut d'histoire de la Réformation sous la direction d'Irena Backus, Genève, Librairie Droz, 2007, pp. 501-513.

sourd et d'avoir eu la vérole. Or « un chaste predicant de fait et de parole / Ne debvroit jamais dire un propos si vilain », précise-t-il encore (*Resp.*, 268-270). Il ne conteste pas sa participation à une cérémonie du bouc. Mais c'est avec une habileté fort remarquable qu'il repousse l'accusation de paganisme que les prédicants lui font sur ce sujet :

De Baize, qui reluist entre vous tout ainsi  
Qu'un Orion armé par le ciel obscurcy,  
Que Dieu (ce dittes vous) en tous lieux acompaigne,  
A bien fait sacrifice aux Muses d'une Taigne.  
S'il a fait tel erreur, luy qui n'a rien d'humain,  
Permettés que j'en face un autre de ma main. *Resp.*, 489-494.

Ronsard n'est peut-être donc pas trop mécontent, en fin de compte, d'avoir été attaqué. La calomnie est une aubaine pour lui, et les prédicants, à travers Montméja, en reçoivent l'amère réponse. Il montre avec la *Responce* l'intégrité qui l'a poussé à prendre la plume contre la Réforme, cette intégrité qui fait précisément qu'il faut compter avec lui dans les guerres entre catholiques et protestants. Ceux qui ne doivent pas l'oublier, ce ne sont pas seulement les calvinistes craignant, à travers leurs prédicants inquiétés par le *Discours des misères* et la *Continuation*, la subtilité de son génie ; mais aussi les catholiques et la monarchie valoise qui doivent être contents de l'avoir de leur côté comme porte-étendard.

Les charges des prédicants sont gênantes. Et c'est là qu'éclate toute l'habileté du prince des poètes à planter ses pas dessus l'arène du corps à corps textuel de son temps (*Resp.*, 30) pour être un fantôme à Montméja. Par chance pour lui-même, celui-ci n'a pas donné son identité réelle, l'avertit Ronsard :

Si j'avois meilleure cognoissance de toy, [...] tu n'en serois quitte à si bon marché, et au lieu de quinze ou seze cent vers que t'envoye pour rechauffer ta colere, je ferois de ta vie une illiade toute entiere<sup>463</sup>.

Le ton employé pour répondre à Montméja est celui du sage vis-à-vis du fou. Que le prédicant ne soit pas dans son bon sens, voilà pour Ronsard une certitude. En déclarant que ce prédicant et ses collègues sont des « pauvres incensez » (*Cont.*, 33), il discrédite toute la vision du monde réformé car, selon lui, leurs discours émanent de disciples de Satan qui ont

[...] en l'estomac un lexicon farcy  
De mots injurieux qui donnent à cognoistre  
Que mechant escolier (ils ont) eu mechant maistre. *Resp.*, 998-1000.

---

<sup>463</sup> *Epistre au lecteur, Responce, op. cit.*, p. 112.

Il faut, à Montméja et à ses acolytes considérés comme des malades, une bonne médecine qui ne consiste qu'à se détourner des enseignements erronés de leur chef spirituel :

S'il veut que la santé pour jamais luy revienne,  
Il faut que par neuf jours seulement il s'abstienne  
(Non pas de manger chair ny boire du vin)  
Mais de lire et de croire aux œuvres de Calvin. *Resp.*, 203-206.

Cette exhortation est précédée, dans la *Continuation*, de la prière dans laquelle Ronsard supplie Dieu de faire voir la lumière à Bèze, d'illuminer son esprit et de rectifier sa volonté :

O Seigneur tout puissant, ne mets point en oubly  
D'envoyer un Mercure avecques le moly  
Vers ce noble Seigneur, à fin qu'il l'admoneste,  
Et luy face rentrer la raison en la teste. *Cont.*, 293-296.

Au même titre que Montméja et les autres prédicants, Bèze est si endoctriné par Calvin que, au nom de sa foi nouvelle, il prêche une Évangile armée dans le royaume de ses aïeux. Ainsi, croit Ronsard, « si la saine raison le regaigne » (*Cont.*, 301), le prince de Condé et les autres Français qu'il abuse pourront, à sa suite, reconnaître l'état dans lequel Calvin les fait vivre. Ils pourront revenir, par conséquent, à la vraie religion. Ronsard fait ici le bon apôtre. Cette astuce est de bon aloi dans l'univers de la polémique. Bien entendu, si Bèze, Montméja et les autres réformés sont des abusés, le lecteur, lui, possède bon sens et jugement. Il se rangera, sans hésiter, dans le camp de Ronsard, même s'il n'est pas catholique.

Les ennemis du Vendômois, tels que les *Discours* les représentent, ne sont finalement que les incarnations de l'alazon. Avec eux, Ronsard quitte le registre de la satire pour entrer dans celui de la polémique. Imprudents disciples de Bèze, ces prédicants genevois étaient persuadés que, de concert, leurs réponses au *Discours des misères* et à la *Continuation* contribueraient à contraindre le gentilhomme Vendômois au silence. Ils ont cru bon de montrer au monde que Ronsard, poète au sommet de son art, convoitait les faveurs des Valois en écrivant contre la Réforme, qu'il en voulait aux chefs de cette doctrine, qu'il n'était pas bon chrétien. Pourtant, ils auraient mieux fait de ne pas attaquer en lui ni l'homme privé, ni le poète. En effet, ils ont offert à Ronsard l'opportunité de mieux mettre en évidence l'intransigeance éthique au nom de laquelle il a composé le *Discours des misères*, la *Continuation* ainsi que la *Remonstrance*. La riposte offensive est l'occasion pour Ronsard d'afficher son mépris envers ses accusateurs. D'ailleurs, c'est avec dédain qu'il est entré puis se retire du terrain de la basse querelle polémique, en adressant à Montméja au début puis à la fin de la *Responce* :

Or je te laisse là, car je ne veux descendre  
En propos contre toy, ny moins les armes prendre,  
Tu es foible pour moy, si je veux escrimer  
Du baston qui me fait par l'Europe estimer. *Resp.*, 23-26.

Tu as beau repliquer pour respondre à mes vers,  
Je deviendray muet, car ce n'est moy qui sers  
De bateleur au peuple, et de farce au vulgaire. *Resp.*, 1157-1159.

Bref, pour Ronsard, c'est faire trop d'honneur à Montméja que de jouter contre lui par œuvres interposées. En dépit du défi qu'il lui lance dès le liminaire de la *Responce* (« que l'honneur soit rendu à celui de nous deux qui l'aura mieux mérité<sup>464</sup> »), il se dit trop bon maître de la satire pour descendre sur le terrain du débat de bas étages : « predican, [...] je ne suis rien moins que toy, quel que tu sois<sup>465</sup> ». Avec cet avertissement, Ronsard croit défier les protestants dans le vide. Bèze, le seul réformé qu'il pense être en mesure de batailler contre lui, ne prend pas part, ainsi que mentionné plus haut<sup>466</sup>, à la polémique déclenchée par le *Discours des misères* et sa suite. Aubigné aurait pu être, pour lui, un adversaire de taille dans la haute querelle. Cependant, il est trop jeune en 1562 pour posséder les compétences poétiques nécessaires à tout duel verbal contre le Vendômois. Puis, quand il ébauche *Les Tragiques* en 1577, il est déjà trop admiratif de son art et partage sa conception de la satire pour lui adresser une pique à caractère personnel. Il divorce simplement avec ses positions sur les affaires politiques et religieuses de leur temps.

## 1.2. Dénégation et désaveu

Aux supplications aux allures hymniques que Ronsard adresse à la Reine Catherine (« la France à jointes mains vous en prie et reprie », *Disc.*, 51), Aubigné réplique : « Ne veuille Dieu tenir pour plus long temps assis, / Sur noz lis tant foulez le joug de Medicis » (I, 799-800). Le poète huguenot exige, dans *Les Tragiques*, que Catherine de Médicis fût une Régente aux conduites rigoureusement conformes à la *fides* du droit féodal, qu'elle eut garanti une éducation irréprochable à Charles IX et à Henri III, eut fui la luxure et ait été grande protectrice des Français. Ces exigences font remarquer à la Reine que seules la sagesse, l'humanité et la dévotion peuvent la faire estimer. Lui opposant, à ses fils aussi, le modèle du roi dévotieux exerçant un empire sur ses passions (II, 501-512), Aubigné entre alors en conflit avec les considérations politiques des *Discours*. Il exprime dans *Les Tragiques* la nostalgie de la Rome antique comme antonyme à la confiance de Ronsard à l'endroit des Valois :

---

<sup>464</sup> *Epistre au lecteur, Responce, op. cit.*, p. 115.

<sup>465</sup> *Idem*, p. 114.

<sup>466</sup> Voir page 88 à 96 de ce travail.

Bien-heureux les Romains qui avoient les Cæsars  
Pour tyrans amateurs des armes, et des arts :  
Mais mal-heureux celui qui vit esclave infame  
Sous une femme hommace ; et sous un homme femme. II, 757-760.

L'ultime manière pour le poète huguenot d'apporter le contrepois aux allégations du Vendômois reste, cependant, l'hagiographie calviniste que nous analyserons, plus loin, dans le chapitre sur la patience invaincue des martyrs protestants. Tandis que Ronsard multiplie les reproches de brigandage envers ses coreligionnaires (*Cont.*, 45-50), Aubigné se démarque néanmoins de ces reproches par des assertions catégoriques où fuse la négation radicale.

## 2. Inflexibles convictions

À de grands moments de la *narratio* des *Tragiques*, Aubigné transforme la satire des guerres de religion en dispute sur ses causes<sup>467</sup>. Né d'un décalage devenu insupportable entre l'idéal de paix et l'excès des violences contre les réformés en 1572, le discours poétique se range, dans cette mesure, dans le registre judiciaire de la rhétorique. En effet, que la satire relève de la diffamation ou qu'elle se fonde sur des faits avérés, plusieurs vers des *Tragiques* se font processus de démonstration<sup>468</sup> des mécanismes sociologiques qui aboutissent, à partir du Louvre, au désastre général des guerres de religion. En l'occurrence, Aubigné présente les Valois et leurs alliés comme étant des fauteurs de trouble contre lesquels les huguenots et le lecteur doivent se dresser. C'est le rôle même des protestations du poète de démontrer et de confirmer la conscience immonde de la Reine Catherine et de Charles IX pour les expulser symboliquement, comme dit Tatiana Baranova<sup>469</sup>, du corps sacré de la société française. Ces protestations exhibent les manquements aux bonnes mœurs susceptibles d'exciter la colère du lecteur et des coreligionnaires. L'écriture polémique fait, en ce sens, le procès des Valois.

Selon ce qu'Aubigné en dit, ces figures royales sont les responsables des violences qu'il dénonce dans *Misères*, *Les feux* et *Les fers*. De fait, en août 1572, donner l'ordre de massacrer une partie des Français pour motif de religion, c'est ne pas se soucier de la gloire du royaume. Parce que la Reine Catherine et Charles IX ont orchestré, à ses yeux, la Saint-Barthélemy, Aubigné les juge indigne de la fonction de tenants du pouvoir royal. Leur opposant plusieurs fois ses désapprobations, il les expose au mépris public. De la sorte, le long des *Tragiques*, le témoin indigné des atrocités civiles laisse souvent la place au polémiste. La satire, dans ce discours poétique, s'efface plusieurs fois au profit des protestations politiques et religieuses.

---

<sup>467</sup> Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, *op. cit.*, p. 431.

<sup>468</sup> Pascal Debailly, « Agrippa d'Aubigné et la satire tragique », *idem*, p. 612.

<sup>469</sup> « Taxer modestement les vices », *A coups de libelles*, *op. cit.*, p. 73.

Dans ces prises de position partisans, Aubigné, à la suite de Ronsard, met en évidence son éthos. Par définition, le motif du monde à l'envers que chacun des deux poètes montre pour convaincre de la monstruosité de ses cibles est écart entre la norme et les réalités sociales de 1562 ou de celles de 1572. Ces mondes sens-dessus-dessous représentent la négation de la concorde. C'est la perte des repères, l'effondrement des valeurs de patriotisme, de vertu et de discipline chrétienne. Notamment Ronsard consacre nombre de ses vers à démontrer que la prédication réformée relève d'une pure imposture. À son opposé, Aubigné dénonce l'origine infernale et florentine de la Reine Catherine (I, 699-782), son enfance vicieuse (I, 783-790), ses crimes abominables, ses mœurs de sorcière (I, 921-934), la compare avec Néron (I, 791-992). Ce schéma répond aux portraits de Charles de Lorraine (I, 993-1028), de Charles IX et d'Henri III (II, 762-1060).

Pris séparément dans le mouvement général des *Tragiques*, ces portraits dépassent, d'un point de vue rhétorique, les lois de la satire humaniste<sup>470</sup>. Ils inversent la topique traditionnelle de l'éloge (origine, éducation, actions, parallèle avec d'autres personnages connus), puis se rangent dans l'éloquence politico-judiciaire. Ils traduisent une perversion en profondeur de la vertu. Ce ne sont pas seulement les valeurs qui sont perverties par les Valois et leurs agents, c'est leur principe même qui subit une dégénérescence et une dénaturation, précise Pascal Debailly<sup>471</sup>. Du spectacle tragique des guerres de religion dépeintes dans *Misères*, Aubigné passe ainsi, dans *Princes* et *La chambre dorée*, à la désignation des coupables, les Valois et leurs agents, à une remontée donc vers les forfaitures dont elles sont le résultat.

### 2.1. Causes de la tragédie : serments et alliances travestis

Si dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle la France perd un nombre important de ses sujets jusqu'à la Saint-Barthélemy, c'est, croit Aubigné, que la Reine Catherine et le Cardinal de Lorraine y ont installé la dépravation :

Voici les deux flambeaux, et les deux instruments  
Des plaies de la France, et de tous ces tourments :  
Une fatale femme, un cardinal qui d'elle,  
Parangon de mal-heur, suivait l'ame cruelle. I, 723-726.

En plus de rebuter par le piège qu'elle a tendu aux chefs de la Réforme avec le mariage entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois, la Reine Catherine pêche plusieurs fois avec la langue. Dans le temps passé, la franchise des rois envers les sujets a permis à la France de rester un corps social homogène. Or la Régente semble ne pas posséder pas cette qualité. Ses trahisons

---

<sup>470</sup> Pascal Debailly, « Agrippa d'Aubigné et la satire tragique », *La muse indignée, op. cit.*, p. 600.

<sup>471</sup> *Idem*, p. 610.

sont incompétence à la sincérité royale. Elle a violé cette valeur parce que, croit Aubigné, elle n'a ni le sens de la vertu ni la foi. La forfaiture s'accroît quand, avec sa complicité, le Cardinal de Lorraine édicte des ordres difficilement concevables qui amènent le poète à s'écrier : « depuis que telles loix sur nous sont establies, / À ce jeu ont volé plus de cent mille vies » (I, 1197-1198). Loin de perpétuer la vertu et la bonté des tenants du pouvoir royal qui lui ont précédé, la Reine Catherine détient un « secreta poison » devenu élément de destruction de la France. Ses influences néfastes ont abâtardi les mœurs de Charles IX et d'Henri III dont les folies s'étendent aux autres couches sociales :

[...] la noble part loge un pus enfermé,  
 C'est ce qui rend le corps, et mort, et consumé :  
 Mesme si le mal est au haut : car la cervelle  
 À sa condition tous les membres appelle. II, 395-398.

Respectivement « un Esau, de qui le ris, les yeux, / Sentoient bien un tyran » (II, 765-766) et « un roy famme, ou bien un homme reyne / [...] allaicté de poisons » (II, 796-798), Charles IX et son frère sont, au moment où les tensions s'accroissent entre leurs sujets, des vicieux insoucieux de leur sort (II, 689-693). Ces traits montrent une désacralisation de la fonction de roi<sup>472</sup>.

Pour les prêtres, il n'est pas question de dire à ces Valois leurs écarts de conduite par rapport à la *disciplina* et au droit. Ils semblent d'ailleurs avoir contribué à faire croire à la Reine et à ses enfants que les biens comme la vie des Français leur appartiennent. Du fait de leur influence, les responsables de l'Église enfoncent Charles IX et son frère dans la forfaiture. Leur prévarication traduit un tableau triste de la religion qui fait de l'État le bras armé de ses intérêts. C'est que la propension du protestantisme menace les revenus des curés et des moines. Parce qu'ils ne touchent plus la dîme<sup>473</sup>, les ecclésiastes poussent les Guise et les autres Français catholiques à tuer les protestants. Ils bénissent les persécutions. Advient alors une situation de crise extrême quand le peuple muselé croit, sous les encouragements conjoints du Louvre et de Rome, faire œuvre d'expiation en se lançant dans une chasse au huguenot le jour de la Saint-Barthélemy :

Le peuple n'a des yeux à son mal ; il s'applique  
 À nourrir son voleur en cherchant l'hereticque :  
 Il fait les vrais chrestiens cause de peste et faim,  
 Changeans la terre en fer et le ciel en airain,  
 Ceux-là servent d'hostie : injustes sacrifices  
 Dont il faut expier de noz princes les vices,

<sup>472</sup> Marie-Madeleine Fragonard et alii, « Portraits », *La justice des princes, op. cit.*, p. 88.

<sup>473</sup> Les protestants, qui ne recommandent plus de messe, ne paient plus pour les baptêmes, les mariages et les enterrements.

Qui fronçans en ce lieu l'espais de leurs sourcils,  
Resistent aux souspirs de tant d'hommes transis. V, 989-996.

Avant le massacre de 1572, la première guerre de religion est marquée par ces violences qui sont, selon Aubigné, le fait soit de communautés urbaines acharnées à faire disparaître la souillure de l'hérésie calviniste, soit de soldats pillant les villes réformées après leur reddition. Deux massacres, dit Arlette Jouanna<sup>474</sup>, ont particulièrement marqué la mémoire huguenote : d'abord celui de Sens (12-14 avril 1562) où, à l'issue d'une procession, les catholiques détruisent la grange qui sert de temple aux calvinistes et tuent les participants au culte ; ensuite celui de Tours (juillet 1562) où près de 200 huguenots sont exécutés et jetés dans la Loire. Les mutilations sexuelles, l'éviscération, le dépeçement des cadavres dans ces violences témoignent de la volonté de faire perdre toute figure humaine au protestant. L'adversaire que les catholiques pensent poursuivre et abattre à travers ces fidèles de la prétendue religion réformée n'est autre que Satan. Les tout-petits n'échappent pas à cette croyance. Le jour de la Saint-Barthélemy, on les voit lapider, brûler, traîner dans les rues des corps d'huguenots :

Tout pendart parle haut, tout equitable craint,  
Exalte ce qu'il hait ; qui n'a crime le feint :  
Il n'est garçon, enfant, qui quelque sang n'espance  
Pour n'estre veu honteux s'en aller la main blanche. V, 847-850.

Les Valois autorisent, sans état d'âme, les massacres des calvinistes. Aubigné dénie à leurs troupes l'appellation de combattants, puis fait naître le doute sur l'équilibre des forces :

Guerre sans ennemy, où l'on ne trouve à fendre  
Cuirasse que la peau, ou la chemise tendre :  
L'un se deffend de voix, l'autre assaut de la main :  
L'un y porte le fer, l'autre y preste le sein :  
Difficile à juger qui est le plus astorge :  
L'un à bien esgorger, l'autre à tendre la gorge. V, 841-846.

À la fin du récit général du tableau des misères publiques, l'anatomie de Mont-moreau accumule les horreurs où le père de famille demi-vif accuse les troupes catholiques<sup>475</sup> d'être des vulgaires assassins : « les reïstres m'ont tué par faute de viande » (I, 393). Aubigné s'emploie à dénier à ces forces le qualificatif d'armée royale. Il ne les présente pas comme des protectrices de la France, encore moins de l'Église. En plus de ne pas savoir éprouver la moindre pitié envers les civils, les reïstres ne jouent pas le rôle dévolu au soldat royal par la tradition

---

<sup>474</sup> « Les massacres et la diabolisation de l'ennemi », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 408.

<sup>475</sup> Ces forces catholiques sont composées au début de 61 compagnies d'ordonnance (près de 6 000 combattants), portées à 99 à la fin, soit près de 10 000, et d'une trentaine de bandes de gens de pied formées par le Duc de Guise. S'y joignent bientôt 6 000 suisses et des mercenaires catholiques allemands, reïstres (cavaliers) et lansquenets (fantassins). Arlette Jouanna, « les armées et leur recrutement », *idem*, p. 406.

ecclésiastique ou monarchique. Au même titre que les prêtres corrompus, ils ne se détachent pas du lot de ceux qui laissent s'évanouir l'intégrité morale pour des motifs mesquins. En effet, c'est parce que le père de famille de Mont-moreau ne peut rien leur donner que ces soldats ne l'épargnent pas. Tant que les Valois leurs assurent des gains, ces soldats n'hésitent pas aussi à exécuter les ordres de massacre. Ils oublient le serment que l'Évêque de Beauvais faisait prononcer aux chevaliers :

Je n'envahirai en aucune manière une église. Je n'assaillirai pas de clerc ni de moine ne portant pas d'armes séculières, ni des gens marchant avec eux sans armes ; je ne m'emparerai pas de leurs biens, sauf si leur culpabilité me donne raison de le faire. Je ne m'emparerai pas du paysan, de la paysanne, des serviteurs et des marchands. Je ne leur prendrai pas leurs deniers, ni ne les ferai racheter, je ne prendrai ni ne gaspillerai leurs biens, et je ne les fouetterai pas. Je n'incendierai ni ne détruirai de maisons, à moins que je n'y trouve à l'intérieur un cavalier qui soit mon ennemi et en arme, ou un voleur. J'observerai ce décret écrit tant que je vivrai. Que Dieu m'aide, et ses saints (sur les reliques desquels je prête ce serment). Excommunication si je ne respecte pas ce serment<sup>476</sup>.

Aucune conformité des reistres aux principes de ce serment. Les soldats royaux trahissent l'obligation de chevalier dont Lancelot est le modèle littéraire depuis le Moyen-âge. Ces devoirs que la dame du lac rappelle à Lancelot au moment où il devient chevalier sont symétriques à ceux énoncés par l'Évêque de Beauvais.

En effet, précise la dame à Lancelot<sup>477</sup>, quand les chevaliers furent créés et institués, ce ne fut ni par badinage, ni qu'ils fussent au début plus gentilshommes ou de plus haut lignage les uns que les autres, car d'un seul père et d'une seule mère sont issues toutes gens. On mit sur leurs dos un lourd fardeau. Car quand fut constitué l'ordre de chevalerie, il fut prescrit à celui qui en avait reçu le don par droit d'élection d'être courtois sans vilénie, débonnaire sans méchanceté, compatissant au malheureux, large et prêt à secourir les indigents, disponible et prêt à confondre les voleurs et les assassins, juge équitable, sans amour et sans haine, sans amour pour ne pas favoriser l'injustice au détriment du droit, et sans haine pour ne pas desservir le droit, autre fille de l'injustice. Le chevalier ne doit rien faire par peur de la mort, ou l'on puisse reconnaître ou décrier quoi que ce soit de honteux. Il doit craindre le déshonneur plus que la mort. Le chevalier fut institué pour protéger la sainte Église en toute chose car elle ne doit pas se défendre par les armes ou rendre le mal pour le mal. L'écu qui pend au cou du chevalier et qu'il met devant lui pour se couvrir signifie que le chevalier lui-même doit se mettre devant la sainte Église face à tous les malfaiteurs, qu'ils soient larrons ou mécréants. Si la sainte Église est assaillie ou en danger de recevoir un coup ou une gifle, le chevalier doit se mettre

---

<sup>476</sup> *Serment de la paix* [1023], cité dans *L'an mil*, présenté par G. Duby, Paris, Julliard, 1967, pp. 171-173.

<sup>477</sup> Chrétien de Troyes, *Lancelot ou le chevalier de la charrette* [vers 1175-1181], traduction F. Moses, Paris, Le livre de poche, 1991, pp. 399-400.

devant elle pour recevoir le coup parce qu'il est son fils et qu'une mère doit être protégée et défendue par son fils. Et quand la mère est battue et maltraitée devant son fils, si le fils ne la venge pas, la mère doit lui refuser son pain et lui fermer sa porte.

Trahissant ces obligations éthiques qui sont également celles du soldat royal, les reistres ont un chef : François de Guise, chef militaire du triumvirat<sup>478</sup> catholique sous Charles IX, et frère du Cardinal Charles de Lorraine. Ce Cardinal est lui-même, selon Aubigné, complice notoire de la Reine Catherine. Son portrait horrible dans *Misères* (I, 995-1004) est proche de celui que *Le réveille-matin* lui consacre :

*Le polonais.* Vrayment tu as un bon traistre de frere.  
Mais dy-moy donc, qui fut aussi ton pere.  
*La paix valoise.* Mon pere fut un diable des-Guisé  
Dessous l'habit d'un prestre supposé  
Monstre fatal, composé de tout vice,  
Trouble-repos, estable d'avarice,  
Dont s'eschaufa cette noble putain,  
Le sang infect des bougres d'Italie,  
[...] Cause de maux, semence de malheurs !<sup>479</sup>

Pas moins que la licence que les Valois et leurs prêtres ont donnée au peuple et aux reistres pour qu'ils se transforment en monstres à tuer les huguenots, les machinations des « subtils questeurs » (II, 112) ont encore, affirme Aubigné, contribué à perdre la France. Les jeunes rois ne sont pas affectés seulement par les vices de leur mère. Soucieux d'amasser les faveurs, flatteurs, financiers, justiciers et autres conseillers altèrent l'intégrité qui doit caractériser Charles IX et Henri III en plein temps de crise : « Noz princes sont louëz, louëz et vitieux, / L'escume de leur pus leur monte jusqu'aux yeux » (II, 151-152). Aubigné lie la décadence de la France à la gangrène morale des divers responsables de son ordre :

De ruiner la France au conseil on decide,  
Le François en est hors, l'Espagnol y preside,  
[...]  
Un charlatan de cour y vend son beau langage,  
Un bourreau froid, sans ire y conseille un carnage,  
Un boiteux estranger y bastit son thresor,  
Un autre faux François troque son ame à l'or,  
L'autre pour conserver le profitable vice  
Ne promet que justice, et ne rend qu'injustice :  
[...]  
C'est pourquoi vous voyez sur la borne de France,  
Passer à grands thresors cette chiche substance,

---

<sup>478</sup> Gilbert Schrenck, « Ligue », *Dictionnaire de Pierre de Ronsard*, art. cit., p. 387.

<sup>479</sup> Eusèbe Philadelphie, *Le réveille-matin des François*, op. cit.

Les Valois, les autres princes du sang ainsi que les nobles avides d'honneur ne sont plus maîtres de leurs conduites. Les flatteurs les poussent à s'affronter pour des motifs anodins : « noz sçavants apprentifs du faux Machiavel, / Ont parmy nous semé la peste du düel » (I, 1047-1048). Puis, tandis que la France va droit vers la ruine, Aubigné reproche aux poètes officiels de ne réciter que paroles de paille. Sous prétexte que l'*Édit de Nantes* défend de parler des atrocités du temps, les courtisans esquivent le brûlant. Aubigné, à travers la bouche d'Anne du Bourg lors de son procès, leur réplique : « vous dictes que la loy du prince publiee / Vous a lié les mains, l'ame n'est pas liee » (IV, 569-570).

Pascal Debailly<sup>480</sup> le souligne. L'*Édit de Nantes* se fait au détriment de l'éloquence parlementaire ainsi que de la participation des sujets au bien public. Désormais les particuliers n'ont plus le droit d'exprimer une opinion politique. Parlementaires, prédicateurs, écrivains sont réduits au silence ou au discours d'éloge. Aubigné, à l'inverse, exalte le courage d'étaler devant les yeux du monde les torts des grands et de les remonter.

Quand les mœurs se délabrent au Louvre, quand les civils sont tenaillés par la famine ou sont massacrés par les soldats du régime Valois, une toute petite dose de cœur aurait pu dresser les poètes officiels contre l'excès des forfaitures. Aucun d'entre eux n'a cependant, selon Aubigné, la droiture assez ferme pour faire remarquer aux Valois qu'ils sont dégénérés et cruels. Du fait de leurs goûts pour les mondanités, ces favoris du Louvre sont incapables d'indignation ou de solidarité avec les Français qui souffrent sous Charles IX ou sous Henri III<sup>481</sup>. L'injustice ne pèse pas sur leurs consciences. Leur détachement ou leur indifférence par rapport aux misères collectives, ou plutôt leur manquement au devoir de remontrance envers les Valois, montre que ne se piquant de rien<sup>482</sup>, ils deviennent responsables de la perte de la France. C'est justement parce que ces garants de l'ordre et de l'éthique ne se sont pas insurgés contre les dérives des Valois dès les persécutions sous Henri II que les violences civiles ont pris une ampleur catastrophique avec le massacre de la Saint-Barthélemy. Révolté par leur légèreté, Aubigné les désavoue.

Comme Ronsard, le poète huguenot remet à l'honneur le devoir du poète en période de crise de « servir Dieu et la cité<sup>483</sup> ». Dans la même dynamique que la *Remonstrance*, sa satire

---

<sup>480</sup> Pascal Debailly, « L'éthos du poète satirique », art. cit., pp. 83-84.

<sup>481</sup> Henri Weber, « Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné », *La création poétique, op. cit.*, p. 602.

<sup>482</sup> Alain Viala, « L'écrivain honnête-homme », *Grand atlas des littératures. Encyclopædia Universalis*, 1990, pp. 220-221.

<sup>483</sup> Tatiana Baranova, « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion », art. cit., p. 254.

accuse le personnel du Louvre d'avoir causé la ruine de France. La vertu étant révoquée de cette cour, les huguenots refusent, tel le gentilhomme qui s'en exile, de transgresser l'Alliance. Les guerres de religion ne sont pas de leur faute, mais celle des Valois, persiste Aubigné.

Déplaçant le regard des champs de massacre (*Misères*) vers l'univers de la cour (*Princes* et *La chambre dorée*), le poète huguenot montre que la règle est la même à travers toute l'étendue géographique du royaume. Dans les campagnes de France, au Louvre comme au Parlement de Paris, partout c'est la cruauté, la dépravation, la prévarication. Les Valois ont mis les Français en péril de guerre pour des causes futiles. Et il semble que tout doive garantir dans la durée la force cruelle de leur tyrannie dont les ordres sont exécutés à la lettre. Cette situation cauchemardesque divise la France en fractions hostiles réparties entre bons et mauvais fils<sup>484</sup>. Le premier groupe, qui rassemble la communauté huguenote, traverse sous forme initiatique l'époque douloureuse de la régence de la Reine Catherine où la persévérance dans la foi l'identifie au peuple d'Israël. Les mauvais fils, eux, incarnent la tyrannie des « faux et jeunes roys » (II, 192) contre laquelle Aubigné esquisse la résistance protestante<sup>485</sup>.

Reprochant aux Valois d'être mauvais pilotes du navire de France, le poète exprime le droit de révolte qui conduit les réformés à refuser l'immolation de l'Alliance sous leurs yeux. Lui qui pénètre au fond du Louvre où il s'enquiert des mœurs de la Reine, de ses fils et de leurs alliés, y découvre les stigmates de la dépravation qui imposent aux siens de défendre la Vérité. La Reine Catherine et son entourage sont, selon lui, agents de l'Antéchrist. La série des crimes sous son ordre fait d'elle la traîtresse Pandore qui apporte les malheurs à la France (I, 987).

Ces accusations font voler en éclats les reproches par lesquels les *Discours* font porter à la Réforme et à ses chefs la responsabilité des guerres de religion. Ronsard reste en effet persuadé que cette religion prétendue réformée est la cause de tous les maux survenus en France depuis 1562 et que Nostradamus avait prédits.

Il y a, précise Arlette Jouanna<sup>486</sup>, vers 1560 près de 1500 communautés protestantes qui dressent leurs églises en France. Une église dressée se compose d'un consistoire et le culte y est organisé sans pasteur. Par opposition aux églises catholiques, les églises dressées par les calvinistes sont organisées sur le modèle donné à Genève par Calvin. Élément de l'église locale,

---

<sup>484</sup> Claude-Gilbert Dubois, « Les images de parenté dans *Les Tragiques* », art. cit., p. 31.

<sup>485</sup> Sur ce sujet, lire André Thierry, « L'homme de guerre dans l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné », *L'homme de guerre au XVI<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de l'Association RHR, Cannes 1989, publiés par Gabriel-André Pérouse, André Thierry et André Tournon, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1992, pp. 143 et 146.

<sup>486</sup> « L'organisation et la répartition géographique des églises réformées », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, pp. 334-336.

le pasteur, ministre du culte<sup>487</sup>, est choisi par le consistoire avant d'être approuvé par la communauté huguenote. N'étant pas d'origine populaire, il devait faire, à Lausanne ou à l'académie de Genève, des études théologiques plus importantes que les prêtres catholiques. Il est membre du consistoire, qui est un des niveaux d'assemblées de l'église protestante que sont le colloque, le synode provincial et le synode général.

Le consistoire, l'assemblée de la paroisse, est formé du pasteur, des anciens et des diacres, soit environ une dizaine de personnes. Les anciens sont cooptés. Ils sont des nobles ou des bourgeois. Leur rôle consiste, avant tout, à surveiller les fidèles dans le domaine de la moralité. Ils interdisent par exemple la danse, font des habits noirs un idéal d'austérité dans la vie quotidienne. Les diacres, eux, sont chargés de l'assistance aux pauvres et de la catéchèse. En clair, le consistoire joue la fonction de tribunal avec son rôle d'encadrement religieux ou moral des fidèles. Il règle les litiges matrimoniaux puis émet des registres de délibération.

Le colloque, lui, est l'assemblée qui regroupe les représentants d'églises voisines. Au-dessus, il y a le synode provincial, qui regroupe les délégués d'une province synodale en sortes d'évêchés. Ces synodes se réunissent deux fois par an. Le synode général, ou national, regroupe environ 60 membres élus. Cette élection donne au protestantisme un air plus démocratique par rapport au catholicisme, fondé sur une hiérarchie inverse où tout part d'en haut et où le peuple n'a rien à dire. Le peuple protestant, lui, prend l'habitude de s'exprimer. Il est autorisé à approuver le choix du pasteur, et peut le contester. Ce système a des conséquences politiques, car il donne aux protestants une volonté permanente de débats sur les affaires religieuses.

La religion étant présente partout dans la vie quotidienne des Français du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>488</sup>, le catholique, explique Alain Viala<sup>489</sup>, ne peut pas alors comprendre que son voisin protestant, qui discute des questions jusque-là laissées aux clercs, reste chez lui quand, lui, il va à la messe.

---

<sup>487</sup> Bèze précise ce rôle dans sa *Confession de la foy chrestienne* où il écrit : « la charge [...] des pasteurs, est de vacquer à la doctrine (sous laquelle aussi nous comprenons les sacrements) et aux prieres : sous lesquelles nous entendons aussi la benediction des mariages des fideles, selon l'ancienne coustume de l'Eglise [...]. Les pasteurs, ausquels la charge de prescher la Parole et administrier les sacremens est cōmise, ont la clef du royaume des cieux, pource que par leur predication le monde est amené à la vie eternelle, estât mise en leur bouche la parole de reconciliation. Davantage, pource que nos pechez nous tiennent liez, et la predication de l'Evangile nous annōce la delivrance du peché, de mort et du diable : voilà pourquoy il est dit que les ministres ont puissance de lier et deslier, avec autorité de Dieu ». « De l'office des pasteurs et des docteurs », *Confession de la foy chrestienne*, *op. cit.*, p. 341.

Mais pour lever toute amalgame, Bèze souligne que « les pasteurs et docteurs ne sont qu'instrumens par lesquels Dieu conduit le ministere de sa parole [...]. Les uns ne les autres proprement ne lient ni desliēt, n'ouvrent ne ferment le royaume des cieux. Car il appartient à un seul Dieu qui a fait nos cœurs de les changer, et tirer : c'est à luy seul de donner la remission des pechez, et de sauver et damner corps et ame [...]. Il se sert des hommes (les pasteurs) pour annoncer sa parole et administrer ses sacrements, qui sont comme les canaux et conduits par lesquels il distille sa grace au cœur des siens », *idem*, p. 143.

<sup>488</sup> Jouanna, « Présence de la religion dans la vie quotidienne », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, pp. 50-51.

<sup>489</sup> *Histoire de la littérature française. La Renaissance*, Paris, Presses Universitaires de France, Frémeaux et associés, 2011, CD 4, piste 4.

Le catholique ne peut pas non plus comprendre que ce voisin refuse d'appliquer le carême, se marie sans la bénédiction du curé, ne baptise pas ses enfants devant le pasteur selon les rites de l'Église traditionnelle ou ne fasse pas bénir la dépouille et le cercueil lors d'un décès. Le catholique vit au rythme des cloches. Le protestant, lui, chante des psaumes à ses heures puis considère les statuts, les croix et les images dans les églises comme étant des signes païens.

Ces divergences dans les cultes et aux moments cruciaux du calendrier religieux ont pour conséquence des tensions qui empirent quand l'échec de la politique de concorde au colloque de Poissy exaspère catholiques comme protestants.

Avant, pendant et après le colloque, chacun croit la Vérité biblique de son côté, souligne Arlette Jouanna<sup>490</sup>. Chacun est par ailleurs animé par le sentiment de l'imminence de la colère de Dieu s'il laisse se perpétuer plus longtemps les abominations de l'autre qu'il assimile à un impie. L'impossibilité des concessions doctrinales marque, dans ces conditions, le début de la montée des intransigeances confessionnelles qui divisent catholiques et protestants. Après le colloque de Poissy, chacun des camps croit la guerre inévitable et arme ses fidèles. Les réformés redoublent d'activité militante. Un peu partout à travers la France, ils multiplient et tiennent publiquement les prêches, et les fidèles affluent. De plus en plus ils réclament des lieux de culte pouvant héberger ces vastes assemblées. La protection de grands princes tels Condé, les Châtillon et Coligny facilite cette multiplication des prédications publiques.

À Paris, après l'assemblée de Poissy, Bèze donne des sermons sous la garde des soldats de Condé. Éléonore de Roye, femme de ce dernier, fait célébrer le culte ouvertement chez elle, et les Parisiens scandalisés manquent de mettre le feu à son hôtel. Le dimanche de Rameaux, Coligny fait prêcher à portes ouvertes au château de Fontainebleau, devant une assistance de 1300 personnes où se trouve Condé lui-même. Ici, le chant des psaumes résonne de manière intolérable pour les catholiques<sup>491</sup>. Précédemment à Paris, le 27 décembre 1561, des huguenots et des catholiques en sont venus aux mains parce que le chant des psaumes des uns et le son des cloches des autres les irritent mutuellement. L'Église Saint-Médard est dévastée à cette occasion. C'est le tumulte de Saint-Médard<sup>492</sup>.

De son côté, la compagnie des pasteurs de Genève fait de son mieux pour stimuler et canaliser cet essor spectaculaire de la Réforme. Des presses de la ville éditent de nombreux livres que des colporteurs transportent partout en France. Les théologiens les plus réputés accourent. Guillaume Farel fait de Gap un centre militant d'où la Réforme se diffuse en

---

<sup>490</sup> « La montée des intransigeances », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 375.

<sup>491</sup> *Idem*, p. 376.

<sup>492</sup> *Ibidem*, p. 381.

Dauphiné. Bèze devient le secrétaire et le trésorier de Condé. Pierre Viret vient prêcher à Nîmes, Montpellier puis Lyon. Enivrés par ces succès, les calvinistes croient que le jour est proche où la France entière sera illuminée par la vérité de l'Évangile<sup>493</sup>. Ils disposent pour cela encore d'une représentation politique à travers Condé, aussi d'une organisation militaire avec la conversion de nombreux nobles à leur foi. C'est sur cette organisation militaire que Condé va s'appuyer lors de la prise d'armes de 1562. La protection de chacune des églises dressées à travers le royaume est assurée par un capitaine qui a sous ses ordres des fidèles entraînés à la guerre. Mais c'est principalement l'iconoclasme huguenot qui fait culminer l'intransigeance des catholiques.

Désireux d'obtenir des lieux de culte pouvant contenir leurs assemblées, les calvinistes conquièrent l'église d'Issigeac le 24 février 1561. Le fait majeur est ici leur volonté de purifier ces lieux de culte conquis de leurs souillures papistes, en renversant les statues de la Vierge et des saints, les croix, les retables et toutes les autres représentations figurées de la divinité<sup>494</sup>. Ces destructions s'étendent avec un paroxysme intolérable à toute la France d'avril à octobre 1562<sup>495</sup>. Elles ne sont pas le seul fait d'éléments populaires incontrôlés tels paysans, artisans, domestiques, archers, sergents. Les notables (nobles, possesseurs de seigneuries, détenteurs d'offices et hommes de loi, marchands, libraires, apothicaires, chirurgiens) y prennent également une part active déterminante<sup>496</sup>.

Devant les violences de ces briseurs d'images, les catholiques les plus ardents décident de réagir. Ils rejettent la politique de conciliation pratiquée par la Reine Catherine, qu'ils attribuent au mieux à l'impuissance du Roi-enfant, au pire à une lâche connivence. Le 6 avril 1561, François de Guise, Anne de Montmorency et Jacques d'Albon de Saint-André associent notamment leurs forces pour prendre en main la défense de leur foi contre les protestants. C'est le triumvirat catholique. Cette union jure de maintenir la religion des pères de la France et assure à Charles IX de son obéissance à condition qu'il demeure fidèle à cette foi<sup>497</sup>.

Le dynamisme conquérant du protestantisme suscite ainsi des réactions violentes chez les catholiques les plus déterminés à l'arrêter. Des deux côtés l'ardeur militante pousse les uns et les autres à refuser tout compromis. C'est dans ce contexte tendu que, pour préserver la paix menacée, la Reine Catherine et le chancelier Michel L'hôpital instaurent la tolérance civile avec l'édit de Saint-Germain de janvier 1562. Celui-ci accorde la liberté de conscience et de culte

---

<sup>493</sup> Arlette Jouanna, « La montée des intransigeances », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 377.

<sup>494</sup> *Idem*, p. 379.

<sup>495</sup> *Ibidem*, p. 380.

<sup>496</sup> *Ibidem*, p. 381.

<sup>497</sup> *Ibidem*, p. 385.

privé aux réformés à l'intérieur des cités et villages fortifiés ainsi que la liberté de culte public dans les faubourgs et les campagnes du Royaume de France. Mais cet édit de janvier ne fera que donner aux passions parisiennes des arguments supplémentaires pour déclencher la guerre civile<sup>498</sup>. En effet, le Duc de Guise ne respecte pas ledit édit. Le 1<sup>er</sup> mars 1562 à Wassy, il massacre d'ailleurs plusieurs protestants. Conséquence de ce massacre, les prises d'armes qui ont lieu depuis le lendemain de Poissy dégénèrent et aboutissent à une longue suite de violences qui constituent la première guerre de religion d'octobre 1562 à juin 1563.

En 1562 donc, c'est l'impasse, c'est la montée définitive des intransigeances<sup>499</sup>. Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, cousin de Charles IX et premier prince du sang mâle et adulte après le Valois au pouvoir, pourtant très proche de la Réforme dont il a favorisé l'introduction dans son royaume, se range finalement dans le camp des catholiques en fin janvier 1562, et doit entrer en conflit avec son épouse Jeanne d'Albert, mère du futur Henri IV, devenue calviniste convaincue. Depuis que le frère de ce Roi de Navarre, Louis Bourbon de Condé, devient ennemi des Guise et chef militaire des protestants, la discorde religieuse entre catholiques et protestants prend directement une coloration politique. Tandis que les Guise prennent en main la défense du catholicisme, Condé, Coligny et plusieurs autres leaders nobles prennent le parti protestant.

Ce face à face des grands gentilshommes dans l'un et l'autre camp religieux a rendu la guerre inévitable entre Français. Cette guerre civile se manifeste d'abord non pas sous forme d'attaque physique de l'adversaire, mais de prise d'armes dans le sens où chaque parti veut se protéger. Persuadés les uns et les autres de détenir la vérité biblique, catholiques comme réformés ne font pas de concessions sur leurs positions. C'est alors la guerre civile, dont Ronsard ne manque pas de faire porter la faute aussi aux princes du sang, à Condé, au Duc de Guise, à Montmorency, à Aumalle et à Saint-André en les accusant : « vous, Princes et vous Roys, la faute avez commise / Pour laquelle aujourd'hui souffre toute l'Eglise » (*Rem.*, 375-376). Accusant l'enthousiasme guerrier du guiséen (*Rem.*, 733-758) ainsi que la dissension du Bourbon (*Rem.*, 610-759), Ronsard ne disculpe pas les princes de France devant les misères qui la frappent de 1560 à 1563.

Henri II mort dans un tournoi juste après la signature de la paix jusqu'alors impossible entre François I<sup>er</sup> et Charles Quint, le pouvoir de France est fragile avec à sa tête François II, puis Charles IX âgé de dix ans. En cette période où les protestants affirment leur autonomie et tiennent leurs premiers synodes, la Reine Catherine tantôt soutient les catholiques, tantôt publie des édits qui interdisent la persécution et accordent la liberté de conscience aux protestants.

---

<sup>498</sup> Arlette Jouanna, « La montée des intransigeances », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 385.

<sup>499</sup> *Idem*, p. 375.

Témoin de ces vacillements de la Reine Catherine, Ronsard, convaincu comme Michel de L'hôpital qu'on ne peut pas forcer la conscience<sup>500</sup>, lui propose de mettre en place des mesures réfléchies pour réconcilier catholiques et protestants au tour du sens du devoir envers la France.

Or les exactions se multiplient très vite. Ronsard charge alors contre la Réforme dans la *Continuation*, puis il indexe dans la *Remonstrance* toutes les figures de premier plan qui se sont désolidarisées de Charles IX. De l'union des premiers nobles de la France en danger dépend, à son avis, l'ordre public. Du fait de l'enrôlement de grands seigneurs tels Condé, Coligny et les Châtillon dans le camp réformé, les protestants eux-mêmes ont pris courage. Conduits par Condé, ils ont réuni les moyens et les suffrages nécessaires pour mener la vie dure à Charles IX. Ne partageant ni les mêmes convictions religieuses ni les mêmes intérêts, le Duc de Guise et Condé se défient avec la prise d'armes pendant qu'au sein de leur palais Charles IX et sa mère ne peuvent pas empêcher que la France se fissure.

Ce qui, à côté de la montée en puissance du protestantisme, désole donc Ronsard en 1562, c'est le sens de la solidarité qui est rompu entre nobles. Depuis de longs mois il suit de près les pourparlers inter-religieux. Cette position lui permet de penser que le prince Bourbon ainsi que les triumvirs devraient être aux côtés de Charles IX pour le fortifier, ensemble, dans sa politique royale. Mais tandis qu'il voit Condé galvaniser les huguenots avec la *Déclaration* et la *Protestation* du 8 avril 1562 ainsi que le *Traité d'association* du 11 du même mois, le Duc de Guise met les intérêts de sa famille au-dessus de ceux de la France.

Sous l'angle politique, la *Remonstrance* met ainsi en avant, précise Véronique Ferrer<sup>501</sup>, « la parole sereine et raisonnée du conseiller politique » français. Dès le *Discours des misères*, ce conseiller politique a rappelé à chacun des princes du sang les sacrifices consentis par les pères pour leur laisser en legs un royaume si glorieux :

Ha que diront là bas sous les tombes poudreuses  
De tant de vaillans Roys les ames genereuses !  
[...]  
Ils se repentiront d'avoir tant travaillé,  
Querelé, combatu, guerroyé, bataillé  
Pour un peuple mutin divisé de courage,

---

<sup>500</sup> Ainsi que le souligne Alain Viala, il rejoint en ce sens la raison d'état ainsi que la théologie fondamentale, *Histoire de la littérature française, op. cit.*, CD 4, piste 4.

Michel de L'hôpital précisait sur le même sujet : « les maladies de l'esprit ne se guérissent comme celles du corps. Quand un homme ayant mauvaise opinion fait amende honorable et prononce les mots d'icelle, il ne change pour cela son cœur. L'opinion se mue par oraisons à Dieu, parole et raison persuadée », « Remonstrances de Monsieur le Chancelier L'Hospital au parlement, touchant l'état du royaume, distribution de la justice et union entre les officiers d'icelle », *Gouverner la haine, op. cit.*, p. 6.

<sup>501</sup> « Le poète en situation », art. cit., p. 39.

Qui pert en se jouant un si bel heritage. *Disc.*, 55-68.

Cependant, avant de faire ses reproches à ceux qui tiennent les premiers rôles dans les partis catholique et protestant, Ronsard, dans la *Remonstrance*, prend pour point de départ un *prothéma*. En effet, dès l'exorde de ce discours, il donne une assertion de saint Paul qui place ce discours rempli d'admonestations sous l'angle religieux : « je vous prie freres, de prendre garde à ceux qui font dissensions et scandales contre la doctrine que vous avez apprinse, et vous retirés d'eux » (16). Outre les dissensions des princes de sang, Ronsard voit à travers la libre interprétation de l'Écriture par les protestants la cause principale des guerres de religion. Au moment où Bèze veut une relation directe du croyant avec la Parole puis préconise que les Évangiles soient diffusées en langues vulgaires<sup>502</sup>, lui, Ronsard, souhaite avec insistance que le clergé seul porte le message biblique aux fidèles :

Il fait bon disputer des choses naturelles,  
Des foudres, et des vents, des neiges, et des gresles,  
Et non pas de la foy dont il faut douter,  
Seulement il faut croire, et non en disputer. *Rem.*, 143-146.

Ronsard se désole notamment que les gens ordinaires deviennent très vite pasteurs dans la Réforme<sup>503</sup> (*Rem.*, 193).

Aubigné pour sa part ne croit pas, comme les grands réformateurs et leurs disciples, que le chrétien ait besoin du prêtre pour se rapprocher du divin. Il le dit avec insistance à travers la

---

<sup>502</sup> Parlant des inconvénients de la méconnaissance du contenu de la Bible par les fidèles, Bèze écrit dans la préface de sa *Confession de la foy chrestienne* : « entre les erreurs qui regnent aujourd'huy au monde en la matiere de la foy et religion chrestienne, il y en a deux qui m'ont tousjours semblé comme les sources et fontaines de toutes les autres. La premiere est, en ce qu'aucuns estiment que tout ce qui se fait à la bonne intention, est bië fait. La seconde gist en ce que, ceux qui ne vivent que de traffique qu'ils font des ames d'autruy, ont persuadé au povre peuple qu'il n'estoit besoin qu'il leust les Escritures, ne qu'il s'enquist de poinct en poinct de ce qu'il fait croire à salut : mais qu'il suffisoit de croire en confus et general ce que l'Eglise romaine croit, en se rapportant du surplus aux theologiens, ou à la conscience de leurs curez. [...] Je voudroye bien savoir s'il y a creditier qui se tinst pour content, si pour tout son payement son deteur luy alleguoit qu'il auroit sôgé l'avoir payé : où s'il y a maistre, lequel ayant expressement baillé par escrit son vouloir à un sien serviteur, et luy ayant commandé de n'y adjouster ne deminuer, se contentast du serviteur qui n'auroit daingné lire son mémorial, et se confiant en sa prudence, auroit tout fait à son appetit ? Et toutesfois voyla comme la chrestienté est conduite : de sorte que lire l'Escriture pour savoir la volonté de son Maistre, est aujourd'huy une heresie. Et si là-dessus ils alleguent que le commun n'a pas jugement pour entendre ce qu'il liroit : d'où vient cela donc qu'ils n'enseignent les Escritures pour remedier à cela ? [...] Nous disons, et le pratiquons ainsi, qu'il faut que les pasteurs paissent leur troupeau de parole de vie, et que les brebis de leur costé sachent et entendent ce qu'on leur annonce, pour en estre nourries et consolees, et pour se donner garde des loups et faux prophetes [...] Car le royaume de Dieu n'est point un royaume d'ignorance, mais de foy, et par cōsequent de cognoissance : veu que nul ne peut croire ce qu'il ne sait », *Confession de la foy chrestienne*, *op. cit.*, pp. I-III .

<sup>503</sup> On se rappelle ici que, avant 1560, pendant que les pasteurs formés à l'académie de Lausanne étaient loin de suffire pour assurer le service du culte dans les jeunes Églises réformées de France, qui étaient comme sorties de terre dans tout le royaume, et que l'Académie de Genève n'était pas encore sur pieds pour pouvoir perfectionner la formation de ces pasteurs que réclamaient ces Églises, Calvin dût consentir à transformer tant bien que mal des réfugiés en pasteurs. Parfois c'étaient des artisans, comme Jean de Léry, qui avait été cordonnier, et bien d'autres, qui étaient formés à l'aide de cours semi-privés que Calvin donnait lui-même, aidé de quelques autres. Alain Dufour, « Genève 1558-1561 », *Théodore de Bèze*, *op. cit.*, pp. 61-65.

bouche de Montalchine, l'un des témoins courageux de la foi réformée dans *Les feux* : « Jesus *seul* (et non le Pape ou un quelconque de ses représentants), est nostre intercesseur, [...] à son père l'acez par luy *seul*, nous est seur » (IV, 667-668) ; « en la foy *seule* (et non dans les œuvres) on est justifié » (IV, 67) ; « Jesus *seul* (et, encore, non le Pape ou un de ses représentants), peut la grace donner » (IV, 675) ; « l'Ancien et le Nouveau Testament / Pour la *seule* doctrine, et le *seul* fondement » (IV, 679-680). Dans le livre III des *Tragiques*, la pensée de clercs autant bien parés que les riches membres de la chambre du Parlement dorée par dons (III, 238-240) est la preuve, pour le poète huguenot, que l'Église de France ne se préoccupe pas souvent de vérité. Pour cette raison, elle est à ses yeux cause de dépravation du fidèle car tels que sont les prêtres tels sont les fidèles.

Ronsard, lui, a failli devenir protestant : « J'ay autrefois goutté, quand j'estois jeune d'age, / Du miel empoisonné de vostre doux breuvage » (*Rem.*, 211-212), dit-il aux réformés. Mais scandalisé que l'interprétation de l'Écriture soit devenue le fait de tous<sup>504</sup> dans la doctrine de Calvin, il reste catholique, en étant convaincu que c'est la libre interprétation de la Bible qui est à l'origine des guerres civiles entre Français :

La seule opinion fait les hommes armer,  
Et frere contre frere au combat animer,  
Perd la religion, renverse les grands villes,  
Les couronnes des Roys, les polices civiles,  
Et apres que le peuple est soubs elle abbatu,  
Lors le vice et l'erreur surmontent la vertu. *Rem.*, 249-254.

Avant de se retrouver dans le *Discours des misères* puis dans la *Remonstance*, cette conviction de « l'Opinion, peste du genre humain » (*Disc.*, 134) figure dans l'*Institution* : « tout le mal qui vient à l'homme prend naissance / Quand par sus la Raison le Cuider a puissance » (73-74). Elle occupe donc une place centrale dans l'argumentation polémique de Ronsard donnant, à l'occasion, les raisons qui l'ont finalement empêché d'être huguenot.

Terme issu du verbe latin *opinari*, l'opinion est un jugement qui peut vaciller. Elle n'est pas connaissance solide du vrai. Or, pour Ronsard, elle est le moteur de la croyance réformée. Il l'entend comme l'exercice du *cuider* par les réformés. Ce mot est, selon Paul Laumonier<sup>505</sup>, le fait de l'imagination trompeuse contre laquelle le Vendômois met en garde les Français. Compagne de la présomption, l'opinion a, d'après lui, partie liée avec l'Antéchrist dès sa naissance. Sans rapport avec l'épreuve visionnaire, elle fait vivre les réformés dans le leurre et la France est victime des conséquences des erreurs d'interprétation de la Bible qui résultent de

---

<sup>504</sup> Frank Lestringant, « Les raisons d'un engagement », art. cit., p. 13.

<sup>505</sup> *Idem*, p. 26.

ces chimères. Associée aux forces du mal, l'opinion est l'hydre contre lequel Ronsard adresse une longue imploration à Dieu (*Disc.*, 213-fin) ; contre lequel il galvanise les triumvirs qu'il appelle à s'allier au tour de Charles IX (*Cont.*, 429-440 ; *Rem.*, 777-784) avant de les exhorter (*Rem.*, 759-774), leurs hommes aussi (*Rem.*, 785-789), à prendre les armes ; contre lequel également il admoneste Condé (*Rem.*, 611-758). C'est l'orage avec ses nuages sombres, le tonnerre et les éclairs<sup>506</sup>, le monstre qui répand la terreur sur la France et que Ronsard indexe plusieurs fois : « ce monstre que j'ay dit met la France en campagne » (*Disc.*, 155) ; « ce monstre arme le fils contre son propre pere » (*Disc.*, 159) ; « de ces tetins ce monstre un Vuiclef aletta » (*Rem.*, 265) ; « en depit du ciel un Jehan Hus enfanta » (*Rem.*, 266) ; « puis elle se logea sur le haut de la porte / De Luther son enfant » (*Rem.*, 267-268) ; « de là sont procedez les maux que nous avons, / De là vient le discord soubs lequel nous vivons, / De là vient que le fils fait la guerre à son père » (*Rem.*, 337-339).

Enragé contre la libre interprétation de la Bible, Ronsard accuse donc la Réforme d'être responsable principale des misères de la France. Les seules interrogations des réformés sur les cultes ecclésiastiques détruisent, à ses yeux, le ciment social du royaume. Sans entrer dans les détails de la théologie, il appuie cette conviction avec les divergences entre luthériens et calvinistes. Du fait que les réformés ne s'entendent pas, la Réforme devient remise en cause perpétuelle dangereuse pour la France. Modestement, Ronsard les met alors en garde contre les limites de la raison :

L'entendement humain, tant soit il admirable,  
 Du moindre fait de Dieu, sans grace, n'est capable.  
 Comment pourrions nous bien avecq' nos petits yeux  
 Cognoistre clerement les misteres des cieux ?  
 Quand nous ne sçavons pas regir nos republicques,  
 Ny mesme gouverner nos choses domestiques ! *Rem.*, 159-164.

Le cerveau ne peut pas percer les mystères que Dieu ne veut pas que l'homme discerne, pense le Vendômois. La foi consiste, souligne-t-il, à obéir à la Parole et y faire obéir le fidèle. Ces mises en garde évoquent la nécessité de laisser les affaires de la foi aux clercs. Elles visent à convaincre les réformés de revenir à la tradition.

*Les Tragiques* récusent ces mises en garde à travers leurs moments oratoires saisissants où le désaveu alterne avec la réfutation. En plus de proclamer aux antipodes des *Discours* que les guerres de religion ne sont pas de la faute de ses coreligionnaires, Aubigné est persuadé que

---

<sup>506</sup> Jean Chevalier et Alain Gheerbrant, « Monstre », *Dictionnaire des symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris, Robert Laffont/Jupiter, 1982, p. 745.

la décadence de la France a pour origine la colère de Dieu. Il voit à travers l'agonie du géant d'antan le cycle de l'intervention de Dieu dans les affaires humaines. À ce titre, *Misères* ne dépeignent pas les horreurs du présent seulement pour couvrir les Valois d'opprobre, les accabler de remords et les disqualifier de toute estime.

Avec le vers : « Foudroiez regardons, qui c'est qui se courrouce » (I, 1266), la France entière expie ses péchés. Puisque, comme l'affirme Jean-Raymond Fanlo<sup>507</sup>, dans la Bible qui inspire abondamment le poète huguenot le péché appelle constamment le châtement, les horreurs qui sévissent sur la France supposent « le nécessaire recours à une autre lumière que celle de l'œil de l'homme pour comprendre et voir » le sens religieux qu'elles manifestent. Les tueries entre Français rappellent à Aubigné les foudres de Dieu contre Jérusalem. Ce souvenir surgit de sa culture biblique. Son énonciation équivaut à l'acte d'interprétation de la chronique événementielle par lequel le regard d'Aubigné sur l'actualité funèbre devient vision où il glisse de la fonction de juge des affaires du siècle à celle de médium.

La *narratio*, dans *Les Tragiques*, appelle l'analogie. Elle déconstruit souvent la logique d'un réalisme statique. En même temps qu'elle dévoile les faux-semblants, elle véhicule un envers eschatologique par lequel Aubigné cherche moins à montrer la cruauté des violences faites aux réformés qu'à démontrer le dessein de Dieu. Les perversions que le poète enregistre dans *Princes* puis *La chambre dorée* sont notamment les stigmates d'une satire religieuse qui dédouble le sens des tableaux de *Misères*. Michel Jeanneret<sup>508</sup> souligne ce trait prédicatoire de *Misères* où les données historiques sont presque insignifiantes devant le mystère divin. Les violences évoquent le plan humain. Elles s'accompagnent toutefois d'une méditation qui convie les Français à se reprocher quelque chose sur le plan religieux. Et c'est bien pour édifier sur les raisons cachées du fléau national qu'Aubigné suspend la *narratio* pour assimiler les calamités à des châtements célestes :

Voilà le front hideux de noz calamitez,  
La vengeance des cieus justement despitez :  
Comme par force l'œil se destourne à ces choses,  
Retournons les esprits pour en toucher les causes. I, 679-682.

L'Alliance révoquée comme au monde à l'envers, *Princes* et *La chambre dorée* étalent, sous forme de rappels analeptiques, les vices qui ont provoqué l'ire de Dieu. La chute du géant d'antan devient un avertissement de Dieu punissant les inconduites envers la *disciplina* :

---

<sup>507</sup> « Du tableau politique au cantique », *Tracés, ruptures, op. cit.*, p. 104.

<sup>508</sup> « Les tableaux spirituels d'Agrippa d'Aubigné », *Bibliothèque Humanisme et Renaissance*, 1973, p. 240.

Barbares en effect, François de nom, François,  
Voz fausses loix ont fait des faux et jeunes roys,  
Impuissants sur leurs cœurs, cruels en leur puissance :  
Rebelles ils ont veu la desobeissance :  
Dieu sur eux et par eux desploya son courroux,  
N'ayant autres bourreaux de nous mesmes que nous<sup>509</sup>. I, 191-196.

Pour avoir oublié les lois que Dieu ordonna, sur le Sinaï, à Moïse de graver sur le livre de la foi chrétienne, la France est métamorphosée en champignon pourri. Tout ce qui lui arrive est de sa faute et répète ce qui arriva à Babel afin que chacun de ses sujets se souvienne et retienne que Dieu n'attend pas la fin des temps pour punir. Dieu sévit dès la terre contre les dépravés et leurs peuples. La France devrait conserver dans ses mœurs la pureté du Christ. En lieu et place, elle nage dans la perversion et les fêtes impies pullulent dans sa cour royale. Afin de lui rappeler la crainte de sa colère, Dieu met à sa tête des rois dégénérés : « ô quel malheur du ciel, vengeance du destin, / Donne des roys enfans, et qui mangent matin » (II, 655-656). La France entière reçoit le salaire de ses péchés.

Autant le XVI<sup>e</sup> siècle est cruel, autant Aubigné y perce ainsi la raison des troubles civils. Ceux-ci sont, à ses yeux, un langage à déchiffrer<sup>510</sup>. Dans l'Écriture, le prophétisme désigne la Parole qui éclaire le présent à la lumière d'images et de noms symboliques. Dans *Les Tragiques*, il édifie sur les desseins de Dieu en train de s'accomplir dans les violences civiles. Ce qu'Aubigné dévoile, c'est le paradigme analogique entre l'épreuve de Babel et les misères de son temps, les misères propres donc à exhorter la France à renouer avec l'Alliance :

Faisons paix avec Dieu, pour la faire avec nous,  
Soyons doux à nous-mesm' et le ciel sera doux,  
Ne tyrannisons point d'envie nostre vie,  
Lors nul n'exercera dessus nous tyrannie. I, 1267-1270.

En somme, le thème directeur des livres terrestres des *Tragiques* est également l'action de ce qu'Elliot Forsyth appelle la justice de Dieu<sup>511</sup>. Les commentaires bibliques y participent d'un art de la persuasion qui indique à la France comment sortir de ses guerres civiles.

Ronsard voit, lui aussi, au travers de ce sinistre une malédiction contre les Français « pour n'estre pas sages » (*Disc.*, 99). Cependant, ce n'est pas dans la Bible qu'il puise cette conviction. Il se fonde sur l'astrologie de Nostradamus :

---

<sup>509</sup> Lire aussi I, 683-698.

<sup>510</sup> Denis Crouzet, « Des signes de Dieu dans le monde », *Les guerriers de Dieu, op. cit.*, p. 164.

<sup>511</sup> « La justice de Dieu d'après les sources bibliques des *Tragiques* », *La justice de Dieu, op. cit.*, p. 137.

Dès long temps les escrits des antiques prophetes,  
Les songes menaçans, les hideuses comettes,  
Nous avoient bien predit que l'an soixante et deux  
Rendrait de tous costés les François malheureux,  
Tués, assassinés [...] pour n'estre pas sages. *Disc.*, 95-99.

À travers son chapelet d'admonestations, la *Remonstrance* liste *a posteriori*, telle une apophétie, les vices à l'origine des misères publiques. Elle accuse les princes dont la lascivité augurait la destruction de l'Église (375-396) ; reproche aux prélats leurs abus scandaleux<sup>512</sup> (425-426) ; aux juges leur trahison des lois (451-464) ; aux nobles leur déshonneur (469-474) ; au français d'être ennemi du français (488) ; aux poètes officiels de ne pas armer Apollon pour la vérité (527-532) ; mais surtout aux réformés d'avoir foulé du pied le sacré. Ronsard tire de la crise politico-religieuse de 1562 la leçon que les péchés de tous les Français, sans distinction de rang ou de religion, sont la cause des misères collectives. Il ne distingue pas, en ce qui concerne la culpabilité, entre les deux camps du conflit. Catholiques et protestants sont tous coupables à ses yeux, et tous subissent le châtement<sup>513</sup>.

À plusieurs reprises, les comètes ont interprété des faits particuliers qui devaient exhorter la France à s'assagir. Elle ne les a pas écoutés. Conséquence, l'expansion des vices a engendré le sinistre. Par épreuve divine, il faut ainsi entendre chez Ronsard les peines qui convient la France à réfléchir sur son histoire et à se poser la question : qu'est-ce qu'elle a fait pour voir ses sujets s'entretuer à peine la paix de Cateau-Cambresis signée par Henri II dont la mort prématurée laisse le pouvoir royal, après le règne éphémère de François II, entre les mains d'un autre enfant de dix ans ? C'est méditant sur cette question que le Vendômois en arrive à la conclusion que Dieu a parlé aux siens par des signes :

[...] il plaist à Dieu de nous exercer,  
Et entre bien et mal laisse l'homme habiter,  
Comme le marinier qui conduit son voyage  
Ores par le beau temps, et ores par l'orage. *Disc.*, 21-24.

À propos d'épreuve religieuse, la référence à Jupiter fait alors lire les guerres de religion sous l'angle du récit invariant chrétien. Avec les mots de Claude Blum<sup>514</sup>, on peut dire qu'il s'agit, au fond, de la restitution d'un miroir où l'homme du XVI<sup>e</sup> siècle se mire. Le bien et le

---

<sup>512</sup> Michel de L'hôpital s'est prononcé sur ces abus en disant : « le peuple est fort mal instruit, non seulement aux villes, où la malice était assez accoutumée ; mais aux champs, où la simplicité devrait être. Les vicaires ne leur parlent que de payer les dîmes et offrandes, et rien des mœurs : au moyen de quoi ils font métier de dérober sans conscience », « Remonstrances de Monsieur le Chancelier L'Hospital au parlement, touchant l'état du royaume, distribution de la justice et union entre les officiers d'icelle », *Gouverner la haine, op. cit.*, p. 5.

<sup>513</sup> Elliot Forsyth, « La justice de Dieu d'après les sources bibliques des *Tragiques* », *La justice de Dieu, op. cit.*, p. 173.

<sup>514</sup> « La place de la pensée de la mort dans le *Nouveau testament*. Le récit invariant chrétien », *La représentation de la mort, op. cit.*, 9, p. 21.

mal se côtoient en permanence dans l'histoire de France, sans que le méchant ne triomphe<sup>515</sup>. Les protestants ont ainsi beau troubler les mœurs, le chaos social qu'ils déclenchent connaîtra son terme. Les guerres de religion sont une malédiction passagère que la Reine Catherine saura repousser car, sage, elle dispose des attributs nécessaires pour réunifier le royaume. Telle est la conviction de Ronsard dans le *Discours des misères*.

Mais tandis que le Vendômois reste fasciné par Nostradamus et s'abstient de discourir en profondeur sur les questions théologiques de 1562, Aubigné pousse, dans *Les Tragiques*, l'accusation politique des Valois aux confins de la satire religieuse puis argumente sur la nourriture divine.

## 2.2. De l'Absolu

Au-delà des tableaux choquants, se trouve au fond de la *narratio* de *Misères* un autre champs qui exclut « la passivité du lecteur<sup>516</sup> ». La transfiguration y ramène la signification du tragique français à une question de lecture entre l'envers et l'endroit. De cette sorte, le regard du lecteur doit être arraché aux aspects de surface des guerres de religion pour les découvrir dans leur réalité surnaturelle<sup>517</sup>. Tour à tour, analyse ainsi Claude Blum<sup>518</sup>, le lecteur est mis en présence de spectacles répugnants souvent encore dans leur gangue, mais où luisent, de temps en temps et l'éclair d'un instant, d'admirables pépites qui donnent soudain aux tableaux de violence une limpidité transparente.

Émanation de la spiritualité calviniste, cette nécessité de retrouver le sens divin des guerres de religion organise, chez Aubigné, l'accès à l'Absolu autour de deux voies. L'une repose sur la croyance en l'envers eschatologique du monde sublunaire comme lieu de vérité et son exaltation. L'autre repose sur la quête d'une terre de pureté qui correspond au désert

---

<sup>515</sup> Cette conviction justifie les espoirs envers Charles IX et se lit chez Des Autels :

Or tant que tu feras, ma France, si loyale  
Dieu tousiours t'aydera : car à Dieu tout puissant  
Rien n'est qui plaise plus qu'un peuple obeissant,  
Et qui envers on Prince est de loyal courage :  
Le tresbon tresgrand Dieu rien ne hayt davantage  
Qu'un peuple desloyal aux Princes : car le lieu  
Ilz nous tiennent, et font comme images de Dieu. *Remonstrance au peuple françoys, op. cit.*, p. 8.

<sup>516</sup> Jean-Raymond Fanlo, « Du tableau politique au cantique », *Tracés, ruptures, op. cit.*, p. 47.

<sup>517</sup> Marguerite Soulié, *L'inspiration biblique, op. cit.*, p. 275. André Baïche note à propos de la description albinéenne cette absence de toute réalité figée. Toutes choses, au contraire, prennent curieusement vie, « Images et baroque chez Agrippa d'Aubigné », *Actes des journées internationales d'études baroques de Montauban, 2<sup>e</sup> série*, Toulouse, 1965, p. 125.

<sup>518</sup> Claude Blum, « La nature, la genèse et le rôle des images dans le "Jugement". Ce qu'elles révèlent de l'homme et du poète », Paris, Sorbonne, p. 4.

humain, sur l'ascèse spirituelle aussi. Dans les deux cas, *Les Tragiques* sont animés d'« un élan ascensionnel<sup>519</sup> » qui place Aubigné dans la position du prophète<sup>520</sup>.

La prospection que le poète huguenot effectue aux âpres lieux du vallon d'Angrongne donne forme à la mystique propre au déchiffrement du sens religieux des guerres de religion. Le désert est investi dans la préface et *Princes* d'une dimension mystérieuse. Son apparence aride indique que l'essence du monde sublunaire comme celle de l'histoire ne sont pas dans les apparences. Tandis qu'il réalise combien le bord « des isles des bannis » (II, 172) est havre de plénitude contre le Louvre et sa luxure, Aubigné exulte alors : « j'attache le cours de mes ans / Pour vivre à jamais au dedans » (*Préf.*, 139-140). Autant les guerres entre catholiques et protestants sont cruelles, autant le poète perçoit ainsi la lumière dans la nuit. Il déchiffre le signe divin que la crise politico-religieuse transmet sous forme de vérité emblématique. Ce signe divin correspond à l'image d'un monde harmonieux où le méchant est puni et où la grâce de Dieu triomphe toujours pour ceux qui respectent la discipline chrétienne des premiers siècles et préparent leur salut. Le désert d'Angrongne est l'équivalent de l'Ailleurs mystique qui incarne la terre promise aux infortunés de la Bible<sup>521</sup>. Pour entrevoir les formes de ces tableaux divins, Aubigné interjette :

Haussez-vous sur les monts que le soleil redore,  
Et vous prendrez plaisir de voir plus haut encore.  
Ces hauts monts que je dis sont prophetes qui font  
Demeure sur les lieux où les nuages sont :  
C'est le cayer sacré, le palais des lumieres,  
Les sciences, les arts ne sont que chambrieres. VII, 639-644.

Les loques des martyrs manifestent ce contraste entre l'apparence et la vérité. Ils cachent leur majesté spirituelle. Leurs attitudes sur le bûcher et l'échafaud rappellent le néo-stoïcisme avec son apologie de la lutte énergique de la volonté contre les passions, le cartésianisme aussi, qui établit une hiérarchie entre les grandes et les basses âmes. Toutefois, le martyr protestant n'est pas une incarnation de la morale aristocratique. Il n'y a aucune place chez lui pour la vaillance guerrière, souligne Jean-Raymond Fanlo<sup>522</sup>. Sa grandeur consiste à vaincre son corps, à combattre contre Satan et le monde pour gagner une vie éternelle<sup>523</sup>, à faire le choix lucide de la mort<sup>524</sup> afin de conserver et de faire reconnaître l'esprit de l'Alliance en dehors de toute volonté de gloire sociale. La certitude que la fin des temps est proche où Dieu inversera les

---

<sup>519</sup> Pascal Debailly, « Agrippa d'Aubigné et la satire tragique », art. cit., p. 616.

<sup>520</sup> Dominique Maingueneau, « La topographie du désert », *Le discours littéraire, op. cit.*, p. 196-197.

<sup>521</sup> Bertrand Gibert, *Le baroque littéraire français*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 65.

<sup>522</sup> « Les signes sur les bûchers », *Tracés, ruptures, op. cit.*, p. 361.

<sup>523</sup> Frank Lestringant, Christine Goémé, « Le martyrologe », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 5, 1993, p. 152.

<sup>524</sup> Frank Lestringant, « Le martyr entre histoire et fiction dans l'*Histoire universelle* et *Les Tragiques* », *Entre Clio et Melpomène, op. cit.*, p. 87.

situations terrestres l'élève au rang de bon chrétien jeté sur le *theatrum mundi*. La vocation de la piété seule l'habite. L'abandon de son corps aux persécuteurs signale que le chemin qui conduit au Ciel se situe au carrefour du tiraillement entre l'existence par le corps et celle par l'esprit. À la différence de la dévotion fautive de la Reine Catherine, le martyr protestant éduque son âme de façon qu'elle rompe avec le monde. Sa foi est un sentir religieux authentique. C'est pourquoi Aubigné conçoit la dévotion à l'état pur telle une ascension vers Dieu.

La foi est pour le poète huguenot mépris de la vie et du monde, la mort n'étant chez lui que cendre d'où renaissent les ressuscités pendant le jour du jugement. Parfois invoquée par le poète pour répandre la damnation sur les méchants, la mort rappelle aux champions de la foi calviniste combien l'histoire terrestre est illusoire et le temps humain fugitif. Moins une disparition définitive qu'un anéantissement charnel, elle tient, dans *Les feux* et dans *Les fers*, le rôle d'une complice souriante sur le bûcher ou l'échafaud. Elle délivre le martyr de la prison des passions pour lui donner la chance du paradis. Concrètement, le fidèle est chez Aubigné l'homme qui se trouve capable d'oublier son corps et « tire de la mort la vie, et du mal, le bien mesme » (III, 666).

Analysant le thème biblique dans *Les fers*, Marguerite Soulié<sup>525</sup> montre ainsi l'importance du livre de Job pour la communauté huguenote aux heures où tout semblait perdu. Au même titre que ce livre où les croyants réformés trouvent une exhortation à s'en remettre à la foi devant la persécution, *Les Tragiques*, ainsi que l'écrit Elliott Forsyth<sup>526</sup>, s'efforcent de convaincre les protestants restés fidèles à la Réforme après le massacre de la Saint-Barthélemy et les deux abjurations d'Henri de Navarre que leurs souffrances ont leur place dans le dessein de Dieu, qu'ils seront justifiés lors du jugement. Le martyrologe en fait une apologie de la justice de Dieu présentée dans une perspective apocalyptique à un peuple croyant mais démoralisé par une persécution implacable, dans le but de raviver sa foi, son courage et son espoir<sup>527</sup>. Tandis que la violence faite à leurs corps fonde à leurs yeux la question : « que faut-il faire ? » devant la cruauté, les martyrs suivent les schèmes du premier discours du Christ sur le Sinaï. Après avoir fait proclamer à Montalchine : « j'ay dict que Jesus seul, est nostre intercesseur, / Qu'à son pere l'accez par luy seul, nous est seur » (IV, 667-668), Aubigné adresse alors cette exhortation à ses coreligionnaires qui ont survécu aux différentes persécutions des Valois :

---

<sup>525</sup> *L'inspiration biblique, op. cit.*, p. 276.

<sup>526</sup> Elliott Forsyth, « La justice de Dieu d'après les sources bibliques des *Tragiques* », *La justice de Dieu, op. cit.*, p. 138. Voir aussi Madeleine Lazard, « Le Bouc du désert », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 242.

<sup>527</sup> « La justice de Dieu d'après les sources bibliques des *Tragiques* », *idem*, p. 138.

S'ils vous ostent voz yeux, voz esprits verront Dieu,  
Vostre langue s'en va, le cœur parle en son lieu :  
L'œil meure sans avoir eu peur de la mort blesme,  
La langue soit coupee avant qu'elle blaspheme. IV, 847-850.

Il s'agit dans ce passage d'une paraphrase du chapitre 18 de l'Évangile selon Matthieu où le Christ, en plus de proclamer que les derniers seront les premiers et les premiers seront les derniers, avertit :

Si ta main ou ton pied sont pour toi une occasion de chute, coupe les et jette les loin de toi ; mieux vaut pour toi entrer dans la vie boiteux ou manchot, que d'avoir deux pieds ou deux mains et d'être jeté dans le feu éternel. Et si ton œil est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi ; mieux vaut entrer dans la vie, n'ayant qu'un œil, que d'avoir deux yeux et d'être jeté dans le feu de la gehenne.

Dans le même ordre que cet emprunt biblique, Aubigné multiplie à l'intention des rescapés de la Saint-Barthélemy et des témoins de la dernière reconversion d'Henri de Navarre au catholicisme les assertions et impératifs qui exhortent, le long des *Tragiques*, à la confiance en Dieu : *Préf.*, 252-254 ; I, 455-457 ; II, 663-664 ; III, 999-1000 ; IV, 137-138 ; IV, 859-860 ; V, 1179-1180 ; V, 1345-1346 ; VI, 23-24 ; VI, 42-44 ; VII, 757.

Ce faisceau d'imprécations contient les encouragements et mises en garde qui défendent le réformé de renier sa foi dans les heures dures. Il pose, au fond des *Tragiques*, autant les voies de la fermeté confessionnelle que celles d'une préparation convenable du jour du jugement. Émouvoir, voilà ce qu'Aubigné recherche à travers ces formules bibliques. Le poète espère, avec ses imprécations, inciter à l'action le petit nombre des huguenots fidèles. Il entreprend de raviver leur zèle attiédi, leur ardeur à combattre et à résister au catholicisme triomphant sous la régence de Marie de Médicis<sup>528</sup>. Frank Lestringant<sup>529</sup> souligne dans cette mesure que si la proposition n'était pas hérétique, on pourrait dire que *Les Tragiques* sont un livre de plus ajouté à l'Écriture, à l'intersection de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, pour dire et annoncer la nouvelle *Nouvelle Alliance* conclue entre Dieu et les élus du dernier âge.

L'imprécation albinéenne prend les traits d'une confiance en l'à-venir. Elle est une leçon de prudence calquée sur l'humilité confessionnelle. Pour le salut, il faut, pense Aubigné, ou par une constance tranquille qui échappe à l'entendement faire face à la violence ; ou par la mort sociale ou l'exil vivre séparé des méchants (VI, 53-56). La première illustration est fournie par Scévole qui, dans la préface des *Tragiques*, se suffit de ses formules bibliques pour mettre en

---

<sup>528</sup> Madeleine Lazard, « L'épopée protestante en vers : *Les Tragiques* », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 365. Voir Forsyth, « Le rôle des psaumes dans *Les Tragiques* », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 7, 1996, p. 33.

<sup>529</sup> Frank Lestringant, « De l'autorité des *Tragiques* : d'Aubigné auteur, d'Aubigné commentateur », *L'architecture des Tragiques, op. cit.*, p. 25.

déroute ses agresseurs, aussi par les bergers d'Angrongne qui s'arment de cailloux et font du doux ton du psaume leur tambour de guerre pour déstabiliser des ennemis nombreux armés d'arquebuses (*Préf.*, 205-210). Face au flot des persécutions, Anne du Bourg, Coligny et d'autres réformés punis de mort pour leur foi ignorent pour leur part les violences faites à leurs corps, retrouvent la sérénité des patriarches de l'*Ancien testament* puis deviennent les vaisseaux de la gloire de Dieu contre Satan :

C'est ainsi que seront gardez des inhumains  
Pour ressemer l'Eglise encor de quelques grains  
Armez d'afflictions, grains que les mains divines  
Font naître à la faveur des poignantes espines,  
Moisson de grand espoir : car c'est moisson de Dieu  
Qui la fera renaître en son temps, en son lieu. V, 739-744.

Qu'est-ce que donc l'Absolu dans *Les Tragiques* ? C'est, avant tout, la suggestivité singulière des images percutantes qui interdit toute fixité de la réalité historique et définit les violences entre Français comme étant des signes paradigmatiques de la Bible à déchiffrer en enseignements christiques. Présence du dessein de Dieu au cœur des guerres de religion, l'Absolu est autant le sens religieux du conflit entre Français que la « nourriture divine » (II, 1368) qu'Aubigné sublime aux grands moments de la *narratio*. Il est aussi l'ailleurs mystique qui impose à Coligny et aux siens d'« affronter les leçons les plus dures de l'histoire<sup>530</sup> ».

Semence de vie et pain céleste<sup>531</sup> pour les martyrs dans les instants ultimes du supplice, l'Absolu correspond, chez Aubigné, à un fragment de la spiritualité calviniste qui prend la mesure des ruptures radicales avec l'illusion de l'histoire. Il implique l'exil loin des fausses gloires puis fait du désert le temple du royaume éternel richement décoré où, par-dessus le tumulte social, Aubigné perçoit, contemple et décrit avec des accents élegiaques la Vérité, la pauvrete que ses « mille playes au corps » (II, 168-172) n'empêchent pas de garder sa grâce :

[...] ô celeste beauté,  
Blanche fille du ciel, flambeau d'éternité.  
Nul bon œil ne la voit qui transy ne se pasme,  
Dans cette pasmoison s'esleve au ciel tout ame. II, 175-178.

En contact quasi permanent avec l'ineffable<sup>532</sup>, Aubigné laisse entrevoir à la troupe inquiète des protestants persécutés par les Valois ou abandonnés par Henri de Navarre le

---

<sup>530</sup> Jean-Raymond Fanlo, « La noblesse et la vérité exilées au désert », *Tracés, ruptures, op. cit.*, p. 328.

<sup>531</sup> Marguerite Soulié, *L'inspiration biblique, op. cit.*, p. 155.

<sup>532</sup> Marcel Raymond, *L'influence de Ronsard sur la poésie française, op. cit.*, p. 325.

renversement de l'histoire et le triomphe ultime de leur cause<sup>533</sup>. Dans cette dynamique, au fur et à mesure que *Les Tragiques* progressent, la terre céleste se démarque de la terre sociale, l'ici du là-bas, le présent de l'à-venir. La terre sociale est le lieu où le corps du chrétien « doit être torturé, mis à mort, pour que l'âme rayonne dans un monde futur, définitivement ineffable<sup>534</sup> ». L'ici et le présent désignent, pour leur part, le Louvre et les tentations du monde. Ils offrent des apparences splendides propres à inciter à la jouissance de l'instant dans un oubli transgressif de l'Alliance et du jour du jugement. C'est du fait de cet oubli que la France a basculé dans le déchaînement de la persécution contre les réformés. À cette transgression du pacte divin, Aubigné oppose les impératifs bibliques qui disent la gloire de Dieu jusqu'à un seuil où la satire religieuse, après avoir montré les matériaux terrestres, dévoile un état de réalité mystique où la foi seule accède. Au terme de *Jugement*, chant ultime des *Tragiques*, il y a ainsi une image de la vie spirituelle au plus près de sa naissance :

Chetif je ne puis plus approcher de mon œil  
 L'œil du ciel, je ne puis supporter le soleil,  
 Encor tout esblouy en raisons je me fonde  
 Pour de mon ame voir la grand' ame du monde,  
 Sçavoir ce qu'on ne sçait, et qu'on ne peut sçavoir,  
 Ce que n'a ouy l'oreille, et que l'œil n'a peü voir :  
 Mes sens n'ont plus de sens, l'esprit de moy s'envolle,  
 Le cœur ravy se taist, ma bouche est sans parole :  
 Tout meurt, l'ame s'enfuit, et reprenant son lieu  
 Extatique se pasme au giron de son Dieu. VII, 1209-1218.

Ainsi, tandis que les *Discours* multiplient les reproches de sédition et d'hérésie envers les réformés, l'ultime manière rhétorique par laquelle *Les Tragiques* leur apportent le contrepois doctrinal consiste, pour Aubigné, à faire lire les guerres de religion comme une épreuve confessionnelle où les protestants représentent le peuple hébreu. Du fait de cet antagonisme idéologique, les deux œuvres se dressent face à face<sup>535</sup> sous forme de corps à corps discursif aux deux bornes extrêmes de la querelle meurtrière du XVI<sup>e</sup> siècle.

À l'orée de ce conflit, la dispute de Ronsard avec les réformés est un dialogue de sourds. Pendant que le Vendômois fait de la satire un moyen de provoquer chez chacun des acteurs de la crise la prise de conscience de ses erreurs, de ramener à la raison donc, les protestants qui réagissent à ses allégations l'accusent de souiller les réputations de Calvin et de Bèze puis s'en

---

<sup>533</sup> Frank Lestringant, « L'œil du Scipion. Point de vue et style dans *Les Tragiques* », *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, Études réunies par Marie-Madeleine Fragonard et Madeleine Lazard, Paris, Librairie Honoré Champion, 1990, p. 65.

<sup>534</sup> François Cornilliat, « *Or ne mens* ». *Couleurs de l'éloge et du blâme chez les grands rhétoriciens*, Paris, Honoré Champion, 1994, p. 730.

<sup>535</sup> Henri Weber, « *Les Discours* de Ronsard », *La création poétique au XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 561.

prennent à sa personne ainsi qu'à son art. Au terme de la guerre, Aubigné, lui, se prononce sur le même sujet crucial de la crise civile puis réalise un duel de mots par lequel il disculpe ses coreligionnaires de toute culpabilité dans cette crise, mais aussi les appelle à ne pas « désespérer d'une victoire que Dieu a promise de toute éternité à ceux qui persévéreront en Lui<sup>536</sup> ».

Quand Ronsard répond aux prédicants, son propos se donne deux objectifs : légitimer la cause catholique aux yeux de tous, en réfutant celle réformée, et réhabiliter son nom. Quand Aubigné à son tour prend position dans *Les Tragiques*, l'élan contestataire qui constitue le fond de son argumentation fait le procès des postures catholiques. La protestation répond chez ce poète aux actions et positions des gens du Louvre qu'il juge scandaleux. Aubigné s'oppose en effet aux considérations de Ronsard sur la famille royale ainsi que sur les protestants. Il fait valoir dans *Misères*, *Princes* et *La chambre dorée* les défauts qui excluent les derniers Valois de la vie chrétienne et de la légitimité monarchique ; dans *Les feux* et *Les fers* les actes qui attestent l'osmose entre la conduite de ses coreligionnaires et l'Alliance. Au tribunal du lecteur-juge où il affronte les jugements sur la Réforme, sa polémique présente et justifie la vie réformée qu'elle veut imposer à la place des griefs du Vendômois.

Cette stratégie du conflit des arguments s'inscrit dans le genre judiciaire. Elle renferme l'accusation et la défense<sup>537</sup>. La polémique met notamment en marche dans *Les Tragiques* un art de l'objection où la controverse fuse comme la parole rectificatrice destinée à rétablir la vérité sur le compte des protestants. Comme chez Ronsard, elle est surgissement personnel d'Aubigné dans la *narratio*, intervention discursive, assertion catégorique contre les positions politiques ou religieuses des adversaires.

Ronsard, qui partage avec Aubigné l'espace des opinions et des croyances antithétiques, fait, quant à lui, déborder la *Continuation*, la *Remontrance* et la *Responce* de répliques qui manifestent la colère de l'intransigeant désireux de faire taire les adversaires et les disqualifier.

Cependant, chacun des deux poètes est souvent impuissant à trouver les mots justes pour faire entrer ses vérités dans les esprits de ses allocutaires-cibles. Pour atteindre les Valois et leurs collaborateurs dans leurs cœurs, Aubigné convertit alors son amertume en injures<sup>538</sup>. Le poète huguenot n'argumente point à certains moments particulièrement contestataires de ses

---

<sup>536</sup> Denis Crouzet, « Le temps du repli de la violence », *Les guerriers de Dieu*, *op. cit.*, p. 195.

<sup>537</sup> Cicéron, *Rhétorique à Herennius*, *op. cit.*, p. 11. « La cause judiciaire comprend l'accusation et la défense », Aristote, « Des trois genres de la rhétorique : le délibératif, le judiciaire, le démonstratif », *Rhétorique, I*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>538</sup> Pour Pascal Debailly, « l'injure est en effet une parole en excès qui résulte du constat que la vérité - que sa vérité - ne peut pas s'imposer par elle-même. Elle implique un coup de force, une solution tyrannique », « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, *op. cit.*, p. 444.

*Tragiques*. Il n'accuse pas les Valois ni ne défend ses coreligionnaires dans ces moments. Tout uniquement, il glisse dans l'agression verbale en attaquant ses cibles à tous les niveaux, dans leurs actes comme dans leurs idées, s'en prenant à leur personne, à leur passé ainsi qu'à leur vie intime<sup>539</sup>. Ce désir de détruire symboliquement l'adversaire, de le tuer avec des mots comme dit Marc Angenot<sup>540</sup>, traverse également les *Discours* sous forme de parler réprobateur et de plaisir de l'offense verbale directe.

---

<sup>539</sup> Marc Angenot, « L'invective », *La parole pamphlétaire, op. cit.*, p. 61.

<sup>540</sup> *Idem*, p. 61



### Chapitre III : amplification pamphlétaire

Quand les violences des réformés et les attaques de leurs poètes font monter sa colère, Ronsard oublie la règle de la satire interdisant l'outrage des personnes connues et indexe Bèze (*Cont.*, 95-150) puis Condé (*Rem.*, 611-640). Comme lui, Aubigné de son côté donne aussi des noms et s'en prend à des personnalités de premier rang que sont Henri de Navarre (I, 593-600), le Cardinal de Lorraine (I, 723-726), la Reine Catherine (I, 747-992), Charles IX (II, 761-772) et Henri III (II, 773-818). Chez l'un comme chez l'autre, quand les misères de la France côtoient trop les blessures du parti, ce n'est plus donc la voix de la raison qu'on entend fuser<sup>541</sup> dans les *Discours* ou dans *Les Tragiques*, mais celle de la révolte indignée.

La dénonciation et la controverse s'effacent particulièrement dans plusieurs vers de ces discours poétiques où, en proie à la colère patriotique et à l'intransigeance partisane, Ronsard et Aubigné interviennent dans leurs satires pour administrer le poison des mots saisissants à leurs allocutaires-cibles. À partir de ce moment, la prise au collet abrupte donne à l'apostrophe la portée caustique de la lapidation verbale. Il s'agit d'attaques *ad hominem* virulentes. Ramener à la raison ou enseigner à vivre chrétiennement ne sont plus dans ces cas les préoccupations du discours poétique, mais traumatiser l'allocutaire-cible.

L'amplification pamphlétaire procède notamment du sentiment d'excès des forfaitures. D'une certaine véhémence, elle est un parler réprobateur proféré par une voix qui revendique la supériorité morale sur ses allocutaires<sup>542</sup>. Elle comporte les traits de la remontrance. Pour Ronsard comme pour Aubigné, il s'agit de dire aux réformés d'une part aux Valois de l'autre qu'ils pèchent gravement, de les haranguer. La satire et la polémique étant des armes rhétoriques accusatrices et dégradantes envers les adversaires idéologiques, il faut, quand ces adversaires commettent l'irréparable, lâcher contre eux les bordées terribles de l'apostrophe, de l'adjuration et de l'injure. Le but consiste à les atteindre dans leur dignité pour empoisonner leurs consciences, car le pamphlet est, selon la définition qu'Olivier Millet<sup>543</sup> en propose, un genre discursif qui édifie et abat la cible dans un même mouvement.

#### 1. Mugissement agaçant

Dans la *Continuation*, l'adjuration fuse quand le trop d'indignation pousse Ronsard à hurler, soudainement, par moments contre les réformés. Cette brusquerie<sup>544</sup> à vocation

---

<sup>541</sup> Jacques Bailbé, « La satire dans *Les Tragiques* », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 313.

<sup>542</sup> Alexandre Tarrête, « Ronsard et le genre de la remontrance », *Poésie et guerre civile, op. cit.*, p. 108.

<sup>543</sup> « Calvin pamphlétaire », *Le pamphlet en France au XVI<sup>e</sup> siècle, Cahiers V. L. Saulnier*, 1, Centre V. L. Saulnier, Université de Paris-Sorbonne, 1983, p. 11.

<sup>544</sup> André Gendre, « Fureur et nature, fureur et art », *L'esthétique de Ronsard, op. cit.*, p. 63.

répressive imprime aux *Discours* quelque chose du parti pris abrupt où le Vendômois bascule de l'accusation à « la prise à partie directe<sup>545</sup>».

Comme dans *Les Tragiques*, la parole indignée répond ainsi, dans les *Discours*, à l'excès des violences iconoclastes des réformés par le gémissement pamphlétaire. Celui-ci révèle le caractère belliqueux de Ronsard prenant directement au collet ses cibles. Il convient, pour lui comme pour Aubigné, d'être serpent avec les serpents<sup>546</sup>, de violenter les consciences des fauteurs de trouble, de générer en eux l'agacement et la crainte eschatologique.

### 1.1. Apostrophe de l'indigné, peine de la cible

S'il a lu la *Continuation*, Bèze a dû être troublé dans son égo. L'admonestation qui s'en prend à lui dans ce discours poétique est destinée à l'accabler de remords. D'abord, le présent d'accusation et la négation le convient à prendre conscience de semer la violence dans un pays que toute l'Europe vénère, mais lui reprochent principalement de manquer de loyauté envers sa terre de naissance :

La terre qu'aujourd'hui tu remplis toute d'armes,  
Y faisant fourmiller grand nombre de gendarmes,  
[...]  
De Besze, ce n'est pas une terre Gottique,  
Ny une region Tartare, ny Scythique.  
C'est celle où tu naquis, qui douce te receut,  
Alors qu'à Veszelay ta mere te conceut,  
Celle qui t'a nourry, et qui t'a fait apprendre  
La science et les ars dès ta jeunesse tendre,  
Pour luy faire service, et pour bien en user,  
Et non, comme tu fais, à fin d'en abuser. *Cont.*, 99-114.

Ronsard exclut Bèze du code de bonne conduite du sujet envers son royaume. Il fait de lui l'incarnation de l'ingratitude, la négation de tout patriotisme. Ne réalisant pas les dangers que ses ancêtres ont bravés pour faire de la France une puissance européenne rayonnante de gloire, Bèze ne doit pas ressentir, en 1562, de gloire à réduire en cendre les sacrifices de plusieurs générations au nom d'une doctrine erronée qui dresse les Français les uns contre les autres. L'acquiescement du devoir envers la France est le mobile qui doit l'arracher à l'esprit de violence. Ronsard s'adresse à son égo, le presse d'adjurations sous les yeux de tous. Il entreprend de l'atteindre dans sa dignité pour déclencher en lui une attitude d'éveil par laquelle il redressera ses torts et conjuguera ses agissements avec les aspirations éthiques.

---

<sup>545</sup> Nicolas Lombart, « La rhétorique de l'accusation », *Ronsard. Discours des misères, op. cit.*, p. 113.

<sup>546</sup> Jean-Raymond Fanlo et Vân Dung Le Flanchec, *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 159.

La gloire induit la protection de l'amour-propre comme condition de l'estime publique. Elle réfute toute égratignure du moi, la fierté de soi envers soi étant partie intégrante de l'être social. L'interpellation de Ronsard le sommant de ne pas salir sa réputation, comment Bèze, qui a certainement lu la *Continuation*, a-t-il ainsi pu résister à l'image de la notoriété qui allait honorer son nom s'il faisait déposer les armes à ses coreligionnaires ? L'honneur qu'il est en train de perdre en faisant prendre les armes, Ronsard lui fait croire qu'il peut le retrouver :

De Besze, [...]  
Si tu es envers elle (la France) enfant de bon courage,  
Ores que tu le peux, rends luy son nourissage. *Cont.*, 99-116.

Cet effort de récupération brandit la menace du mépris public comme moyen de ramener sur le droit chemin de la concorde. S'il attache quelque prix à la morale ainsi qu'à son nom, Bèze doit craindre le que dit-on de lui en 1562 et le que dira-t-on de lui dans les années suivantes. Qu'il songe au renom de la France devant l'étranger qu'il est entrain de réduire en miettes. Qu'il songe aux nombreux Français qu'il mobilise pour les envoyer tuer ou mourir. Il peut éviter la mort à ces pères de famille, éviter le veuvage à leurs femmes ou l'orphelinat à leurs enfants. Ronsard le prie de s'imaginer en homme influent qui renvoie ses soldats auprès de leurs familles et, par cette voie, sauve son honneur puis évite au royaume le cataclysme. Jamais le français n'oubliera le nom de cet homme dans une civilisation où « le louable est ce qui, pour le présent et pour l'avenir, procure une honorable réputation<sup>547</sup> ».

Le français est protecteur des intérêts de la France. Comme un bon fils, il reste attaché à la terre des ancêtres par des obligations de reconnaissance et de loyauté. Catholiques et protestants ont des divergences certes, mais le chef réformé doit éviter de céder à la folie matricide. Même rangé dans la Réforme, il lui faut garder l'amour qu'il avait pour la France du temps qu'il était humaniste, aimer la paix et la faire aimer par ses suivants pour qu'elle règne entre Français de religions différentes. Il lui faut se détromper et se rendre compte que rien de tout ce qu'il fait n'est conforme ni au christianisme ni aux lois du royaume :

Cela desplaist à Dieu, cela desplaist au Prince,  
Cela n'est qu'un appas qui tire la province  
À la sedition, laquelle desoubs toy  
Pour avoir liberté, ne voudra plus de Roy. *Cont.*, 123-126.

---

<sup>547</sup> Cicéron, *Rhétorique à Herennius*, op. cit., p. 163.

Tel Luther, Bèze ne parait le guide spirituel que des « pauvres incensez » (*Cont.*, 33) :

Vous ne pipés sinon le vulgaire innocent,  
Grosse masse de plomb qui ne voit ny ne sent,  
Ou le jeune marchand, le bragard gentilhomme,  
L'escollier debauché, la simple femme : et somme  
Ceux qui sçavent un peu, non les hommes qui sont  
D'un jugement rassis, et d'un sçavoir profond. *Rem.*, 221-226.

Cette incapacité à persuader les clairs doit ouvrir les yeux du chef réformé devant son erreur ainsi que son imprudence. Elle vise à produire chez lui encore des effets incommodes. En continuelle contradiction avec les traits caractéristiques du prêtre véritable (*Cont.*, 144-147), Bèze est définitivement dévoyé. La verve réprobatrice avec laquelle Ronsard lui parle et l'empoigne doit son pouvoir d'agacement à son égard à la solennité des supplications. La fermeté des appels à la paix que Ronsard lui adresse établit son efficacité rhétorique à partir des valeurs qui instaurent la bonne réputation. Avec les récurrences du vocatif et de l'impératif, ces appels à la paix appliquent donc à Bèze le pouvoir redoutable de l'adjuration. Ils heurtent sa dignité pour lui faire essayer la force accablante de la vocifération.

En attestent d'une part la réaction du politique s'exclamant dans *Le réveille-matin* : « Ronsard est merveilleusement subtil, il sçait bien pincer sans rire<sup>548</sup> » ; d'autre part la frayeur qui conduit Montméja à charger :

Cesse [...] Ronsard, à tort et à travers,  
De vomir contre luy le venin de tes vers.  
Et plus contre ceux-là, ta fureur ne descharge,  
Qui sont ses compagnons en une mesme charge,  
Dont tu ne peux mesdire avec juste raison.  
Garde, si tu m'en crois, pour une aultre saison,  
Le fiel de ta cholere, et de ta medisance  
(Qui ne peult aussi bien faire aucune nuisance)<sup>549</sup>.

Bref, quand il gonfle de colère contre Bèze et les réformés, Ronsard lâche contre eux les admonestations qui visent à les exposer aux pires des tourments psychologiques.

Dans *Les Tragiques*, ces apostrophes à vocation agaçante correspondent au « glissement qui s'opère alors du discours historique au discours juridique<sup>550</sup> ». Ce passage du réquisitoire satirique à l'interpellation sommative révèle des accents frondeurs et provocateurs par lesquels Aubigné place les conseillers des Valois devant leurs conduites écœurantes :

---

<sup>548</sup> Eusèbe Philadelphe, « dialogue I », *op. cit.*, p. 115.

<sup>549</sup> *Response aux calomnies contenues en la suite du Discours*, *op. cit.*, 317-324.

<sup>550</sup> Frank Lestringant, « La contrainte du vrai », *Lire Les Tragiques*, *op. cit.*, p. 57.

[...] lasches flatteurs, ames qui vous ploiez  
En tant de vents, de voix que siffler vous oyez :  
Ô ploiables esprits : ô consciences molles,  
Temeraires jöüets du vent et des parolles :  
Vostre sang n'est point sang, voz cœurs ne sont point cœurs. II, 219-223.

Comme chez Ronsard, l'efficacité de l'apostrophe relève dans ces vers de la psychologie morale. L'éthos étant ce qui donne crédibilité aux yeux des autres et le pathos ce qui permet à l'individu de s'estimer, les courtisans doivent revoir leurs mœurs individuelles, se juger, mépriser leurs écarts de conduite vis-à-vis des aspirations éthiques. C'est ce jugement de chacun des mignons sur sa manière d'être envers les guerres de religion qui permet à l'interpellation albinéenne d'indisposer leurs consciences.

Ce jugement équivaut à « l'œil fameux qui poursuit le criminel Caïn<sup>551</sup> ». Ainsi que Gilbert Durand l'écrit, le regard d'autrui comme celui de soi sur soi est le symbole du jugement moral. Ce regard s'imagine toujours sous l'angle de la censure surmoïque, sous forme d'œil invisible ou de reproche qui poursuit l'âme de l'accusé pour le forcer à voir en permanence sa démission morale. La fureur qui déclenche l'apostrophe *ad hominem* anime de dépit envers soi. Elle fait retentir aux oreilles de l'incriminé la voix courroucée<sup>552</sup> d'un sujet dont la verve et la véhémence fusent au nom de la vertu et de Dieu.

Aubigné fait donc violence à la quiétude des mignons du Louvre quand il articule ses cris d'indignation à leur égard au tour de « la foi inébranlable [qui] lui ôte toute contrainte pour dire ce qu'il pense<sup>553</sup> ». La harangue contre la Reine Catherine vise cet effet. Avec les clichés du ravalement animalier, une série d'anaphores et de comparatifs dévalorisants portent devant Catherine de Médicis les crimes qui la couvrent d'infamie. Au même titre que les tournures négatives et les déterminants péjoratifs, l'anaphore « plust à Dieu, Jezabel » aux vers 747 et 758 de *Misères* exprime la déception envers cette Reine dont la régence a dérogé à être au service de la justice. Ponctué avec une tonalité vigoureuse propre à exhaler la haine d'Aubigné, l'alexandrin, lui, possède dans la harangue l'ampleur, le rythme et le souffle nécessaires à la morsure morale. Il traduit le souffle ferme du ricanement d'Aubigné désireux de conduire la Reine Catherine au suicide :

---

<sup>551</sup> *Les structures anthropologiques de l'imaginaire. Introduction à l'archétypologie générale*, Paris, Bordas, 1973, p. 170.

<sup>552</sup> Pascal Debailly, « Agrippa d'Aubigné et la satire tragique », *La muse indignée, op. cit.*, p. 593.

<sup>553</sup> *Idem*, p. 587.

Pleust à Dieu, Jesabel, que tu euss' à Florence  
Laiissé tes trahisons, en laissant ton païs :  
Que tu n'eusse les grands des deux costez trahis  
Pour regner au milieu et que ton entreprise  
N'eust ruiné le noble, et le peuple, et l'Eglise :  
Cinq cens mille soldats n'eussent crevé, poudreux,  
Sur le champ maternel, et ne fust avec eux  
La noblesse faillie, et la force faillie  
De France, que tu as faict gibier d'Italie. I, 758-766.

L'adjuration rend donc aux mots tout leur poids pour troubler la conscience de la Régente. Elle rudoie son amour-propre, avec aussi des interrogations euristiques qui cherchent à la pousser hors d'elle-même à l'image de cette adresse de Hotman au Cardinal de Lorraine :

Si je te dis encore que tu t'es emparé du gouvernement de la France, et as dérobé cet honneur aux Princes du sang, pour mettre la couronne de France en ta maison, que pourras-tu répondre ? Si tu le confesses, il te faut pendre et étrangler ; si tu le nies, je te convaincrain<sup>554</sup>.

Dépeint avec une telle verve, le Cardinal, écrit Eugène Bersier<sup>555</sup>, remua ciel et terre pour découvrir l'auteur du *Tigre* lu avidement à sa parution par les catholiques eux-mêmes et qui faisait faire des gorges chaudes contre sa personne, saisit l'ouvrage et étrangla l'imprimeur et un pauvre marchand chez lequel on en trouva un exemplaire. C'est que l'individu connaît le désarroi quand son prochain fait voir, publiquement, qu'il a commis l'inadmissible. Imbriqués dans cette culture de la honte, la Reine Catherine et ses collaborateurs doivent ainsi être confrontés au remord. Sur le plan rhétorique, tout ce que la vocifération pamphlétaire peut reprocher d'impitoyable aux cruels s'adresse à leurs consciences pour les réprimander. C'est à leurs égos qu'Aubigné parle pour les affliger.

S'ils ont le sens de la dignité, comment la Reine Catherine et les siens peuvent-ils, tel le Cardinal, ne pas perdre le sommeil ou se mépriser en se découvrant accusés de la violence qui transforme des innocents en grands barbares à Mont-moreau ? En plus d'avoir fait perdre des êtres chers aux rescapés des différents massacres commis sous leurs ordres, les Valois ont dépossédé ceux-ci de leurs moyens de subsistance, puis leur défendent de donner la sépulture à leurs morts après la Saint-Barthélemy. Ils deviennent, de façon effroyable, des inhumains. Aubigné pousse l'interpellation au paroxysme du blâme quand il leur demande d'où leur vient leur joie à lâcher des monstres à tuer sur les Français qu'ils ont la charge de protéger :

---

<sup>554</sup> *Le tigre, pamphlet anti-guisard* [1560], Paris, Académie des bibliophiles, 1875, pp. 42-43.

<sup>555</sup> « Persécution terrible de l'Église réformée », *Coligny avant les guerres de religion*, op. cit., p. 184.

Roys que le vice noir asservit sous ses loix :  
 Esclaves de peché, forçaires, non pas roys  
 De voz affections, quelle fureur despit  
 Vous corrompt, vous esmeut, vous pousse, et vous invite  
 À tremper dans le sang voz sceptres odieux,  
 Vicieux commencer, achever vicieux  
 Le regne insupportable et rempli de miseres  
 Dont le peuple poursuit la fin par ses prieres. II, 459-466.

Intransigeant en colère qui ne s’efface pas dans ses vers, Aubigné adjoint également à ses adjurations celles d’autres intervenants extradiégétiques qui vitupèrent, eux aussi, les Valois. Il fait intervenir de temps à autre les figures allégoriques et les éléments cosmiques. Ajoutées aux prises à partie assumées verbalement par Aubigné, ces voix plaintives varient les tonalités du style délibératif puis portent à parler d’une polyphonie pamphlétaire dans *Les Tragiques*. Ces voix posent, dans les guerres de religion, le problème de l’ordre juste voulu par Dieu. Il s’agit de mises en accusation où les plaintes incidentes visent à terrifier serviteurs et mignons de cour, le peuple qui abat ses lois, les Valois et leur mère. En attendant d’analyser ce point dans le chapitre sur les voix appariées, examinons l’autre aspect de la tonalité vindicative dans *Les Tragiques* et les *Discours* : l’exaspération.

### 1.2. Imploration de l’affligé, épouvante de la cible

La rage d’extirpation qui féconde *Les Tragiques* d’une rare rhétorique de l’exaspération rappelle « les complaints du psalmiste<sup>556</sup> ». Lorsque les Valois multiplient à ses yeux les exactions, Aubigné se tourne en effet vers Dieu et sollicite sa justice. Avant que cette justice arrive dans les livres de punition, *Vengeances* et *Jugement*, les livres d’accusation accumulent les appels au châtement : I, 797-800 ; I, 1289-1290 ; I, 1357-1364 ; I, 1377-1379 ; II, 45-48 ; III, 49-53, etc. Quand la narration de la Saint-Barthélemy se sature de violences, Aubigné supplie encore subitement :

Venez, justes vengeurs, vienne toute la terre  
 À ces Cains françois d’une immortelle guerre  
 Redemander le sang de leurs freres occis :  
 Qu’ils soient conus par tout aux visages transis,  
 Que l’œil lousche tremblant, que la grace estonnee,  
 Par tout produise en l’air leur ame empoizonnee. V, 1549-1554.

La Reine Catherine et les siens doivent être déstabilisés par ces implorations. Aubigné vise à cristalliser en eux de puissants mouvements d’épouvante. Dans ce sens, l’accumulation

---

<sup>556</sup> Jacques Bailbé, « Le style biblique », *Agrippa d’Aubigné, op. cit.*, p. 445.

des invocations est significative du grand rôle de la répétition<sup>557</sup> dans la *dispositio* rhétorique des *Tragiques*. Fort ordinaire, selon Bernard Lamy<sup>558</sup>, dans le discours de ceux qui parlent avec chaleur, cette figure rhétorique vise à désarçonner les Valois. Aubigné, qui connaît les facultés d'oubli des hommes<sup>559</sup>, multiplie à leur intention les sommations qu'il charge de les acculer à craindre la colère de Dieu, leur faire redouter la malédiction dans une société où l'individu se préoccupe du sort de son âme comme de celle de chacun des siens avant et après la mort, du salaire de Dieu à ses actes donc<sup>560</sup>.

Reprise pédagogique du même propos<sup>561</sup>, la répétition frappe l'imagination et le cœur des Valois. Elle leur rappelle la justice terrible de Dieu à laquelle ils ont affaire. Elle réveille et dévoile en même temps par sa véhémence la profondeur du péché qui l'a rendue nécessaire.

Féroce, l'imploration est ainsi, chez Aubigné, une machine de guerre psychologique contre les auteurs des guerres de religion. Implorer, c'est pour le poète huguenot exprimer l'espoir de voir Dieu châtier chacune de ses cibles. Cette exigence signifie aussi action sur les consciences quand elle résonne comme une réponse au comble des violences. En effet, en réaction contre les violeurs de paix, Aubigné fait de ses prières à Dieu des requêtes capables de répandre la peine dans leurs âmes. Il lâche ses implorations de sorte que les Valois puissent se racheter avant que la malédiction tombe sur eux.

Dans le même temps, il avertit le lecteur sur la manière de conduire sa vie. Chacune des implorations du poète met en garde contre la prévarication, et les protestants eux-mêmes sont concernés. Implorer Dieu, c'est pour Aubigné faire redouter à ses allocutaires l'arrivée prochaine d'une chose effrayante<sup>562</sup>, leur faire part des peines réservées aux méchants. Le lecteur ne voudra pas subir les tourments qui frapperont la Reine Catherine et ses alliés. Il se purge de ses penchants criminels.

---

<sup>557</sup> Yves Giraud, « Les figures de répétition dans les deux derniers livres des *Tragiques* », *Saggi e ricerche di letteratura francese*, vol. XVIII, 1979, p. 281.

<sup>558</sup> « Utilité des tropes », *La rhétorique ou l'art de parler*, op. cit., p. 87.

<sup>559</sup> Nous devons ces mots à Max Engammare parlant de Calvin qui, en début de chaque sermon, récapitule pour son auditoire la leçon de la veille, « Introduction », Jean Calvin, *La famine spirituelle*, op. cit., p. 15.

<sup>560</sup> La crainte, telle que décrite par Aristote (« Qu'est-ce que la crainte et ce qui l'inspire ? », *Rhétorique*, op. cit., livre II, chapitre 4, p. 203), est un trouble causé par l'idée d'un mal à venir, ou désastreux, ou affligeant. Les implorations qui la produisent avec *Les Tragiques* tombent de la plume d'un poète assez connaisseur de l'Alliance pour réclamer et annoncer l'enfer auquel s'exposent ceux qui d'après lui ont violé le pacte divin. Aubigné multiplie les appels au châtement pour faire perdre le sommeil à Catherine de Médicis et aux siens. Puisque les Valois portent les péchés à leur comble, il devient nécessaire pour lui de les inquiéter et de les pousser à craindre pour leur âme. Il est à leur égard comme l'orateur « obligé de redire les mêmes choses en plusieurs manières, afin que si les premières paroles n'ont pas porté coup, les secondes fassent l'effet qu'il souhaite », Bernard Lamy, « Quel doit être le style de l'orateur », *La rhétorique ou l'art de parler*, idem., p. 398.

<sup>561</sup> *Ibidem*, pp. 315 et 316.

<sup>562</sup> Aristote, « Qu'est-ce que la crainte et ce qui l'inspire ? », *Rhétorique*, op. cit., II, 4, p. 203.

À cet effet, l'imploration équivaut, dans *Les Tragiques*, à la parole qui sème l'effroi. Elle a aussi pour fonction de décharger Aubigné de ses tourments. Elle lui permet de dormir satisfait de lui-même (*Préf.*, 102), soulagé de pouvoir songer que ses invocations ébranleront ses cibles dès qu'elles les liront. À force de pouvoir inquiéter les fauteurs de trouble dénoncés, l'imploration prend les traits de l'outrance cathartique et du cynisme jubilatoire. C'est à ce sujet que Frank Lestringant<sup>563</sup> écrit : Aubigné a fait en conscience son devoir de chrétien et peut s'endormir tranquille. En mimant la geste de Jonas, le poète se réconcilie avec Dieu et se prépare à entrer dans sa paix.

Quand Ronsard demande de son côté à Dieu de sévir contre les réformés, il apaise, lui aussi, son affliction. Véronique Ferrer<sup>564</sup> précise cet aspect, soulignant que les avertissements terrifiants et les malédictions d'inspiration prophétique font partie de l'arsenal oratoire qui soulage l'indignation du Vendômois dans la violence verbale. Polémiste et pamphlétaire à la fois, Ronsard prend une revanche verbale sur les protestants. En anticipant la punition qu'il appelle de tous ses vœux sur la tête de chacun de ses adversaires, il l'entérine et la consomme en esprit. Telle est la vertu cathartique de la violence polémique qui s'assortit, chez lui, d'une exultation. Ronsard joue en même temps sur les ressorts psychologiques des réformés et sur ceux des lecteurs. La foudre qu'il réclame contre Bèze et ses coreligionnaires à la fin du *Discours des misères* s'accommode de l'effervescence cynique :

[...] (O Seigneur Dieu), si les cruelz destins  
 Nous veullent saccager par la main des mutins,  
 Donne que hors des poings eschape l'alumelle  
 De ceux qui soutiendront la mauvaise querelle.  
 Donne que les serpens des hideuzes Fureurs  
 Agitent leurs cerveaux de Paniques terreurs.  
 Donne qu'en plain midy le jour leur semble trouble,  
 Donne que pour un coup ilz en sentent un double,  
 Donne que la poussiere entre dedans leurs yeux :  
 D'un esclat de tonnerre arme ta main aux cieux,  
 Et pour punition eslance sur leur teste,  
 Et non sur un rocher, les traiz de ta tempeste. *Disc.*, 225-236.

Une anaphore similaire tonne dans la *Remonstrance* :

Dieu tout grand et tout bon qui habites les nues [...]  
 Donne, je te suply, [...]  
 Que l'auteur de ces maux au combat ne perisse [...]  
 Donne que de son sang il enyvra la terre. *Rem.*, 827-835.

<sup>563</sup> Frank Lestringant, « De l'autorité des *Tragiques* », art. cit., p. 23.

<sup>564</sup> « Le poète en situation », art. cit., p. 117.

On lit encore dans la *Remonstrance* :

Perisse mille fois cette tourbe mutine  
Qui folle court apres la nouvelle doctrine,  
Et par opinion se laisse sottement,  
Soubs ombre de piété, gagner l'entendement. *Rem.*, 235-238.

Ronsard cherche ainsi à accabler ses adversaires de frayeur. Comme Aubigné après lui, il fait de la prière à Dieu un moyen de secouer les âmes de ses allocutaires pour agir sur leurs consciences et sur leurs comportements. En plus de vouloir posséder la cible, son imploration veut s'assurer de Dieu, l'obliger à venger la France<sup>565</sup>. Le pamphlet exprime, à partir de ce moment, un accent<sup>566</sup> qui est celui de la rage d'extirpation dont le paroxysme rehausse le ton des *Discours* avant de se retrouver dans *Les Tragiques*<sup>567</sup>. Ce registre oratoire fuse quand Ronsard et Aubigné écrivent avec la volonté de vengeance. Pour désarçonner les allocutaires-cibles, la parole indignée fait encore entrer en action les anecdotes accablantes et l'injure.

## 2. Agressions verbales

À la variété des registres du mugissement oratoire correspond, dans les *Discours* et dans *Les Tragiques*, celle des clichés désobligeants. Cette fois, l'amplification pamphlétaire fait appel aux faits et aux qualificatifs dégradants qui ébranlent la dignité des mis en cause.

### 2.1. Anecdotes assassines

L'anecdote est un micro-récit qui vient s'insérer dans la *narratio*<sup>568</sup>. Elle a pour fonction d'hébéter l'incriminé et de choquer le lecteur-juge, en mettant l'accent sur la gangrène morale de la cible, en particulier les scandales de sa vie. Racontée à la première personne, celle où Ronsard, dans la *Continuation* (144-147), tombe sur un cercle d'huguenots écoutant Bèze n'est pas un témoignage général sur les mœurs délabrées des guerres de religion. Elle ne semble pas non plus une invention de l'imagination du Vendômois. Avec les traits d'un événement particulier auquel Ronsard aurait assisté, les faits non datés qu'elle rapporte sur le modèle de la vision de la France (*Cont.*, 319-330) sont antérieurs à l'écriture de la *Continuation* et scandaleux. Ronsard lui-même affiche son choc :

Mon dieu, ce di-je lors, quelle sainte bonté !  
Quelle Evangile hélas ! quel charitabel zelle !  
Qu'un Prescheur porte au flanc une espée cruelle !  
Bien tost avec le fer nous serons consumés,

---

<sup>565</sup> Gisèle Mathieu-Castellani, *Agrippa d'Aubigné. Le corps de Jézabel*, Paris, PUF, 1991, p. 61.

<sup>566</sup> Hubert Carrier, « Pour une définition du pamphlet », *Le pamphlet en France, op. cit.*, p. 124.

<sup>567</sup> Jacques Bailbé, « Les *Discours* de Ronsard », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 310.

<sup>568</sup> Marc Angenot, « La parole pamphlétaire », art. cit., p. 257.

Puis que l'on voit de fer les Ministres armés. *Cont.*, 146-150.

Le lecteur s'interroge naturellement sur les raisons qui ont poussé Bèze à porter des armes. L'échec du colloque de Poissy ayant rendu inévitable la guerre avec les catholiques, le chef réformé et ses collègues ministres prennent des mesures préventives, diront les réformés. Or, Ronsard juge le port d'armes impropre à l'homme qui se proclame chrétien et, plus, à celui qui parle de Dieu aux fidèles. Sa protestation est alors lourde d'effets rhétoriques sur Bèze et contre lui. Il conteste sa posture guerrière et ouvre la *Continuation* à des rudes protestations :

[...] apellés vous Athée  
La personne qui point n'a de son cœur ostée  
La foy de ses ayeux ? qui ne trouble les loix  
De son pays natal, les peuples ny les Roys ?  
Apellés Athée, un homme qui mesprise  
Vos songes contrefais, les monstres de l'Eglise ?  
Qui croit en un seul Dieu, qui croit au saint Esprit,  
Qui croit de son cœur au sauveur Jesuschrist ? *Cont.*, 159-166.

Avec la prise de conscience qu'elle veut donner aux huguenots de leur écart envers la vie chrétienne, cette réplique exprime une incrimination où la série des traits que Ronsard s'attribue rectifie ses interlocuteurs. Pareille rectification produit sur eux l'effet piquant du démenti. Dans les *Discours*, le péché signifie autant la transgression de la foi des aïeux que les fautes contre lesquelles la morale met en garde. Il désigne tout agissement isolé des enseignements du Christ ou des codes de la vertu. C'est le vice dans toutes ses formes. Dès qu'il le constate chez les ministres protestants armés de fer et circulant dans cet état dans les rues de Paris, Ronsard s'étonne puis actionne contre eux les ressorts d'une protestation *ad hominem* pour les mettre en contradiction, comme dit Véronique Ferrer<sup>569</sup>, avec leurs principes.

Signe distinctif de la vaillance, l'épée, explique Arlette Jouanna<sup>570</sup>, signale une qualité intérieure dans l'imaginaire nobiliaire du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle indique le goût de vaincre mais surtout la promptitude à ne pas perdre la face au milieu des dangers. Le simple fait de la porter a aidé de nombreux candidats à l'anoblissement à entrer dans le second ordre. Par l'exploit de guerre devant des témoins, l'épée sert dans ce contexte à fabriquer une réputation personnelle. L'honneur qu'elle fait courir jusqu'aux oreilles du roi déclenche sa libéralité<sup>571</sup>.

Nonobstant, dans un royaume secoué par les divergences religieuses, aller en prêche avec « au flanc une espée cruelle » (*Cont.*, 146-148) c'est, croit Ronsard, inciter à la violence. En

---

<sup>569</sup> « Le poète en situation », art. cit., p. 116.

<sup>570</sup> « La noblesse française et les valeurs guerrières au XVI<sup>e</sup> siècle », *L'homme de guerre au XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 207.

<sup>571</sup> *Idem*, p. 210.

lieu et place de l'épée, les insignes de l'humilité confessionnelle doivent être mises en exergue pour que, les voyant, chacun des adeptes qui composent l'auditoire de la prédication de Bèze puisse ressentir l'envie de maudire, à son tour, la violence. Ainsi, les emblèmes des ministres protestants pourront jouer le rôle que les théoriciens de la rhétorique assignent à l'accoutrement : inspirer à l'auditoire certaines dispositions. L'anaphore des vers 551, 555 et 559 de la *Remonstrance* possède à ce propos la tonalité propre à provoquer la haine du prédicateur armé :

Je meurs quand je les voy ainsi que harangeres  
Jetter mille brocars de leurs langues legeres, [...]  
Je meurs quand je les voy par troupes incogneues  
Marcher aux carrefours ou au milieu des rues, [...]  
Je meurs quand je les voy enflés de vanteries,  
Semant de toutes part cent mille menteries. *Rem.*, 551-560.

À la lecture de ce passage, Bèze doit se sentir dépouillé de sa crédibilité pastorale, et ses disciples de l'authenticité de leur religion. C'est, semble-t-il, frémissant alors de l'opinion défavorable que Ronsard a ainsi donnée de leurs personnes qu'Aubigné renverse, tardivement, les perceptions sur le huguenot au moyen du martyrologe.

Mais pour assurer davantage la défense de son camp, le poète charrie *Les Tragiques* d'anecdotes chargées de bouleverser le regard du lecteur sur les grands de France et les contrister. Avec les traits d'une confidence troublante, l'anecdote est, chez lui, un condensé du monde à l'envers. Elle expose l'inavouable au grand jour. Le but consiste à imposer l'idée du comble des péchés pour faire « déplaire et choquer<sup>572</sup> ». À proprement parler, Aubigné exhibe sur le compte des Valois des menus faits assez avilissants pour révolter le lecteur et empoisonner leur vie. Les vers liminaires de *Princes* commencent dans ce sens par faire part d'un projet satirique audacieux qui n'a que les *Satires* de Juvénal comme précédent :

Je veux ouvrir au vent l'averne vicieux  
Qui d'air empoisonné fasse noircir les cieux,  
Percer de ses infects les pestes et les roignes,  
Ouvrir les fonds hideux, les horribles charongnes  
Des sepulchres blanchis : ceux qui verront cecy,  
En bouchant les naseaux fronceront le sourcy. II, 3-8.

---

<sup>572</sup> Frank Lestringant, Christine Goémé, « Le martyrologe », art. cit., p. 153. Pour Gisèle Mathieu-Castellani, « lire d'Aubigné, c'est en effet recevoir un choc », « Violences d'Aubigné », art. cit., p. 17. Le poète huguenot écrit pour « provoquer l'indignation et le dû », lit-on avec Madeleine Lazard, « L'épopée protestante en vers : *Les Tragiques* », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 382.

La punition par l'infamie est ici la vocation<sup>573</sup> d'Aubigné. Soumis à l'autorité de la voix de Dieu qui le somme de rendre compte fidèlement des hontes de son temps (V, 50-52), le poète oblige la Reine Catherine et les siens à voir leurs forfaitures. Il s'agit pour lui, affirme Gisèle Mathieu-Castellani<sup>574</sup>, non seulement de donner à voir ce qui doit être vu, mais aussi de contraindre à voir celui ou celle qui détourne son œil d'un spectacle insupportable. Dieu lui-même est appelé à voir. Faire voir pour contraindre à prendre parti : tel est le dessein du témoin des vices et des violences des Valois. Aubigné tient la Reine Catherine, Charles IX et leur Conseil à sa merci, s'efforce de posséder leurs passions, s'adressent à eux plus comme des êtres de désir que comme des enfants de vérité<sup>575</sup>. Les clichés du *mundus inversus* qu'il étale sous leurs yeux font office de reproche. Outre que l'abandon de Charles IX aux plaisirs du sang et les mœurs efféminées d'Henri III menacent la paix des Français<sup>576</sup>, la superstition de la Reine Catherine inquiète autant que les avortements clandestins des princesses :

Du Louvre les retraicts sont hideux cimetières,  
D'enfans, vuidez, tuez par les apoticairez :  
Noz filles ont bien sceu quelles receptes font  
Massacre dans leurs flancs, des enfans qu'elles ont. II, 1023-1026.

Les grossesses abrégées au sein de la cour royale assomment les sensibilités. Rien que des plaisirs charnels et une absence réelle de morale chez les grands. Aubigné alerte sur le devenir de la France. Quel futur pour ce royaume dont l'un des princes ne s'accouple pas avec le sexe opposé et dont les princesses s'accouplent avec les valets puis se font avortées ? Plus qu'un témoignage ordinaire sur les mœurs du temps, cette dépravation montre que la tête du corps social français est gangrénée de mille infections. Le constat que la France est en péril est le mot d'ordre d'Aubigné. Le poète représente un monde en proie au « discours », un monde à l'envers<sup>577</sup>. Il s'agit, dans *Princes*, du catalogue de vilénies qui convie à lire autant de tableaux et de témoignages sur l'atrophie morale et religieuse de la France.

L'ère des Valois est dénoncée telle « une période de carnaval où tout est permis<sup>578</sup> ». *Princes* est d'ailleurs l'histoire d'un jeune garçon français, Aubigné probablement, quittant la simplicité de sa campagne natale dans l'espoir de trouver à Paris un répondant aux appels de sa vie intérieure faite d'un besoin immense de vertu. S'établir dans cette cité signifie pour le gentilhomme obsédé par les apparences des gens du Louvre accéder à la perfection morale.

<sup>573</sup> Tatiana Baranova, « Combats des réformés », *À coups de libelles*, op. cit., p. 77.

<sup>574</sup> « La scène judiciaire dans *Les Tragiques* », art. cit., p. 96.

<sup>575</sup> Gisèle Mathieu-Castellani, *Agrippa d'Aubigné*, op. cit., p. 62.

<sup>576</sup> Pascal Debailly, « L'éthos du poète satirique », art. cit., p. 74.

<sup>577</sup> Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, op. cit., p. 432.

<sup>578</sup> Northrop Frye, *La parole souveraine. La Bible et la littérature*, II, traduit de l'anglais par Catherine Malamoud, Paris, Seuil, 1994, p. 280.

Quel désarroi, cependant, à son arrivée ! Le voilà qui réalise que la maison des Valois est peuplée de mesquins et de frivoles. Ce qui domine dans cette prise de conscience, c'est l'idée que les tenants du pouvoir royal ont tous fermé leurs cœurs à la vertu ainsi qu'à la *disciplina*.

Le *Réveille-matin* conforte cette conviction d'Aubigné avec cette assertion : « nos Roys ont quitté / (Ah mal-heureux !) la vraie chrestieneté<sup>579</sup> ». Du fait de cette dépravation, le lecteur, tel le gentilhomme, se fâche contre les Valois. La honte du siècle, la Reine Catherine et ses enfants perdent leur estime à ses yeux. Pourtant ce qui le choque le plus et qui doit confondre les Valois, ce sont les exactions commises sous leurs ordres. L'anecdote tient son caractère vraiment abrutissant des détails cliniques des scènes d'horreur.

Dans *Misères*, les découvertes horribles qu'Aubigné fait à Mont-moreau bouleversent les perceptions sur les occupants du Louvre et doivent les confondre. Le morcèlement des membres faibles d'une famille entière s'y adresse au regard pour blesser les affects. Les mots qui le décrivent choquent la moralité que l'humanité voudrait pitoyable et charitable envers principalement enfants, femmes et vieillards. Le lecteur insensiblement s'anime de parenté vengeresse en faveur des déchiquetés. La violence qu'il lit heurte son pathos. Les règles élémentaires de pitié étant piétinées (I, 450-453) puis les éléments cosmiques détournés de leurs fonctions naturelles parce qu'étant utilisés par les reistres comme outils d'assassinats collectifs (IV, 523-526), le lecteur est ahuri par l'image de la mère mi-morte mi-vivante forcée de se gaver de la chaire du « fruit de son ventre » (V, 1025). La représentation clinique assure à ce cliché d'horreur son efficacité paralysante. Cette violence infligée à un corps voué à être chatouillé et protégé est le prétexte qui conduit Aubigné à proclamer : « quel œil sec eust peu voir les membres mi-mangez, / De ceux qui par la faim estoient morts enragez ? » (I, 435-436). Plus que les corps démembrés du père et de la mère, la recette composée des membres du nouveau-né trop angélique suscite un recul instinctif :

Qui pourra voir le plat, où la beste farouche,  
Prend les petits doigts cuits, les jôüets de sa bouche ?  
Les yeux esteints ausquels il y a peu de jours  
Que de regards mignons s'embrazoient ses amours ?  
Le sein douillet ? les bras qui son col plus n'accolent ? I, 549-553.

Avec les mots de Frank Lestringant<sup>580</sup>, on dira que la fonction de cet épisode affreux est d'ancrer dans l'esprit et la mémoire du lecteur une image attachée à une signification criante.

---

<sup>579</sup> Eusèbe Philadelphie, *op. cit.*, dialogisme sur l'effigie de la Paix. Le polonais. La Paix valoise.

<sup>580</sup> « La contrainte du vrai », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 59.

Le même effet rhétorique est recherché à travers l'*Histoire universelle*, avec en l'occurrence les narrations pathétiques concernant le carnage du 24 août 1572 :

Briou, ayant passé quatre-vingt ans, et blanc comme neige, fut poignardé ayant à son col le prince de Conti, qui mettoit ses petites mains au devant des coups. La Force pris au lict, avec les deux enfans, fut poignardé avec le plus grand. Le petit aagé de douze ans, se meslant tousjours avec les corps de son père et de son frere, tout couvert de sang, fut laissé pour mort, et le contrefit, si bien qu'il fut estimé tel de plusieurs, de qui il entendoit jouer le coup, et dire qu'il falloit esteindre les louveteaux avec les louves<sup>581</sup>.

L'intensité de l'émotion que l'horreur provoque communique l'indignation éprouvée par le poète huguenot de sorte que le lecteur s'associe aux appels lancés au juge suprême<sup>582</sup>. L'anatomie de l'horreur de Mont-moreau transmet l'affliction qui a commandé la création des *Tragiques*. Son réalisme clinique s'impose sans effort à l'esprit pour conduire tous ceux qui y auront accès à écumer de colère contre les Valois. Conscient que pour provoquer des haines féroces il faut attester la véridicité de ce tableau, Aubigné précise :

Cett' horreur que tout œil en lisant a douté,  
Dont noz sens dementoient la vraye antiquité :  
Cette rage s'est vüe et les meres non meres  
Nous ont de leurs forfaicts pour tesmoins oculairs. I, 495-498.

Le poète enchérit dans l'*Histoire universelle* sur le même sujet :

Tous ceux qui ont descrit cette journee (de la Saint-Barthélemy), et par dessus tous, ce grand senateur de Thou, n'ont point de honte de dire de leur ville mesme, que les capitaines et dixainiers excitoient les bourgeois à la mort des bourgeois, à une trille et horrible face par tout : si bien que par le bruit, les reniements de ceux qui se rencontroient au meurtre et à la proye, on ne s'entendoit point par les rues : l'air resonoit des hurlements des mourants, ou de ceux qu'on despouilloit à la mort : les corps detranchez tomboyent des fenestres, les portes cocheres et autres estoient bouchees de corps achevez, ou languissans : le milieu des rues de ceux qu'on trainoit, non seur le pavé, mais sur le sang qui cerchoit la riviere : on ne pouvoit nombrer la multitude de morts, hommes, femmes et enfans, et quelques uns sortans du ventre des meres : je n'ai voulu en ces dernieres lignes que faire office de traducteur<sup>583</sup>.

La seule idée des enfants étranglés ou sortant des ventres de leurs mères étripées porte à souhaiter la punition des méchants. Mais l'épisode authentifié par les indices du témoignage doit autant hébéter la Reine Catherine et les siens. Portant les signes de l'insupportable offense à l'espèce humaine<sup>584</sup>, il les contraint à sentir le reproche de sauvagerie. Cela au même titre que

---

<sup>581</sup> « De ce qui se fit à Paris le vingt-quatriesme d'aoust, et jours suivans », *Histoire universelle*, op. cit., II, livre 1, chapitre 4, p. 546.

<sup>582</sup> Elliott Forsyth, « L'injustice humaine », *La justice de Dieu*, op. cit., p. 177.

<sup>583</sup> *Idem*, pp. 548-549.

<sup>584</sup> Gisèle Mathieu-Castellani, « La scène judiciaire dans *Les Tragiques* », art. cit., p. 96.

l'extrême horreur des démembrements qui rendent méconnaissables les têtes des immolés de la nuit du 23 au 24 août 1572 aux yeux de leurs plus proches :

Si quelqu'un va chercher en la barge commune  
Son mort, pour son tesmoing il ne prend que la lune,  
Aussy bien au clair jour ces membres destranchez  
Ne se discernent plus, fidellement cherchez :  
Que si la tendre fille, ou bien l'espouse tendre  
Cerchent pere ou mari, crainte de se mesprendre  
En tirent un semblable, et puis disent, je tien,  
Je baise mon epoux, ou du moins un chrestien. V, 1041-1048.

Jetés dans les rues de Paris sans ordre, les morts de la Saint-Barthélemy partagent égalité et fraternité devant leur carnage. Il entre dans l'évocation de leur boucherie une part de dénaturation engageante. La torpeur qui envahit le lecteur lui fait presque douter de la véracité du tableau. Le désastre le renvoie à sa propre humanité. Il se frotte les yeux pour s'assurer qu'il ne rêve pas. Le conduisant à s'identifier à l'un des « repoussez des eaux » (V, 1049) ou aux autres « seize cent poignardez, attachez à douzaine » (V, 1065) interdits de sépulture, ou à l'un de leurs proches, la boucherie exécutée sans discernement le met en mal avec les Valois. Singulièrement, l'abondance des vers de l'horreur dans *Les fers*<sup>585</sup> provoque sa rage.

En dépit de la peur, les survivantes gardent l'affection qui fait des immolés des êtres chers arrachés à leurs cœurs. « La tendre fille ou bien l'espouse tendre » (V, 1045) qui viennent la nuit chercher les corps de leurs proches ne conçoivent pas la vie sans ces derniers. La solitude leur est intolérable. Les morceaux épars de cadavre dont elles ne sont pas sûres que ce sont ceux de leurs proches traduisent l'immense volonté de survivantes affligées désireuses d'avoir une tombe à bénir. Mais tandis que « voicy femmes, vieillards, et enfants qui n'ont armes / Que des cris vers le ciel, vers la terre des larmes » (V, 455-456), une absence de pitié inconcevable continue de caractériser le Louvre. Les princesses enflamment les exécuteurs pendant que « Catherine au cœur dur par feinte s'esjouit » (V, 1019). Tout le Louvre est avide de voir le sang des huguenots couler en abondance :

---

<sup>585</sup> « Le jour marqué de noir, le terme des appas », 767 ; « Grouillassent tant de feux, de meurtriers et de fers », 792 ; « La fille oste à la mere et le jour et la vie », 826 ; « L'un à bien esgorger, l'autre à tendre la gorge », 846 ; « Ces lits pieges fumans non pas lits, mais tombeaux », 863 ; « L'eau couverte d'humains, de blessez mi-noyez », 868 ; « Percé de trois pongnards aussy tost qu'amené », 912 ; « A des-unir les corps que le ciel a conjoint », 920 ; « ... le ciel fume de sang, et d'ames », 937 ; « Giboioit aux passants trop tardifs à noier », 952 ; « Changeant la terre en fer, et le ciel en airain », 992 ; « Ceux-là servent d'hostie : injustes sacrifices », 993 ; « Les corbeaux noircissants les pavillons du Louvre », 1018 ; « Voyoit traîner le fruit de son ventre et son cœur », 1035 ; « La plainte fut sans voix, muette la douleur », 1036 ; « Parmy six cent noiez, victimes immoles », 1061 ; « Seize cent poignardez, attachez à douzaines », 1065 ; « ... l'amas fit une isle, une chaussee, un mont », 1067.

Or cependant qu'ainsy par la ville on travaille :  
 Le Louvre retentit, devient champ de bataille,  
 Sert apres d'eschaffaut, quand fenestres, creneaux,  
 Et terrasses servoient à contempler les eaux  
 Si encore sont eaux ; les dames mi-coiffées,  
 À plaire à leurs mignons s'essayent eschauffées,  
 Remarquent les meurtris, les membres, les beautez,  
 Bouffonnent sallement sur leurs infirmitéz :  
 [...] nostre Sardanapale  
 Ridé, hideux, changeant, tantost feu, tantost pasle,  
 Spectateur par ses cris tous enruez servoit  
 De trompette aux maraux, le hasardeux avoit  
 Armé son lasche corps : sa valeur estonnee  
 Fut au lieu de conseil, de putains entournee :  
 Ce roy non juste roy, mais juste arquebusier,  
 Giboioit aux passans trop tardifs à noier. V, 929-952.

Les Valois s'excluent de l'humanité. L'altération effective de leur amour de l'humain dévoile un cauchemar historique inouï. Pendant que veuves et orphelins s'abrutissent d'affliction et de terreur, Aubigné les montre bannissant la pitié de leurs cœurs. Inconcevable ! Inacceptable ! Il faut avoir un cœur de marbre pour voir les horreurs que les Valois et leur entourage immédiat voient sans ne pas être consterné comme eux. Toutefois, la semaine qui suit l'hécatombe, Charles IX est rattrapé par les alarmes de sa conscience et perd le sommeil :

Du roy jusqu'à la mort la conscience immonde  
 Le ronge sur le soir, toute la nuict lui gronde,  
 Le jour siffle en serpent, sa propre ame luy nuit,  
 Elle mesme se craint, elle d'elle s'enfuit. V, 1021-1024.

L'agitation du Roi traduit la consternation d'une âme désolée de se savoir coupable d'une exécution machiavélique massive et, par conséquent, disqualifiée de l'humanité. Si cela ne tenait maintenant qu'à Charles IX, les scènes terribles du 24 août 1572 et des semaines qui suivirent seraient à jamais enterrées dans les tréfonds de la mémoire collective. Cette terreur est l'une des raisons qui fondent l'*Édit de Nantes*. Il s'agit, avec cette loi royale d'Henri IV signée le 13 avril 1598, de mettre cet épisode malheureux loin derrière les Français et les encourager à travailler, ensemble, pour un avenir meilleur. Il s'agit de l'opprobre dont cet événement couvre la France et ses fils, la contrition qu'elle exerce aussi sur les âmes sensibles.

Pour ces consciences françaises, lire ce désastre c'est devoir se fâcher contre un camp des acteurs des guerres de religion, celui des catholiques naturellement, avec les Valois et leur mère en tête ; affronter aussi les regards méprisants de l'étranger. Ce désastre est susceptible d'attiser les haines entre catholiques et protestants, et de prolonger encore les guerres qu'ils se font depuis le massacre de Wassy. Il dégrade aussi la France devant ses voisins. Il est alors

politiquement nécessaire de ne garder aucune de ses traces dans les pages douloureuses de l'histoire du pays. Le but consiste à éteindre les animosités entre catholiques et protestants. Tel est l'avis du politique affirmant dans *Le réveille-matin* :

J'en suis content : et d'autre part marry d'ouyr refreschir la memoire de ce que, pour l'honneur de ma patrie, de mon Roy, et des siens, je desireray estre ensevely au plus profond du puy de l'oubliance<sup>586</sup>.

En plus d'exposer la France au trouble, ce qui est donc particulier à la mémoire de la Saint-Barthélemy c'est sa capacité à réveiller et raviver l'indignation de la communauté huguenote pour la dresser contre toute idée de reniement confessionnel<sup>587</sup>, à susciter aussi confusion et terreur chez ses commanditaires comme cela arrive à Charles IX. Cette contrition du Roi est l'effet qu'Aubigné recherche pour confronter les Valois au remord. Le poète prescrit aux clichés du carnage d'hébéter ses cibles. L'événement macabre devient un monstre scriptural. Les mots de l'horreur lui confèrent le pouvoir de confondre les Valois avec leurs consciences. C'est toute leur paix intérieure qu'ils asphyxient pour servir le dessein pamphlétaire des *Tragiques*. Aubigné présente aux Valois une masse de clichés qui visent à les mettre au regret d'entendre leurs voix intérieures dire à chacun d'entre eux : tu es bien un monstre, tu ne peux pas le nier, les meurtres cruels que tu as commandités à travers les provinces de France, les rues de Paris et au cœur du Louvre en sont les preuves.

Selon ce qu'en dit Aubigné, le Louvre paraît ainsi aride en sens humain, ses occupants vides de pitié, ses mœurs dégradées au plus bas degré. Le poète huguenot ne s'arrête pas cependant au récit des atrocités qui choquent les consciences. Peiné par la cruauté des Valois, il sature ses apostrophes d'exclamations scabreuses où s'accumulent les mots blessants.

## 2.2. *Invectives ad hominem*

À la suite de François Hotman<sup>588</sup> qui a, dès 1560, peint le Cardinal de Lorraine avec une verve pamphlétaire radicalement désobligeante, Aubigné applique, à son tour, à cette figure catholique un vocabulaire agressif, le traitant d'« adultere, paillard, bougre et incestueux » (I, 1004). Il profère un lexique similaire contre la Reine Catherine :

C'est la peste de l'air, l'Eryne envenimee,  
Elle infecte le ciel par la noire fumee  
Qui sort de ses naseaux, ell' haleine les fleurs,  
Les fleurs perdent d'un coup la vie, et les couleurs :  
Son toucher est mortel, la pestifere tuë

---

<sup>586</sup> Philadelphie Eusèbe, « dialogue I », *Le réveille-matin des François*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>587</sup> Madeleine Lazard, « L'épopée protestante en vers : *Les Tragiques* », *Agrippa d'Aubigné*, *op. cit.*, p. 353.

<sup>588</sup> Hotman traite le Cardinal de « tigre enragé ! Vipère venimeuse ! Sépulcre d'abomination ! Spectacle de malheur ! », *Le tigre*, *op. cit.*, p. 37.

Au même titre Lorraine, la quiétude de la Reine doit être dérangée. Aubigné la montre qui répand comme une épidémie de morts à travers la France. Les effets de ses actes sur les Français lui donnent l'image d'un monstre ravageur de vies innocentes. Un trouble similaire est recherché contre les courtisans : « vous estes fils de serfs, et voz testes tondües / Vous font ressouvenir de voz meres vendües » (II, 229-230). L'invective attaque aussi les justiciers, les financiers, les conseillers et les maquereaux dans leur être social :

[...] asmes sans loy, perjures desloyalles, [...]  
Voz meres ont conceu en l'impure matrice,  
Puis avorté de vous tout d'un coup et du vice,  
Le mensonge qui fut vostre laict au berceau  
Vous nourrit en jeunesse, et abeche au tombeau. III, 1015-1022.

Cette profération est une vengeance verbale des victimes des manquements à l'intégrité. Aubigné fait des vocables abjects les équivalents de la violence physique. En termes modernes, la portée de ce lexique consiste à mordre moralement les cibles. « Ventre » (I, 167), « barbares » (I, 191), « loups » (I, 601), « ingratitude » (I, 882), « peste » (I, 995), « infects » (II, 5), « pasles fronts de chien » (II, 14), « vaisseaux venimeux » (II, 101), sont autant de mots inconvenants. Empruntés au registre de l'injure, ces mots visent à déconcerter les Valois et leur personnel. Ils les excluent du genre humain. La métaphore « loups sanguinaires » figure cette exclusion.

Très dégradant dans l'imaginaire populaire, « chiens » (II, 327) connote, lui aussi, la conduite inhumaine des occupants du Louvre. Ce terme n'a pas dans *Les Tragiques* le sens de compagnon fidèle, mais celui d'immoralité et de cruauté, d'élément de ravage démesuré des vies. « Serpents » (II, 105) et « vipereaux » (II, 110) caractérisent, pour leur part, la frivolité des courtisans changeant de discours selon les circonstances. Sujet animal du verbe enlacer selon Bachelard<sup>589</sup>, le serpent est caractérisé par l'enfouissement et le changement de peau<sup>590</sup>. Porteur d'un poison mortel comme la vipère, il est chargé par Aubigné de tous les péchés<sup>591</sup> des conseillers du Louvre. Il est le symbole de leur cynisme, des vices dont ils infectent les jeunes rois. Le poète s'écrie ainsi :

Vipereaux vous tuëz qui vous donne la vie.  
Princes ne prestez-pas le costé aux flatteurs,  
Ils entrent finement, ils sont subtils questeurs,  
Ils ne prennent aucun que celuy qui se donne. II, 110-113.

---

<sup>589</sup> Gilbert Durand, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, op. cit., p. 363.

<sup>590</sup> *Idem*, p. 73.

<sup>591</sup> Jean Chevalier et Alain Gheerbrant, « Serpent », *Dictionnaire des symboles*, op. cit., p. 1014.

Les motivations toujours cachées des flatteurs les rapprochent des gorgones terrifiantes qui marchent discrètement vers leur proie. À force de coller au plus près de l'outrance pamphlétaire, ce jaillissement continu d'invectives traduit une lapidation retentissante<sup>592</sup> des allocutaires-cibles.

Chez Ronsard, il tourne à la faveur de l'animalisation avec des termes dénigrants comme sauterelles, chevaux et scorpions<sup>593</sup>. Bèze s'étant écarté du chemin du bon sujet du royaume de France, la *Continuation* laisse fuser contre lui le parler brûlant de Ronsard. Élevé dans l'esprit humaniste, le ministre réformé a été comme choyé dans sa jeunesse. Mais quand la Réforme a commencé à se répandre à travers l'Europe, il « oublie » que la terre sur laquelle il sème la violence est celle à laquelle il doit tout (*Cont.*, 99-114). Au nom de cette trahison, Ronsard lâche à son encontre et de son camp :

Vous ressemblez encor à ces jeunes viperes,  
Qui ouvrent en naissant le ventre de leurs meres,  
Ainsi en avortant vous avés fait mourir  
La France vostre mere, en lieu de la nourrir. *Cont.*, 91-94.

Pour Ronsard, en raison des sacrilèges qu'ils commettent, les huguenots dépassent les criminels mythologiques en malveillance : « Busire fut plus doux, et celui qui promeine / Une roche aux enfers eut l'ame plus humaine » (*Cont.*, 391-392). Il les taxe par ailleurs de « mutins, arrogants et menteurs » (*Cont.*, 373). Ces vocables injurieux appliquent la vocifération d'un catholique fervent qui, s'il le pouvait, irait peut-être tordre le cou à chacun des réformés. Mais que peut faire Ronsard sinon que se résigner à faire la guerre à l'égo de ses adversaires ? Dans un ultime excès de rage, il remplit ses réactions indignées de mots durs propres à faire goûter aux réformés l'aigreur des invectives. À la suite de la *Continuation*, ce sont des vocables typiquement choquants qu'il emploie dans la *Remonstrance* pour qualifier et éreinter tout ministre réformé :

[...] croté apostat Augustin,  
Un Picard usurier, un teneur de racquette,  
Un mocqueur, un pipeur, un bon nieur de debte,  
Qui vend un benefice et à deux et à trois,  
Un paillard, un causeur, un renyé françoys. *Rem.*, 102-106.

Pour avoir médité de Ronsard, Montméja, et à travers lui les autres auteurs des pamphlets contre le Vendômois, essuie, pour sa part dans la *Responce*, tout le lexique désobligeant dont le poète s'est abstenu dans le *Discours des misères*. Ronsard lui attribue le qualificatif « cafard »

---

<sup>592</sup> Jacques Bailbé, « L'injure », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 388.

<sup>593</sup> Véronique Ferrer, « Le poète en situation », art. cit., p. 117.

pour lui signifier combien son pamphlet porte préjudice à sa personne dans un siècle qui interdit de taxer publiquement les personnes. C'est la désolation qu'exprime ce passage :

Vrayment tu me fais tort, sans tes mechans propos  
Je m'allois marier, mais ores nulle femme  
Ne me veut espouser : ains par tout me diffame ! *Resp.*, 278-280.

L'espoir que son démenti exposera son offenseur au remords donne à Ronsard l'illusion de le remettre à sa place. Avec Marie-Madeleine Fragonard<sup>594</sup>, on apprend que l'insolence constitue une erreur majeure dans les codes hiérarchiques qui consistent, plus que tout, à savoir sa place exacte dans le groupe social. C'est dans cet esprit que la conviction que Montméja est trop faible pour lui, qu'il n'a ni la matière ni le génie poétique pour jouter avec lui, donne à Ronsard le sentiment que la médisance du prétendu poète réformé est un péché maximal contre sa personne, lui le prince des poètes, « une faute en politesse<sup>595</sup> » donc.

Les guerres de religion interdisant, à ses yeux, « tout développement qui ne sert pas la cause de la vérité<sup>596</sup> », Ronsard reproche à Montméja de n'avoir pas l'esprit assez sain pour prétendre au droit à la satire. Toute l'efficacité pragmatique de ses reproches à l'égard de cet allocutaire tient dans la constante affirmation de son manquement aux considérations éthiques d'une poésie désireuse de montrer à la France une voie de sortie de crise. L'expression « mais que sort du sac ? cela dont il est plain » (*Resp.*, 267-270) est, dans cette mesure, l'occasion de faire savoir à Montméja que ses injures viennent infecter la poésie. « Lexion farcy / De mots injurieux » se lit dans un sens analogue.

Signe d'une poésie de la fureur, la verve militante empreint ainsi les *Discours* et *Les Tragiques* d'accents rhétoriques épars. Ces discours à vocation d'enrôlement vacillent entre peinture des violences des guerres de religion, remontrances *ad personae* contre les tenants des premiers rôles dans ces guerres et rudes gémissements contre ces figures. La controverse y est un affrontement de plumes « primordialement idéologique<sup>597</sup> ». Ce qui compte le plus, c'est d'empêcher que les accusations portées par l'ennemi s'attachent l'adhésion du lecteur.

Cette volonté procède, avant tout, par la dénonciation satirique, l'ethos de l'adversaire étant détruit par le dénigrement de sa personne accusée des vices les plus divers<sup>598</sup>. Ronsard et Aubigné sont de ces poètes qui utilisent la *narratio* comme un moyen de parler autant à l'œil qu'aux affects, à l'imagination aussi, pour mettre le lecteur, et à travers lui la *doxa*, en demeure

---

<sup>594</sup> « La mise en scène de l'insolence », *Entre Clio et Melpomène*, *op. cit.*, p. 286.

<sup>595</sup> *Idem*, p. 287.

<sup>596</sup> Jacques Pineaux, éd., « Introduction », *La polémique protestante*, *op. cit.*, p. XXVI.

<sup>597</sup> Denis Crouzet, « Le temps du repli de la violence », *Les guerriers de Dieu*, *op. cit.*, p. 194.

<sup>598</sup> Tatiana Baranova, « Combats des réformés », *À coups de libelles*, *op. cit.*, p. 80.

de prendre position contre un adversaire clairement identifié et couvert d'opprobre. La satire, chez chacun d'entre eux, prend alternativement la forme descriptive du tableau d'horreur et la forme narrative du récit<sup>599</sup> testimonial ou allégorique. L'ensemble, en plus de disculper le camp du sujet énonciateur de toute responsabilité dans les guerres de religion, montre et démontre les traits sordides qui imposent la haine des membres du camp adverse.

L'obsession de la droiture et la passion pour la justice alimentent ces clichés où dévoiler le mal équivaut à tenter de pousser les mis en cause ainsi que les lecteurs à se convertir ou à se radicaliser spontanément dans la vertu. Comme les *Discours*, *Les Tragiques* exposent les cibles au regret d'entendre leurs voix intérieures leur reprocher leurs manquements envers la vertu ainsi qu'envers la *disciplina* chrétienne. Montrer à la cible ses écarts envers ces valeurs, c'est pour Ronsard et Aubigné la confondre avec sa conscience et l'ébranler. Les images qui portent à la connaissance du monde les conduites hideuses de la cible servent, dans le même temps, à expier sa gangrène morale. En effet, la révélation de la vérité dure qui blesse, qui se dissimule sous des apparences trompeuses<sup>600</sup> doit exorciser<sup>601</sup> les vices. Elle est aussi conquête du jugement<sup>602</sup> du lecteur placé dans le rôle d'arbitre devant les tableaux du *mundus inversus*.

L'objectif de la satire ronsardienne, comme de celle albinéenne, consiste de surcroît en une mise en revue des « preuves » du chef d'accusation. Ces satires recensent, *a priori*, les traits de la gangrène morale des cibles pour légitimer les protestations et les vociférations à leur égard. En même temps qu'elle s'érige en tribunal des mœurs puis agit telle un mécanisme de sanction et de réparation<sup>603</sup> des vices, la *narratio* révoltante ouvre très souvent ainsi les *Discours* et *Les Tragiques* aux prises de position partisans.

C'est que gonflés de colère contre les agissements des cibles qu'ils enregistrent comme étant contraires aux bonnes mœurs, Ronsard et Aubigné basculent plusieurs fois dans la *disputatio*. Les deux poètes composent plusieurs passages de leurs discours poétiques sur les guerres de religion avec l'emportement farouche d'un fanatique<sup>604</sup>. La polémique participe, chez chacun d'entre eux, de prises de position qui sont affirmation d'inflexibles convictions ou paroles de vérité contre les accusations adverses. Elle n'existe pas hors de l'apostrophe de l'adversaire<sup>605</sup>. Elle est donc une joute discursive entre les *Discours* et *Les Tragiques*.

---

<sup>599</sup> Elliott Forsyth, « L'injustice humaine », *La justice de Dieu*, *op. cit.*, p. 173.

<sup>600</sup> Pascal Debailly, « Ronsard et la satire », *art. cit.*, p. 156.

<sup>601</sup> *Idem*, p. 157. Voir aussi « Agrippa d'Aubigné et la satire tragique », *La muse indignée*, *op. cit.*, p. 612 ; Gisèle Mathieu-Castellani, *Agrippa d'Aubigné*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>602</sup> Henri Weber, « *Les Tragiques* : conflit social et genèse poétique », *art. cit.*, p. 13.

<sup>603</sup> Pascal Debailly, « L'éthos du poète satirique », *art. cit.*, p. 75.

<sup>604</sup> Marcel Raymond, *L'influence de Ronsard*, *op. cit.*, p. 321.

<sup>605</sup> Yvonne Bellenger, « Le pamphlet avant le pamphlet : le mot et la chose », *art. cit.*, pp. 94-95.

Dans le sens que Marc Angenot<sup>606</sup> lui donne, la polémique suppose une présence forte et explicite de l'énonciateur dans l'énoncé. Son ton est, chez Ronsard et chez Aubigné, celui de la controverse pour les besoins de la réhabilitation identitaire des coreligionnaires ou, à l'inverse, de la démolition des convictions des allocutaires-cibles. Dans le même temps, il devient souvent difficile pour Ronsard et Aubigné de modérer les élans contestataires.

Par moments, chacun des deux poètes hausse le ton de la polémique puis bascule dans l'amplification pamphlétaire. Dans les *Discours* et *Les Tragiques*, ce registre oratoire prend les traits d'une intransigeance éthique à travers laquelle le patriote doublé d'un partisan en colère interpelle directement l'allocutaire-cible, le prenant à partie, l'interrogeant, l'intimant, multipliant à son endroit les assertions catégoriques et les adresses directes<sup>607</sup>. Au même titre que le registre polémiste, l'outrance pamphlétaire n'existe pas ici hors de l'apostrophe de l'adversaire, à la différence que les proférations qui l'expriment parlent, non à la raison, mais à la psychologie et aux affects pour forcer la cible à craindre l'infamie et Dieu. L'amplification pamphlétaire correspond aux cris d'indignation chargés de faire pression sur cet allocutaire. En même temps qu'elle vise à agacer cet ennemi ou à jeter l'effroi sur son esprit<sup>608</sup>, elle décharge Ronsard et Aubigné du poids de l'indignation. Elle fait donc, à la fois, « office de remède<sup>609</sup> » contre la rage pour chacun des deux poètes.

Bref, pour rendre, chacun, le discours sur les guerres de religion efficace pour la France et pour son camp, Ronsard et Aubigné n'écrivent jamais seulement pour dresser sous les yeux des allocutaires un tableau inquiétant des violences entre catholiques et protestants de 1560 à 1598. Ils s'adressent de surcroît au bon sens et aux agréments pour inspirer des mouvements différents aux destinataires. Chez l'un comme chez l'autre, le reproche satiriste se mêle avec la controverse et le rugissement verbal. L'objectif visé consiste à porter les cibles à craindre l'opprobre et la malédiction, aussi à s'attacher l'adhésion du lecteur. Il s'agit de produire dans les esprits cet état optimal qui remue les âmes des différents allocutaires et les oblige à adhérer aux positions de l'énonciateur. Tel est le rôle des « accents différents<sup>610</sup> » du discours militant chez les deux poètes.

Faut-il s'étonner de ces accents divers qui impliquent l'écriture débridée des *Discours* et des *Tragiques* ? Écrire contre les guerres de religion consiste, pour Ronsard comme pour

---

<sup>606</sup> « Le polémiste établit sa position, réfute l'adversaire, marque les divergences en cherchant un terrain commun d'où il puisse déployer ses thèses », « Lieux communs sur le genre pamphlétaire », *La parole pamphlétaire*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>607</sup> Gisèle Mathieu-Castellani, « Violences d'Aubigné », *art. cit.*, pp. 25-26.

<sup>608</sup> Pascal Debailly, « Agrippa d'Aubigné et la satire tragique », *La muse indignée*, *op. cit.*, p. 633.

<sup>609</sup> Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours* », *idem*, p. 439.

<sup>610</sup> Pierre Villey, *Pierre de Ronsard*, *op. cit.*, p. 13.

Aubigné, à épancher l'indignation viscérale en abondance. Loin de chercher à se distancier du crève-cœur qui les anime, les deux poètes font entrer l'*indignatio* et la *vituperatio* dans la *narratio* à coups redoublés. L'enjeu consiste à circonvenir la cible et à enrôler le lecteur au moyen de la variation des postures locutoires ainsi que les niveaux psychologiques sur lesquels l'altérité énonciative doit jouer : démasquage des auteurs des misères publiques ; appels saisissants au châtement divin ou à l'arbitrage du lecteur sur ces misères ; prises de position contre les opinions doctrinales du camp adverse et prédication sur le sinistre public ; soulèvements vindicatifs et lapidation verbale des fauteurs de trouble démasqués. Tout cela rend compte d'une création discursive fondée sur la croyance dans le pouvoir du verbe poétique à modifier les opinions et les comportements des acteurs de la crise décriée et de ses témoins-spectateurs, les lecteurs aussi, de quelque pays et de quelque époque qu'ils soient.

**TROISIÈME PARTIE :**  
**STUPEUR ET ÉMULATION**



Les *Discours* et *Les Tragiques* sont des discours hétéroclites. Il n'y existe pas de cloison entre la satire, la contestation et la lapidation verbale. Cette discontinuité des styles et des tonalités discursifs doit beaucoup à l'altérité énonciative de Ronsard et d'Aubigné forcés, tous deux, par l'intransigeance patriotique et partisane à hausser le ton de la satire quand la justice, la vertu et les enseignements du Christ sont en péril sous leurs yeux. Sous forme de réaction du bon sens, la protestation entraîne le recours intermittent à la controverse. Ce registre discursif presse les cibles de reproches. Ronsard et Aubigné l'adressent aussi aux coreligionnaires qui tiennent les premiers rôles dans leurs camps.

C'est que les chefs mènent leurs hommes, et il faut à tout prix éloigner la masse partisane qui les suit de toute idée de relâchement idéologique. Tandis que les *Discours* admonestent Condé, et même les triumvirs catholiques, que des intérêts de famille portent à négliger le sort de la France, *Les Tragiques* dans la même dynamique somment Henri de Navarre de tenir tête à la Ligue, de ne pas abjurer sa foi, une fois de plus, afin d'éviter à la Réforme une possible dislocation des fidélités. De part et d'autre, le nom est ensuite flatté pour faire tenir à chaque figure militaire une fidélité indéfectible à la cause de l'énonciateur.

Ce nom patronymique est rattaché à la réputation, à l'honneur individuel et familial. Avec sa magnification, l'éloge devient une puissante stratégie rhétorique pour revigorer l'allocutaire et raffermir sa posture idéologique. Pendant que la remontrance rappelle à chacun des coreligionnaires sa place dans le camp religieux, devant la patrie et devant Dieu aussi, la satire religieuse entreprend, pour sa part, d'agir sur une communauté dégradée et désorientée<sup>611</sup> qu'il devient urgent, pour Ronsard en 1562 comme pour Aubigné après 1572, d'armer d'une forte fermeté idéologique malgré les violences civiles. C'est principalement dans les séquences délibératives que se lit l'aptitude du verbe poétique ronsardien ou de celui albinéen à donner aux coreligionnaires l'espoir de la victoire et à les prévenir, selon les mots de Perelman<sup>612</sup>, contre la perte de courage. L'une des portées de l'admonestation et de la galvanisation consiste en ce sens à louer la fermeté idéologique et à blâmer l'abjuration.

En termes modernes, il est question de la fonction conative du langage. Celle-ci donne à lire dans les *Discours* ainsi que dans *Les Tragiques* un art de faire forte impression sur la psychologie des coreligionnaires. Ronsard et Aubigné parlent au fond culturel qui infléchit les gens de leurs partis à bien serrer les rangs. L'imagination a, pour chacun d'entre eux, un puissant effet de dissipation contre la démoralisation. C'est sa capacité à faire espérer la colère de Dieu contre les ennemis idéologiques qui permet aux *Discours* ainsi qu'aux *Tragiques*

---

<sup>611</sup> Véronique Ferrer, « Le poète en situation », art. cit., p. 38.

<sup>612</sup> « L'argumentation, l'orateur et son auditoire », *L'empire rhétorique*, op. cit., p. 37.

d'animer les masses partisans d'une confiance plus forte en Dieu, l'objectif étant de les faire reprendre courage. La connaissance des passions, comme la maîtrise des voies par lesquelles on les manipule, sont ainsi de première importance dans ces discours de propagande.

Pour donner de nouvelles dispositions d'esprit aux catholiques dont sa satire militante cherche à exciter la colère contre les réformés, Ronsard leur représente ceux-ci en pauvres insensés coupables de sacrilèges iconoclastes. Inversement, Aubigné accuse les Valois de carnages injustifiés. Par ces mises en accusation réciproques, les deux poètes mettent chacun ses coreligionnaires dans des dispositions favorables à la radicalisation. Indépendamment de la représentation des travers piquants, ils font aussi entrer en jeu la péroraison à tel point que l'excitation du fond culturel du coreligionnaire devient, comme dit Georges Molinié<sup>613</sup>, le levier rhétorique qui permet de le faire consentir au durcissement des postures doctrinales.

En plus de s'adresser aux caractères et aux aspirations des masses partisans, Ronsard et Aubigné montrent par ailleurs chacun son éthos. On connaît l'importance de ces indications morales sur la *persona* dans l'autorité qui marque la qualité de réception d'un discours<sup>614</sup>. Pour l'efficacité universelle de leurs discours sur les guerres de religion, Ronsard et Aubigné adaptent en fait leurs propos aux traits éthiques généraux de l'humanité. Ce qui implique que la fonction du discours poétique consiste aussi à emporter les suffrages des lecteurs-juges.

---

<sup>613</sup> « Passions », *Dictionnaire de rhétorique, op. cit.*, p. 251.

<sup>614</sup> Georges Molinié, « Mœurs », *idem*, p. 220.

## Chapitre I : outils de la désapprobation

Du point de vue rhétorique, la désapprobation appartient au registre de la réfutation. Parole hostile et appel à la raison, elle privilégie l'objection et la sommation pour pousser l'allocataire-cible à renier ses convictions. Un de ses traits dans les *Discours* et dans *Les Tragiques* c'est qu'installé dans ses convictions inflexibles, le sujet énonciateur dans chacun de ces discours poétiques suspend plusieurs fois la *narratio* satiriste pour dialoguer avec ses ennemis et les contredire. Il réagit directement à leurs opinions doctrinales et autres allégations en envisageant la contestation comme moyen de les arracher à l'erreur.

La désapprobation, contrairement à l'éloge, comporte ainsi les traits du blâme. Théorisé par Cicéron comme le discours consacré à démontrer les vices d'une personne déterminée<sup>615</sup> et par Perelman comme le discours qui se rapporte au laid<sup>616</sup>, ce genre rhétorique joue à des degrés divers sur les pensées et sur les sens. C'est le domaine de la disqualification morale, puisque le polémiste développe une protestation dont la visée est de réduire l'antagoniste au silence<sup>617</sup>. En réalité, le blâme, avec un usage abondant des ressources de la dévalorisation et de la répartie, ne retient aucune bonne action de la cible. Il fait de plusieurs passages des *Discours* et des *Tragiques* des moments de protestation farouche fondés sur la condamnation systématique des thèses de l'adversaire ainsi que de ses actions.

### 1. Contre-argumentation

La contre-argumentation est la forme ouverte de la désapprobation. Intentionnellement contestatrice, elle vise à détruire un point de vue ou un autre discours par rapport auquel elle se positionne<sup>618</sup>. Cet autre discours est, chez Ronsard comme chez Aubigné, le discours réformé pour le premier, celui catholique pour le second, par rapport auquel chacun des deux poètes défend un point de vue différent sur les questions politiques et religieuses de la France des guerres de religion. Plus précisément, la contre-argumentation correspond chez chacun des deux poètes à l'ensemble des pensées et des convictions qu'il exprime pour démolir, sur le plan polémiste, les points de vue et les options idéologiques des adversaires. Avec la contre-argumentation, l'allocataire-cible fait face par conséquent, dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques*, aux arguments qui contestent ses positions doctrinales. Il est confronté au contre-discours de l'adversaire qui cherche à tout prix à le convaincre autour de mêmes questions. Il

---

<sup>615</sup> *Rhétorique à Herennius, op. cit.*, p. 11.

<sup>616</sup> « L'argumentation, l'orateur et son auditoire », *L'empire rhétorique, op. cit.*, p. 37.

<sup>617</sup> Felman Shoshana, « Le discours polémique », art. cit., p. 187.

<sup>618</sup> Raphaël Micheli, « Les visées de l'argumentation et leurs corrélats langagiers : une approche discursive », art. cit.

s'établit, entre eux, ce que Julien Auboussier<sup>619</sup> appelle une situation d'interaction verbale entre un locuteur et un opposant.

Nous analysons dans ce chapitre d'une part les arguments qui construisent le contre-discours polémiste en vue d'atténuer et de délégitimer le discours de l'allocutaire-cible ; d'autre part les argumentations indirectes permettant d'obliger la cible à la reconversion, aussi de proposer des points de vue concurrents pour l'adhésion des lecteurs tiers au discours de protestation. De fait, la cible fait l'objet d'un double enjeu. Attaquer ses thèses pour la ramener à la raison, c'est, pour Ronsard et pour Aubigné, parler aussi au lecteur-juge et le conquérir, également consolider la fidélité des gens du parti.

Ces enjeux obligent les deux poètes à ancrer leurs textes dans la rhétorique des impacts, en exprimant par moments des leçons morales et présentant des exemples à suivre. La contestation ne se forme et ne se manifeste dans toute sa force dans leurs discours militants que par rapport aux positions discursives adverses envers lesquelles elle tente de produire un impact plus marquant. En tant qu'acte d'intervention sociale dans les guerres de religion, la contre-argumentation envisage elle-même d'exercer sur les esprits un pouvoir considérable. Le discours qu'elle véhicule veut influencer contre, celui explicite ou latent, qui l'a influencé. Cette prérogative s'accomplit au moyen de compétences langagières et stratégiques du sujet énonciateur qui, pour rectifier ou annihiler les thèses adverses, centre la riposte discursive sur le pouvoir de l'argumentation rationnelle à convaincre de l'erreur et à contraindre à renier certains agissements.

### 1.1. La répartie

Aubigné, même s'il admoneste les poètes de cour dans le début de *Princes*, même s'il inscrit *Les feux* et *Les fers* dans une intertextualité conflictuelle qui vient réhabiliter l'identité du réformé diabolisé par la *Continuation*, ne répond pas, tels La Roche-Chandieu, Montméja, Zamariel ou Florent Chrestien à Ronsard, à un quelconque adversaire de plume. La riposte discursive n'est pas la caractéristique majeure de ses *Tragiques*. Mises à part les morceaux de harangues contre les inquisiteurs placés dans les bouches des martyrs huguenots, ce discours poétique se sert plutôt d'interpellations fortes pour se dresser contre les Valois et leurs alliés.

Chez Ronsard par contre, la répartie met en place un nombre assez important de contre-arguments et de contestations contre les réponses protestantes au *Discours des misères*. Elle remplit la *Continuation*, la *Remontrance* et la *Responce* de répliques promptes qui montrent

---

<sup>619</sup> « Présentation », *Semen* [En ligne], 39 | 2015, mis en ligne le 19 novembre 2015, consulté le 23 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/semen/10463>

toutes le Vendômois désireux d'anéantir, avec la matière et avec la manière, les charges contre ses positions doctrinales, sa personne et sa poésie. Ainsi que son titre l'indique, la *Responce* travaille notamment à démonter chacune des accusations contenues dans la *Responce* de Bernard de Montméja aux *Discours des misères* et à la *Continuation*. Cette section des *Discours* participe d'un art de la protestation hardie. Ronsard s'y constitue avocat de sa personne. C'est sa riposte contre les rumeurs infamantes véhiculées sur son compte. Ici, la réplique prend appui sur l'intention de mettre à nu sa vie telle qu'elle est depuis son entrée en poésie avec la Pléiade jusqu'en 1563. Le but visé consiste à pousser Montméja, et à travers lui les autres accusateurs réformés, à se dédire et à renier leurs allégations sur son compte :

[...] si tu as souci d'ouyr la verité,  
 Je jure du grand Dieu l'immense deité  
 Que je te diray vray, sans fard ny sans injure. *Resp.*, 65-67.

Ronsard se situe dans une logique d'altercation. Il lui faut rétablir sa *dignitas*. Les formules d'attestation (« je jure du grand Dieu l'immense deité » (66), « j'ateste l'Éternel » (72), « j'invoque l'Éternel », 514) l'érigent en diseur de vérité. Avec ces formules, le contre-discours polémiste relève, chez lui, d'un dire-vrai authentiquement et fondamentalement conforme aux faits de la vie personnelle. S'en remettre à Dieu comme gage de sa bonne foi, c'est, pour lui, proclamer sa sincérité et s'innocenter à l'avance. En effet, on ne ment pas devant Dieu. Il sait tout. Dieu témoigne de la véracité de l'histoire de la vie de Ronsard que la *Responce* présente. Son invocation correspond à une attitude religieuse.

Mais ce n'est qu'artifice rhétorique destiné à créer la *captatio benevolentiae* en vue de mener à l'écoute attentive puis à la conviction. Ronsard veut également impressionner le lecteur. Celui-ci est, au fond, son juge dans sa polémique avec les protestants. Parce que le Vendômois promet de dire la vérité et de ne rien cacher de sa vie lorsqu'il entame sa réponse à Montméja sur quelques points, le mensonge devient non envisageable dans la *Responce*. Il est repoussé avec force. Ronsard vise à détromper sur son compte, à commencer par ses ennemis réformés. Cependant il s'écarte de la vérité promise à deux reprises.

Ronsard nie avoir cherché à ruiner la réputation du chef spirituel de la Réforme : « tu dis que j'ay blasmé cette teste Calvine, / Je ne la blasme pas, je blasme sa doctrine » (*Resp.*, 711-712). Or sortant des lois de la satire dans la *Continuation*, il traite celui-ci de « desja vieux » (201) puis l'associe à « ceux qui font les tragedies » (204). « D'estre injurieux ce n'est pas ma nature », dit-il encore au vers 67 de la *Responce*. Or dans la *Remonstrance* il décrit Luther avec une suite d'injures :

[...] croté apostat Augustin,  
 Un Picard usurier, un teneur de racquette,  
 Un moqueur, un pipeur, un bon nieur de dette,  
 Qui vend un benefice et à deux et à trois,  
 Un paillard, un causeur, un renyé françoys,  
 Nous presche le contraire, et tellement il ose  
 Qu'à toy la vérité sa mensonge il oppose. *Rem.*, 102-108.

Plus d'une fois, Ronsard a appliqué aux chefs spirituels de la Réforme la calomnie que Montméja lui reproche<sup>620</sup> et qu'il conteste. Il dément aussi l'accusation d'avoir « hanté la Court<sup>621</sup> » avec la réplique suivante :

Tu dis que j'ay loué ma Muse pour flater :  
 Nul Prince ny Seigneur ne se scauroit vanter  
 (Dont je suis bien marry) de m'avoir donné gage. *Resp.*, 681-683.

Nul calcul de profit n'a commandé à Ronsard sa prise de parti en faveur du catholicisme quand il se penche sur le *Discours des misères*, c'est ce qu'il souligne et veut faire croire. Il souligne, dans le même sens, qu'il aurait pu passer dans le camp des réformés<sup>622</sup> dont la doctrine l'a tenté (*Rem.*, 211-214), mais il a gardé intacte sa foi catholique par la grâce de Dieu :

[...] l'Evangile saint du Sauveur Jesuschrist,  
 M'a fermement gravée une foy dans l'esprit,  
 Que je ne veux changer pour une autre nouvelle. *Rem.*, 85-87.

Plutôt que de souscrire à la poésie encomiastique, Ronsard prend donc résolument parti en 1562 pour la monarchie catholique au nom de ses convictions confessionnelles. Or, souligne Paul Laumonier<sup>623</sup>, la *Complainte à la Royné*, écrite en 1563, le montre réclamant indirectement les récompenses qu'il pense avoir mérité par ses œuvres antérieures aux *Discours*, mais surtout par ce puissant écrit de circonstance qui vient de servir contre les huguenots la cause de la France catholique et de son Roi. Lui-même avoue dans l'*Epistre au lecteur*, écrit moins d'un an après la *Responce* aux prédicants : « autresfois je me suis faché voyant que la faveur ne respondoit à mes labours<sup>624</sup> ».

Tandis que la Reine Catherine tarde à récompenser son œuvre anticalviniste, Ronsard compose encore *La promesse*. Malgré les reproches à l'endroit de la Reine (« Apres m'avoir

<sup>620</sup> *Response aux calomnies contenues en la suite du Discours*, *op. cit.*, 317-324.

<sup>621</sup> *Idem*, 349.

<sup>622</sup> Paul Laumonier, « Introduction », *Discours*, *op. cit.*, X.

<sup>623</sup> « Introduction », Ronsard, *La promesse* [1564]. *Le procès* [1565], *op. cit.*, XIII, p. 540.

<sup>624</sup> Ronsard, *Epistre au lecteur*. *Les trois livres du Recueil des nouvelles poesies de Pierre de Ronsard gentilhomme vandomois. Lesquelles n'ont encores esté par cy devant imprimées. Ensemble une epistre par laquelle succinctement il respond a ses calomniateurs* [1564], *Œuvres complètes*, XII, éd. Laumonier, Paris, Didier, 1946, p. 5.

trompé quinze ans, sans recompense / De tant de beaux labeurs dont j'honore la France / Me veux-tu retromper ? » (195-1977)), cette pièce porte encore les paroles d'éloge (« sœur ou femme d'un dieu » (10) ; « brave Deesse » (44)) qui rappellent le ton par moments flatteur du *Discours des misères* : « vous (Royne) dont l'esprit prend plaisir quelque fois / De lire et d'escouter l'histoire des François » (25-26) ; « Vous Royne tressage » (197). N'ayant rien obtenu de Charles de Lorraine, son ancien condisciple au collège de Navarre à qui il a fait une cour régulière<sup>625</sup>, Ronsard produit également contre lui un réquisitoire qu'il publie en 1565 sous le titre significatif du *Proces*. Composée selon Laumonier dans la première moitié de 1561<sup>626</sup>, à la veille donc de la polémique contre les protestants, cette pièce montre que, plus d'une fois, Ronsard a écrit pour des motivations courtoises. La preuve c'est qu'il crie son amertume, accusant notamment le Cardinal d'ingratitude :

[...] Seigneur, apres que ce Ronsard  
 A despendu pour vous son labeur et son art  
 À vous rendre immortel, pour toute recompense  
 Un autre a pris le fruit de sa veine esperance,  
 Vous ne l'ignorant point : car par vostre moyen  
 Le mettant en oubly un autre a eu son bien. *Proc.*, 163-168.

Ainsi, il ne faut pas croire tout ce que Ronsard dit dans la polémique protestante sur les questions personnelles. Si on se limite à ses ripostes contenues dans la *Responce*, on lui concédera sans ambages d'être victime de calomnie de la part des prédicants de Genève. On l'entend marteler envers Montméja : « tu mens impudemment » (*Resp.*, 465), « tu mens mechamment » (*Resp.*, 509). Puis il avance les formules d'attestation comme garant de sa bonne foi à n'avoir ni cherché à médire des chefs réformés ni convoité les faveurs des tenants du pouvoir royal. Il esquisse une âme assez honnête et brave pour ne pas se rabaisser à la médisance, et principalement à la flatterie :

Je sers à qui je veux, j'ay libre le courage :  
 Le Roy, son Frere, et Mere, et les Princes, ont bien  
 Pouvoir de commander à mon Luth Cynthien :  
 Des autres je ne suis ny valet, ny esclave,  
 Et si sont grands Seigneurs, j'ay l'esprit haut et brave. *Resp.*, 684-688.

Or plusieurs vers des *Discours* ou extérieurs à cette œuvre poétique donnent raison à son accusateur. Le lecteur s'interroge, à partir de ce moment, sur la raison de l'absence de

---

<sup>625</sup> *Ode pindarique, Œuvres complètes, op. cit.*, I, p. 79. ; *Hymne de la justice ; Epitre, idem*, VIII, pp. 47 et 328 ; *Chant pastoral ; hymne du Cardinal de Lorraine, ibidem*, IX, p. 29, 75, 145 ; *Sonnets, ibidem*, VII, p. 302, X, p. 71, 72, 82 et 336.

<sup>626</sup> Paul Laumonier, « Introduction », Ronsard, *La promesse* [1564], *ibidem*, XIII, p. 543.

sincérité de Ronsard, dont il sait qu'il est, avant les *Discours*, poète des princes pour avoir chanté les seigneurs de France à travers les *Odes* (1550-1552) et les *Hymnes* (1555-1556).

Ronsard proclame vouloir être sincère dans la *Responce*. Malgré les formules d'attestation prononcées dans ce sens, l'enjeu de sa polémique avec les protestants ne lui permet pas d'avouer la flatterie permanente dans ses écrits. Reconnaître que les *Discours* s'inscrivent dans la voie de la poésie courtoise ou dans le règlement de compte personnel atténuerait leur impact. Les traits de la poésie de cour sont incompatibles avec la nécessaire efficacité du discours sur les guerres de religion. Ils aboutiraient fatalement à la suspicion du poète. Pour la justification de son action discursive, Ronsard met alors en avant, dans la *Remonstrance*, la proclamation suivante : « l'amour du pays, et de ses loix aussi, / Et de la verité me fait parler » (*Rem.*, 709-710). Par ailleurs, à l'attention de chacun de ses lecteurs, il reprecise dans l'*Epistre au lecteur* :

Si tu pensois que je fusse un ambitieux courtisan, ou à gage de quelque seigneur, tu me ferois grand tort, et t'abuserois beaucoup. Je dy ceci pource que ces nouveaux rimasseurs m'appellent tantost Evesque futur, tantost Abbé<sup>627</sup>.

Ronsard soumet ses réfutations à une visée de précaution méthodologique. Il lui faut, dans la polémique avec les protestants, tenir compte des exigences du parler public. L'orateur mu par des intérêts personnels gagne très peu d'estime. Dès l'exorde et tout au long de la *Responce*, Ronsard ne cesse par conséquent de ranger les accusations de Montméja dans le cadre de l'intoxication, proclamant n'avoir jamais vécu tel que cet auteur, qui n'a pas daigné dévoiler son identité, le fait croire. Il repousse la flatterie et la calomnie pour signifier à son lectorat que les *Discours* sont l'œuvre d'un poète sensible aux misères de son royaume. Par cette précision, Ronsard impose à la fois respect et écoute. C'est dans la même dynamique qu'il récuse sans détour l'accusation selon laquelle il aurait pris part à un culte en l'honneur de Bacchus : « tu mens impudemment, [...] il n'en est rien » (*Resp.*, 465-466), rétorque-t-il à Montméja. Ronsard s'autorise ensuite de son statut de simple humain pour excuser la faute ainsi mise sur son dos.

Sur l'échelle des caractères sociaux, toute faute d'un individu hors du commun est envisageable chez un homme ordinaire. Si Montméja et ses acolytes en veulent à la participation supposée de Ronsard à un culte bachique, ils doivent, pour être équitables, en vouloir également à Bèze. Ce chef spirituel doit d'ailleurs être plus condamnable, puisque ses disciples le voient comme un surhomme :

---

<sup>627</sup> Ronsard, *Epistre au lecteur*, *op. cit.*, p. 5.

De Baize, qui reluist entre vous tout ainsi  
Qu'un Orion armé par le ciel obscurcy,  
Que Dieu (ce dittes vous) en tous lieux acompaigne,  
A bien fait sacrifice aux Muses d'une Taigne.  
S'il a fait tel erreur, luy qui n'a rien d'humain,  
Permettés que j'en face un autre de ma main. *Resp.*, 489-494.

Cette révélation, avec insistance, de la participation de Bèze à un rituel païen vise à détruire les accusations d'athéisme. Outre les réponses aux questions qui touchent sa vie privée<sup>628</sup>, Ronsard évoque, sans détour, mais de façon superficielle, ses désaccords contre les thèses calvinistes. Sur cet aspect, il admet d'abord avec les grands réformateurs que l'Église de France est corrompue. Calvin par exemple se plaint dans la préface de sa *Confession* :

Il n'y a homme si petit de jugement, moyennant qu'il veuille ouvrir les yeux, qui ne cognoisse toute la religion Chrestienne estre abastardie, d'autant qu'il n'y a nulle pureté de doctrine, que tout est farci d'abus, que le service de Dieu est vileinement perverti : bref, que la Papauté est un meslinge des [...] tromperies<sup>629</sup>.

Bèze a lancé, lui aussi, sur le même sujet :

Le baptesme est vilainement profané et pollué en la papauté [...]. Quant à la Cene du Seigneur, je dy que non seulement les papistes l'ont souillee d'horribles sacrileges : mais aussi l'ont du tout changee en une idole execrable qu'ils appellent le sacrement de l'autel, et laquelle ils adorent d'un service special, qu'ils appellent la messe<sup>630</sup>.

La *Remonstrance*, en dénonçant la vente des offices qui met à la tête de l'Église les premiers venus, le plus souvent des grands ignorants de la Parole ou des individus n'ayant rien du prêtre<sup>631</sup> (381-387), confirme ces reproches :

Voyant en nostre Église une lascivité,  
On pouvoit bien juger qu'elle seroit destruite,  
Puis que jeunes pillots luy servoient de conduite. *Rem.*, 394-396.

En proclamant qu'

On ne doit en l'Église evesque recevoir  
S'il n'est vieil, s'il ne presche, et s'il n'est de sçavoir,

---

<sup>628</sup> Paul Laumonier, « Introduction », Ronsard, *Œuvres complètes*, *op. cit.*, XI, XVII.

<sup>629</sup> « Préface », *Confession de foy, faite d'un commun accord par les églises qui sont dispersées en France, et s'abstiennent des idolatries papales avec une preface contenant response et defense contre les calumnies dont on les charge*, [Genève, Conrad Badius, 1559], *Joannis Calvini Opera selecta*, vol. 2, édition Petrus Barth, Dora Scheuner, Munich, 1952, p. 305.

<sup>630</sup> « D'un autre sacrement de la papauté, nommé sacrement de l'autel. Brieve comparaison de la doctrine de la papauté avec celle de l'Église chrestienne, septième poinct », *Confession de la foy chrestienne*, *op. cit.*, pp. 232-233.

<sup>631</sup> « Prestre veut dire vieil, [...] estre / De cent mille pechez tout delivre et tout franc », précise Ronsard au vers 388 et 389 de la *Remonstrance*.

Et ne faut eslever par faveur ny richesse  
Aux offices publiqs l'inxperte jeunesse  
D'un escolier qui vient de Tholose, davant  
Que par longue prudence il devienne sçavant. *Rem.*, 401-406.

Ronsard rejoint également Pierre Viret pour qui au sein de l'Église

il y en a qui au lieu de la parole de Dieu proposent tout ce qui leur vient en la tête, et qui leur plaît. Il y en a d'autres, qui combien qu'ils proposent les propres témoignages des saintes écritures, toutefois ils corrompent le sens d'icelles par leur fausse intelligence et exposition, et par l'application qu'ils en font, et les conséquences qu'ils en tirent<sup>632</sup>.

La Réforme, en dénonçant la vente des offices et celles des indulgences, était partie pour attirer Ronsard dans les rangs de ses fidèles. Le Vendômois est prêt à accepter l'exigence de rebâtir l'Église au motif que, selon Farel, « là où l'Évangile n'est pas déclaré, ouï et reçu, là nous ne reconnaissons point forme d'Église<sup>633</sup> ». Ronsard est d'accord avec les prédicants que cette Église loge des prêtres incompetents ou « ennemis de la verité<sup>634</sup> ». À cet égard, il s'écrie à l'endroit de la Reine Catherine :

Madame, il faut chasser ces gourmandes Harpyes,  
Je dy ces importuns, dont les griffes remplies  
De cent mille morceaux, tendent tousjours la main. *Rem.*, 415-417.

Toutefois, Ronsard stigmatise avec fermeté les sacrilèges qui, à ses yeux, signalent l'écart entre la vie chrétienne et celle des réformés. Reprenant l'*Exode 20*, Farel écrit :

Tu ne tueras point. Tu ne paillarderas point. Tu ne déroberas point. Tu ne diras point faux témoignage contre prochain. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain et ne désireras point sa femme, ni son serviteur, ni sa chambrière, ni son bœuf, ni son âne, ni autre chose qui soit à lui<sup>635</sup>.

Ronsard, qui voit cependant que la violence et l'iconoclasme sont de règle dans le camp des réformés, conteste et leur rétorque : « Dieu n'est point auteur de vostre opinion » (*Cont.*, 258). Si les réformés sont vraiment soucieux de rebâtir l'Église, il leur faut, fait-il penser, privilégier la force de conviction de l'argumentation, tel qu'ils font avec leurs confessions de foi, et non avoir recours aux armes et à l'iconoclasme. Ils peuvent alléguer être contraints par

---

<sup>632</sup> Pierre Viret, « De la prédication de l'Évangile. Des points requis pour proposer purement la parole de Dieu », dialogue quatorzième, *Instruction chrestienne en la doctrine de la loy et de l'Evangile : et en la vraye philosophie et theologie tant naturelle que supernaturelle des chrestiens : et en la contemplation du temple et des images et œuvres de la providence de Dieu en tout l'univers : et en l'histoire de la creation et cheute et reparation du genre humain* [Genève, 1564], édition établie, présentée et annotée par Arthur-Louis Hofer, vol. 1, Genève, L'âge d'homme, 2004, p. 289.

<sup>633</sup> « Église », *Confession de la foy*, *op. cit.*, p. 51. Bèze exprime la même idée dans la préface de sa *Confession de la foy chrestienne* : « là où il n'y a point de foy, il n'y a que peché : et là où il n'y a point de parole de Dieu, il n'y a point de foy, ains une opinion mêteuse et decevable », *op. cit.*, p. II.

<sup>634</sup> Jean Calvin, « Église », *Confession de la foy*, *op. cit.*, p. 304.

<sup>635</sup> Guillaume Farel, « Loi de Dieu, seule pour toutes », *Confession de la foy*, *op. cit.*, p. 46.

une extrême nécessité de porter des épées en plein cœur de Paris et de prendre certaines villes stratégiques dans le but de se protéger contre les menaces de François de Guise.

Persuadés de leur insécurité après le massacre de plusieurs des leurs à Wassy le 1<sup>er</sup> mars 1562, malgré l'édit royal de janvier de la même année favorable à leur liberté de culte dans les faubourgs des villes et dans les campagnes, les protestants, avec Bèze et Hotman alors conseillers de Condé, justifient ces ports d'armes avec ces mots du *Traité d'association* :

Nous soubsignez, [...] voyans l'audace, temerité et ambition d'aucuns des subjects dudict Seigneur (nostre Roy), mesprisans sa jeunesse, avoir esté si grande, qu'ils ont bien osé non seulement s'assembler et prendre les armes contre ses edicts, pour avoir icelles mettre à mort un bon nombre de ses povres subjects, en n'espargnant ni aage ni sexe, sans aucune autre occasion, sinon qu'ils estoient assemblez pour prier et servir Dieu, fuyant la permission des Edicts [...]. Et ne pouvans par telle et si temeraire entreprise conjecturer, sinon une certaine deliberation de ruiner, sous l'autorité du Roy detenu et captif, avec la vraye religion [...] tous ceux qui en font profession [...]. Nous à ces causes desirans à nostre pouvoir [...] conserver les pouvres fideles de ce royaume [...] avons esté [...] forcez et cōtraincts de prendre les armes, qui est le moyen que Dieu nous a mis en main contre violence<sup>636</sup>.

Les épées des huguenots, aux yeux de Ronsard qui voit Bèze en porter une, donnent toutefois avec une douloureuse évidence l'impression d'un comble de la folie. Elles signalent le scandale : « quelle Evangile hélas ! [...] Qu'un Prescheur porte au flanc une espée cruelle ! » (*Cont.*, 147-148), se désole Ronsard. Pour laisser ses interlocuteurs sans voix sur le sujet de la foi, le poète leur rappelle que la Bible, dont ils disent suivre les lois, met en garde contre la violence : « Christ n'est pas un dieu de noise ny discorde, / Christ n'est que charité, qu'amour, et que concorde » (*Cont.*, 255-256). Il oppose précisément aux réformés leurs violences iconoclastes comme les preuves que Dieu n'inspire pas leur foi :

Et quoy ! bruler maisons, piller et brigander,  
Tuer, assassiner, par force commander,  
N'obeir plus aux Roys, amasser des armées,  
Appelez vous cela Eglises reformées ? *Cont.*, 45-48.

Ronsard se sert ici des actes des briseurs d'images pour exciter la haine des huguenots. Le thème de l'iconoclasme lui permet de mobiliser la France de 1562 contre eux, de susciter douleur et horreur à la fois chez les catholiques les plus attachés à la tradition. La *Continuation* fait partie, dans ce sens, de la multitude de libelles qui appellent, au début des guerres de religion, à la défense de l'Église romaine. En disant sa colère devant l'iconoclasme huguenot, Ronsard présente notamment Calvin et Bèze tels les suppôts de l'Antéchrist. Il faut, selon lui, que les princes du sang et leurs hommes s'arment et deviennent le bras de Dieu pour frapper

---

<sup>636</sup> *Traité d'association faite par Mon-seigneur le Prince de Condé, op. cit.*

ces hérétiques. C'est l'appel au devoir de violence pour restaurer l'ordre. Il faut remédier à la violence par la violence.

Mais il ne faut pas voir les actes iconoclastes des huguenots tel que Ronsard tente de les faire voir. Arlette Jouanna<sup>637</sup> le dit, ces destructions des statuts, des croix et des images peintes dans les églises catholiques ne traduisent pas le vandalisme incontrôlé de foules de pauvres insensés en délire. L'objectif des huguenots est précis : renverser les idoles. Leur refus des images dans les lieux de culte catholiques s'appuie sur une interprétation des textes bibliques de l'*Exode* (20, 4) et du *Deutéronome* (4, 15) qui prescrivent, pour éviter la tentation de l'idolâtrie, de ne faire aucune image taillée de Dieu. L'iconoclasme est pour eux un geste de rupture à vocation pédagogique. Il s'agit, comme le souligne Denis Crouzet<sup>638</sup>, d'une manière de manifester avec éclat l'imposture romaine et de déclarer, à la face du monde, la nécessité de régénérer le monde en faisant le vide. Plus profondément, la destructions des statuts, des croix et des images dans les églises catholiques a un contenu théologique.

Très significativement, c'est souvent après avoir écouté les prêches d'un pasteur que les foules huguenotes se dirigent vers les églises et les couvents. Christian Gross<sup>639</sup> le précise. Il y a en effet au XVI<sup>e</sup> siècle une efficacité de la parole prédicatrice qui est vérifiable sur le terrain. Avec les idées qu'ils diffusent sur la nécessité de faire revenir l'Église au christianisme des premiers siècles, les prédicants conquièrent les âmes et déclenchent spontanément des prises de responsabilité confessionnelle. Cette capacité de la prédication à convertir à la Réforme un ensemble de gens, dont des illettrés, puis à les engager dans des actions concrètes se vérifie chez Guillaume Farel. En août 1535, l'abolition de la messe qui marque le passage de Genève à la Réforme fait suite à un sermon de ce pasteur suivi d'un moment de carnaval iconoclaste.

Quand les réformés brisent les images des églises, ils veulent revenir à l'ordre ancien du christianisme dont l'Église catholique s'est écartée selon leurs pasteurs. Les pillages qu'ils font sont censés rétablir le christianisme des origines et, ainsi, écarter l'Église de tout paganisme. Il s'agit pour eux de rejeter l'inflation du sacré. À leurs yeux, ni l'hostie, ni la croix, ni les statues ne sont le lieu d'une présence surnaturelle. Ce ne sont que du pain, du bois et de la pierre. Brûler ces objets ou les piétiner n'est pas un sacrilège. Il s'agit plutôt d'instaurer, de manière visible et non plus spéculative, une séparation nette entre le sacré et le profane<sup>640</sup>.

---

<sup>637</sup> « Le sens de l'iconoclasme huguenot », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 382-383.

<sup>638</sup> « La métamorphose chrétienne », *Les guerriers de Dieu*, op. cit., p. 539.

<sup>639</sup> « L'importance des prédications », *Histoire vivante*, publié par *RTSdécouverte* le 31/10/2017. URL: <https://player.rts.ch/p/rts/inline?urn=urn:rts:audio:9005125&hideendscreen&autoplay=1>

<sup>640</sup> Christian Gross, « L'importance des prédications », *Histoire vivante*, art. cit.

Anne du Bourg, dans sa confession de foi reproduite par Jean Crespin dans l'*Histoire des martyrs*, souligne en détail sur cet aspect :

Je suis chrestien, et veux vivre et mourir pour ensuyvre et maintenir la doctrine du bon Dieu Père Eternel, et de son Fils unique Jesus Christ, nostre seul sauveur, mediateur et avocat, qui est de mesme substance que son Père, eternel et immortel. [...] Je crois qu'à cette tressaincte Parole il n'est licite à aucune personne, de quelque estat ou qualité qu'elle puisse estre, adjoüster ou diminuer aucune chose en loix, edits, ceremonies, ou autrement, concernant la police de la religion chrestienne. [...] (Au) chapitre du *Deutéronome* [...] il est dit : « vous n'adjoüsterez rien à la doctrine que je vous baille ». [...] Toutes les loix faites par les papes, ou autres, concernantes la religion chrestienne, ne peuvent assujettir les chrestiens à suivre autre reigle ou doctrine, que ce qui est contenu au livre de la Bible. Ainsi que Dieu est parfait, sa doctrine est parfaite ; et n'a besoin de glose ou augmentation [...]. M'appuyant donc à la seule Parole de Dieu, je rejette, ainsi que font toutes les Eglises reformees par le vouloir de Dieu, toutes les constitutions du Pape, qui se monstre plus savant que Jesus Christ et ses apostres ; ou autrement lui veut totalement contrarier. [...] Je renonce à toutes idolatries et fausses doctrines qui sont contraires et contrevenantes à la doctrine de mon Maistre Jesus Christ, qui est la sainte et pure parole de Dieu, contenue aux livres canoniques du vieil et nouveau testament, revelee par le saint Esprit, laquelle je pren pour ma guide et conduite en ceste vie mortelle<sup>641</sup>.

Ces mots rappellent littéralement Jean Calvin affirmant que, doux et charitable envers son prochain, le réformé accorde sa vie avec les lois de l'Église ancienne puis garde un courage tranquille devant les risques de persécution :

Nous accordons avec l'Église ancienne, laquelle s'est tenue à la Loy et à l'Évangile [...] c'est de cette seule source que nous devons puiser tout ce qui appartient à nostre salut. Dequoy chacun pourra juger par nostre confession en laquelle il n'y a rien de fardé, et nous avons déclaré de bouche devant les hommes, ce que nous croyons de cœur devant Dieu, voire y vivre constamment et mourir par sa grace<sup>642</sup>.

Or, Ronsard ne voit pas le chef spirituel des réformés descendre dans les champs de bataille. Sur ce point, les disciples de Calvin peuvent alléguer qu'il a la charge de faire construire des églises et de répandre leur message pour consolider la foi des fidèles. Ronsard, qui l'accuse de confesser Jésus seulement de bouche et non de cœur (*Cont.*, 49-50), estime plutôt que sa croyance est faible :

Ha que vos estes loing de nos premiers docteurs,  
Qui sans craindre la mort ny les persecuteurs,  
Alloient de leur bon gré aux plus cruels suplices,  
Sans envoyer pour eux je ne scay quels novices.  
Que vit tant à Geneve un Calvin desja vieux ? *Cont.*, 197-201.

---

<sup>641</sup> « Anne Du Bourg », *Histoire des martyrs*, op. cit., II, livre 2, p. 690.

<sup>642</sup> Jean Calvin, « Préface », *Confession de la foy*, op. cit., p. 306.

Tandis que les réformés, qui ne croient pas à la présence du corps et du sang du Christ dans l'hostie<sup>643</sup>, conservent le Baptême et la Cène comme les deux seuls sacrements relevant de l'autorité de Dieu<sup>644</sup>, Ronsard, sans entrer dans l'érudition théologique, leur réplique :

Il fait bon disputer des choses naturelles,  
Des foudres, et des vents, des neiges, et des gresles,  
Et non pas de la foy dont il faut douter,  
Seulement il faut croire, et non en disputer. *Rem.*, 143-146.

À de grands moments de la satire des *Discours*, surgissent donc les désaccords de Ronsard envers le calvinisme. Le poète met à jour, de façon superficielle, les clivages entre les catholiques et les protestants qui aboutissent au désastre des guerres de religion<sup>645</sup>. La responsabilité de la Réforme dans ces guerres est un fait patent à ses yeux. Il n'y a pas, d'après lui, de conformité entre les prêches des prédicants et leurs agissements. Pour lui, ils trahissent l'obligation du chrétien d'être doux et charitable, de ne pas aussi philosopher sur la Parole. Il se scandalise de l'interprétation de l'Écriture sainte, convaincu que l'opinion, jugement qui peut vaciller, n'est pas connaissance solide du vrai<sup>646</sup>.

Dans le cas où les réformés ne seraient pas convaincus qu'ils sont loin de la chrétienté, Ronsard invoque la multiplicité de leurs factions comme la preuve ultime qu'aucun d'entre eux ne peut assurer de la validité irréfutable de ses convictions : « vous devriez pour le moins avant que nous trouble, / Estre ensemble d'accord sans vous desassembler » (*Cont.*, 253-254). Les divergences entre luthériens, calviniens et autres sectes sur l'Écriture montrent assez que les thèses du premier réformé manquent de solidité ou sont fausses. Si Luther fut visité par Dieu, aucun de ses fidèles n'eût discuté ses thèses.

Les contradictions sur la Bible révèlent à Ronsard quelque chose de la folie. Ce mot signifie absence de lucidité, incapacité à distinguer le faux du vrai. La raison étant au contraire ce qui permet d'être mesuré dans ses conduites, l'évocation de ses limites permet à Ronsard de souligner l'arrogance des réformés : « comment pourrions-nous bien avecq' nos petits yeux / Cognoistre clerement les misteres des cieux ? » (*Rem.*, 161-162). L'impuissance des prédicants à produire des miracles signale aussi qu'il n'y a aucun moyen de dire que leur religion émane

---

<sup>643</sup> Au colloque de Poissy, Bèze, parlant au nom de Calvin, affirme : « le corps du Christ est esloigné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est esloigné de la terre, attendu que, quant à nous sommes en la terre et les sacrements aussi, et quant à lui, sa chair [...] à la dextre de Dieu son père ». À cette position Lorraine donne la réponse dont Ronsard fait écho, affirmant qu'il faut mesurer les choses de la religion « par théologie et non par philosophie ». Voir note 2 de Paul Laumonier, *Remonstrance*, *op. cit.*, pp. 69-70.

<sup>644</sup> « Ce qui est tenu au royaume du Pape de sept sacrements, nous le condamnons comme fable et mensonge », Guillaume Farel, « Sacrements », *Confession de la foy*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>645</sup> Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, *op. cit.*, p. 431.

<sup>646</sup> Sur ce thème, voir pages 37, 38, 101, 182 et 216..

de Dieu. Ronsard souligne d'ailleurs que la prédication réformée touche rarement les hommes qui ont jugement rassis (*Rem.*, 225-226). À ses yeux, ne deviennent généralement réformés que les personnes qui soit sont sans instruction (« Les barbiers, les maçons en un jour y sont clercs » (*Rem.*, 192)), soit espèrent se faire une place dans la hiérarchie sociale si le pouvoir royal revient à un protestant. Condé lui-même est accusé de s'être converti au protestantisme pour des ambitions individuelles (*Rem.*, 627-634), les gentilshommes nobles qui le rejoignent aussi (*Rem.*, 469-474). Ces conversions calculées indiquent que Dieu occupe une place très mince chez beaucoup de nobles réformés<sup>647</sup>. La foi apparaît chez eux un moyen d'ascension sociale. Beaucoup de nobles sont d'ailleurs revenus à la religion catholique dès que la Reine Catherine leur promet des postes s'ils déposaient les armes pendant le siège de Paris. Dire que le protestant valse d'une confession à l'autre selon les circonstances est ainsi un argument de taille qui démonte l'idée qu'il est enfant de Dieu.

Sans être théologien, Ronsard proteste contre les pensées des grands théologiens de la Réforme et entre en conflit contre eux. Tandis que la *Responce* prend la défense de sa personne contre les réactions au *Discours des misères*, la *Continuation* et la *Remonstrance* apportent la réplique aux confessions de foi par lesquelles Guillaume Farel, Pierre Viret, Jean Calvin et Théodore de Bèze construisent la religion du réformé. Ronsard conteste l'essentiel des pensées protestantes exposées dans ces ouvrages pédagogiques, mais sans argument biblique fondamental. À défaut de faire écho aux arguments des catholiques sur les questions de la foi chrétienne au colloque de Poissy, il se fonde sur les faits des guerres civiles pour se constituer avocat de la France catholique. La contre-argumentation, telle qu'il l'articule dans sa polémique avec les réformés, tient lieu de parole de vérité. Tout y est réfutation subtile, mais inconvaincante, des allégations des réformés sur sa personne et sur la vie chrétienne.

---

<sup>647</sup> D'après Arlette Jouanna, le nombre des nobles dont on sait qu'il s'agit d'un véritablement engagement spirituel, parce que les témoignages écrits qu'ils ont laissés l'attestent, est relativement restreint. Parmi eux, l'Amiral de Coligny, qui, fait prisonnier par les Espagnols après le désastre de Saint-Quentin en 1557, lit la Bible dans sa prison ainsi que les sermons de Calvin sur les Psaumes ; il découvre alors la vérité de l'Évangile et prend publiquement parole pour défendre les réformés en 1560 à l'assemblée de Fontainebleau. François de la Noue, qui va mériter bientôt le surnom de « Bayard huguenot », se convertit après la paix de Cateau-Cambrésis, lorsque, revenu chez lui en Bretagne, il entre en contact avec les premières églises réformées que François d'Andelot a aidé à fonder. Philippe Duplessis-Mornay, tiraillé entre un père catholique et une mère réformée (Françoise du Bec-Crespin), se plonge dès l'âge de dix ans, à la mort de son père en 1559, dans l'étude de l'Écriture pour former sa conviction et devient l'un de ces laïcs théologiens qui sont une originalité de la Réforme. Mais, pour beaucoup d'autres nobles, l'adhésion à la Réforme est le fruit d'une frustration, celle de combattants licenciés après la fin de la guerre d'Italie. Comme pour Condé, le passage dans les rangs huguenots serait pour ces nobles un moyen de retrouver la possibilité de se battre et gagner des honneurs à la pointe de l'épée. La paix est pour les gentilshommes une extraordinaire privation d'être, d'autant plus tragique qu'elle se greffe sur un contexte mental d'angoisse eschatologique. Surgissant après les guerres d'Italie, les guerres de religion auraient permis aux nobles d'effectuer un transfert de sacralité, les uns devenant des soldats du Christ (les réformés) et les autres des croisés (les catholiques), « La noblesse : le rôle des femmes dans les confessions nobiliaires », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 329.

Le but de ces contestations consiste à confondre ses adversaires puis les forcer à se dédire, autant sur son compte personnel que sur les questions du christianisme. Et parce que la parole hostile ne fuse pas sans signifier, en contrepartie, à l'interlocuteur des manières nouvelles de conduire sa vie, les réformés doivent être embarrassés tout autant par les vives réprobations de leurs inconduites. Ces interpellations fortes caractérisent amplement *Les Tragiques*.

## 1.2. Nerfs interpellatifs : sommations

À l'intérieur d'une communauté, révéler des choses infâmantes sur une personne connue du public peut suffire pour ruiner son estime. En effet, qu'elle relève de la diffamation ou qu'elle soit fondée sur des vices avérés, la moindre dénonciation satirique ôte l'honneur à l'incriminé et le met en mal avec la *doxa*. Expulsé symboliquement du corps sacré de la société<sup>648</sup>, celui-ci ne s'écarte jamais bien loin de l'idée du manquement aux bonnes mœurs. Il peut la dissoudre un moment dans une action qui occupe son esprit. Mais cette idée le traque sans cesse, tout comme la conscience du péché poursuit Caïn après le meurtre d'Abel.

Imbriqués dans une culture française de l'honneur et de la honte où l'individu, le noble en l'occurrence, connaît le désarroi quand son prochain lui fait voir, aux yeux de tous, qu'il a commis l'inadmissible, la Reine Catherine, Charles de Lorraine, Charles IX et Henri III devaient alors être confrontés au remord à la lecture des *Tragiques*. Aubigné leur adresse, à chacun, tout ce que l'admonestation du juge intransigeant en colère peut réprimander et reprocher d'impardonnable aux vicieux comme aux cruels. C'est à leurs consciences que le poète huguenot parle, pour les affliger, quand il pousse l'interpellation au paroxysme de la protestation et leur demande d'où leur vient l'idée de lâcher des monstres à tuer sur les Français qu'ils ont la charge de protéger :

Pourquoy chiens auriez-vous en cett'aspre saison,  
(Nez sans raison) gardé aux hommes la raison ?  
Quand nature sans loy, folle, se desnature,  
Quand nature mourant se despouille sa figure,  
Quand les humains privez de tous autres moiens,  
Assiegez ont mangé leurs plus fidelles chiens. I, 483-488.

La même interrogation revient dans *Princes* :

Roys que le vice noir asservit soubz ses loix :  
Esclaves de peché, forçaires, non pas roys  
De voz affections, quelle fureur despite  
Vous corrompt, vous esmeut, vous pousse, et vous invite  
À tremper dans le sang vos sceptres odieux,

---

<sup>648</sup> Tatiana Baranova, « Taxer modestement les vices », *À coups de libelles, op. cit.*, 73.

Vicieux commencer, achever vicieux  
Le regne insupportable et rempli de miseres  
Dont le peuple poursuit la fin par ses prieres. II, 459-466.

La vocifération employée contre financiers, justiciers et flatteurs est elle aussi violente:

Et bien vous conseillers de grandes compagnies,  
Fils d'Adam, qui jouez, et des biens, et des vies,  
Dites vray, c'est à Dieu que compte vous rendez,  
Rendez-vous la justice, ou si vous la vendez ? III, 1011-1014.

Avec l'interpellation qui acquiert ici une valeur de blâme, Aubigné reproche aux Valois et aux prétendus représentants de l'ordre de manquer aux obligations morales qu'en plus de la *fides* royale, l'Alliance impose à chacun des membres de la société chrétienne<sup>649</sup>. Au-delà de cette fonction rhétorique, l'interpellation engendre l'attachement à la vertu. De fait, le lecteur ne voudra pas s'imaginer à la place des accusés. Par conséquent, il devra porter suffisamment de bonté dans son cœur pour ne pas essayer les effets cuisants de la remontrance albinéenne. En réalité, ne pouvant pas effacer de leurs consciences les cris d'accusation qui leurs sont adressés, les cibles d'Aubigné sont censées être exposées au sentiment de culpabilité. Elles connaissent la paix de l'âme tout le temps que leurs consciences n'ont rien à se reprocher, mais elles vivent de longs moments de détresse dès qu'elles lisent les coups de gueule qui les accusent, devant le monde, de violer la vertu et la discipline. Les gémissements à leur égard les exposent aux tourments.

Pour réaliser des effets similaires contre tous les Français, Ronsard, en 1562, avant de prendre parti contre les réformés, pousse lui aussi des accents sermonneurs nourris de la volonté de les forcer à cesser, tous ensemble, de ruiner l'héritage légué par les premiers rois :

Ha que diront là-bas soubz les tombes poudreuses  
De tant de vaillans Roys les ames genereuses !  
Que dira Pharamond ! Clodion ! et Clovis !  
Nos Pepins ! nos Martels ! nos Charles, nos Loys !  
Qui de leur propre sang versé parmy la guerre,  
Ont aquis à nos Roys une si belle terre ? *Disc.*, 55-60.

C'est la pensée d'une colère des mânes de France contre eux et leur descendance qui doit hébéter catholiques et protestants dans le but de les arracher, tous ensemble, à la belligérance. L'urgence d'un tel amendement joue sur les fibres patriotiques, mais elle fait également appel

---

<sup>649</sup> Concernant ces obligations, voir l'analyse de la *disciplina* aux pages 30 et 155.

au jugement des posthumes pour saisir chacun d'un terrible affolement : « de quel front, de quel œil, ô siècles inconstants ! / Pouront-ils regarder l'histoire de ce temps ! » (*Disc.*, 121-122).

Dans la *Continuation* par contre, Ronsard recourt à un langage tout fait d'impératifs et de sommations fermes pour confronter Bèze à un tête-à-tête pathétique avec lui-même. Le malaise auquel l'intimation cherche, dans ce discours (99-122), à exposer le chef réformé veut le résoudre à changer son discours auprès de ses disciples. Humaniste convaincu dans sa jeunesse que la France pouvait rayonner sur le reste du monde, Bèze apparaît depuis sa rencontre avec Calvin moins un guide fiable qu'un possédé à réveiller de ses songes. C'est comme si durant son séjour à Genève il a été privé de sa raison et isolé de l'amour de la France. Ronsard, qui n'a pas la certitude que ses admonestations seules suffisent à l'extirper de l'influence de Calvin, se tourne vers Dieu afin qu'il « luy face rentrer la raison en la teste » (*Cont.*, 296). Mais forçant son allocataire à se regarder dans le miroir de sa conscience, Ronsard vise à lui faire penser qu'il a manqué à jamais aux devoirs envers les aïeux, les posthumes, la France et Dieu :

Cela desplaist à Dieu, cela desplaist au Prince,  
Cela n'est qu'un appas qui tire la province  
À la sedition, laquelle desoubs toy  
Pour avoir liberté, ne vouldra plus de Roy. *Cont.*, 123-126.

Il faut, pour Ronsard, détromper Bèze, le pousser à prendre conscience que rien de tout ce qu'il fait au sein de la Réforme n'est conforme ni à la religion de ses pères ni à la loi du pays. Il lui reproche son insoumission envers l'autorité du Roi ainsi que par rapport à « la police morale que l'Église exerce, soit sur ses ministres, soit sur tous ses membres<sup>650</sup> ». Le but de ses reproches consiste à exposer Bèze à de terribles tête-à-tête avec lui-même, à lui faire éprouver de pénibles abattements, car sa conscience constitue un tribunal moral pour le disposer à reconsidérer ses agissements.

Dans la même perspective, la *Remonstrance*, en plus de faire voire aux prélats (*Rem.*, 425-426), aux juges (*Rem.*, 451-468), aux nobles (*Rem.*, 469-484) et aux triumvirs (*Rem.*, 761-784) comment leurs manquements à leurs devoirs ont mis la France en péril, recadre Condé :

Ha Prince, c'est assés, c'est assés guerroyé,  
Vostre frere par vous au sepulchre envoyé,  
Les playes dont la France est affligée, [...]  
Vous devroyent emouvoir à mettre bas les armes. *Rem.*, 745-756.

---

<sup>650</sup> *Encyclopédie des sciences religieuses*, III, *op. cit.*, p. 766.

Au même titre que Bèze, le Bourbon apparaît une personnalité à arracher à la possession réformée. Il semble avoir, lui aussi, perdu le sens du discernement que Ronsard ne manque pas de tenter de lui faire retrouver (nous analyserons plus loin ce point, dans le chapitre titré « devoir de régénération, devoir de fermeté : Condé et Navarre »). Les *Discours* expriment de la sorte la forte charge du gémissement moral, mettant l'accent sur les fibres patriotiques des allocutaires.

Aubigné, lui, s'adresse plus spécifiquement aux affects et à l'imagination. C'est en ce sens que, dans l'inévitable marche vers la fin des temps, en sa qualité d'intransigeant en colère mandaté aussi par Dieu, il lâche à l'intention des Valois et de leurs alliés : « oyez David esmeu sur des juges plus doux, / Ce qu'il a dit à ceux-là nous l'adressons à vous » (III, 1009-1010). Avec le passage de la rhétorique judiciaire à la rhétorique délibérative, le poète calviniste promet l'enfer aux vicieux violents. Il démultiplie alors les appels saisissants au châiments divin en hauts lieux de l'exaspération des allocutaires-cibles.

Quand Aubigné fait imaginer à ses accusés « l'éternelle soif de l'impossible mort » (VII, 1022), il assigne, à la suite de Ronsard, à l'interpellation sommative la fonction de reproche qui indique à la cible l'urgence de la reconversion. Dans les *Discours* et *Les Tragiques*, l'adjuration est par conséquent une condamnation ferme des actions contraires à la position doctrinale du sujet énonciateur. Elle joue aussi sur l'énonciation incarnée.

## 2. Altérité énonciative

Ronsard et Aubigné ne prennent pas toujours à leurs comptes les protestations qui fusent dans leurs discours sur les guerres de religion. Par moments, ils font part des récriminations d'autres sujets énonciateurs qui expriment, eux aussi, leurs réprobations contre les misères dénoncées à travers la *narratio* satiriste. Même s'ils ne le disent pas explicitement, il faut cependant garder à l'esprit que chacun des deux poètes est solidaire des accusations de ces voix secondes par rapport auxquelles il prend ses distances. Ces argumentations rapportées au style direct constituent l'altérité énonciative.

Ce procédé rhétorique est fondé sur l'effacement auctorial. Toutefois, il ne signifie pas modération des protestations contre les positions doctrinales des adversaires. Il est proche de l'ironie, et son but n'est pas d'esquiver la censure en décriant ingénieusement les agissements de la cible<sup>651</sup>, mais de produire sur la conscience de celle-ci un impact fort. On voit ainsi le pathos occuper une place de choix dans les protestations. Celles-ci cultivent l'intensité rhétorique à l'aide de délégués satiristes résolument fermes et présentés tels des porte-paroles

---

<sup>651</sup> Catherine Kerbrat-Orecchioni, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980, p. 199.

de la vertu. Cette stratégie discursive favorise une élévation du ton de la satire qui ouvre les *Discours et Les Tragiques* à un blâme plus piquant.

## 2.1. Voix appariées

La personnification, art de donner visage humain à l'abstrait ou à la créature non douée de raison, est le lieu de l'affabulation. Elle cherche à trouver la figuration la plus appropriée possible pour, comme dit Ronsard<sup>652</sup>, mieux faire entrer au cerveau des hommes les vérités auxquelles il leur faut acquiescer. Ronsard vient à cet art de créer un lien presque organique entre la figuration et la réalité quand, après la réplique (*Cont.*, 159-318) que l'altercation avec deux huguenots lui permet à l'occasion d'une prédication supposée de Bèze (« Un jour en te voyant aller faire ton presche », *Cont.*, 144), le besoin de confondre davantage les réformés le fait figurer la France en princesse éplorée (*Cont.*, 319-330). L'indication en apparence exacte (« l'autre jour », *Cont.*, 319) qui situe cette apparition dans le temps ne s'entoure d'aucune information supplémentaire pour garantir son authenticité. Malgré la formule « par vision la France à moi parla » (*Cont.*, 445), aucun avertissement n'invite non plus à s'intéresser seulement à son sens. Le contraste entre jadis et naguère y met juste en évidence la perte du lustre du royaume. Mais Ronsard exprime surtout les accents compatissants (*Cont.*, 331-334) qui redressent la France puis l'incitent à lui confier l'origine de ses malheurs :

Une ville est assise és champs Savoysiens,  
Qui par fraude a chassé ses seigneurs anciens,  
Miserable séjour de toute apostasie,  
D'opiniastreté, d'orgueil, et d'heresie,  
Laquelle (en ce pendant que les Roys augmentoient  
Mes bornes, et bien loing pour l'honneur combatoient)  
Apellant les banis en sa secte damnable  
M'a fait comme tu vois chetive et miserable. *Cont.*, 337-344.

Tel qu'indiqué plus haut, la question concerne ici la non responsabilité des catholiques dans les guerres de religion. Cette communauté n'est pas fautive de la crise sociale, soutient Ronsard. La faute plutôt aux idées réformées répandues par Calvin, « homme / Bany de son pays » (*Rem.*, 616-617) mais dont la doctrine convertit de nombreux Français en machines à tuer leurs concitoyens et à piller les trésors de leur royaume (*Cont.*, 373-382). Pour effrayer ces auteurs de ses maux, la France appelle la malédiction à leur endroit : « contre eux puisse tonner si malheureuse chose / Et l'or saint derobé leur soit l'or de Tolose » (*Cont.*, 382-384). Elle précise ensuite que Dieu laisse ses bourreaux se vautrer dans les sacrilèges et les multiplier pour mieux leur infliger une punition à la hauteur de leurs péchés :

---

<sup>652</sup> *Abrégé de l'art poétique français* [1565], Francis Goyet (éd.), Paris, Garnier Flammarion, 1990, p. 4.

Mais Dieu qui des malins n'a pitié ny mercy  
(Comme au Roy Pharaon) a leur cueur endurcy,  
À fin que tout d'un coup sa main puissante et haute  
Les corrige en fureur, et punisse leur faute. *Cont.*, 405-408.

La seule évocation de « Dieu [...] a leur cœur endurcy » donne l'idée d'une injustice du Seigneur. En effet, il apparaît injustifiable de la part de Dieu de laisser expressément les vices collés au cœur des réformés pour ensuite décider de sévir contre eux. Le parallèle avec le cas de Pharaon éclaire cependant cette punition en apparence incompréhensible. À l'image du roi d'Égypte<sup>653</sup>, les réformés ont « le cœur si fol, si superbe, et si fier » (*Cont.*, 29) parce que, selon la France, ils ne réalisent pas qu'ils représentent au XVI<sup>e</sup> siècle « l'extreme malice » (*Disc.*, 3) que Dieu fait accroître d'âge en âge mais qu'il ne laisse jamais être victorieuse face au bien. Le juge suprême les laisse commettre des cruautés inouïes (*Cont.*, 385-392) rien que pour écumer davantage de rage contre eux. Il n'y a pas donc d'injustice à l'endroit des réformés. Seulement, comme le veut la loi du talion, il y a adéquation entre la faute punie et la peine infligée. Le salaire aux maux causés par Bèze et les siens selon Ronsard est supposé être, dès la terre, la plus sévère des punitions « tout d'un coup » (*Cont.*, 407). D'après la France, Dieu arme secrètement sa main à travers le jeune Charles IX, main qu'il saura rendre si « puissante et haute » (*Cont.*, 407) au moment voulu :

Je pense qu'icy bas [ce prince] est venu des cieux  
À fin que la couronne au chef me soit remise,  
Et par sa vertu refleurisse l'Eglise.  
Avant qu'il soit long temps ce magnanime Roy  
Domptera les Destins qui s'arment contre moy,  
Et ces faux devineurs qui d'une bouche ouverte  
De son sceptre Royal vont predisant la perte. *Cont.*, 418-424.

En plus de la victoire du jeune Duc d'Anjou sur les protestants le 13 mars 1569 suivie de la mort de Condé en juillet de la même année, c'est la défaite particulièrement sanglante infligée aux troupes de Coligny le 3 octobre à Moncontour qui fait voir à Ronsard les déroutes répétées des protestants comme étant la confirmation du pronostic de la France. L'heure du triomphe de la chrétienté sur l'hérésie a sonné selon lui. Elle inspire ainsi *L'hydre deffaict*.

Avec sa série de louanges envers le frère du Roi reconnu comme la main armée de Dieu tel que pronostiqué par la France sept ans avant Anjou et Moncontour, cet opuscule raffermirait

---

<sup>653</sup> Pour corriger Pharaon par un châtement exemplaire, Dieu promet, dans l'*Exode*, de le rendre sourd à l'appel du Christ : « Et moi, j'endurcirai le cœur de Pharaon, et je multiplierai mes signes et mes miracles dans le pays d'Égypte. Je mettrai ma main sur l'Égypte, et je ferai sortir du pays d'Égypte mes armées, mon peuple, les enfants d'Israël, par de grands jugements, *Exode* 7, 3-4.

la foi catholique, mais surtout il met les réformés en demeure de se poser la question : que faisons-nous ou avons-nous fait à Dieu ?

Pourtant, même si Ronsard la proclame comme étant la vision qui lui a ordonné d'écrire contre la Réforme, l'apparition de la France n'est pas vraisemblablement vision prophétique. Ceci est d'autant plus évident que, quand elle obtient de Ronsard la possibilité de conter son malheur et de désigner Genève comme en étant la cause, la France saisit l'occasion pour, certes annoncer la fin ultime des guerres de religion en faveur des catholiques, mais jamais sans mentionner les lieux et les dates où les protestants, Condé et Coligny surtout, devaient subir des revers atroces. À la place, elle appelle la malédiction contre les réformés et flatte l'orgueil des triumvirs. Sa voix, que Ronsard n'assume pas, est à cet effet dédoublement énonciatif. Elle correspond à un acte de dissimulation par lequel faire témoigner la patrie moribonde signifie, pour le poète Vendômois, adopter un style de récrimination proche de l'affabulation. La fonction de cette personnification consiste à insuffler une grande ampleur rhétorique aux jugements prêtés au royaume. Ronsard recherche une persuasion plus efficace que celle qu'il vise à travers ses propres répliques contre les prédicants.

Aubigné utilise le même procédé quand, dans *La chambre dorée*, les chefs d'accusations et les appels saisissants à la colère de Dieu contre les occupants du Louvre résultent de lamentations emblématiques patentes. Dans ce livre, les soulèvements à l'endroit des Valois sont proférés par Justice, Piété et Paix. Chaque profération qui fuse de la bouche de l'une ou l'autre de ces figures cardinales de la vertu malmenée fait état du désaccord de Dieu avec les agissements des « misérables princes » (II, 747). Rapportée au style direct, la plainte par laquelle la Justice pantelante exige de Dieu la restauration de l'ordre traduit le deuil de la vertu ainsi que celui de la *disciplina* sur la terre française. L'évocation des mœurs délabrés lui sert de réquisitoire légitime pour convaincre Dieu de hâter sa justice :

Du plus haut de la terre, et du profond du vice  
Vers toy j'ay mon recours, te voicy, ta Justice  
Que sage tu choisis pour le droict enseigner,  
Que royne tu avois transmise pour regner :  
La voicy à tes pieds en pieces deschiree,  
Les humains ont meurtry sa face revere  
Tu avois en sa main mis le glaive trenchant  
Qui aujourd'huy forcene en celle du meschant. III, 41-48.

Ce préambule de la charge de Justice contient une part d'exaction inadmissible qui ne peut pas manquer de provoquer le courroux de Dieu. Il s'agit d'une mise à mal qui le met en face des viols des valeurs de sagesse et de piété. C'est dans cette optique que les impératifs suivants se chargent d'exposer le Louvre à des effets de frayeur forts :

Remets, ô Dieu, ta fille en ton heritage,  
Le bon sente le bien, le meschant son ouvrage :  
L'un reçoive le prix, l'autre le chastiment,  
Affinque devant toy chemine droicement  
La terre cy apres : baisse en elle ta face  
Et par le poing me loge en ma premiere place. III, 49-54.

L'ambiance de procès dans laquelle Justice formule ces vœux de punition donne lieu ensuite à une seconde inculpation qui est, cette fois, l'œuvre de la figure de la foi. En effet, au moment où Piété s'écroule telle Justice aux pieds de Dieu, son âme dépitée lui fait pousser ces mots pleins de furie :

La terre est elle pas ouvrage de ta main ?  
Elle se mesconnoit contre son souverain :  
La felonnie blaspheme, et l'aveugle insolente  
S'endurcit, et ne ploie à ta force puissante,  
Tu la fis pour ta gloire, à ta gloire desfaiets  
Celle qui m'a chassé. III, 63-68.

Dans ces vers, l'apostrophe dénonce la patience qui semble donner rendez-vous au jour du jugement pour le châtement des méchants Français. Elle supplie Dieu de rompre son silence devant les violences faites aux huguenots. Juste après le réquisitoire de la Paix (III, 69-78), l'ultime requête des anges presse Dieu de dépêcher cette foudre voulue :

Grand Dieu devant les yeux duquel ne sont cachees  
Des cœurs plus endurcis les premières pensees,  
Desploie ta pitié en ta justice et faiets  
Trouver mal au meschant, au paisible la paix. III, 85-88.

Les circonstances de ces proférations sont en rapport avec les violences qui contraignent Justice, Piété et Paix à s'exiler de la terre. Tandis que les évocations des transgressions de l'Alliance y visent à courroucer le juge suprême, les appels solennels au châtement provoquent naturellement des troubles féroces chez les mis en cause. Le chœur de braillements qui clôt *La chambre dorée* (1059-1062) s'inscrit dans cette dynamique. Sur le ton de la prophétie, la terre pleurante d'indignation a déjà pris position contre les méchants quand leurs atrocités ont atteint un degré inadmissible :

[...] je retireray mes benedictions  
De ceux qui vont suççant le sang des nations :  
Tout pour eux soit amer, qu'ils sortent execrables  
Du lict sans reposer, allouvis de leurs tables. I, 307-310.

Les plaintes des éléments cosmiques comportent suffisamment de traits saisissants pour, elles aussi, déstabiliser les méchants qui les ont détournés d'assurer le confort humain :

Pourquoy (dira le feu) avez-vous de mes feux  
 Qui n'estoient ordonnez qu'à l'usage de vie  
 Faict des bourreaux valets de vostre tyrannie ?  
 L'air encor une fois contre eux se troublera,  
 Justice, au juge saint, trouble demandera  
 Disant, Pourquoy, tyrans et furieuses bestes,  
 M'empoisonnastes vous, de charongnes, de pestes,  
 Des corps de voz meurtris, Pourquoy, diront les eaux,  
 Changeastes vous en sang l'argent de noz ruisseaux ?  
 Les monts, qui ont ridé le front à voz supplices,  
 Pourquoy nous avez-vous rendus voz precipices,  
 Pourquoy nous avez-vous, diront les arbres, faicts  
 D'arbres delicieux execrables gibets ?  
 Nature blanche, vive et belle de soy-mesme  
 Presentera son front ridé fascheux et blesme. VII, 770-784.

Très sensible aux réquisitoires des emblèmes de la vertu, Dieu personnifié ne tarde pas à adopter des postures colériques. En effet, acquiesçant aux exigences éthiques qui ont poussé Justice, Piété, Paix et les anges à s'en remettre à son intervention, « Dieu se leve en courroux, et au travers des cieux / Perça, passa son chef à l'esclair de ses yeux » (III, 139-140). Son ire cautionne les accusations contre les Valois et leurs agents. Le hurlement qui manifeste cette ire tonne soudainement assez fort pour exiger la pureté morale.

Par le même procédé, *Les éléments ennemis de l'hydre* de Ronsard montre la terre niant « son vin, ses pommes et son blé » (12) et le ciel enfiévré comme « signes que Dieu se faschoit » (28) contre le mal causé par les réformés. Si les Valois ressentent l'épouvante de l'univers, c'est qu'Aubigné, lui, fait un usage subtil des procédés d'amplification rhétoriques propres à pousser Dieu à prouver par sa colère qu'il veille sur la terre et sur les hommes malgré sa longue passivité. Dans *Jugement*, après ses avertissements (223-228), Dieu lui-même tonne à nouveau pour mettre en exécution sa détermination à sévir contre les criminels :

Vous qui avez laissé mes membres en froidures,  
 Qui leur avez versé injures sur injures,  
 Qui à ma seiche soif, et à mon aspre faim  
 Donnastes fiel pour eau, et pierre au lieu de pain :  
 Allez, maudits, allez grincez voz dents rebelles  
 Au gouffre tenebreux des peines eternelles. VII, 887-892.

Du point de vue rhétorique, ces mots de Dieu appartiennent aux focalisations appariées derrière lesquelles Aubigné se place pour s'autoriser des jugements percutants. Invoquées sur le mode du reportage, ces paroles correspondent aux délibérations que, dans la satire, le poète n'assume pas à côté de ses vœux de vengeance. Dans *Jugement* où ces occurrences de la Parole convergent à atténuer son implication personnelle dans ces délibérations, Aubigné se fait même simple rapporteur des colères divines : « il n'y a rien du mien, ni de l'homme en ce lieu » (VII,

222), clame-t-il dans cette perspective. Pour que la menace divine surgisse dans ce livre, Dieu, comme dans *La chambre dorée*, est saisi dans une nouvelle séance de procès du monde à l'envers qui est l'œuvre des figures cosmiques.

Le juge suprême ne réagit donc qu'en fonction des moments ultimes de la tension satirique des *Tragiques* où le poète délègue ses réprobations et ses vœux de punition à Justice, Paix, Piété et les figures cosmiques dans une ambiance de merveilleux. La fidélité à l'Alliance hisse ces figures accusatrices au rang de témoins à charge mandatés par Aubigné pour gémir contre les Valois. « Les truchements ne manquent pas<sup>654</sup> » dans ses *Tragiques*, écrit ainsi Frank Lestringant.

Après le subterfuge qui fait passer l'éditeur pour un tiers anonyme à qui Aubigné aurait dérobé le poème, les figures de la vertu et les éléments cosmiques servent de porte-voix pour décrier les péchés et produire des subtils effets de terreur sur les Valois. Aubigné en fait des témoins révoltés dont les charges, en plus d'amener Dieu à verrouiller le royaume éternel pour châtier les méchants, comportent une vertu punitive contre les consciences pécheresses. C'est le rôle même des voix appariées de simuler une austérité vertueuse hautement prononcée pour amplifier les gémissements contre le Louvre.

En définitive, loin de réduire la désapprobation à la répartie et à la sommation assumées par eux-mêmes, Ronsard et Aubigné réfutent plusieurs fois les positions antagonistes de leurs cibles sur le ton de l'altérité énonciative. Ce style n'est pas moins efficace que la réfutation ouverte. Il lui sert de renfort. Avec les volontés des figures allégoriques et les colères de Dieu, l'altérité énonciative confère aux *Discours* ainsi qu'aux *Tragiques* une ampleur rhétorique exceptionnelle. Une série d'adjurations foisonne dans ces volontés où faire intervenir Dieu et ses incarnations dans le discours d'enrôlement ne relève pas d'une pratique poétique ordinaire. Parallèlement à la distance apparente affichée à l'égard de ces voix, Aubigné s'en prend encore à ses cibles à travers la passivité souriante des martyrs huguenots face à la violence.

---

<sup>654</sup> « De l'autorité des *Tragiques* : d'Aubigné auteur, d'Aubigné commentateur », *L'architecture des Tragiques*, op. cit., p. 19.

## 2.2. La patience des invincibles : Du Bourg, Montalchine, Coligny

Avec les accusations de sédition et les protestations doctrinales qu'il étale contre la Réforme dans la *Continuation*, Ronsard donne à ses contemporains et aux générations suivantes une opinion défavorable des protestants en affirmant doublement contre eux :

Ha que vos estes loing de nos premiers docteurs,  
Qui sans craindre la mort ny les persecuteurs,  
Alloient de leur bon gré aux plus cruels suplices,  
Sans envoyer pour eux je ne scay quels novices. *Cont.*, 197-200.

[...] je n'en ay point veu qui soient d'audacieux  
Plus humbles devenus, plus doux, ny gracieux,  
De paillards continens, de menteurs veritables,  
D'efrontés vergongneux, de cruels charitables,  
De larrons aumoniers, et pas un n'a changé  
Le vice dont il fut au paravant chargé. *Cont.*, 265-270.

Aubigné récuse ces étiquettes de faux chrétiens collées aux siens en écrivant dès *Misères* :

Des triomphants martyrs la façon n'est pas telle :  
Le premier champion de la haute querelle  
Prioit pour ses meurtriers, et voyoit en priant  
Sa place au ciel ouvert, son Christ l'y conviant. I, 1189-1192.

L'enjeu de cette précision est la réhabilitation identitaire des huguenots, la démolition surtout des accusations d'hérésie véhiculées sur leur compte. Dans *Les feux* puis dans *Les fers*, cette volonté rectificatrice fait du discours poétique d'Aubigné sur les guerres de religion le lieu d'un voyage au cœur des croyances bibliques du réformé. En effet, avec le martyrologe, la constance des huguenots morts pour leur foi côtoie en permanence celle du Christ sur la croix pour exhiber, exalter et revivifier le substrat culturel protestant. En faisant de ces victimes des inquisitions ou de la Saint-Barthélemy les vaisseaux de la victoire de Dieu contre Satan (V, 181), le poète met en avant une sérénité jubilatoire qui peut être lue comme un rire malicieux contre les suppôts de l'Antéchrist. Dans chacun des livres du martyrologe, les valeurs que le réformé condamné à la mort défend au prix de sa vie sont si pénétrantes que les commanditaires de son supplice sont « tourmentez, en voulant tourmenter » (IV, 176).

Cette confiance en Dieu du réformé condamné est analysée par Eugène Bersier<sup>655</sup> qui en montre l'impact sociologique en soulignant que, dans les interrogatoires publics qui ont rythmé les persécutions précédant la conjuration d'Amboise, les accusés se transformaient souvent en juges. Tel citait les Écritures avec une merveilleuse habileté, en appelait aux paroles du Christ

---

<sup>655</sup> « Procès et supplice du conseiller Anne Du Bourg », *Coligny avant les guerres de religion, op. cit.*, pp. 184-189.

et des apôtres, serrant les questions bibliques mieux qu'un théologien de l'Église catholique même. Tel autre dénonçait d'une voix tonnante les scandales de la cour. Ainsi, ce tailleur que Diane de Poitiers avait voulu interroger et qui lui reprocha d'infester le royaume de son venin. Irrité, Henri II avait voulu assister à son supplice. Mais le condamné, jusqu'au bout, dirigea sur lui un regard si pénétrant que le Roi, effrayé, déclara qu'il ne viendrait plus voir de telles scènes. Traînés au bûcher ou à l'échafaud, les condamnés exhortaient également la foule venue assister à leur exécution à n'avoir que Dieu pour seul maître, ou chantaient des psaumes dont les mélodies remuaient les assistants. L'effet produit était tel que, souvent, les inquisiteurs furent réduits à faire couper la langue de ceux qu'ils faisaient brûler. Mais les condamnés parlaient encore du regard et du geste, et parfois leur visage rayonnait d'un tel enthousiasme que le peuple répétait le mot de la Reine Catherine : « ils vont à la mort comme aux noces ».

Ce sont des spectacles de cette nature qu'Aubigné offre, en économie, dans *Les feux* et *Les fers*. Tel qu'annoncé dans *Les feux*, c'est dans l'*Histoire universelle* que le poète fait plus tard étalage de tous les cas de constance dans la foi réformée à sa connaissance :

Ô François, ô Flamans, [...]  
Je ne fay qu'un indice à un plus gros ouvrage  
Auquel vous ne pourrez qu'admirer davantage  
Comment ce peuple tendre a trouvé de tels cœurs  
Si fermes en constance, ou si durs en rigueurs. IV, 603-612.

Deux noms des victimes de la conjuration d'Amboise retiennent l'attention dans ce livre en prose sur les guerres de religion à propos duquel Aubigné assure n'avoir voulu « que faire office de traducteur<sup>656</sup> » des violences de son temps : Castelnau et Briquemaud. Renaudie de Perigort, le sieur sous le nom duquel les réformés avaient fomenté en 1559 le coup d'Amboise, étant tué d'un coup d'escoupette par un soldat lors de la préparation de l'entrée au château royal, la plupart de ses acolytes sont pris. Avec lui fut capturé, écrit Aubigné<sup>657</sup>, un de ses domestiques nommé la Bigne, lequel avoua que le prince de Condé devait être le chef muet de la conjuration. Rané soussigna à cet aveu, de même que Maseres, mais pas Castelnau.

Ce baron, écrit Bersier<sup>658</sup>, que ses exploits dans les Flandres avaient rendu célèbre est la plus illustre de toutes les victimes de la conjuration d'Amboise. Il s'était avancé avec sa troupe aux environs du château royal lorsque le Duc de Nemours, très lié aux Guise, vint le sommer de déposer les armes, s'obligeant par foi de prince qu'il ne lui arriverait ni à ses compagnons

---

<sup>656</sup> « De ce qui se fit à Paris le vingt-quatriesme d'aoust, et jours suivans », *Histoire universelle, op. cit.*, II, livre 1, chapitre IV, p. 549.

<sup>657</sup> « Entreprise d'Amboise, et ce qui en suivit », *Histoire universelle, idem*, livre 2, chapitre XVII, p. 128.

<sup>658</sup> « Répression sanglante exercée par les Guises », *Coligny avant les guerres de religion, op. cit.*, pp. 197-200.

aucun mal, mais qu'il serait mis en toute liberté. À peine Castelnau et les siens eurent-ils fait ce que ce Duc leur demandait qu'on les arrêtât comme coupables de lèse-majesté. C'était pour eux la mort certaine précédée des tortures. Le vieux soldat, à la différence des autres conjurés capturés par les Guise, maintint cependant Condé pour innocent. Bien plus, il mit ses juges en difficulté. Car il interpella le Chancelier Olivier et lui rappela les exhortations évangéliques qu'il avait auparavant entendues de lui : ne vous souvient-il pas, lui dit-il, qu'autrefois vous me conseillâtes de fréquenter les assemblées huguenotes de Paris et d'aller voir aussi les Églises de Genève et d'Allemagne ? Castelnau évoqua ensuite les souvenirs des exécutions de Cabrières et de Mérindol, auxquelles le Chancelier avait été encore mêlé comme juge, et lui parla de ses cheveux blancs et du compte qu'il allait rendre au tribunal de Dieu. Ces paroles remuaient la cour. Elles affectèrent le chancelier au point qu'il tomba malade et mourut très vite, d'après ce que rapportent les *Mémoires de Condé* :

Il y advint une chose que plusieurs estiment avoir esté envoyée de Dieu, pour advertissement à ceux de Guise de ne poursuyvre leur cruauté : à sçavoir, une griève maladie qui saisit soudainement le susdict Chancelier Olivier, comme punition de sa desloyauté : parce que cognoissant la cause desdits prisonniers estre juste, et estant chef de la justice, se laissoit néanmoins mener à l'appetit et ambition desdits Guise. Or estant soudain picqué d'un vif remors de conscience, tomba en maladie, d'une extrême milancholie : par laquelle il jettoit des souspirs sans cesse, murmurant miserablement contre Dieu, et affligeant sa personne d'une façon estrange, et espouvantable : et en ce torment fut visité par le Cardinal de Lorreine : lequel ledict Olivier ne peut voir : mais le sentant eslongné, il s'escria en ces mots : ha Cardinal, tu nous faits tous damner. Il regrettoit aussi fort souvent la mort d'un conseiller de Paris, nommé Du Bourg, qui avoit par la sollicitation dudict Cardinal esté bruslé pour la religion, comme il a esté dit cy-dessus. En après s'estre ainsi tormenté quelques temps, il mourut<sup>659</sup>.

Coligny et d'Andelot intercédèrent en faveur de leur compagnon d'armes. Même la Reine Catherine, rapporte Aubigné<sup>660</sup>, s'employa à sauver Castelnau, se souvenant qu'il l'avait sauvée, et le Duc d'Orléans avec elle, un jour qu'une foule assaillait Amboise. Ces interventions restèrent sans résultat. Après que les murs d'Amboise se virent garnis de pendus, que la rivière de la ville fut demi-pleine de réformés noyés, les Guise arrachent ainsi Castelnau des mains de François II, puis le font mener à l'échafaud : vous avez raison, leur dit alors le réformé captif, de pourchasser ma mort, c'est à vous pour votre tyrannie que nous en voulions, non au Roi, il n'y a rien qui le touche, c'est sans mentir que nous sommes criminels de lèse-majesté si les Guisards sont déjà rois : s'en donnent garde ceux qui me survivront, pour moi la mort et une merveilleuse vie me tirent de ce danger.

Ce spectacle étonna François II, ses frères ainsi que toutes les dames de la cour, qui des plateformes et fenêtres du château d'Amboise regardaient la scène. Cette compagnie admira en

---

<sup>659</sup> « L'histoire du tumulte d'Amboise », *Mémoires de Condé, op. cit.*, I, p. 328.

<sup>660</sup> « Entreprise d'Amboise, et ce qui en suivit », *Histoire universelle, op. cit.*, livre 2, chapitre XVII, p. 128.

outre la constance de Briquemaud qui, prêt à mourir comme Castelnau, emplit ses deux mains du sang de ses compagnons égorgés qu'il jeta en l'air, puis les élevant sanglantes, dit : « Seigneur, voici le sang de tes enfans : tu en feras la vengeance<sup>661</sup> ».

Avant et après ces deux victimes de la conjuration d'Amboise qui désapprouvent le joug des Guise avec une constance particulièrement éloquente, plusieurs autres figures réformées ont forcé le respect et l'admiration au milieu de leurs supplices. Les plus illustres d'entre ces figures, qu'on retrouve dans l'*Histoire universelle*, composent le martyrologe constitué par Aubigné avec *Les fers* et *Les Feux*. Revenons donc aux *Tragiques*, surtout qu'à la différence du livre en prose sur les violences des guerres de religion, le but du discours en vers sur les mêmes faits est explicite dès l'*Avis aux lecteurs* :

esmouvoir, en un siecle où tout zele chrestien est pery, où la difference du vray et du mensonge est comme abolie, où les mains des ennemies de l'Église cachent le sang duquel elles sont tachées sous les présents, et leurs inhumanitez sous la libéralité. *Lect.*, p. 219.

Dans ce discours poétique, le rôle du martyr huguenot consiste à récuser et condamner les agissements des tenants du pouvoir royal de France sans ricaner. Dans un grand élan christique, les réformés qui vont être punis de mort pour leur choix religieux affrontent la cruauté de la torture et de l'exécution avec une ascèse spirituelle qui force l'admiration. Cette attitude fait du martyrologe des *Tragiques* le lieu d'une expérience culturelle conduisant de la méconnaissance des convictions du calviniste à l'éblouissante découverte de leur solidité. Le martyr huguenot chante le substrat archéologique de la Réforme, met en avant un hymne à la volonté qui fait du protestant un individu certes différent de la conception que l'Église de Rome a du chrétien, mais un individu qui, en plus de pratiquer une religion conviant à la connaissance de la Bible avant la croyance en Dieu et en son fils Jésus Christ<sup>662</sup>, détient des vertus sûres. Tous ces traits défient le dispositif mis en place par les inquisiteurs pour arracher le repentir à leurs prisonniers. Et c'est sans compter avec les sermons testamentaires de ces captifs convaincus dont la fermeté revendique le respect et la reconnaissance du protestant sur un ton en marge de la véhémence verbale.

Dans *Les feux* comme dans *Les fers*, les commanditaires des inquisitions et de la Saint-Barthélemy voient les huguenots qu'ils font périr leur abandonner leurs corps. Jusqu'aux dernières minutes des supplices, ils écoutent encore plusieurs de ces condamnés marmonner

---

<sup>661</sup> « L'histoire du tumulte d'Amboise », *Mémoires de Condé, op. cit.*, I, p. 327.

<sup>662</sup> Bèze a insisté sur ce point dans la préface de sa *Confession de la foy* où, montrant les inconvénients de la méconnaissance du contenu de la Bible par les fidèles, il écrit : « le royaume de Dieu n'est point un royaume d'ignorance, mais de foy, et par cōsequent de cognoissance : veu que nul ne peut croire ce qu'il ne sait », *Confession de la foy chrestienne, op. cit.*, p. III. Lire, aux pages 214 et 215, la note 503 où nous rapportons ce passage.

des fragments bibliques qui sont signes d'une ascèse spirituelle qu'aucune violence ne vainc. L'attitude de Socrate est exemplaire ici, celle du Christ aussi. En effet, ayant compris qu'un fossé sépare ses aspirations et l'obscurantisme des chefs du royaume de France, le huguenot condamné à mort pour son choix religieux fait valoir la fusion complète avec Dieu. Il ne meurt pas pour des affaires terrestres, il mène une haute querelle doctrinale, qui est d'ordre spirituel. Et c'est à ce titre seul qu'il s'élève au rang de martyr calviniste. « Le supplice ne fait pas le martyr, c'est la cause », souligne notamment Jean Crespin qui ajoute : « souffrir pour justice, souffrir comme chrestien, et non comme malfaiteur, est la cause qui fait le martyr<sup>663</sup> ».

Anne du Bourg, tel Le Brun plus loin après lui (« La douleur n'est le mal, mais la cause pourquoy » (IV, 911)), fait cette précision le long de son procès qui remuait non seulement Paris, mais aussi les nations protestantes voisines de la France.

Ce procès ne passe pas inaperçu, ni dans *Les feux* ni dans *l'Histoire universelle*. Elle y retient l'attention. On est entre avril et décembre 1559, à la fin du règne du Roi Henri II et au début de la grande influence des Guise sur les affaires de la France, dans la saison donc des persécutions qui pousseront Renaudie, Castelnau, Briquemaud et quelques autres réformés à tenter d'arracher le tout jeune nouveau Roi François II à l'emprise des Lorrains. Aubigné<sup>664</sup> raconte qu'après quelques fuites sur les formalités du jugement, selon ce que des prisonniers qui étaient avec Du Bourg ont rapporté, Marguerite le Riche dame de la Caille<sup>665</sup>, parisienne brûlée après la Mercuriale, lui ayant relevé le cœur par une fenêtre de sa prison, le magistrat et membre du Parlement de Paris prit la décision de ne plus cacher ses convictions protestantes. Il fut alors dégradé de tous ses ordres :

---

<sup>663</sup> « Discours sur la cause qui fait le martyr », *Histoire ecclésiastique et actes des martyrs, I, Histoires des martyrs, op. cit.*, p. 2. Crespin donne de plus amples précisions sur cet aspect en affirmant : « s'il n'y avoit que l'affliction seulement, ce seroit bien peu de chose, d'autant que plusieurs endurent, ausquels l'adversité n'apporte que tourment au cœur, ou bien ne donne aucun consentement. Mais il faut qu'il y ait un fondement (la parole du Seigneur) sur lequel l'affliction appuyee puisse servir de confirmation à la foy. Par faute de ce fondement, la croix de Jesus Christ est devant le monde folie et scandale, de sorte qu'on s'en mocque, n'estimant pas que Dieu visite par croix et tribulations sinon les meschans, pour leurs demerites [...] Ceux donc s'abusent, qui arrestent plustost leur veuë sur les croix et peines (qui ne font point le martyr) que sur l'infailible fondement de la verité, laquelle seule monstre la diversité des souffrances des vrais et faux chrestiens », « Préface montrant une conformité des perspectives et des martyrs de ces derniers temps à ceux de la premiere Église avec l'économie et disposition des douze livres de ceste histoire », *Histoire des martyrs, idem*, pp. XXXVII-XXXVIII.

<sup>664</sup> « Persecution : mort d'Anne du Bourg », *Histoire universelle, op. cit.*, pp. 122-123.

<sup>665</sup> « [À la Conciergerie] elle avoit une petite fenestre en sa chambre, qui regardoit celle de Monsieur du Bourg, et de là par paroles ou signes, quand on l'empeschoit de parler, l'incitoit de perseverer constamment et le consolait ; de manière qu'icelui du Bourg, estant importuné par aucuns de se desdire, dit ces mots : une femme m'a montré ma leçon et enseigné comment je me doi porter en ceste vocation-ci ; sentant la force et vertu des admonitions de ceste femme », *Histoire des martyrs, II*, p. 699, selon Fanlo, édition des *Tragiques, op. cit.*, p. 529, note sur les vers 581-584 de *Feux*.

Son esprit indompté au Seigneur des seigneurs  
Sacrifia son corps, sa vie, et ses honneurs :  
Des promesses de Dieu il vainquit les promesses  
Des rois. IV, 547-550.

Enfermé à la Bastille sur décision d'Henri II depuis avril 1559, Anne du Bourg aurait pu pourtant sauver sa vie à la mort de ce Roi en juillet<sup>666</sup>. Mais, écrit Jean Crespin :

Il ne falloit qu'il fust si lasche et desloyal, que de faire chose aucune pour racheter sa vie et la bonne grace des hommes, au deshonneur d'icelui nostre Seigneur, et au peril de son ame. [...] Telle estoit son affection et ardeur à manifester la verité de l'Évangile, et la doctrine en laquelle il voloit vivre et mourir, qu'il dressa une requeste à messieurs de la cour, avec une confession longue et ample de sa foi ; et la presenta, de peur qu'ils ne fussent pas assez satisfaits de ses responses, et que sa foi ne leur fust asses conuë, mais pussent sans lui faire autres interrogatoires asseoir jugement de sa delivrance ou de sa condamnation<sup>667</sup>.

Après l'exposée de sa foi, Anne du Bourg fit à ses juges les reproches qu'ils travaillaient sur la sentence des tenants du pouvoir royal de France. Il prononça ces mots, selon Aubigné :

[...] Ô Dieu de verié  
Monstre à ces juges faux leur stupide ignorance,  
Et je prononceray condamné leur sentence :  
Vous n'estes, compagnons, plus juges, mais bourreaux  
Car en nous ordonnant tant de tourments nouveaux  
Vous prestez vostre voix : vostre voix inhumaine  
Souffre peine, en donnant la sentence de peine. IV, 552-558.

Du Bourg pria ensuite Dieu de pardonner à ses persécuteurs, se réjouit de sa sentence, puis son attitude resta égale jusqu'au 21 décembre 1559, jour où il fut mené, lié « en l'infame charrette » (IV, 218), à la place Saint-Jean de Grève, escorté par quatre ou cinq cent hommes armés, montrant toujours un visage assuré, « se devestit soy mesme / La robbe » (IV, 590-591) sur le lieu du supplice avec ces mots à l'endroit du peuple venu massivement assister à son exécution : « amis, meurtrier je ne suis point : / C'est pour Dieu l'immortel que je meurs à ce poinct » (IV, 595-596).

Avec ces précisions, Du Bourg refuse, jusqu'au bout, d'être vu tel un vulgaire malfaiteur ou un fauteur de trouble, voir un individu dangereux que les chargés de l'ordre dans les cités de France punissent de mort. C'est pour l'Évangile qu'il accepte sa mise à mort. Et tandis que ses bourreaux le faisaient monter sur le bûcher, il leur abandonnait son corps et disait à Dieu :

---

<sup>666</sup> Eugène Bersier, « Persécution terrible de l'Église réformée de Paris », *Coligny avant les guerres de religion*, *op. cit.*, pp. 184-189.

<sup>667</sup> « Anne Du Bourg », *Histoire des martyrs*, *op. cit.*, II, livre 2, p. 689.

[...] Dieu vray juge et pere au milieu des trespas  
Je ne t'ay point laissé, ne m'abandonne pas :  
Tout puissant de ta force assiste ma foiblesse :  
Ne me laisse Seigneur, de peur que je te laisse. IV, 599-602.

Comme il l'avait promis, Du Bourg scella ainsi de son sang la foi qu'il avait confessée par écrit et signée de sa main<sup>668</sup>. Pour lui, au moment de brûler sur le bûcher, ce serait faire trop d'honneur à ses bourreaux, mais surtout trahir ses convictions, que de rechercher la protection par les mains ou de pleurer pour inspirer pitié. Ses habillements qu'il enlève avec un visage souriant alors que son corps, l'enveloppe charnelle de son âme, se prépare à rôtir dans les braises induisent que plus ses juges et leurs chefs catholiques resteront vicieux et éloignés de la Parole, plus sa constance calviniste sera radicale. Du Bourg est convaincu que les élus de Dieu n'ont rien à faire sur la terre corrompue. La gloire n'est pas sa préoccupation. Insensible aux blessures du corps, il refuse de fléchir devant la violence du supplice puis envisage la mort comme une transition vers la vraie vie. Sur le plan doctrinal, sa constance et ses sermons ultimes font concurrence aux croyances de ses bourreaux. De fait, sa sérénité, qui émane de sa connaissance de la vérité sur les questions de la cène, des sacrements et de la grâce, donne à la Réforme une signification essentiellement spirituelle.

En écumant de colère devant les violences que les chefs de France font aux huguenots depuis *Misères*, le lecteur réformé, quel qu'il soit, ne peut pas manquer de s'arrêter devant la patience de cette figure invincible qui, au moment même où le bourreau le fait monter sur le bûcher, berce son assistance du souvenir des lois du Christ. Son esprit et son cœur sont frappés, puis son admiration s'intensifie avec le constat que le supplicié n'a laissé tomber aucune larme depuis son arrestation, qu'aussi il ne prononce jamais aucune demande de clémence envers ses juges ou ses inquisiteurs. Anne du Bourg se situe aux antipodes de l'individu condamné pour des questions terrestres. Tout son combat est d'ordre divin. C'est là le ressort unique de sa constance cimentée à partir de la connaissance de la Parole à propos de laquelle, dans un ultime sermon, il proclame avec une sérénité jubilatoire surprenante chez un condamné à la mort :

Messieurs, nul ne pourra nous separer de Christ, quelques laqs qu'on nous tende et quelque mal que nos corps endurent. Nous savons que nous sommes des long temps destinez à la boucherie, comme brebis d'occision. Donc qu'on nous tue, qu'on nous brise : pour cela les morts ne laisseront de vivre, et nous ressusciterons ensemble. Quoi qu'il y ait, je suis chrestien, voir je suis chrestien : je crierai encores plus haut mourant pour la gloire de mon Seigneur Jesus Christ. Et puis qu'ainsi est, que tarde-je, happe-moi, bourreau, meine-moi au gibet<sup>669</sup>.

---

<sup>668</sup> Jean Crespin, « Anne Du Bourg », *Histoire des martyrs, op. cit.*, II, livre 2, p. 689.

<sup>669</sup> « Dernier combat et heureuse issue de M. du Bourg », *idem*, p. 702.

Aucun écart donc, chez Anne du Bourg, entre confession de foi et conduite finale. Tout chez lui est don de soi à Dieu. Le reproche qu'il adresse à l'Église de France est l'incapacité morale de ses prêtres à conduire l'individu du XVI<sup>e</sup> siècle à vivre selon la Bible. « Les vrais serviteurs de Dieu souffrent pour la vérité », souligne Jean Crespin<sup>670</sup> à ce sujet. Du Bourg vit le dévouement confessionnel. Sa constance jamais affectée par « l'espouvantable gehenne » (IV, 161) révèle une foi puissante où la vertu chrétienne se résume dans l'unité acte-parole. À travers ses positions sur la cène et les sacrements, il a montré la différence entre le catholique et le protestant. Par sa constance inflexible sur ces questions bibliques jusqu'au dernier souffle, il humilie littéralement ses inquisiteurs qui, incapables d'agir sur son esprit pour le faire ployer, s'en prennent à son corps. L'impression produite par sa mort fut immense, écrit Eugène Bersier<sup>671</sup> rappelant qu'un des parisiens qui en furent les témoins oculaires, l'historien Florimond de Rémond, alors simple étudiant, s'exprime ainsi :

Nous fondions en larmes dans nos collèges au retour de ce supplice et plaidions sa cause après son décès, maudissant ces juges iniques qui l'avaient injustement condamné. Son prêche en la potence et sur le bûcher fit plus de mal que cent ministres n'eussent su faire.

Aux côtés d'Anne du Bourg, parisien, noble et magistrat puni de mort à sa trente-huitième année, Aubigné, dans *Les feux*, multiplie les exemples des martyrs huguenots. Il diversifie leurs sexes, leurs origines, leurs états ainsi que leurs âges. Parmi les « tesmoings d'Angleterre » (IV, 89), terre « où les vertus estranges / La font nommer päis non d'Angles, mais des anges » (IV, 125-126), le poète cite Bainan qui « embrassoit / Les outils de sa mort » (IV, 92-93) ; Fricht qui « prit une poignée / De bois et la baisa » (IV, 98-99) ; l'invincible Haux qui « promis de tenir les bras hauts / Dans le milieu du feu » (IV, 128-129) ; Norris qui, à pieds nus, alla « le sentier estroict qui est jonché d'espine : [...] De l'huis de sa prison au supplice ordonné » (IV, 138-140).

Aubigné donne également dans *Les feux* deux spectacles rares de femmes. Askeuve, devenue prototype éloquent de la foi austère au milieu de la persécution, accepte une longue patience en prison. Son indifférence envers la torture montre un modèle de foi inflexible. « Nul inventeur ne treuve / Nul tourment qui ne soit surmonté par (elle) » (IV, 157-158). Les inquisiteurs viennent même remonter la géhenne, dissiper ses os, ses tendons ainsi que ses veines, mais ils ne touchent point à son âme. La foi d'Askeuve demeure ferme car « le secours de Dieu / Mit les tourments à part, le corps en autre lieu » (IV, 179-180). À quatre martyrs qui

---

<sup>670</sup> « Préface montrant une conformité des perspectives et des martyrs de ces derniers temps à ceux de la première Église avec l'économie et disposition des douze livres de ceste histoire », *Histoire des martyrs, op. cit.*, II, livre 2, p. XXXVIII.

<sup>671</sup> Cite *Histoire de l'hérésie de ce siècle*, VII, dans « Procès et supplice du conseiller Anne Du Bourg », *Coligny avant les guerres de religion, op. cit.*, p. 189.

tremblaient à côté d'elle au seul nom du feu, cette femme décidée à faire retentir son ultime dénonciation de la dépravation disait : « freres, ne tremblez pas, courage, amis, courage » (IV, 202). Chaque geste fait sens chez Askeuve. Une fois les éléments du supplice tournés en dérision, la réformée postule à la mort qui est chez elle un moyen de décentrement vis-à-vis du monde. Armée du seul vœu de garantir la fidélité à l'Alliance, Askeuve est absorbée par la confiance en Dieu. Celle-ci lui permet d'oublier son corps au moment de l'exécution. C'est d'exode du dedans et d'ascèse spirituelle qu'il s'agit, telle chez Jeanne Grey assurée, pour sa part, qu'un royaume l'attend au Ciel (IV, 209), qu'elle sera princesse là-haut (IV, 215). Cette jeune reine d'Angleterre aima mieux régner sur elle-même que de vaincre tout. À la minute ultime du supplice, elle rejette d'ailleurs les faiblesses empêchant d'entrer ou de persévérer dans l'austérité de la foi en prononçant, à l'endroit du peuple gémissant de pitié pour elle, ces mots pleins d'exhortations bibliques :

Si tu veux suivre Dieu, fuy de loin les idolles,  
Hay ton corps pour l'aimer, apprens à le nourrir  
De façon que pour vivre il soit prest de mourir,  
Qu'il meure pour celuy qui est remply de vie,  
N'ayant pourtant de mort ni crainte, ni envie :  
Tousjours reigle à sa fin de ton vivre le cours,  
Chacun de tes jours tende au dernier de tes jours :  
De qui veut vivre au ciel l'aise soit la souffrance  
Et le jour de la mort celuy de la naissance. IV, 242-250.

Après Bainan, Fricht, Haux, Norris, Askeuve, Jeanne Grey et quelques autres martyrs anglais, Aubigné revient en France pour évoquer le cas d'

[...] un laboureur caché  
Treize mois par moitié en un cachot panché,  
Duquel la voute estroite avoit si peu de place,  
Qu'entre ses deux genoux, elle ploioit la face  
Du pauvre condamné, ce naturel trop fort  
Attendit treize mois la trop tardive mort. IV, 351-356.

Ensuite, quatorze artisans de Meaux, par compassion envers un des leurs enchainé et mené à la mort par la « sainte troupe » royale (IV, 386), se jettent dans sa charrette pour y mourir avec lui (IV, 384-390). Suivent d'autres cas de courage réformé parmi lesquels figure celui des « cinq de Lyon liez de mesmes nœuds » (IV, 455), mais qui baisent « la mort tous cinq d'un saint baiser » (IV, 460). Le martyrologe conduit ensuite en Italie, en Rome infidèle (IV, 614) pour faire part de la sérénité particulièrement éloquente avec laquelle Montalchine ridiculisa ses inquisiteurs. Rien de faux chez ce réformé qu'Aubigné surnomme « l'honneur de Lombardie » (IV, 619), le « martyr de Dieu et des martyrs l'exemple » (IV, 622). Averti par

son geôlier du meurtre secret que ses inquisiteurs lui préparent, Montalchine promet de renier publiquement ses convictions :

L'Antechrist découvrant que peu avoient servi  
Les vies que sa main au jour avoit ravi,  
Voiant qu'aux lieux publics de Dieu les tesmoignages  
Au lieu de donner peur, redoubloient les courages,  
Resolut de cacher ses meurtres desormais  
De la secrette nuict soubz les voiles espais :  
Le geolier qui alors detenoit Montalchine,  
Voiant que contre luy l'injustice machine  
Une secrette mort, l'en voulut avertir :  
Ce vieil soldat de Christ feignit un repentir. IV, 623-632.

Mais, contrairement à Henri de Navarre qui va abjurer solennellement le protestantisme le 25 juillet 1593 à Saint-Denis, cette promesse d'« entiere repentance » (IV, 634) n'est que ruse pour répandre la Parole devant la large audience qui viendra assister à son exécution. Montalchine ne se dédit point. Il prend ses persécuteurs au dépourvue. Avant que ceux-ci ne lui ôtent le souffle, il a le temps de prêcher sur les fondements de la foi réformée, de mettre en lumière une ultime fois les points de vue des protestants sur les questions de la Cène, de la grâce et du Pape. En effet, quand il obtient l'écoute de son auditoire, Montalchine revient sur ses positions doctrinales et insiste : « nous prenons prenant le sacrement / [...] par la foy *seulement* » (IV, 657-664) ; « Jesus *seul*, est nostre intercesseur, [...] à son père l'accez par luy *seul*, nous est seur » (IV, 667-668) ; « en la foy *seule* on est justifié » (IV, 671) ; « la *seule* grace est le salut fié » (IV, 672) ; « Jesus *seul*, peut la grace donner » (IV, 675) ; « l'Ancien et le Nouveau Testament / Pour la *seule* doctrine, et le *seul* fondement » (IV, 679-680).

Dépositaire des idées calvinistes, Montalchine confronte deux visions fort antithétiques du christianisme dont il montre les différences. À travers son exposé, l'inquisiteur catholique se retrouve désarmé. Son esprit et son cœur sont frappés à la fois pour l'« arracher de l'erreur » (IV, 982) confessionnelle, puis, même s'il n'est pas modéré, son admiration est forcée quand il écoute Montalchine appeler à mourir pour la vérité :

O chrestiens choisissez, vous voiez d'un costé  
Le mensonge puissant, d'autre la vérité :  
D'une des parts l'honneur, la vie et recompense :  
De l'autre ma premiere, et derniere sentence :  
Soiez libres ou serfs soubz les dernieres loix  
Ou du vray, ou du faux, pour moy j'ay faict le choix.  
Vien Evangile vray : va t'en fausse doctrine.  
Vive Christ, vive Christ : et meure Montalchine. IV, 699-706.

Sur le plan de l'intelligence, Montalchine l'emporte sur ses inquisiteurs. La dérision tient au caractère humiliant de sa ruse qui, du point de vue rhétorique, fait tomber le masque sur la sottise de ces commanditaires de son supplice. Dans sa gaieté, il est par ailleurs on ne peut plus difficile de faire la différence entre ce qui ne concerne que la vertu et ce qui relève du zèle chrétien. Sa constance, avec tout ce qu'elle comporte de dogmatisme biblique, déroule un faisceau de qualités morales sûres dont le monde en général aura toujours besoin pour s'harmoniser, s'équilibrer et s'adoucir. Aucun reniement de la foi réformée n'est envisagé chez Montalchine.

Le martyr de Le Brun, dauphinois doctement avisé, forme un beau dyptique avec celui du romain, avec celui du magistrat parisien aussi. Tels Montalchine et Du Bourg, Le Brun à l'heure de son exécution, se réjouit en effet de sa sentence, assimile son corps à une charogne (IV, 897) et console doublement ses amis en leur disant :

[...] tout ce que les tyrans  
Prennent n'est point la chose, ains seulement le temps :  
Que le nom de la mort autrement effroyable,  
Bien conneu, bien pesé, nous deviene agreable.  
Heureux qui la connoit. IV, 891-895.

Amis vous me voiez sur le seuil du repos :  
Ne pleurez pas mon heur : car la mort inhumaine  
À qui vaincre la sçait ne tient plus rang de peine :  
La douleur n'est le mal, mais la cause pourquoy :  
Or je voy qu'il est temps d'aller prouver par moy  
Le propos de ma bouche : il est temps que je treuve  
En ce corps bien-heureux la pratique, et l'espreuve. IV, 908-914.

À partir du vers 993 des *Feux*, Aubigné tire de l'oubli une fille dont il tait le nom de famille. Le seul indice qu'il donne sur cette jeune personne est que son père, un protestant parti vivre en pays étranger et en vie au moment de la rédaction du martyrologe des *Tragiques*, l'« avoit tiré de la grand bouscherie » (IV, 1002). Cette boucherie n'étant autre que la Saint-Barthélemy, le père en question est le ministre Serpon<sup>672</sup>, qui en échappa mais dût perdre l'une de ses filles de neuf ans. Malgré les menaces qui ont suivi les douces paroles de ses parents catholiques pour la contraindre à renoncer au protestantisme, malgré les coups de verges et les

---

<sup>672</sup> Citant les pages 348 et 349 du tome III de l'*Histoire universelle*, Fanlo donne, à la page 550 de son édition des *Tragiques*, comme information en note sur les vers 1002 à 1092 de *Feux* : « une tante des filles du ministre Serpon, aidée de son mari, tourmenta trois semaines avec fouets et fers chauds deux de leurs nièces : mais ne pouvant par tourmens faire renoncer leur religion, ils les jetterent à minuict dehors. Je ne puis vous rendre compte de ce que devint l'aînée ; l'autre âgée de neuf ans, trouvée évanouie sous un balet, fut emportée en l'hospital, et là, étant revenue de son évanouissement, et puis d'une grande maladie, les gardes ayant reconnu à ses prières sa religion, pensans par tourmens et par la faim lui oster (comme elles disoyent) son opiniastreté, lui osterent la vie ».

fers chauds qui ont déchiré son corps, la demoiselle Serpon étonnait au jour le jour. « Cet enfant non enfant, mais ame des-ja sainte » (IV, 1061), ne fléchit point devant la persécution qu'elle vivait. La pitié devait l'épargner quand, toute couverte de plaies, elle fut jetée dehors en pleine nuit. Mais il advint que la cruauté de deux gardes catholiques à l'hôpital où elle fut admise l'exposa à la faim, puis à la violence. Or, bien que ses mains étaient déchirées et son corps couvert de blessures, la petite huguenote baigna sa main gauche dans son sang innocent, haussa cette main en l'air, et pour dernière voix elle dit, gémissante :

O Dieu pren moy la main, pren-la Dieu secourant,  
Soustien moy, condui moy, au petit demeurant  
De mes maux achevez : il ne faut plus qu'une heure  
Pour faire qu'en ton sein à mon ayse je meure,  
Et que je meure en toy, comme en toy j'ay vescu :  
Le mal gaigne le corps, prens l'esprit vaincu. IV, 1071-1076.

Ainsi que le prescrivent les *Psaumes* 25.2 de la Bible, Serpon met sa confiance en Dieu, afin d'être toujours forte et que ses ennemis ne triomphent pas d'elle. Elle donne à Dieu seul sa vie, son cœur et son esprit. Pour elle, la mort n'est pas une entrée dans le néant, mais un passage vers la vraie vie. Sa conviction est très répandue dans la communauté réformée. La mort, pour cette société, met fin aux tentations. Elle n'est pas terrible, parce que d'une part le corps qu'elle transforme en charogne est périssable, d'autre part le monde auquel elle arrache n'est pas grande chose comparé au royaume éternel qui attend au Ciel. Jean Crespin souligne cette pensée avant la préface de son *Histoire des martyrs* :

[...] le phœnix vie en mort va reprendre :  
Si qu'un mesme bucher est sa vie et sa mort.  
Bourreaux, bruslez les saints : vain vostre effort ;  
Ceux-la que vous bruslez renaissent de leur cendre.

La peur de la mort n'existe pas donc pour le réformé. Dans les heures de persécution, tout dans sa culture biblique l'encourage à mépriser son corps. Au moment où elle voit ses membres être déchiquetés par ses deux gardes, la petite huguenote se rappelle précisément que mourir, pour le chrétien authentique, c'est couper les liens avec le monde et se mettre de plus près aux côtés de Dieu. Pour elle comme pour les autres martyrs de la cause réformée, rien de tout ce que les tyrans du monde leur prennent n'est la chose, a souligné Le Brun (IV, 891). Leur constance repose sur cette conviction fondamentale qui fit accepter au Christ sa mort sur la croix. L'autre conviction est qu'après la mort, s'ouvre une nouvelle vie, la vraie, où Dieu ressuscitera les morts, les jugera et les récompensera selon leurs actions sur la terre.

Cette double conviction est la raison pour laquelle les protestants condamnés à périr par le feu laissent les inquisiteurs brûler leurs corps. Aucun d'entre eux n'a besoin de se débattre contre ses bourreaux. Ils marchent tous sur les pas de Jésus Christ, leur maître à penser. Il s'agit d'exode du dedans, d'ascèse spirituelle qui fait oublier les questions matérielles. Vivre chrétiennement et mourir chrétien, voilà leur credo collectif. Chacun d'entre eux se prouve à lui-même digne de vivre sur la terre en totale conformité avec les lois du Christ. C'est l'éthique de l'indulgence envers les autres, mais surtout de la discipline chrétienne.

Aubigné s'accorde par-là aux conceptions bibliques pour lesquelles il ne doit y avoir rien de vicieux dans la vie. Le message des *Feux* est prométhéen et salvateur. Tout dans ce livre s'articule autour de la soumission inconditionnelle à l'Alliance. Les martyrs français, anglais comme italiens, dans les derniers instants, parodient la vie et lui donnent les contours d'un cirque. Le nom de Dieu à la bouche, ils deviennent des héros confessionnels. Chacun de ces huguenots condamnés au feu développe une psychothérapie portant non pas sur les souffrances physiques, mais sur la résurgence de la dignité et sur le triomphal final de la foi. Ainsi, le martyrologe des *Feux* est littéralement marqué d'un bout à l'autre par l'évocation d'un thème principal : la mort heureuse.

La vraie vie, celle qui commence après la résurrection et le jugement de Dieu, ne peut exister aux yeux d'Anne du Bourg, de Bainan, de Fricht, d'Haux, de Norris, d'Askeuve, de Grey, des artisans de Meaux, des cinq de Lyon, de Montalchine, de la fille Serpon et des autres protestants invincibles sans le passage obligé de la souffrance qui aboutit à la mort. Ces chrétiens inflexibles transcendent l'inquiétude que suscite la persécution. La confiance en Dieu les installe dans le mépris des attributs temporels.

L'Amiral de Coligny surpris dans son lit à Paris la nuit du 23 au 24 août 1572 se voue à ce détachement physique et devient, au cœur du livre des *Fers*, le martyr le plus illustre de la Saint-Barthélemy. Pourtant Aubigné aurait pu remonter l'Amiral si, en 1562, il avait été en âge d'écrire. Il n'aurait probablement pas été d'accord avec la prudence qui empêchait l'Amiral à l'époque de prendre les armes pour défendre les siens après les exécutions d'Anne du Bourg, des conjurés d'Amboise et surtout après le massacre de Wassy. La façon dont il rend compte, dans *l'Histoire universelle*, des adjurations de la femme de celui-ci le sommant de lever les troupes contre les Guise en atteste. Pour une bonne appréhension du poids du discours prêté à cette femme et qui se trouve rempli de récriminations, il n'est peut-être pas inutile de reproduire, ci-après, les adjurations en question.

D'abord, du massacre de protestants à Wassy le 1<sup>er</sup> mars 1562, soit trois mois après l'édit de Saint-Germain-en-Laye qui leur permet pourtant de pratiquer sans inquiétude leur culte dans les campagnes et dans les faubourgs urbains, fut faite, dit Aubigné<sup>673</sup>, une notable plainte à Charles IX à Meaux par Francourt et Bèze, lesquels s'étendaient sur les diverses sortes de morts que les Guise faisaient subir, depuis la conjuration d'Amboise, à plus de 3000 huguenots poignardés, lapidés, précipités, étranglés, assommés, brûlés, éteints de faim, enterrés vifs, noyés et étouffés, et de tout cela citant des exemples concrets. Le Conseil du Roi demeura en silence, ou par commisération, ou par étonnement. À la nouvelle du massacre, le peuple parisien cria par les rues : *vive Guise*, comme on crie, *vive le Roi*.

Le prince de Condé, voyant la capitale saisie par ses ennemis catholiques, voyant le Parlement, la Maison de ville, l'Université se déclarer contre lui, et n'ayant de forces que 300 gentilshommes et quelques écoliers et bourgeois sans expérience, dût se résoudre à quitter Paris. De l'autre côté, Boucard, Jenlis et quelques autres réformés étaient accourus à Châtillon auprès de Coligny pour le presser de monter à cheval. Mais ce *vieux capitaine*, dit Aubigné<sup>674</sup>, trouvait le passage du Rubicon si dangereux qu'ayant par deux jours contesté contre cette compagnie, et par doctes et spécieuses raisons rembarrer leur violence, et les ayant étonnés de ses craintes, il n'y avait comme plus d'espérance de l'émouvoir, quand il arriva ce que, ajoute Aubigné, il veut donner à la postérité, non comme un intermède de fables, bien séantes aux poètes seulement, mais comme une histoire qu'il a apprise de ceux qui étaient de la partie. Ce noble capitaine, deux heures après voir donné le bonsoir à sa femme, fut réveillé par les chauds soupirs et sanglots qu'elle jetait. Il se tourne vers elle, et après quelque propos il lui donna occasion de parler ainsi :

C'est à grand regret, (Mōsieur) que je trouble vostre repos par mes inquietudes : mais estans les membres de Christ deschirez comme ils sont, et nous de ce corps, quelle partie peut demeurer insensible ? Vous (Mōsieur) n'avez pas moins de sentimēt, mais plus de force à le cacher. Trouverez-vous mauvais de vostre fidelle moitié, si avec plus de franchise que de respect elle coule ses pleurs et ses pensees dans vostre sein ? Nous sommes ici couchez en delices ; et les corps de nos freres, chair de nostre chair, et os de nos os, sont les uns dans les cachots, les autres par les champs à la merci des chiens et des corbeaux : ce lict m'est un tōbeau, puisqu'ils n'ont point de tōbeaux : ces linceulx me reprochent qu'ils ne sont pas ensevelis : pourrons-nous ronfler en dormant, et qu'on n'oye pas nos freres aux souspirs de la mort ? Je rememorerois ici les prudens discours desquels vous fermez la bouche à messieurs mes freres, leur voulez-vous aussi arracher le cœur, et les faire demeurer sans courage comme sans response ? Je tremble de peur que telle prudence soit des enfans du siecle, et qu'estre sage à Dieu, qui vous a donné la science du capitaine. Pouvez-vous en conscience en refuser l'usage à ses enfans ? Vous m'avez advoüé qu'elle vous reveilloit quelques fois ; elle est le truchement de Dieu. Craignez-vous que Dieu vous face coupable en le suivant ? L'espee de chevalier que vous portez, est-elle pour opprimer les affliges ? ou pour les arracher des ongles des tyrans ? Vous avez

---

<sup>673</sup> « Délibérations et résolutions des princes reformez pour la prise des armes », *Histoire universelle, op. cit.*, livre 3, chapitre 2, p. 184.

<sup>674</sup> *Idem*, p. 185.

confessé la justice de leurs armes puisque forcées. Pourroit bien vostre cœur quitter l'amour du droit pour la crainte du succès ? C'est Dieu qui osta le sens à ceux qui lui résistèrent, sous couleur d'espargner le sang : il sçait sauver l'ame qui se veut perdre, et perdre l'ame qui se veut garder : Mōsieur, j'ai sur le cœur tant de sang versé des nostres : ce sang et vostre femme crient au ciel vers Dieu et en ce lict contre vous, que vous ferez meurtrier de ceux que vous n'empescher point d'estre meurtris. Je vous somme au nom de Dieu de nous frauder plus ou je serai contre vous en son jugement<sup>675</sup>.

À la lecture de ces lignes accusatrices, on reconnaît la verve d'Aubigné. Tout le discours marque un écart entre les intransigeances du poète huguenot et les hésitations de l'Amiral. L'énonciatrice exige de son allocutaire d'écouter ses frères désespérés et impatients de venger l'affront de Wassy. Elle mêle les récriminations et les exhortations. Coligny aurait pêché gravement contre ses frères. Il aurait oublié, sur les plans moral et religieux, les obligations du chevalier envers l'Église de Dieu<sup>676</sup>. Devant les exactions des Guise, l'impératif de venger ses compagnons tués, d'éviter un sort similaire au reste de la communauté huguenote, de protéger aussi, par-delà, la France et l'Église devient pour lui une raison morale assez légitime pour lui faire prendre les armes. Prévenant l'Amiral de ne pas se dérober à son devoir de vengeance et de protection des siens, l'épouse justifie le droit des protestants d'entrer en guerre contre les catholiques. La lutte armée est devenue inévitable après la tuerie de Wassy, pense cette dame.

Aubigné, qui aurait nécessairement pensé la même chose, n'aurait pas manqué de montrer à Coligny le rôle historique que les violences faites aux protestants l'appelaient à jouer. Il n'a jamais été question pour lui de laisser impunies les peines infligées à son groupe. Il en voudra à Henri de Navarre pour cette raison, après son abjuration. Cependant, l'hésitation de l'Amiral à lever ses troupes pour entrer dans Paris contrôlé par les Guise a lieu en 1562. Aubigné ne lui fera pas de remontrance sur ce sujet pour la même raison qu'il n'a pas pris part à la polémique entre Ronsard et ses coreligionnaires à la même époque.

On peut alors se poser la question suivante : pour quelles raisons le poète huguenot chante l'Amiral dans *Les Tragiques* ? La réponse est aisée : Coligny, dont le discours prêté à sa femme a dû dissiper les hésitations, a pu se racheter entre temps et contribuer à mener la vie dure à l'adversaire catholique. Également, au moment où Aubigné écrit son discours poétique sur les guerres de religion, la Saint-Barthélemy a emporté cet homme dont la mort cruelle témoigne, à ses yeux, de la perfidie et de la cruauté de la Reine Catherine, de Charles IX et de leur entourage. L'effet de surprise fait de l'Amiral une victime à part. Aucun procès n'est intenté contre lui.

---

<sup>675</sup> « Délibérations et résolutions des princes reformez pour la prise des armes », *Histoire universelle, op. cit.*, livre 3, chapitre 2, pp. 185-187.

<sup>676</sup> Sur ces devoirs du chevalier, voir la page 206.

Tout va très vite à partir du 22 août 1572. Malgré la surprise et la trahison des grands de France, l'Amiral garde sa sérénité.

Il existe une autre justification à l'élévation de Coligny au rang de martyr, celle-là même qui inscrit *Les Tragiques* dans le vaste panorama des livres d'histoire sur les témoins de la foi réformée qui foisonnent après la Saint-Barthélemy. Pour emprunter à Crespin<sup>677</sup> quelques uns de ses mots, il est tout nécessaire, au lendemain de cette hécatombe, d'offrir des remèdes aux inquiétudes des protestants ayant survécu, de leur proposer devant les yeux les exemples de ceux qui ont maintenu à Paris la vérité de la doctrine du Fils de Dieu, et qui ont, avec constance et sérénité, enduré la mort pour cette doctrine. C'est une bonne chose pour l'écrivain réformé de cette époque de mettre en avant tant de courage, à un temps où l'adversité et la confusion environnent les siens<sup>678</sup>. Aubigné élève donc l'Amiral au rang de chrétien authentique mis à mort pour son attachement à l'Évangile dans le but de le faire admirer à ses coreligionnaires et de les encourager à persévérer dans le dynamisme du calvinisme, mais aussi pour dégrader ses meurtriers aux yeux de l'opinion publique.

D'abord, souligne Arlette Jouanna<sup>679</sup>, dans une capitale échauffée par les prêches de ses curés et très animée contre les huguenots, l'Amiral avait fait preuve d'imprudence le matin du 22 août 1572, en se risquant à pied dans les étroites rues parisiennes avec une très faible escorte. Il devait savoir que sa vie était en danger à Paris. Il aurait même opposé aux sinistres prédictions de sa mort la confiance inébranlable qu'il avait en Charles IX qui lui avait fait des promesses de sécurité. D'ailleurs, Bèze s'écrie à la nouvelle de sa mort : « que de fois je le lui ai prédit ! Que de fois je l'ai averti !<sup>680</sup> » La façon dont l'Amiral a ignoré les prémonitions de son entourage fait de lui une victime touchante<sup>681</sup>. Il n'a opposé aux machinations de l'ombre que sa confiance aveugle à Charles IX. Sa mort, comme celle des autres huguenots qui l'ont accompagné aux noces du Navarrais, servait aussi à rendre l'invisible visible aux yeux des croyants. Une grande peur est provoquée chez le lecteur par le prologue annonçant le récit de la Saint-Barthélemy qui évoque, dans *Les fers*, cette mort :

Voicy venir le jour, jour que les destinees  
Voioient à bas sourcils glisser de deux annees,  
Le jour marqué de noir, le terme des appas,  
Qui voulut estre nuict, et tourner sur ses pas :  
Jour, qui avec horreur parmi les jours se conte,

---

<sup>677</sup> « Préface de la première édition du *Martyrologe* », *Histoire des martyrs*, *op. cit.*, p. XXXIII.

<sup>678</sup> « Si jamais il a esté temps de proposer leurs exemples, si jamais les fideles ont eu besoing d'estre confirmez au milieu de tant d'afflictions, on peut bien penser comme ce temps plein de calamitez requiert aujourd'hui cela », martèle Crespin, « Préface de la première édition du *Martyrologe* », *idem*, p. XXXIII.

<sup>679</sup> « L'embuscade », *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, *op. cit.*, p. 104.

<sup>680</sup> « Lettre à messire Thomas Tilius », *op. cit.*

<sup>681</sup> Arlette Jouanna, « La justice de Dieu », *La Saint-Barthélemy*, *op. cit.*, p. 240.

Qui se marque de rouge, et rougit de sa honte. V, 765-770.

Sans encore avoir lu le récit ainsi annoncé, le lecteur sait que l'Amiral et les huguenots qui ont été pris au piège à Paris en août 1572 sont nécessairement restés fidèles à leur foi jusqu'au bout. Deux indices qui précèdent ce prologue le confortent dans cette position. En effet, disciple de Calvin, Aubigné a démontré avec *Les feux* que de toute éternité les enfants de Dieu ne faillissent pas devant la persécution. Par deux fois aussi, Aubigné précise et exulte au sujet des victimes du « jour marqué de noir, (et) terme des appas » :

Les peres contemploient l'admirable constance  
De leur posterité qui en tendrette enfance  
Pressoient les mesmes pas qu'ils leur avoient tracez. V, 283-285.

[...] Dieu n'a pas mis ses vertus enfermées  
Au nombre plus espais des puissantes armées :  
Il veut vaincre par soy et rendre consolez  
Les camps tout ruinez, et les cœurs desolez :  
Les tirer du tombeau affin que la victoire  
De luy, et non de nous, eternise la gloire. V, 435-440.

Au milieu du récit des horreurs du 24 août 1572, Aubigné fait ensuite défiler la scène d'exécution où Coligny accepte la mort avec une gaieté hors du commun :

D'un visage riant nostre Caton tendoit  
Noz yeux avec les siens, et le bout de son doigt  
À se voir transpercé, puis il nous montra comme  
On le coupe à morceaux, sa teste court à Rome,  
Son corps sert de jouët aux badauds ameutez,  
Donnant le bransle au cours des autres nouveautez. V, 831-836.

Il existe dans cette sérénité de l'Amiral une concession dissipatrice des agissements antéchristiques. Son rire convie, dans une sourde latence, ses meurtriers à revoir leurs actions, ne serait-ce que pour l'honneur. C'est en chrétien convaincu que Coligny ignore les coups qui s'abattent sur lui. Son impassibilité dépasse la tranquillité d'esprit qu'on n'est pas en droit d'attendre d'un être laminé. L'inadmissibilité de son assassinat serait moins frappante si la description était succincte et très peu clinique. Mais les attitudes effectives des bourreaux qui le transpercent et le coupent en morceaux donnent une image concrète de l'horreur. L'enjeu rhétorique est d'indigner le lecteur que les assassins gardent leur liberté.

Ces individus se couvrent cependant de honte. La passivité de leur victime la rend digne d'admiration, tandis que, eux, ils deviennent ridicules, de même que les Guise ou / et les Valois qui ont commandité l'exécution. La conduite de l'Amiral tourne en dérision les ennemis de l'Église protestante. Malgré sa sérénité, Coligny veut être pris au sérieux par ses bourreaux.

Son rire est au service de la propagande huguenote. Et la Reine Catherine, Charles IX, leur Conseil et les Guise doivent être piqués en plein cœur par l'indifférence que leur victime oppose aux coups de leurs agents. Il s'agit de l'opposition entre la conscience immonde et la discipline chrétienne. C'est à cette instance du débat silencieux, mais bavard, qu'il importe de saisir l'éloquence ironiste du rire de l'Amiral.

De fait, en se laissant roué de coups, le chef militaire réformé affiche sa différence avec ses hôtes parisiens, rétablit la conciliation avec Dieu, puis enseigne à vivre convenablement, en paix avec son prochain comme en conformité avec les commandements bibliques. Il y a, dans sa conduite tranquille, une réfutation des comportements criminels. Car, ne réagissant pas pour défendre son propre corps, Coligny évite d'affronter ses assaillants et leurs chefs au nom des mêmes mobiles ou avec les mêmes armes. L'Amiral met en avant le pacte de non-agression, de non-violence. Mourant pour ses idées réformées, il porte, de façon symbolique, dans sa sérénité l'innocence d'un peuple victime de la tyrannie et de la perfidie des tenants du pouvoir royal. En faisant de lui le martyr « qui marche au premier rang des hosties » (V, 889) de la Saint-Barthélemy, Aubigné invite, sans recourir à l'apostrophe *ad hominem* cette fois, les chefs de la France à se redéfinir, à redresser chacun ses actions sataniques. Coligny est en sourde connivence avec la mort. De là, son sacre, la conscience que le salut tient à la confiance en Dieu seul. Un seul principe domine la vie de ce réformé : la fidélité aux lois de Dieu sur toutes leurs formes. Cela découle de cette solide foi calviniste qui provoque, au moment de son immolation, le déclic du tranquille oubli de son corps.

Incapables de faire gémir l'Amiral ou d'ébranler la constance d'aucune de leurs autres victimes, les Valois doivent donc être déchus moralement. Ils sont inévitablement couverts d'opprobre, de honte et de ridicule par la conduite plus ou moins socratique<sup>682</sup> de ces huguenots qui leur abandonnent tout, au nom de la vertu et de la piété. Ces chrétiens brûlés et autres « brebis esgossées » (V, 890), mais tous restés constants dans leur foi, sont mis en scène par Aubigné pour dire le mépris des Valois. En dédramatisant le supplice, les martyrs huguenots deviennent vecteurs de l'éthique calviniste. Leur foi et leur patience invincibles constituent une

---

<sup>682</sup> Analysant le drame de la destinée de Socrate, Alioune Diané affirme dans ce sens : « telle qu'elle apparaît dans le *Phédon*, la représentation de la mort de Socrate inaugure toute une tradition. Les derniers instants d'un sage fournissent un exemple de grandeur humaine et montrent jusqu'au bout une existence accordée à une philosophie », *La Représentation de Socrate dans la Littérature Française de la Renaissance*, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 1998, thèse de doctorat d'État ès-Lettres Modernes, Littérature et civilisation françaises de la Renaissance, p. 90. Le sage grec autorise une très dense activité de propagande idéologique qui permet, à l'hagiographie calviniste des *Tragiques*, de développer des lieux communs au nombre desquels le drame de la destinée, l'hymne à la volonté, la pédagogie subversive et les leçons de sagesse. Tous ces symboles épiques se retrouvent dans les héros albinéens, qui semblent se mobiliser pour la promotion effective des valeurs dont le sage grec est l'incarnation suprême. Tel Socrate, en effet, les héros de la foi calviniste affrontent la mort avec un détachement charnel d'une haute éloquence.

apologie testamentaire qui laisse supposer qu'avant leur incarcération ou le massacre inattendu de la Saint-Barthélemy, chacun d'entre eux a incarné la discipline christique, illustrée sur le bûcher ou sur l'échafaud par l'absence de peur devant la mort. Cette discipline occupe une place de choix dans *Les Tragiques*. Elle y marque la rencontre, le contraste et l'affrontement entre les anges et les démons, entre la douceur des chrétiens inflexibles et la monstruosité des suppôts de l'Antéchrist :

Guerre sans ennemy, où l'on ne trouve à fendre  
Cuirasse que la peau, ou la chemise tendre :  
L'un se deffend de voix, l'autre assaut de la main :  
L'un porte le fer, l'autre y preste le sein :  
Difficile à juger qui est le plus astorge :  
L'un à bien esgorger, l'autre à tendre la gorge. V, 841-846.

Le combat proprement dit n'existe pas dans le martyrologe. Il n'existe ni sous Henri II, ni sous François II, ni sous Charles IX. Il n'existe pas avant la conjuration d'Amboise, ni à Wassy, encore moins à la Saint-Barthélemy. Tout ce qu'il y a selon Aubigné, c'est que les démons, les Valois et leurs hommes, s'acharnent sur les anges, Du Bourg, Montalchine, Coligny et les autres suppliciés. La différence est ainsi, pour Aubigné, l'argument stratégique pour poser, sur le plan rhétorique, la discorde entre catholiques et protestants, recréer leurs rapports conflictuels, s'efforçant même de persuader le lecteur d'assumer sa sympathie pour le camp des suppliciés heureux.

En affichant leur différence, les martyrs huguenots permettent à la satire des *Tragiques* d'apporter le contrepoids aux reproches que Ronsard fait à la Réforme et à ses membres. L'antithèse y fonctionne comme négation à la fois christique et socratique<sup>683</sup> de la voie choisie par les non-réformés. De fait, en s'appropriant la dévotion authentique, antonyme de la scolastique, l'Amiral et les siens deviennent détenteurs de qualités morales sûres. En tenant tête passivement aux violences de la persécution, chacun d'entre eux semble adopter une conduite banale. Or il s'agit d'attitude hautement chrétienne et sophistique qui croise deux regards antagonistes sur la vie chrétienne et noue, dans le même temps, le dialogue entre les deux partis en conflit à l'époque des guerres de religion. C'est là l'exploit réalisé par les héros albinéens. Guerriers non-violents, les martyrs créent le dialogue sourd avec leurs ennemis, leur proposent une façon tendre d'être dans le monde : la soumission à Dieu. Leur sérénité face à la mort

---

<sup>683</sup> Voir Géralde Nakam, « Le rire de l'Amiral de Coligny dans l'architecture des *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », *La poésie des passions à la Renaissance. Mélanges offerts à Françoise Charpentier*, Paris, Champion, 2001, pp. 203-224.

rétablit symboliquement le dialogue jusqu'alors impossible entre Esau et Jacob, entre Abel et Caïn, entre les reistres et leurs victimes.

Se sacrifiant au nom de la dignité, de la vertu et surtout de la foi, cette « armée de fideles champions<sup>684</sup> » annonce l'eschatologie. C'est en chrétiens constants dans leur foi et patients jusqu'au dernier souffle que Du Bourg, Montalchine, Coligny et tous les autres protestants martyrisés triomphent des supplices. Avec une impassibilité ludique que la violence ne vainc pas, ils ont comme dit Frank Lestringant<sup>685</sup>, chacun à sa manière le dernier mot sur les ennemis non-réformés. Ils ont en commun « une patience de grand pédagogue, une sérénité que rien ne vient perturber et une tranquille assurance<sup>686</sup> » face à la mort. Chacun d'entre eux donne forme à la confiance en Dieu qui permet de couvrir les Valois d'opprobre, de les exclure de la grandeur humaine, mais principalement du christianisme des origines.

Quand ils affichent l'indifférence face aux éléments qui font du feu et du fer des objets de souffrance redoutables, les martyrs protestants formulent un défi contre les attaches temporelles. Leur absence de peur devant le supplice devient, idéologiquement, prise de parti contre la vie non-réformée, moquerie à travers laquelle ils dégradent les inquisiteurs dont ils tournent au ridicule les agissements. Dès que leurs ennemis religieux s'en prennent à leurs corps, ils s'en isolent mentalement et refusent de fléchir. Ils renoncent à la vie puis se jettent, sans hésiter, dans l'ascèse spirituelle qu'ils posent comme ultime déclaration de guerre contre les dieux de la terre. Leur force, c'est de donner libre cours à la *fides* biblique. La volonté de vertu confère à celle-ci la puissance humiliante de la dérision à l'endroit des méchants. Cette volonté est constamment accompagnée d'une attente du salut, d'une piété irréductible qui étreint le spirituel dans ce qu'il a de plus chrétien.

Ainsi, il s'agit dans *Les feux* et dans *Les fers* d'une patience biblique invincible. Les réformés convaincus perpétuent toute une tradition religieuse dans laquelle la mort n'est pas hideuse. Aubigné chante à cet effet leur courage avec des accents élégiaques :

Ô bienheureux esprits qui en changeans de lieu  
Changez la guerre en paix, et qui aux yeux de Dieu  
Souffrez, mourez pour tel de qui la recompense  
N'a le vouloir borné non plus que la puissance.  
Ce Dieu là vous a veus, et n'a aimé des cieux  
L'indicible plaisir pour approcher ses yeux  
Et sa force de vous : cette constance extremes  
Qui vous a fait tuer l'enfer, et la mort blesme,

---

<sup>684</sup> « Préface de la première édition du *Martyrologe* », *Histoire des martyrs*, op. cit., p. XXXIV.

<sup>685</sup> « Le martyr entre histoire et fiction dans l'*Histoire universelle* et *Les Tragiques* », art. cit., p. 100.

<sup>686</sup> Alioune Diané, « Pour honorer le maître-de-langue », *Senghor porteur de paroles*, Dakar, Presses Universitaires de Dakar, 2010, p. 17.

Qui a fait les petits résister aux plus grands,  
Qui a fait les bergers vainqueurs sur les tyrans,  
Vient de Dieu, qui présent au milieu de vos flammes  
Fit mépriser les corps pour délivrer les âmes. IV, 1347-1358.

Recherche ontologique de l'absolu, l'ascèse spirituelle du martyr est un exode intérieur. Elle oblige à reconnaître que la mort féconde la vraie vie. Ce qui est important pour le martyr, c'est de retrouver un espace de communion avec Dieu. Cet espace, c'est celui de l'esprit. La vie de l'esprit est piété austère, confiance en Dieu, intuition, vision, saisie dans l'instant de l'évanescence qui illumine la vie. La leçon est que la foi seule est capable d'affronter la mort. Celle-ci est belle et salvatrice aux yeux des martyrs huguenots. Elle est un refuge contre la cruauté des tyrans Valois. Le martyrologe développe, de la sorte, une odyssée de l'esprit vers l'Ailleurs céleste où l'âme seule accède, dépouillée de son enveloppe, le corps, violentée et abandonnée aux violents.

Par le martyrologe des *Feux* et des *Fers*, Aubigné a voulu dissiper les accusations d'hérésie qui ont fondé les persécutions continues de ses coreligionnaires depuis le règne d'Henri II jusqu'à celui de Charles IX. Le poète ne montre pas seulement les violences faites par les Valois aux siens. Il exprime encore plusieurs fois ses critiques contre ces rois de façon joyeuse. Vecteur de cette satire joyeuse, le rire sophistiqué du martyr huguenot constitue une apologie de la dignité et de la foi du protestant avec, pour support, des sermons testamentaires éminemment bibliques.

Sur le plan doctrinal, cette constance et ces sermons prononcés au moment où le bourreau fait monter le huguenot condamné sur le bûcher ou sur l'échafaud frappent à la fois l'esprit et le cœur de l'assistance, dont l'admiration s'intensifie avec le constat que, non seulement le supplicié n'a laissé tomber aucune larme durant la phase des tortures éprouvées, mais aussi il ne prononce jamais de mot dur contre ses inquisiteurs. Le public qui vient assister à l'exécution spectaculaire voit d'ailleurs le huguenot condamné faire face à la géhenne ou aux blessures infligées par la lame du bourreau avec joie et constance, il l'entend aussi chanter malgré l'extrême douleur<sup>687</sup>. Le lecteur, qui se retrouve dans cet état, ne peut pas manquer de son côté de s'arrêter devant la prédication ultime du martyr protestant. Celui-ci, contrairement aux membres de l'Église catholique dont le rapport avec Dieu passe par le prêtre, revendique et pratique une foi ancrée sur la connaissance de la Parole et le dialogue permanent et profond avec le divin. Refusant toute médiation entre Dieu et lui, le martyr récuse les grandes ennemies de la foi authentique que sont, à ses yeux, l'ignorance et la superstition. Le martyr regarde par

---

<sup>687</sup> « Sur la constance des fideles martyrs de nostre Seigneur Jesus Christ desquels est faite mention dans ce livre », sonnet avant la préface de l'*Histoire des martyrs*, *op. cit.*

ailleurs ses exécuteurs en suppôts de l'Antéchrist frappés d'une « stupide ignorance » (IV, 553). Pour mieux prendre ces derniers au dépourvue, Paul, lié à un âne puis ses deux joues, sa bouche et sa langue rôties, les considère tels des fous pour qui il prie : « Seigneur, pardonne à leurs folies » (V, 1170).

De cette prière pour les ennemis, on retiendra qu'aucun reniement de la foi réformée n'est envisagée chez le martyr huguenot. De façon sereine, il a choisi de braver les préjugés qui sont autant de barrières entre le catholique et lui. Indirectement désavouée, la vie au sein de l'Église catholique s'envole en fumée, emportant avec elle la soi-disante hérésie dont Ronsard et ses coreligionnaires accusent les réformés.

En définitive, Aubigné a visé, à travers *Les feux* et *Les fers*, à amener le catholique à changer de regard à l'égard du protestant. Ces livres donnent une connaissance plus juste du calviniste. Ils sont remplis, non pas seulement des ravages causés par les inquisitions et la Saint-Barthélemy, mais aussi des convictions essentielles diffusées par les confessions de foi des réformateurs. De là, il est on ne peut plus difficile de trancher l'interrogation suivante : laquelle des différentes formes de désapprobation déployées dans *Les Tragiques* ; à savoir les vociférations directes ou obvies proférées contre les Valois et leurs alliés d'une part ; le rire sophistique des martyrs huguenots de l'autre ; est la plus efficace contre les adversaires catholiques ? Cependant, les délégués satiriques du poète huguenot ne sont pas seulement aux prises avec le Louvre. Ils parlent également à la communauté réformée pour l'exhorter à la patience et à la constance confessionnelle.



## Chapitre II : durcissement des postures idéologiques

Le durcissement des postures idéologiques est, tel qu'Aubigné l'envisage, volonté d'obliger les figures qui jouent les premiers rôles dans le parti huguenot, ainsi que ses masses de fidèles anonymes, à ne pas se ramollir. Il s'agit du rejet des conduites que le poète juge inappropriées au contexte douloureux de la Réforme en danger.

Avant Aubigné, Ronsard ne fait pas recours, pour réaliser lui aussi la radicalisation des masses catholiques, aux seules ressources de la réfutation. Pendant que le blâme se rapporte aux fragments épидictiques<sup>688</sup> qui reprochent à l'adversaire ses agissements cruels, le recours intermittent à l'éloge permet en effet, à chacun des deux poètes, d'exciter le fond culturel des coreligionnaires de manière à les animer d'une fidélité indéfectible à leur cause. Dans le même temps, les plaintes ravivent la colère contre les adversaires et déconseillent toute idée de relâchement doctrinal.

Comme analysé dans le chapitre « France et masses partisans<sup>689</sup> », l'importance du taux de représentativité démographique du parti justifie ces injonctions chargées de résoudre les coreligionnaires civiles à l'intransigeance qui caractérise les poètes eux-mêmes. C'est cet ancrage démographique du parti dans les rapports de force avec le camp adverse qui pousse Ronsard comme Aubigné à interpeler également chacun ses chefs militaires. Les poètes multiplient envers ces allocutaires de premier plan les mots de la supplication, les appels solennels aussi agrémentés d'accents courtois pour ne leur laisser nul autre choix que la régénération idéologique ou la fermeté en faveur du parti.

Dans les *Discours* et *Les Tragiques* donc, autre allocutaire autre style. Le discours se propose ici d'inciter à la lutte<sup>690</sup>. Il donne au coreligionnaire des éléments jugés nécessaires pour lui faire comprendre la gravité de l'heure puis susciter en lui le désir de s'impliquer activement en faveur du parti. Il est question de disposer le coreligionnaire de telle façon que le recours aux armes lui semble légitime et obligatoire, de le faire adhérer donc à la guerre des plumes ou des armes contre les ennemis implacables. Dans cette mesure, l'argumentation dépasse très souvent encore les limites habituelles du raisonnement. Elle accorde plusieurs fois une place de choix à la rhétorique des passions en vue d'obtenir l'assentiment des allocutaires et leur mobilisation.

---

<sup>688</sup> Chaïm Perelman, « L'argumentation, l'orateur et son auditoire », *L'empire rhétorique*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>689</sup> Sur cette question, voir « France et masses partisans », p. 136.

<sup>690</sup> Ruth Amosy, « Clichés et pathos : l'instigation à la violence », Presses universitaires François-Rabelais, 1997, p. 15.

## 1. Appels solennels

Forcés par les guerres de religion à redéfinir chacun sa vocation poétique, Ronsard et Aubigné interdisent, dans le même temps, aux écrivains de leur temps tout décalage entre poésie et actualité. Ils les appellent à l'écriture-miroir et à la *parrésia*.

Parce qu'ils jugent la désobéissance envers le parti absolument intolérable, les deux poètes sont encore par moments grands chefs de guerre. Ils signifient aux figures en voie de défection dans leurs camps les obligations morales qui imposent de se dresser en bloc contre les auteurs de leurs malheurs. L'objectif consiste à freiner les risques, comme dit Gisèle Mathieu-Castellani<sup>691</sup>, de brutale extinction de l'ardeur partisane, à inciter à serrer les rangs.

### 1.1. Devoir de vérité, devoir de solidarité

Tandis que les guerres de religion déciment les Français, Ronsard et Aubigné convient les autres poètes de leur temps à trois formes de la satire : satire sociale, où il faut dénoncer la situation générale du royaume ; satire religieuse, où le poète se fait colonne ferme de l'Église ; et satire militante, où il est impératif de prendre parti contre les réformés ou contre les Valois.

Avant tout, le Vendômois signale qu'il y a un rapport étroit entre la démission morale des représentants de l'ordre et la crise de la France. Ainsi que le souligne la *Remonstrance*, le manquement de ces agents à leurs responsabilités a contribué à la discorde politico-religieuse ayant exposé la France aux guerres civiles. Apostrophant les prélats, Ronsard les accuse dans ce sens de s'être détournés de leurs rôles :

Vous mesmes les premiers [leur adresse-t-il], reformés vous,  
Et comme vrais pasteurs faites la guerre aux loups,  
Ostés l'ambition, la richesse excessive,  
Arrachés de vos cueurs la jeunesse lascive,  
Soyés sobres de table, et sobres de propos,  
De vos troupeaux commis cherchez moy le repos,  
Non le vostre, Prelats, car vostre vray office  
Est de prescher sans cesse et de chasser le vice. *Rem.*, 425-432.

Puis il fulmine à l'endroit des chargés de la justice :

Vous, Juges des cités, qui d'une main egalle  
Devriés administrer la justice royalle,  
Cent et cent fois le jour mettés devant vos yeux  
Que l'erreur qui pullule en nos seditieux  
Est vostre seule faute. *Rem.*, 451-455.

---

<sup>691</sup> « L'emblème et le corps. Anatomie d'un paysage : Sponde », *Littérature*, n°78, 1990, p. 70.

Ces charges se lisent avec la même acuité dans *Les Tragiques* où Aubigné regrette : « sur la langue d'aucun à present n'est porté / Cet espineux fardeau qu'on nomme verité » (II, 155-156). Dans le sillage de la *Remonstrance*, *Princes* et *La chambre dorée* reprochent aux justiciers, financiers et autres conseillers du Louvre d'être des anti-modèles désacralisant l'honneur, le droit, la vertu et la foi. Avant et pendant que les Français se massacrent, une toute petite dose d'indignation aurait pu pousser ces prétendus représentants de l'ordre à s'interdire le silence complice devant la dégradation des mœurs. Mais ni la dépravation ni l'injustice ne pèsent sur leurs consciences au point de pouvoir les rendre capables de parler avec franchise aux Français, aux Valois et aux Guise en particulier.

Aubigné attend de ces favoris du Louvre qu'ils se rangent dans le bataillon de ces grandes voix austères qui, depuis toujours, se dressent contre le viol de la vertu. L'obligation de vérité en tout temps astreint, selon lui, à un franc-parler ainsi qu'à une écriture mimétique qui colle de près avec la réalité historique (II, 1093-1094). Il s'en prend « au respect d'erreur » (I, 7), à la lâcheté de ces poètes de cour qui se contentent de paroles de paille en pleine crise. Les exordes de *Misères* et *Princes* sont en ce sens ses invitations à la satire sociale. Ce qui frappe dans ces exordes, c'est l'acte de rupture thématique et stylistique qui désavoue le pétrarquisme (I, 55-58) et la mythologie (I, 59-64) au profit d'un programme thématique interdisant tout silence sur les atrocités civiles de l'époque :

Ce siecle autre en ses mœurs demande un autre style :  
Cueillons des fruicts amers desquels il est fertile.  
Non, il n'est plus permis sa veine desguiser :  
La main peut s'endormir, non l'ame reposer. II, 77-80.

L'obligation testimoniale est ici fondée sur l'émergence d'une éthique individuelle. Celle-ci impose au poète français de dire et de figurer les violences<sup>692</sup> de son époque. La satire envisage de dénoncer aussi le silence complice, la peur et la résignation des représentants de l'ordre qui laissent faire le mal. La *narratio* ancrée sur l'actualité macabre est indispensable au rétablissement de l'ordre et, partant, à la compréhension du basculement qui expose la France à un péril général.

Par-là, Aubigné rejoint Ronsard. En effet, l'incapacité de rester muet devant les misères collectives fait du Vendômois un poète lucide poussé par le devoir de patriote à embrasser la satire au nom de l'intérêt général. Aubigné est son héritier incontesté dans ce registre de la poésie franche, avec notamment un changement de matière et de style. Le poète huguenot a

---

<sup>692</sup> Ruth Amossy, « Clichés et pathos : l'instigation à la violence », art. cit., p. 15.

emprunté aux *Discours* la « sincérité sans peur et sans apprêt<sup>693</sup> » égalée à la dépravation des contemporains, aussi les outils sarcastiques qui lui permettent de remuer les âmes des poètes du Louvre pour les enrôler au rang des « Gnatons du temps passé » (II, 123). La guerre honteuse entre Français lui fait assigner aux poètes témoins des guerres de religion le rôle de chantres de l'exigence de paix. Aubigné intime à ces écrivains de se mettre en action, de mettre en relation œuvre et contexte pour dénoncer la violence et ramener ceux qui commettent les tueries sur le chemin de la vertu.

Pour Aubigné, le massacre de ses frères de religion la nuit du 23 au 24 août 1572 à Paris, puis les semaines qui suivirent dans le reste de la France, impose aux poètes protestants de produire « du siecle un vray pourtraict, du malheur un miroir » (V, 1143). La narration de ces tueries réveillera certes des haines, mais en rendre compte permet de faire naître dans l'esprit du coreligionnaire le refus de tout oubli ou de toute décision de jeter les armes. Les signes victimaires que *Misères*, *Les feux* et *Les feux* recueillent se rattachent dans cette mesure à un postulat capital : reporter le deuil des huguenots tués sous les ordres des Valois et trouver le moyen de les venger, ou rendre, par la poésie, leur mort utile.

Par-là, les tableaux d'horreur qui montrent l'état du royaume autant que la culpabilité des catholiques provoquent la colère des protestants. Il est question, dans le sens des raisons avancées par Jean Crespin<sup>694</sup> dans la préface de la première édition du *Martyrologe*, d'une dénonciation engageante, dont le souffle confère à la *narratio* sa force mobilisatrice. Aubigné convie tout poète réformé à assumer la satire des guerres de religion comme un moyen d'inspirer la solidarité vengeresse au nom de la paix des survivants. Cette paix ne tombe pas du ciel, elle se conquiert par les armes, s'il le faut. Ainsi les allocutaires huguenots doivent-ils serrer les rangs, prendre en charge eux-mêmes leur destin commun. Il s'agit, de la part des écrivains protestants, de faire entendre aux coreligionnaires « la voix qui console » (IV, 585), de leur administrer donc la médecine et, à l'inverse, de donner le poison aux ennemis catholiques (*Préf.*, 372).

C'est sur cette ligne similaire que, pour le compte du Louvre et du catholicisme, Ronsard ne conçoit plus, en 1562, la poésie comme une parole destinée à louer les grands ou à sublimer la passion amoureuse. Tandis qu'à ses yeux la Réforme remet gravement en question l'autorité du Roi ainsi que celle du Pape, les *Discours* font clairement résonner la colère d'un français qui presse les poètes officiels à répondre à la pastorale réformée par la force du raisonnement

---

<sup>693</sup> Pascal Debailly, « Agrippa d'Aubigné et la satire tragique », *La muse indignée*, *op. cit.*, p. 586

<sup>694</sup> « Préface de la première édition du *Martyrologe* », *Histoire des martyrs*, *op. cit.*, p. XXXIV. Pour rappel, lire ces raisons au chapitre « Apollon armé vs David ému », p. 97.

satirique. L'incitation à la polémique antiprotestante est ici une tentative de réparation des torts subis par le royaume, en faisant en sorte que la riposte poétique persuade les réformés de déposer les armes :

Usant et de la force et de la douce voix,  
Qui pourra dextrement de la tourbe mutine  
Apaiser le courage et flatter la poitrine :  
Car il faut desormais deffendre nos maisons,  
Et par le fer tranchant, et par vives raisons  
Et courageusement nos ennemis abbattre  
Par les mesmes bastons dont ils nous veulent battre. *Él.*, 12-18.

Pour se positionner bons adversaires de plume contre la Réforme, les poètes catholiques que le Vendômois convie à servir de rempart au Louvre et à l'Église ne doivent pas manquer de connaître les codes culturels de la parole publique et les lois de la satire, l'art des vers aussi. Il leur interdit de verser dans la calomnie. Pour freiner le maniement presque diabolique du langage par les prédicants abusant le peuple (*Él.*, 19-20 ; *Rem.*, 608), la satire catholique doit faire discerner l'écart entre eux et les premiers chrétiens. Le but rhétorique consiste à arracher les huguenots à l'erreur et à l'ignorance, à empêcher dextrement que « la tourbe mutine » (*Él.*, 13 ; *Cont.*, 235) devienne plus nombreuse en France. Il faut dans cette perspective s'interdire de faire descendre le contre-discours catholique au bas niveau de la polémique.

La satire antiprotestante à laquelle Ronsard appelle ses frères recommande seulement de déployer les vives raisons (*Él.*, 16) permettant l'efficacité de leur poésie contre la propagande de Bèze, de Hotman et des prédicants Genevois. Autant les réformés exposent la France au péril, autant Ronsard appelle chacun de ces allocutaires à se remettre en cause. Il leur faut, chacun, prendre sa responsabilité face à la crise du temps, prendre parti contre la Réforme, en faisant preuve chacun d'une âme assez loyale et assez respectueuse de la *disciplina* pour défendre le trône de Charles IX et la loi de Dieu tous menacés. L'idée que la Réforme est à l'origine des misères du temps les convie à consacrer tout leur génie à s'inscrire dans le rôle de poètes farouches qui n'écriraient pas de satire si le sort collectif du royaume ne l'exigeait pas.

Quand les violences iconoclastes des réformés exposent la France au déluge, il vient à l'esprit de Ronsard de constituer, avec eux et au tour de Guillaume des Autels, de Jean Lemaire et de Mellin de Saint-Gelais, un peloton d'écrivains attachés aux lois du pays et assumant leur responsabilité face à la crise sociale de 1562, des écrivains décidés donc à en découdre avec les protestants. C'est dans cette perspective qu'il proclame à leur attention :

Vous sacré troupeau, sacrés mignons des Muses,  
[...]  
De nostre jeune Prince escrivés la querelle  
Et armés Apollon et les Muses pour elle. *Rem.*, 527-532.

La situation de la France et de l'Église, toutes deux en péril après le colloque de Poissy, est assez alarmante pour dissiper tout désengagement chez les poètes du royaume. L'exorde de la *Continuation* expose les matériaux de cette exigence : dénoncer à l'aide « d'une plume de fer » (*Cont.*, 6) les malheurs que la Réforme fait subir à la France. Au nom de la mobilisation que les sacrilèges commis par les protestants imposent à chaque français, Ronsard travaille à engager ses coreligionnaires poètes dans le rôle de chantres de l'exigence de paix. La raison principale qu'il avance pour les pousser à apporter la réplique à la pastorale réformée reste celle-là même qui l'engage à composer le *Discours des misères*, la *Continuation* et la *Remonstrance*. C'est « l'amour du pays, et de ses loix aussi, / Et de la verité » (*Rem.*, 709-710). Il leur sert également son exemple d'intégrité. Sa résolution à faire face lui-même aux huguenots saisit encore les poètes allocutaires d'une ardeur puissante. Ils l'écoutent mépriser Montméja comme adversaire discursif et défier Bèze à la place :

[...] moy je suis prest, et ne perdray courage,  
Ferme comme un rocher, le rampart d'un rivage,  
Qui se mocque des vens, et plus est agité  
Plus repousse les flots, et jamais n'est donté. *Rem.*, 599-602.

[...] si ce grand guerrier et grand soldat de Baize  
Se presente au combat, mon cueur saultera d'aise,  
D'un si fort ennemy je seray glorieux,  
Et Dieu scait qui des deux sera victorieux :  
Hardy je planteray mes pas dessus l'arene,  
Je roydiray les bras soufflant à grosse halene,  
Et pressant, et tournant, suant, et haletant,  
Du matin jusque au soir je l'yray combatant,  
Sans deslier des mains ny cestes ny courayes  
Que tous deux ne soyons enyvrez de nos playes. *Resp.*, 27-36.

Tel, tel je le rendray par mes vers, furieux,  
Et luy seray toujours un fantaupe à ses yeux. *Resp.*, 57-58.

Les cinq coups d'arquebuse reçus lors d'une mésaventure personnelle où il ne doit sa survie qu'à la volonté divine (*Rem.*, 546-547) sont des blessures assez cruelles pour inciter Ronsard à se mettre à l'écart des chemins des huguenots. Mais le devoir de patriote excepté, l'anaphore « je meurs quand je les voy » (*Rem.*, 551-554-559-570) expose à volonté les motifs qui le résolvent à la satire farouche contre la Réforme. C'est donc pour réussir à résoudre les poètes du Louvre à contrer et neutraliser cette « peste du genre humain » (*Disc.*, 134) que

Ronsard étouffe en lui-même la peur de l'adversaire. Il met en avant sa *persona* de patriote et de catholique intransigeant pour persuader ses coreligionnaires de tout sacrifier au nom de la vocation de boucliers communicationnels du Roi. Il revient aux poètes officiels de porter la « riposte offensive » dans la guerre des mots ouverte par les réformés, les actions politiques et militaires devant, pour leur part, être laissées à la Reine Catherine, à Charles IX, à Henri III et aux autres princes.

Si les favoris de la cour éprouvent la moindre compassion en faveur des victimes de tout genre, ils souscriront sans hésiter à l'exhortation du Vendômois. Ils pourront en conséquence se regarder comme dignes fils de la France au miroir de leurs consciences. Quel regret cependant s'ils ne se conforment pas à la mission de poète dans la cité en crise que Ronsard leur rappelle ! Ils ne se pardonneront pas d'avoir failli à l'occasion de soutenir Charles IX, le jeune monarque, et de plaire, par-delà, au peuple ainsi qu'aux générations suivantes. Le remord leur fera sentir qu'ils ont manqué à une responsabilité historique cruciale. Les tourments auxquels cette affection psychologique confronte sont les peines que Ronsard leur fait redouter pour les infléchir à appartenir entièrement au cercle privilégié des porteurs de voix intègres qui ne se dérobent pas devant le devoir de vérité. Un véritable programme de satire collective se dessine ainsi dans les *Discours*.

Quelques facteurs entravent toutefois la mise en route de cette mission poétique chargée de contribuer à la capitulation rapide de la Réforme. D'abord le Louvre ordonne à Ronsard de quitter le champ de la satire. Cet ordre retient les poètes officiels, eux aussi, de se jeter au combat. Mais peut-être que les rivaux du Vendômois sont également empêchés par la prudence. Poète capable d'exceller dans tous les genres, Ronsard n'atteint pas pourtant, en 1562, au sacre de favori du Roi. Son silence sur la Saint-Barthélemy étonnera plus tard, mais pas plus que celui de bons nombres de poètes officiels des années des *Discours*. Ce mutisme des poètes favoris des Valois, auxquels Aubigné fait allusion dans *Princes* (103-156), met à découvert une secrète crainte de se faire surpasser dans le champ littéraire tout nouveau du discours poétique et du contre-discours poétique où Ronsard les convie. Chez ces poètes en apparence, l'exercice d'un genre autre que l'ode et le sonnet, au temps surtout de la joute discursive décisive avec les réformés, peut porter un sérieux coup à la considération. En effet, voir son opuscule être ignoré par les réformés que Ronsard inquiète déjà avec le *Discours des misères* serait la preuve de sa médiocrité à ses côtés. Le culte du plaisant discours de flatteur mis à part, la peur d'une telle honte apparaît le motif de fond qui a gardé les écrivains du Louvre de souscrire à l'exhortation à la poésie satiriste. Au-delà des réformés, on suppose que ce sont ces poètes courtisans que le Vendômois défie quand trop fièrement il proclame :

[...] de ma plénitude  
 Vous estes tous remplis : je suis seul vostre estude,  
 Vous estes tous yssus de la grandeur de moy,  
 Vous estes mes sujets, et je suis vostre loy.  
 Vous estes mes ruisseaux, je suis vostre fontaine,  
 Et plus vous m'espüisés, plus ma fertile veine  
 Repoussant le sablon, jette une source d'eaux  
 D'un surjon eternel pour vous autres ruisseaux. *Resp.*, 1035-1042.

Il s'agit ici d'une façon détournée pour le poète de dire qu'on lui a usurpé sa place dans la distribution des honneurs. Au lendemain du colloque de Poissy, Ronsard réclame une poésie farouchement antiprotestante, une poésie de la contre-argumentation polémique qui rende au catholicisme et à Charles IX le service que Des Autels leur a rendu. Ce qui le désole en cette époque où la Réforme disloque les liens entre Français et où Bèze, malgré son rôle de ministre de la Parole, appelle les réformés à la mobilisation militaire, c'est que plusieurs poètes connus du public et qui fréquentent le Louvre suivent les événements sans se demander s'ils sont en conformité avec les missions attachées à leur statut. Toute l'exhortation à la satire est nourrie, chez lui, de rappels du devoir du poète dans la cité en crise. Tel un discours d'entrée en guerre, l'*Élégie* se prescrit, au même titre que la *Remonstrance*, d'entraîner dans la *disputatio* afin de neutraliser les ravages de la prédication réformée ainsi que la propagande menée par Bèze et Hotman pendant la prise d'armes de 1562.

Sur le plan rhétorique, ce devoir de riposte ne se sépare pas du devoir de remontrance. De la même manière que Ronsard omet par moments de s'adresser à ses adversaires idéologiques, les poètes catholiques qui devaient choisir d'armer leurs plumes contre la Réforme devaient aussi avoir la tâche de replacer les gens du Louvre sur le droit chemin. Au fur et à mesure que la satire, dans les *Discours*, déroule le chef d'accusation et la contestation contre les réformés, l'obligation de franchise autorise Ronsard lui-même à faire des remarques aux figures qui tiennent les premiers rôles politiques et militaires dans son camp. L'objectif est, cette fois, de pousser les grands à repenser leurs actions individuelles.

## **1.2. Devoir de régénération, devoir de fermeté : Condé et Navarre**

Entièrement soumis aux lois qui régissent la remontrance<sup>695</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, Ronsard ne débite ni injure, ni médisance, ni raillerie et n'entre point dans la vie privée des princes du sang. La remontrance garde, chez lui, le sens de requête adressée aux grands de 1562 et 1563 pour les forcer à s'autocritiquer : « nul n'a le pouvoir / De chastier les Roys qui font mal leur

---

<sup>695</sup> Pour la définition de cette notion et les circonstances de son élocution dans les *Discours* ainsi que dans *Les Tragiques*, voir le chapitre titré « tenants des premiers rôles », p. 124. Il est ici question de sa place et de sa fonction dans les deux discours poétiques.

devoir », écrit-il déjà aux vers 175 et 176 de l'*Institution*.

Cet impératif de bannir tout mot déplacé du discours de remontrance s'explique par l'idée que, au sein de la société, l'homme n'est capable de revenir sur ses agissements que lorsque son honneur n'est pas entamé par l'injure<sup>696</sup>, ou qu'il a l'esprit envahi que de vérités indubitables<sup>697</sup>. Quoique désapprouvant l'enrôlement de Condé dans la Réforme protestante ainsi que les manœuvres par lesquelles celui-ci s'empare, après la tuerie de Wassy, de places stratégiques de la France dont Orléans, la vallée du Rhône, le Dauphiné, le Languedoc, Lyon, Ronsard se limite alors à le mettre en garde contre les dangers auxquels sa sédition et sa mobilisation militaire exposent la France. Composés par Bèze et Hotman, la *Déclaration*, la *Protestation* et le *Traité d'association* d'avril 1562 justifient la prise de ces lieux par le devoir, pour les réformés mais surtout pour le seul prince du sang adulte depuis la mort d'Antoine de Bourbon le 17 novembre 1562, de libérer la Reine Catherine et Charles IX de l'emprise du triumvirat catholique.

D'après Arlette Jouanna<sup>698</sup>, quand le Duc François de Guise, le maréchal de Saint-André et le connétable de Montmorency ramènent la famille royale de l'assemblée de Fontainebleau puis parlent au nom du jeune Roi, Condé reste persuadé qu'il s'agit d'un coup de force destiné à l'isoler du pouvoir. Il ne tarde pas ainsi à préparer d'envahir Paris, malgré les assurances de la Reine Catherine soutenant que Charles IX et elle ne sont pas prisonniers. En cette période de tension politique où il voit Condé maintenir sa décision de lever les troupes réformées à travers la France en vue du siège de la capitale, Ronsard lui réserve, dans la *Remonstrance*, une harangue remplie de griefs à la fois politiques et religieux, et longue de cent cinquante-huit vers (610-759).

Dans cette section des *Discours*, le Vendômois dépasse la satire générale puis assume le discours sur les guerres de religion comme appel à la régénération monarchique. La mission qu'il se fixe devient essentiellement de contre-propagande et de récupération idéologique. Toutefois, avant d'admonester Condé, Ronsard passe en revue les fautes commises par les chefs politiques et religieux du royaume. Spécifiquement, muni du mandat qu'il porte la parole de la France et de ses lois, il accuse le Louvre d'avoir, par faveur, vendu les postes de prélats à « l'inexperte jeunesse » (*Rem.*, 421-450) incapable d'apporter la réplique appropriée à Bèze qu'il accuse de la sédition des Français (*Rem.*, 375-406). Il indexe également les faux pasteurs (*Rem.*, 425-432) et les juges peureux (*Rem.*, 451-468), sans épargner les nobles qui se sont

---

<sup>696</sup> « L'injure ne fait qu'aigrir le pêcheur », Tatiana Baranova, « La poésie dénonciatrice », art. cit., p. 263.

<sup>697</sup> Bernard Lamy, « L'invention », *La rhétorique*, op. cit., p. 442.

<sup>698</sup> *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 398.

rangés dans la Réforme par appétit des honneurs promis par Condé (*Rem.*, 469-514). Au comble de l'indignation du fait du saccage des églises (*Disc.*, 179-181 ; *Cont.*, 385-388), Ronsard, avec son parler ferme, porte ensuite aux oreilles de Condé ses requêtes solennelles.

À travers cette figure de premier rang, Ronsard parle avec la plus grande fermeté à tous les aristocrates qui formaient, avant d'être séditieux, en France une communauté de gens bien nés liés par l'honneur. Il travaille à les arracher à la Réforme, à les réveiller de leur leurre afin qu'ils aient, à nouveau, ensemble avec le Roi et les triumvirs « la crainte d'un seul Dieu » (*Disc.*, 38). Il parle à leurs esprits comme à leurs cœurs, leur donne des conseils de modération, les supplie de déposer les armes. Haussant le ton de la satire, Ronsard fait remarquer à Condé que s'étant dressé contre Charles IX, il s'est éloigné du code d'honneur qui veut que les nobles « se donnent secours » (*Rem.*, 486).

Sur le plan de l'intelligence, Ronsard fait preuve d'une particulière supériorité d'esprit sur son allocutaire. Condé paraît ne pas jouir de sa raison à ses yeux : « les François seulement se pillent et se tuent » (*Rem.*, 488), regrette-t-il à son endroit. Comme Ronsard auparavant, Condé est séduit par les mirages par lesquels la Réforme détourne et s'attache, selon lui, l'adhésion aveugle des sots (*Cont.*, 283) :

Il vous enfle le cueur d'une vaine esperance :  
De gagner nostre Empire il vous donne assurance,  
Il vous promet le monde, et vous Prince tresbon,  
Né du sang inveincu des seigneurs de Bourbon,  
L'oreille vous tendez à ces promesses vaines. *Rem.*, 619-623.

L'inimitié des Guise le privant d'être récompensé à la hauteur de ses services militaires antérieurs éclatants en faveur de la maison royale ni par François II ni par Charles IX, Condé est frustré. Sa frustration s'accroît en 1558 quand, malgré sa contribution à la rétractation du duc de Savoie lors de l'invasion de la Champagne et de la Picardie ainsi que sa participation aux prises de Thionville et de Calais, il se retrouve colonel général de l'infanterie. De là ses plus grands mécomptes envers les Guise. Après Wassy, le Bourbon prend ainsi les armes aux côtés des réformés. Cet enrôlement dans le camp des Français séditieux déplaît à Ronsard qui lui adresse, sous le manteau de parfait connaisseur de l'imposture réformée, les mises en garde chargées de le ramener auprès du Roi. En l'occurrence, incapable de parler en face au chef militaire des réformés, encore moins de se dresser face à lui dans le champ de bataille militaire, Ronsard n'a d'arme contre sa sédition que des arguments éthiques. Il recourt à un langage tout fait de reproches de manière à convaincre Condé que la frustration seule commande son ralliement à la Réforme. Le tête-à-tête avec sa conscience auquel il veut le confronter envisage

de l'acculer à se demander s'il doit laisser prévaloir ses ambitions politiques ou, au contraire, se dévouer au Roi comme ses aïeux en leur temps.

Dans ce sens, la remontrance vise à provoquer le trouble dans la conscience de Condé. Elle veut obtenir sa reconversion, ou tout au moins le pousser à déposer les armes. En effet, si Ronsard le convainc de sa responsabilité dans les malheurs de la France glorieuse jusqu'à lui grâce à ses aïeux, Condé, même convaincu *in extremis* par le calvinisme, doit se détourner de la belligérance. Ronsard l'adjure de se conformer aux lois des pères du royaume. Il ne s'agit pas de piège rhétorique. Ronsard, à l'image des parlementaires honnêtes, porte la voix de la paix, celle également de la patrie. Aucune « basse complaisance<sup>699</sup> » donc envers Condé. Nul ressentiment étouffé à son égard aussi. L'amour de la France seul, son intégrité aussi, portent Ronsard à juger le Bourbon qui lui paraît plus grand par son nom que par ses agissements.

Cette précision consubstantielle au registre de la remontrance dont elle constitue, selon Pascal Debailly<sup>700</sup>, un *topos* rend moralement acceptable, voire nécessaire et salutaire, la harangue du Vendômois. Parole du juste et du patriote, cette harangue est expression de l'indignation dans un style judiciaire qui veut ramener à la raison. De là, la fréquence des suppositions qui expriment la dénonciation du divorce idéologique avec le Louvre sur un ton plein de gémissements contre son abus et sa sédition :

Si vous n'aviez les yeux aggraver d'un dur somme. *Rem.*, 615.

Prince, si vous n'aviés vostre rang oublié,  
Et si vostre œil estoit tant soit peu delié. *Rem.*, 685-686.

Si vous estiez icy deux moys aupres du Roy,  
Vous reprendriés soudain vostre premiere Loy,  
Et auriés en horreur cette tourbe mutine,  
Qui vous tient apasté de sa folle doctrine. *Rem.*, 741-744.

Ronsard condamne toute religion armée. S'il acquiesce à la nécessité de réformer les mœurs ecclésiastiques, c'est de l'intérieur de l'Église qu'il attend cette réformation, non de l'extérieur. Ainsi il précise au Bourbon que si, à son tour, il doit porter des armes contre des Français, ce doit être contre les ennemis intérieurs du royaume, la tourbe mutine :

[...] ha ! Prince, je sçay bien  
Que la plus grande part des prebstres ne vaut rien,  
Mais l'eglise de Dieu est sainte et veritable,  
Ses misteres sacrés, et sa voix perdurable. *Rem.*, 681-684.

---

<sup>699</sup> Valentin Esprit Fléchier, art. cit., p. 1109.

<sup>700</sup> « *L'apologia pro satira sua* », *La muse indignée*, op. cit., p. 61

Michel de L'hôpital prononçait des reproches similaires contre les réformés aux États-généraux assemblés à Orléans où il affirmait :

Si l'on disait que les armes qu'ils prennent ne sont pour offenser aucun, mais pour se défendre seulement, cette excuse vaudrait peut-être contre l'étranger, non contre le roi leur souverain seigneur : car il n'est loisible au sujet de se défendre contre le prince, contre ses magistrats, non plus qu'au fils contre son père, soit à tort, soit à droit, soit que le prince et magistrat son mauvais et discole, ou soit qu'il soit bon. Encore sommes-nous plus tenus d'obéir au prince qu'au père<sup>701</sup>.

Il est temps pour Condé de se conformer à la foi de ses aïeux, ni plus ni moins. La Réforme le fait vivre dans l'illusion. Qu'il revienne à la raison avant qu'il ne soit trop tard. Tous les espoirs de royauté dont son cerveau est alimenté ne sont que du vent, lui dit Ronsard : « dessillés vous les yeux, Prince tresmagnanime » (*Rem.*, 699). Le poète de la *Remonstrance* regrette, sans sourciller, que son allocataire mène les troupes réformées sans réaliser qu'il est aveuglé par son orgueil de prince frustré en perte de repères :

Puis vous qui ne sçaviés (certes dire je l'ose)  
Combien le commander est une douce chose,  
Vous voyant obey de vingt mille soldars,  
Voyant floter pour vous aux champs mille estandars,  
Voyant tant de Seigneurs qui vous font tant d'homages,  
Voyant de tous costés bourgs, cités, et villages  
Obeir à vos loix, et vous nommer veinqueur,  
Cela, Prince tresbon, vous fait grossir le cueur. *Rem.*, 627-634.

Pour faire davantage pression sur la conscience de son allocataire, Ronsard parle à son cœur dans une ultime requête chargée de réveiller sa pitié envers les Français :

Ha prince, c'est assés, c'est assés guerroyé,  
Vostre frere par vous au sepulchre envoyé,  
Les playes dont la France est affligée,  
Et les mains des larrons dont elle est saccagée,  
Les loix et le pays si riche et si puissant,  
Depuis douze cens ans aux armes fleurissant,  
L'extreme cruauté des meurtres et des flammes,  
La mort des jouvenceaux, la complainte des femmes,  
Et le cry des vieillards qui tiennent embrassés  
En leurs tremblantes mains leurs enfans trespasés,  
Et du peuple mangé les soupirs et les larmes,  
Vous devroyent emouvoir à mettre bas les armes,  
Ou bien s'il ne vous plaist selon droit et raison,  
Desarmer vostre force, oyés mon oraison. *Rem.*, 745-758.

---

<sup>701</sup> « Discours prononcé à l'ouverture de la session des États-généraux assemblés à Orléans », *Gouverner la haine, op. cit.*, p. 37.

À l'opposé, Aubigné exige d'Henri de Navarre une posture inflexible contre la Ligue. Mais avant ce chef militaire des réformés après Condé, le poète huguenot aurait pu remonter l'Amiral de Coligny si, au temps de la tuerie de Wassy et des persécutions qui le précédèrent ou qui le suivirent, il n'était pas trop jeune. Tel qu'indiqué plus haut, Aubigné n'aurait probablement pas été d'accord avec les prudences qui empêchaient l'Amiral à l'époque de prendre les armes pour la défense des siens. Seulement cette hésitation a lieu en 1562. Aubigné ne fera pas de remontrance à l'Amiral pour les mêmes raisons qu'il n'a pas participé à la polémique entre Ronsard et ses coreligionnaires Genevois à la même époque. Pour ce qui est du Navarrais, c'est son ami et son compagnon d'armes. Ayant depuis longtemps commencé à écrire, il est témoin de ses agissements et peut lui faire ses reproches.

Tout le temps qu'Henri de Navarre est, après Condé, à la tête des troupes huguenotes, ses hommes gardent les rangs bien serrés. Quand il embrasse le catholicisme à Saint-Denis en 1593, une foule de protestants, dont des civiles, met à sa suite un trait sur la vie de réformé. Madeleine Lazard met cette vague de reconversions sur le compte des vœux de promotion individuelle. Ces reniements massifs rappellent, toutefois, la pensée que les foules suivent aveuglément leurs meneurs. Le retournement du Navarrais démantèle en effet les troupes réformées. Il provoque la confusion dans les rangs huguenots qui se retrouvent sans chef aussi légitime que lui pour les commander. La situation de ni paix ni guerre qui suit cette reconversion favorise, à cet effet, un pourrissement avec un nombre important de défections.

Du fait que l'abjuration de Navarre a arraché à la Réforme des milliers de fidélités en un temps record, Aubigné, autant qu'il le peut, joue sur les mécanismes de régulation morale qui opposent dignité et indignité<sup>702</sup>. Sa remontrance relève du performatif aux fins d'exposer son allocataire à la honte. L'horreur de la Saint-Barthélemy, qu'Henri de Navarre a lui-même condamné avec fermeté en son temps, ne lui laisse nul autre choix que l'inflexibilité effective de ses convictions. Aubigné lui rappelle cette condamnation sans réserve :

Toy prince prisonnier tesmoing de ces merveilles,  
Tu as de tels discours enseigné noz oreilles,  
On a veu à la table en public tes cheveux  
Herisser en contant tels accidents affreux :  
Si un jour oublieux tu en perds la mémoire  
Dieu s'en souviendra bien à ta honte, à sa gloire. V, 1025-1030.

Le sort du parti menacé de s'effondrer au lendemain de cet épisode exige la fermeté et la solidarité envers les victimes. Or avec son abjuration, Navarre ne rend pas hommage aux

---

<sup>702</sup> Pascal Debailly, « L'éthos du poète satirique », art. cit., p. 73

huguenots tués au nom du protestantisme. Encore, sa décision avec l'*Édit de Nantes* de faire oublier cette atrocité ainsi que toutes les autres est un coup dur à la cause réformée. L'opinion peut associer ce nouveau converti à une brebis qui a retrouvé la lumière après s'être égarée parmi les mirages du protestantisme<sup>703</sup>. Et c'est pour contenir les pertes de fidélités orchestrées par cette abjuration qu'Aubigné, conscient du poids moral de Navarre au sein de la Réforme, tient à l'appivoiser. Les remontrances qu'il lui adresse n'ont qu'une ambition : le persuader d'être inflexible aux avances de la Ligue, afin de donner aux huguenots, aux militaires comme aux civils, le courage de garder intacte leur foi. Aubigné reproche à cet allocataire sa rupture avec la gloire des aïeux :

Noz peres estoient francs, nous qui sommes si braves,  
Nous laissons des enfants qui seront nés esclaves :  
Ce thresor précieux de nostre liberté  
Nous est par les ingrats injustement osté :  
Les ingrats, insolents à qui leur est fidelle,  
Et liberaux de crainte à qui leur est rebelle :  
Car à la force un grand conduit sa volonté,  
Dispose des bien-faits par nécessité,  
Tient l'acquis pour acquis, et pour avoir ouy dire,  
Que le premier accueil aux François peut suffire,  
Aux anciens serviteurs leur bien n'est departi,  
Mais à ceux qui sans dons changeroient de parti. II, 625-636.

De l'avis d'Aubigné, Gabrielle d'Estrées, la maîtresse de Navarre, est aussi un handicap à son allégeance franche et sans borne à la cause réformée. Le poète l'associe à Dalila dans la préface. Mais il est surtout d'avis que c'est parce qu'il est pressé d'accéder au pouvoir royal que son chef de guerre n'a pas résisté, sous les propositions et pressions de la Ligue, à renier le protestantisme et, pire, à n'accorder les faveurs royales qu'à ses ennemis d'hier. Puisque Navarre a dégénéré à ce point, le calviniste intransigeant entre alors dans une colère vive et reproduit cette maxime stoïcienne à son attention :

Ceux-là regnent vraiment, ceux-là sont des vrais roys  
Qui sur leurs passions establissent des loix,  
Qui regnent sur eux mesmes et d'une ame constante  
Domptent l'ambition volage, et impuissante. II, 663-666.

C'est toute l'ingratitude d'Henri de Navarre qui est ensuite accusée pour le déprécier aux yeux du monde et l'atteindre dans sa conscience : « Prince comment peux-tu celui

---

<sup>703</sup> Ronsard, qui attendait qu'une vraie parole vienne réveiller Bèze de son sommeil puis est en liesse quand il voit, à travers la chute de Condé à Jarnac, un châtement céleste, aurait pu jubiler de cette abjuration qui confirme sa conviction que la Réforme est une doctrine factice. Pour le Vendômois, rien de profondément religieux chez les réformés. Simple orgueil et vanité qui s'évanouissent sitôt qu'un vrai catholique entre dans la partie des joutes religieuses.

abandonner, / Qui pour toy perd cela que tu ne peux donner ? » (II, 615-616). Navarre serait resté prince magnanime s'il s'était imposé des disciplines afin de rester loyal envers ses coreligionnaires ou, du moins, afin de vivre, tel Coligny, ses convictions protestantes avec une extrême constance. Du fait que, pour devenir roi de France, ce prince a oublié que l'Amiral et plusieurs de ses frères ont péri à Paris à cause de ses noces du 18 août 1572 ; du fait qu'il est incapable de tenir tête aux pressions de la Ligue et de Gabrielle d'Estrées, la remontrance qu'Aubigné lui fait vaut procès de la désintégration morale. La réputation du Navarrais est entachée désormais. La satire devient véhémement quand Aubigné, qui lui en veut d'avoir badiné avec le destin des protestants, lui adresse ce reproche de déloyauté teinté de menace de punition :

Connois par qui tu fus victorieux, Henry :  
Tout ploye sous ton heur, mais il est prédit comme  
Ce qu'on devoit à Dieu fut pour le Dieu de Rome. V, 1369-1371.

Cette fin tragique promise à Navarre se réalise le 14 mai 1610, avec le coup de couteau de François Ravallac. L'apophétie a, sur ce point, une force dissuasive. De fait, en confirmant la prédiction de la préface (325-330), l'acte de Ravallac prend le caractère d'une punition légitime. Le poids moral de Navarre dans le parti protestant excepté, les agressions subies par les huguenots sous son commandement et la foi calviniste surtout lui commandent d'être, à l'image de son ami Aubigné, ferme parmi les fermes<sup>704</sup> après les exemples de constance et de patience donnés par Anne du Bourg et l'Amiral de Coligny.

Ce qui domine dans les apostrophes qui interpellent Henri de Navarre, c'est le devoir du leader militaire de ne pas jeter les armes avant ses hommes, aussi le devoir de garder intactes ses convictions. Chaque reproche qu'Aubigné lui adresse revient à réclamer sa soumission entière au sens de la loyauté et de la gratitude. En plus de le mettre en garde contre les périls auxquels son abjuration expose le parti protestant menacé de se disloquer, Aubigné lui a surtout communiqué la justice de Dieu qu'il a attirée contre lui-même.

Tel Ronsard, Aubigné ne recourt pas ainsi aux seules ressources de la dialectique. L'argumentation sur la question des devoirs éthiques ne lui est pas suffisante pour s'assurer le redressement de Navarre. Afin de garder celui-ci à la tête des rangs de la Réforme, il le persuade que Dieu le punira, faisant ainsi de l'apophétie le moyen de parler à ses passions et d'inquiéter son âme. Sauf que ces menaces sont tombées dans l'oreille d'un sourd.

---

<sup>704</sup> Madeleine Lazard, « Fermes et prudents », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 339.

Bref, avec les interpellations de Condé et de Navarre, Ronsard et Aubigné empruntent les ressources de la rhétorique judiciaire. Ils incriminent ces figures politiques et militaires avec franchise. Devant ces allocutaires de premier ordre, aucun des deux poètes ne s'empêche de dire ce qu'il a sur le cœur. Ils condamnent chacun chez son allocataire les actions contraires à son imaginaire éthique, ainsi qu'à la situation du camp idéologique.

Ronsard, qui trouve dans la remontrance le moyen de faire part à Condé des doléances qu'il ne peut ou ne veut lui communiquer ni oralement ni par lettre, ne lui laisse nul autre choix que sa remobilisation en faveur de la cour royale. Il multiplie les mots de la supplication à son intention et celle des nobles qui le suivent : « mes propos entendez » (*Rem.*, 469), « servez vostre pays, et le Roy vostre maistre » (*Rem.*, 472), « posés les armes bas » (*Rem.*, 473). Tandis que le Bourbon n'est plus que prince méprisable tant qu'il lève les armes contre Paris, Henri de Navarre, lui, perd toute estime du fait qu'il place l'appétit du pouvoir au-dessus du protestantisme. Comme Charles IX, il est devenu aux yeux d'Aubigné l'exemple du roi qui tue « sa propre foy » (II, 148) pour arriver à ses fins.

C'est en partisans fermes que Ronsard et Aubigné déploient la protestation contre le prince séditieux et le prince abjuré. Condé et Navarre s'attirent leurs propres déshonneurs à leurs yeux, leurs fins tragiques aussi. La remontrance est tentative de récupération idéologique à leur endroit. Elle veut ramollir la fureur guerrière du premier, amener le second à se racheter avant qu'il ne soit trop tard.

Ni le Vendômois ni le poète huguenot ne méditent à l'endroit de l'un ou l'autre de ces allocutaires qui sont leaders politiques et chefs de guerre. Dans le cas où les vérités qu'ils leurs adressent manqueraient de les convaincre de revenir dans le giron du bon parti, les deux poètes entament chacun de parler à leurs cœurs. La *Remontrance* et certains vers des *Tragiques* misent, à partir de ce moment, sur la capacité de l'hymne à donner du relief aux traits nobiliaires pour réchauffer le sang royal du Bourbon et du Navarrais en vue de les apprivoiser.

## 2. Droit de guerre

En marge de l'opposition catholiques - protestants, deux autres forces antagonistes sont en présence dans les *Discours* : la réputation, qu'il faut acquérir ; et l'infamie, qu'il faut éviter à tout prix. La réputation est le principe de tout prince du sang<sup>705</sup>. Elle commande de rendre

---

<sup>705</sup> La noblesse, c'est la vertu, rappelle Arlette Jouanna à ce sujet. Cette formule a deux objectifs. Le premier est moralisateur : il s'agit de rappeler aux nobles que leur naissance ne les dispense pas d'être de bons chrétiens, scrupuleux observateurs des commandements de l'Église, mais qu'au contraire elle les y oblige davantage. Le second se réfère à des valeurs sociales : il signifie que la noblesse est avant tout une manière d'être et de se comporter. « Vivre noblement, ou la vertu de noblesse », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 61.

glorieux son nom. Ce mot désigne, selon le dictionnaire *Litttré*, la personne, par extension sa famille. L'honorer signifie s'inscrire sur le registre des personnes devenues illustres non pas par le rang social hérité des pères, mais par les actions individuelles. L'opposé, salir son nom, est terrible pour une personne de haute naissance.

Dans la tradition française alors, plutôt périr que perdre la notoriété et déshonorer les siens. Vivre sans avoir essayé de laisser un nom illustre dans l'histoire, acquérir bonne réputation donc, effraie le noble<sup>706</sup>. Non seulement ses actions infâmes le feront enterrer avec son nom, mais aussi il aura porté préjudice à sa descendance. D'ailleurs, dès qu'elles sont évoquées, les affaires infâmes auxquelles le nom est associé actionnent la honte, sentiment de peine psychologique que la pensée du manquement aux devoirs excite dans l'âme du concerné ou de ses proches. La honte, écrit Georges Molinié<sup>707</sup>, est un trouble relatif aux vices qui entraînent la perte de la réputation. On l'éprouve à propos de tout ce qui est méprisable ou en nous-mêmes ou en ceux qui comptent pour nous.

Sensible au poids du déshonneur sur les nobles, Ronsard évite ainsi d'employer l'injure à l'endroit du prince de Condé. À la place de la médisance, il agrémente la remontrance d'accents courtois. Il s'agit de jouer sur la psychologie de l'allocutaire, en faisant de l'oraison le dernier recourt susceptible d'extirper à la sédition.

À l'origine discours d'éloge prononcé en public après la mort d'un personnage illustre, l'oraison, qui occupe une place pivot dans la *Remonstrance*, s'étend à tous les collaborateurs des Valois. Sa spécificité dans cet opuscule est qu'elle n'y relève pas de l'incrimination. Elle émane de la nécessité d'inciter les allocutaires de Ronsard à l'écoute attentive<sup>708</sup> de ses vérités, de flatter aussi leurs égos pour les persuader de se dresser en bloc contre la Réforme et ses fidèles. L'oraison ronsardienne s'appuie sur le droit de la guerre<sup>709</sup>. Après avoir montré et démontré que les réformés méritent, du fait des sacrilèges qu'ils ont commis, d'être attaqués sur les plans discursifs et militaires, le Vendômois charge notamment les prélats et les poètes officiels de la guerre des communications du Louvre contre la pastorale protestante et sa propagande. Aux princes du sang, dont Condé, il réserve la lutte armée.

---

<sup>706</sup> Les nobles se trouvant placés sous le regard de tous sentent plus particulièrement le poids contraignant des prescriptions de l'honneur. Celui-ci est un devoir, une obligation à laquelle il leur faut satisfaire, ne pas faillir ; il leur faut l'avoir sans cesse devant les yeux, Arlette Jouanna, « La notion d'honneur », *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>707</sup> « Passions », *Dictionnaire de rhétorique*, *op. cit.*, p. 259.

<sup>708</sup> T. Baranova, « Le libelle entre la condamnation et la nécessité », *À coups de libelles*, *op. cit.*, pp. 56-57.

<sup>709</sup> Ce droit, qui doit toujours reposer sur une cause juste, est théorisé par Thomas d'Aquin depuis le Moyen-âge dans *Somme théologique* [1273], 11,12.

## 2.1. Éloge et galvanisation

« S'il ne vous plaist selon droit et raison / Desarmer vostre force, oyés mon oraison » (*Rem.*, 757-758). Ainsi parle Ronsard à Condé en dernier ressort dans la *Remonstrance*. L'oraison, telle que Ronsard la déploie, n'agresse pas son allocutaire. Sur le plan rhétorique, elle prévient celui-ci du mépris auquel le manquement à l'honneur nobiliaire l'expose. Elle le met en demeure de ne pas perdre l'estime et la légitimité sociales. Elle exclut notamment de la considération publique. Ronsard la déploie, en dernier recours, pour inciter les tenants du pouvoir royal de France à surveiller chacun ses conduites personnelles.

La Reine Catherine, Charles IX, Henri III et les triumvirs appartiennent tous, avec les autres représentants de l'ordre (juges, prélats, financiers et poètes), à la même culture de la honte. Autrui ou les autres constituent dans leur société une police des mœurs qui n'hésite pas à mépriser et à haïr en cas de manquement à l'honneur. Ces figures de premier rang, qui ont les yeux de l'opinion générale rivés sur elles, doivent, pour cette raison, se préoccuper de leur estime. Aubigné le leur indique :

Princes que Dieu choisit pour du milieu des feux  
Du service d'Ægypte, et du joug odieux  
Retirer ses troupeaux, beaux pilliers de son temple :  
Vous estes de ce temple, et la gloire, et l'exemple :  
Tant d'yeux sont sur voz pieds. II, 399-403.

Le respect du principe d'honneur convie ici le noble à aligner sa conduite sur deux registres : « celui des rapports de soi avec soi, celui des rapports de soi avec les rites (ou avec les autres)<sup>710</sup> ». Il revient aux Valois de s'accomplir moralement. La nécessité d'une réputation individuelle, en dehors de celle attachée au nom de famille par les aïeux vaillants, crée des interdictions pour chacun d'entre eux. En vue de l'admiration des contemporains et des générations suivantes, de la grâce des mânes aussi, Navarre est en ce sens rappelé à la loyauté envers la communauté protestante :

Henry, qui tous les jours vas prodigant ta vie,  
Pour remettre le regne, oster la tyrannie,  
Ennemy des tyrans, ressource des vrais rois,  
Quand le sceptre des lis joindra le Navarrois,  
Souvien toi de quel œil, de quelle vigilance,  
Tu cours remedier aux malheurs de la France.  
Souvien-toy quelque jour, combien sont ignorans  
Ceux qui pour estre rois, veulent estre tyrans. I, 594-600.

---

<sup>710</sup> Henri-François Imbert, *Les métamorphoses de la liberté ou Stendhal devant la Restauration et le Risorgimento*, Paris, José Corti, 1967, p. 553.

C'est cette même culture de l'obligation morale et sociale que Ronsard exploite quand il parle à l'amour-propre<sup>711</sup> de chacun de ses allocutaires du Louvre. Ce concept s'associe avec la crainte du qu'en dit-on autant que du qu'en dira-t-on. Il est, dans les *Discours*, un moyen ultime pour Ronsard de faire accepter aux grands du royaume ainsi qu'à Condé la soumission à ses exhortations contre la Réforme. Quand le Vendômois n'est pas assuré que ses supplications déterminent la Reine Catherine à tout faire pour éteindre la furie entre Français, deux passages du *Discours des misères* qu'il lui adresse révèlent le poids de la réputation<sup>712</sup> sur la conscience des gens de haut lignage :

De quel front, de quel œil, ô siecles inconstants !  
Pourront-ils regarder l'histoire de ce temps ! *Disc.*, 121-122.

Ainsi presque pour rien la seulle dignité  
De vos enfans, de vous, de vostre autorité  
(Que pour vostre vertu chaque Estat vous acorde)  
Pourra bien appaiser une telle discorde. *Disc.*, 209-212.

Avant la *Continuation* qui présente un second portrait élogieux de Charles IX (413-420), l'*Institution* met en avant le lustre historique dont le nom donné au jeune Roi est chargé:

[...] Charles, vostre nom tant commun à nos Roys,  
Nom du Ciel revenu en France par neuf fois,  
Neuf fois nombre parfait, comme cil qui assemble  
Pour sa perfection trois Triades ensemble,  
Monstre que vous aurez l'Empire, et le renom  
Des huit Charles passez dont vous portés le nom. *Inst.*, 51-56.

Héritage lourd de responsabilité, le nom du jeune Roi a traversé les âges et a été honoré par chacun de ses prédécesseurs qui eut l'honneur de le porter. À son tour de s'en montrer digne. Tandis que la conclusion de la *Continuation* les galvanise via la bouche de la France (429-438), les triumvirs pour leur part sont rapprochés chacun des héros grecs au terme de la *Remonstrance* :

Vous Princes conducteurs de nostre sainte armée,  
Royal sang de Bourbon, de qui la renommée  
Se loge dans le ciel : vous freres grands et fors,  
Sacré sang Guisian, nos rempars et nos fors,  
Sang qui fatalement en la Gaille te monstres,  
Pour domter les mutins comme Hercule les Monstres,  
Et vous Montmorency, sage Nestor François,

---

<sup>711</sup> La Rochefoucauld définit ce concept comme étant l'amour de soi et de toutes choses pour soi. L'amour-propre, selon cet auteur, rend les hommes idolâtres d'eux-mêmes, et les rendraient les tyrans des autres si la fortune leur en donnait les moyens. *Maximes et réflexions diverses*, Paris, Garnier Flammarion, 1981, p. 91.

<sup>712</sup> Pascal Debailly, « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée, op. cit.*, p. 429.

Fidelle serviteur de quatre ou de cinq Roys,  
Qui merités d'avoir en memoire eternelle  
Ainsi que du Guesclin une ardente chandelle.  
Vous d'Anville son fils, saige vaillant et preux,  
Vous, Seigneurs, qui portés un cueur chevaleureux,  
Que chacun à la mort fortement s'abandonne,  
Et de ce jeune Roy redressés la couronne !  
Redonnez luy le sceptre, et d'un bras indonté  
Combatez pour la France et pour sa liberté. *Rem.*, 759-774.

Aucun des discours précédant la *Remonstrance* n'a tant chanté le serment de fidélité au Roi. Ronsard dépasse les individualités. Il formule le droit de guerre pour les alliés du Duc de Guise. Il proclame l'obligation, pour les princes du sang, de restaurer l'autorité du Roi et de protéger le bien commun, tous deux menacés. Il a pour Guise, Montmorency, Aumalle et Saint-André des mots assez vibrants pour les mettre au service du jeune Roi et les pousser à combattre les réformés :

Souvenez-vous, Seigneurs, que vous estes enfans  
De ces peres jadis aux guerres triomphans,  
Qui pour garder la foy de la terre Françoisse  
Perdirent l'Albigeois et la secte Vaudoise,  
Contemplés moy vos mains, vos muscles et vos bras,  
Pareilles mains avoyent vos peres aux combats,  
Imités vos ayeux afin que la noblesse  
Vous anime le cueur de pareille prouesse. *Rem.*, 777-784.

Ronsard a plusieurs fois prévenu les protestants de leurs folies. Devant leurs exactions, l'impératif de protéger le bien commun devient pour lui une raison d'État légitime pour formuler les éloges qui portent chacun des hommes des grandes familles à ne leur accorder plus aucune tolérance. Ces éloges qui galvanisent les allocutaires le transforment en partisan justificateur du droit d'entrer en guerre contre la Réforme. Ils équivalent à l'acte discursif circonstanciel par lequel le chef militaire enflamme ses hommes au moment de livrer bataille.

La guerre étant devenue inévitable du fait des iconoclasmes huguenots et des prises des villes par Condé, Ronsard glisse en effet de la fonction de conseiller politique devant la tension qui monte après le colloque de Poissy à celle de meneur au combat. L'oraison, en effaçant le ton de l'admonestation, démontre les rôles historiques que la prise d'armes appelle chaque grand prince à jouer. En dehors des motifs politiques où les prises de ville par Condé leur imposent de restaurer l'autorité de Charles IX fragilisée, les princes du sang sont encore en face de l'obligation de ne pas trahir les devoirs du chevalier envers l'Église. Ces devoirs de défense de la religion du Roi, ciment de l'unité du royaume, transforment la mobilisation militaire pour des motifs politiques en guerre sainte :

Vous ne combattés pas (soldars) comme autresfois  
Pour borner plus avant l'Empire de vos Roys,  
C'est pour l'honneur de Dieu, et sa querelle sainte,  
Qu'aujourd'hui vous portés l'espée au costé sceinte. *Rem.*, 809-812.

Guise, Montmorency et Saint-André, tous hommes de haut lignage, ont par conséquent toutes les raisons de prendre les armes contre les ennemis intérieurs de la France. La Réforme étant associée plusieurs fois aux forces du mal (*Disc.*, 179-181 ; *Cont.*, 385-388 ; *Rem.*, 25-33), l'heure est venue pour ces princes de marcher à la tête des armées royales. La mobilisation militaire se révèle indispensable. S'il attache quelque intérêt au nom de Bourbon qu'il porte, Condé à son tour doit enterrer la hache de guerre contre la France, craindre la colère des mânes ainsi que l'opinion défavorable que les générations suivantes se feront de sa personne. Deux passages de la *Remonstrance* se chargent de déclencher en lui le besoin d'entrer dans le cercle des noms illustres de la France par ses actions et non par son nom de famille seulement :

Vous, Prince genereux, race du sang de France,  
Dont le tyge royal, de ce Roy print naissance  
Qui pour la foy Chrestienne outre la mer passa,  
Et sa gloire fameuse aux barbares laissa. *Rem.*, 611-614.

Prince tresmagnanime et courtois de nature,  
[...]  
Je vous honore et prise, et estes le Seigneur  
Auquel j'ay desiré plus de biens et d'honneur,  
Comme vostre subject, ayant pris ma naissance  
Où le Roy vostre frere avoit toute puissance. *Rem.*, 703-708.

Sans respect des convenances monarchiques, point de considération pour Condé. Si ce Bourbon tient à son honorabilité, il doit, quoique frustré par l'inimitié des Guises et ce qu'il considère comme une ingratitude de la famille royale à son égard, s'allier à Charles IX. Il réglera ses différends avec les Guise seulement après que le Roi triomphera sur les fauteurs de trouble. Ronsard ne lui rappelle la gloire de sa famille que pour lui demander de ne plus manquer de docilité envers son rang. Il l'incite à redevenir guerrier du Roi.

Même très franc envers les princes acteurs des guerres de religion, Ronsard ne manque donc pas de les galvaniser. Sur le plan rhétorique, sa *Remonstrance* est un mélange subtil de récriminations et d'éloges. Les galvanisations y sont dictées par l'idée que le *male dicere* peut rebuter et détourner l'allocataire d'écouter la parole de vérité. Elles trouvent leur légitimité dans la nécessité de s'emparer l'attention de l'allocataire. Mais elles invoquent surtout les valeurs d'honneur monarchique qui assurent à l'oraison toute l'efficacité de la singularisation. Car, en bon connaisseur de l'imaginaire éthique des nobles dont il a, auparavant, chanté quelques noms illustres dans les *Odes* et dans les *Hymnes*, Ronsard exhorte les triumvirs et Condé à former un

puissant bloc contre la Réforme. Chaque trait d'éloge nobiliaire joue sur l'éthos monarchique en vue de vouer ces allocutaires à la soumission inconditionnelle à la volonté royale.

Avec l'adoption de l'oraison, Ronsard apparaît un général de guerre qui, au moment du combat devenu inévitable, dit à ses hommes (l'entourage des Valois sur qui il compte, écrivains et gens de guerre y compris) les raisons de charger contre l'ennemi. L'oraison équivaut dans la *Remonstrance* à un discours d'entrée en guerre. Elle est acte d'éloge, ou parole revigorante chargée d'envoyer son destinataire de toute urgence au combat. Sur le plan sociologique, son efficacité pragmatique se fonde sur le rôle tout-puissant de la célébration du nom à flatter l'égo de l'allocutaire pour produire en lui un subtil effet de raffermissement idéologique. À proprement parler, à force de chanter les princes restés fidèles à Charles IX, l'oraison ronsardienne envisage de les amener à se regarder plus fièrement. Elle amplifie la détermination à foncer sur les protestants armés. Elle est présente dans *Les Tragiques*, mais y garde prioritairement, dans le martyrologe, son sens d'éloge aux morts avec un style et une orientation tout autres que ceux qu'elle a dans les *Discours*.

## 2.2. Garder « tranquille assurance<sup>713</sup> »

Loin de remplir Aubigné de désespoir, les violences subies par les réformés avec les déroutes de Jarnac et de Moncontour, le siège de Sancerre ou la Saint-Barthélemy, lui donnent au contraire la certitude que Dieu éprouve « ses bien-aymez enfants » (III, 679). Ne cédant pas à la démoralisation ni au doute, le poète dispense, à son tour, à ses coreligionnaires les certitudes doctrinales chargées d'empêcher l'affaiblissement de leur foi. Aubigné ne laisse pas cette fidélité calviniste se raffermir d'elle-même. Il la consolide à l'aide d'assertions catégoriques qui mettent en évidence le caractère irrévocable de la justice de Dieu : « l'ouvrier parfait de tous, cet artisan supresme / [...] Escrit en son registre eternal tous noz maux » (III, 665-668) ; « Dieu [...] tiendra ses grands jours, / Devant un jugement si absolu, si ferme » (III, 676-677) ; « bien au rebours promet l'Éternel aux faussaires / De leur rendre sept fois et sept fois leurs salaires » (III, 999-1000) ; « s'il (le faussaire) fuit, le doigt de Dieu par tout le monde vole : / S'il ment, Dieu juge tout et penser et parole » (V, 81-82) ; « l'Éternel faict à point Vengeance, et Jugement » (V, 1560) ; « son ire ne sommeille » (V, 1561).

Prophétisée dans *Princes* (985-989), la vermine dans laquelle Henri III pourrit en fin de compte (VI, 499-502) confirme l'actualité de ces préceptes bibliques au cœur des guerres de religion. Dans la même perspective, les fins épouvantables des grands assortissent la structure des *Tragiques* d'une vocation prédicatrice. Il s'agit d'apaiser les inquiétudes des protestants.

---

<sup>713</sup> Alioune Diané, « Pour honorer le maître-de-langue », art. cit., p. 17.

L'œuvre comportent cinq livres de dénonciation satiriste et deux livres de punition. Les livres de dénonciation se répartissent en deux ensembles : d'une part une satire de la tyrannie des Valois (*Misères, Les feux et Les fers*) ; de l'autre un catalogue de leurs dépravations et de celles de leurs collaborateurs : *Princes* et *La chambre dorée*. Tout le long de ce réquisitoire, Aubigné assure aux huguenots que Dieu n'est point sourd à leurs vœux de justice :

Au throsne du grand Dieu, ce que l'affligé dit  
En l'amer de son cœur, quand son cœur nous maudit :  
Dieu l'entend, Dieu l'exauce. I, 455-458.

En attendant le châtiment de leurs bourreaux, la terre, elle, console les affligés chassés de leurs masures, les protestants des campagnes sans nul doute, en leur disant :

Enfants de ma douleur, [...]   
Attendant le temps que le ciel se retire,  
Ou que le Dieu du ciel destourne ailleurs son ire,  
Pour vous faire gouster de ses douceurs apres,  
Cachez-vous sous ma robbe en mes noires forests,  
Et au fond du malheur, que chacun de vous entre  
Par deux fois mes enfans, dans l'obscur de mon ventre. I, 293-302.

Pour armer les huguenots d'une assurance très forte face au risque de démoralisation auxquels les violences subies les exposent, Aubigné leur adresse à la fin du martyrologe :

O chrestiens fugitifs redoutez-vous la faim,  
Le pain est don de Dieu, qui sçait nourrir sans pain :  
Sa main despechera commissaires de vie,  
La poulle de Merlin, ou les corbeaux d'Helie. V, 1179-1182.

La Saint-Barthélemy en particulier exige des survivants de ne pas douter de Dieu. Aubigné l'interprète comme une épreuve de la foi. Il reste persuadé que Dieu n'a pas abandonné les protestants. À son avis, Dieu attend juste que « ses haineux » (III, 679) commettent le comble de l'inadmissible pour sévir contre eux. L'heure n'est donc pas au désespoir dans le camp réformé. Le tragique leur interdit toute décision de jeter les armes. Il place les survivants au carrefour entre la voie du salut et celle de la damnation. Chaque rescapé est soumis à la lutte entre le corps et l'esprit. Au centre de ce tiraillement, il s'agit de garder une tranquille patience chrétienne. Il est question de la reconnaissance des vrais fidèles, de ces « craints Dieu » qui ne perdent pas l'espoir puis contiennent leurs passions de toutes leurs forces. L'objet consiste à éprouver la constance confessionnelle des huguenots ainsi que leur patience chrétienne. La violence contre les gens de campagne est l'un des moments décisifs de cette mise à l'épreuve de la foi. Mais c'est le martyrologe, avec tout ce que le jour de « la tuerie extreme » (V, 854) y comporte d'horreur inquiétante, qui met le plus l'accent sur le dilemme entre bien et mal. Le

récit de la Saint-Barthélemy est d'ailleurs précédé dans *Les fers* par l'entrée en scène de Satan qui obtient de Dieu de faire succéder aux hécatombes par le feu l'âge des lames acérées :

Je te permet, Satan, (dit l'éternel alors)  
D'esteindre par le fer la plus part de leurs corps :  
Fay selon ton dessein, les ames reservees  
Qui sont en mon conseil avant le temps sauvees :  
Ton filet n'enclorra que les abandonnez  
Qui furent nez pour toy premier que fussent nez :  
Mes champions vainqueurs, vaisseaux de ma victoire  
Feront servir ta ruse, et ta peine à ma gloire. V, 175-182.

De l'exorde des *Feux* (« heureux qui pour justice a l'honneur de souffrir », 84) à l'épilogue des *Fers*, chaque martyr dispense la sérénité indispensable pour garder intacte la foi réformée. Le martyrologe a pour fonction rhétorique d'attacher les protestants affligés par les violences à la confiance irréductible en Dieu. Il vise, dans les heures d'angoisse générale, à les disposer à rester calvinistes au prix de leurs vies si nécessaire. Il interdit de céder au désespoir. Avec leurs dernières volontés, les martyrs font notamment entendre aux publics de leurs exécutions ainsi qu'aux lecteurs huguenots les exhortations à affronter, comme eux, les épreuves dures de l'histoire<sup>714</sup>. Ils sont avant et pendant leurs exécutions des chrétiens inflexibles. Ils instruisent leurs partisans et leur rappellent les fins heureuses réservées aux humbles qui portent « la palme de la vertu » (I, 1120) jusqu'au bout. La fin du récit de leurs supplices annonce à cet effet comment, dans l'eschatologie, Dieu répand sa justice au nom de laquelle, à la différence de Navarre, ils n'ont pas pensé un seul instant à se désavouer :

Les fers sont mis au vent, venez sçavoir comment  
L'Éternel faict à point Vengeance, et Jugement :  
Vous sçaurez que tousjours son ire ne sommeille,  
Vous le verrez debout pour rendre la pareille,  
Chastier de vervaine, ou punir par le fer,  
Et la race du ciel, et celle de l'enfer. V, 1559-1564.

À partir de *Vengeances*, les Valois subissent notamment les pires déchéances. Leurs victimes se placent, pendant ce temps, dans une voie royale. Cette inversion des situations initiales met en évidence la justice promise aux affligés de *Misères*. *Vengeances* et *Jugement* accomplissent les vœux de punition qui persuadent les protestants que Dieu est un patient mais sévère justicier qui finit toujours par juger le monde.

---

<sup>714</sup> Le mythe de l'Ailleurs céleste traduit encore ce que Jean-Raymond Fanlo dénomme l'exigence incarnée par Coligny d'affronter les leçons les plus dures de l'histoire. « Les signes sur les bûchers », *Tracés, ruptures, op. cit.*, p. 328.

Ronsard, dont l'angoisse collective provoquée par les iconoclasmes et la prise d'armes de 1562 ne dégradent pas la confiance en la justice divine, fait, quant à lui, penser aux catholiques que Dieu laisse les réformés désobéir à son Église et piller ses lieux saints, mais châtiara leur curieuse audace (*Disc.*, 128) au moment voulu. Le Vendômois remplit ses coreligionnaires d'espérance quand il considère, comme Frank Lestringant<sup>715</sup> le souligne, le chaos social telle une anomalie passagère. Les violences sont à ses yeux une fracture suprême dans l'histoire de la France qui a à sa tête un Roi enfant et une Régente peinant à soumettre les autres princes du sang à leur volonté. En particulier, la guerre civile qui va éclater en mars 1563 ne lui apparaît pas comme la première d'une longue série. Il croit qu'elle est un malheureux accident dont les conséquences sont réparables. Pour lui, le remède passe par le retour de tous les Français à la foi de leurs pères. Il reste convaincu que la vie des peuples est secouée cycliquement par des épisodes douloureux dont ils se relèvent le plus souvent mieux structurés et plus forts. L'exorde du *Discours des misères* évoque cette alternance entre heur et malheur et, par-delà, le caractère transitoire de la crise politico-religieuse de 1562 :

Si, depuis que le monde a pris commencement,  
 Le vice d'age en age eust pris accroissement,  
 Il y a jà longtemps que l'extreme malice  
 Eust surmonté le monde, et tout ne fut que vice.  
 [...] il plaist à Dieu de nous exerciter. *Disc.*, 1-21.

Par « pitié du François qui forvoye » (*Disc.*, 103), Dieu a plus d'une fois envoyé des avertissements à la France afin qu'elle se remette sur le droit chemin. Parce que le royaume n'a pas tenu compte de ces alertes et réformé ses mœurs à temps, le voilà devenu en 1562 « la France à jointes mains » (*Disc.*, 51). Cette notion est, dans *Les Tragiques*, l'équivalent sémantique de « la France mère affligée » (I, 97). Aubigné, à la suite de Ronsard, considère effectivement les guerres de religion telle une malédiction contre les Français « pour n'estre pas sages » (*Disc.*, 99) :

Barbares en effects, François de nom, François,  
 Voz fausses lois ont fait des faux et jeunes roys,  
 Impuissants sur leurs cœurs, cruels en leur puissance :  
 Rebelles ils ont veu la désobéissance :  
 Dieu sur eux et par eux desploia son courroux,  
 N'ayant autres bourreaux de nous-mesmes que nous. I, 191-196.

*Misères* montrent que Dieu punit la révocation de l'Alliance. Les manquements à la vertu sont devenus inadmissibles dans *Princes* et la *Chambre dorée*. Toutes les règles de justice et de piété s'y détériorent. Les juges laissent violer les droits des faibles, les conseillers oublient la

---

<sup>715</sup> « Rondeur de Ronsard ou le retour à l'ordre », art. cit., p. 21.

parole de vérité, les prêtres encouragent la chasse aux huguenots, les nobles ne sont plus preux chevaliers au service de l'Église, le peuple lui-même abat ses lois. Protecteurs des faibles dans la tradition monarchique, les princes pour leur part encouragent la luxure et la violence. Dénoncées tout au long de la *Remonstrance*, ces dégénérescences assimilent la France à Sodome et Gomorrhe que la colère de Dieu frappe dans *Misères* : « voilà le front hideux de noz calamitez, / La vengeance des cieux justement despitez » (I, 679-680). À l'âge de paix, se sont donc substitués les malheurs collectifs. Actualisation du drame de Babel, l'écriture de la chute du géant d'antan se fixe pour but de conduire au repentir. C'est dans cette visée qu'avant la transition vers l'évocation des causes du courroux de Dieu, Aubigné conclut la narration de *Misères*, livre des punitions de la France dépravée, par l'exhortation à observer collectivement l'Alliance :

Faisons paix avec Dieu, pour la faire avec nous,  
Soyons doux à nous-mesm' et le ciel sera doux,  
Ne tyrannisons point d'envie nostre vie,  
Lors nul n'exercera dessus nous tyrannie. I, 1267-1270.

S'ils sont respectés, ces impératifs restaurent l'ordre et la paix dans le royaume. C'est soucieux de la paix nationale qu'Aubigné décrit alors les Français en victimes de leurs propres forfaits. À la suite de Ronsard considérant dès 1562 les guerres de religion comme une sanction de l'oubli des commandements, *Misères* actualisent, dans le sillage du *Discours des misères*, le drame de Babel afin que les Français redressent ensemble leurs déviations. Dans la perspective de la *Remonstrance*, *Princes* puis *La chambre dorée* indexent à leur tour les acteurs politiques du temps d'avoir manqué de considération envers le français. Aubigné montre, comme Ronsard, que les guerres civiles résultent de la colère de Dieu et de la prévarication des règles de justice et de piété par les tenants du pouvoir. Pour libérer la France des ravages de ces guerres, il appelle ainsi au repentir général. Mais le poète huguenot préconise surtout de donner le pouvoir à Henri de Navarre qu'il présente, au cœur de *Misères*, comme le seul prince attaché à la France et capable de sécher les larmes des Français :

Henry, qui tous les jours vas prodigant ta vie,  
Pour remettre le regne, oster la tyrannie,  
Ennemy des tyrans, ressource des vrais rois,  
[...]  
Tu cours remedier aux malheurs de la France. I, 594-599.

À la différence de cet éloge, Ronsard assurait de toutes ses forces en 1562 que les réformés sont condamnés à périr par la main de Charles IX. Bien qu'enfant en cette année, le successeur de François II est présenté avec la force de caractère d'un vrai roi en devenir :

[...] (Sire) ou je me trompe en vostre grace  
Ou vous tiendrez d'un Roy la legitime place :  
Vous ferés vostre charge, et comme un prince doux  
Audience et faveur vous donnerez à tous. *Inst.*, 101-104.

La France inquiète de son avenir regarde, elle aussi, Charles IX comme son sauveur :

Ce Prince, ou je me trompe, en voyant son meintien,  
Sa nature si douce, et incline à tout bien,  
[...]  
Je pense qu'icy bas il est venu des cieux  
A fin que la couronne au chef me soit remise,  
Et que par sa vertu reflourisse l'Église. *Cont.*, 413-420.

Avec l'essentiel des princes du sang réunis autour de Charles IX, le Louvre, Rome et leurs fidèles n'ont pas alors à s'inquiéter, en 1562, de l'issue de la guerre obligée contre les Français factieux. La paix de Bergerac devait par ailleurs convaincre ces catholiques de ne pas laisser le pessimisme désagréger leur confiance envers la famille royale. Elle ouvrait le chemin de la victoire idéologique. La détermination dont la Reine Catherine y a fait montre est célébrée par Ronsard (« la paix que la Royne heureusement a faite / L'a remise en vigueur, et sa force a refaite » (*Resp.*, 343-344)) ; mais aussi par la France s'exclamant :

[...] en mon mal je n'ay perdu le cuer,  
Pour avoir une Royne à propos rencontrée,  
Qui douce et gracieuse envers moy s'est montrée. *Cont.*, 394-396.

L'astre jumeau de la Reine et du Prince (*Resp.*, 342) autorise de ce fait un véritable optimisme qu'exprime la péroration de la *Continuation* :

J'espere apres l'orage un retour de beau temps,  
Et apres un hyver un gratieux printemps.  
Car le bien suit le mal comme l'onde suit l'onde,  
Et rien n'est assuré sans se changer au monde. *Cont.*, 437-440.

Évoquée dans *L'hydre deffaict*, la série des déroutés subies par les protestants ne peut pas manquer à cet égard de faire croire aux catholiques de 1569 que Dieu enfin « court apres le meurtrier, et en prend la vengeance » (*Cont.*, 20). À la bataille de Jarnac le 13 mars 1569 puis à celle de Moncontour le 3 octobre de cette année, pendant que les troupes expérimentées de Condé puis celles de Coligny sont le plus assurées d'écraser les armées du Roi commandées par le jeune Duc d'Anjou, les débâcles qu'elles subissent persuadent Ronsard que l'heure du triomphe de la chrétienté sur l'hérésie a sonné. Âgé seulement de dix-huit ans en 1569, le frère du Roi s'illustre en redoutable chef de guerre dans ces deux batailles. Ses victoires ne mettent pas un terme aux guerres de religion. Aux yeux de Ronsard cependant, elles confortent l'idée

que Charles IX est bien la main armée de Dieu contre les réformés. Pour cette raison, elles raffermissent la confiance des Français au jeune Roi ainsi que leur foi. Ces exploits du frère du Roi mettent naturellement les réformés en demeure de se poser la question : qu'avons-nous fait à Dieu pour nous faire détruire de la sorte ? La débâche de Jarnac est d'ailleurs lourde de conséquence dans les rangs protestants, car elle précipite la défection de nombreux mercenaires persuadés que Dieu est avec le Roi à travers son frère.

De façon symétrique, quand Aubigné se penche à son tour sur *Les Tragiques*, la nécessité d'empêcher, comme Ronsard, que les doutes rompent les rangs des siens l'astreint à montrer, dès la préface, les troupes du Duc de Savoie « chassez trois mille / Des fondes de trente bergers » d'Angrongne (*Préf.*, 203-204). Placés sur la défensive, les Vaudois doivent ce triomphe au secours de Dieu. Secrètement, Dieu double leurs bâtons, cailloux et frondes, armes négligeables, d'une force invisible face aux nombreux porteurs d'arquebuses. À l'image de David face à Goliath, Scévole, lui, passe à une dimension épique, compte tenu de la force agissante de sa prière contre ses assaillants<sup>716</sup>. C'est dire que disposant ses créatures selon ses volontés, Dieu porte par moments assistance à ses enfants : « contre les tyrans violens / Dieu choisit les cœurs plus bruslans » (*Préf.*, 265-266), s'écrie Aubigné dont les convictions confessionnelles déconseillent la défection susceptible de provoquer la dislocation du parti réformé ou sa cassure. L'écriture militante s'accompagne, de surcroît, d'une volonté forte de s'attacher les adhésions des lecteurs universels, en jouant une nouvelle fois sur les arguments dialectiques de même que sur ce que ces derniers ont de moins rationnel.

---

<sup>716</sup> Francis Berthelot, « Action divine », *La métamorphose généralisée. Du poème mythologique à la science-fiction*, Paris, Éditions Nathan, 1993, p. 84.

### Chapitre III : emportement des adhésions

*Les Tragiques* entreprennent une séduction à rebours contre la Reine Catherine. C'est dans cet élan que la production des effets pragmatiques sur les récepteurs de l'œuvre envisage d'exciter les lecteurs-juges à se détourner de prendre parti en faveur du camp catholique. Pour convertir ces derniers en sympathisants de la Réforme, le discours poétique les anime progressivement de la haine qu'ils n'avaient pas contre les Valois avant d'ouvrir *Les Tragiques*.

Ce pouvoir de la satire à transmuier la passivité des lecteurs en révolte contre la violence des cibles se réalise au moyen des subtilités dénonciatrices qu'Aubigné emprunte souvent à Ronsard. La satire, chez les deux poètes, met en jeu l'incrimination et la mise en mal. Raconter n'est pas, pour eux, seulement décrire une suite de faits cruels. Chaque poète essaie de nouer le dialogue avec le lecteur. Il s'établit entre eux une relation de personne à personne, même si cette relation apparaît abstraite.

Pour qu'il y ait influence sur les pensées ainsi que sur les sentiments du lecteur, Ronsard et Aubigné adressent la *narratio* à ses sens, lui rapportent leurs témoignages personnels sur la crise politico-religieuse et ses acteurs. Essentiellement centrés sur l'attestation visuelle, ces témoignages qui rendent compte des violences entre Français laissent plusieurs fois la place aux jugements sur les actions et sur les acteurs des violences. L'objectif consiste, dans les deux cas, à provoquer la colère du narrataire, à agir sur lui et à maintenir la relation de parole avec lui. Tous les éléments socio-culturels jugés nécessaires à sa compréhension des guerres de religion, mais principalement à sa prise de parti, lui sont présentés. Ce souci didactique correspond à la fonction explicative des protestations.

Le lecteur, juge dont il faut absolument emporter l'adhésion, est ainsi placé face aux vérités qui apportent des éclairages sur l'origine des maux de la France et qui l'indignent. Pour le conquérir définitivement, Ronsard et Aubigné insèrent aussi dans la satire les paroles d'autres énonciateurs. Ensemble, ces voix plaintives donnent plus de solidité et une plus grande ampleur aux chefs d'accusation. *Les Discours* et *Les Tragiques* pèsent, à partir de ce moment, de tout leur poids sur les consciences. La polyphonie discursive leur permet de disposer le lecteur de telle façon que la haine qu'ils portent contre les catholiques ou les réformés devienne légitime à ses yeux.

#### 1. Concernation

Dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques*, la dislocation progressive de la *narratio* au profit des apostrophes et des formules de présentation auctoriale marque formellement l'appropriation graduelle du propos poétique comme un discours judiciaire en charge de

remporter le procès poétique des guerres de religion en faveur de son camp. Il est impératif, pour recruter de nouvelles adhésions ou remporter les sympathies, de couvrir la cible d'opprobre, aussi de mettre hors d'état de concurrence les chargés de la propagande doctrinale du camp adverse. Les réquisitoires que Ronsard et Aubigné produisent dans cette perspective indiquent le degré de pertinence de la *narratio*. Les charges accusatrices pour leur part provoquent des effets d'indignation, quand les interpellations *ad hominem* et les indications sur la *persona* du sujet énonciateur entreprennent d'imbriquer directement le lecteur.

### 1.1. Sacrilèges et corps violents

Concrètement, « le mal resuscité » (II, 1085) par la *narratio* vexe le lecteur contre les figures dont les noms sont mêlés aux évocations des violences. En l'occurrence, les sacrilèges dont les *Discours* accusent les réformés ne le laissent pas indifférent. Les ministres de Genève prétendent enseigner à mieux observer les lois de Dieu. Nous voulons suivre la seule Écriture sans y mêler aucune chose qui ait été controuvée du sens des hommes, indique Guillaume Farel<sup>717</sup> reprenant également à l'endroit de chacun de ses frères les préceptes de l'*Exode 20* : tu ne tueras point, tu ne paillarderas point, tu ne déroberas point, tu ne diras point faux témoignage contre prochain<sup>718</sup>. Nous cheminons en droiture et intégrité de conscience devant Dieu, et devant ses Anges, enchérit Jean Calvin<sup>719</sup>.

Or l'anecdote où Ronsard voit Bèze avec une épée en plein prêche à Paris à l'hiver 1561-1562 relève du scandale : « quelle Evangile hélas ! [...] Qu'un Prescheur porte au flanc une espée cruelle ! » (*Cont.*, 147-148), s'indigne-t-il. En plus de vouloir d'une part assurer leur propre sécurité à la suite du massacre de Wassy ; d'autre part délivrer le Roi Charles IX de l'emprise des triumvirs, les réformés peuvent alléguer qu'ils sont armés du fait de la nécessité de défendre dans le même temps l'Église en péril. « Nous avons esté contraints par extreme nécessité<sup>720</sup> », peuvent-ils avancer sur ce sujet. Leurs armes, selon Ronsard, sont au contraire les preuves de leur apostasie :

La foy (ce dittes vous) nous fait prendre les armes :  
Si la religion est cause des alarmes,  
Des meurtres et du sang que vous versés icy,  
He ! qui de telle foy voudroit avoir soucy,  
Si par plomb, et par feu, par glaive, et poudre noyre,  
Les songes de Calvin nouys voulés faire croire ? *Rem.*, 491-496.

---

<sup>717</sup> « La parole de Dieu », *Confession de la foy*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>718</sup> « Loi de Dieu, seule pour toutes », *idem*, p. 46.

<sup>719</sup> « Préface », *Confession de foy*, *op. cit.*, p. 305.

<sup>720</sup> *Idem*, p. 304.

Michel de L'hôpital leur faisait ce reproche à Orléans le 13 décembre 1560 :

Ne vaut l'argument dont ils s'aident, qu'ils prennent les armes pour la cause de Dieu, car la cause de Dieu ne veut être défendue avec armes : *Mitte gladium tuum in vaginam*. Notre religion n'a pris commencement par armes, n'est retenue et conservée par armes<sup>721</sup>.

Avec les traits du chef d'accusation, la *narratio* satirique des *Discours* donne ainsi aux contemporains de Ronsard et aux générations suivantes une opinion défavorable des réformés. Elle exhorte à la prise de parti contre leur cause. Avec la France accusant la Réforme d'avoir converti de nombreux Français en machines à tuer leurs concitoyens et à piller les lieux de culte (*Cont.*, 373-382), le réquisitoire ronsardien se fonde sur la croyance dans le pouvoir de la satire à gagner les suffrages de l'opinion générale. En suivant les règles d'une dégradation systématique<sup>722</sup> des protestants, cette satire dresse et mobilise contre eux.

Les dépravations dont *Princes* charrient s'inscrivent dans une dynamique inverse. Dans ce livre, les vices des Valois les rendent indignes d'estime : « nous ne verrons jamais les estranges provinces / Eslire à leur malheur noz miserables princes » (II, 747-748), se désole Aubigné à l'endroit de la Reine Catherine et de ses enfants. Le danger de la dépravation des Rois de France est qu'elle expose tout le royaume de France à la destruction. Tant qu'ils se vautrent dans la luxure, Charles IX et Henri III compromettent la paix des Français. Ils oublient le devoir de protection civile dévolu aux tenants du pouvoir royal. Pire, leurs vices mettent la France sens dessus-dessous en affectant les autres couches sociales. Aubigné, à travers l'évocation de ces vices, alerte sur le devenir collectif. Quel futur pour la France dont le premier des princes, Charles IX, s'abandonne aux plaisirs du sang quand le suivant, Henri III, a des mœurs efféminées ou ne s'accouple pas avec le sexe opposé ? Rien que des plaisirs coupables et une absence de vertu chez les Valois. La théologie satanique de leur mère choque aussi au plus haut point, autant que les grossesses abrégées au sein de la cour assomment les sensibilités :

Du Louvre les retraicts sont hideux cimetières,  
D'enfans, vuidez, tuez par les apoticairez :  
Noz filles ont bien sceu quelles receptes font  
Massacre dans leurs flancs, des enfans qu'elles ont. II, 1023-1026.

Les tout-petits ont le droit de vivre. Sans être encore conscients, ils ont les mêmes droits que tout le monde, parce qu'étant être humains dès leur conception. Dans le cas des princesses du Louvre où leurs conceptions sont vues comme des accidents infâmes, ces embryons ne méritent pas d'être condamnés à la mort. Les coupables sont ces princesses dépravées qui les

---

<sup>721</sup> « Discours prononcé à l'ouverture de la session des États-généraux assemblés à Orléans », *Gouverner la haine, op. cit.*, p. 37.

<sup>722</sup> Sophie Duval et Marc Martinez, *La satire, op. cit.*, p. 194.

ont conçus hors des liens du mariage. La raison du déshonneur public, pour grave qu'elle soit, ne peut justifier leur suppression délibérée, si on se réfère aux prêches du Pape Jean-Paul II<sup>723</sup> sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine.

Ces embryons avortés au sein du Louvre dans l'indifférence totale sont les martyrs de l'innocence. Ils sont privés du droit de devenir hommes. Les légèretés qui aboutissent à leur conception signifient que le Louvre est une maison royale moralement malade. S'il existe dans cette cour des grossesses hors mariage ainsi que des cimetières d'avortés, c'est que la copulation et l'inhumanité y sont de règle. Plutôt que de supprimer les produits des adultères et des fornications, révoquer ces travers est la solution morale pour faire regagner l'estime à la cour des Valois.

Ce qui révolte encore contre le Louvre, ce sont les exactions commises sous ses ordres. Il revient ainsi aux épris de justice de tous bords des opinions publiques de s'interposer contre ses crimes horribles vus de près à Mont-moreau par Aubigné et rapportés par lui. Pris à témoin, le lecteur insensiblement s'anime de parenté vengeresse en faveur du père et de la mère agonisants. La violence heurte son pathos. Il est ahuri par la dénaturation de la mère forcée de manger une recette composée des membres de son enfant trop angélique :

Qui pourra voir le plat, où la beste farouche,  
Prend les petits doigts cuits, les joüets de sa bouche ?  
Les yeux esteints ausquels il y a peu de jours  
Que de regards mignons s'embrazoient ses amours ?  
Le sein douillet ? les bras qui son col plus n'accolent ? I, 549-553.

Le nouveau-né transformé en nourriture porte les signes de ce que Frank Lestringant<sup>724</sup> dénomme l'inadmissible offense à l'espèce humaine. La seule idée de son étranglement porte à souhaiter le déchainement de la vindicte populaire contre les Valois, leur punition par Dieu également. La recette que compose son corps n'est pas une coutume rituelle. Elle est la conséquence de la faim qui force les agonisants et les rares paysans qui ont le temps de s'atterrer dans les forêts à devenir anthropophages en mangeant, pour survivre, de la chair d'enfant, des cadavres et des racines douteuses (I, 311-318). L'agonisante de Mont-moreau « ayant longtemps combattu dans son cœur, / Le feu de la pitié, de la faim la fureur » (I, 519-520), le contraste

---

<sup>723</sup> « Tu ne tueras pas. La loi sainte de Dieu », chapitre III, *Lettre encyclique. Evangelium vitae*, 58. Du souverain pontife aux évêques, aux presbytres et aux diacres, aux religieux et aux religieuses, aux fidèles laïcs et à toutes les personnes de bonne volonté sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine, donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 mars 1995, solennité de l'annonciation du Seigneur, en la dix-septième année de mon pontificat.

<sup>724</sup> « La contrainte du vrai », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 59 ; Gisèle Mathieu-Castellani, « La scène judiciaire dans *Les Tragiques* », art. cit., p. 96.

entre sa rage cannibale et la jovialité de son enfant provoque l'indignation : « elle n'appreste plus les levres, mais les dents, / Et des baisers changez en avides morsures » (I, 536-537).

Au même titre qu'Aubigné forcé de hausser le ton de la satire, le narrataire doit moins se fâcher contre cette génératrice de vie devenue mère cannibale que de se vexer contre le Louvre qui a fait de la France une terre de supplice pour ses fils contraints, pour survivre, de se faire remplacer dans les débris de leurs masures par les bêtes (I, 225-228). Le tragique atteint précisément le paroxysme quand les reîtres, armées des Valois, s'acharnent à piller les substances nourricières que la terre offre aux démunis. Il joue sur les affects. Car immolés malgré leur innocence, les gens des provinces font naître dans l'imagination l'idée d'une cruauté inadmissible. Si les narrataires ressentent l'hébétude devant leur carnage, c'est que la mise en abîme met en relief l'offense extrême à l'espèce humaine.

Dépeinte avec les mêmes stigmates de l'horreur, la boucherie qui rend méconnaissables les têtes des immolés de la nuit du 23 au 24 août 1572 traumatise dans le même sens la conscience du lecteur qui se frotte les yeux pour s'assurer qu'il ne rêve pas. Le spectacle des « repoussez des eaux » (V, 1049) et « seize cent poignardez, attachez à douzaine » (V, 1065) interdits de sépulture l'offusque. L'abondance des morceaux épars de cadavres dont « la tendre fille ou bien l'espouse tendre » (V, 1045) ne sont pas sûres que ce sont ceux de leurs proches l'irrite. L'horreur l'appelle à prendre position contre l'absence de pitié inconcevable du Louvre devant l'hécatombe.

Ces massacres sans discernement crient mobilisation générale contre les Valois. En rendre compte signifie, pour Aubigné, faire naître dans l'esprit du narrataire le refus de toute indifférence, le mettre en demeure d'assumer un devoir de haine envers « le joug de Médicis » (I, 800). La cruauté avec laquelle les exécuteurs de la Saint-Barthélemy transpercent et coupent Coligny en morceaux entraîne notamment la stupeur. Elle cristallise chez le plus grand nombre de lecteurs les afflictions qui les emplissent de crève-cœur contre le Louvre. Les tableaux d'atrocité ont ainsi pour rôle d'exercer sur les affects l'impact émotionnel qui dispose le lecteur à s'animer de compassion envers les huguenots.

L'évocation des sacrilèges et des violences sur les corps permet donc aux *Discours* comme aux *Tragiques* d'obliger à la prise de parti contre les adversaires idéologiques. La satire, dans ces poèmes militants, traduit une écriture de la mise à mal en charge d'entraîner l'indignation et d'inciter à la haine. Ronsard et Aubigné eux-mêmes illustrent ce devoir de haine et de protestation légitimée par l'excès des sacrilèges.

## 1.2. Empreintes de la droiture

Comme chez Ronsard, chaque cri d'indignation qu'Aubigné profère envers les misères de la France est la marque de son attachement à la paix sociale. Le style délibératif tient chez lui du soupir moral. Il s'agit d'éloquence indignée à travers laquelle l'intransigeance permet au poète de forcer les adhésions à la cause huguenote. Les gémissements oratoires contre le Louvre font découvrir toute son âme<sup>725</sup> de farouche ennemi des vices cruels. Ils mettent en évidence sa droiture, sa douleur sincère devant le spectacle d'un désastre devenu si horrible qu'il s'en prend, malgré lui, à l'honneur national :

Ne pense pas aussy, mon lecteur, que je conte  
À ma gloire ce point, je l'escri à ma honte  
Ouy j'ay senti le ver resveillant et picqueur  
Qui contre tout mon reste avait armé le cœur. I, 1073-1076.

La forte empreinte de son « je » dans les *Discours* indique que Ronsard est, lui aussi, homme de paix. Incapable de contenir sa rage contre les iconoclasmes et les pertes énormes de vies en 1562 et 1563, le Vendômois oppose aux réformés les charges d'un épris de justice résolument intransigeant : « je suis prest, et ne perdray courage, / Ferme comme un rocher, le rampart d'un rivage » (*Rem.*, 599-600). Rien n'inquiète Ronsard. L'expression anaphorique « je meurs quand je les voy » (*Rem.*, 551, 555, 559) le place à cet effet dans le rang de ces moralistes incapables de taire leur indignation quand la paix est piétinée sous leurs yeux.

Comme chez Aubigné, le style délibératif fait ainsi du rugissement oratoire le produit d'une poussée éthique. Il s'agit, selon les mots de Lestringant<sup>726</sup>, du glissement du discours historique au discours juridique. Le ton est celui de la passion pour la justice<sup>727</sup>. Paroles du blâme, l'*indignatio* et la *vituperatio* font bonne impression dans les esprits. Elles traduisent une présence forte et explicite de l'éthos de Ronsard. Chaque fois que le poète prend position contre les réformés, il donne une image positive de lui-même. Ses vociférations font retentir la voix courroucée d'un patriote et d'un catholique intransigeant. Le lecteur s'attend à ces réactions colériques dans l'énonciation.

Dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques*, l'énonciation est, au sens éthique, « une manière de dire qui renvoie à une manière d'être<sup>728</sup> ». La fermeté avec laquelle Ronsard et Aubigné exercent leurs activités oratoires dans ces discours hostiles aux guerres de religion révèle le caractère de chacun d'entre eux. L'excès de colère qui leur impose la variation des

---

<sup>725</sup> Jacques Bailbé, « La satire dans *Les Tragiques* », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 313.

<sup>726</sup> Lire *Les Tragiques, op. cit.*, p. 57.

<sup>727</sup> Jacques Bailbé, *idem*, p. 313.

<sup>728</sup> Dominique Maingueneau, « *Ethos et habitus* », *Le contexte de l'œuvre littéraire, op. cit.*, p. 146.

accents de la controverse ainsi que l'amplification pamphlétaire leur confère, à chacun, une identité éloquente.

À côté de la *narratio*, le gémissement moral est le registre locutoire qui permet aux deux poètes de produire la confiance. Ce registre correspond à l'obsession de la droiture qui installe chacun d'entre eux dans une intransigeance par laquelle ils décrient les violences et vitupèrent leurs auteurs. En exprimant les vœux de paix de Ronsard et d'Aubigné, le gémissement moral donne de chacun d'entre eux une image favorable auprès de l'opinion générale.

*Les Discours* et *Les Tragiques* mettent ainsi en exergue des images d'épris de paix dont la prise de parole face aux guerres de religion prend appui sur un socle d'intransigeances inhérentes à la conquête des adhésions. C'est tout ce qui connote le sens de la justice, de la dignité, de la vertu et de la crainte de Dieu qui est brandi dans ces discours militants pour plaire aux lecteurs universels. Les indications sur les motifs du discours satirique mises à part, les poussées d'indignation devant l'intolérable réalité historique de 1562 ou de 1572 constituent à leur manière des actes de solidarité avec la France et l'Église toutes deux en péril. Elles comportent l'aspect urgent de la parole engagée qui étire l'insoutenable et proteste contre elle. Chacune de ces protestations porte les empreintes morales de l'énonciateur.

Ronsard et Aubigné ne suivent que la pente de leurs intransigeances. L'éloquence indignée peint leurs personnalités. Elle n'est pas le produit d'un choix, mais une nécessité intérieure<sup>729</sup>, écueil de colères justes proférées quand l'exigence de paix porte à déployer les accents énergiques de la protestation contre la discorde politico-religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle et ses supposés responsables. Indépendamment des clichés révoltants du *mundus inversus*, l'éloquence indignée, c'est-à-dire la prise de position et la protestation ouvertes contre le faux honneur et la conscience immonde, parle directement à la conscience du lecteur-juge. Elle porte les marques de la vertu blessée. Ce langage protestataire où l'amour sincère de la patrie s'allie aux rancunes<sup>730</sup> contre les fauteurs de trouble fait de l'amplification pamphlétaire une parole éminemment éthique<sup>731</sup>. Gémir contre la violence est, dans ce sens, produire cet état optimal d'écoute qui oblige le narrataire au ralliement à la cause de l'énonciateur. Pour résoudre la *doxa* à se ranger dans son propre camp, Aubigné comme Ronsard présentent également, avec une éloquente précision, les valeurs auxquelles ils croient.

---

<sup>729</sup> Roland Barthes, « Qu'est-ce que l'écriture ? », *Le degré zéro de l'écriture*, op. cit., p. 16.

<sup>730</sup> Charles Lenient, « Aubigné », *La poésie patriotique en France*, op. cit., p. 212.

<sup>731</sup> Pascal Debailly, « L'éthos du poète satirique », art. cit., p. 87.

## 2. Gages du ralliement

L'image du poète insensible aux malheurs des contemporains ne plaît guère. À ce sujet, la forte empreinte du « je » dans la satire des *Discours* et des *Tragiques* est garante d'une prise de parole avant tout éthique. Elle indique que Ronsard et Aubigné ont des haines et des griefs contre les figures qu'ils croient être responsables des guerres de religion. Les poètes font part de leur douleur sincère devant ce désastre qui les contraint au repentir poétique.

Cette redéfinition de la ligne poétique initiale au moment des violences entre Français fait bonne impression dans les esprits. Elle tient lieu d'élan éthique. Parce que la seule pensée du sang humain réveille instinctivement quelque mouvement de colère chez les narrataires, les vociférations contre le désastre exposé par la *narratio* remuent les âmes. Les passions, tel que l'explique Bernard Lamy<sup>732</sup>, sont les ressorts de l'âme. Ce sont elles qui font agir les hommes. C'est ou l'amour, ou la haine, ou la crainte, ou l'espérance, qui font agir les hommes, Ceux-ci ne suivent que ce qu'ils aiment. Ils s'éloignent de ce qu'ils haïssent.

Vu que l'imagination gouverne les hommes à ce point, Ronsard et Aubigné parlent ainsi aux passions du lecteur pour lui imposer des regards, voir des positions sociales face à leurs cibles. Ils font appel aux sentiments les plus nobles, proposent chacun une image idéale de la France, puis ne manquent pas de rappeler à chacun sa place dans la vie, face à l'histoire ainsi que devant Dieu. Dans cette mesure, l'*oratio* injonctive participe de l'art de la mise en garde individuelle. Elle donne au lecteur des repères entraînants pour lui faire aimer ce qui honore l'existence personnelle puis permet, dans le même temps, de mieux préparer son salut.

### 2.1. Imaginaire du juste

Déchiffrant les guerres de religion comme étant une conséquence de la colère de Dieu envers la France, Aubigné ramène la signification de cette crise politico-religieuse à une question de lecture entre l'envers et l'endroit. Il indique que l'Absolu, c'est-à-dire l'essence du monde et celle de l'histoire, n'est pas dans les apparences. C'est dans cet ordre que tandis qu'il réalise combien le « bord des Isles des bannis » (II, 172) est havre de plénitude, il reste prêt pour le don à la Vérité qu'il trouve dans le désert d'Angrongne :

C'est toy, dis-je, qui sçeus ravir  
Mon ferme cœur à te servir :  
À jamais tu seras servie  
De luy tant qu'il sera vivant. *Préf.*, 145-148.

---

<sup>732</sup> « Les figures sont propres à exciter les passions », *La rhétorique ou l'art de parler*, op. cit., p. 229.

Dans le seuil de *Fers*, le combat doctrinal devient l'impératif de ne pas se dérober à la vertu chrétienne :

J'eus un songe au matin, parmi lequel je vi  
Ma conscience en face, ou au moins son image,  
Qui au visage avoit les traits de mon visage :  
Elle me prend la main, en disant, mais comment  
De tant de dons de Dieu ton foible entendement  
Veut-il faire le choix ?  
[...]  
Je responds, tu scais bien que mentir je ne t'ose,  
Miroüer de mon esprit tu as touché la cause  
La premiere du choix. V, 24-39.

Fasciné par l'idée qu'« heureux qui pour justice a l'honneur de souffrir » (IV, 84), Aubigné met en marche, jusqu'au bout de ses *Tragiques*, un discours poétique totalement au service de la droiture et de Dieu. L'intransigeance morale indéfectible (II, 441-448) habite ce poète. Incapable de se détourner de décrier la violence, le vœu de paix avec sa conscience qu'il annonce dès la *Préface* (« Je ne veux autre recompense / Que dormir satisfait de moi », 100-102) gagne alors la faveur de tous ceux qui, de quelque époque et de quelque pays qu'ils soient, ont souffert ou souffrent de la violence.

Sous un autre angle, la mort, parfois invoquée par lui pour précipiter la damnation des méchants, tient pour les martyrs le rôle d'une complice souriante sur le bûcher comme sur l'échafaud. Elle vient les délivrer des passions au nom d'une ascèse sublime qui implique la volonté de servir Dieu jusqu'au bout. Ce choix de la mort est l'apologie d'un exil loin des fausses gloires. C'est une humilité confessionnelle qui garde des liens forts avec l'Alliance. En effet, pour le salut, les martyrs protestants optent pour un dénuement qui échappe à l'entendement. Ils font face, sereinement, à la violence. Ils choisissent la mort sociale, c'est-à-dire l'ascèse spirituelle ou l'exode du dedans, pour vivre séparés des méchant (VI, 56).

L'épopée dont les bergers d'Angrongne deviennent les héros souligne cet esprit de sacrifice. Dignes, courageux et vrais fidèles, les Vaudois sont des nobles d'esprit. Il n'y a rien de contraire à la vertu chrétienne dans leur conduite. Le combat qu'ils livrent pour défendre la Vérité est d'ailleurs superbement inégal en effectifs comme en armes. Tandis que Scévole se suffit « d'une brave parole » (*Préf.*, 260), ces humbles armés de frondes seulement font du doux ton du psaume leur tambour de guerre pour déstabiliser des ennemis nombreux armés d'arquebuses (*Préf.*, 205-210). Toute la lutte des Vaudois est placée sur le terrain de la vertu pure. Aubigné insiste sur leur humilité. Leur témérité est d'autant plus méritoire que leur

victoire repose sur la constance de l'esprit de sacrifice : « quand Dieu veut nous rendre vainqueurs / Il ne choisit rien que les cœurs » (*Préf.*, 253-254).

La seconde illustration de ce dévouement est fournie par le martyrologe. En prêchant le mépris de la vie et du corps, les martyrs protestants deviennent dans *Les feux* et *Les fers* la cendre d'où renaît la foi véritable :

C'est ainsi que seront gardez des inhumains  
Pour resemer l'Eglise encore de quelques grains  
Armez d'afflictions, grains que les mains divines  
Font naître à la faveur des poignantes espines,  
Moisson de grand espoir : car c'est moisson de Dieu  
Qui la fera renaître en son temps, en son lieu. V, 739-744.

L'épreuve de la persécution peut engendrer des réflexes de résistance active, ou du moins des supplications pour inspirer la pitié et le pardon. Les suppliciés huguenots, eux, opposent au dispositif de torture des inquisiteurs le retranchement intérieur. Le lecteur a alors l'impression de partager avec eux l'appel de l'Ailleurs dans leurs derniers instants. C'est tout juste si le lecteur ne subit pas lui aussi le sentiment de toute-puissance qu'ils vivent. La transfiguration les constitue en références absolues pour l'intransigeance morale et, par-delà, pour ce qui est de la valeur humaine et de la vie chrétienne. C'est faisant jaillir l'exhortation à s'en remettre totalement à Dieu<sup>733</sup> que ces figures deviennent des exemples de vertu. Le lecteur voit à travers chacun d'entre eux une aspiration à l'infiniment juste.

La préparation de chaque exécution laisse d'abord le narrataire dans l'attente. Or cette attente débouche chaque fois à l'anéantissement social. Car les condamnés se projettent à la minute ultime de l'exécution dans une ascèse spirituelle en rapport direct avec le divin. La vie elle-même retrouve son harmonie dans ce détachement qui ne suit que la pente de la dévotion naturelle et offre au lecteur, incarné dans le public qui assiste aux inquisitions, un modèle de comportement détourné des passions du corps. Le retranchement intérieur du martyr pose les voies d'une réforme complète des mœurs. Il redéfinit les conduites de chaque humain ainsi que les rapports de chacun avec son prochain, mais surtout les rapports avec Dieu. Point donc de folie à travers la gaieté que les huguenots affichent sur le bûcher ou l'échafaud, mais mépris du monde, jubilation vertueuse fondée sur la confiance en Dieu.

L'ascèse spirituelle correspond chez ces figures à une élévation vers le royaume de Dieu. C'est la perception de l'Ailleurs qui exerce un attrait si fort sur les martyrs protestants qu'il fait courir au public des scènes de supplices, au lecteur également, la possibilité d'une conversion

---

<sup>733</sup> Marguerite Soulié, *L'inspiration biblique, op. cit.*, p. 351.

immédiate à l'amour de Dieu. Isolés mentalement des peines qui leurs sont infligées, les martyrs s'enferment chacun dans son univers spirituel intérieur avec la volonté de ne point sortir de la sphère imaginaire de la pamoison. Leur désinvestissement social crée un monde où le spirituel l'emporte sur les passions. Jeanne Grey par exemple va très loin dans le reniement du corporel. Non seulement elle brise les liens qui la rattachent au monde, en donnant jusqu'à ses gants, mais dans une étrange et éloquente attitude de sérénité, elle impose sa différence avec une conduite où elle cherche moins à acquérir l'immortalité du nom qu'à définir une morale de vie en parfaite harmonie avec le monde et ses prochains.

Ce qui nourrit l'indifférence opposée par les martyrs huguenots aux violences du corps, c'est par conséquent la volonté d'incarner un type d'homme qui chante la louange de Dieu en permanence et qui va chercher la constance chrétienne à l'infini, dans l'ascèse spirituelle la plus haute. Sans attente du futur, totalement dévoué à Dieu, le martyr est porteur d'un hymne à la volonté<sup>734</sup> capable de susciter des émotions fortes chez le lecteur. L'élan vertueux et chrétien dans lequel il s'enferme établit l'exode du dedans comme un principe vital d'accès aux rivages du palais éternel. À de grands moments de la *narratio* des *Tragiques*, Aubigné fait part alors des exhortations qui incitent le lecteur à suivre leurs exemples, à se détourner de gonfler les rangs du Louvre.

## **2.2. *Oratio* injonctive : impératifs et verbes d'obligation**

Aubigné, outre ses sommations aux Valois, exhorte les lecteurs d'épouser l'austérité morale. L'apostrophe remplit à cet effet une fonction transitive. Prenant la forme prédicatrice du sermon testamentaire, elle déploie les injonctions fortes qui incitent à la vertu.

Tout d'abord, *Princes* et *La chambre dorée* évoquent le luxe dans lequel se vautre le Louvre. Et il semble que tout doit garantir dans la durée la force de ce régime dont les ordres sont exécutés aveuglément par les reîtres. Toutefois, avec les injonctions « fuyez » (II, 1503) et « n'ensevelissez pas » (II, 1504) adressés aux Loth pour les inciter à s'exiler loin des murs de la cité de la sodomie, se profile l'idée d'un avertissement solennel. Accomplissant sa mission pastorale, Aubigné appelle à méditer les volontés de Dieu afin de l'aimer, craindre, honorer et glorifier. Ce sont presque les instructions de Jésus à ses disciples qu'il exprime encore à travers la bouche de dame Vertu pour abreuver le lecteur, incarné cette fois par le gentilhomme campagnard, de la « nourriture divine » (II, 1368).

Avec les récurrences de l'impératif, temps par excellence de l'injonction, Aubigné fait en effet propager à Vertu les exhortations des prophètes bibliques ainsi que des théologiens

---

<sup>734</sup> Alioune Diané, *La représentation de Socrate, op. cit.*, p. 89.

protestants. Vertu développe un catalogue presque exhaustif des conduites qui constituent un répertoire moral pour le bon gouvernement de soi. Ses conseils au gentilhomme sont des leçons de prudence. Calquées sur les schèmes du discours du Christ chantant la béatitude réservée aux fidèles qui portent jusqu'au bout « la palme de la vertu » (I, 1120), ces leçons encouragent également à la paix de l'âme. Le lecteur doit alors mépriser la luxure et rompre avec les perversités. Les impératifs « retire toy dans toy, parois moins, et sois plus » (II, 1374), « sauve ta dignité » (II, 1387), « sois humble, non abject, resolu sans audace » (II, 1400), « fai l'espion sur toy, plustost que sur tes proches » (II, 1407) le convient à vivre chrétiennement.

Le chemin qui conduit à l'humilité sociale n'est pas cependant une voie ordinaire. Symbolisée par la décision ultime du gentilhomme de s'expulser des murs du Louvre, la vertu commande le sacrifice de soi pour avoir Dieu pour seul maître. Il s'agit d'une invitation à la conversion où le cœur devra être nécessairement purifié :

Il faut estre enfant pour voir des visions,  
Naistre et renaistre après net de pollutions,  
Ne sçavoir qu'un sçavoir, se sçavoir sans science  
Pour consacrer à Dieu ses mains en innocence :  
Il faut à ses yeux clairs estre net, pur et blanc,  
N'avoir tache d'orgueil, de rapine et de sang. VI, 39-44.

L'humilité se révèle dans la traversée du désert aride d'Angrongne par le poète (*Préf.*, 139-140), mais surtout dans la marche des martyrs vers l'Absolu. Pour Aubigné et ses héros, le chemin d'horreur s'affiche majestueusement comme tapis d'honneur : « le chrestien qui à gloire chemine / Va le sentier estroit qui est jonché d'épines » (IV, 137-138). Le poète multiplie notamment à l'endroit des martyrs, et à travers eux aux lecteurs, les encouragements qui persuadent que les bourreaux n'agissent pas sur les volontés de ceux qui marchent vers l'Absolu: « ils dissipent les os, les tendons, et les veines, / Mais ils ne touchent point à l'ame par les gehennes » (IV, 177-178).

Ici, Aubigné apprend au lecteur à savoir distinguer ce qui, dans le monde et dans l'existence, relève du champ de compétence de la volonté et sur lequel il faut agir ; et ce qui, dans le même contexte, commande la vie réformée et auquel il faut se soumettre. Constatant que rien n'est à leur portée exceptées leurs pensées et leurs aspirations seules, les martyrs ne gardent en leur âme plus rien qui ne soit entièrement spirituel. Leur attitude égale devant les supplices contient autant de sagesse que leurs appels ultimes. Les moindres actes de leurs mains sont conformes à la règle de l'amour du prochain. Ils sont des précepteurs de la sérénité et de la tranquille confiance en Dieu. Ces champions de la foi prêchent la paix intérieure et le calme spirituel. Au milieu des braises et seul contre les bourreaux acharnés, chacun d'entre eux

possède la liberté et la vraie la richesse à la manière de Bainam « qui mourant embrassoit / Les outils de sa mort » (IV, 92-93).

Le chrétien est ainsi chez Aubigné un quêteur d'Absolu parvenu à éduquer son âme de sorte que celle-ci devienne impassible aux blessures du corps. Constatant l'illusion du monde, il lui oppose l'inflexibilité d'une âme résolument ferme, indifférente et insensible aux passions. L'exigence de vertu qui commande ce courage tranquille devant les violences de la persécution est subséquente de la domination exercée par la volonté sur les passions. Elle signifie que la liberté véritable correspond à l'effort fourni par une âme toujours prête à se soumettre à la vertu et à Dieu. L'homme libre est alors chez Aubigné celui qui s'attache à la vocation morale et spirituelle pure. Il arpenne, sans fléchir, le chemin parsemé d'épines qui mène au Salut :

Ceux-là regnent vrayment, ceux-là sont de vrais roys  
Qui sur leurs passions établissent des loix,  
Qui regnent sur eux mesme, et d'une ame constante  
Domptent l'ambition volage, et impuissante. II, 663-666.

Tout passe par la rupture avec la concupiscence. La vertu n'est pas ici un répertoire de valeurs théoriques. Elle est un faisceau de qualités morales qu'Aubigné exhorte à posséder et à assumer. C'est le contraire des vices des Valois et de leurs alliés, un sens élevé de la dignité en parfaite harmonie avec les lois bibliques, l'éthique calviniste donc à l'état pur. Aubigné la conçoit comme essentielle à la gouvernance de soi ainsi qu'à l'harmonie des rapports avec l'Alliance. *Les Tragiques* incitent à cet esprit de droiture sous deux formes. La plus explicite se trouve dans les exhortations assumées verbalement par Aubigné. Mais les prédications de Vertu et des martyrs en portent également les manifestations.

Avant ces ressources rhétoriques, Ronsard et Aubigné se présentent chacun en exemple d'intégrité. Il y a, dès l'exorde de chaque discours de chacun de ces deux poète, un schéma de l'emportement des adhésions qui repose sur les traits éthiques particuliers de la personne auctoriale. L'exorde est dans les *Discours* et *Les Tragiques* une entrée discursive dont l'utilité est de garantir l'efficacité pragmatique du discours d'enrôlement qui s'ouvre. Chaque poète s'y met en scène dans une visée d'influence militante. Chaque poète y esquisse un sens aigu du devoir, de l'obligeance et de la discipline chrétienne. Voilà alors le lecteur placé, dès les ouvertures discursives, en face de deux figures poétiques intransigeantes dont les traits éthiques permettent, au-delà de la *captatio benevolentiae*, son ralliement doctrinal.

Dans les *Discours* et dans *Les Tragiques* donc, autre allocutaire autre style. Partisans de causes religieuses hostiles, Ronsard et Aubigné multiplient les destinataires et varient les styles du discours d'enrôlement. Tandis que le poète Vendômois rappelle aux gens de guerre et aux

hommes de parole du Louvre leurs obligations de servir de sentinelles à la France et à son Église, le poète calviniste indique les raisons au nom desquelles les poètes protestants du siècle et Henri de Navarre se doivent de faire reluire la Vérité. Aucun d'entre les deux poètes n'oublie toutefois de se tourner par moments vers les coreligionnaires anonymes affligés par les violences. On assiste de ce fait non plus à une rhétorique de la remontrance, mais à une volonté de murmurer l'espoir de la vengeance pour empêcher que la panique effondre la confiance aux convictions du parti et fasse que celui-ci perde son poids démographique.

Qu'il s'agisse des *Discours* ou des *Tragiques*, Ronsard comme Aubigné ne recourent pas aux seules ressources de la dialectique. L'argumentation rationnelle ne leur est pas suffisante pour s'assurer la fermeté inflexible des masses des partisans. Afin de garder les catholiques dans les rangs du Roi Charles IX, Ronsard s'efforce de les persuader que Dieu retournera les guerres de religion à leur avantage. Aubigné, lui, assure aux calvinistes qui restent fermes jusqu'au bout qu'eux seuls entreront au royaume éternel. Que ce soit dans l'histoire, que ce soit dans l'eschatologie, la certitude que Dieu venge toujours les siens touche les pathos dans l'objectif d'inspirer le raffermissement de la foi.

Partout dans leurs œuvres militantes, les deux poètes jouent les rôles de meneurs. Ils redressent les esprits égarés, appellent au combat et consolident les soutiens populaires. Ils déploient avec subtilité la réfutation, la sommation, la remontrance, l'éloge, la galvanisation et la consolation, mais avec cette exception : dans *Les Tragiques*, le martyrologe (*Les feux* et *Les fers*) et les livres de punition (*Vengeances* et *Jugement*) font appel au *memento mori* biblique que le Vendômois ne convoque pas. Cette œuvre porte le sceau des *Discours*. Par moments cependant, elle rumine la Bible, s'ouvre au témoignage confessionnel puis reprend les schèmes du passage du contraire au contraire. Cette exception est due à la nécessité pour Aubigné, plus biblique que Ronsard, de porter la parole qui apaise les inquiétudes des protestants victimes de cruels massacres auxquels l'abjuration de Navarre s'est ajoutée. Le martyrologe déconseille aux huguenots cette abjuration ainsi que les défections qui la suivent. Il impose la constance confessionnelle pendant que la démolition des cruels dans *Vengeances* et *Jugement* sublime la soif de justice qui habite les survivants de la Saint-Barthélemy.

Ronsard, qui pour sa part partage l'angoisse des Français demeurés fidèles au Roi Charles IX et à l'Église romaine, ne chante pas toujours les Valois et les triumvirs. Un autre chant, celui à Dieu, jaillit souvent de sa plume. Il s'emploie à renforcer l'ancrage populaire du catholicisme, assurant de toutes ses forces que les réformés sont condamnés à périr par la main de Charles IX.

Résolument fermes et inflexibles, les deux poètes tiennent ainsi des meneurs au combat. Quand ils parlent aux esprits et aux cœurs puis prêchent la tranquille confiance en Dieu, ils donnent, chacun à ses coreligionnaires, la force morale qui les dispose à rester fermes face aux adversaires idéologiques.

Bref, les *Discours* et *Les Tragiques* sont, à n'en pas douter, des discours de propagande avec, en leur sein, des allocutaires multiples et des styles divers. Ronsard et Aubigné y passent allègrement de la réfutation des positions des allocutaires-cibles sur les questions politiques et religieuses de la France du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'apostrophe saisissante des masses partisans. L'écriture militante envisage, de surcroît, de s'attacher les adhésions des lecteurs universels, en jouant une nouvelle fois sur les arguments dialectiques de même que sur les passions. Elle se caractérise, chez chacun des deux poètes, par les décloisonnements et les rebondissements continus des registres discursifs. Cette discontinuité doit beaucoup à l'altérité des sujets énonciateurs dénonçant vertement les travers cruels des cibles mais, de nombreuses fois aussi, pressent les coreligionnaires de garder intact leurs postures.



## **CONCLUSION**



Retenons que, pour rallier à leurs convictions sur le sujet essentiel de la crise politico-religieuse de la France du XVI<sup>e</sup> siècle, Ronsard et Aubigné privilégient la poésie. Ils ont tous les deux excellé dans ce genre littéraire avant les *Discours* et *Les Tragiques*. Celui-ci leur permet, à la place du théâtre ou des textes en prose, de vulgariser avec une plus grande éloquence leurs convictions sur les guerres de religion. La poésie prend chez eux les allures d'un procès des figures politiques et militaires qui tiennent les premiers rôles dans le camp du catholicisme comme dans celui de la Réforme. Ainsi, c'est la coprésence de l'expression libre des convictions doctrinales et des jugements sans complaisance sur les acteurs des guerres de religion qui inscrit les *Discours* et *Les Tragiques* dans la tradition des *Satires* de Juvénal.

Avec cette tradition, le poème militant se définit comme un discours versifié dans lequel des ressources oratoires variées sont utilisées pour agir sur les pensées et sur les comportements du public. Ronsard et Aubigné ne sont pas, dans ces conditions, des poètes au sens de simples orfèvres du langage, mais des intransigeants qui ont fait de leurs écrits sur les guerres de religion les moyens de toucher les Français du XVI<sup>e</sup> siècle pour les inciter à vivre chrétiennement. Chacun d'entre eux confond cette vie chrétienne avec les croyances de la cause doctrinale dont il est l'auxiliaire.

Équivalent de la littérature engagée moderne, le discours d'enrôlement a pour enjeu, dans cette mesure, de faire tomber les allocutaires dans les positions de son auteur. Convaincre et persuader d'adhérer aux positions de l'énonciateur constituent le fond de son argumentation. Pour rallier à ses convictions, cet énonciateur entre en conflit avec des voix divergentes.

Quand en 1562 Ronsard s'engage à écrire le *Discours des misères*, il ne peut pas manquer de combattre contre les libelles avec lesquels les ministres et les prédicants de Genève diffusent la foi réformée et se défendent des accusations de sédition et d'hérésie. Quand à partir de 1577 Aubigné entre à son tour dans cette guerre des plumes, il se dresse, pour sa part, contre les boucliers communicationnels du Louvre et de Rome parmi lesquels figure, quinze ans avant l'ébauche des *Tragiques*, Ronsard.

Avant tout développement discursif, chacun des deux poètes militants entoure sa prise de parole sur le « noyau sémantique<sup>735</sup> » commun des guerres de religion de toutes les garanties susceptibles de favoriser l'audience illocutoire. Chacun d'entre eux met en évidence son éthos dans les seuils ainsi que dans les moments dialogiques essentiels des *Discours* et des *Tragiques*. Sur le plan rhétorique, ces représentations de soi servent d'escorte au discours d'enrôlement.

---

<sup>735</sup> Michael Riffaterre, *La production du texte*, op. cit., p. 76.

Elles correspondent aux apprêts oratoires dont Aristote<sup>736</sup>, Cicéron<sup>737</sup> et Perelman<sup>738</sup> soulignent le rôle pragmatique essentiel dans la qualité de réception du discours par les allocutaires.

Fort chacun de sa juste colère contre les violences des guerres de religion, porteur aussi l'un du mandat de la France l'autre de celui de Dieu, Ronsard et Aubigné suivent précisément le conseil de Cicéron<sup>739</sup> soulignant que quand on veut favoriser l'écoute attentive, on étudie les dispositions de ceux qui écoutent, on s'y conforme, on se plie à leur jugement, à leur fantaisie. Ronsard lui-même convoque tout le poids de sa réputation que la France lui reconnaît en répliquant aux prédicants qui l'accusent d'avoir composé le *Discours des misères de ce temps* et la *Continuation* pour plaire aux Valois : « Je ne suis incogneu » (*Resp.*, 293). Avant cette évocation, sa résolution dès l'ouverture de la *Continuation* à dénoncer les guerres de religion a autant d'importance que les traits éthiques qui présentent Aubigné comme étant, lui aussi, un intransigeant en colère digne d'estime.

Bref, moment essentiel d'« énonciations contractuelles ou déclaratoires<sup>740</sup> », l'exorde permet à Ronsard ainsi qu'à Aubigné un contact significatif avec les allocutaires. Il affiche le statut de chaque poète face aux guerres de religion, fournit une vision d'ensemble sur la genèse des *Discours* comme de celle des *Tragiques*, renseigne sur l'objet et sur les styles de chaque discours poétique, indique aussi les points de divergences entre les deux poètes.

Partout dans ces deux œuvres militantes, Ronsard et Aubigné jouent à la fois les rôles de satiristes, de polémistes, de pamphlétaires et même de meneurs. Ils s'en prennent aux auteurs des violences civiles entre Français, appellent leurs coreligionnaires au combat et consolident chacun les soutiens populaires de sa cause doctrinale. Ils déploient le blâme, la remontrance, l'éloge, la galvanisation et la consolation, avec cette exception : le martyrologe (*Les feux* et *Les fers*) et les livres de punition (*Vengeances* et *Jugement*) des *Tragiques* font appel au *memento mori* que le Vendômois ne convoque pas.

Cette œuvre porte le sceau des *Discours*. Par moments cependant, elle rumine la Bible, s'ouvre au témoignage confessionnel puis reprend les schèmes de l'Écriture sur le passage du contraire au contraire. Cette exception est due à la nécessité pour Aubigné, plus biblique que Ronsard, de porter par moments la parole qui apaise les inquiétudes des protestants victimes de cruels massacres auxquels l'abjuration ultime d'Henri de Navarre s'est ajoutée.

---

<sup>736</sup> « Comment on agit sur l'esprit des juges », *Rhétorique*, *op. cit.*, II, 1, pp. 181-182.

<sup>737</sup> « L'orateur adressé par Cicéron à M. Brutus », *L'orateur*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>738</sup> « L'argumentation, l'orateur et son auditoire », *L'empire rhétorique*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>739</sup> « L'orateur adressé par Cicéron à M. Brutus », *idem*, p. 21 ; *Rhétorique à Herennius*, I, *op. cit.*, p. 13.

<sup>740</sup> John Langshaw Austin, *Quand dire, c'est faire*, *op. cit.*, p. 42.

Pour sa part, Ronsard, qui partage l'angoisse des Français demeurés fidèles en 1562 à Charles IX et à l'Église romaine, ne chante pas toujours les Valois et les triumvirs dans les *Discours*. Un autre chant, celui à Dieu, jaillit souvent de sa plume pour renforcer l'ancrage populaire du catholicisme. Résolument inflexible avant Aubigné, le Vendômois donne aux catholiques la force morale qui les dispose à rester fermes face aux réformés malgré leurs actes iconoclastes impunis par Dieu en 1562.

Bref, les *Discours* et *Les Tragiques* sont, à n'en pas douter, des discours poétiques de propagande avec, en leur sein, des allocutaires multiples et des styles divers. Le discours de l'enrôlement est dans chacune de ces œuvres un ensemble de ressources rhétoriques dont l'enjeu consiste à amener l'adversaire à s'interroger sur la validité de ses thèses et la légitimité de ses actes ; à amener le partisan à rester ferme vis-à-vis de cet adversaire ; à amener aussi l'opinion publique à pencher en faveur des positions de l'énonciateur. Ce sont les trois genres de la rhétorique (démonstratif, judiciaire, délibératif) que Ronsard et Aubigné mettent en marche pour faire admettre à leurs cibles les idées qu'elles ne partagent pas *a priori* ; pour faire ressentir à leurs coreligionnaires des sentiments qui ne les avaient pas émus au départ ; aussi pour faire adhérer les lecteurs aux positions qu'ils défendent.

Le discours de l'enrôlement s'appuie sur la ferme volonté de convaincre et de persuader les destinataires-cibles de leurs manquements aux bonnes mœurs et, en conséquence, de les forcer à revenir sur le droit chemin. Cette vocation constitue le socle du blâme. Il s'agit dans cette perspective d'une satire sous le sceau de l'interpellation sommative.

Pour chacun des accusés de mœurs triviales, lire les inconduites et les violences mises sur le compte de son groupe idéologique c'est devoir se fâcher contre soi, affronter aussi le mépris public. La satire mise, contre chacun d'entre eux, sur la capacité des griefs à réaliser quelques effets troublants. Dévoilant le fossé entre les traits du chrétien véritable et les conduites scandaleuses des réformés, Ronsard produit chez eux l'effet piquant de l'accusation. Quand Aubigné à son tour fait voir à la Reine Catherine ainsi qu'à ses fils et à leurs conseillers leur éloignement par rapport aux bons rôles, il les expose aux remords. Ce qui est particulier à l'accusation satirique, c'est ainsi sa capacité à susciter la confusion chez la cible. De quelque parti qu'elle est sous les guerres de religion, la satire exclut sa cible du renom. Elle pique la *dignitas*, dans l'intention d'amener les destinataires-cibles à se corriger.

Très souvent, la colère en crue devant les violences dénoncées force Ronsard comme Aubigné à indexer par moments Bèze (*Cont.*, 95-150) et Condé (*Rem.*, 611-640) pour le premier ; Navarre (I, 593-600), Lorraine (I, 723-726), la Reine Catherine (I, 747-992), Charles

IX (II, 761-772) et Henri III (II, 773-818) pour le second. Avec ces surgissements personnels dans la *narratio*, les deux poètes mettent la polémique en action. La controverse est le moteur de ce registre discursif. Il s'agit de clivages politiques et religieux.

Quand Ronsard proteste contre les protestants, sa polémique se donne deux objectifs : légitimer la cause catholique aux yeux de tous, en combattant celle réformée, et réhabiliter son nom personnel. Le Vendômois remplit la *Continuation*, la *Remontrance* et la *Responce* de répliques de l'homme en colère désireux de faire taire ses adversaires. Quand Aubigné à son tour surgit dans la *narratio* et prend position dans *Les Tragiques*, l'élan contestataire qui constitue le fond de son argumentation fait le procès des convictions des catholiques et récuse les accusations de sédition et d'hérésie faites aux huguenots. Chez le poète huguenot, la protestation répond aux conduites et points de vue des gens du Louvre. Aubigné fait valoir dans *Misères*, *Princes* et *La chambre dorée* les défauts qui excluent les Valois de la vertu chrétienne ainsi que de la légitimité monarchique ; dans *Les feux* et *Les fers* les actes qui attestent l'osmose entre la conduite de ses coreligionnaires et l'Alliance. Sa polémique présente et justifie une vision de la vie chrétienne qu'elle veut imposer à la place de celle, antérieure, de Ronsard.

Ces divergences des positions soulignent, dans l'espace des opinions et des croyances du XVI<sup>e</sup> siècle, l'écart doctrinal entre les *Discours* et *Les Tragiques*. Elles correspondent à ces moments essentiels des deux discours poétiques où Ronsard et Aubigné protestent, chacun sans détour, contre les positions et les actions du camp de l'autre. C'est un antagonisme sur les responsabilités des guerres de religion auquel viennent se greffer d'inflexibles convictions idéologiques. Il s'agit, du côté d'Aubigné, d'intertextualité conflictuelle. Ce poète étale un réquisitoire contre la Reine Catherine, Charles IX et Henri III dont Ronsard a brossé, quinze ans avant l'ébauche des *Tragiques*, une image fort séduisante. Dans le même temps, il réhabilite les protestants dont la réputation est entachée de vandalisme iconoclaste par le même auteur.

Toutefois, à d'autres moments de la *narratio*, chaque poète convertit son « amertume en injures<sup>741</sup> ». Aubigné n'argumente point à certains moments particulièrement contestataires des *Tragiques*. Il n'accuse pas les Valois ni ne défend ses coreligionnaires dans ces moments. Tout uniquement, il glisse dans l'agression verbale en attaquant ses cibles à tous les niveaux, dans leurs actes comme dans leurs idées<sup>742</sup>. Ce désir de détruire symboliquement l'adversaire avec des mots, comme dit Marc Angenot<sup>743</sup>, traverse également les *Discours* sous forme de parler

---

<sup>741</sup> Pour Pascal Debailly, « l'injure est en effet une parole en excès qui résulte du constat que la vérité - que sa vérité - ne peut pas s'imposer par elle-même. Elle implique un coup de force, une solution tyrannique », « La satire politique dans les *Discours* », *La muse indignée*, op. cit., p. 444.

<sup>742</sup> Marc Angenot, « L'invective », *La parole pamphlétaire*, op. cit., p. 61.

<sup>743</sup> Marc Angenot, « L'invective », *La parole pamphlétaire*, op. cit., p. 61.

réprobateur et de plaisir de l'offense verbale. Il s'agit d'attaques *ad hominem* virulentes au travers desquelles ramener l'allocutaire à la raison ou lui enseigner à vivre chrétiennement ne sont plus les seules préoccupations du discours poétique. Le but est de traumatiser la cible. D'une certaine véhémence, l'amplification pamphlétaire prend notamment au collet les figures politiques qui ont commis l'irréparable aux yeux des intransigeants en colère que sont Ronsard et Aubigné.

Aubigné, lui, adjoint à ses adjurations celles d'autres locuteurs tiers qui vitupèrent, eux aussi, les Valois. Il fait intervenir de temps à autre les figures allégoriques et les éléments cosmiques. Ajoutées aux prises à partie sortant de la bouche du poète, ces voix plaintives varient les tonalités du style délibératif. Elles posent, dans les guerres de religion, le problème de l'ordre juste voulu par Dieu. Il s'agit de mises en accusation incidentes où la plainte vise à générer chez les cibles l'agacement et la crainte eschatologique.

L'outrance pamphlétaire fuse ainsi quand Ronsard et Aubigné écrivent avec la volonté de vengeance. Elle exprime la rage d'extirpation dont le paroxysme, selon Jacques Bailbé<sup>744</sup>, hausse le ton des *Discours* avant de se retrouver dans *Les Tragiques*.

Signe d'une poétique de la fureur, la verve partisane empreint alors les *Discours* ainsi que *Les Tragiques* d'accents épars. Ces discours poétiques vacillent entre peinture du tumulte social, vives protestations et rudes gémissements. Ce qui compte, c'est de détruire l'éthos de l'adversaire, le disqualifier au regard de l'opinion publique. Ronsard et Aubigné sont de ces poètes qui utilisent, dans le même temps, la satire, la polémique et le pamphlet comme moyens de montrer les traits sordides qui imposent la haine de l'adversaire. Dévoiler le mal équivaut pour chacun d'entre eux à tenter de pousser les mis en cause à corriger spontanément leurs agissements vicieux. Ils exposent les cibles au regret d'entendre leurs voix intérieures leur reprocher leurs manquements envers le patriotisme, la vertu et la discipline chrétienne.

Chez l'un comme chez l'autre, le dévoilement satiriste se moule avec la réfutation, le reproche et la vitupération. Tout cela rend compte d'une création poétique fondée sur la croyance dans le pouvoir du blâme à presser les cibles de reproches accablants. Tout, dans le registre épидictique, est réfutation des opinions et des actions des adversaires qu'il faut contraindre à vivre autrement. Parce que la réfutation ne fuse pas sans signifier, en contrepartie, à l'interlocuteur des manières nouvelles de conduire sa vie, les cibles doivent être embarrassées autant par les réprobations de leurs inconduites. Loin de réduire la réfutation à la répartie et à

---

<sup>744</sup> « Les *Discours* de Ronsard », *Agrippa d'Aubigné, op. cit.*, p. 310.

la sommation, Ronsard et Aubigné nient plusieurs fois les opinions antagonistes de leurs adversaires sur le ton de l'énonciation incarnée.

Ce procédé rhétorique est, dans les *Discours* comme dans *Les Tragiques*, altérité discursive. Il ouvre la porte à la personnification qui permet aux deux poètes de hisser la France, les figures de la vertu et les éléments cosmiques au rang de témoins à charge contre les vicieux cruels. Les truchements oratoires, comme dit Frank Lestringant<sup>745</sup>, ne manquent pas donc chez les deux poètes. C'est le rôle même des voix appariées d'amplifier leurs cris de colère contre les cibles. L'altérité énonciative sert ainsi de renfort au blâme.

Parallèlement à la distance apparente affichée à l'égard de ses porte-voix, Aubigné, lui, s'en prend encore aux Valois ainsi qu'à leur religion à travers l'impassibilité des martyrs huguenots face à la violence. Dans *Les feux* et *Les fers*, les commanditaires des inquisitions et leurs bras armés voient ces protestants condamnés à la mort leur abandonner leurs corps. Ils les écoutent encore prêcher des fragments bibliques qui sont signes d'une ascèse spirituelle qu'aucune violence physique ne vainc. Armé du seul vœu de fidélité à l'Alliance, le martyr protestant dévalorise et déconstruit littéralement les croyances de ses bourreaux. Il est absorbé par la confiance en Dieu. Celle-ci lui permet, à la minute ultime de l'exécution, d'oublier son corps et de convier, dans une sourde latence, ses meurtriers à redresser leurs perversités, ne serait-ce que pour l'honneur et la dignité. Son impassibilité dépasse la tranquillité d'esprit qu'on n'est pas en droit d'attendre d'un homme laminé. L'enjeu est d'indigner le lecteur que les inquisiteurs gardent leur tranquillité d'esprit. Ces individus, comme les commanditaires de la Saint-Barthélemy, se couvrent cependant de honte. L'humilité de leurs victimes restées en sourde connivence avec la patience invincible de Jésus Christ sur la croix les rend dignes d'admiration, tandis que, eux, ils deviennent ridicules. C'est en chrétiens disciplinés jusqu'au bout que les martyrs huguenots triomphent des supplices. Ils sont des assoiffés d'absolu mis en scène par Aubigné pour exhiber, exalter et revivifier le substrat culturel protestant. Ces délégués satiriques d'Aubigné parlent aussi à la communauté réformée pour les besoins du durcissement des postures confessionnelles.

Il s'agit, pour Aubigné, du rejet des conduites jugées inappropriées au contexte du parti huguenot en péril du fait de la Saint-Barthélemy et de l'abjuration d'Henri de Navarre. Pendant que le blâme reproche aux Valois leurs agissements cruels, la confiance inflexible des martyrs en Dieu donne aux protestants un courage tranquille devant les violences de la persécution. Dans le même temps, les assertions d'Aubigné sur le caractère irrévocable de la justice de Dieu

---

<sup>745</sup> « De l'autorité des *Tragiques* : d'Aubigné auteur, d'Aubigné commentateur », *L'architecture des Tragiques*, op. cit., p. 19.

leur fournit les assurances nécessaires à raffermir leurs postures idéologiques puis à s'impliquer activement chacun en faveur du parti réformé.

La consolation incite donc les coreligionnaires du poète des *Tragiques* à bien serrer les rangs. Dans les *Discours*, celle-ci sert à déconseiller aux catholiques toute idée de relâchement quand, en dépit des actes iconoclastes de 1560, Dieu tarde à sévir contre les huguenots. Les plaintes pour leur part ravivent la colère des coreligionnaires contre les adversaires.

Ainsi, la connaissance des passions, comme la maîtrise des voies par lesquelles on les manipule, sont de première importance dans les *Discours* et *Les Tragiques*. Pour donner de nouvelles dispositions d'esprit aux catholiques dont la satire cherche à exciter la colère contre la Réforme, Ronsard leur représente Condé, Bèze, ses collègues prédicants et leurs fidèles comme étant des insensés coupables de sédition et de sacrilèges. Inversement, Aubigné accuse la Reine Catherine, Charles IX, Henri III, le Cardinal de Lorraine et leurs collaborateurs d'agissements antéchristiques et de carnages humains. Par ces accusations réciproques, chacun des deux poètes met ses coreligionnaires dans des dispositions favorables à la radicalisation.

Parce que les chefs mènent leurs hommes, Ronsard et Aubigné multiplient également à l'intention des figures militaires qui commandent ces masses partisans les supplications et les appels solennels agrémentés d'accents courtois pour ne leur laisser nul autre choix que la régénération idéologique ou la fermeté en faveur du parti. Il est question, dans cette mesure, de disposer l'allocutaire de telle façon que le recours aux armes lui semble légitime et obligatoire, de le faire adhérer donc à la guerre contre les ennemis.

Tandis que les *Discours* admonestent Condé que des intérêts particuliers poussent à se désolidariser de Charles IX, *Les Tragiques* dans la même dynamique somment Henri de Navarre de durcir ses options calvinistes afin d'éviter à la Réforme une possible dislocation des fidélités. Le but rhétorique consiste ici à déterminer ces figures politiques et militaires de premier rang à repenser, chacune, ses actions individuelles. De part et d'autre, la remontrance rappelle à chaque allocutaire sa place dans le parti, devant la patrie et devant Dieu aussi. Elle donne à lire dans les *Discours* et dans *Les Tragiques* un art de faire forte impression sur la psychologie morale du Bourbon comme du Navarrais.

La remontrance est sans nul doute tentative de récupération idéologique à l'endroit de ces allocutaires. D'une part, elle vise à ramollir la fureur guerrière de Condé ; de l'autre part, elle doit amener Navarre à se racheter avant qu'il ne soit trop tard. Ni Ronsard ni Aubigné ne méditent à l'endroit de l'un ou l'autre de ces allocutaires. Dans le cas où les vérités qu'ils adressent à ces figures manqueraient de les convaincre de revenir dans les rangs du groupe d'origine, les deux

poètes entament de parler à leurs cœurs pour les toucher sensiblement. La *Remonstrance* ainsi que certains vers des *Tragiques* misent, à partir de ce moment, sur la capacité de l'éloge et de la galvanisation à donner du relief aux traits nobiliaires. Cette fois, il s'agit de réchauffer le sang royal du Bourbon et celui du Navarrais en vue de les apprivoiser.

Indépendamment des accents piquants de la remontrance, l'oraison devient notamment le dernier rempart contre la sédition de Condé. Dans la *Remonstrance* où elle occupe une place pivot, cette ressource rhétorique flatte l'égo de Condé, des triumvirs aussi, pour le persuader de renouer avec la soumission royale et se dresser contre les ennemis intérieurs du royaume. Sur le plan rhétorique, l'oraison prévient l'allocutaire du mépris auquel le manquement à l'honneur nobiliaire l'expose. Ronsard la déploie en dernier recours pour inciter Condé et les tenants du pouvoir royal de France à surveiller chacun ses conduites personnelles pour ne pas perdre l'estime et la légitimité sociales. Le chef militaire des réformés, la Reine Catherine, Charles IX et les triumvirs appartiennent tous, avec les autres représentants de l'ordre (juges, prélats, financiers et poètes), à la même culture de la honte. Autrui ou les autres constituent dans leur temps une police des mœurs qui n'hésite pas à mépriser et à haïr en cas de manquement à l'honneur. Ces figures de premier rang, qui ont les yeux de tous rivés sur elles, doivent pour cette raison se préoccuper de leur estime. Aubigné le leur indique : « Princes [...] / Tant d'yeux sont sur voz pieds » (II, 399-403).

L'oraison est, dans la *Remonstrance*, la parole de galvanisation chargée d'envoyer ses destinataires au combat. Sur le plan sociologique, son efficacité pragmatique se fonde sur le rôle tout-puissant de la célébration du nom à flatter l'égo de l'allocutaire pour produire en lui un subtil effet de raffermissement idéologique. À proprement parler, à force de chanter Condé, les triumvirs ou Charles IX, l'oraison ronsardienne les amène à se regarder plus fièrement. Elle amplifie la détermination à foncer sans hésiter sur les protestants armés en 1562. Elle est présente dans *Les Tragiques*, mais y garde prioritairement son sens d'éloge aux morts avec un style et une orientation tout autres que ceux qu'elle a dans les *Discours*.

En définitive, partisans de causes religieuses différentes, Ronsard et Aubigné varient les styles ainsi que les allocutaires de leurs discours poétiques sur les guerres de religion. Tandis que le Vendômois rappelle à la Reine Catherine, à ses deux fils Valois, aux triumvirs et aux hommes de parole du Louvre leurs obligations de servir de sentinelles à la France et à son Église, le poète calviniste indique les raisons au nom desquelles les poètes protestants de son temps et Henri de Navarre doivent faire reluire la Vérité. Toutefois, aucun d'entre eux n'oublie de se tourner par moments vers les coreligionnaires anonymes affligés par les violences. On assiste de ce fait non plus à une rhétorique de la remontrance, mais à une volonté de murmurer

l'espoir de la vengeance pour empêcher que la panique effondre les fidélités au parti religieux et fasse que celui-ci perde son poids démographique. Afin de garder les Français catholiques dans les rangs du Roi Charles IX, Ronsard s'efforce de les persuader que Dieu retournera les guerres de religion à leur avantage. Pour sa part, Aubigné assure aux calvinistes qui restent fermes jusqu'au bout qu'eux seuls entreront au royaume éternel.

Ainsi, partout dans leurs œuvres militantes, les deux poètes jouent les rôles de meneurs. Ils y passent de la satire des adversaires à l'apostrophe saisissante des coreligionnaires. Puis, aucun d'entre eux ne manque d'inciter les lecteurs-juges à se détourner de prendre parti en faveur du camp adverse. Pour convertir ces derniers en sympathisants de la Réforme, *Les Tragiques* entreprennent une séduction à rebours contre la Reine Catherine.

Dans les *Discours* et *Les Tragiques* donc, autre allocutaire autre style. De part et d'autre, l'enjeu pragmatique du discours d' enrôlement consiste dans ces œuvres poétiques à faire avoir une opinion sur la crise politico-religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle, à faire adhérer aux positions de Ronsard et d'Aubigné sur cette crise. C'est par l'éloquence indignée que ces poètes militants exercent leurs influences sur les pensées et sur les cœurs des allocutaires. De là, les passions sont le moyen décisif de leur art de la persuasion, du raffermissement et de la mobilisation.



## INDEX RERUM

### A

Alliance, 54, 55, 67, 139, 152, 193, 208, 209, 218, 219, 222, 224, 225, 226, 236, 271, 277, 279, 288, 292, 327, 328, 339, 343, 352, 354  
Amboise, 17, 23, 35, 50, 52, 53, 77, 86, 89, 90, 92, 97, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 125, 130, 131, 139, 153, 178, 179, 280, 281, 282, 283, 292, 293, 298, 366

### B

Bible, 37, 39, 59, 101, 105, 106, 156, 192, 214, 216, 217, 219, 222, 224, 241, 265, 267, 268, 269, 283, 287, 291, 344, 350, 378

### C

Catherine, 17, 19, 24, 25, 30, 50, 51, 60, 69, 71, 72, 78, 84, 85, 88, 89, 91, 107, 108, 115, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 125, 128, 129, 131, 139, 140, 153, 158, 159, 160, 161, 162, 169, 170, 171, 172, 175, 176, 177, 179, 182, 190, 191, 194, 197, 201, 202, 203, 206, 208, 212, 213, 220, 222, 229, 233, 234, 235, 236, 241, 242, 243, 244, 246, 261, 269, 270, 273, 281, 282, 294, 297, 309, 311, 320, 329, 331, 333, 351, 352, 355, 356, 357, 378, 379  
Confession, 23, 40, 92, 118, 130, 131, 155, 209, 214, 215, 263, 264, 267, 268, 283, 332, 368, 369

### D

Dieu, 17, 18, 23, 26, 27, 28, 29, 32, 37, 38, 39, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 60, 64, 66, 67, 69, 72, 73, 75, 77, 85, 86, 87, 91, 92, 93, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 111, 113, 119, 122, 124, 125, 127, 130, 131, 132, 136, 137, 143, 144, 149, 153, 155, 156, 157, 161, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 181, 182, 192, 195, 198, 199, 201, 205, 208, 209, 210, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 231, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 241, 243, 249, 250, 251, 255, 256, 259, 260, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 271, 272, 273, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 307, 308, 312, 313, 315, 317, 320, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 332, 333, 334, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 350, 351, 353, 354, 355, 357, 367, 369, 375, 378  
*Disciplina*, 30, 155

### E

Écriture, 36, 37, 99, 101, 105, 156, 157, 182, 187, 214, 216, 219, 224, 268, 269, 332, 350

### L

Ligue, 19, 26, 56, 104, 127, 206, 255, 315, 316, 317

### M

Martyrologe, 24, 97, 98, 118, 170, 295, 299, 306  
Montméja, 19, 20, 21, 22, 87, 88, 96, 149, 189, 191, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 232, 248, 249, 258, 259, 260, 261, 262, 308, 370

### N

Navarre, 24, 25, 26, 51, 63, 65, 91, 110, 112, 114, 116, 117, 118, 123, 124, 127, 128, 135, 161, 162, 163, 164, 171, 203, 212, 213, 223, 225, 229, 255, 261, 273, 289, 294, 310, 315, 316, 317, 318, 320, 326, 328, 344, 350, 351, 354, 355, 356

### O

Opinion, 37, 101, 181, 182, 216

### P

Parole, 90, 102, 103, 104, 106, 209, 214, 217, 219, 257, 263, 267, 268, 279, 286, 289, 300, 310, 313  
Polémique, 75, 94, 147, 151, 197, 376

### R

Réforme, 17, 19, 20, 22, 23, 25, 26, 30, 38, 39, 40, 51, 56, 57, 64, 75, 82, 89, 90, 91, 95, 101, 108, 113, 115, 116, 118, 120, 125, 127, 129, 130, 133, 137, 139, 150, 158, 159, 177, 181, 182, 183, 187, 189, 191, 198, 200, 203, 209, 211, 212, 213, 215, 217, 223, 227, 231, 248, 255, 259, 260, 264, 266, 268, 269, 272, 276, 280, 283, 286, 303, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 314, 315, 316, 317, 319, 321, 322, 323, 324, 331, 333, 355, 357, 372, 374, 375, 376  
Remontrance, 31, 32, 227, 258, 352

### S

Satire, 26, 28, 30, 57, 58, 61, 63, 65, 75, 76, 82, 88, 104, 141, 142, 151, 172, 176, 188, 195, 207, 232, 240, 241, 249, 250, 270, 279, 307, 315, 333, 337, 351, 376

### V

Valois, 25, 26, 31, 32, 40, 47, 56, 58, 59, 66, 69, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 85, 99, 104, 121, 122, 123, 128, 139, 140, 141, 144, 149, 152, 153, 154, 160, 161, 171, 172, 174, 175, 176, 179, 182, 183, 185, 186, 188, 190, 194, 196, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 208, 209, 212, 217, 221, 223, 225, 226, 227, 229, 232, 234, 235, 236, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 256, 258, 271, 273, 276, 278, 279, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 304, 305, 306, 309, 319, 320, 324, 325, 326, 331, 333, 334, 335, 341, 343, 344, 350, 351, 352, 353, 354, 356



## INDEX NOMINUM

### A

Amossy, 47, 48, 138, 303, 305  
Angenot, 43, 44, 142, 147, 151, 186, 189, 227, 238, 251,  
352, 353  
Aquin, 319  
Aristote, 30, 34, 44, 47, 48, 68, 81, 140, 185, 227, 236,  
350, 366  
Austin, 33, 34, 143, 350

### B

Baïche, 221, 371  
Baïlbé, 23, 62, 73, 83, 104, 229, 235, 238, 248, 336, 353  
Baranova, 20, 21, 29, 76, 96, 149, 150, 195, 196, 202, 208,  
241, 249, 270, 311, 319  
Barthes, 57, 68, 82, 337  
Bellenger, 20, 43, 156, 176, 182, 250  
Benedict, 135  
Berriet, 81  
Bersier, 109, 113, 114, 115, 234, 280, 281, 285, 287  
Berthelot, 34, 330  
Bèze, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 32, 38, 39, 55, 75, 86,  
88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 114, 118, 119,  
122, 124, 125, 128, 129, 156, 157, 158, 159, 164, 165,  
179, 180, 181, 183, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 194,  
196, 197, 198, 199, 200, 209, 211, 214, 215, 226, 229,  
230, 231, 232, 237, 238, 239, 240, 248, 263, 264, 265,  
266, 268, 269, 272, 273, 274, 275, 283, 293, 295, 307,  
308, 310, 311, 316, 332, 351  
Blum, 101, 220, 221  
Boileau, 65, 100, 152  
Buron, 22, 38, 62, 197

### C

Calvin, 19, 21, 22, 23, 27, 55, 89, 90, 91, 92, 95, 96, 99,  
102, 112, 113, 114, 117, 118, 119, 129, 155, 156, 157,  
158, 159, 165, 175, 176, 181, 187, 188, 191, 192, 194,  
196, 199, 209, 215, 216, 226, 229, 236, 259, 263, 264,  
266, 267, 268, 269, 272, 274, 296, 332, 333  
Camus, 40  
Carrier, 238  
Castex, 65  
Cazauran, 75, 94  
Céard, 184  
Cernogora, 188  
Champion, 19, 33, 64, 76, 101, 225, 298  
Chantelouve, 23, 35, 54, 165, 166, 170  
Chauveau, 67  
Choisy, 53, 54  
Chrestien, 197, 258  
Cicéron, 31, 48, 65, 73, 81, 189, 227, 231, 257, 350  
Clarke, 136  
Conacher, 63, 175  
Cornilliat, 225  
Crespin, 24, 50, 97, 98, 99, 134, 170, 267, 269, 284, 285,  
287, 291, 295, 306  
Crouzet, 20, 23, 28, 29, 92, 132, 219, 226, 249, 266

### D

Dauphiné, 33, 64, 124, 211, 311  
Debailly, 20, 24, 26, 27, 28, 30, 31, 33, 43, 48, 54, 58, 60,  
61, 62, 63, 74, 75, 76, 82, 150, 158, 172, 195, 196, 197,  
201, 202, 203, 207, 221, 227, 233, 241, 250, 251, 268,  
306, 313, 315, 321, 337, 352  
Declercq, 28, 82, 336  
Denis, 20, 21, 23, 26, 28, 29, 42, 43, 50, 92, 132, 219, 226,  
249, 266, 289, 315  
Dermange, 113  
Des Autels, 35, 76, 149, 220, 310  
Diané, 58, 63, 98, 153, 297, 299, 324, 341  
Du Bellay, 150, 176  
Dubois, 34, 208  
Duché, 75, 82, 96, 100  
Ducrot, 273  
Dupouy, 55  
Durand, 159, 233, 247  
Duval, 139, 333

### E

*Encyclopédie des sciences religieuses*, 155, 272  
Engammare, 23, 156, 166, 236

### F

Fanlo, 33, 84, 103, 104, 105, 172, 188, 217, 221, 222, 225,  
230, 284, 290, 326  
Ferrer, 25, 33, 47, 61, 76, 86, 99, 102, 144, 147, 191, 193,  
194, 214, 237, 239, 248, 255  
Fléchier, 124, 313  
Forsyth, 64, 106, 219, 220, 223, 224, 243, 250  
Foucault, 30  
Fragonard, 78, 151, 204, 225, 249  
Frye, 241  
Fumaroli, 17, 88, 190

### G

Gadoffre, 61, 75  
Gardes-Tamine, 190  
Garnier, 13, 20, 33, 51, 65, 152, 159, 183, 274, 321  
Garrisson, 26, 133, 163  
Gendre, 33, 61, 229  
Gheerbrant, 216, 247  
Gibert, 222  
Giraud, 161, 162, 236  
Gœury, 22, 197  
Gray, 142

### H

Henri IV, 24, 25, 26, 84, 112, 113, 133, 135, 213, 245  
Hotman, 35, 114, 124, 128, 179, 234, 246, 265, 307, 310,  
311  
Hugo, 55

- I**
- Imbert, 320  
Insee, 132
- J**
- Jauss, 41  
Jean-Paul II, 334  
Jouanna, 37, 108, 110, 111, 112, 113, 116, 117, 118, 120, 124, 126, 133, 162, 163, 164, 165, 167, 168, 169, 171, 178, 204, 205, 209, 210, 211, 212, 239, 266, 269, 295, 311, 318, 319  
Junod, 32, 106, 195  
Juvéna1, 49, 59, 66, 74, 102, 240, 349
- K**
- Kerbrat-Orecchioni, 273  
Kristeva, 66  
Kushner, 182
- L**
- La Boétie, 72  
Lamy, 21, 47, 68, 83, 103, 236, 311, 338  
Lanavère, 96  
Laumonier, 13, 17, 18, 20, 91, 107, 120, 166, 169, 170, 182, 194, 216, 260, 261, 263, 268  
Lebègue, 105  
Leclercq, 30, 155  
Lestringant, 25, 33, 37, 62, 67, 79, 104, 105, 136, 151, 153, 159, 216, 222, 224, 225, 232, 237, 240, 242, 279, 299, 327, 334, 336, 354  
Lombart, 47, 100, 230  
Lucain, 159
- M**
- Mangueneau, 34, 41, 50, 55, 82, 88, 103, 184, 221, 336  
Martin, 27, 132, 141, 181  
Mathieu-Castellani, 69, 151, 171, 238, 240, 241, 243, 250, 251, 304, 334  
Maurras, 76, 191  
Méhat, 105  
*Mémoires de Condé*, 92, 110, 111, 114, 130, 131, 132, 282, 283  
Ménager, 33, 96, 197  
Millet, 33, 64, 77, 99, 175, 176, 187, 229  
Molinié, 26, 81, 256, 319  
Montaigne, 24, 27, 61, 72, 134, 169  
Morier, 68, 70, 151, 176
- N**
- Nakam, 298
- Nothnagle, 82
- P**
- Perelman, 31, 48, 56, 68, 255, 257, 303, 350  
Philadelphie, 35, 55, 149, 207, 232, 242, 246  
Pineaux, 19, 22, 33, 196, 249  
Platon, 36  
Plattard, 65, 72, 152  
Pot, 33, 82
- R**
- Raymond, 33, 50, 61, 84, 103, 104, 105, 172, 188, 217, 221, 222, 225, 230, 250, 326  
Riffaterre, 32, 41, 349  
Rigolot, 61  
Rouget, 19, 33  
Rousselot, 65
- S**
- Sarfati, 33  
Sartre, 21, 63  
Schrenck, 19, 56, 206  
Sellevold, 105  
Shoshana, 190  
Simonin, 61, 89, 95  
Soulié, 105, 106, 187, 221, 223, 225, 340  
Szabi, 82
- T**
- Tabet, 189  
Tarrêtre, 44  
Taylor, 161  
Thierry, 209  
Tourmon, 63, 73, 85, 119, 209  
*Traité d'association*, 124, 179, 214, 265, 311  
Troyes, 134, 206  
Turchetti, 172
- V**
- Viala, 208, 210, 213  
Vignes, 27, 58, 62  
Viret, 19, 211
- W**
- Weber, 63, 73, 104, 208, 226, 250  
Werther, 82
- Y**
- Yourcenar, 51, 56, 83

## **BIBLIOGRAPHIE**



## I. Œuvres de Pierre de Ronsard

- RONSARD, Pierre de. *Institution pour l'adolescence du Roy Treschrestien Charles Neufviesme de ce nom* [1562], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, IV. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 19-29.
- *Élégie de Pierre de Ronsard Vandomois sur les troubles d'Amboise. À Guillaume des Autels gentilhomme Charrolois* [1560], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, IV. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 30-32. La suite de cette section se trouve au tome X, p. 351 et suivant.
  - *Discours des misères de ce temps. À la Royne mere du Roy. Par Pierre de Ronsard Vandomois* [1562], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, IV. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 33-48.
  - *Continuation du discours des misères de ce temps. À la Royne par Pierre de Ronsard Vandomois* [1562], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, IV. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 49-76.
  - *Remonstrance au peuple de France* [1563], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, IV. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 77-122.
  - *Responce de Pierre de Ronsard gentilhomme Vandomois aux injures et calomnies, de je ne sçay quels predicans, et ministres de Geneve. Sur son Discours et Continuation des misères de ce temps* [1563], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, IV. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 123-195.
  - *L'hydre deffaict ou la louange de Monseigneur le Duc d'Anjou, frere du Roy* [1569], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, V. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 612-622.
  - *Prière à Dieu pour la victoire* [1578], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, VI. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 426-433.
  - *Les élémens ennemis de l'hydre* [1578], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, VI. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 433-436.
  - *Pronostiques sur les misères de nostre temps* [1584], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, VI. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 691-695.
  - *Epistre au lecteur* [1564], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, V. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 673-682.
  - *La promesse par Pierre de Ronsard Vandosmois, à la Royne* [1564]. *Le procès* [1565], édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes*, V. Paris : Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015, pp. 538-571.
  - *Abrégé de l'art poétique français* [1565], Francis Goyet, éd. Paris : Flammarion, 1990.

## II. Œuvres d'Agrippa d'Aubigné

- AUBIGNÉ, Agrippa d'. *Les Tragiques* [1616], édition critique établie et annotée par Jean-Raymond Fanlo. Paris : Champions classiques, 2006.
- *Les Tragiques*, édition établie et revue par Frank Lestringant. Paris : Gallimard, 2003.

- *Les Tragiques*, édition critique avec introduction et commentaire par Armand Garnier et Jean Plattard, 2<sup>e</sup> tirage. Paris : Librairie Marcel Didier, 1962.
- *Histoire universelle du sieur d'Aubigné*, comprise en trois tomes. Tome premier, qui s'estend de la paix entre tous les princes chrestiens, jusques à celle des troisiemes guerres en l'an 1570. Et l'œuvre entier rend conte de la fin du siecle, et de l'entree au suivant, finissant avec la vie de Henri le Grand. Seconde édition, augmentée de notables histoires entieres et de plusieurs additions et corrections faites par le mesme auteur, dédiée à la postérité. Amsterdam, pour les héritiers de hier : Comelin, 1626.

### III. Autres œuvres

- AMYOT, Claude. *Les vies des hommes illustres de Plutarque*, VIII, traduites du grec par Claude Amyot, grand aumônier de France, avec des notes et des observations par MM. Brotier, Vauvilliers et Clavier, nouvelle édition revue et corrigée. Paris : Janet et Cotelte, 1818.
- ARISTOTE. *Éthique à Nicomaque*, traduction par J. Tricot. Paris : Les échos du Maquis, 2014.
- BÈZE, Théodore de. « Préface », *Poëmata* [1548]. Genève : Henri Estienne, 1569. URL : [http://www.unige.ch/lettres/framo/calliope\\_chrestienne/data/beze.poemata.pref.pdf](http://www.unige.ch/lettres/framo/calliope_chrestienne/data/beze.poemata.pref.pdf)
- *Confession de la foy chrestienne, contenant la confirmation d'icelle, et la refutation des superstitions contraires*, quatrieme edition, reveuë sur la latine, et augmentée, avec un abregé d'icelle, 1561.
  - *Abraham sacrifiant, tragédie française*, [1550], publié par Gwénola, Ernest et Paul Fièvre, 2016. gallica.bnf.fr
  - *Correspondance de Théodore de Bèze* [1562-1563], IV, recueillie par Hippolyte Aubert, publiée par Henri Meylan, Alain Dufour et Arnaud Tripet. Genève : Droz, 1965.
  - *Correspondance de Théodore de Bèze* [1569], X, édition par Alain Dufour, Claire Chimelli et Béatrice Nicollier. Genève : Droz, 1980.
  - *Correspondance de Théodore de Bèze* [1572], XIII, recueillie par Hippolyte Aubert, publiée Alain Dufour et Béatrice Nicollier. Genève : Droz, 1988.
- BOILEAU, Nicolas. « Chant I », *L'art poétique* [1674], chronologie et préface par Sylvain Menant. Paris : Garnier Flammarion, 1969.
- CALVIN, Jean. *La famine spirituelle* [1551], sermon inédit sur *Esaïe 55*, édité et annoté par Max Engammare, traduit en anglais par Francis Higman. Genève : Droz, 2000.
- *Confession de foy, faite d'un commun accord par les églises qui sont dispersées en France, et s'abstiennent des idolatries papales avec une preface contenant response et defense contre les calumnies dont on les charge* [1559], *Joannis Calvinii Opera selecta*, 2, Petrus Barth, Munich : Dora Scheuner, 1952.
  - *Œuvres françaises de Jean Calvin* recueillies pour la première fois, précédées de sa vie par Théodore de Bèze et d'une notice bibliographique par P. L. Jacob, bibliophile. Paris : Charles Gosselin, 1842.
- CHANTELOUVE, François de. *La tragédie de feu Gaspar de Colligni, jadis amiral de France : contenant ce qui advint à Paris le 24 aoust 1572, avec le nom des personnages* [1575]. gallica.bnf.fr.
- CRESPIN, Jean. *Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la verité de l'Évangile, depuis le temps des apostres jusques à present* [1619], édition nouvelle précédée d'une introduction par Daniel Benoît et accompagnée de notes. Toulouse : Société des livres religieux, 1885.

- DES AUTELS, Guillaume. *Remonstrance au peuple françoys de son devoir en ce temps envers la majesté du Roy ; à laquelle sont adjoustez troys éloges de la paix, de la trefve et de la guerre*. Paris : André Wechel, 1559. gallica.bnf.fr
- Discours des actes de Poissy*. Paris : Guillaume Morel, 1561.
- DU BELLAY, Joachim. *Défense et illustration de la langue française* [1549]. Paris : Gallimard, 1975.
- FAREL, Guillaume. *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Geneve et subjectz du pays doivent jurer de garder et tenir, extraicte de l'instruction dont on use en l'église de la dicte ville*, [1536], « *La vraie piété* » : divers traités de Jean Calvin et Confession de foy de Guillaume Farel, édition Irena Dorota Backus, Claire Chimelli. Genève : Labor et Fides, 1986.
- GUERIN, Évêque de Beauvais. *Serment de la paix* [1023], cité dans *L'an mil*, présenté par G. Duby. Paris : Julliard, 1967.
- HENRI IV. *Édit de Nantes en faveur de ceux de la religion prétendue réformée* [avril 1598]. [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html).
- HÔPITAL, Michel de l'. *Gouverner la haine. Discours politiques et militaires pendant les guerres de religion. 1560-1568*. Clermond-Ferrand : éditions Paleo, 2001.
- HOTMAN, François. *Le tigre, pamphlet anti-guisard* [1560], reproduit pour la première fois en fac-similé d'après l'unique exemplaire connu et publié avec des notes historiques, littéraires et bibliographiques, par M. Charles Read. Paris : Académie des bibliophiles, 1875. gallica.bnf.fr
- HUGO, Victor. « Fonction du poète », *Les rayons et les ombres* [1840]. Paris : Hachette, 2013.
- JUVÉNAL. *Satires*, traduction et présentation de Claude-André Tabart. Paris : Gallimard, 1996.
- LA ROCHEFOUCAULD. *Maximes et réflexions diverses*. Paris : Garnier Flammarion, 1981.
- LUCAIN. *La Pharsale*, IX, traduction de Marmontel, revue et complétée avec le plus grand soin par M. H. Durand, précédée d'une étude sur *La Pharsale* par M. Charpentier. Paris : Garnier et frères, 1865. gallica.bnf.fr
- Mémoires de Condé*, servant d'éclaircissement et de preuves à l'*Histoire* de Monsieur de Thou, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Europe, ouvrage enrichi d'un grand nombre de pièces curieuses, qui n'ont jamais paru, et de notes historiques, orné de portraits, vignettes et plans de batailles. Augmenté d'un supplément qui contient *La légende du Cardinal de Lorraine ; celle de Dom Claude de Guise*, et l'*Apologie et procès de Jean Chastel*, et autres, avec des notes historiques, critiques et politiques, 3 tomes. Paris : Rollin, 1743.
- MONTAIGNE, Michel. *Les essais*, dernière édition enrichie d'annotations en marge, avec une table très ample des matières, plus la vie de l'auteur, extraicte de ses propres escrits. Paris : Michel Blageart, 1649.
- PHILADELPHIE, Eusèbe. *Le réveille-matin des François et de leurs voisins*. Edimbourg : Jaques Iames, 1574. gallica.bnf.fr
- PLATON. *Phèdre* [-370], *Œuvres de Platon*, VI, traduites [par Victor Cousin]. Paris : Rey, 1849.
- ROTROU, Jean de. *Antigone* [1638], publication par Gwénola, Ernest et Paul Fièvre. Paris : Théâtre classique, 2015.
- Traité d'association faicte par Mon-seigneur le Prince de Condé, avec les Princes, Chevaliers de l'ordre, Seigneurs, Capitaines, Gentils-hommes, et autres de tous estats qui sont entrez ou entreront ci-apres en ladicte Associatiō, pour maintenir l'honneur de Dieu, le repos de ce Royaume, et l'estat et liberté du Roy, sous le gouvernement de la Royne sa mere*. Fait,

- arresté et publié à Orléans, l'an de nostre Seigneur, l'onzieme jour d'avril 1562 : The Newberry Librairy, 1562. gallica.bnf.fr
- TROYES, Chrétien de. *Lancelot ou le chevalier de la charrette* [vers 1175-1181], traduction F. Moses. Paris : Le livre de poche, 1991.
- VIRET, Pierre. *Instruction chrestienne en la doctrine de la loy et de l'Evangile : et en la vraye philosophie et theologie tant naturelle que supernaturelle des chrestiens : et en la contemplation du temple et des images et œuvres de la providence de Dieu en tout l'univers : et en l'histoire de la creation et cheute et reparation du genre humain* [1564], I, édition établie, présentée et annotée par Arthur-Louis Hofer. Genève : L'âge d'homme, 2004.
- ZAMARIEL, A. et MONTMEJA, Bernard de. *Response aux calomnies contenues au Discours et suyte du Discours sur les misères de ce temps, faits par Messire Pierre de Ronsard, jadis poële, et maintenant prebstre. Ou est aussi contenue la metamorphose dudict Ronsard en prebstre*, [Lyon, 1563]. gallica.bnf.fr

#### **IV. Études sur Pierre de Ronsard et les *Discours***

##### **Articles**

- BELLENGER, Yvonne. « L'allégorie dans les poèmes de style élevé de Ronsard ». *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n°28, 1976, pp. 65-80.
- BERRIET, Thomas. « L'éthique et le blâme dans les *Discours* de Ronsard : une indignation sans passion ? ». *Poésie et guerre civile. Pierre de Ronsard, Discours des misères de ce temps, Revue Cahiers textuels*, n°33, textes réunis par Pascal Debailly et Jean Vignes. Université Paris Diderot - Paris 7 : 2009, pp. 121-136.
- BURON, Emmanuel et GÆURY, Julien. « Introduction. Les *Discours* de Ronsard et leurs contextes », *Lectures de Ronsard*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 13-48.
- BURON, Emmanuel. « L'opinion dans les *Discours* », *Lectures de Ronsard*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 115-136.
- DEBAILLY, Pascal et VIGNES, Jean. « Actualité des *Discours* de Ronsard », *Poésie et guerre civile. Pierre de Ronsard, Discours des misères de ce temps, Revue Cahiers textuels*, n°33, textes réunis par Pascal Debailly et Jean Vignes. Université Paris Diderot - Paris 7, 2009, pp. 1-28.
- DEBAILLY, Pascal. « Ronsard et la satire dans les *Discours des misères de ce temps* ». *Poésie et guerre civile. Pierre de Ronsard, Discours des misères de ce temps, Revue Cahiers textuels*, n°33, textes réunis par Pascal Debailly et Jean Vignes. Université Paris Diderot - Paris 7, 2009, pp. 153-177.
- DUCHÉ, Véronique. « Introduction », *Ronsard, poète militant. Discours des misères de ce temps*. Paris : Presses Universitaires de France, 2009, pp. 1-20.
- FERRER, Véronique. « Le poète en situation ». Véronique Ferrer, Frank Lestringant, Alexandre Tarrête. *Sur les Discours des misères de ce temps de Ronsard. D'une plume de fer sur un papier d'acier*. Orléans : Éditions Paradigme, 2009, pp. 31-55.
- « La querelle des Muses ». Véronique Ferrer, Frank Lestringant et Alexandre Tarrête. *Sur les Discours des misères de ce temps de Ronsard. D'une plume de fer sur un papier d'acier*. Orléans : Éditions Paradigme, 2009, pp. 145-162.
- GORDON, Alex. « La rhétorique délibérative chez Ronsard : le *Discours à la Royne* et la *Continuation du discours des misères de ce temps* ». *Travaux d'humanisme et renaissance*, n°CCII, mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de

- Verdun-Louis Saulnier, publication par Robert Aulotte, Jacques Bailbé, Nicole Cazauran, Jean Céard et Michel Simonin. Genève : Droz, 1984, pp. 377-385.
- LANAVÈRE, Alain. « Ronsard et la polémique protestante ». *Journées d'études Ronsard*, actes du colloque international organisé par le Centre de recherches Hannah Arendt les 29 et 30 avril 2008. Paris : Éditions Cujas, 2009, pp. 117-140.
- LESTRINGANT, Frank. « Les raisons d'un engagement », Véronique Ferrer, Frank Lestringant, Alexandre Tarrête. *Sur les Discours des misères de ce temps de Ronsard. D'une plume de fer sur un papier d'acier*. Orléans : Éditions Paradigme, 2009, pp. 5-29.
- LOMBART, Nicolas. « Les Discours en leur temps : petite chronologie commentée (1559-1563) ». Véronique Duché, coord. *Ronsard, poète militant. Discours des misères de ce temps*. Paris : Presses Universitaires de France, 2009, pp. 21-48.
- MARTIN, Martial. « La polémique ronsardienne ou les paradoxes d'un dialogue de sourds ». *Poésie et guerre civile. Pierre de Ronsard, Discours des misères de ce temps, Cahiers textuels*, n°33, textes réunis par Pascal Debailly et Jean Vignes. Université Paris Diderot - Paris 7, 2009, pp. 137-152.
- MAURRAS, Charles. « La politique de Ronsard », édition électronique par Maurras.net, 2008. [www.maurras.net](http://www.maurras.net)
- RIGOLOTT, François. « Poétique et politique : Ronsard et Montaigne devant les troubles de leur temps ». *Ronsard et Montaigne : écrivains engagés ?*, études réunies par Michel Dassonville, *French forum publishers*. Lexington : Kentucky, 1989, pp. 57-69.
- ROUGET, François, « Ronsard et ses adversaires protestants : une relation parodique », *Seizième siècle*, n°2, 2006, pp. 79-94.
- SZABI, Antónia. « La plume de fer : vers une esthétique de l'impact chez Ronsard ». Véronique Duché, coordonnatrice. *Ronsard, poète militant. Discours des misères de ce temps*. Paris : Presses Universitaires de France, 2009, pp. 92-108.
- TARRETRE, Alexandre. « Ronsard et le genre de la remontrance ». *Poésie et guerre civile. Pierre de Ronsard, Discours des misères de ce temps, Revue Cahiers textuels*, n°33, textes réunis par Pascal Debailly et Jean Vignes. Université Paris Diderot - Paris 7, 2009, pp. 107-119.

### **Recueils collectifs**

- Journées d'études Ronsard*, actes du colloque international organisé par le Centre de recherches Hannah Arendt les 29 et 30 avril 2008. Paris : Éditions Cujas, 2009.
- Lectures de Ronsard*, Emmanuel Buron et Julien Gœury, directeurs. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Poésie et guerre civile. Pierre de Ronsard, Discours des misères de ce temps, Revue Cahiers textuels*, n°33, textes réunis par Pascal Debailly et Jean Vignes. Université Paris Diderot - Paris 7, 2009.
- Ronsard et Montaigne : écrivains engagés ?*, études réunies par Michel Dassonville, *French forum publishers*. Lexington : Kentucky, 1989.
- Ronsard, poète militant. Discours des misères de ce temps*, Véronique Duché, coordonnatrice. Paris : Presses Universitaires de France, 2009.
- Sur les Discours des misères de ce temps de Ronsard. D'une plume de fer sur un papier d'acier*, par Véronique Ferrer, Frank Lestringant, Alexandre Tarrête. Orléans : Éditions Paradigme, 2009.

## Ouvrages

- CHAMPION, Pierre. *Ronsard et son temps*. Paris : Honoré Champion, 1967.
- GADOFFRE, Gilbert. *Ronsard* [1960]. Paris : Seuil, édition augmentée et mise à jour, 1994.
- GENDRE, André. *L'esthétique de Ronsard*. Paris : Sedes, 1997.
- La polémique protestante contre Ronsard*, édition Jacques Pineaux. Paris : Marcel Didier, 1973.
- LAUMONIER, Paul. *Ronsard, poète lyrique. Étude historique et littéraire*, 3<sup>e</sup> édition, revue et corrigée, avec trois portraits hors texte. Genève : Slatkine reprints, 1997.
- LOMBART Nicolas, THOREL Mathilde et POUHEY-MOUNOU Anne-Pascale. *Ronsard. Discours des misères de ce temps*. Paris : Atlande, 2009.
- MÉNAGER, Daniel. *Ronsard. Le roi, le poète et les hommes*. Genève : Droz, 1979.
- RAYMOND, Marcel. *L'influence de Ronsard sur la poésie française - 1550-1585*. Genève : Slatkine, 1993.
- ROUGET, François, directeur. *Dictionnaire de Pierre de Ronsard*. Paris : Honoré Champion, 2015.
- SIMONIN, Michel. *Pierre de Ronsard*. Paris : Fayard, 1990.

## V. Études sur Agrippa d'Aubigné et *Les Tragiques*

### Thèses

- BAILBE, Jacques. *Agrippa d'Aubigné, poète des Tragiques*, thèse principale présentée à la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris. Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Caen : 1968.
- CONACHER, Agnès Megel. *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné : pour une poétique du témoignage*, thèse présentée à la faculté des études supérieures. Université de Montréal : février 2000.
- GARNIER, Armand. *Agrippa d'Aubigné et le parti protestant. Contribution à l'histoire de la Réforme en France*, I, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à l'Université de Paris. Paris : Fischbacher, 1928.
- SOULIÉ, Marguerite. *L'inspiration biblique dans la poésie religieuse d'Agrippa d'Aubigné*, thèse présentée devant l'université de Paris IV le 13 décembre 1975. Université de Lille 3 : service de reproduction des thèses, 1980.

### Articles

- BAÏCHE, André. « Images et baroque chez Agrippa d'Aubigné », *Actes des journées internationales d'études baroques de Montauban*. Toulouse : 1965, pp.123-130.
- CÉARD, Jean. « Le jeune homme à la croisée des chemins : D'Aubigné et Silius Italicus ». *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°4, 1992, pp. 630-644.
- DAUPHINÉ, James. « Le sang dans *Les Tragiques* ». *Europe*, Revue littéraire mensuelle, 54<sup>e</sup> année, n°563, mars 1976, pp. 55-67.
- DIANÉ, Alioune. « Calvinisme et histoire. Les guerres civiles dans *Les Tragiques* ». *Revue sénégalaise d'histoire*, nouvelle série, n°1. Dakar : 1995, pp. 57-67.
- « Réalité historique et délire poétique dans *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », *Langues et littérature*, n°3. Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal, mars 1999, pp. 18-32.
- DUBOIS, Claude-Gilbert. « Les images de parenté dans *Les Tragiques* ». *Europe*, Revue littéraire mensuelle, 54<sup>e</sup> année, n°563, mars 1976. pp. 27-42.

- DUPOUY, Jean-Pierre. « *Les Tragiques* ou la parole légitime. Remarques sur quelques figures du livre ». *Bibliothèque d'humanisme et renaissance*, 52, n°1, 1990, pp. 53-64.
- FANLO, Jean-Raymond. « Enthousiasme et colère dans les livres II et III des *Tragiques* ». *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, actes de la journée d'étude Agrippa d'Aubigné, 9 novembre 1990, réunis et présentés par Françoise Charpentier, *Cahiers textuels*, n°9, pp. 79-89.
- FORSYTH, Elliott. « Le rôle des psaumes dans *Les Tragiques* ». *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 7, 1996, pp. 33-60.
- FRAGONARD, Marie-Madeleine. « Les acteurs des *Misères* : des noms et des ombres ». *Poésie et guerre civile. Pierre de Ronsard, Discours des misères de ce temps, Revue Cahiers textuels*, n°33, textes réunis par Pascal Debailly et Jean Vignes. Université Paris Diderot - Paris 7, 2009, pp. 29-45.
- « La mise en scène de l'insolence ». *Entre Clio et Melpomène. Les fictions de l'histoire chez Agrippa d'Aubigné*, études réunies par Pot Olivier. Paris : Classiques Garnier, 2010, pp. 285-316.
- GIRAUD, Yves. « Les figures de répétition dans les deux derniers livres des *Tragiques* », *Sazzi e ricerche di letteratura francese*, XVIII, 1979, pp. 281-304.
- JUNOD, Samuel. « L'histoire exige-t-elle une nouvelle révélation ? Histoire et prophétie chez Agrippa d'Aubigné ». *Entre Clio et Melpomène. Les fictions de l'histoire chez Agrippa d'Aubigné*, études réunies par Olivier Pot. Paris : Classiques Garnier, 2010, pp. 357-385.
- « Comment sortir du cauchemar ? Le discours de l'histoire dans les tragédies des guerres de religion », *L'annuaire théâtral*, revue québécoise d'études théâtrales, n°39, 2006. URL : <http://id.erudit.org/iderudit/041634ar>
- LESTRINGANT, Frank et GOÉMÉ, Christine. « Le martyrologue ». *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 5, 1993, pp. 148-153.
- LESTRINGANT, Frank. « L'œil du Scipion. Point de vue et style dans *Les Tragiques* ». *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, études réunies par Marie-Madeleine Fragonard et Madeleine Lazard. Paris : Librairie Honoré Champion, 1990, pp. 63-86.
- « Le martyr entre histoire et fiction dans l'*Histoire universelle* et *Les Tragiques* ». *Entre Clio et Melpomène. Les fictions de l'histoire chez Agrippa d'Aubigné*, études réunies par Olivier Pot. Paris : Classiques Garnier, 2010, pp. 83-110.
- MATHIEU-CASTELLANI, Gisèle. « La scène judiciaire dans *Les Tragiques* ». *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, actes de la journée d'étude Agrippa d'Aubigné, 9 novembre 1990, réunis et présentés par Françoise Charpentier, *Cahiers textuels*, n°9, pp. 91-102.
- « Violences d'Aubigné ». *Poétiques d'Aubigné*, actes du colloque de Genève, mai 1996, publiés par Olivier Pot. Genève : Droz, 1999, pp. 17-31.
- MEHAT, André. « Sur le châtimeut de Caïn, de Philon d'Alexandrie aux *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XXXII, 1970, pp. 119-125.
- MILLET, Olivier. « Entre documentation et apocalypse. *Babylone* et *Borbonias* de Des Masures, *Les Tragiques* d'Aubigné et le modèle scaligérien de l'épopée historique ». *Entre Clio et Melpomène. Les fictions de l'histoire chez Agrippa d'Aubigné*, études réunies par Olivier Pot. Paris : Classiques Garnier, 2010, pp. 389-417.
- « Les réécritures poétiques de l'histoire de Jonas au XVI<sup>e</sup> siècle et la poétique réformée », *Revue de l'histoire des religions* [en ligne], 1|2009, consulté le 14 janvier 2013. URL : <http://rhr.revues.org/7173>.

- NAKAM, Géralde. « Le rire de l'amiral de Coligny dans l'architecture des *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné ». *La poésie des passions à la Renaissance*, mélanges offerts à Françoise Charpentier, textes réunis et édités par François Lecercle et Simone Perrier. Paris : Honoré Champion, 2001, pp. 203-224.
- NOTHNAGLE, J. T. « Histoire et poésie dans *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné », *Le réel dans la littérature et dans la langue*, actes du X<sup>e</sup> congrès de la fédération internationale des langues et littératures modernes (Strasbourg, 1966). Paris : Klincksieck, 1967. pp. 162-163.
- POT, Olivier. « En guise de préambule : les mises en scène de l'histoire ». *Entre Clio et Melpomène. Les fictions de l'histoire chez Agrippa d'Aubigné*, études réunies par Olivier Pot. Paris : Classiques Garnier, 2010, pp. 9-62.
- ROUSSELOT, Jean. « Agrippa d'Aubigné ou de la chronique à l'épopée », *Écrivains d'hier et d'aujourd'hui*, 25, *Agrippa d'Aubigné. Un tableau synoptique de la vie et des œuvres d'Agrippa d'Aubigné*. Paris : Seghers, 1966, pp. 33-88.
- SCHRENCK, Gilbert. « Agrippa d'Aubigné, sa vie à ses enfants. Approches et mise en perspective ». *Rencontres Agrippa d'Aubigné*, colloque organisé par les séminaires d'histoire et de littérature de la Renaissance et de la Réforme de l'Université Paul Valéry à Montpellier les 23 et 24 février 1979, pp. 3-11.
- SOULIÉ, Marguerite. « L'inspiration biblique dans *Les Tragiques* de d'Aubigné ». *Europe*, Revue littéraire mensuelle, 54<sup>e</sup> année, n°563, mars 1976, pp. 68-78.
- THIERRY, André. « L'homme de guerre dans l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné ». *L'homme de guerre au XVI<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de l'association RHR Cannes 1989 publiés par Gabriel-André Pérouse, André Thierry et André Tournon. Publications de l'Université de Saint-Étienne : 1992, pp. 143-153.
- TOURNON, André. « La mémoire de l'enfer ». *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, actes de la journée d'étude Agrippa d'Aubigné, 9 novembre 1990, réunis et présentés par Françoise Charpentier, *Cahiers textuels*, n°9, pp. 65-77.
- « "Le choix de mort" ou la révolte interdite d'Agrippa d'Aubigné », *mélanges Jean Larmat*, annales de la faculté des lettres et sciences humaines de Nice, n°39, Centre d'études médiévales, 1983, pp. 415-424.
- TURCHETTI, Mario. « Agrippa d'Aubigné et la tyrannie ». *Entre Clio et Melpomène. Les fictions de l'histoire chez Agrippa d'Aubigné*, études réunies par Olivier Pot. Paris : Classiques Garnier, 2010, pp. 503-521.
- WEBER, Henri. « *Les Tragiques* : conflit social et genèse poétique ». *Europe*, Revue littéraire mensuelle, 54<sup>e</sup> année, n°563, mars 1976, pp. 7-20.
- YOURCENAR, Marguerite. « *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné ». *Sous bénéfice d'inventaire* [1962]. *Essais et mémoires*. Paris : Gallimard, 1991, pp. 22-36.

### **Recueils collectifs**

- Albineana*, *Cahiers d'Aubigné*, 5, 1993.
- Albineana*, *Cahiers d'Aubigné*, 7, 1996.
- Entre Clio et Melpomène. Les fictions de l'histoire chez Agrippa d'Aubigné*, études réunies par Pot Olivier. Paris : Classiques Garnier, 2010.
- Europe*, Revue littéraire mensuelle, 54<sup>e</sup> année, n°563, mars 1976.
- Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, actes de la journée d'étude Agrippa d'Aubigné, 9 novembre 1990, réunis et présentés par Françoise Charpentier, *Cahiers textuels*, n°9.

*Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, études réunies par Marie-Madeleine Fragonard et Madeleine Lazard. Paris : Librairie Honoré Champion, 1990.

*Poétiques d'Aubigné*, actes du colloque de Genève, mai 1996, publiés par Olivier Pot. Genève : Droz, 1999.

*Rencontres Agrippa d'Aubigné*, colloque organisé par les séminaires d'histoire et de littérature de la Renaissance et de la Réforme de l'Université Paul Valéry à Montpellier les 23 et 24 février 1979.

### **Ouvrages**

BAILBÉ, Jacques. *Agrippa d'Aubigné*, études réunies à la mémoire de Jacques Bailbé par Robert Aulotte, Claude Blum, Nicole Cazauran et Françoise Joukovsky. Paris : Honoré Champion, 1995.

FANLO, Jean-Raymond. *Tracés, ruptures. La composition instable des Tragiques*. Paris : Champion, 1990.

- et LE FLANCHEC Vân Dung. *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné. Vengeances et Jugement (livres VI et VII)*. Tournai : Atlande, 2003.

FORSYTH, Elliott. *La justice de Dieu. Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné et la Réforme protestante en France au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Honoré Champion, 2005.

FRAGONARD, Marie-Madeleine, LESTRINGANT Frank et SCHRENCK Gilbert. *La justice des princes. Commentaires des Tragiques, livres II et III*. Mont-de-Marsan : Éditions interuniversitaires, 1990.

LESTRINGANT, Frank. *Lire Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*, avec la collaboration de Jean-Charles Monferran. Paris : Classiques Garnier, 2013.

- *L'architecture des Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*. Presses Universitaires de Rouen, 2013.

- *Agrippa d'Aubigné, Les Tragiques*. Paris : Presses Universitaires de France, 1986.

MATHIEU-CASTELLANI, Gisèle. *Agrippa d'Aubigné. Le corps de Jézabel*. Paris : PUF, 1991.

PLATTARD, Jean. *Agrippa d'Aubigné, une figure de premier plan dans nos lettres de la Renaissance*. Paris : Vrin, 1975.

ROUSSELOT, Jean. *Un tableau synoptique de la vie et des œuvres d'Agrippa d'Aubigné*, Paris, Seghers, 1966.

### **VI. Études diverses**

#### **Articles**

AMOSSY, Ruth. « Clichés et pathos : l'instigation à la violence », Presses universitaires François-Rabelais, 1997, pp. 15-28.

ANGENOT, Marc. « La parole pamphlétaire ». *Études littéraires*, 11, n°2, 1978, pp. 255-264.

AUBOUSSIER, Julien. « Présentation », *Semen* [en ligne], 39 | 2015, mis en ligne le 19 novembre 2015, consulté le 23 mai 2018. <http://journals.openedition.org/semen/10463>

BAILBÉ, Jacques. « La Saint-Barthélemy dans la littérature française ». Communication présentée à la table ronde organisée par la Société d'histoire littéraire de la France le 20 avril 1972, au Collège de France, sur la Saint-Barthélemy dans la littérature française. *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°5. Paris : Armand Colin, 1973, pp. 771-777.

BARANOVA, Tatiana Debbagi. « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion. "Faites fondre sur luy vos carmes satyriques" ». *Revue française d'histoire des idées politiques*, 2, n°26, 2007, pp. 251-291.

- BELLENGER, Yvonne. « Le pamphlet avant le pamphlet : le mot et la chose », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n°36, 1984, pp. 87-96.
- BENEDICT, Philip. « La population réformée française de 1600 à 1685 », *Annales économies, sociétés, civilisations*, 42<sup>e</sup> année, n°6, 1987, pp. 1433-1465.
- CAMUS, Albert. *Discours de Suède*. Discours de réception du prix Nobel de littérature prononcé à Oslo, le 10 décembre 1957.
- CARRIER, Hubert. « Pour une définition du pamphlet ». *Le pamphlet en France au XVI<sup>e</sup> siècle, Cahiers V.-L. Saulnier*, 1, Centre V.-L. Saulnier. Université de Paris-Sorbonne, 1983, pp. 123-136.
- CAZAURAN, Nicole. « Polémique et comique dans trois harangues de la *Satyre Ménippée* ». *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n°36, 1984, pp. 111-128.
- CERNOGORA, Nadia. « L'éclat baroque à l'épreuve de l'entendement logique et poésie spirituelle à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : les figures d'analogie », *Albineana*, 20, pp. 163-196.
- CHOISY, Louis. « L'autorité de la conscience », *La conscience*, conférences prêchées à Genève, publiées sous les auspices de la société genevoise des publications religieuses. Genève : F. Richard, 1872, pp. 5-40.
- CLARKE, John et VANNINI, Laurent. « L'enrôlement des gens ordinaires. L'évitement du politique au cœur des nouvelles stratégies gouvernementales », *Participations*, 2013/2, n°6, pp. 167-189.
- DEBAILLY, Pascal. « L'éthos du poète satirique ». *Bulletin de l'association d'étude sur l'Humanisme, la Réforme et la Renaissance*, n°57. 2003, pp. 71-91.
- DERMANGE, François. « D'où viennent les noms de protestants, huguenots et parpaillots ? ». Questions sur la Réforme avec François Dermange et Isabelle Graesslé. Publié le 16/10/2013. <https://player.rts.ch/p/rts/inline?urn=urn:rts:video:5297409&hideendscreen&autoplay=1>
- DIANÉ, Alioune. « Orthodoxie calviniste et ruses du discours », *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines, ARCIV - Arts, Cultures et Civilisations*, n°43/B. Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 2013, pp. 227-240.
- « Pour honorer le maître-de-langue », *Senghor porteur de paroles*. Dakar : Presses Universitaires de Dakar, 2010, pp. 11-24.
- ENGAMMARE, Max. « Que fais-tu là Dorat ... en bas d'une haute fenestre ? La religion de Jean Dorat. D'une piété convenue à une spiritualité engagée », *Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance*, actes du colloque international, Limoges, 6-8 juin 2001, réunis par Christine de Buzon et Jean-Eudes Girot. Genève : Droz, 2007, pp. 65-94.
- « Évolution de la population de la France métropolitaine (estimations avant 1950) », Compilation de données Insee, Ined et J. Dupâquier, *Histoire de la population française*, Paris : PUF, 1988.
- FERRER, Véronique. « La lyre protestante : Calvin et la réforme poétique en France ». *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], 1. 2009. pp. 55-75. Mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 10 janvier 2013. URL : <http://rhr.revues.org/7163>
- FLECHIER, Valentin Esprit. « Oraison funèbre de Monsieur le premier président de Lamoignon, prononcée à Paris dans l'Église de Saint-Nicolas du Chardonnet le 18 février 1679 », 2<sup>e</sup> partie, *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, du second ordre et du troisième ordre*, publiée par M. L'abbé Migne, tome III, contenant les œuvres choisies du P. Damascen et les œuvres oratoires complètes de Fléchier. Paris : ateliers catholiques du Petit-Montrouge, 1845.

- GIRAUD, Yves. « Pibrac, Elvide, Machiavel ». Communication présentée à la table ronde organisée par la Société d'histoire littéraire de la France le 20 avril 1972, au Collège de France, sur la Saint-Barthélemy dans la littérature française, *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°5. Paris : Armand Colin, 1973, pp. 804-818.
- JOUANNA, Arlette. « La noblesse française et les valeurs guerrières au XVI<sup>e</sup> siècle ». *L'homme de guerre au XVI<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de l'association RHR Cannes 1989 publiés par Gabriel-André Pérouse, André Thierry et André Tournon. Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1992, pp. 205-217.
- JUNOD, Samuel. « La poétique de l'enrollement au temps des guerres de religion ». *MLN*, vol. 120, n°1, *Italian Issue Supplement : la littérature engagée aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, études en l'honneur de Gérard Defaux (1937-2004). Johns Hopkins University Press, 2005, pp. S44-S5. URL: <http://www.jstor.org/stable/3251591>
- KUSHNER, Eva. « Le dialogue en France au XVI<sup>e</sup> siècle : quelques critères génologiques ». *Revue canadienne de littérature comparée*. Spring, 1978, pp. 141-153.
- MILLET, Olivier. « Calvin pamphlétaire ». *Le pamphlet en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, *Cahiers V. L. Saulnier*, 1, Centre V. L. Saulnier. Université de Paris-Sorbonne, 1983, pp. 9-22.
- « Les réécritures poétiques de l'histoire de Jonas au XVI<sup>e</sup> siècle et la poétique réformée ». *Revue de l'histoire des religions* [en ligne], 1. 2009. pp. 76-101. Mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 14 janvier 2013. URL : <http://rhr.revues.org/7173>
- PAPE, Jean-Paul II. *Lettre encyclique. Evangelium vitae*, 58. Du souverain pontife aux évêques, aux presbytres et aux diacres, aux religieux et aux religieuses, aux fidèles laïcs et à toutes les personnes de bonne volonté sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine, donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 mars 1995, solennité de l'annonciation du Seigneur, en la dix-septième année de mon pontificat.
- « Repères pédagogiques », *Catalogue de l'exposition Hommage à Henri IV, prince de paix*, 1610 et 2010, textes et iconographie réunis par Bernard Berdou d'AaS, avec des contributions de Janine Garrisson, Monique Cuillieron, Jean-Pierre Babelon, Bernard Barbiche, Bernard Berdou d'Aas et Garry Champeau, préface de Frédéric Mitterrand. Biarritz : Atlantica, 2010, pp. 134-139.
- SELLEVOLD, Kirsti. « Enthousiasme ou inspiration : sources de savoir dans l'Apologie de Raimond de Sebond », Actes du colloque *Inspiration et enthousiasme, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, 1997, Université de Poitiers, Publication du 11 février 1999.
- SHOSHANA, Felman. « Le discours polémique ». *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n°31, 1979, pp. 179-192.
- TAYLOR, O. R. « Voltaire et la Saint-Barthélemy ». Communication présentée à la table ronde organisée par la Société d'histoire littéraire de la France le 20 avril 1972, au Collège de France, sur la Saint-Barthélemy dans la littérature française, *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°5. Paris : Armand Colin, 1973, pp. 829-838.
- VIALA, Alain. « L'écrivain honnête-homme », *Le grand atlas des littératures. Encyclopædia Universalis*, 1990, pp. 220-221.
- WÆRTHER, Frédérique. « Aux origines de la notion rhétorique d'éthos ». *Revue des études grecques*, tome 118, janvier-juin 2005, pp. 79-116.

### Ouvrages

- AMOSSY, Ruth. *L'argumentation dans le discours*, 2<sup>e</sup> édition. Paris: Armand Colin, 2006.
- ANGENOT, Marc. *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*. Paris : Payot, 1982.

- ARISTOTE. *Rhétorique* (-329 et 323), traduction de C.-E. Ruelle revue par P. Vanhemelryck, commentaires de Benoît Timmermans. Paris : Livre de Poche, 1991.
- AUSTIN, John Langshaw. *Quand dire, c'est faire. How to do things with words* (1962), introduction, traduction et commentaire par Gilles Lane. Paris : Seuil, 1970.
- BAÏCHE, André. *La naissance du baroque français. Poésie et image de la Pléiade à Jean de la Ceppède*. Toulouse : Presses Universitaires de Toulouse, 1966.
- BARANOVA, Tatiana Debbagi. *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion. 1562-1598*, préface de Denis Crouzet. Genève : Droz, 2012.
- BARTHES, Roland. *Le degré zéro de l'écriture*, suivi de *Nouveaux essais critiques*. Paris : Seuil, 1972.
- BERSIER, Eugène. *Coligny avant les guerres de religion*. Paris : Fischbacher, 1884.
- BERTHELOT, Francis. *La métamorphose généralisée. Du poème mythologique à la science-fiction*. Paris : Nathan, 1993.
- *Le corps du héros. Pour une sémiologie de l'incarnation romanesque*. Paris : Nathan, 1997.
- BLUM, Claude. *La représentation de la mort dans la littérature française de la Renaissance*, Paris : Honoré Champion, 1989.
- CASTEX, Pierre-Georges et SURER, Paul. *Manuel des études littéraires françaises. XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Librairie Hachette, 1946.
- CHAUVEAU, Jean-Pierre. *Lire le baroque*. Paris : Dunod, 1997.
- CICÉRON. *L'orateur, Œuvres complètes de Cicéron*, traduction nouvelle par M. Alphonse Agnant, XXXII. Paris : C.L.F., Panckoucke, 1840.
- *Rhétorique à Herennius*, traduction nouvelle par Delcasso. Paris : Panckoucke, 1835.
- CORNILLIAT, François. « *Or ne mens* ». *Couleurs de l'éloge et du blâme chez les grands rhétoriciens*. Paris : Honoré Champion, 1994.
- CROUZET, Denis. *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 – vers 1610*, préface de Pierre Chaunu, avant-propos de Denis Richet. Seyssel : Champ Vallon, 1990.
- DEBAILLY, Pascal. *La muse indignée. La satire en France au XVI<sup>e</sup> siècle, I*. Paris : Classiques Garnier, 2012.
- DECLERCQ, Gilles. *L'art d'argumenter, structures rhétoriques et littéraires*. Belgique : éditions universitaires, 1995.
- DENIS, Benoît. *Littérature et engagement de Pascal à Sartre*. Paris : Seuil, 2000.
- DUCROT, Oswald. *Le dire et le dit*. Paris : éditions de Minuit, 1984.
- DUFOUR, Alain. *Théodore de Bèze, poète et théologien*, Cahiers d'Humanisme et Renaissance, vol. 78. Genève : Droz, 2006.
- DURAND, Gilbert. *Les structures anthropologiques de l'imaginaire. Introduction à l'archétypologie générale*. Paris : Bordas, 1973.
- DUVAL, Sophie et MARTINEZ, Marc. *La satire. Littératures française et anglaise*. Paris : Armand Colin, 2002.
- FOUCAULT, Michel. *L'herméneutique du sujet. Cours du collège de France. 1981-1982*. Paris : Seuil, 2001.
- FRYE, Northrop. *La parole souveraine. La Bible et la littérature*, II, traduit de l'anglais par Catherine Malamoud. Paris : Seuil, 1994.
- FUMAROLI, Marc. *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et res literaria de la Renaissance au seuil de l'époque classique*. Genève : Droz, 2002.

- GARDES-TAMINE, Joëlle. *La rhétorique*, Paris, Armand Colin, 1996.
- GARRISSON, Janine. *La Saint-Barthélemy*. Bruxelles : Complexe, 1987.
- GIBERT, Bertrand. *Le baroque littéraire français*. Paris : Armand Colin, 1997.
- GRAY, Floyd. *Rabelais et l'écriture*. Paris : Nizet, 1974.
- IMBERT, Henri-François. *Les métamorphoses de la liberté ou Stendhal devant la Restauration et le Risorgimento*. Paris: José Corti, 1967.
- JAUSS, Hans Robert. *Pour une esthétique de la réception*, traduit de l'allemand par Claude Maillard, préface de Jean Starobinski. Paris : Gallimard, 1978.
- JOUANNA, Arlette. *La France du XVI<sup>e</sup> siècle. 1483-1598*. Paris : PUF, 1996.
- *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*. Paris : Gallimard, 2007.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin, 1980.
- KRISTEVA, Julia. *La révolution du langage poétique*. Paris : Seuil, 1974.
- LAMY, Bernard. *La rhétorique ou l'art de parler*, édition critique établie par Benoît Timmermans. Paris : Presses Universitaires de France, 1998.
- LEBEGUE, Raymond. *La poésie française de 1560 à 1630*, II, S.E.E.S., 1951.
- LÉNIENT, Charles. *La satire en France ou la littérature militante au XVI<sup>e</sup> siècle*, 3<sup>e</sup> édition revue et corrigée, I. Paris : Librairie Hachette et c<sup>ie</sup>, 1886.
- *La poésie patriotique en France dans les temps modernes. XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, I. Paris : Hachette et c<sup>ie</sup>, 1894.
- MAINGUENEAU, Dominique. *Le discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*. Paris : Armand Colin, 2004.
- *Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*. Paris : Dunod, 1993.
- *Pragmatique pour le discours littéraire*, édition mise à jour. Paris : Nathan, 2001.
- MATHIEU-CASTELLANI, Gisèle. *La rhétorique des passions*. Paris : PUF, 2000.
- MILLET, Olivier. *Calvin et la dynamique de la parole. Étude de rhétorique réformée*. Genève : Slatkine, 1992.
- PERELMAN, Chaïm. *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*. Paris : Vrin, 2012.
- QUINTILIEN. *De l'institution de l'orateur*, traduit par M. l'abbé Gédoyne, 4<sup>e</sup> édition revue et augmentée des passages omis par le traducteur, d'après un mémoire manuscrit de M. Capperonnier, III. Paris : H. Barbou, 1803.
- RIFFATERRE, Michael. *La production du texte*. Paris : Seuil, 1979.
- *Sémiotique de la poésie* (1978), traduit de l'anglais par Jean-Jacques Thomas. Paris : Seuil, 1983.
- SARFATI, Georges-Elia. *Éléments d'analyse du discours*. Paris : Nathan/Vuef, 2001.
- SARTRE, Jean-Paul. *Qu'est-ce que la littérature ?*. Paris : Gallimard, 1948.
- TABET, Emmanuelle. *Convaincre, persuader, délibérer*. Paris : PUF, 2003.
- VIALA, Alain. *Histoire de la littérature française. La Renaissance*. Paris : PUF, Collection Frémeaux et associés, 2011, CD 4, piste 4.
- WEBER, Henri. *La création poétique au XVI<sup>e</sup> siècle en France. De Maurice Scève à Agrippa d'Aubigné*. Paris : Nizet, 1995.

## VII. DICTIONNAIRES ET THÈSES

- CHEVALIER, Jean et GHEERBRANT, Alain. *Dictionnaire des symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*. Paris : Robert Laffont, 1982.

- DIANÉ, Alioune. La représentation de Socrate dans la littérature française de la Renaissance, thèse de doctorat ès Lettres Modernes sous la direction de Claude Blum à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des lettres et sciences humaines, 1998.
- Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique* [1957], III, Marcel Villet et alii ; continué par André Rayez [et alii], 20 vol. Paris : Beauchesne, 1932-1995.
- Encyclopédie des sciences religieuses*, III, *Déisme - Doeg*, publiée sous la direction de F. Lichtenberger. Paris : Librairie Sandoz et Fischbacher, 1878.
- MOLINIÉ, Georges. *Dictionnaire de rhétorique*. Paris : Librairie générale française, 1972.
- MORIER, Henri. *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*. Paris : Presses Universitaires de France, 1961.

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	15
PREMIÈRE PARTIE : APPRÊTS DISCURSIFS .....	45
Chapitre I : fracture poétique .....	49
1. Genèse d'une poésie de l'impact .....	49
1.1. Impossible dégagement .....	49
1.2. <i>Renovatio</i> poétique : « par un chemin tout neuf » .....	58
2. Noyau satiriste et postes de combat .....	68
2.1. Les misères du royaume .....	69
2.2. Les misères du parti .....	75
Chapitre II : autodéfinition de l'enrôlement .....	81
1. Instances énonciatrices : parallèles et divergences auctoriales .....	81
1.1. Des intransigeants en colère .....	83
1.2. Apollon armé vs David ému .....	97
2. Figures des destinataires .....	107
2.1. Tenants des premiers rôle .....	108
2.2. France et masses partisans .....	130
2.3. <i>Doxa</i> et lecteurs universels .....	138
DEUXIÈME PARTIE : REGISTRES ORATOIRES .....	145
Chapitre I : <i>narratio</i> satiriste .....	149
1. Topiques des envers .....	151
1.1. Inversion des valeurs .....	152
1.2. Clichés d'horreur .....	173
2. Dénonciation déguisée .....	176
2.1. Entités allégoriques .....	177
2.2. Truquement dialogique : eiron vs alazon .....	183
Chapitre II : polémique en action .....	189
1. Accents de la controverse .....	190
1.1. Démolition et réhabilitation identitaires .....	191
1.2. Dénégation et désaveu .....	201
2. Inflexibles convictions .....	202
2.1. Causes de la tragédie : serments et alliances travestis .....	203
2.2. De l'Absolu .....	221

Chapitre III : amplification pamphlétaire .....	230
1. Mugissement agaçant .....	230
1.1. Apostrophe de l'indigné, peine de la cible .....	231
1.2. Imploration de l'affligé, épouvante de la cible .....	236
2. Agressions verbales .....	239
2.1. Anecdotes assassines .....	239
2.2. Invectives <i>ad hominem</i> .....	247
TROISIÈME PARTIE : STUPEUR ET ÉMULATION .....	254
Chapitre I : outils de la désapprobation .....	258
1. Contre-argumentation .....	258
1.1. La répartie .....	259
1.2. Nerfs interpellatifs : sommations .....	271
2. Altérité énonciative .....	274
2.1. Voix appariées .....	275
2.2. La patience des invincibles : Du Bourg, Montalchine, Coligny .....	281
Chapitre II : durcissement des postures idéologiques .....	304
1. Appels solennels .....	305
1.1. Devoir de vérité, devoir de solidarité .....	305
1.2. Devoir de régénération, devoir de fermeté : Condé et Navarre .....	311
2. Droit de guerre .....	319
2.1. Éloge et galvanisation .....	321
2.2. Garder « tranquille assurance » .....	325
Chapitre III : emportement des adhésions .....	332
1. Concernation .....	332
1.1. Sacrilèges et corps violentés .....	333
1.2. Empreintes de la droiture .....	337
2. Gages du ralliement .....	339
2.1. Imaginaire du juste .....	339
2.2. <i>Oratio</i> injonctive : impératifs et verbes d'obligation .....	342
CONCLUSION .....	348
<i>INDEX RERUM</i> .....	360
<i>INDEX NOMINUM</i> .....	362
BIBLIOGRAPHIE .....	364



## **Le discours de l'enrôlement dans la poésie militante des guerres de religion. Pierre de Ronsard et Agrippa d'Aubigné.**

### **Résumé**

Avec *Les Tragiques*, Aubigné démolit les accusations de sédition et d'hérésie véhiculées sur le compte des huguenots par Ronsard. Surgissent entre cette œuvre et les *Discours* des clivages politiques et religieux où la création poétique est, pour le compte du camp de chaque poète, le moyen de favoriser quelques dispositions sur les allocutaires. La question de la réception occupe ainsi une place centrale dans ces deux œuvres antagonistes. Elle pose le problème de l'enrôlement. Celui-ci est un ensemble de ressources rhétoriques dont l'enjeu consiste à convaincre l'adversaire de ses erreurs, à raffermir les partisans et à conquérir l'opinion publique. Quelles sont ces ressources qui permettent à Ronsard et à Aubigné d'inscrire leurs allocutaires dans des rôles précis en faveur de leurs partis respectifs ?

Dans notre thèse, nous nous sommes intéressés aux questions suivantes : sous quels traits éthiques Ronsard et Aubigné parlent-ils chacun pour subordonner ses allocutaires à ses convictions ? Qui sont ces allocutaires ? Avec quels procédés discursifs les deux poètes agissent-ils sur les pensées et sur les comportements de ces destinataires ? Vers les thèses de quel poète risque de se pencher les lecteurs ?

Avec ces questions, nous avons observé les rôles de la représentation de l'énonciateur et ses figures dans le discours d'enrôlement ; les catégories d'allocutaires et les styles oratoires mis en marche pour produire la persuasion, le raffermissement et la mobilisation.

**Mots-clés :** Amboise (conjuración d') - Bèze (Théodore de) - Bible - Lecteur - Médicis (Catherine de) - Pamphlet - Poissy (colloque de) - Polémique - Saint-Barthélemy - Satire.

## **The speech of the enlistment in the militant poetry of the wars of religion. Pierre de Ronsard and Agrippa d'Aubigné.**

### **Summary**

With *The Tragics*, Aubigné demolishes the accusations of sedition and heresy conveyed on the account of the Huguenots by Ronsard. Arises between this work and the *Discourses* of political and religious cleavages where the poetic creation is, on behalf of the camp of each poet, the means to favor some provisions on the allocutaries. The question of reception thus occupies a central place in these two antagonistic works. It poses the problem of enlistment. This is a set of rhetorical resources whose challenge is to convince the adversary of his mistakes, to strengthen the partisans and to conquer public opinion. What are these resources that allow Ronsard and Aubigné to put their speakers in specific roles for their respective parties ?

In our thesis, we are interested in the following questions : under what ethical traits do Ronsard and Aubigné speak each to subordinate his allocutaries to his convictions ? Who are these allocutaries ? With what discursive processes do the two poets act on the thoughts and behaviors of these recipients? Towards the theses of what poet is likely to lean readers ?

With these questions, we have observed the roles of the enunciator's representation and his figures in the enlistment discourse; the categories of allocutaries and the oratorical styles set in motion to produce persuasion, firmness and mobilization.

**Keywords :** Amboise (conspiracy) - Beza (Theodore) - Bible - Reader - Medicis (Catherine of) - Pamphlet - Poissy (colloquium) - Polemic - St-Barthelemy - Satire.

**UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ**

**ÉCOLE DOCTORALE :**

École Doctorale III (ED 0019) - Littératures françaises et comparée.

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE.

**DISCIPLINE :** Littérature et civilisation françaises du XVI<sup>e</sup> siècle.